BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1911

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DE LA FRANCE

ET DE

NAPOLÉON BONAPARTE,

DE 1799 A 1815.

VII.

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD, RUE GARANCIÈRE, N. 5.

302390

LE CONSULAT ET L'EMPIRE,

OU

HISTOIRE DE LA FRANCE

ET DE

NAPOLÉON BONAPARTE

DE 1799 A 1815.

PAR A.-C. THIBAUDEAU.

*

EMPIRE.

TOME SEPTIÈME ET DERNIER.

*

PARIS.

JULES RENOUARD, LIBRAIRE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

*

1835.

Digitized by Google

HISTOIRE
DE LA FRANCE
ET DE
NAPOLÉON BONAPARTE,
DE 1799 A 1815.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1911

EMPIRE.

CHAPITRE CENT DEUXIÈME.

Napoléon disposé à continuer la guerre. — Ses maréchaux n'en veulent plus. — Il abdique en faveur de son fils. — Négociation pour la régence. — Défection de Marmont. — Régence rejetée. — Constitution du sénat, rappel des Bourbons. — Abdication absolue de Napoléon. — Traité du 11 avril. — Napoléon s'empoisonne.

Pendant que la faction bourbonnienne et de l'étranger démolissait l'Empire, que se passait-il à Fontainebleau, à l'armée? Le premier soin de Napoléon fut de la réorganiser. Dans la soirée du 31 mars et le 1er avril au matin arrivèrent les têtes de colonnes de Macdonald et les corps de Mortier et Marmont. Toutes les troupes qui se trouvaient entre l'Yonne et la rivière d'Essonne s'élevaient à environ soixante-cinq mille hommes. Macdonald reçut l'or-

dre de s'arrêter entre Sens et Montereau. On discuta le plan de campagne. Il fut question de porter le théâtre de la guerre au delà de la Loire. L'exemple de Bordeaux n'avait ébranlé aucun département. La régence était à Blois. Les armées des Pyrénées, d'Aragon et du Rhône, en s'appuyant sur les montagnes de l'Auvergne, pouvaient rejoindre celle de l'Empereur. Les difficultés du pays atténuaient la supériorité des ennemis. Leurs communications devenaient plus difficiles. En prolongeant la lutte, on donnait ouverture à de nouvelles chances. Ce projet ne fut point adopté. Il fut résolu que l'armée manœuvrerait pour se rapprocher de la capitale.

Le 2 avril, Napoléon l'annonça à sa garde en la passant en revue. « Soldats, leur dit-il, l'ennemi nous a dérobé trois marches et s'est rendu maître de Paris; il faut l'en chasser. D'indignes Français, des émigrés, auxquels nous avions pardonné, ont arboré la cocarde blanche, et se sont joints aux ennemis. Les lâches! ils recevront le prix de ce nouvel attentat. Jurons de vaincre ou de mourir et de faire respecter cette cocarde tricolore, qui depuis vingt ans nous trouve dans le chemin de la gloire et de l'honneur. »

Ce serment fut répété à l'envi par toutes les troupes. Elles crièrent : *Paris! Paris!* Moins les premiers chefs, dont la fidélité était plus que chancelante, c'était l'esprit de l'armée. Le soir même la garde partit pour se mettre en seconde ligne des deux corps qui gardaient la rivière d'Essonne.

Dans la nuit du 2 au 3, Caulaincourt arriva de Pa-

ris. Quoique les coalisés se fussent prononcés contre Napoléon et sa famille, que le sénat eût décrété la déchéance, et que des engagemens publics eussent été pris en faveur des Bourbons, Caulaincourt se flattait d'avoir obtenu un retour favorable aux intérêts de la régente et de son fils. Mais une prompte décision était nécessaire de la part de Napoléon, il fallait qu'il abdiquât. L'Empereur ne jugea pas que ce fût un parti à prendre à l'improviste, il refusa de s'expliquer.

Le 3, l'armée était réunie en avant de Fontainebleau.

Schwarzenberg craignant d'être attaqué donna à son armée une disposition de bataille. On assure que les souverains, effrayés de la recevoir, ayant derrière eux la capitale, avaient résolu de l'évacuer, mais que le gouvernement provisoire fit révoquer cette lâche résolution. Napoléon monta de bonne heure à cheval, visita la ligne de ses avant-postes. Il fut accueilli avec enthousiasme par les troupes. La journée se passa en inspections militaires.

Si les troupes étaient déterminées à marcher sur Paris, il n'en était pas ainsi des maréchaux. Ils tremblaient pour leurs hôtels, leurs richesses, leurs honneurs, leurs titres, leurs familles. Le mot abdication avait été prononcé. Elle devint autour de l'Empereur le texte des conversations. Pour les chefs de l'armée qui étaient résolus à déserter sa cause, c'était un moyen de le faire avec moins de honte. Il était plus commode d'en finir ainsi. S'il s'y refu-

sait, on parlait même de l'y contraindre. Ces dispositions furent encore aggravées par la nouvelle qui se répandit du décret de déchéance. Dans la nuit du 3 au 4 Marmont eut la délicate attention de l'envoyer à l'Empereur. De semblables communications arrivèrent de Paris à des maréchaux. Macdonald reçut une lettre de son ami Beurnonville qui le conjurait de se prononcer en faveur des Bourbons. Il n'y eut qu'une voix pour abandonner Napoléon, et les plus hardis menacèrent de le forcer à abdiquer, s'il refusait de prendre ce parti.

Le 4, les ordres étaient donnés pour transférer le quartier impérial entre Ponthiéry et Essonne.

Après la parade de midi les maréchaux reconduisirent l'Empereur dans son appartement. Là se trouvaient Berthier, Ney, Lefebvre, Oudinot, Macdonald, les ministres Maret et Caulaincourt, le grand-maréchal Bertrand et quelques autres. On semblait n'attendre que le moment de monter à cheval et de quitter Fontainebleau. Les maréchaux, Ney portant la parole, déclarèrent à l'Empereur qu'il fallait abdiquer; les remplacer dans leur commandement ou céder, c'était la seule alternative; Napoléon céda et rédigea de sa main son abdication en ces termes:

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'Empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'Empereur Napoléon, fidèle à son serment, déclare qu'il est prêt à descendre du trône, à quitter la France et même la vie, pour le bien de la patrie, inséparable des droits de

son fils, de ceux de la régence de l'Impératrice et du maintien des lois de l'Empire. Fait en notre palais de Fontainebleau le 4 avril 1814. Napoléon. »

Persuadé qu'on pourrait au moins sauver la dynastie napoléonienne, Caulaincourt se disposa à porter cet acte à Paris. Napoléon lui adjoignit les maréchaux Ney et Marmont, Marmont son plus ancien compagnon d'armes, son vieil aide-de-càmp. D'un autre côté, Marmont commandait le corps d'avant-garde qui couvrait Fontainebleau. Sa fidélité répondait de la sûreté de Napoléon, de celle de l'armée. Il pouvait y avoir de l'inconvénient à enlever à son commandement le maréchal qui inspirait le plus de confiance. Ces considérations déterminèrent l'Empereur à le laisser à l'armée. On lui proposa le maréchal Macdonald, il hésita et consulta Maret. Le ministre répondit que, quels que fussent les antécédens et les opinions de Macdonald, s'il acceptait la mission, il la remplirait en homme d'honneur. L'Empereur le fit appeler. « J'ai réfléchi, lui dit-il, qu'il pourrait y avoir de l'inconvénient à ce que Marmont quittât l'armée. Voulez-vous aller à Paris à sa place? » Macdonald accepta. l'Empereur voulut qu'en passant à Essonne, ses plénipotentiaires communiquassent à Marmont ce qui venait de se passer, afin qu'il jugeât lui-même ce qu'il devait faire. S'il se décidait à partir avec eux, on lui expédierait de suite des pouvoirs. On envoya au quartier général ennemi demander passage pour les plénipotentiaires, ils se mirent en route.

Napoléon envoya un courrier à l'Impératrice pour l'informer de la négociation à laquelle il était réduit. Il l'autorisait à dépêcher Champagny à l'empereur d'Autriche, qui était toujours en Bourgogne, pour le presser d'intervenir en faveur d'elle et de son fils : démarche désormais inutile.

Malgré l'occupation de Paris et les manœuvres du parti royaliste, l'attitude de cette ville n'était pas rassurante; la masse de la population ne supportait qu'avec peine la présence de l'étranger et la jactance insultante de quelques royalistes se parant de cocardes blanches. Des symptômes inquiétans s'étaient manifestés. Dès le 2 avril, on avait voulu faire prendre cette cocarde à la garde nationale; la majorité des chefs de légion avaient déclaré que leurs corps n'y consentiraient pas. Le nouveau commandant-général, Dessolles, le gouvernement provisoire et les coalisés avaient été obligés de céder. La constante fidélité de l'armée était pour eux un grand embarras, un sujet de vives alarmes; Talleyrand et ses complices étaient sur les charbons. Il était donc du plus grand intérêt pour eux d'obtenir une défection éclatante pour priver l'Empereur d'une partie de ses forces, et pour porter la désorganisation dans l'armée; ils n'avaient que l'embarras du choix. Mais Marmont commandait à l'avant-garde, c'était le vieil aide-de-camp de l'Empereur, un des plus dévoués; si on pouvait le gagner, quelle influence aurait son exemple!

Le 30 mars, Marmont s'était pressé de capituler.

Le soir, chez lui, on s'était montré las du joug de Napoléon, le nom de Bourbon avait été prononcé; il était sur la pente, une fatalité l'y poussait; l'intrigue aida la fatalité. Talleyrand, Bourienne, Dessolles le préparèrent; Schwarzenberg lui porta le dernier coup, lui envoya tous les documens pour le mettre au courant de ce qui s'était passé à Paris depuis qu'il en était sorti, ainsi qu'une invitation du gouvernement provisoire à se ranger sous les drapeaux de la bonne cause française, et l'engagea, au nom de la patrie et de l'humanité, à écouter des propositions qui devaient mettre un terme à l'effusion du sang précieux des braves qu'il commandait. [1]

Marmont n'hésita pas : l'opinion publique avait toujours été la règle de sa conduite. L'armée et le peuple se trouvaient déliés du serment de fidélité envers l'Empereur Napoléon par le décret du sénat, il était disposé à concourir à un rapprochement entre l'armée et le peuple, qui devait prévenir toute chance de guerre civile et arrêter l'effusion du sang. En conséquence, il répondit qu'il était prêt à *quitter* avec ses troupes, l'armée de l'Empereur Napoléon, aux conditions suivantes, dont il demandait la garantie par écrit :

1° Schwarzenberg, commandant en chef des armées alliées, garantirait à toutes les troupes françaises qui quitteraient les drapeaux de Napoléon

Lettre du 3 avril.

Bonaparte, qu'elles pourraient se retirer librement en Normandie avec armes, bagages et munitions, et avec les mêmes égards et honneurs militaires que les troupes alliées se devaient réciproquement;

2° Que, si par suite de ce mouvement, les évènemens de la guerre faisaient tomber entre les mains des puissances alliées la personne de Napoléon Bonaparte, sa vie et sa liberté lui seraient garanties dans un espace de terrain et dans un pays circonscrit au choix des puissances alliées et du gouvernement français.

La réponse de Marmont était tellement inattendue, que Schwarzenberg ne put assez lui exprimer la satisfaction qu'il éprouvait en apprenant l'empressement avec lequel il s'était rendu; il ne marchanda donc pas et accepta les conditions. [1]

Arrivés à Essonne, les plénipotentiaires allèrent chez Marmont; il était informé de ce qui s'était passé à Fontainebleau, par un de ses aides-de-camp, qui s'y trouvait et qui en était parti avant eux. Il leur fit part de sa négociation avec Schwarzenberg, leur dit qu'il n'y avait rien de consommé, qu'il avait fait des propositions, et qu'il attendait une réponse; il parut même desirer de trouver un moyen dilatoire pour donner le temps aux plénipotentiaires de remplir leur mission. Ils lui rapportèrent les intentions de l'Empereur à son égard, et lui proposèrent de partir avec eux, ce qu'il fit.

[1] Lettre du 4 matin.

Les plénipotentiaires avaient une escorte ennemie. Quand ils furent à l'avenue du château de Petitbourg, elle y fit détourner les voitures : c'était là le quartier général du prince royal de Wurtemberg. Marmont, qui était dans la même voiture que Macdonald, témoigna de l'inquiétude et de la répugnance, dans l'état de négociation où il était avec l'ennemi, à paraître devant le prince royal. Macdonald lui conseilla de rester dans la voiture jusqu'à ce que les plénipotentiaires revinssent le trouver pour continuer leur route, ce qui ne pouvait être long; car ce petit détour n'avait pour objet que d'attendre l'autorisation de l'empereur Alexandre : Marmont consentit à ce tempérament.

Les plénipotentiaires introduits au château y furent reçus par Schwarzenberg. Surpris de sa présence à l'avant-garde, ils pouvaient craindre qu'il ne fût là pour quelque opération militaire, et lui demandèrent une explication; il les rassura, et leur répondit qu'il n'était venu que pour faire sa cour au prince royal. Ils furent introduits chez lui. Schwarzenberg étant, en l'absence de l'empereur d'Autriche, son représentant, ils crurent l'occasion favorable pour l'entretenir de l'objet de leur mission. S'il y avait une puissance qu'on pût présumer bien disposée pour la régence, ce devait être l'Autriche. Quel fut leur étonnement de trouver Schwarzenberg aussi irrévocablement prononcé contre elle que le prince de Wurtemberg! Pendant la discussion, on vint appeler le généralissime; il s'excusa, disant que

c'était sans doute pour affaires de service; il rentra, à la grande surprise des plénipotentiaires, avec Marmont désormais son allié.

L'autorisation de l'empereur Alexandre étant arrivée, les plénipotentiaires se remirent en route.

Déjà Schwarzenberg avait, dans un ordre du jour, annoncé la marche du corps de Marmont, par Juvisy, jusqu'à Fresnes, d'où il suivrait son mouvement, d'après les ordres du gouvernement provisoire. A l'entrée de la nuit, l'armée ennemie devait se tenir prête à tout évènement. Le corps ennemi (celui de Marmont) serait escorté jusqu'à Versailles par deux régimens de cavalerie, à cause de l'indisposition des habitans de cette ville; elle serait fortement occupée par les troupes alliées. Par un ordre du jour pour l'armée de Silésie, dont il avait pris le commandement, Barclay disant sans ménagement que le maréchal français Marmont avait promis de passer du côté des alliés, et craignant que Napoléon connût le projet et voulût en profiter pour tenter une surprise de nuit sur l'aile gauche, fit les dispositions de bataille pour ses différens corps, jusqu'à ce qu'on eût appris avec certitude que le passage de celui de Marmont se fût opéré tranquillement.

Le 5, à cinq heures du matin, ce corps, composé de plus de huit mille hommes d'infanterie et de trois mille chevaux[1], avec quarante-huit pièces de

[1] Divisions d'infanterie de Souham, Ricard, Lagrange, Compans,

canon, quitta ses positions et se mit en mouvement vers Juvisy. Les généraux Chastel et Lucotte, qui n'étaient pas dans le secret, reçurent l'ordre directement du général Souham, à qui Marmont avait cédé le commandement, et qui la veille avait reçu six mille francs de l'Empereur. La cavalerie de Bordesoul formait l'avant-garde, l'infanterie suivait en deux colonnes, entre lesquelles était l'artillerie. La cavalerie de Chastel fermait la marche. D'après le silence qu'on leur faisait observer, les troupes cheminaient avec confiance, croyant qu'elles allaient surprendre l'ennemi. Mais après Juvisy la présence sur leurs flancs de la cavalerie ennemie, qui les côtoyait sans attaquer, commença à exciter des soupçons. A Fresnes, ils se changèrent en certitude, quand elles virent derrière elles les nombreuses colonnes ennemies. Alors un cri général de *trahison* se fit entendre. Nombre d'officiers avec les éclaireurs polonais retournèrent à toute bride à l'armée. L'indignation fut à son comble. Mais il était impossible de se faire jour au travers de l'armée ennemie. Les troupes furent obligées de continuer, en rugissant, leur marche sur Versailles. Marmont leur adressa un ordre du jour qui se terminait pas la promesse de bons cantonnemens pour oublier leurs fatigues. Ce qui leur pesait le plus, ce n'étaient pas les fatigues; c'était la surprise faite à leur confiance pour

Lucotte et Ledru des Essarts. Divisions de cavalerie de Merlin, Bordesoul et Chastel. Ricard était resté à Paris depuis le 31, et y avait accepté le commandement de la 1re division militaire.

les entraîner hors de la ligne de leur devoir, de leur honneur, de leur sympathie. L'ordre du jour alluma un soulèvement général. En vain les généraux essayèrent d'apaiser le soldat, ils furent obligés de se sauver à travers les coups de fusil tirés contre eux. On menaça les troupes de la Sibérie. Elles finirent par se soumettre à la nécessité et se laissèrent conduire à Mantes.

Tels sont, dit le *Moniteur,* en rapportant les pièces de cette négociation, les détails également honorables pour le général étranger, qui résiste à toutes les séductions de la gloire et à toutes les chances de la victoire, pour servir pacifiquement la cause de la France et de l'humanité, et pour le maréchal de France qui, après avoir sauvé Paris par une capitulation inespérable, se hâte de se dévouer tout entier à la patrie, et dont les nobles sentimens s'occupent de l'honneur de ses troupes, et de celui qu'il a servi.

Dans la nuit du 4 au 5, le colonel Gourgaud, revenant d'Essonne, apporta à l'Empereur la nouvelle de la défection de Marmont; il eut d'abord de la peine à y croire. Lorsqu'il ne lui fut plus permis d'en douter, son regard devint fixe, il se tut, s'assit, et parut livré aux idées les plus sombres. « Un trait pareil, s'écria-t-il ensuite, de Marmont! Un homme avec lequel j'ai partagé mon pain.... que j'ai tiré de l'obscurité..... dont j'ai fait la fortune et la réputation..... L'ingrat! il sera plus malheureux que moi! »

Le général Belliard fut envoyé sur-le-champ à Essonne; mais Mortier avait déjà garni la ligne. La division Leval alla la renforcer.

La conduite de Marmont est suffisamment caractérisée par les actes et les faits. On n'y ajoutera pas l'ordre du jour par lequel l'Empereur épancha les douloureux sentimens dont son cœur était oppressé, confia ses peines à l'armée, et répondit en même temps aux accusations et aux actes du sénat.

A Paris se jouait pendant ce temps-là la comédie de la régence. Les plénipotentiaires de Napoléon y étaient arrivés dans la nuit du 4 au 5. Ils se rendirent auprès de l'empereur Alexandre. Sa réponse ne pouvait être douteuse. La régence pour Talleyrand et ses complices, c'était la mort ou l'exil. « Vous livrez, leur dit-il, tous ceux qui sont entrés dans ce salon... Souvenez-vous que Louis XVIII est un principe, tout le reste n'est qu'une intrigue. » Les plénipotentiaires furent reçus par Alexandre. Il prit le premier la parole, et commença par un éloge pompeux de l'armée française et de ses chefs. Quant à Napoléon il avait été son admirateur et son ami. Le premier il avait violé le système continental en vendant des licences, et il avait exigé de la Russie qu'elle l'observât dans toute sa rigueur. C'était injuste, impossible. Les propriétaires des produits indigènes qui font la richesse du pays étaient mécontens et murmuraient. Je l'exposais à des catastrophes; elles pouvaient m'atteindre personnellement. Napoléon n'entendit à aucune transaction; il voulait

tout ou rien. Je pris dans mes états les mesures nécessaires pour en prévenir la ruine et en assurer la tranquillité. L'Empereur menaça et se prépara à la guerre. Je fus obligé de me mettre en état de défense. Je ne serais jamais sorti de chez moi, il a été l'agresseur, il est venu me chercher. Vous savez les pertes cruelles que m'a causées cette guerre, l'incendie de ma capitale. Je ne le reproche point à l'armée française, elle y a été étrangère; mais la guerre en a été la cause. Je n'en tirerai point vengeance; je respecterai Paris. Le sort des armes m'a été favorable; je n'en veux profiter que pour assurer la tranquillité de l'Europe et le bonheur de la France. Napoléon est malheureux, il n'est plus mon ennemi; je lui rends mon amitié. Les Bourbons me sont indifférens, je ne les connais pas. Mais les choses sont bien avancées. L'opinion s'est déjà manifestée pour eux, le sénat, les autorités. Vous venez bien tard.

Les maréchaux répondirent : retenus à l'armée par les opérations de la guerre, ils n'avaient pas pu venir plus tôt. Tout ce mouvement dans Paris, en faveur des Bourbons, n'était que le fruit de l'intrigue. Le sénat, toujours à genoux devant l'Empereur, n'était que sa création, et ne représentait rien. Il avait délibéré sous l'influence des armées étrangères. Son vœu n'était rien au prix de celui de l'armée. Elle tenait à sa gloire, à la dynastie napoléonienne; elle ne connaissait pas les Bourbons, elle n'en voulait pas. En l'absence de tout moyen légal de connaître le vœu de la nation, l'armée pouvait se flatter, à

plus juste titre que le sénat, d'en être l'interprète, car l'armée était nationale.

« A la bonne heure, reprit Alexandre. La régence avec l'Impératrice et son fils, je la conçois bien. Mais reste toujours Napoléon. Et c'est là l'obstacle. En vain il promettra de rester tranquille dans la retraite qui lui sera assignée, il n'y restera pas. Vous connaissez mieux que moi sa dévorante activité, son ambition. Il viendra un beau jour se mettre à la tête de la régence ou à sa place; alors la guerre recommencera, et l'Europe sera encore troublée. La seule crainte du retour de Napoléon obligera les puissances à tenir leurs armées sur pied. Ce n'est pas leur intention, elles veulent désarmer et faire jouir leurs peuples des bienfaits de la paix. »

Il était assez difficile de répondre à cet argument. Cependant les plénipotentiaires essayèrent de rassurer Alexandre.

« Du reste, dit-il, dans cette affaire, je ne suis pas seul, j'ai des alliés; il faut que je les consulte. Je vous ferai connaître notre détermination. »

La cause de la régence était évidemment perdue. Les plénipotentiaires connaissaient déjà par Schwarzenberg l'opposition de l'Autriche. Ils ne comptaient nullement sur le roi de Prusse.

Le gouvernement provisoire et la faction bourbonnienne ne furent pas moins en émoi. La régence ne pouvait-elle pas sourire à l'empereur d'Autriche, à Schwarzenberg, à Metternich? Un revirement de l'empereur Alexandre, quoique non probable, ne

pouvait-il pas s'opérer, et tout cet ouvrage de cinq ou six jours, par un caprice du sort, s'écrouler et tomber en ruine? Quelle situation! quel avenir! Talleyrand, Dessolles reprirent Alexandre et employèrent toute leur éloquence pour le confirmer dans sa première résolution, terminer cette négociation, et repousser définitivement la régence; Beurnonville, furieux de royalisme, travailla auprès du roi de Prusse.

Les plénipotentiaires revinrent chez Talleyrand. Les membres du gouvernement provisoire se pavanaient dans les salons et les royalistes dans les antichambres, ils étaient radieux. Un homme, un maréchal était parmi eux, la tête haute, c'était Marmont. Les plénipotentiaires furent introduits auprès d'Alexandre, il était avec le roi de Prusse : la dissimulation n'était plus nécessaire. Le corps de Marmont était arrivé à Versailles; on ne pouvait donc plus se targuer du vœu de l'armée. Napoléon n'était plus à craindre, il avait douze mille hommes de moins, Fontainebleau n'était plus une position tenable, sa personne était à la discrétion de l'ennemi.

Alexandre leur déclara que les puissances alliées ne voulaient pas de la régence, qu'il fallait y renoncer, et qu'elles ne négocieraient que sur la base d'une abdication absolue. Il renouvela toutes ses protestations d'amitié pour Napoléon malheureux, et chargea les plénipotentiaires de l'assurer que les puissances s'occupaient de son sort et de celui de sa famille, qu'elles lui donneraient une principauté indépendante, l'île d'Elbe ou toute autre.

« L'Empereur, dit Macdonald, nous a défendu de rien stipuler, de rien accepter pour lui. »

« Eh bien! répliqua Alexandre, je ne l'en admire que davantage. Dites-lui que, si cela lui convient, je lui offre un asile dans mes états, et qu'il y sera traité avec les égards et la distinction dus à son rang et à son caractère. »

On publia, dans le Moniteur, que l'empereur de Russie avait fait proposer, au nom des puissances alliées, à Napoléon, de se choisir un lieu et un établissement de retraite pour lui et sa famille, et que le duc de Vicence avait été chargé de lui remettre cette proposition; qu'elle avait été principalement dictée aux puissances alliées par le desir d'arrêter l'effusion du sang, et par la conviction que si elle était adoptée par Napoléon, l'œuvre de la paix générale et le rétablissement du repos intérieur de la France ne seraient plus que l'affaire d'un jour.

Pour justifier l'excès de leurs terreurs et de leurs anxiétés, exalter leur habileté et exagérer leur influence, les royalistes se sont fondés sur les affections paternelles de l'empereur d'Autriche, et sur le refus de Schwarzenberg de se porter en avant pendant qu'on négociait la régence. Ses affections! on a vu, par la correspondance de Metternich au congrès de Châtillon, qu'elles étaient depuis longtemps sacrifiées à la politique. L'empereur François répondit à Champagny, que lui avait expédié l'Impératrice, qu'il s'était engagé avec ses alliés à approuver tout ce qu'ils feraient. Schwarzenberg sus-

pendit son mouvement, parce qu'il venait de traiter avec Marmont : reste donc le prétendu libéralisme d'Alexandre et son mépris affiché des Bourbons; cela ne pouvait pas prévaloir sur sa crainte et sa haine de Napoléon; et la régence, c'était toujours lui sous une autre forme, à moins qu'on le tuât ou qu'on le chargeât de fers.

Pour rendre irrévocable la décision des alliés, mettre un terme aux angoisses des royalistes, à l'incertitude publique, et trancher enfin la question des Bourbons, il fallait que le sénat fît sa constitution. Depuis plusieurs jours on y discutait un projet : il y avait conservé les bases libérales adoptées dans sa séance du 1er avril : l'abbé de Montesquiou en combattit plusieurs. Il voulait pour le roi le droit de nommer des sénateurs en nombre illimité, et celui de paix et de guerre. Il s'opposait à la forme dans laquelle on appelait Louis XVIII au trône, il le tenait de sa naissance, il régnait depuis la mort de Louis XVII. On ne pouvait s'entendre. Les maréchaux étaient venus traiter de la régence; la peur gagna les royalistes, ils se montrèrent plus accommodans que l'abbé de Montesquiou. On tranquillisa les sénateurs sur leur existence, leur dotation, on leur fit même espérer l'hérédité; on se fit de part et d'autre quelques concessions. Le 6 avril, un acte constitutionnel fut adopté et publié dans Paris.

Le gouvernement français était monarchique et héréditaire; le peuple français appelait librement au trône Louis-Stanislas-Xavier de France, frère du

dernier roi, et après lui les autres membres de la maison de Bourbon, dans l'ordre ancien; il serait proclamé roi *des Français*, quand il aurait prêté le serment constitutionnel; il y avait deux chambres, le roi concourait avec elles; il avait la sanction; elles avaient comme lui l'initiative directe; l'âge de vingt-cinq ans suffisait pour y siéger; les présidens étaient électifs; il consacrait la plupart des bases générales de la constitution de 1791; le sénat y ajouta quatre dispositions importantes : la liberté de la presse, sauf la répression des abus; l'abolition de la confiscation; la garantie aux militaires de leurs grades, honneurs et pensions; la défense de rechercher personne pour ses opinions et ses votes.

A-la-fois auteur et instrument d'une restauration, le gouvernement provisoire s'était donc en cela montré libéral pour satisfaire l'opinion publique. Le sénat, quoiqu'il se fût prononcé contre Napoléon et pour les Bourbons, n'était pas contre-révolutionnaire : il stipula donc les garanties de la révolution et des libertés nationales. Malheureusement il stipula aussi sa conservation et ses intérêts pécuniaires; déjà tombé très bas dans l'opinion, il se déconsidéra de plus en plus ainsi que son ouvrage, et fournit à la faction contre-révolutionnaire un prétexte pour les ruiner tous les deux.

Ney et Caulaincourt avaient quitté Paris, et se rendaient à Fontainebleau : en passant à Chevilly, ils conclurent un armistice de quarante-huit heures avec Schwarzenberg, pour continuer les négo-

ciations. Arrivés auprès de Napoléon, ils lui rendirent compte de la résolution des coalisés. Son premier mouvement fut d'en appeler aux armes, et de se jeter à corps perdu dans les chances de la guerre. Alors recommencèrent les combinaisons, les calculs: l'armée de Soult, sous les murs de Toulouse, les quinze mille hommes que Suchet ramenait d'Espagne, les quinze mille hommes d'Augereau, que la perte de Lyon venait de rejeter sur les Cévennes, les trente mille hommes du prince Eugène, le corps d'armée de Maison, les garnisons des places frontières, enfin l'armée de Fontainebleau, avec laquelle on s'ouvrait passage vers la Loire.

Si l'on répugnait à courir les aventures, à passer de province en province, guerroyant sans cesse, portant le ravage partout, allumant la guerre civile, sans en prévoir le terme et le résultat pour la France, eh bien! on renonçait à la défendre plus long-temps. Mais plutôt que de subir le dernier degré d'humiliation, on se retirerait en Italie, on proclamerait son indépendance, on l'appellerait aux armes, et l'on renouvellerait les prodiges des campagnes de la république.

Sous le rapport militaire, ces projets n'étaient pas d'une exécution facile; il était trop tard, les choses était trop avancées. Un autre obstacle s'y opposait, la défection des chefs. Augereau était gagné; Suchet était chancelant; Soult observait le vent; le prince Eugène était préoccupé de son avenir; Maison était prêt à faire sa paix. Depuis quel-

ques jours, autour de Napoléon, la défection avait fait d'immenses progrès, du premier grade, elle s'était propagée dans les grades secondaires. L'astre avait pâli, il s'éteignait, on se retirait de lui, on se tournait vers celui dont on voyait poindre les rayons. A Paris, des généraux faisaient leur soumission; dans le palais de Fontainebleau, on colportait l'acte de déchéance, on recueillait des adhésions chez Berthier, lui-même donnait sa signature. Sous toutes sortes de prétextes, on s'évadait l'un après l'autre vers Paris. Plus de guerre, répondait-on plus ou moins brutalement à Napoléon; on en avait assez; on voulait jouir en repos de ses titres, de ses richesses, de ses honneurs. Ney était un des plus pressés, des plus impatiens. Depuis la défection de Marmont, il voyait que pour éviter à sa chère patrie les maux affreux d'une guerre civile, il ne restait plus aux Français qu'à embrasser la cause de leurs anciens rois; c'était pénétré de ce sentiment, qu'il s'était rendu auprès de l'Empereur Napoléon pour lui manifester le vœu de la nation. L'Empereur, convaincu de la position critique où il avait placé la France, et de l'impossibilité où il était de la sauver lui-même, avait paru se résigner, et consentir à l'abdication entière et sans aucune restriction. C'était le lendemain matin qu'il espérait en recevoir de lui-même l'acte formel et authentique.

Voilà en quels termes le héros d'Elchingen et de la Moscowa écrivait de Fontainebleau, le 5 à onze heures et demie du soir, à son altesse sérénissime le

prince de Bénévent, président du gouvernement provisoire, ajoutant que dès qu'il aurait l'abdication de l'Empereur, il s'empresserait d'aller voir son altesse.

Le malheureux ne prévoyait pas qu'il serait la première victime des Bourbons!

Napoléon pouvait encore compter sur la masse de l'armée. Le soldat lui était dévoué, les officiers restaient fidèles; il ne manquait pas de généraux jeunes, ou que n'avait pas énervés la fortune, et pour qui l'honneur était toujours sous le drapeau impérial, à qui l'étranger était odieux. Mais Napoléon craignait de ne plus être qu'un chef de partisans. Il succombait sous les habitudes de son règne : il aurait cru déchoir en marchant désormais sans les *grands-officiers* de la couronne. Il lui semblait que le général Bonaparte lui-même ne pouvait recommencer sa carrière sans le cortège obligé de ses anciens lieutenans. « Vous voulez du repos, leur dit-il enfin; ayez-en donc! Hélas! vous ne savez pas combien de chagrins et de dangers vous attendent sur vos lits de duvet! Quelques années de cette paix, que vous allez payer si cher, en moissonneront un plus grand nombre d'entre vous que n'aurait fait la guerre, la guerre la plus désespérée! » Il prit la plume et écrivit en ces termes la seconde formule de son abdication :

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'Empereur était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'Empereur, fidèle à son serment,

déclare qu'il renonce pour lui et ses enfans aux trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire aux intérêts de la France. »

Munis de cet acte, les plénipotentiaires de Napoléon retournèrent à Paris. Les hostilités furent aussitôt suspendues; on reprit la négociation.

Le gouvernement provisoire notifia à toutes les autorités que tout ce qui avait été, ou tout ce qui aurait été fait au nom et par ordre de Napoléon Bonaparte postérieurement à sa déchéance, prononcée par le sénat, était nul, et devait être regardé comme non avenu. Il ordonna que des fonds considérables, qui avaient été enlevés de Paris avant l'occupation par les armées alliées, y seraient ramenés sous la responsabilité des comptables et dépositaires. Cela s'appliquait au trésor que La Bouillerie avait conduit à Blois avec la régence.

Dès le 12 mars, Bordeaux avait pris la cocarde blanche; le gouvernement provisoire avait échoué, le 2 avril, dans son empressement à l'imposer à la garde nationale de Paris; quelques royalistes la portaient; ils étalaient déjà le *ruban de la Vendée*. Le jour même où le corps de Marmont avait été entraîné par surprise à Versailles, on avait voulu lui faire prendre la cocarde blanche; le maréchal et l'empereur Alexandre ne l'avaient pas osé. Le gouvernement provisoire fit dire au maréchal Jourdan, qui commandait à Rouen, que le corps de Marmont avait pris cette cocarde; il le crut, il la prit, et la

fit prendre. Maintenant que les Bourbons étaient rappelés, et que l'Empereur avait abdiqué sans condition, on crut qu'il n'y aurait plus d'obstacle. Ce changement de couleur était la contre-révolution. En proscrivant les couleurs nationales, on en faisait un terrible signe de ralliement contre les Bourbons. Le sénat l'avait senti, et, autant par cette considération, que par patriotisme, il avait, en vain à trois reprises, transmis au gouvernement provisoire un vœu formel pour la conservation de ces couleurs. Un arrêté du 9, ordonna que la garde nationale prendrait la cocarde blanche, qui redevenait, dès ce moment, la cocarde nationale, et le signe de ralliement des Français.

Le 10 avril, la garde nationale était sous les armes aux divers postes qui lui étaient assignés. Les troupes alliées étaient en ligne depuis le boulevard de l'Arsenal jusqu'à celui de la Madeleine : à midi, l'empereur Alexandre, le roi de Prusse, accompagnés du prince de Schwarzenberg, représentant l'empereur d'Autriche, de plusieurs maréchaux, et de leurs nombreux états-majors, passèrent la revue des troupes. Ils étaient à l'entrée de la rue Royale, elles défilèrent devant eux, et se rangèrent sur la place autour d'un autel, élevé au centre. Les souverains s'approchèrent; on chanta le *Te Deum*. Au moment de la bénédiction, ils se mirent à genoux pour la recevoir, et baiser ensuite la croix. La cérémonie se termina par cent coups de canon. La bonne compagnie assista à ce spectacle : les roya-

listes mêlèrent leurs acclamations à celles des soldats étrangers. Pourquoi pas? les maréchaux y assistaient.

Dans ce moment, arrivèrent à Paris Castelreagh et Metternich pour concourir au réglement du sort de Napoléon et de sa famille, avec ses plénipotentiaires. Dans le naufrage de tant de puissance et de gloire, il y aurait eu plus de grandeur à ne pas traiter pour de misérables intérêts personnels, avec des ennemis victorieux. Napoléon le sentit : « Eh que m'importe! dit-il. Un petit écu par jour et un cheval, voilà tout ce qu'il me faut. » Mais cette abnégation stoïque n'était plus de son siècle, et son âme fléchit par des considérations de famille.

Le traité fut conclu le 11 avril. Napoléon renonçait à toute souveraineté sur la France et l'Italie. L'île d'Elbe, adoptée par lui pour séjour, serait possédée par lui en toute souveraineté pendant sa vie. Il lui était donné, en toute propriété, un revenu annuel de deux millions en rente sur le grand-livre, dont un million réversible à l'Impératrice. Les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla étaient donnés, en toute propriété, à Marie-Louise, pour passer à son fils, qui, dès ce moment, en prenait le titre de prince. Il était réservé, dans les pays auxquels Napoléon renonçait, des domaines, ou donné des rentes sur le grand-livre d'un revenu de 2,500,000 francs, répartis entre les membres de sa famille. Ils conservaient, en outre, leurs propriétés particulières et leurs rentes sur le grand-livre, et le

Monte-Napoleone de Milan. Le traitement de Joséphine était réduit à un million en domaines ou en rente sur le grand-livre. Il serait donné au prince Eugène un établissement convenable hors de France. Sur les fonds du domaine extraordinaire ou du domaine privé placés par l'Empereur dans les caisses publiques, il lui était réservé 2 millions pour être employés en gratifications, suivant l'état par lui arrêté; les dettes de sa maison étaient acquittées sur les arrérages à lui dus de sa liste civile. La garde impériale fournissait un détachement de douze à quinze cents hommes de toutes armes pour l'escorter jusqu'à Saint-Tropez. Il pouvait emmener avec lui, et conserver pour sa garde, quatre cents hommes de bonne volonté. Il lui était fourni des bâtimens de transport et une corvette armée; la corvette lui demeurait en propriété. Les puissances garantissaient l'exécution du traité et s'engageaient à obtenir qu'il fût adopté et garanti par la France.

Le gouvernement provisoire y adhéra et en garantit l'exécution. [1]

Il fut convenu, mais en dehors du traité, que chacune des grandes puissances enverrait, près de Napoléon, un commissaire qui lui servirait de sauvegarde et l'accompagnerait à sa destination.

Macdonald lui apporta le traité à Fontainebleau pour recevoir sa ratification : il ne fit point de dif-

[1] Par un acte du 31 mai, Talleyrand déclara aux plénipotentiaires des puissances, au nom de Louis XVIII, que les clauses du traité à la charge de la France seraient fidèlement exécutées.

ficulté, il en connaissait les stipulations; seulement il fut vivement blessé de l'envoi des commissaires des puissances.

Cependant il dissertait sur le suicide philosophiquement, sans apparence d'application à lui-même. Dans son intérieur, on avait conçu des soupçons et des craintes; à son insu, on avait enlevé ses pistolets. Dans la nuit du 11 au 12, un grand mouvement se manifesta dans le palais; le docteur Yvan, le grand-maréchal Bertrand, Caulaincourt, Maret accoururent dans la chambre de Napoléon : il s'était empoisonné, et, croyant sa fin prochaine, il avait fait appeler ses serviteurs. Le poison, composé par Cabanis, et dont Condorcet s'était servi, contenu dans un flacon que, depuis long-temps, Napoléon portait à son cou, avait perdu de sa puissance : son effet et les douleurs cédèrent à un long assoupissement et à des sueurs abondantes.

Le 12 au matin, Macdonald fut introduit dans la chambre de l'Empereur, où se trouvaient quelques serviteurs fidèles.

Nu des pieds à la tête, n'ayant que des pantoufles et une simple robe de chambre, il était devant la cheminée, assis sur un fauteuil, les coudes appuyés sur ses genoux, tenant sa tête entre ses mains, immobile. Il y avait au feu une caffetière, une théière, et sur la cheminée des tasses et des flacons, tout l'appareil des remèdes propres à soulager d'une indisposition. En vain on lui annonça plusieurs fois le duc de Tarente; enfin, il leva et tourna la tête,

répéta ce nom, adressa au maréchal quelques paroles obligeantes, et reprit sa position. Sa figure altérée portait les traces de vives souffrances. Les assistans, gardant le silence, se bornaient, par des gestes, à plaindre Napoléon et à déplorer son triste sort. Macdonald fit observer que le temps se passait, qu'on attendait, à Paris, la ratification du traité par l'Empereur : on se hasarda à le lui dire, il sortit de son assoupissement. Le maréchal s'excusa de ce qu'il était obligé de troubler le repos dont il paraissait avoir besoin. « Oui, dit-il, j'ai été indisposé, j'ai passé une mauvaise nuit. » La ratification était déjà signée, il ordonna de la remettre au maréchal. Il le remercia affectueusement du zèle qu'il n'avait cessé d'apporter dans la négociation, et lui exprima le regret de n'avoir plus les moyens de lui en témoigner sa reconnaissance. Le maréchal ayant paru s'en offenser, l'Empereur rendit justice à son désintéressement et à sa loyauté, et revint sur les torts qu'il avait eus envers lui. « Du moins, dit-il, vous ne refuserez pas un souvenir; c'est le sabre de Mourad-Bey, je l'ai porté dans les batailles. » Macdonald l'accepta. « Maréchal, ajouta-t-il, si jamais vous voyagez en Italie, j'espère que vous viendrez me voir à l'île d'Elbe. Retournez à Paris, et servez les Bourbons aussi fidèlement que vous m'avez servi. »

Le préfet du palais de Bausset apporta à l'Empereur une lettre de Marie-Louise. Il savait les obstacles qu'on mettait à leur réunion; mais il se flattait qu'une fois en possession du duché de Parme, il

serait permis à l'Impératrice de venir, avec son fils, s'établir à l'île d'Elbe.

Berthier, à qui l'Empereur avait laissé le commandement de l'armée, lui demanda la permission d'aller à Paris pour des affaires particulières, promettant de revenir le lendemain. « Il ne reviendra pas, dit froidement l'Empereur à Maret. — Quoi, sire, seraient-ce là les adieux de Berthier? — Oui, je vous le dis, il ne reviendra pas. » On ne le revit plus. Honte éternelle à Berthier!

RESTAURATION.

CHAPITRE CIII.

Régence à Blois; elle se dissout.—L'Impératrice et son fils quittent la France. — Adhésions aux décrets du sénat. —Entrée du comte d'Artois à Paris. — Le sénat le nomme lieutenant-général du royaume. — Entrée à Paris de l'empereur d'Autriche, du duc de Berry. — Départ de Napoléon pour l'île d'Elbe. — Mission de Maubreuil. — Gouvernement du lieutenant-général. — Envoi de commissaires extraordinaires.— Effets de la restauration. — Flatteries et lâchetés. — Convention du 23 avril; la France dépouillée et vendue.

Pendant que tout se décidait entre Paris et Fontainebleau, que faisait le gouvernement de la régence? Cohue en débâcle, sans unité, sans énergie, sans âme, il errait sur les grands chemins, poursuivi par la peur, en attendant qu'il se réunît sur un point pour y étaler sa faiblesse et son impuissance. Il ne faut pas trop l'en accuser; Napoléon avait tout concentré en lui-même. Sans lui, hors de lui, il n'y avait plus rien; il en avait la conscience; il n'avait que faire de la régence, elle ne pouvait qu'attendre et partager le destin de l'Empereur.

Le roi Joseph avait annoncé aux Parisiens qu'il

avait été pourvu à la sûreté de l'Impératrice et du roi de Rome; mais on n'avait point annoncé dans quel lieu ils se retireraient. Des fonctionnaires qui avaient dû quitter Paris, les uns allaient à Orléans, d'autres poussaient à Blois, à Tours, quelques-uns jusqu'en Bretagne. L'Impératrice voyageait à très petites journées, pour être sans doute plus facilement informée de ce qui se passerait à Paris. Le 1er avril au matin, elle n'était encore qu'à Vendôme. la reddition de la capitale l'obligea à partir. Le 2, à cinq heures du soir, elle arriva à Blois, précédée de détachemens de cavalerie, de nombreux bagages, notamment de quinze fourgons contenant le trésor. La régence s'établit dans cette ville; là se trouvaient réunis les rois Joseph, Louis et Jérôme, Madame mère, le cardinal Fesch; l'archi-chancelier Cambacérès; les ministres Clarke, Montalivet, Savary, Mollien, Gaudin, Decrès, Lacuée; les ministres d'état Defermon, Boulay, Regnaud de Saint-Jean d'Angély; les officiers du sénat; des grands officiers de la couronne, etc., etc. On jouait encore à la chapelle; il y avait messe, réception, cour, conseil, allées et venues, mystère, inquiétudes, alarmes, tristesse, démoralisation. L'émigration de Paris en apportait des nouvelles désastreuses; l'arrivée de l'École polytechnique, de celles de Charenton, de Saint-Cyr, des pages, vint augmenter l'encombrement.

La régence dut concevoir le projet de recruter, de soulever dans les départemens pour venir au secours de l'Empereur et soutenir sa cause, elle l'es-

saya; mais elle fut devancée par les évènemens de Paris et de Fontainebleau. Son premier acte connu et aussi le dernier fut une proclamation de l'Impératrice aux Français, qui n'eut qu'un faible retentissement.

En recevant, le 7, une lettre de Napoléon, l'Impératrice se montra très surprise de son abdication; elle ne pouvait croire que les souverains alliés eussent l'intention de le détrôner. « Mon père, dit-elle, ne le souffrirait pas. Il m'a répété vingt fois, quand il m'a mise sur le trône de France, qu'il m'y soutiendrait toujours, et mon père est un honnête homme. » Elle annonça qu'elle voulait aller joindre Napoléon; et, comme on lui représentait que ce n'était pas possible, elle insista, disant : « Ma place est auprès de l'Empereur; dans un moment où il doit être si malheureux, je veux le rejoindre, et je me trouverai bien partout, pourvu que je sois avec lui. » Elle se décida à lui écrire.

Pour que le roi de Rome ne tombât pas au pouvoir des ennemis, Joseph et Jérôme résolurent, le 8 mars, de transporter la régence dans le midi de la France; l'Impératrice ne le voulut pas. Le vertige de la lâcheté était si grand, que toute sa maison d'honneur et Caffarelli, commandant de sa garde, prirent parti pour elle, et que les frères de l'Empereur furent accusés de cruauté envers la pauvre Marie-Louise.

Le même jour arrivèrent inopinément le général russe Schouwalow et le baron de Saint-Aignan, avec la mission d'emmener l'Impératrice et son fils; per-

sonne ne s'avisa de la contester ni d'y former obstacle; au contraire, tout le monde se résigna et s'arrangea en conséquence. Ce fut encore pis qu'à Fontainebleau; il n'y avait pas à Blois un Empereur pour forcer les gens à garder un masque. On était pressé de retourner à Paris, qu'on se repentait d'avoir quitté; on craignait d'arriver trop tard pour faire sa soumission, conserver sa position ou s'en faire une, et avoir sa part des faveurs du nouveau gouvernement. Il y avait presse pour les passeports à la municipalité, chez Schouwalow, pour les voitures, les chevaux. On se fit payer les traitemens arriérés, même des indemnités de voyage; on fit aux troupes une cote mal taillée; elles reçurent trois mois de solde sans distinction.

Le 9, l'Impératrice partit de Blois avec le roi de Rome, leur cour, une escorte française, accompagnée de Schouwalow, et prit la route d'Orléans; elle y séjourna le 10 et le 11. L'Impératrice avait cessé, ce n'était qu'une archiduchesse, elle n'avait jamais été rien de plus.

La première émigration de la régence eut lieu de Blois à l'arrivée de Schouwalow. A Orléans, tout le monde à-peu-près abandonna Marie-Louise. Madame mère et le cardinal Fesch prirent la route de Rome; Louis, Jérôme et Joseph partirent pour la Suisse; les princes Estherhazi et Lichtenstein vinrent chercher Marie-Louise, et le 12 au soir l'emmenèrent à Rambouillet. A Angerville, la garde impériale qui l'escortait, fut remplacée par des Cosaques. Un de

leurs régimens faisait le service à Rambouillet. L'empereur d'Autriche vint l'y voir. En le recevant à la porte du château, elle prit le roi de Rome des mains de madame de Montesquiou, et le jeta dans les bras de son grand-père; il fut vivement ému comme d'un remords. Il notifia à Marie-Louise qu'elle reviendrait en Autriche avec son fils, et lui annonça la visite de l'empereur Alexandre et du roi de Prusse. Alexandre vint, le 18, demander à déjeuner à l'Impératrice. Il fut d'une amabilité et d'une aisance telles qu'on aurait pu croire qu'il ne s'était passé rien de sérieux en France. Il desira voir *le petit roi*. Marie-Louise permit à celui qui venait de détrôner son époux d'embrasser, de caresser son fils. Il l'examina beaucoup. Le 20, ce fut le tour du roi de Prusse, il s'était fait annoncer d'avance, Marie-Louise avait répondu qu'elle le recevrait avec plaisir. La visite dura environ une heure. Il alla aussi embrasser *le petit roi;* mais moins faux qu'Alexandre, il ne se montra ni affectueux ni caressant.

Le 23 avril, l'Impératrice quitta Rambouillet avec son fils, et vint à Grosbois, où elle passa la journée du 24 avec son père. Le 25, elle se mit en route, et le 2 mai, elle quitta la France et passa le Rhin entre Huningue et Bâle. Elle était accompagnée de la maréchale Lannes, de mesdames de Montesquiou et de Brignole, du préfet du palais de Bausset, du général Caffarelli, et du secrétaire des commandemens Menneval.

Après la conclusion du traité de Fontainebleau,

le gouvernement provisoire adressa une proclamation à l'armée. Elle n'était plus à Napoléon, mais elle était toujours à la patrie; ses honneurs, ses grades et pensions étaient assurés. On lui prodiguait les tendresses, on lui promettait monts et merveilles. « Vous ne périrez plus, leur disait-on, à cinq cents lieues de la patrie, pour une cause qui n'était pas la sienne. Des princes nés Français ménageront votre sang, car leur sang est le vôtre. Leurs ancêtres ont gouverné vos ancêtres : pourriez-vous concevoir quelques alarmes? Ils admiraient, dans une terre étrangère, les prodiges de la valeur française; ils l'admiraient, en gémissant que leur retour fût suspendu par tant d'exploits inutiles : restez donc fidèles à votre drapeau. »

Les plus pressés, parmi les hauts fonctionnaires, n'avaient pas attendu le traité du 11 avril pour se retourner vers les Bourbons; il y en eut qui le prévinrent par leurs adhésions [1]. Après le traité, elles

(1) Le 2 avril, Nonsouty, Soumission à la maison de Bourbon.
Le 4, de Blois, Cambacérès comme sénateur; le 9, comme archichancelier.
Le 5, Sugny, inspecteur général de l'artillerie de la marine.
Général d'Orsay.
Contre-amiral Villaumez.
Conseillers d'état, Duchatel et Jaubert.
Le 6, Lagrange, inspecteur général de gendarmerie.
Kellermann, général, au nom du 6e corps de cavalerie.
Généraux Milhaud, Gruyer.
Le 7, Villemanzé, maréchal Oudinot, lettre fort peu digne.
Le 8, Les maréchaux Jourdan et Mortier; les généraux

abondèrent avec un tel empressement et une telle profusion, que les colonnes du Moniteur en furent remplies pendant plusieurs mois.

Cependant les royalistes n'étaient pas très rassurés, et ne se dissimulaient pas les obstacles qu'éprouvait la restauration ostensiblement et encore plus au fond des cœurs. L'abbé de Montesquiou écrivait à Louis XVIII :

« Le sénat, quoique décrié, a derrière lui un parti républicain peu nombreux encore, mais qui s'appuie sur de grands personnages. Il s'agit d'embarrasser le gouvernement du roi, de maintenir la mutinerie des troupes, d'obliger le roi à prendre la constitution telle qu'elle était. Cette mutinerie croît sensiblement; il y a eu de grands désordres à Lille, malgré la fermeté du général Maison. Thionville est en pleine révolte, Metz à-peu-près de même : les

	Maurice Mathieu, Hullin et son état-major, le cardinal Cambacérès, le comte de Ségur, Massa, revenant de Blois, adhésion (lettre plate) à la déchéance prononcée contre Bonaparte et sa famille.
Le 10,	Les généraux Sébastiani, Ch. Lebrun, duc de Plaisance, Philippe de Ségur, offrant ses seize cents gardes d'honneur et lui au descendant des rois de ses pères.
Le 11,	Les maréchaux Moncey et Berthier pour lui et l'armée, le préfet Bondy venant de Lyon, le conseil d'état, Lebrun, architrésorier.
Le 13,	Des maréchaux et généraux en masse.
Le 14,	Maréchal Macdonald.

autres villes ne sont pas plus soumises. Un voyageur qui arrive de Moulins, a raconté que, depuis cette ville jusqu'à Paris, il n'a trouvé de cocardes blanches qu'à Nevers. Il y a sur cette route beaucoup de troupes qui tiennent des propos effroyables. D'un autre côté, Soult ne se prononce pas, et, comme c'est le plus ambitieux des généraux, on ne peut que mal augurer de son silence. On vient d'écrire à Suchet une lettre qui doit être décisive, mais on n'en a pas de nouvelles. Ainsi la plus grande partie de l'armée est en insurrection et l'autre partie incertaine. Le ministère est composé de gens d'esprit, mais sans action. Chaque jour les rapports de police deviennent plus mauvais; ceux des provinces ne sont pas plus rassurans. »

Le comte d'Artois avait suivi de loin les bagages des ennemis; lorsqu'ils furent maîtres de Paris, et que la contre-révolution y fut décidée, il s'en rapprocha; Talleyrand lui écrivit que tout était prêt pour le recevoir en quelle qualité? Il avait pris le titre de *Monsieur,* et s'était attribué de son chef celui de lieutenant-général du royaume; on assure que Louis XVIII ne le lui avait pas conféré.

Le sénat se montra récalcitrant, ne voulut pas admettre le prince dans une qualité usurpée, qui ne s'accordait pas d'ailleurs avec le principe de la constitution, la souveraineté du peuple, et prétendit avoir seul le droit de lui déférer tout titre emportant autorité, mais le sénat lui-même n'en avait plus aucune. Tant qu'on en avait eu besoin, on l'avait

ménagé, caressé. Pendant la frayeur momentanée qu'avait causée la négociation des maréchaux avec Alexandre, on lui avait permis de faire une constitution. Cette frayeur passée, Louis XVIII appelé, et la dynastie napoléonienne définitivement condamnée, on s'était moqué du sénat. Le gouvernement provisoire avait défendu d'insérer dans le *Moniteur* les adhésions à la constitution. Dans des pamphlets, dans les journaux, elle fut attaquée avec fureur. Les prêtres prêchaient contre elle dans les chaires, disant que toute constitution était un régicide; les nobles la faisaient brûler par le bourreau. Dans des adresses, les royalistes appelaient la révolution une rébellion de vingt-cinq ans; ils demandaient le pouvoir absolu, leur roi, rien de plus. Les sénateurs n'étaient pas plus épargnés que leur ouvrage. Misérables et vils instrumens de la tyrannie de l'usurpateur, ils n'avaient pas, leur disait-on, le droit de mettre des bornes au pouvoir légitime et de s'imposer dans l'excès de leur égoïsme avec leurs titres, leurs traitemens et leurs honneurs.

Voilà où en étaient le sénat et sa constitution, lorsque le comte d'Artois arriva à Livry. Ses sentimens, ses principes, ceux de ses conseils, de sa cour étaient parfaitement traduits par ces manifestations ultra-royalistes. Peu leur importait que le sénat ne voulût pas reconnaître le lieutenant-général, ils ne reconnaissaient pas le sénat, et ils le jetteraient par les fenêtres du Luxembourg avec son acte constitutionnel. Le gouvernement provisoire, pour son

propre crédit, et pour le plus grand bien de la restauration, redoutait les moyens violens; la machine du sénat était encore utile, il n'était pas temps de la briser. Talleyrand essaya de sa médiation, mais en vain; le comte d'Artois trancha la question, et se disposa à faire son entrée. Le gouvernement provisoire l'annonça, et envoya à sa rencontre jusqu'à Livry des détachemens de la garde nationale.

Le 12 avril, le prince se présenta à la barrière, en uniforme de garde national, cocarde blanche au chapeau, ruban blanc à la boutonnière. Le sénat fit défaut et ne voulut pas s'y rendre. Il fut harangué par Talleyrand : « Monseigneur, lui dit dévotement l'ex-évêque, ministre de la République et de l'Empire, le bonheur que nous éprouvons en ce jour de régénération est au-delà de toute expression, si monseigneur reçoit avec la bonté céleste qui caractérise son auguste maison, l'hommage de notre religieux attendrissement et notre dévoûment respectueux. » Le prince balbutia quelques phrases vagues et s'embrouilla; on le tira d'embarras par des vivat. Le préfet Chabrol, à la tête du conseil municipal, renouvela l'embarras du prince par un discours moins bref et plus bourgeois que celui de Talleyrand. Il prit pour texte *vingt ans de malheurs* qu'avait éprouvés la France, et dont la famille Chabrol n'avait pourtant pas souffert tout autant que la famille des Bourbons. Le prince montra la plus vive émotion, et mit dans sa réponse ces manières engageantes et ces grâces françaises qui lui étaient si fa-

milières; c'est-à-dire qu'il ne sut que répondre; en vérité, il était bien excusable. Il poussa donc son cheval en avant et entra. Son cortège se composait des officiers de sa maison, ou d'émigrés, des maréchaux présens, de généraux, d'officiers supérieurs, des états-majors et de gardes nationaux à cheval, hier à l'Empire, aujourd'hui aux Bourbons, jusqu'à nouvel ordre. Le comte d'Artois dans Paris! C'était certes un spectacle assez nouveau pour qu'il y eût beaucoup de monde sur pied et un grand mouvement dans les rues. De la curiosité, de l'étonnement, voilà tout; des acclamations de la part des royalistes, et c'était le petit nombre; qu'importe! Ils voulaient les Bourbons, l'étranger les leur rendait; ils étaient là.

Le prince se rendit à Notre-Dame, remplie jusqu'à la voûte d'évêques, de prêtres, de fonctionnaires civils et militaires, d'étrangers de toutes les nations. Un *Te Deum* fut chanté en actions de grâces. On ne devait pas moins à la providence pour avoir opéré un semblable prodige. Le sénat toujours boudant n'y assista pas. Enfin le prince fut conduit dans le palais de ses pères, dans ces *Tuileries* où le canon du 10 août avait renversé la dynastie des Bourbons et la monarchie. Le drapeau blanc y fut arboré.

Lorsqu'il fallut, pour l'instruction de Paris et de la France, fournir au *Moniteur* les détails de cette entrée triomphale, et rédiger la réponse du comte d'Artois, grand fut l'embarras. Les membres du

gouvernement provisoire et les intimes du prince sentirent la nécessité de le populariser par un mot heureux, même par un trait d'esprit. Chez Talleyrand, on se mit à l'ouvrage; Beugnot eut le bonheur de bien rencontrer. Dans le *Moniteur* du lendemain, on lut cette réponse :

« Messieurs les membres du gouvernement provisoire, je vous remercie de ce que vous avez fait pour notre patrie. J'éprouve une émotion qui m'empêche d'exprimer tout ce que je ressens; plus de divisions; la paix et la France. Je la revois enfin et rien n'y est changé, si ce n'est qu'il s'y trouve un Français de plus. » Le prince douta que ce fussent ses paroles, on le lui assura, il le crut ou feignit de le croire. Et les amis de s'écrier que cette finale caractérisait le véritable chevalier français, qu'elle était digne du petit-fils d'Henri IV, que le Béarnais n'aurait pas dit mieux.

Le gouvernement provisoire n'avait encore imposé la cocarde blanche qu'à la garde nationale. L'armée avait toujours la cocarde de la révolution et de la victoire. Par arrêté du 13, il statua que la cocarde blanche était la cocarde française, et qu'elle serait prise par toute l'armée; que le pavillon blanc serait arboré sur les bâtimens de guerre et les navires du commerce. L'armée se soumit, blessée au cœur et en rugissant; le peuple français sentit profondément l'outrage, et concentra son indignation.

La bouderie du sénat continuait : dans ce premier moment, on tenait à éviter toute division; on n'a-

vait pas encore les adhésions de Soult et de Suchet; il y avait du mécontentement et de l'indiscipline dans les troupes, Napoléon était encore à Fontainebleau; on ne se sentait pas assez solidement assis pour braver les sénateurs; Talleyrand négocia un arrangement. Il fit sentir au prince combien il importait qu'il ne se séparât pas du seul corps constitué qui eût bien voulu prendre sur lui de parler et d'agir pour la France. Le comte d'Artois consentit à lui faire une concession, sauf à le lui revaloir plus tard. Sur la proposition du gouvernement provisoire, le sénat en déféra les pouvoirs au prince, sous le titre de lieutenant-général du royaume, en attendant que Louis-Stanislas-Xavier de France, appelé au trône des Français, eût accepté la charte constitutionnelle. Le sénat alla en corps présenter son décret au comte d'Artois. Il éluda adroitement la question, le roi ne lui ayant pas donné le droit d'accepter la constitution, et assura en son nom qu'il en admettrait les principales bases.

La majorité du sénat comprit très bien la portée de ce discours; mais un de ses membres, qui sans doute ne le comprit pas, ou qui voulait faire sa cour, s'écria : « C'est vraiment le fils d'Henri IV. — Son sang coule en effet dans mes veines, reprit le prince; je desirerais en avoir les talens, mais je suis bien sûr d'avoir son cœur et son amour pour les Français. »

Les députés au Corps-Législatif vinrent aussi le complimenter, et ne parlèrent pas de constitution.

Il leur tint à-peu-près le même discours, et dit à Félix Faulcon, président : « Vous nous exprimez les vœux de la nation, vous qui êtes ses *véritables* représentans. » Avis au sénat.

C'était l'époque des entrées solennelles; on en donnait souvent le spectacle : le 15, celle de l'empereur François; ses alliés de Prusse et de Russie se portèrent au-devant de lui; le comte d'Artois, escorté de la garde nationale, à cheval, alla les recevoir sur les boulevards du Temple; la garde nationale formait la haie; toutes les troupes étrangères étaient sous les armes; ils en firent la revue. Morne silence du peuple sur le passage d'un prince qui venait d'abandonner son gendre, sa fille et son petit-fils.

Le sénat, on ne sait pourquoi, bravant le sentiment public, alla complimenter l'empereur de ce qu'après avoir voulu, par un dévoûment magnanime, cimenter l'union de la France et de l'Autriche, il avait sauvé l'Europe, en laissant à son destin celui qui voulait la perdre et se perdre lui-même, par son aveugle obstination. L'empereur répondit très franchement « qu'il avait combattu *pendant vingt ans*, non-seulement Napoléon, mais *les principes qui avaient désolé le monde;* qu'il avait fait, par le mariage de sa fille, et comme souverain et comme père, un sacrifice immense au desir de mettre un terme aux maux de l'Europe; que ce sacrifice avait été inutile; mais qu'il ne regretterait jamais d'avoir fait son devoir. » Un sacrifice, en donnant

sa fille à Napoléon! On a vu l'empressement avec lequel l'Autriche avait répondu à la première ouverture de cette alliance.

Ce fut ensuite le tour du duc de Berry, qui avait débarqué à Cherbourg; il entra, complimenté par le conseil municipal et Berthier, et escorté par les maréchaux, généraux, etc.

Un Français, homme de la révolution, autrefois républicain, maintenant prince royal, Bernadotte, osa venir aussi à la curée de sa patrie contre laquelle il avait combattu, voir s'il ne pourrait pas en avoir sa part. A l'entrevue d'Abo, Alexandre l'avait bercé de hautes espérances : il trouva la place prise. On ne lui fit pourtant pas de réception à Paris, à peine les journaux mentionnèrent-ils sa présence; son déplorable rôle fut couvert de l'incognito. Il vit cependant quelques patriotes, ses anciens amis, et répondit à leurs reproches : « Jamais je n'ai été plus républicain que depuis que je suis sur les marches du trône. » Ils prirent cela pour une gasconnade. Il quitta Paris, le 29 avril, et vit le roi à Compiègne.

Pendant cette affluence de grands personnages étrangers, ces entrées solennelles, la réapparition des Bourbons depuis long-temps oubliés, les acclamations sincères ou hypocrites dont on saluait leur retour, non loin de Paris, à quelques heures de distance, un homme, qui avait vu à ses pieds les peuples et les rois, saturé de puissance, de gloire et d'hommages, maintenant tombé du plus haut

faîte des grandeurs, délaissé[1], abreuvé d'humiliations et d'outrages, allait tristement se confiner dans le misérable asile que voulait bien lui assigner la pitié de ses ennemis. Il y était suivi par les généraux Bertrand, Drouot et Cambrone, une maison domestique peu nombreuse, et quatre cents vieux compagnons, choisis dans sa garde qui, tout entière, briguait cette faveur.

Les commissaires des puissances, pour accompagner l'Empereur, étaient le général Koller et le comte Klam-Martinitz pour l'Autriche, le général Schouwaloff pour la Russie, le colonel Campbell pour l'Angleterre, et le comte Waldbourg-Truchess pour la Prusse.

Ils se trouvèrent à Fontainebleau, le 17, jour fixé pour le départ, et eurent chacun une audience de l'Empereur. Il les reçut assez froidement, et surtout le commissaire prussien. « Pourquoi, dit-il à Koller, ne m'en a-t-on pas aussi envoyé de Baden et de Darmstadt? »

Le départ fut retardé par diverses dispositions relatives au voyage. Le 20, à dix heures du matin, toutes les voitures étaient prêtes dans la cour du

(1) Il ne restait plus auprès de lui que le ministre Maret, les généraux Belliard et Fouler, les colonels de Bussy, Anatole Montesquiou, Gourgaud, le lieuteant-colonel Athalin, MM. Mesgrigny, Fain, Laplace, Le Lorgne d'Ideville, Jouanne, le général Kosakowski et le colonel Wonsowitch, tous deux Polonais. Caulaincourt et le général Flahaut etaient en mission. Tout le reste avait disparu depuis le prince de Neufchâtel jusqu'au mameluk Roustan.

palais : l'Empereur déclara à Koller qu'il ne partirait pas parce que les alliés n'étaient pas fidèles aux engagemens qu'ils avaient pris, et qu'ils avaient empêché l'Impératrice de l'accompagner jusqu'à Saint-Tropez, comme il avait été convenu. Koller l'assura qu'elle n'était pas retenue, et que c'était par sa propre volonté qu'elle s'était décidée à ne pas l'accompagner; c'était vrai. Il accusa l'empereur d'Autriche d'être un homme sans religion, qui poussait sa fille au divorce, et l'empereur de Russie et le roi de Prusse d'avoir manqué de délicatesse, en allant la voir à Rambouillet pour insulter à son malheur.

A midi, Napoléon descendit dans la cour du Cheval-Blanc, la traversa au milieu de douze cents grenadiers de sa garde, rangés sur deux haies, s'arrêta, fit former le cercle, et dit d'une voix ferme quoique émue :

« Soldats de ma vieille garde, je vous fais mes adieux. Depuis vingt ans, je vous ai trouvés constamment sur le chemin de l'honneur et de la gloire. Dans ces derniers temps, comme dans ceux de notre prospérité, vous n'avez cessé d'être des modèles de bravoure et de fidélité. Avec des hommes tels que vous, notre cause n'était pas perdue; mais la guerre était interminable : c'eût été la guerre civile, et la France n'en fût devenue que plus malheureuse. J'ai donc sacrifié tous nos intérêts à ceux de la patrie; je pars. Vous, mes amis, continuez de servir la France, son bonheur était mon unique pensée; il sera toujours l'objet de mes vœux. Ne

plaignez pas mon sort; si j'ai consenti à me survivre, c'est pour servir encore à votre gloire. Je veux écrire les grandes choses que nous avons faites ensemble! Adieu, mes enfans! Je voudrais vous presser tous sur mon cœur; que j'embrasse au moins votre drapeau!... »

A ces mots le général Petit, saisissant l'aigle, s'avança. Napoléon reçut le général dans ses bras, et baisa le drapeau. Les soldats éclatèrent en sanglots. Napoléon, profondément ému, reprit d'un voix toujours ferme : « Adieu, encore une fois mes vieux compagnons! Que ce dernier baiser passe dans vos cœurs! » S'arrachant aux embrassemens de ceux qui l'entouraient, il se jeta dans sa voiture, et partit aux cris de *vive l'Empereur!*

Sur toute sa route ce fut le même cri. Des détachemens de cavalerie de sa garde l'escortèrent jusqu'à Villeneuve-sur-Allier. Il traversa Lyon dans la nuit du 23 au 24. Vers midi, près de Valence, il rencontra Augereau; ils descendirent de voiture. Napoléon se découvrit; ils s'embrassèrent et marchèrent en causant près d'un quart d'heure. L'Empereur l'embrassa, le salua encore et remonta en voiture. Augereau garda toujours sa casquette sur sa tête, fier d'être grossier après avoir été lâche. A Valence, les troupes du maréchal, portant la cocarde blanche, accueillirent l'Empereur par des acclamations et lui rendirent des honneurs : ce fut la dernière fois.

Le 25, à Orange, commencèrent les cris de *vive le roi!* et à Avignon les injures, les outrages, les me-

naces; la fureur et la rage éclatèrent à Orgon. Le plus grand danger attendait Napoléon après Saint-Cannat, à l'auberge de la Calade, où il resta plusieurs heures assiégé, et d'où il ne parvint à sortir qu'à l'aide de la nuit et d'un déguisement. Il relaya en dehors de la ville d'Aix, dont, par précaution, les portes avaient été fermées. Les commissaires des puissances se conduisirent en gens d'honneur. Le sous-préfet d'Aix, Dupeloux, déploya de la fermeté et du dévoûment; il escorta, à cheval, l'Empereur jusqu'aux limites du département; le destin ne permit pas que les Provençaux imprimassent une tache honteuse sur la France. On a accusé des ennemis haut placés de Napoléon d'avoir organisé un guet-à-pens : on peut tout croire des commettans de Maubreuil.

Le 26, l'Empereur coucha auprès du Luc, dans la maison de Charles, député au Corps-Législatif, où l'attendait sa sœur Pauline. Il resta le 27 à Fréjus, et le 28, à huit heures du soir, il s'embarqua sur la frégate anglaise *the Undaunted*, et fit voile pour l'île d'Elbe.

La mission de Maubreuil est un incident grave du voyage de Napoléon. Cet aventurier, gentilhomme breton et d'industrie, reçut, le 17 avril, un ordre qui mettait à sa disposition toutes les autorités, les troupes et les postes, pour *une mission secrète de la plus haute importance*. Cet ordre était revêtu des signatures d'Anglès, ministre de la police, de Dupont, ministre de la guerre, de Bourienne, direc-

teur général des postes, du général russe Saacken, gouverneur de Paris, du général prussien Brockenhausen. Maubreuil, avec une bande, se mit en campagne aux environs de Fontainebleau. Il rencontra la reine de Westphalie, l'arrêta, s'empara de caisses contenant des objets précieux; elles passèrent de ses mains dans celles de Semallé, commissaire du roi, et de Vitrolles, secrétaire d'état. La reine réclama ces objets : c'étaient des diamans, des bijoux, de l'argent. Maubreuil fut arrêté et subit une longue suite de procédures et de persécutions. Dans le cours de ces basses et sales intrigues, un seul point est important : quel était le but de sa mission? Ce ne pouvait être de voler les diamans de la reine, ce n'était pas là un objet de la plus haute importance. Maubreuil a déclaré qu'il ne s'agissait de rien moins que de tuer Napoléon et le roi de Rome; que la proposition lui en avait été faite par Talleyrand; qu'il n'avait accepté la mission que pour sauver, au contraire, les jours de l'Empereur et de son fils; et que, pour avoir l'air de faire quelque chose, il s'en était pris aux bijoux de la reine; qu'il avait remis les caisses et qu'il s'en lavait les mains. Entre cette inculpation dénuée de preuves, et le silence des signataires de l'ordre donné à Maubreuil sur l'objet de sa mission, il est difficile de prononcer; il y a là un mystère. Les circonstances, les passions qui étaient alors en jeu, peuvent motiver toutes sortes de conjectures.

En sa qualité de lieutenant-général, le comte

d'Artois prit les rênes du gouvernement; il conserva les ministres, ils avaient sa confiance et la méritaient. Il érigea le gouvernement provisoire en conseil d'état provisoire, en y ajoutant les maréchaux Moncey et Oudinot, et le général Dessolles. C'était en opposition au ministère à portefeuilles, une sorte de ministère intime à l'usage du baron de Vitrolles, nommé secrétaire d'état, et qui était en haute faveur.

Le comte d'Artois avait donné des commissions particulières pour agir en France dans le but de la restauration; maintenant qu'il était rempli, il les révoqua. Pour propager la restauration dans les départemens, et substituer ses principes et son administration à ceux de l'Empire, des commissaires extraordinaires y furent envoyés avec de grands pouvoirs, mi-partis impérialistes et royalistes, mais tous dévoués à la restauration, les premiers avec modération, less econds avec fureur et sans discernement. On leur donna à tous des instructions patentes; dans une audience de congé, le comte d'Artois leur tint un discours modéré; mais on remit aux affidés des instructions secrètes dans l'esprit pur et simple de l'ancien régime. Beugnot, ministre de l'intérieur, dit à Gilbert Devoisins : « Allons, j'espère bientôt vous revoir au parlement de Paris, car tout ce que nous faisons ici n'est que provisoire, et il faudra bien en revenir à l'ancienne constitution monarchique. » Et Beugnot était cité comme un homme d'esprit. La

plupart des commissaires agirent dans ce sens. Les Bourbonniens firent tout simplement de la contre-révolution. Les impérialistes, craignant de se rendre suspects à la cour et de lui déplaire, se laissèrent aller plus ou moins au torrent; ils accueillirent les dénonciations, destituèrent les employés, les fonctionnaires, à tort ou à raison, pour donner les places à des royalistes incapables ou passionnés. Ils désorganisèrent tout, semèrent la division et le mécontentement.

Pour se bien faire venir et se populariser, le comte d'Artois avait promis d'abolir la conscription et les droits réunis : une fois à Paris, adieu les promesses. Un arrêté ordonna le maintien de toutes les contributions, sauf une réduction d'un dixième sur les droits réunis. Par un autre arrêté, il fut émis dix millions de bons du trésor. En présence du sénat et du Corps-Législatif dont on avait reconnu l'autorité pour faire la restauration, le lieutenant-général prenait la dictature des finances.

La restauration était consommée à Paris. Les personnages, les autorités qui auraient dû défendre la cause nationale, ne prenant conseil que de leur intérêt personnel, l'avaient abandonnée; les royalistes avaient le champ libre; alors ils éclatèrent dans les départemens. Une partie des populations fut entraînée dans le mouvement; la nation, désormais sans chefs, sans appuis, envahie par l'étranger, ne pouvait que laisser faire; le mal étant accompli et sans remède, il fallait paraître content ou se soumettre,

sous peine de passer, aux yeux des royalistes, pour rebelle ou suspect.

Avec le temps, on vit ce qu'on voit dans tous les changemens, les uns prendre en silence leur parti, les autres chanter victoire, les lâches, les intrigans, les ambitieux retourner leurs habits, crier plus fort que les royalistes : *A bas l'usurpateur! vivent les Bourbons!* enfin, le vulgaire faire chorus, entraîné par l'exemple, la nécessité, la haine de la conscription et des droits réunis; ce résultat n'était-il pas la conséquence forcée de l'extrémité où l'Empire avait amené les choses? La réponse à cette question ne peut trouver ici sa place. Mais une vérité reste démontrée, la restauration des Bourbons fut toujours le but des coalitions formées contre la France; lors de l'invasion, la nation n'y pensait pas; elle ne les rappela point; leur restauration fut l'ouvrage de l'étranger, une surprise secondée par quelques royalistes, à laquelle la nation, abandonnée, trahie, livrée, étourdie par de grands revers, ne put opposer de résistance.

Tout ce qui avait envoyé son adhésion à *nos seigneurs* du gouvernement provisoire, car c'est ainsi que les royalistes appelaient Talleyrand et ses complices, vint se prosterner aux pieds du comte d'Artois; tout ce qui avait hésité ou n'avait pas été à temps de se prononcer y accourut aussi.

Fontanes, qui avait mis Napoléon au-dessus de Charlemagne, mit saint Louis, François Ier, Henri IV et Louis XVIII au-dessus de Napoléon; il dé-

plora les jours difficiles qu'il avait eus à traverser.

« Enfin, s'écria Séguier, la providence nous restitue nos souverains légitimes. Pour avoir été longtemps éloigné du trône, Louis XVIII n'en a pas moins régné sur nos cœurs. — On voit bien, lui dit le comte d'Artois, que vous avez hérité des talens et de l'âme de votre père. »

Tous les discours étaient sur ce ton-là, aussi consciencieux, aussi sincères. Ainsi Masséna, qui avait d'abord envoyé au gouvernement provisoire son adhésion sans insulte ni louange, sans un mot des Bourbons, écrivit au comte d'Artois qu'il adhérait avec fidélité, amour, entière obéissance.

De toutes parts affluèrent les députations, les adresses, et tous ces hommages banaux prodigués sans pudeur et jusqu'à satiété à tous les gouvernemens quels qu'ils soient. Des gens qui, un mois auparavant, avaient juré de mourir pour la cause de l'*auguste Empereur*, l'accablaient de leur exécration, et juraient de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour l'*auguste famille des Bourbons*. Une foule d'individus sans pouvoirs se donnaient des missions; tout était reçu, bien venu. On avait abjuré toute dignité, on se vautrait dans la fange des plus plates flagorneries. Le lieutenant-général se confondait en réponses doucereuses sur l'oubli du passé, les sacrifices mutuels, l'assurance que tous les Français étaient égaux à ses yeux; et les flatteurs de s'extasier, de s'écrier : *Voilà le type du chevalier français!* Insensés, aveugles, trompeurs,

trompés! viennent d'autres temps, on verra la valeur de cet échange de sermens et de protestations. Quoique les chefs de l'armée eussent parlé en son nom et répondu d'elle, elle restait étrangère à toutes ces hypocrisies. Subjuguée, non soumise, elle se respectait, conservait son caractère, sa dignité, restait fidèle à ses couleurs qu'elle avait arrosées de son sang, et sous lesquelles elle avait acquis tant de gloire.

Du moins ces témoignages hypocrites ou sincères étaient donnés aux Bourbons, à des princes du sang français. La fierté nationale pouvait n'en pas être humiliée; mais le zèle de la lâcheté ne connaissait ni bornes ni pudeur; il caressait, il flattait les vainqueurs, et, sans nécessité, leur prodiguait la louange. Le sénat avait bien gratuitement commencé par l'empereur d'Autriche. L'Institut, présidé par Charles Lacretelle, alla porter à Alexandre le tribut de son amour et de son admiration; il tint ensuite une séance solennelle en l'honneur du czar et du roi de Prusse. Lacretelle leur exprima sa reconnaissance, et leur accorda tous les droits de cité dans la patrie de Henri IV. Villemain, fier d'être couronné devant de tels témoins, vanta le vaillant héritier du grand Frédéric, l'héroïsme et la magnanimité d'Alexandre, âme antique, image de Marc-Aurèle. Des barbares se seraient plus respectés.

Le retour des Bourbons devait avoir les conséquences inévitables d'une restauration. Avec de la prudence et quelque habileté, on pouvait seule-

ment les dissimuler pendant quelque temps, et les rendre moins choquantes. Mais les princes et les royalistes étaient dans l'ivresse; forts de l'étranger, et étourdis par les hommages, ils se dispensaient de tout ménagement et se croyaient tout permis. Le lieutenant-général signala son court règne par l'audace de sa réaction, et des opérations honteuses, impolitiques et funestes.

Il avait dit et répété qu'il fallait oublier le passé. « Afin de consacrer le souvenir de la courageuse résistance que les habitans de l'Ouest avaient longtemps opposée au renversement du trône et de l'autel, résistance dont son cœur avait été doublement touché, tant par la fidélité persévérante de ces braves Français, que par les maux déplorables qu'elle avait attirés sur leurs personnes », il institua la décoration du Lys; ensuite il changea le nom de *Napoléon-Ville* en celui de *Bourbon-Vendée*. Ainsi il réveillait le souvenir de la guerre civile, y prenait parti, honorait les vaincus, et flétrissait les vainqueurs.

Dès son début, le gouvernement provisoire avait appelé aux premières fonctions les soi-disant victimes du gouvernement impérial. Tout ce qu'il avait frappé, puni, ou laissé de côté, avait été libéré, accueilli, employé, sans examen. Ainsi Laborie, Bourienne, Dupont, le général de Baylen, furent les premiers favoris de la restauration. Le comte d'Artois continua, étendit ce système immoral et absurde. Il réintégra de propre mouvement les hom-

mes destitués ou condamnés, comme lâches ou inhabiles.

Pour désintéresser les fonctionnaires qui s'inquiétaient fort peu du sort de leur pays, pourvu qu'on ne touchât pas à leurs places, on leur avait promis dans les proclamations qu'ils les conserveraient; mais les royalistes voulaient être pourvus et les Bourbons satisfaire leurs amis. Le comte d'Artois donna la direction de la librairie à Royer-Collard, agent des Bourbons sous la République et l'Empire, lorsqu'il leur prêtait serment de fidélité. L'abbé de Montesquiou le recommandait au roi ainsi que Becquey, pour la direction générale des postes, comme deux grands travailleurs qui connaissaient le pays à fond, et qui avaient une égale renommée d'esprit, de courage et de probité. Cependant quelques rares personnages, qui avaient de grands droits à la reconnaissance des Bourbons, montraient du désintéressement, Talleyrand, par exemple. On écrivait à Louis XVIII que sa conduite paraissait franche, mais que les inconvéniens de son caractère léger et indolent perçaient dans l'administration; que cependant il était indispensable de s'en servir, tant par son influence sur son parti, que par la considération personnelle que lui témoignaient les souverains et leurs ministres. Du reste, Talleyrand envoyait dire, par un agent à Louis XVIII, qu'il mettait tout son bonheur à dévouer sa vie entière à son service, et ne demandait rien pour lui; qu'il se croyait seulement nécessaire aux relations extérieures et en de-

mandait le département; que ce ministère était très difficile à conduire et voulait un homme habitué à traiter avec tous les cabinets de l'Europe.

Talleyrand suppliait encore le roi de vouloir bien accorder, à M. Edmond Périgord, le titre de premier aide-de-camp auprès de sa personne, et à madame Edmond Périgord celui de dame du palais, dont sa conduite et sa piété la rendaient dignes; enfin, Talleyrand recommandait encore au roi M. Edmond Périgord dans la première nomination que sa majesté daignerait faire des ducs et pairs.

Les royalistes n'ayant pas eu la satisfaction de renverser la statue de l'Empereur placée sur la colonne d'Austerlitz, le comte d'Artois la leur livra dans la personne de MM. de Polignac et de Semalé.

Que dans le grand deuil de la patrie, abjurant tout sentiment de nationalité, de dignité, de pudeur, des écrivains prostituassent leurs plumes à l'étranger; que Lacretelle le jeune, au sein de l'académie française, rappelât que le czar Pierre était venu chercher en France les arts et la civilisation, et remerciât son petit-fils Alexandre de lui rendre bien largement le prix d'un si glorieux service; que Garat, autre académicien, sénateur, patriote, dédiât à cet empereur un éloge de Moreau, tué à ses côtés par un boulet français! que dans un discours sur la critique littéraire, le jeune Villemain trouvât le moyen d'introduire le panégyrique de l'empereur de Russie et même celui du roi de Prusse! que des femmes de la haute société, la honte de leur sexe

et du pays, fêtassent à l'envi, dans leurs salons, dans leurs boudoirs, l'autocrate et ses Kalmoucks, Frédéric et ses Prussiens, ennemis les plus passionnés, l'empereur d'Autriche traînant dans Paris la triste gloire d'avoir détrôné son gendre, sa fille, son petit-fils! que la bonne compagnie recherchât avec empressement les ministres, les diplomates, les généraux, les aristocrates de toute l'Europe coalisée! que tous ces étrangers vinssent dans les établissemens publics et dans les théâtres se repaître des plus lâches adulations! non, ce n'était pas assez d'humiliation pour la France : on lui en préparait encore de plus sanglantes.

Elle ne devait plus être une nation militaire, une puissance. Supposant, par une insigne calomnie, que l'Empereur enlevait violemment les enfans aux familles, pour diriger leur éducation et toutes leurs facultés vers le métier des armes, le gouvernement provisoire arrêta que les formes et la direction de l'éducation seraient rendues à l'autorité des pères et mères, et que tous les enfans qui avaient été placés dans des écoles, lycées, etc., sans le vœu de leurs parens, leur seraient sur-le-champ rendus et *remis en liberté*. Sans doute l'Empereur encourageait l'esprit militaire et le regardait comme la garantie essentielle de l'indépendance nationale; mais les parens de ces esclaves, qu'on prétendait remettre en liberté, avaient demandé comme une faveur leur admission dans les écoles : aussi réclamèrent-ils vivement. Le grand-maître Fontanes représenta qu'on

désorganisait ses lycées. La mesure et la calomnie furent donc réduites aux écoles militaires de La Flèche, de Saint-Cyr et de Saint-Germain, offertes en holocauste à l'étranger. Quant aux lycées et autres établissemens, Fontanes décida que le tambour y était supprimé et remplacé par la cloche, et que l'habit des élèves n'aurait plus la forme militaire. Le gouvernement provisoire avait commencé par licencier les dernières levées, à la vérité désormais inutiles. L'armée, déjà trop réduite par le fait de la guerre, était tombée en dissolution; l'étranger la trouvait encore trop forte. Le gouvernement provisoire ordonna qu'il y serait délivré des congés, un dixième pour l'infanterie, un quinzième pour la cavalerie et le génie; il suspendit les approvisionnemens et les travaux des places fortes.

En même temps le ministre de la guerre, Dupont, dans une proclamation, répétait à l'armée, au nom du comte d'Artois et du roi, que tous les grades seraient maintenus; que si, dans une nouvelle organisation destinée à réparer le désordre, quelques cadres étaient supprimés, le sort des officiers n'en serait pas atteint, qu'ils seraient replacés dans les corps, ou que des pensions leur seraient assurées.

Lorsque ces satisfactions eurent été données aux puissances continentales, on s'empressa de satisfaire aussi l'Angleterre par une ordonnance du 21 avril, signée Charles-Philippe, et contresignée Vitrolles, sur le rapport de Malouet, et le conseil d'état provisoire entendu, c'est-à-dire le gouvernement pro-

visoire. Le nombre de bâtimens de guerre ou de transport actuellement armés fut réduit à treize vaisseaux, vingt-et-une frégates, vingt-sept corvettes et bricks, quinze avisos, treize flûtes et gabares, soixante transports. Les marins étrangers ou des départemens réunis furent licenciés. Deux contre-amiraux seulement restèrent en activité, un à Brest, l'autre à Toulon; il n'y avait pas bien loin de cette réduction de la marine française à la présence d'un commissaire anglais à Dunkerque.

Ce n'était rien encore au prix de la convention consentie deux jours après, le 23. Il y était dit que les puissances alliées, réunies dans l'intention de mettre un terme aux malheurs de l'Europe, et de fonder son repos *sur une juste répartition de forces entre les états qui la composaient,* voulaient donner à la France, revenue à un gouvernement dont les principes offraient les garanties nécessaires pour le maintien de la paix, des preuves de leur desir de se placer avec elle dans des relations d'amitié.

Toutes hostilités sur terre et sur mer étaient suspendues. Les alliés feraient évacuer, par leurs armées, le territoire français tel qu'il se trouvait le 1er janvier 1792, à mesure que les places occupées hors de ces limites, par les troupes françaises, seraient évacuées et remises aux alliés. En conséquence, le lieutenant-général donnerait l'ordre de les remettre dans des délais tels que la remise totale fût effectuée au 1er juin.

La dotation de ces places, en artillerie, munitions,

approvisionnemens de tout genre, archives, inventaires, plans, cartes, modèles, etc., etc., demeurait et était remis aux alliés. Cette stipulation était appliquée aux places maritimes, sous la réserve de régler, dans le traité définitif, le sort des arsenaux, des vaisseaux de guerre armés et non armés qui se trouvaient dans ces places. Enfin, par un article additionnel, le terme fixé pour l'évacuation des places sur le Rhin et les anciennes frontières de la France, fut étendu aux places, forts et établissemens militaires, de quelque nature qu'ils fussent, *dans les Provinces-Unies des Pays-Bas.*

Ainsi, d'un trait de plume, le comte d'Artois et son gouvernement dépouillèrent la France d'un matériel immense, créé en grande partie à ses frais, le concédèrent gratuitement à ses ennemis, renoncèrent implicitement à toutes ses conquêtes, et la réduisirent à ses limites du 1er janvier 1792. Ainsi furent violées par les alliés leurs assurances solennelles tant de fois données et répétées en leur nom par l'empereur de Russie, dans sa proclamation, qu'*il fallait que la France fût grande et forte;* ainsi fut consommée par la cupidité et la mauvaise foi d'une part, par la lâcheté et la corruption de l'autre, la spoliation la plus inique, la plus infâme. A l'étranger qui l'avait ramené à Paris, que pouvait refuser un prince incapable d'une forte résolution, insensible à l'honneur du pays et ennemi de sa gloire nouvelle? Que pouvait refuser Talleyrand, négociateur de cette infamie?

CHAPITRE CIV.

Fin des opérations militaires. — Armées des Pyrénées; bataille de Toulouse. — Adhésions des maréchaux Soult et Suchet. — Armée de Lyon; reddition de cette ville. Adhésion d'Augereau. — Belgique; adhésion de Maison. — Anvers; Carnot repousse les propositions de Bernadotte. — Il envoie son adhésion. — Hambourg; fermeté de Davoust; sa soumission.— Italie. Convention entre Eugène et Bellegarde.—Insurrection contre le régime français. — Italiens esclaves de l'Autriche. — Soumission de l'armée française aux Bourbons. — Elle évacue l'Italie. — Espagne. Restauration de Ferdinand. — Son ingratitude et sa tyrannie. — Louis XVIII quitte Hartwell; il fait hommage de sa couronne à l'Angleterre. — Débarque à Calais. — Ses principes et ses intentions. — Déclaration de Saint-Ouen. — Son entrée à Paris. — Caractère contre-révolutionnaire de ses premiers actes. — Formation du ministère.

Avant de suivre les progrès de la restauration, il reste à décrire les dernières opérations militaires aux Pyrénées, sur le Rhône, en Belgique, à Hambourg, en Italie.

Après la reddition de Bordeaux, Soult s'était décidé à se retirer sur Tarbes, et de là sur Toulouse, où il arriva le 24 mars. Le 27, Wellington, qui l'a-

vait suivi, était devant cette ville. Soult espérait que Suchet lui amenerait l'armée d'Aragon; mais il était occupé à restaurer Ferdinand en Espagne, et à lui rendre des honneurs. D'ailleurs un maréchal ne pouvait se résoudre à aller se mettre sous les ordres de son égal. Tandis que Wellington manœuvrait pour attaquer Soult, il faisait ses dispositions de défense et travaillait à ses retranchemens. Le 9 avril, les deux armées étaient prêtes à en venir aux mains : l'armée anglaise était forte de soixante mille hommes; Soult n'en avait à lui opposer que vingt-deux mille, la réserve du général Travot, formant la garnison de Toulouse, n'ayant pas été engagée.

Le 10, à la pointe du jour, Wellington se mit en mouvement et donna le signal de l'attaque. A sa gauche et à son centre, Soult fit une belle résistance: sa droite, appuyée au ruisseau de l'Ers, fut débordée par Beresford à la tête des divisions Cole et Clinton; Soult lança contre lui la réserve, commandée par Taupin; mais ce général fut blessé mortellement; sa troupe hésita; exposée à un feu meurtrier, elle éprouva des pertes sanglantes, recula, et se retira en désordre. La bataille dura toute la journée, et fut perdue par les Français, quoique vivement disputée. Elle leur coûta trois mille deux cents hommes, la plupart blessés. Les Anglais avouent une perte de quatre mille cinq cents hommes; elle fut peut-être du double. Dans la nuit, l'armée repassa le canal le long duquel restèrent les avant-postes.

Le 11, tandis que Soult semblait se préparer à

continuer la défense, Wellington asseyait sa position sur les hauteurs, et fit prévenir les habitans de Toulouse que s'ils ne rendaient pas la ville, il la brûlerait. Pour lui épargner ce malheur, et ne pas perdre sa ligne de retraite, Soult l'effectua dans la nuit du 11 au 12, et prit position à Villefranche.

Wellington fit son entrée à Toulouse, répandant la déchéance de Napoléon et le rappel des Bourbons. Ce fut une répétition des scènes d'ivresse délirante des royalistes de Bordeaux. Tous les insignes impériaux furent renversés et remplacés par ceux de la restauration; elle se propagea dans les départemens voisins.

Le 13, l'officier, envoyé par le gouvernement provisoire dès le 7, vint, avec un aide-de-camp de Wellington, au quartier général de Soult. Il convoqua ses généraux et leur communiqua les dépêches de Talleyrand et de Wellington. Ils furent tous d'avis que cette communication ne pouvait pas être décisive, et que tout ce qu'il y avait à faire, c'était un armistice. Blessé de cette résolution, Wellington le refusa. L'armée s'apprêta à se défendre : enfin, le 16, Soult ayant reçu du major-général un ordre du 9, daté de Fontainebleau, de cesser les hostilités, il conclut, le 18, avec Wellington, une suspension d'armes qui comprenait l'armée d'Aragon. Le 19, à son quartier général de Castelnaudary, il publia un ordre du jour par lequel il adhérait, au nom de son armée, aux actes du sénat et du gouvernement provisoire.

Le parti bourbonnien lui en voulut beaucoup d'avoir livré la bataille, après qu'il avait connu les évènemens de Paris. Ce tort, si c'en était un, avait un motif honorable, dans ce temps de si rapides défections; du reste Soult sut bientôt le racheter.

Lorsque Suchet apprit que Wellington avait passé la Garonne, et se préparait à attaquer Toulouse, il se hâta de repasser les Pyrénées. La non-exécution du traité de Valençay et des promesses royales de Ferdinand l'empêcha de retirer les garnisons qu'il avait en Espagne; il en laissa même à Figuères et à Perpignan; il lui restait à peine quatorze mille combattans. Le 14 avril, il envoya de Narbonne son adhésion. « Ceux qui combattaient, disait-il, depuis vingt ans pour la gloire, dévoueraient leurs cœurs et leurs bras à une cause noble et pure, au retour d'une constitution sage, et à celui d'un prince héritier de Henri IV..... Nous avons partagé les souffrances de la patrie, nous partageons son espoir. »

Les souffrances d'une illustration récompensée par le bâton de maréchal et le duché d'Albufera!

Le 26, le duc d'Angoulême, venant de Bordeaux, arriva à Toulouse; ce ne fut que fêtes. Le maréchal Suchet y accourut, le 29, baisa la main du duc, et dit avec émotion : « Monseigneur, mon armée et moi sommes aux Bourbons, à la vie, à la mort. »

Wellington partit, le 30, pour Paris, laissant le commandement au général Hill.

Par un arrêté du 22, le lieutenant-général réunit sous le nom d'armée du midi l'armée d'Aragon et

de Catalogne, et celles d'Espagne et des Pyrénées, et en donna le commandement à Suchet. Le duc d'Angoulême alla les inspecter, et, le 6 mai, retourna à Bordeaux. Soult commandait encore; après la revue il partit pour Paris, et remit son commandement à Suchet.

Le général Decaen organisait à Périgueux un corps qui devait être porté à dix mille hommes, par la réunion des troupes de Catalogne, que Napoléon avait ordonné de retirer de l'armée du Rhône, et de celles qu'en dernier lieu Suchet avait envoyées à la même destination. Ce corps était destiné à opérer sur Bordeaux, d'où le général anglais Dalhousie était rentré en campagne, ayant La Rochejacquelin pour aide-de-camp et pour guide. Le 11 avril, Decaen conclut une suspension d'armes.

Après avoir disputé le terrain, et s'être épuisé en combats défensifs, Augereau avait été refoulé sur Lyon, et avait pris la position de Limonest. Il avait environ dix-huit mille hommes, pour faire face à trente-quatre mille ennemis, soutenus par dix-huit mille à peu de distance. Les Français se battaient bravement. Dans des actions qui avaient eu lieu du 18 au 20 mars, il avait perdu un millier d'hommes, et l'ennemi trois mille. Mais on ne combattait plus que pour l'honneur des armes Le moment était passé où Augereau, s'il en avait le talent ou la volonté, aurait pu faire une grande diversion, et changer peut-être les destins de la France.

Le 20 au soir, il demanda aux autorités si les ha-

bitans étaient déterminés à se défendre. Comment l'auraient-ils pu? La garde nationale n'était ni armée, ni organisée; la ville était sans approvisionnemens. Augereau le savait mieux que personne. Les Lyonnais étaient trahis : il fut décidé qu'elle se rendrait à l'ennemi. Dans la nuit, les équipages et l'artillerie en sortirent; l'armée les suivit, et se dirigea sur Valence. Le 21, les Autrichiens y firent leur entrée solennelle; ils se vantèrent dans leurs bulletins d'y avoir trouvé de l'artillerie et jusqu'à des fusils; et on en avait refusé aux habitans! La reddition de Lyon était le pendant de Bordeaux : là aussi il se trouva un Lynch, c'était le maire, d'Albon, émigré, qui avait servi dans l'armée des princes; il fit de suite arborer le drapeau blanc sur l'hôtel-de-ville. L'occupation de Lyon par l'ennemi intercepta la communication avec le midi, en paralysa toutes les ressources, et le priva des nouvelles de Paris.

Le général Marchand était resté jusqu'au 12 mars devant Genève; Bubna n'avait fait aucun mouvement. Klebesberg tenta un coup de main sur le fort de l'Écluse, qui n'était défendu que par cent hommes. A son approche, le tocsin sonna, trois mille paysans armés vinrent occuper les hauteurs qui dominent le fort. Après l'avoir canonné toute la journée, les Autrichiens se retirèrent, harcelés par les paysans qui leur tuèrent une centaine d'hommes. Marchand attendait de Turin la division Vedel pour reprendre l'offensive, lorsqu'il apprit, le 23 mars, la reddition de Lyon, il n'eut plus d'autre parti à

prendre que de se retirer sur l'Isère. Il occupa entre Montmeillan et les Échelles la position qu'il avait déjà tenue au mois de janvier. Le général Dessaix se retira au confluent de l'Arc pour couvrir la marche des troupes qui pourraient venir d'Italie et défendre la Maurienne.

Arrivé à Valence, Augereau, au lieu de se lier avec Marchand, échelonna ses troupes jusqu'au Saint-Esprit. Ces deux corps ainsi presque isolés, pouvaient être compromis, surtout celui de Marchand, le plus faible. Heureusement les Autrichiens ne mirent pas une grande activité dans leur poursuite. Cependant le prince de Hesse-Hombourg, qui opérait contre Augereau, et Bubna qui débordait déjà Marchand, méditaient une attaque combinée contre Grenoble. Augereau se décida à la soutenir: tout paraissait disposé des deux côtés lorsque, le 11 avril, le prince Émile de Hesse-Darmstadt eut une entrevue avec Marchand, et lui fit connaître les évènemens de Paris. Il fut conclu un armistice, *in statu quo*, entre Augereau et le prince de Hesse-Hombourg. Cinq jours après, le 16, le soldat de Castiglione couronna sa honteuse campagne, et se déshonora gratuitement par cette brutale proclamation où, racontant à son armée les évènemens de Paris, il lui disait qu'elle était déliée de ses sermens par l'abdication d'un homme qui, après avoir immolé des millions de victimes à sa cruelle ambition, n'avait pas su mourir en soldat; il l'engageait à arborer la couleur vraiment française, qui faisait

disparaître tout emblème d'une révolution qui était fixée. Le 19, il envoya son adhésion et celle de son armée.

Après avoir bataillé en Belgique pendant tout le mois de mars, Maison reçut la nouvelle de la reddition de Paris; il rentra à Lille, et, dès le 7, s'empressa de conclure, avec le duc de Weimar, un armistice indéfini. Le 13, il envoya son adhésion au rétablissement des Bourbons. Cette adhésion et le décret du gouvernement provisoire qui licenciait les conscrits causèrent un soulèvement dans la garnison de Lille; elle se révolta au cri de *vive l'Empereur!* et voulait marcher sur Fontainebleau. Tout patriotique qu'il était, ce mouvement était désormais sans objet et compromettait la sûreté d'une des principales places frontières. Maison, secondé par d'autres chefs, déploya beaucoup de fermeté, et publia cette fameuse proclamation par laquelle, donnant à ce soulèvement la couleur d'une désertion, il menaçait les habitans qui le favorisaient, de les faire fusiller comme embaucheurs, ne doutant pas que le gouvernement provisoire et le roi, que la France tout entière venait de se donner, ne l'approuvassent. L'ordre se rétablit, la troupe se soumit; le comte d'Artois lui écrivit pour lui témoigner sa satisfaction et l'assura de la bienveillance du roi. Il courut à Calais au-devant de Louis XVIII. Maison devint une des plus fermes colonnes de la restauration et mérita ses faveurs.

Carnot avait conservé Anvers malgré toutes les

attaques dirigées contre cette place. Ce que Bulow avait en vain tenté, Bernadotte l'essaya; il écrivit à Carnot pour lui annoncer la déchéance de Napoléon, le rappel de Louis XVIII, lui proposa de remettre la forteresse et de joindre ses troupes à celles qu'il menait à la conquête de la paix. Il lui témoignait son desir de conserver à la France un homme qui pouvait lui être encore si utile par ses talens distingués, et lui donnait la preuve la plus solennelle de l'estime et de la considération qu'il lui avait toujours portées.

Jusqu'à la fin, fidèle à son devoir, Carnot répondit qu'il ne remettrait la place que d'après les ordres du gouvernement, sûr que cette résolution obtiendrait l'approbation d'un prince né français, et qui connaissait si bien les lois de l'honneur.

Un aide-de-camp du ministre de la guerre, Dupont, apporta à Carnot des lettres qui l'informaient de l'abdication de l'Empereur, et lui demandaient d'adhérer, ainsi que la garnison, au rétablissement des Bourbons. Elle fut très divisée, la fermentation fut extrême, et toute détermination ajournée jusqu'à plus ample information. Carnot transmit au ministre les motifs de cet ajournement; c'était une juste critique de tous les actes illégaux qui avaient amené la restauration; enfin, une plus longue indécision étant désormais sans but utile, l'adhésion fut envoyée le 18 avril. Carnot fit ses adieux aux habitans, et, ne voulant pas remettre Anvers aux étrangers, laissa cette triste mission à un général qui y fut envoyé

exprès. Un décret du comte d'Artois le rendit aux fonctions d'inspecteur général du génie.

Le maréchal Davoust avait, pendant l'hiver, fait une glorieuse défense à Hambourg. Le général Beningsen lui fit connaître, le 15 avril, les évènemens qui s'étaient passés en France, et lui proposa un armistice. Davoust répondit que ces nouvelles n'avaient aucune authenticité, et qu'un homme d'honneur ne pouvait se croire délié de son serment de fidélité, par la seule raison que son souverain aurait éprouvé des revers. Il fut convenu qu'un officier serait envoyé en France pour avoir des renseignemens positifs et prendre des ordres. Beningsen voulut subordonner l'envoi de cet officier à des conditions sur lesquelles pourraient être basées la capitulation de Hambourg. Davoust les repoussa; l'ennemi renouvela ses attaques, en présentant des drapeaux blancs. La garnison se défendit et tira dessus; le 20, Beningsen fit passer une lettre, du 5, du gouvernement provisoire, qui invitait Davoust à se réunir à lui, et lui citait l'exemple de Marmont. Davoust persista dans l'envoi d'un officier. Les négociations traînèrent jusqu'au 28; alors arriva un parent du maréchal, porteur de lettres de sa famille et de journaux. Un ordre du jour du 29, ordonna que le drapeau blanc serait arboré, que l'armée prendrait la cocarde blanche, que Louis XVIII serait proclamé, que les places de Hambourg, de Haarbourg et dépendances, seraient gardées et défendues au nom du roi de France. Une adresse non moins obsé-

quieuse que celle des autres généraux d'armée accompagnait cet ordre du jour que Davoust envoya au comte d'Artois par le général Delcambre, avec une lettre pleine d'assurance de dévoûment. Le prince envoya le général Foucher pour remettre Hambourg aux alliés, et le général Gérard pour prendre le commandement de la garnison et du 13e corps d'armée. La restauration ne pardonna pas à Davoust de s'être conduit en homme d'honneur.

Le 16 avril, par une convention militaire, un armistice fut conclu entre l'armée du prince Eugène et les armées alliées. Les troupes françaises repassaient les Alpes, les troupes italiennes continuaient à occuper leurs positions. Une députation du royaume d'Italie avait la liberté de se rendre au quartier général des alliés; les places d'Osopo, de Palma-Nova, de Venise et de Legnago, étaient remises à l'armée autrichienne.

Le prince Eugène, par une proclamation, fit ses adieux aux soldats français : du moins il n'insultait pas aux grandeurs déchues; il regrettait de ne pouvoir les ramener dans leur patrie, mais d'autres devoirs lui restaient à remplir; un peuple bon, généreux et fidèle, réclamait le reste d'une existence qui lui était consacrée depuis dix ans; il ne prétendait plus disposer de lui-même, tant qu'il pourrait s'occuper du bonheur de ce peuple, qui avait été et qui serait l'ouvrage de toute sa vie.

Les troupes françaises passèrent sous le commandement du général Grenier. Avant leur départ, tous

les généraux déposèrent dans une adresse à Eugène leurs sentimens de reconnaissance et de vénération pour lui, leurs vœux pour son bonheur et sa gloire.

Lorsque tous les rapports d'Eugène avec la France se trouvaient rompus, sa proclamation prouve qu'il ne croyait pas son rôle fini en Italie, et qu'il se flattait de le continuer pour son compte. Le bruit se répandit que l'empereur Alexandre était disposé à le reconnaître pour roi. Eugène et ses partisans pratiquèrent dans ce sens l'armée et le peuple. Deux partis lui étaient contraires, l'un dont les chefs étaient le général Pino et Melzi, voulait l'indépendance, avec un autre roi, fût-il de la maison d'Autriche, l'autre le retour pur et simple de la domination autrichienne. La question fut vivement débattue dans le sénat : il délibéra que trois députés seraient envoyés aux puissances pour les supplier de faire cesser les hostilités, d'accorder l'indépendance au royaume, et protester de son admiration pour les vertus du vice-roi, et de sa reconnaissance pour la sagesse de son gouvernement.

Une question de cette espèce ne pouvait se décider aussi paisiblement. Les deux partis contraires à Eugène étaient au fond pour l'Autriche; ils connaissaient ses intentions, ils avaient l'appui de ses forces; ils étaient forts de cet esprit aveugle et passionné de réaction qui fait que dans les crises politiques, on secoue un joug qui a pesé, pour en choisir un plus pesant encore. Un soulèvement fut organisé à Milan; le 20 avril il éclata. Peuple, nobles, artisans,

pauvres et riches, entourèrent le palais du sénat, aux cris de patrie, indépendance, *point d'Eugène! point de Français.* Les sénateurs prirent la fuite; leur salle fut envahie, tout fut brisé. On se porta au domicile du ministre Prina, il fut saisi, jeté par la fenêtre, tiraillé par des assassins et des hommes qui voulaient le sauver, massacré et traîné dans les rues. Quand tout fut consommé par la bonne compagnie ou sous ses yeux, la garde nationale prit les armes.

La cause d'Eugène fut ainsi jugée et perdue; il quitta l'Italie, traversa non sans danger le Tyrol, et se retira en Bavière auprès de son beau-père. Une régence provisoire prit les rênes du gouvernement, et fut confirmée par les collèges électoraux : elle démolit tout le système d'administration du vice-roi, réduisit, supprima des impôts, jeta à pleines mains les réparations, et envoya une députation aux alliés pour réclamer l'indépendance et une constitution libérale. On respirait, on se croyait libre, on avait les plus belles espérances. Mais l'Autriche était là, enserrant, couvant des yeux sa proie.

Pendant ces évènemens, l'armée française était à Pavie; il lui était dû six mois de solde : elle déclara qu'ayant versé son sang pour la défense de l'Italie, elle ne partirait pas avant d'avoir été payée. Le gouvernement provisoire fit une réponse évasive, et pressa les Autrichiens de s'avancer. Les chefs de l'armée déclarèrent qu'elle les attendait, et que si elle était victorieuse, la ville de Milan répondrait de sa solde. Le gouvernement la fit payer.

Au quartier général de Pavie, Grenier, par un ordre du jour du 23, annonça à l'armée que Louis XVIII était proclamé roi. « Soldats! disait-il, l'honneur et la patrie nous rangent sous sa bannière. Dégagés de nos anciens sermens, offrons lui l'hommage pur de notre fidélité et de notre dévoûment. Son avènement au trône nous présage un avenir plus heureux. Les beaux jours de la France renaîtront sous Louis XVIII, et bientôt ses vertus lui assureront tous les droits de ses ancêtres à l'amour des Français. »

Grenier ordonna que l'armée prendrait la cocarde blanche, ralliement chéri des Français. Enfin Grenier, les généraux et officiers supérieurs en leur nom et en celui de l'armée, déposèrent, aux pieds de Louis XVIII l'hommage de leur fidélité et l'expression de la joie qu'ils éprouvaient de voir les malheurs de l'illustre maison des Bourbons se terminer en même temps que ceux de la France.

Pendant que la députation italienne se rendait à Paris, où elle fut froidement accueillie, les Autrichiens entrèrent à Milan aux acclamations de la noblesse; dès-lors tout espoir d'indépendance s'évanouit. La réunion à l'Autriche, depuis long-temps résolue par la coalition, était de fait décidée; l'armée fut fondue en dix régimens autrichiens. Enfin, le 12 juin, une proclamation du général Bellegarde annonça aux peuples de la Lombardie et des états vénitiens qu'ils étaient définitivement réunis à l'empire d'Autriche, sous le sceptre de l'auguste empereur

et roi François, père adoré de ses sujets, souverain très desiré des états qui avaient le bonheur de faire partie de son empire.

Après la chute de Napoléon et de l'Empire, ce résultat était inévitable. Excepté une poignée de noblesse pure autrichienne, les Italiens furent consternés et honteux d'avoir insulté au régime français au moment où il s'écroulait. En vain on en avait détruit les emblèmes, ce qu'il était impossible d'effacer, c'étaient les souvenirs de vingt années; c'était, malgré les sacrifices et les malheurs passagers, le bien immense que la France avait opéré en Italie; c'était la fusion des mœurs, les alliances contractées, le mélange des intérêts, la faveur accordée aux sciences, l'amélioration de l'ordre judiciaire, la sûreté rendue aux grands chemins, de vastes routes percées au travers de rochers inaccessibles, de magnifiques palais nouvellement bâtis, des temples somptueux enfin terminés, l'activité imprimée à tous les esprits, l'état florissant du commerce, les immenses progrès de l'agriculture, la valeur déployée dans un si grand nombre de batailles..... Entre la bataille de Montenotte et la convention du 16 avril, faite en avant de Mantoue, il ne s'était écoulé que vingt ans, mais il fallait les compter pour des siècles, et le souvenir n'en pouvait périr qu'avec le monde.[1]

Le 18 avril, le général Fresia, assiégé à Gênes par les Anglais, capitula et rendit la place à lord

[1] Histoire d'Italie. Botta, t. v, p. 411.

Bentinck. Le vœu général de la nation génoise lui parut être de retourner à l'ancien gouvernement sous lequel elle avait été libre, heureuse et indépendante. Ce vœu lui sembla conforme au principe reconnu par les puissances alliées et qui consistait à rendre à tous leurs anciens droits et privilèges. En conséquence, par une proclamation du 26, il déclara que la constitution de 1797 était rétablie, avec quelques modifications, et il organisa un gouvernement provisoire.

Le 19 mars, en rompant le congrès de Châtillon, les plénipotentiaires des puissances avaient demandé la liberté, pour Pie VII, de retourner à Rome. Le même jour, il partait de Savonne; il voyagea lentement en Italie. Murat annonça son retour par une proclamation flatteuse pour les Romains, le pape, les magnanimes alliés, et où il se vantait de l'amitié du saint-père. Il le vit, lui fit sa cour, fut aux petits soins pour lui. Pie VII ne fit son entrée dans sa capitale que le 24 mai, escorté par les Autrichiens et les Napolitains. Quinze jours avant, un délégué, envoyé par lui, y avait rétabli le gouvernement pontifical : il avait aboli les quatre codes et les impôts français, et rétabli les anciennes lois civiles, criminelles et fiscales.

Le 27 avril, une convention fut conclue à Turin entre les plénipotentiaires du prince Borghèse et ceux des généraux autrichiens et anglais, pour l'évacuation, par les troupes françaises, des départemens au-delà des Alpes et de toutes les places. Le roi de

Sardaigne rentra dans sa capitale le 20 mai. Convaincu que le système de gouvernement établi par les rois ses prédécesseurs était, d'après l'expérience de plusieurs siècles, le plus convenable à la constitution du pays, aux mœurs, coutumes des habitans, et au bien général de ses peuples, il rétablit toutes choses dans l'état où elles étaient à la première époque de la révolution. Il data ses actes de la treizième année de son règne.

Ferdinand était parti de Valençay, le 13 mars, sous le nom de *comte de Barcelonne*, accompagné de don Carlos, son frère, et don Antonio, son oncle. Il arriva à Perpignan, le 19; Suchet y vint de Figuères, et fut bien accueilli par les princes. Ferdinand partit, le 22; il s'arrêta à Figuères; les troupes françaises avaient été disposées pour lui rendre partout des honneurs. L'Empereur avait autorisé Suchet à remettre le prince à Barcelonne, et à consommer l'échange des places et garnisons, en prenant des sûretés et des garanties. Ferdinand signa une promesse de faire rendre au plus tôt les garnisons françaises. Don Carlos, son frère, resta à Perpignan; Suchet quitta le roi sur le bord de la Fluvia; don Carlos partit, le 25, pour aller le rejoindre.

Ferdinand arriva à Gironne, le 26 mars, il y reçut une lettre de la régence, et des documens. En attendant qu'il pût en prendre une connaissance exacte, il assura la régence qu'il n'avait rien tant à cœur que de lui donner des preuves de sa satisfac-

tion. Il en éprouvait une grande de se trouver sur la terre natale, au milieu d'une nation et d'une armée auxquelles il devait toute sa reconnaissance pour une fidélité aussi constante que généreuse.

Il ne se pressait pas de se rendre à Madrid, et s'arrêtait à Saragosse, à Valence, cherchant à gagner les chefs de l'armée et la noblesse, pour renverser la constitution des cortès, leur gouvernement, et recouvrer le pouvoir absolu.

Le cardinal de Bourbon, chef de la régence, vint à Valence communiquer au roi les arrêtés des cortès, notamment celui du 2 février, portant qu'on ne devait pas lui obéir avant qu'il n'eût prêté serment à la constitution dans leur sein. Le cardinal lui demanda quand il comptait se rendre à Madrid et prêter serment. Ferdinand fit une réponse évasive.

En l'attendant, les cortès votaient liste civile, monumens, statue, tout ce qui pouvait prouver leur joie de recevoir le roi, et lui être agréable. Elles délibérèrent successivement deux adresses (25 et 30 avril) pour le presser de venir prendre les rènes du gouvernement; elles étaient extrêmement respectueuses, mais le maintien de la constitution y était fortement recommandé.

Ferdinand était entouré des généraux O'Donnel, Elio, San-Lorenzo, Ora, des grands du royaume, des agens diplomatiques, qui s'étaient prononcés pour lui. Un corps de vingt-cinq à trente mille hommes fut dirigé sur Madrid.

Il publia, le 4 mai, ce fameux manifeste par lequel, après une critique virulente de la conduite des cortès, il déclarait nuls et non avenus leur constitution et tous leurs décrets, et défendait, sous peine de mort d'en plus parler. Il nomma un ministère, et le 5 quitta Valence. Le 10, le manifeste fut publié à Madrid : des troupes occupèrent les salles des cortès et de la régence, qui furent déclarés dissous. Quarante de leurs membres furent arrêtés; le reste prit la fuite. Cette révolution se fit sans résistance; le gouvernement des cortès ne fut pas défendu. Le roi entra, le 14, à Madrid, et fut reçu avec enthousiasme. Une réaction violente commenca contre le parti libéral; Ferdinand en donna le signal. Il annula les nominations aux emplois; il ordonna des recherches inquisitoriales, des épurations, des catégories, et loin de travailler à guérir les plaies de son pays, le paya d'ingratitude, et en devint le bourreau.

Ainsi le système fédératif de Napoléon, le grand empire par lui créé, s'était écroulé de toutes parts. Dans moins de deux mois, l'œuvre de quinze ans de combinaisons et de victoires avait disparu. En Europe, il n'en restait plus rien, du moins à sa surface. Après un divorce de plus de vingt ans, la France retombait à plat sous le joug des Bourbons.

La cour d'Hartwell avait connu les évènemens de Paris, dès le 4 avril, par des émissaires royalistes et la correspondance confidentielle de Talleyrand. Louis XVIII lui avait répondu qu'il le chargeait ab-

solument des intérêts de sa couronne. Instruit que le sénat l'avait proclamé, le gouvernement anglais le reconnut. Louis XVIII quitta Hartwell, le 18, et fit, le 20, son entrée solennelle à Londres. Il y fut reçu par le prince régent qui lui dit : « Votre majesté me permettra de lui offrir mes félicitations les plus sincères sur le grand évènement qui a *toujours été l'un de mes souhaits les plus ardens*. Le triomphe et les transports qui signaleront l'entrée de votre majesté dans sa propre capitale, pourront à peine surpasser l'allégresse que la *restauration* de votre majesté sur le trône de ses ancêtres a fait naître dans la capitale de l'empire britannique. » Et la dynastie du prince régent régnait sur les ruines d'une restauration !

Louis XVIII répondit : « Je prie votre altesse royale d'agréer les plus vives et les plus sincères actions de grâces pour les félicitations qu'elle vient de m'adresser. Je lui en rends de particulières pour les attentions soutenues dont j'ai été l'objet, tant de la part de votre altesse royale que de chacun des membres de votre illustre maison. *C'est aux conseils de votre altesse royale, à ce glorieux pays, et à la confiance de ses habitans, que j'attribuerai toujours, après la divine providence, le rétablissement de notre maison sur le trône de ses ancêtres*, et cet heureux état de choses qui promet de fermer les plaies, de calmer les passions, et de rendre la paix, le repos et le bonheur à tous les peuples. »

Le prince régent reprit la parole, Louis XVIII

répliqua ; ils firent assaut, le premier de modestie, le second de reconnaissance.

Le roi répondit au discours du lord maire : « Jamais ni moi, ni ma famille, n'oublierons l'asile que nous a offert votre pays; jamais nous ne perdrons la mémoire de la résistance de l' Angleterre contre la tyrannie, et de la puissante assistance qui a mis mon peuple en état d'exprimer ouvertement ses sentimens de fidélité. »

On a reproché à Louis XVIII d'avoir fait hommage de sa restauration à l'Angleterre, à l'étranger, de n'avoir pas dit un mot du sénat, du vœu de la nation. On a eu tort : l'étranger avait tout fait, le peuple français n'y était pour rien. L'aveu n'était pas adroit, mais Louis XVIII ne voulut pas mentir aux dépens de sa légitimité. Il échangea avec le prince régent l'ordre du Saint-Esprit contre celui de la Jarretière. Son apparition à Londres y produisit un grand mouvement; car c'était pour l'orgueil britannique le signal et le garant de l'abaissement de la France.

Le prince régent accompagna Louis XVIII jusqu'à Douvres, où l'attendaient la flotte anglaise, commandée par le duc de Clarence, grand-amiral, et deux vaisseaux russes. Il s'embarqua sur un yacht royal, commandé par le prince anglais, et fit voile pour la France. Sa suite se composait de la duchesse d'Angoulême, du prince de Condé, du duc de Bourbon, des ducs d'Havré, de Duras, de Grammont, de Lorges, de Serrent, du comte de Blacas, du che-

valier de Rivière, de MM. de Pradel, Hue, Couchery, du père Élysée. C'est ce qu'un orateur (Portalis) appela depuis la France.

Le 24 avril, Louis XVIII débarqua à Calais, où il était attendu. Il se montra sensible, aimable, paternel, bon homme, et fut reçu avec enthousiasme, avec ivresse. On décida qu'il serait placé, au lieu précis où il était descendu du vaisseau, une plaque de bronze où serait tracée l'empreinte d'un pied, et que tout auprès, serait élevé un monument, avec une inscription.

Le général Maison et une députation d'officiers généraux déposèrent aux pieds du roi l'hommage de leur fidélité et du dévoûment de l'armée du nord, fière d'avoir eu la première le bonheur de recevoir son roi dans ses rangs, et l'assura que tous mourraient avant de trahir leurs sermens. Pour donner cette assurance, l'exemple était mal choisi : la garnison de Lille s'était révoltée contre les Bourbons. Le roi répondit qu'il avait toujours admiré le courage et la valeur des armées, que, comme un bon Français, il avait partagé la joie que causaient leurs services à la France. Maintenant, comme roi, il était fier d'avoir d'aussi bonnes troupes. Sa santé ne lui permettrait guère de les commander. Si, ce qu'il était bien loin de croire, on était dans le cas d'avoir la guerre, il se ferait porter à leur tête, et partagerait leurs fatigues et leurs dangers. Au dîner, le roi porta la santé de la brave armée du nord.

Le comte d'Artois avait pris possession de la

France; il n'y avait plus aucune opposition ostensible aux Bourbons; la répugnance ou l'étonnement qu'avait produit leur rappel s'était affaiblie; la nécessité, l'intérêt, l'esprit d'imitation, avaient grossi le mince cortège des vrais royalistes. Tout ce qui était payé, toutes les autorités, avaient adhéré pour conserver places et traitemens. On avait eu le temps d'organiser un simulacre de joie publique. Les populations étaient poussées sur le passage du roi, ou attirées par la curiosité; il put s'y tromper et croire que la France l'adorait.

Bercé par ces illusions, il traversa les départemens, escorté par le maréchal Moncey, qui était allé au-devant de lui à Boulogne. Le 29 avril, le roi arriva à Compiègne, où il y avait une grande affluence. Les maréchaux s'y étaient rendus : Talleyrand lui avait mandé, comme point très essentiel, qu'il ne leur accordât, ni ne leur promît, aucun pouvoir, et qu'il les satisferait en flattant leur vanité. Berthier, le plus ancien, le plus intime compagnon de Bonaparte, porta la parole en leur nom : « Après vingt-cinq ans d'incertitudes et d'orages, ils avaient été, comme guerriers et comme citoyens, portés par tous les mouvemens de leur âme à seconder l'élan de la volonté nationale. » Pour leur honneur et celui de bien d'autres qui tenaient le même langage, il n'y faut voir que flatterie et politesse. Docile aux conseils de Talleyrand, Louis XVIII pour payer leur dévoûment ne s'épargna pas en courtoisies. Au moment où ses grands-officiers s'appro-

chaient du roi goutteux pour le soutenir, il saisit par le bras deux maréchaux, et leur dit : « Messieurs les maréchaux, c'est sur vous que je veux toujours m'appuyer; approchez et entourez-moi; vous avez toujours été bons Français : j'espère que la France n'aura plus besoin de votre épée : si jamais, ce que Dieu ne veuille, on nous forçait à la tirer, tout goutteux que je suis, je marcherais avec vous. » C'était une bonne plaisanterie de la part d'un roi qui ne pouvait ni marcher, ni monter à cheval. Il l'avait commencée à Calais, avec le général Maison, il la continua jusqu'à Paris; c'était le texte de tous ses discours aux militaires. Cette réponse du roi donna sans doute à Béranger l'idée de sa jolie chanson.

Les maréchaux dînèrent avec le roi. Au commencement du repas, « Messieurs, leur dit-il, je vous envoie du Vermouth; je veux boire avec vous aux armées françaises. » Un sentiment de respect empêcha les maréchaux de répondre par la santé du roi; mais d'après les relations officielles, ils la portèrent en silence et dans leur cœur.

Les maréchaux, ce n'était pas l'armée; quoiqu'ils eussent parlé en son nom, elle donnait toujours de l'inquiétude. On lui paya des à-comptes sur sa solde, et on eut grand soin d'annoncer aux détachemens de la ligne, destinés à escorter le roi, qu'ils la recevraient aussitôt leur arrivée à Paris.

Une grande question occupait les esprits, c'était la constitution qui serait donnée à la France. Celle du sénat, faite à la demande de l'empereur Alexan-

dre, et qu'il avait solennellement promis de garantir, avait été rejetée à Hartwell par Louis XVIII. Alexandre ne s'en inquiétait guère; on se moquait bien du sénat et de son œuvre; on n'en avait plus besoin; ils étaient conspués : on ne reconnaissait que le droit divin et la légitimité. L'abbé Baruel et Bergasse se distinguaient parmi les apôtres de cette doctrine. La royauté était toute la constitution, et le roi seul le pouvoir constituant. Louis XVIII venait donc, sans conditions, en vertu de son droit héréditaire et des anciennes lois du royaume. Qui l'en empêchait? Ceux qui auraient pu s'y opposer, lui avaient livré la France, et étaient débordés. L'abbé de Montesquiou était d'avis que Louis XVIII publiât en rentrant une déclaration pleine de bonté et de générosité, où il manifesterait ses intentions de gouverner comme si la constitution était non avenue; il n'y avait pas de doute qu'il fallait prendre le titre de *Roi de France et de Navarre*. La nation desirait de l'ancien : tout ce qui s'en rapprochait lui était séant, ainsi qu'à la royauté même. Comme les agens, les conseillers intimes de Louis XVIII jugeaient bien la France! Comme ils servaient bien leur maître!

Cependant l'abbé de Montesquiou avait parfois des velléités de concessions, et pensait que le roi ne ferait pas mal de publier aussi les privilèges qu'il lui plairait d'accorder à la nation. Non qu'il en fût très jaloux; mais parce qu'il fallait ménager la susceptibilité de l'armée et de la nation; et surtout

parce qu'on ne pouvait se passer d'un emprunt de deux cent millions qu'on ne pouvait faire qu'en Angleterre, et qu'il fallait pour offrir une garantie, avoir un corps législatif. Le parti constitutionnel du sénat, qui avait renversé l'Empire, vit enfin qu'il était joué et s'en plaignit à Talleyrand. Il le consola de son mieux, et lui laissa quelque espérance. Le Corps-Législatif envoya une députation à Compiègne. Il avait adhéré à la constitution du sénat, cependant elle se borna à dire dans son discours au roi que par lui allaient être cimentées les bases d'un gouvernement sage et prudemment balancé. Le roi répondit qu'il voyait dans la démarche du Corps-Législatif le gage d'une union parfaite entre lui et *les représentans de la nation*. Tout se passait en complimens. Le sénat ne suivit point cet exemple. Les membres du gouvernement provisoire se rendirent aussi à Compiègne. Il y eut plusieurs conférences sur la constitution. Louis XVIII tenait bon, était inflexible, résistait à toute concession et se disposait à entrer à Paris comme dans son héritage.

L'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, leurs ministres, pour lesquels le beau idéal était le rétablissement de l'ancien régime, même les ministres anglais, étaient loin de contrarier le roi. L'empereur Alexandre, qui jouait alors le libéral, vint à Compiègne. Louis XVIII et lui s'embrassèrent et eurent un long entretien. On a résumé ainsi les conseils de l'Empereur au roi : « J'ai promis pour votre majesté une constitution libre, et je crois qu'elle est néces-

saire à son règne. Il faut à la France deux chambres, la liberté de la presse. Je me propose de le faire pour la Pologne : les lumières de votre majesté me répondent de cette concession. » Alexandre avait fait cette promesse, c'était vrai ; il en avait fait bien d'autres qu'il avait déjà violées. Il est permis de croire qu'il ne fit pas grande violence au roi. Il quitta Louis XVIII fort peu satisfait de ses dispositions constitutionnelles. On discuta cependant les bases d'une constitution. Voyant son crédit déjà ébranlé par la vieille émigration, Talleyrand se mit à défendre celle du sénat. « Si je l'acceptais, lui dit Louis XVIII, vous seriez assis, monsieur, et je serais debout. »

En attendant, le roi s'approchait de la capitale et arrivait à Saint-Ouen. Tout Paris officiel l'y attendait; le sénat enfin s'exécuta et s'y trouva en corps. En son nom Talleyrand porta la parole. « Sire, dit-il, le retour de votre majesté rend à la France son gouvernement naturel et toutes les garanties nécessaires à son repos et au repos de l'Europe. Le sénat, profondément ému, heureux de confondre ses sentimens avec ceux du peuple, vient comme lui déposer aux pieds du trône les témoignages de son respect et de son amour. Une charte constitutionnelle réunira tous les intérêts à celui du trône et fortifiera la volonté première du concours de toutes les volontés. Vous savez mieux que nous, sire, que de telles institutions, si bien éprouvées chez un peuple voisin, donnent des appuis et non des barrières aux monarques amis des lois et pères des peuples. Oui, sire,

la nation et le sénat, pleins de confiance dans les hautes lumières et les sentimens magnanimes de votre majesté, desirent que la France soit libre pour que le roi soit puissant. »

Le roi répondit sèchement qu'il était sensible à l'expression des sentimens du sénat, et qu'il agréait avec satisfaction ses vœux et ses hommages.

Le Corps-Législatif et les autres grandes autorités complimentèrent le roi sans dire un mot de constitution, d'institutions. Les Séguier, les Fontanes ne cherchèrent qu'à lui être agréables, comme ils l'avaient toujours pratiqué envers Napoléon.

On s'en remettait donc à la sagesse et à la magnanimité du roi, à son bon plaisir; il se décida pourtant à faire une déclaration de principes. Les sénateurs revenant à la charge, proposèrent un projet dans lequel le roi aurait du moins reconnu qu'il leur devait en partie son retour dans son royaume, qui posait les bases de la charte, et par lequel il s'obligerait à la jurer dès qu'elle aurait été consentie par les corps représentatifs et acceptée par le peuple français; c'était un attentat à la légitimité, le roi rejeta le projet. D'un autre côté, les royalistes purs ne voulaient que la promesse d'une réformation; enfin, la rédaction suivante fut adoptée :

Déclaration du roi. — « Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut :

« Rappelé par l'amour de notre peuple au trône

de nos pères, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destiné à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle si nécessaire à notre repos, à son bonheur.

« Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le sénat, dans sa séance du 6 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ne peuvent, dans leur forme actuelle, devenir lois fondamentales de l'état.

« Résolu d'adopter une constitution libérale, voulons qu'elle soit sagement combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons, pour le 10 du mois de juin de la présente année, le sénat et le Corps-Législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et à donner pour base à cette constitution les garanties suivantes :

« Le gouvernement représentatif sera maintenu tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps,

« Le sénat, et la Chambre composée des députés des départemens;

« L'impôt sera librement consenti;

« La liberté de la presse respectée, sauf les précautions nécessaires à la liberté publique;

« La liberté des cultes garantie;

« Les propriétés seront inviolables et sacrées; la vente des biens nationaux restera irrévocable;

« Les ministres responsables pourront être poursuivis par une des chambres législatives et jugés par l'autre;

« Les juges seront inamovibles et le pouvoir judiciaire indépendant;

« La dette publique sera garantie; les pensions, grades, honneurs militaires seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse;

« La Légion-d'Honneur, dont nous déterminerons la décoration, sera maintenue;

« Tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires;

« Enfin, nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes.

« Fait à Saint-Ouen, le 2 mai 1814. »

Le roi fit son entrée à Paris; il fut reçu à la barrière par les deux préfets et le corps municipal. « Le ciel dans sa clémence nous rend enfin nos rois..... La France, sous l'antique bannière des lis, voit combler toutes ses espérances, » dit le préfet Chabrol, en déposant aux pieds de sa majesté les clefs de la capitale du royaume de saint Louis. La duchesse d'Angoulême, les deux princes de Condé et de Bourbon étaient dans la voiture du roi; le comte d'Artois et le duc de Berry à cheval, accompagnés de maréchaux et de généraux, étaient chacun à une portière. Berthier marchait en avant, précédé de détachemens de la garde nationale à cheval et de troupes de ligne; Moncey suivait derrière. Le cortège, composé de nombre de voitures,

était terminé par d'autres détachemens de troupes, de garde nationale, de gendarmerie.

Le comte d'Artois avait, pour son compte, consommé une partie de l'enthousiasme qu'avait produit le retour des Bourbons; on s'efforça de tirer parti du reste. La garde nationale à cheval et les royalistes mêlés dans ses rangs remplissaient cet office. Ouvrant la marche, ils criaient : *Vive le roi!* et, brandissant leurs sabres, provoquaient des manifestations d'allégresse; des croisées on leur répondait par des acclamations. Les femmes agitaient leurs mouchoirs blancs, comme à l'entrée des rois coalisés le 31 mars. La foule qui remplissait les rues, attirée par la curiosité, était froide, impassible; la pièce était pour les loges, elles applaudissaient; le parterre ouvrait de grands yeux, bouches closes, mains immobiles, l'âme attristée. Les maréchaux étaient, les uns honteux, tous embarrassés de leur nouveau rôle. La garde impériale silencieuse, l'air morne, l'œil menaçant, représentait la France enchaînée au char de ses vainqueurs. Le peuple ne faisait entendre que le cri de *vive la vieille garde!* et ses railleries sur l'air empesé du roi, la duchesse d'Angoulême vêtue à l'anglaise, le prince de Condé frisé en ailes de pigeon, la bizarrerie des costumes et des figures de cette famille, de sa cour, en un mot, de son étrangeté : voilà la vérité. Nous étions avec le peuple, sur le pavé, nous avons vu. Il y avait au fond des âmes absence de sympathie pour les Bourbons, effet naturel du mouvement des choses et des

hommes depuis vingt-cinq ans, chez les uns, par instinct et sentiment, chez les autres, par calcul ou raisonnement, chez le plus grand nombre, par habitude. Le cortège alla à Notre-Dame chanter le *Te Deum*. A six heures, le roi était au palais des Tuileries. Dans leur joie, lui, sa famille, ses courtisans, les royalistes, les étrangers crurent que tout était fini, et que la France était pour long-temps replacée sous la domination des Bourbons.

Le sénat, par l'organe de son président Barthelemy, vint dire au roi que sa confiance dans la bonté paternelle de sa majesté pour le peuple français était sans bornes; Louis XVIII répondit qu'il tiendrait la promesse qu'il leur avait faite, et qu'il se concerterait volontiers avec les grands corps de l'état sur les moyens les plus propres à rétablir le bonheur de la France. Le Corps-Législatif vint offrir laconiquement l'hommage de ses respects, le roi répondit qu'il ne doutait pas que ce corps ne méritât toujours sa confiance.

Il fixa, au 31 mai, la convocation de ces deux corps qui, par sa déclaration du 2, avait été faite au 10 juin : elle fut fixée au 4.

Alors recommencèrent les députations, les présentations, les adresses, les discours, les félicitations, les protestations de dévoûment; il y en eut pendant plusieurs mois des autorités, des villes, de toutes les communes, des conseils-généraux des départemens, enfin de tous les corps de l'armée. Dans ce torrent de démonstrations, charte, liberté, droits, besoins du peuple,

tout s'effaçait devant le bonheur ineffable de posséder les Bourbons; langage de convention à l'usage de toutes les époques! On publia plus de deux cents brochures, sans compter les hymnes, les dityrambes, les cantates sur le roi législateur, le prince chevalier, l'Antigone française et la bannière des lis.

Louis XVIII se mit à passer des revues du haut de son balcon. Le 4 mai, toutes les troupes alliées, commandées par le grand-duc Constantin, paradèrent et défilèrent sous les fenêtres du roi, ayant à côté de lui la duchesse d'Angoulême, et environné des princes de sa famille, et des trois souverains: spectacle de bon goût pour un roi de France!

Le 8, revue de la garde nationale de Paris, des corps de l'ancienne garde et des régimens de ligne.

Le roi écrivit aux évêques de faire chanter un *Te Deum* pour remercier Dieu de son heureux retour; rien n'était plus naturel. Beugnot, alors ministre provisoire de l'intérieur et des cultes, leur écrivit une circulaire. « Un roi de France, y disait-il, est entré dans Notre-Dame; cette expression si simple indique seule le retour aux saintes et vieilles mœurs de la France, à ce gouvernement paternel dont le principe fondamental était *Dieu et le roi* et la devise *honneur et courage*. Après cette distraction du ministre d'un roi qui allait octroyer une charte, il s'extasiait sur le tableau sublime de la fille de Louis XVI au pied des autels du Dieu qui pardonne, ange descendu du ciel pour réconcilier la France avec les mânes de son auguste père. Il faut, s'écriait-

il, y reconnaître le doigt de Dieu, et s'écrier avec le prophète : *Hoc factum est à Domino!* »

Le roi nomma le comte d'Artois colonel-général de toutes les gardes nationales du royaume, et le général Dessoles major-général. Les ministres de l'intérieur et de la guerre leur annoncèrent, par une proclamation, cette institution comme le fruit d'une pensée du roi, grande à-la-fois et paternelle. Ils saisirent cette occasion pour appeler le gouvernement impérial cruel et perfide dans tous ses actes, dont la politique barbare était tombée avec le génie fatal qui avait pu seul le concevoir.

Wellington était à Paris depuis plusieurs jours, se montrait en public pour chercher des applaudissemens, et il n'en manquait pas.

Le prince Schwarzenberg donna une fête au château de Saint-Cloud, où étaient réunis l'empereur Alexandre, le roi de Prusse, les princes, généraux, officiers étrangers et leurs femmes. Le duc de Berry y représentait les Bourbons, leurs obligés; mais il y eut affluence de femmes françaises, de militaires français de tous grades. Ils dansèrent sur les ruines de l'Empire, et insultèrent au deuil de la patrie, aux grands et glorieux souvenirs dont ce lieu était rempli.

Le duc d'Angoulême fit son entrée à Paris avec le même cérémonial que pour les autres princes. La duchesse, son épouse, et le duc de Berry, allèrent à sa rencontre : ces sortes de spectacles étaient usés. Il avait été rappelé du midi. Le roi lui conféra la dignité de grand-amiral.

On continuait à réparer ou bien à anéantir les actes de justice du gouvernement impérial. La condamnation à mort du marquis de Saint-Simon, en 1808, à Madrid, avait été commuée en un emprisonnement jusque deux ans après la paix générale. Des lettres-patentes anéantirent la condamnation et la commutation, et déclarèrent que Saint-Simon avait, par sa fidélité, bien mérité de la maison de Bourbon. Lorsqu'elles furent enregistrées à la cour royale de Paris, le premier président, Séguier, ne perdit pas cette occasion de flétrir encore le gouvernement impérial, dont il avait été un des flatteurs les plus dévoués. « La grâce injurieuse de Napoléon n'avait épargné le sang que pour insulter l'honneur : digne résultat des crimes politiques à l'aide desquels l'ordre avait été proclamé abus, la piété fanatisme, la fidélité conspiration; de cette législation spoliatrice qui, après avoir dévoré les patrimoines et désolé les familles, envahissait les états et dégradait les couronnes. »

Pour les Bourbons, pères de l'étiquette, la plus grande affaire fut toujours un entourage de cour. Le premier soin du roi fut de former sa maison; il en existait un noyau dans l'exil. Dans une opération en apparence futile se montraient déjà l'esprit arriéré de la royauté et son ignorance ou son mépris des convenances de sa nouvelle situation. Tous les anciens titulaires des charges en reprirent l'exercice : pas un nom nouveau, 1788 tout pur.

Plus de huit jours s'étaient écoulés depuis l'entrée

du roi, il n'avait pas organisé le ministère. Soutenu par le comte d'Artois, Vitrolles intriguait pour être ministre secrétaire d'état, tel qu'il en avait existé un sous l'Empire; c'était un moyen d'attirer à lui toutes les affaires; Blacas et Talleyrand, chacun dans un intérêt différent, le déjouèrent. Le nouveau ministère fut installé le 13 mai : chancelier, ministre de la justice, Dambray; affaires étrangères, Talleyrand; intérieur, l'abbé de Montesquiou; guerre, le général Dupont; finances, l'abbé Louis; marine, Malouet; maison du roi, Blacas. Le ministère et la préfecture de police furent réunis sous le titre de direction générale; le directeur-général avait rang de ministre. Les directions générales furent ainsi réparties : La police, Beugnot; les postes, Ferrand; les contributions indirectes, Bérenger; la librairie, Royer-Collard; les ponts-et-chaussées, Pasquier; l'agriculture, arts et commerce, Becquey; Guizot fut nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur.

Tous les membres du conseil d'état provisoire et Ferrand furent nommés ministres d'état.

CHAPITRE CV.

Confection de la charte. — Séance royale. — Traité de Paris. — Évacuation par les troupes étrangères. — Départ des souverains. — Alexandre protège Joséphine et ses enfans. — Mort de Joséphine. — Eugène à Paris. — Déchaînement contre les principes et les hommes de la révolution. — Vie et habitudes de Louis XVIII. — Voyages contre-révolutionnaires des princes dans les départemens.

Une commission composée de neuf membres du sénat, de neuf membres du Corps-Législatif [1], de quatre commissaires du roi: d'Ambray, l'abbé de Montesquiou, Beugnot et Ferrand, fut chargée de préparer une constitution. Beugnot eut la plus grande part à sa rédaction. En donnant aux membres de la commission avis de leur nomination, le chancelier, d'Ambray, leur répéta que leur travail serait mis sous les yeux de leurs corps con-

[1] Barbé-Marbois, Barthélemy, Boissy-d'Anglas, Fontanes, Garnier, Pastoret, Sémonville, le maréchal Serrurier, Vimar.

Bois-Savary, Blanquart de Bailleul, Chabaud-Latour, Clausel de Coussergues, Duchesne, Duhamel, Faget de Baur, Falix Faulcon, Lainé.

formément à la déclaration du 2 mai. De ces paroles royales semblait résulter en outre la promesse de maintenir le sénat qui avait, du reste, été formellement énoncée dans la déclaration.

En ouvrant la séance de la commission, pour faire sentir à ses membres qu'ils n'avaient pas été convoqués comme sénateurs, comme députés, et que le sénat et le Corps-Législatif n'avaient plus d'existence, d'Ambray leur dit que le roi avait voulu réunir autour de lui, comme *conseil*, les *notables* de son royaume afin de rédiger la grande charte. Il en présenta le projet. On lut les articles, on discuta. *Système électoral;* convenu que la charte reconnaîtrait le principe et qu'il serait réglé par la loi. — *Succession au trône, régence*, etc. D'Ambray dit que l'intention du roi était qu'il n'en fût pas question, que les anciennes lois resteraient en vigueur. — *Liberté des cultes;* elle était posée comme exception, la religion catholique avait la préséance. Sur l'observation de Boissy d'Anglas, l'article fut interverti. — *Liberté de la presse;* elle était admise, sauf les lois pour en *prévenir* ou réprimer les abus. Prévenir, c'était la censure; on repoussa cette expression restrictive. Fontanes s'écria : « Pour moi, je déclare que je ne me regarderai jamais libre là où la presse le sera. » Boissy d'Anglas répliqua. Le mot prévenir fut effacé. — *Conscription;* elle fut abolie. — *Initiative de la loi;* on la réservait exclusivement au roi; on la demandait aussi pour les chambres. L'abbé de Montesquiou s'y opposa fortement. Le roi consi-

dérait cette prérogative inhérente à la couronne comme un de ses plus beaux fleurons. Par transaction on accorda aux chambres la faculté de supplier le roi de proposer une loi. — *Liste civile;* le projet était muet. Dans un élan de royalisme, Clausel de Coussergues proposa qu'un article mentionnât qu'elle serait votée pour tout le règne du roi. D'Ambray répondit que l'intention du roi était qu'on ne délibérât que sur les articles proposés en son nom, qu'il soumettrait à sa majesté le vœu de Clausel. Le roi l'adopta. On s'occupa d'une loi électorale. Le cens était fixé à 300 fr: de contributions foncières; on obtint de remplacer *foncières* par *directes.*

La discussion fut illusoire en présence des quatre commissaires du roi, posant en principe que c'était à lui à régler la mesure des concessions qu'il voulait bien faire, et qu'on ne pouvait discuter que ses propositions. Il n'y eut donc que quelques améliorations de détail. Les conférences ne durèrent que cinq jours, du 22 mai au 27.

Pendant ce temps-là, circulaient toujours des écrits où l'on disait hautement qu'il ne fallait pas de constitution, qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de rétablir tout comme avant 1789, et de laisser au roi le pouvoir illimité qu'il tenait de Dieu et de ses ancêtres. Des soi-disant *corps de noblesse* et même des autorités le demandèrent par des adresses au roi. Il répondait qu'il y avait pourvu par sa déclaration de Saint-Ouen, et cependant leur faisait bon accueil.

Les principales dispositions de la charte étaient connues. On savait qu'elle établissait une chambre des pairs et une chambre des députés. Par sa déclaration le roi avait convoqué le sénat et le Corps-Législatif pour mettre sous leurs yeux la charte. Une séance royale fut fixée au 4 juin. Mais, au lieu de ces deux corps, on n'y convoqua par lettres-closes que les personnages destinés, par la volonté royale, à former les deux nouvelles chambres.

Celle des pairs se composait de tous les noms restant de l'ancienne pairie siégeant au parlement de Paris, au nombre de vingt-six, dont trois ecclésiastiques, plus de Talleyrand; d'onze anciens ducs héréditaires; de cinq ducs à brevet; de quatorze maréchaux de l'Empire dont quatre étaient sénateurs; de quatre-vingt-onze sénateurs; de six officiers-généraux de l'ancien régime. Cinquante-sept sénateurs, dont environ vingt appartenant à des pays séparés de la France, et douze conventionnels, furent laissés de côté. Volney fut rayé par Louis XVIII comme athée. Le Corps-Législatif passa tout entier dans la chambre des députés.

A la séance royale, le roi prononça un discours de sa composition. Les pairs et députés de son choix réunis, et non encore constitués, il les appela les grands corps de l'État, *les représentans de la nation*. Il annonça qu'on allait faire lecture de la charte *qu'il avait rédigée*. Un souvenir douloureux troublait sa joie, en occupant la place de son frère Louis XVI et de son malheureux enfant. Depuis la

déclaration de Saint-Ouen la royauté avait fait de grands pas dans la voie du pouvoir, de la fausseté et de l'inconséquence.

Le chancelier d'Ambray prit la parole. On s'était moqué impudemment du sénat et du Corps-Législatif; il n'y en avait plus. Le chancelier s'adressa à messieurs les *sénateurs* et *députés* des départemens, et annonça entre autres grands bienfaits, celui non moins précieux d'*une ordonnance de réformation.*

Ces mots furent accueillis par un long murmure. Sans se déconcerter, le chancelier continua d'un ton rogue et pesant : « Il s'est écoulé bien des années depuis que la providence appela notre monarque au trône de ses pères. A l'époque de son avènement, la France, égarée par de fausses théories, divisée par l'esprit d'intrigue, aveuglée par de vaines apparences de liberté, était devenue la proie de toutes les factions, comme le théâtre de tous les excès, et se trouvait livrée aux plus horribles convulsions de l'anarchie. Elle a essayé de tous les gouvernemens, jusqu'à ce que le poids des maux qui l'accablaient l'ait enfin ramenée au gouvernement paternel qui, pendant quatorze siècles, avait fait sa gloire et son bonheur. Le souffle de Dieu a renversé ce colosse formidable de puissance qui pesait sur l'Europe entière; mais sous les débris de cet édifice gigantesque, la France a retrouvé du moins les fondemens inébranlables de son antique monarchie. En pleine possession de ses droits héréditaires sur ce beau royaume, le roi ne veut exercer l'autorité qu'il tient

de Dieu et de ses pères qu'en posant lui-même les bornes de son pouvoir; il ne veut être que le chef suprême de la grande famille dont il est le père. C'est lui-même qui vient donner aux Français une charte constitutionnelle appropriée à leurs desirs comme à leurs besoins, et à la situation respective des hommes et des choses.

« Tel est l'esprit vraiment paternel dans lequel a été rédigée cette grande charte que le roi m'ordonne de mettre sous les yeux de l'ancien sénat et du dernier Corps-Législatif. Si le premier de ces corps a, pour ainsi dire, cessé d'exister avec la puissance qui l'avait établi; si le second ne peut plus avoir, sans l'autorisation du roi, que des pouvoirs incertains et déjà expirés pour plusieurs de ses séries, leurs membres n'en sont pas moins l'élite légale des notables du royaume : aussi le roi les a-t-il consultés en choisissant, dans leur sein, les membres que leur confiance avait plus d'une fois signalés à l'estime publique; il en a, pour ainsi dire, agrandi son conseil, et il doit à leurs sages observations plusieurs additions utiles, plusieurs restrictions importantes. »

La suite de ce discours excita, comme son commencement, une extrême surprise, un sourd mécontentement.

Ferrand lut la charte, elle était précédée d'un préambule destiné à en faire connaître le but et l'esprit. Le roi y disait que, bien que l'autorité tout entière résidât en France dans la personne du roi, ses prédécesseurs Louis-le-Gros, Philippe-le-Bel,

Louis XI, Charles IX, Louis XIV n'avaient pas hésité à en modifier l'exercice, suivant la différence des temps; que volontairement, et par le libre exercice de son autorité royale, il accordait, faisai concession et octroi à ses sujets de la charte constitutionnelle. Elle se terminait ainsi : Donné à Paris, l'an de grâce 1814, et de notre règne le dix-neuvième.

Les murmures recommencèrent.

Ferrand appela à prêter serment les pairs et les députés.

Sur l'ordre du roi, les deux chambres se rendirent de suite dans leurs salles. On y donna lecture de la charte. Elles votèrent des adresses : celle des pairs était terne, celle des députés fut plus significative, c'était le langage de la liberté. Elle contenait le développement de plusieurs dispositions de la charte qui paraissaient ambiguës. Elle baptisait du nom de Louis-*le-Desiré* un roi auquel, trois mois auparavant, la nation ne pensait pas.

Durbach avait préparé un discours pour démasquer la fausseté du gouvernement royal et protester contre les formes adoptées, l'*octroi* de la charte; on le conjura de ne pas troubler l'unanimité. Quelques jours après, il fit imprimer son discours.

Par une déclaration du 7, basée toujours sur les mêmes mensonges, le roi considérant que la démarche spontanée des deux premiers corps de l'état, en faveur de la charte, lui était garant des sentimens qu'elle inspirerait à ses peuples, ordonna : 1° que son ordonnance concernant la charte constitution-

nelle, *mise sous les yeux de l'ancien sénat et du Corps-Législatif*, dans la séance du 4 juin, reçue et *enregistrée* par la chambre des pairs et par celle des députés, serait imprimée, publiée et affichée et envoyée à toutes les municipalités pour y être lue et enregistrée.

Malgré ses lacunes et ses imperfections, la Charte admettait plusieurs des principes fondamentaux consacrés par la révolution. Dans ce grand naufrage, c'était quelque chose. Le temps pouvait amener les améliorations. La nation aurait probablement accepté la loi qu'on lui imposait; mais on dédaigna son suffrage. La forme insolite, gothique, arbitraire, insultante, dans laquelle elle fut rédigée et promulguée, l'emporta sur le fond. Le discours du chancelier d'Ambray, le préambule de la Charte, ces expressions d'ordonnance de réformation concédée et octroyée par le roi à ses sujets, enfin cette date de la dix-neuvième année de son règne, ne permettaient pas de douter que la Charte ne fût qu'une concession faite aux circonstances, que les Bourbons retireraient, modifieraient ou violeraient quand elles leur paraîtraient favorables. Les royalistes, la cour ne le dissimulaient pas. Ils se plaignaient amèrement de ce que le roi avait eu la faiblesse de mettre des bornes à son pouvoir, et ne s'en consolaient qu'en lui supposant la volonté de les détruire tôt ou tard. La Charte fut amèrement attaquée, ridiculisée dans une foule d'écrits. Villèle, maire de Toulouse, protesta contre elle et refusa de lui prêter

serment. Les personnages qui, avant 1789, avaient eu entrée dans la cour des pairs, et qui faisaient partie de la nouvelle chambre, signèrent et présentèrent au roi une protestation formelle contre la charte. Des ministres, le chancelier d'Ambray et Ferrand, les princes, les gens de cour, tout le cortège du roi ne prononçaient le mot *charte* qu'avec dédain. Leur principe était, *si veut le roi si veut la loi*. Louis XVIII voulut être au fond roi légitime et roi constitutionnel seulement pour la forme. Il traita la France comme un pays conquis, qui s'était rendu à discrétion. Elle prouvera le contraire.

Pour récompenser les sénateurs du rappel des Bourbons et consoler ceux qui n'étaient pas nommés pairs, l'ordonnance qui réunit à la couronne la dotation du sénat, conserva à chaque ancien sénateur une pension de 36,000 fr. réversible pour 6,000 à leurs veuves. A ce prix, la plupart prirent leur parti de la restauration.

Après avoir octroyé sa part de liberté à la France, les Bourbons avaient à recevoir des étrangers la part de puissance qu'ils voudraient bien aussi lui octroyer. Les souverains étaient toujours à Paris et leurs armées sur le territoire. Alexandre voyait souvent Louis XVIII et cherchait à établir la prépondérance russe à la cour des Tuileries. Des négociations étaient ouvertes pour un traité définitif de paix. Les négociateurs étaient, pour l'Angleterre, Castelreagh, Aberdeen, Cathcart et Charles Stewart; pour l'Autriche, Metternich et Stadion; pour la Rus-

sie, Rasomowski et Nesselrode; pour la Prusse, Hardenberg et Humboldt. Talleyrand à lui seul représentait la France. Les puissances avaient déjà arrêté entre elles diverses stipulations dont elles étaient convenues de renvoyer le réglement définitif à un congrès général, où la France ne serait pas admise; on la tenait hors des intérêts généraux de l'Europe, comme si elle eût été en Afrique ou en Asie. On voulut bien faire une exception pour les questions politiques relatives aux pays qui touchaient ses frontières, tels que les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie. En ce qui la concernait, les grandes questions avaient été tranchées par la déplorable et honteuse convention du 23 avril; elle avait été exécutée. Le comte d'Artois s'était empressé d'envoyer des ordres pour remettre aux alliés toutes les places que la France occupait hors de ses limites de 1792. Il était facile de prévoir comment elle serait traitée dans la convention définitive, lorsque, au lieu de se présenter aux négociations les mains garnies, elle y venait entièrement dépouillée par le consentement empressé des Bourbons. Cependant, réduire la France à ses anciennes limites, dernier degré d'humiliation, c'était un résultat auquel elle se résignait difficilement. Elle se flattait toujours de conserver la Belgique et les provinces de la rive gauche du Rhin. Mais le gouvernement royal se hâta lui-même de détruire cette dernière illusion. Plusieurs semaines d'avance, des écrivains soudoyés préparèrent la France à la paix honteuse dont elle

était menacée. Suivant eux, il fallait opter entre la Belgique, le Rhin et la restitution des colonies. Les colonies étaient préférables. Ils firent des tours de force pour combattre le système des limites naturelles, pour prouver que la France n'aurait jamais été aussi heureuse, aussi puissante, que lorsqu'elle serait rigoureusement renfermée dans ses anciennes limites, d'où ils concluaient effrontément qu'elle devait admirer la générosité des étrangers et leur vouer une éternelle reconnaissance. C'était ce que le traité de Paris du 31 mai appelait une juste répartition de force entre les puissances. Elles voulaient bien ne pas exiger davantage, en considération de ce que la France s'était replacée sous le gouvernement paternel de ses rois.

Dans cette *juste répartition* de force qui laissait ou qui devait donner à l'Angleterre les clefs et le sceptre exclusif de toutes les mers, à la Prusse sa part de la Pologne et de grandes provinces sur le Rhin; à l'Autriche l'influence prépondérante en Italie et dans l'Adriatique; à la Russie la Finlande et le royaume de Pologne; la Norwège à la Suède; Gênes au roi de Piémont; la Belgique au roi de Hollande, la France obtenait quelques villages compris dans la ligne de démarcation de ses limites de 1792, une partie des sous-préfectures de Chambéry et d'Annecy, la garantie d'Avignon, et de Montbéliard, les deux tiers des vaisseaux et bâtimens de guerre armés et non armés, de l'artillerie, des munitions navales et des matériaux de construction et d'arme-

ment existant dans les ports et arsenaux étrangers par elle possédés. Les vaisseaux et bâtimens en construction qui ne seraient pas en état d'être mis en mer six semaines après la signature du traité, étaient considérés comme matériaux démolis et partagés dans la même proportion. La France renonçait à toute prétention sur les vaisseaux et arsenaux existant dans les places maritimes tombées au pouvoir des alliés avant le 23 avril, et à ceux de la Hollande, nommément à la flotte du Texel.

Comme si cette part eût été encore trop considérable, la France cédait à l'Angleterre les îles de Tabago et de Sainte-Lucie, l'île de France et ses dépendances, et s'engageait à ne faire aucun ouvrage de fortification dans les établissemens qui devaient lui être restitués, situés dans les limites de la souveraineté britannique sur le continent des Indes, et à ne mettre dans ces établissemens que le nombre de troupes nécessaire pour le maintien de la police. Tel était le traité de Paris.

Cette œuvre de Talleyrand coûta au trésor public un million de francs pour chacun des ministres Castelreagh, Metternich, Nesselrode, Hardenberg; 5 ou 600,000 fr. aux autres plénipotentiaires, en tout 8 millions ajoutés à la honte. En dédommagement de tout ce qu'elle perdait d'élémens de puissance, il est vrai qu'on daignait laisser à la France l'arc de triomphe du Carrousel, la colonne de la place Vendôme, des statues, des tableaux et les chevaux de la place Saint-Marc.

Par une disposition particulière du traité, les puissances alliées voulant donner au roi un nouveau témoignage de leur desir de faire disparaître, autant qu'il était en elles, les conséquences de l'époque de malheur si heureusement terminée par la paix, renonçaient à la totalité des sommes que les gouvernemens avaient à réclamer de la France, à raison de contrats, de fournitures ou d'avances quelconques faites au gouvernement français dans les différentes guerres qui avaient eu lieu depuis 1792. De son côté le roi renonçait à toute réclamation qu'il pourrait former contre les puissances alliées aux mêmes titres. En exécution de cet article, les parties s'engageaient à se remettre mutuellement tous les titres, obligations et documens qui avaient rapport aux créances auxquelles elles renonçaient réciproquement. Les puissances, qui se donnaient un air de générosité envers le roi de France, n'avaient aucuns titres à rendre. Louis XVIII avait, dans la caisse du domaine extraordinaire, pour plus de 140 millions d'obligations de l'Autriche, de la Prusse, de la Bavière, de la Saxe, etc. Il en fit gratuitement la remise aux débiteurs.

Ce n'était pas assez. Le gouvernement français s'engagea à faire liquider et payer les sommes qu'il se trouverait devoir dans des pays hors de son territoire, en vertu de contrats ou d'autres engagemens formels passés entre des individus ou des établissemens particuliers et les autorités françaises, tant pour les fournitures qu'à raison d'obligations

légales. Les puissances nommaient des commissaires pour procéder à cette liquidation.

Ensuite vinrent des articles additionnels; le duché de Varsovie étant sous l'administration d'un conseil provisoire établi par la Russie, il fut convenu avec elle de nommer de suite une commission pour procéder à la liquidation des prétentions réciproques. Le même engagement fut pris avec l'Angleterre en ce qui concernait la dépense des prisonniers de guerre. On stipula la levée du séquestre mis depuis 1792 sur les fonds, revenus, créances et autres effets quelconques des sujets respectifs, la liquidation des réclamations et le paiement des sommes dues. Ainsi s'ouvrit un gouffre où la cupidité et la corruption menacèrent d'engloutir la fortune publique.

La paix fut solennellement proclamée à Paris en ces termes : « Une paix honorable qui assure d'une manière stable le repos de l'Europe et le vôtre ne pouvait vous être donnée que par vos rois. Laissez éclater votre allégresse à la nouvelle de ce bienfait qui réalise déjà une partie du bonheur qui nous attend sous le gouvernement paternel du prince que la providence nous a rendu. »

Malgré l'assertion du Moniteur qui ne devait plus mentir, la population de Paris ne répondit point à cet appel. Il n'y eut ni fêtes, ni illuminations. Les fonds publics restèrent immobiles. Ce fut un jour de deuil, la France flétrie dans son honneur et sa gloire fut consternée. Elle retombait du sommet de la puissance dans un état pire que celui de 1789.

C'était le triste présage de l'avilissement qui la menaçait à l'extérieur. Le choix des ministres et des ambassadeurs envoyés dans les cours étrangères n'était pas propre à le démentir. On pouvait être assuré qu'ils ne chercheraient point à relever leur pays de l'état d'abaissement où il était plongé. Talleyrand fut destiné à le constater au congrès de Vienne où fut renvoyée la recomposition de l'Europe. Cet honneur allait de droit au signataire des honteuses conventions de Paris.

L'évacuation du territoire par les troupes étrangères était la conséquence de la paix. Les rois alliés n'en attendaient que la conclusion pour quitter la capitale. Ils y étaient depuis deux mois, tout le monde en avait assez, eux, les Parisiens, la France. Le 30 mai, les trois souverains passèrent la revue de leurs troupes, environ quarante mille hommes. Elles commencèrent à évacuer la capitale. Alors abondèrent dans les journaux royalistes ou officiels les portraits, les éloges des rois, les remercîmens, les regrets.

L'empereur Alexandre en avait la meilleure part, il avait joué le premier rôle et s'était fait distinguer par sa figure, sa tournure, ses manières, sa galanterie. Il avait fait des frais pour plaire et il avait réussi à gagner quelque popularité. On citait ses succès dans les salons et auprès de plusieurs femmes de la bonne compagnie.

L'empereur d'Autriche avait été reçu très froidement. En vain le vantait-on et se vantait-il lui-même

d'avoir sacrifié sa fille en la mariant à Napoléon, de l'avoir encore sacrifiée elle et son fils au repos de l'Europe. On était loin d'admirer cet héroïsme. Quant au roi de Prusse on n'en disait ni bien ni mal. On parlait fort peu de lui, on ne le regardait que comme l'aide-de-camp de l'empereur Alexandre. Ces princes avaient profité de leur séjour pour visiter tous les établissemens publics, se mettre en rapport avec les artistes et les savans, connaître les richesses matérielles et intellectuelles de la capitale et de la France.

La curiosité publique et l'enthousiasme des royalistes que l'intérêt ou la passion n'avaient pas dégradés, s'étaient singulièrement refroidis. Même chez eux, l'orgueil national s'était réveillé; il supportait impatiemment la présence de l'étranger, les charges de l'occupation, et s'indignait des dévastations par lui commises et de ses insolentes exigences. L'armée, le peuple disaient hautement qu'ils n'avaient point été vaincus, et qu'on les avait trahis. Les étalages étaient tapissés de caricatures sur les militaires russes et anglais. Aux théâtres, on saisissait avec avidité toutes les allusions à l'honneur des armes françaises; à la première représentation des *Etats de Blois*, quand Henri IV parle de le soutenir, on l'applaudit avec un enthousiasme prolongé et on fit répéter les vers.

Si l'orgueil des rois alliés avait été satisfait d'occuper Paris, leur séjour dans cette ville n'avait pas été exempt d'inquiétudes. Ce qui les y étonnait le

plus, c'était de s'y trouver. Leur but avait été de transplanter les Bourbons en France, de la dépouiller et de l'humilier; dès qu'ils l'eurent rempli, ils s'empressèrent de quitter un sol qui tremblait sous leurs pas.

On leur avait prodigué les fêtes, ils en avaient rendu. Des Français, se disant de la haute société, avaient serré la main de l'étranger, dansé avec lui sur les ruines de la patrie, et insulté à son deuil. Leurs femmes et leurs filles s'étaient jetées à la tête de Tartares et de Kalmouks; mais le peuple et le soldat se respectaient, l'étranger ne s'y trompait pas.

Au moment où les rois alliés et le gouverneur Sacken allaient quitter Paris, le général Dessolles, commandant de la garde nationale, et le préfet de la Seine, Chabrol, leur adressèrent des remercîmens publics pour leur magnanimité. Une épée d'or, un banquet furent offerts à Sacken au nom de la garde nationale; le roi lui donna son portrait enrichi de diamans. Pauvre France! on lui faisait avaler le calice jusqu'à la lie.

Les armées françaises avaient occupé toutes les capitales de l'Europe, et ne les avaient pas plus maltraitées que l'étranger n'avait maltraité Paris. On n'avait point vu la haute société de Berlin et de Vienne fêter les ennemis de leur pays, l'autorité les remercier du mal qu'ils n'avaient pas fait. Si le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, par courtoisie, donnaient à leurs vainqueurs des témoignages de satisfaction, grands et petits rongeaient leur frein,

conspiraient autant que possible contre les Français, et, lorsqu'ils évacuaient, on faisait des ablutions dans les lieux qu'ils avaient habités, on remerciait le ciel d'en être délivré.

La dernière colonne des troupes étrangères quitta Paris, et les trois souverains en partirent dans les premiers jours de juin. Parmi les complimens d'adieux que leur fit le Moniteur, il disait de l'empereur d'Autriche que la nation française compterait toujours, au nombre des motifs de son respect et de sa gratitude pour ce prince, son abnégation de tout sentiment qui aurait pu mettre obstacle au grand œuvre de la paix générale, et surtout l'attachement dont il avait donné une si grande preuve à la maison de Bourbon, et les efforts par lesquels il avait contribué à son rétablissement sur le trône.

Le prince régent se félicitait, au parlement, d'avoir atteint ce but, en des termes qui résumaient toute la politique anglaise depuis plus de vingt ans : « J'ai la satisfaction de voir l'entier accomplissement de tous les projets qui ont fait entreprendre ou continuer la guerre; les efforts sans exemple de ce pays, réunis à ceux des alliés de sa majesté, ont réussi à délivrer l'Europe de la tyrannie la plus odieuse et la plus oppressive sous laquelle elle ait jamais gémi. Le rétablissement des anciens et légitimes gouvernemens du continent donne l'espoir le plus fondé de la durée de la paix. »

Joséphine, que n'avaient jamais éblouie la gloire

et les prospérités de Napoléon, que souvent de sinistres pressentimens avaient alarmée, pleurait, dans sa retraite de Navarre, sur les ruines de l'Empire et sur le triste sort de celui qui la regarda long-temps comme son ange tutélaire, et qu'elle ne devait plus revoir. La reine Hortense était auprès de sa mère. L'empereur Alexandre leur fit écrire, par le prince Léopold de Cobourg, qu'il desirait les connaître et qu'il se rendrait à Navarre, si elles n'aimaient mieux venir à la Malmaison, où il s'empresserait d'aller leur rendre visite : Joséphine s'y rendit. La reine Hortense alla à Rambouillet pour porter des consolations à Marie-Louise, qui ne lui parut pas en avoir besoin, et se réunit à sa mère avec ses enfans. Alexandre vint les y voir, leur exprima toute son estime, loua la noble conduite du prince Eugène, celle de Joséphine lors du divorce, et dit qu'il mettrait son bonheur à les servir. Il revint souvent à la Malmaison, et voulut fixer le sort de la famille. Il avait été réglé par le traité du 11 avril, mais on ne paraissait pas disposé à l'exécuter; on y apportait toutes sortes d'obstacles. Joséphine mourut au moment où Alexandre s'occupait de lui faire assurer le million de rente stipulé par le traité. Il avait assisté presque à ses derniers momens, et avait promis de protéger ses enfans. Par son intervention, il fut convenu que les forêts autour de Saint-Leu, qui formaient l'apanage du second fils de la reine Hortense, lui seraient laissées, avec l'érection de ces biens en duché, pour elle et ses enfans; mais on retardait

l'expédition des lettres-patentes. Alexandre déclara que sa garde ne quitterait pas Paris tant que le roi ne les aurait pas signées; il les signa.

Le prince Eugène était venu de Munich à Paris; il vit Louis XVIII et en fut bien reçu. On inséra dans les journaux qu'il s'était présenté sous le titre de marquis de Beauharnais; le fait est faux. Il alla ensuite à Vienne, où Alexandre, qui l'avait pris en amitié, fut auprès du congrès très utile à ses arrangemens de fortune. On a beaucoup loué Alexandre de ces procédés. Certes, son orgueil devait être flatté de voir la femme et les enfans adoptifs de Napoléon accepter sa protection.

La France était ainsi divisée : D'une part le peuple, la nation révolutionnée, tous les genres de forces physiques et morales, tous les élémens de richesse et de puissance; de l'autre l'ancien régime, de vieux préjugés, une minorité cent fois vaincue. Les Bourbons revenaient, après vingt ans d'absence, tels qu'ils étaient partis, sans avoir, comme on le dit très justement, rien appris, rien oublié, en guerre avec la révolution, et, par conséquent, avec la majorité. Ils partaient de la supposition mensongère que la révolution n'avait été que la révolte d'un parti contre leur autorité légitime.

A des faits positifs, notoires, éclatans de lumières, ils opposaient des principes abstraits, des dogmes absolus, qui n'admettaient aucune composition, et qui devaient, de gré ou de force, tout soumettre,

tout subjuguer, jusqu'aux lois éternelles et immuables de la nature et de la société.

Les Bourbons avaient écrit sur leur bannière blanche : *Légitimité*. Tout ce qui s'était passé pendant leur longue absence, ils l'appelaient usurpation. En datant de la dix-neuvième année de son règne, Louis XVIII se déclarait monarque héréditaire, de droit divin, il prétendait avoir été roi *in partibus*. Tout ce qui s'était fait en France depuis vingt-cinq ans était nul, à moins qu'il ne lui plût de le valider.

Sur le droit de régner, on pouvait disputer à l'infini; mais ce droit séparé du fait était impossible à comprendre. On ne manquait pas d'exemples de conquérans qui avaient régné sur des peuples vaincus sans autre droit que celui de leur épée. Mais un règne de droit, dans un pays où il y en avait eu un de fait, mais l'existence simultanée de ces deux gouvernemens, la prééminence d'un gouvernement de droit, absent, proscrit, impuissant, méconnu par toutes les puissances, sur le gouvernement de fait reconnu par le peuple, par l'Europe, et fonctionnant avec vigueur; la fidélité à un prétendu droit, qui ne pouvait ni protéger ni punir, de préférence au fait devant la force duquel tout courbait la tête; véritablement cette métaphysique révoltait tous les esprits par son absurdité. La nation ne pouvait pas croire qu'elle eût été coupable d'obéir aux gouvernemens qu'elle avait choisis; elle ne voyait, dans la légitimité, qu'un dogme inventé pour la

dépouiller de droits acquis, la punir ou l'humilier par un pardon.

Il ne suffisait pas aux Bourbons d'avoir été portés par l'étranger sur le trône relevé par Napoléon, ils insultaient sa personne, son gouvernement et sa politique. Des libellistes, soudoyés par la cour, des écrivains de talent, desireux de lui plaire et emportés par la haine, se disputaient à l'envi l'honneur de servir ses passions. Ils représentaient l'Empereur comme un tyran odieux, un législateur insensé, un conquérant farouche, ignorant l'art de la guerre, et n'ayant pas même la vertu la plus commune du soldat, la bravoure. Ce débordement d'outrages blessait profondément les Français qui, sous l'Empire, avaient servi dans toutes les carrières, c'est-à-dire la nation tout entière.

C'était surtout contre les hommes de la révolution que se déchaînait la fureur des royalistes favorisée par les Bourbons. On les poursuivait comme ennemis de la légitimité et complices de l'usurpation. Pour trouver grâce, il fallait s'avilir, abjurer ses principes, ses opinions, ses actes, et protester qu'on n'avait servi la République et l'Empire que pour les trahir et concourir plus facilement à la restauration.

Les Bourbons avaient donc pris évidemment le contrepied de tout ce qu'il y avait à faire pour vaincre les obstacles que devait éprouver leur rétablissement; agir autrement, cela leur était impossible; tout s'y opposait, leur propre nature, leur naissance,

leur éducation, leurs habitudes, leurs principes, le sentiment d'une longue humiliation et d'une sanglante injure. Pour que la restauration ne fût pas la contre-révolution, il aurait fallu qu'elle fût gouvernée par un esprit supérieur, un grand et fort caractère : ce phénomène se trouvait moins que jamais dans la race des Bourbons.

Louis XVIII avait trouvé le palais des Tuileries, auquel il redonna le nom féodal de *château*, dans un état somptueux et magnifique, comme toutes les résidences impériales. Toute la famille royale y était logée. Il y avait repris ses habitudes de château, ses goûts d'étiquette et de pompe royale. Sa matinée se passait à lire les journaux, les bulletins de police, à entendre les anecdotes, à déjeuner, à aller à la messe. Lorsqu'il en revenait, il paraissait au balcon pour voir défiler la parade ou pour se faire saluer par des acclamations. Il y répondit, dans la première ferveur, en mettant la main sur son cœur et en envoyant des baisers. Après midi, il se promenait pendant deux heures en calèche découverte, jamais assez vite au gré de son impatience. Il écrivait lui-même de petits billets prétentieux à ses intimes, à ses ministres de confiance. Il n'aimait pas le travail, les détails; il n'en affectionnait que deux branches, la partie secrète des affaires étrangères et la police. Deux fois par semaine il y avait conseil. Chaque ministre avait son jour fixe de travail; Blacas seul avait ses entrées à toute heure. En représentation, Louis XVIII jouait à merveille la bonté, l'indigna-

tion, le courage; il calculait tous ses mots comme tous ses sentimens; il n'eût jamais d'abandon. C'eût été pourtant un roi assez remarquable, mais il était en France et Bourbon.

Costumes, habitudes, tout avait un caractère d'étrangeté qui excita d'abord la surprise et ensuite la moquerie. Ces étiquettes de messe, d'offices, de salut, cette population d'évêques, d'aumôniers, de prêtres qui parcouraient en tout sens ces riches salons des Tuileries, où l'aigle était mal dissimulé par le lis, tout cela faisait naître de tristes et singuliers rapprochemens.

Dans les actes royaux, on employait le style de l'antique chancellerie : sur le rapport de *notre amé et féal* chevalier, chancelier de France, et la formule du pouvoir absolu, *de notre pleine puissance et autorité royale, car tel est notre plaisir.*

Après les premiers mois de la restauration, le délire des royalistes s'était calmé, la nation était revenue de son étourdissement; chacun commençait à faire son compte; chacun regardait de sang-froid, jugeait et appréciait les hommes et les choses. Il fallut donc s'occuper de refaire accidentellement de l'enthousiasme et d'entretenir ce qu'on appelle l'esprit public. On traîna Louis XVIII aux théâtres. Un jour c'était *Œdipe à Colonne*, où le roi podagre paraissait appuyé sur son *Antigone;* une autre fois *Pélage, ou le Roi et la Paix*, pièce de circonstance, par de Jouy. Une fête lui fut donnée à l'hôtel-de-ville. Le roi désigna trente-six dames pour manger

à sa table, toutes de l'ancienne noblesse, excepté les maréchales Oudinot et Suchet, et la femme du général Maison, qui représentaient la France nouvelle. Au Champ-de-Mars, Louis XVIII distribua des drapeaux blancs et bénits aux troupes de la 1re division militaire. A la cour se succédaient les réceptions solennelles; on se mit en grands frais pour celle de Wellington, ambassadeur extraordinaire d'Angleterre. Castelreagh fut l'objet d'attentions toutes particulières. Les Anglais, qui avaient été les plus cruels ennemis de la France, étaient aux Tuileries comme chez leur vassal, à Paris comme chez eux. Ce que Louis XVIII faisait d'une main pour se populariser, il le défaisait de l'autre.

Ses infirmités ne lui permettaient pas de voyager; on envoya les princes dans les départemens, ou plutôt dans les provinces, car à la cour on regardait la nouvelle division de la France comme une œuvre révolutionnaire, on ne reconnaissait que les anciennes provinces.

Le duc de Berry, généralissime de fait, parcourut toutes les places, toutes les garnisons des frontières du nord et de l'est; il visita les casernes, passa des revues, distribua des drapeaux bénits, fut saturé de banquets, de bals, de complimens et de fêtes, prodigua la décoration de la Légion-d'Honneur, et, loin de conquérir l'affection de l'armée, l'aliéna encore plus : les populations étaient restées froides.

Le duc d'Angoulême n'avait pas mieux réussi dans le midi, où il avait essayé le même rôle auprès des

troupes; mais sa présence avait exalté le parti royaliste. On l'envoya dans la Bretagne, dans la Vendée; on poussa les paysans par milliers sur son passage. Le journal officiel annonça que le prince avait été ému en se trouvant au milieu de ces sujets fidèles, dans les mêmes lieux où ils avaient si bien prouvé leur amour pour leur roi. Il parcourut l'Aunis, retourna à Bordeaux, poussa jusqu'à Bayonne, et revint à Paris par le Limousin et la Touraine : dans toutes ces contrées on le mesura, on l'avait trop vu.

La duchesse d'Angoulême alla prendre les eaux à Vichy, les députations y affluèrent. Elle fit une excursion dans le Nivernais, le Bourbonnais, l'Auvergne, apparut à Lyon et ne dépassa pas cette ville.

L'achèvement de la conquête des contrées de l'est et du midi, que ses fils avaient essayée, fut réservé au comte d'Artois. Il commença par la Champagne et la Bourgogne, le Lyonnais, le Forez. A Lyon, il se fit présenter, par Precy, les officiers qui commandaient avec lui en 1793, leur fit la réception la plus cordiale et les décora; souscrivit le premier au monument consacré aux victimes du siège, en posa la première pierre, le desir et la volonté du roi étant d'honorer la mémoire de ceux qui avaient péri pour la cause royale. Il descendit en Dauphiné et arriva à Marseille; l'enthousiasme y fut à son comble. L'imagination ardente des Marseillais s'épuisa en démonstrations. Dans des couplets chantés au théâtre, on demanda l'ancienne franchise du port; le prince la promit au nom du roi; le marquis de Montgrand,

maire, tomba à ses pieds; l'ivresse, le délire gagnèrent du parterre au paradis. Courrier par courrier la nouvelle arriva que, dans son conseil, le roi avait décidé la franchise du port. La joie n'eut plus de bornes. Une loi l'établit, mais avec de telles gênes, que les Marseillais y renoncèrent ensuite, reconnaissant qu'ils étaient dupes d'un vieux mot qui, dans l'état actuel du commerce, n'avait aucun sens. Le prince visita Toulon, il y accueillit avec cordialité quelques survivans des royalistes qui l'avaient livré aux Anglais. Il y reçut commandeur de l'ordre de Saint-Louis Masséna, fort étonné sans doute, lui, le héros de Rivoli et d'Essling, de passer sous l'épée vierge d'un Bourbon et d'en subir l'accolade. Le prince s'arracha des bras des Provençaux pour aller à Nîmes et à Montpellier, ensuite à Grenoble et à Besançon; là il rechercha le frère de Pichegru et donna des regrets à sa mémoire. Ce voyage, qui finit à Lunéville et Nancy, dura un mois. Le comte d'Artois en revint plus roi dans le midi que Louis XVIII, mais roi des royalistes purs.

Chaque prince et la duchesse d'Angoulême eut sa cour, sa police, son bureau de grâces, de faveurs, de promotions et sa correspondance dans les départemens. Le pouvoir était comme au pillage, chacun en prenait sa part. Louis XVIII, roi des Tuileries, laissait agir son frère, ses neveux, sa nièce, quitte, quand on se plaignait trop haut, à rejeter tout le mal sur eux. Dupes de cette comédie, où les rôles étaient distribués, les constitutionnels se gal-

laient au roi comme à leur sauveur, persuadés qu'il était de leur bord et le jacobin de la famille.

On parlait beaucoup d'une division entre les deux frères, de l'ambition du comte d'Artois qui, ne pouvant supporter la charte, travaillait à s'emparer du trône, d'abord pour le plaisir de régner, et pour la renverser plus vite. Il y avait quelque chose de vrai. Il s'appuyait sur la garde nationale et sur les royalistes de l'ouest et du midi. Certes, Louis XVIII n'était pas disposé à se laisser dépouiller de la couronne. Quant à la charte, il l'avait octroyée d'assez mauvaise grâce pour qu'on put croire qu'il en aurait fait bon marché. Seulement il sentait qu'il fallait y mettre du temps et des formes. L'esprit de contre-révolution était commun à toute la famille. Chacun de ses membres y travaillait suivant sa position, son tempérament, son entourage.

CHAPITRE CVI.

L'armée mal disposée pour la restauration. — Aigrie par des maladresses et des injustices — Maison militaire du roi. — Émigrés, anciens officiers, rappelés au service. — Caresses, emplois, honneurs aux Vendéens et aux chouans. — Existence de la Légion-d'Honneur menacée. — Rétablissement des anciens ordres. — École militaire rendue à la noblesse. — Expulsion de Paris des militaires. — Résistance d'Excelmans. — Armée contre-révolutionnaire recrutée par la cour. — Arrestation du colonel Stevenot. — Mauvais projets de la cour et de Blacas.

Le plus grand embarras pour la restauration était dans l'armée. Elle s'augmentait tous les jours par le retour des prisonniers de guerre et des troupes qui revenaient de la Belgique, de la Hollande, des places de l'Elbe, de l'Oder, d'Espagne et d'Italie. En vain les maréchaux, les généraux, les état-majors, avaient, dans de nombreuses adresses, protesté de leur dévoûment et de celui de l'armée aux Bourbons. En la déliant de ses sermens on n'avait pas effacé son attachement à son ancien chef. Excepté la plupart des maréchaux et quelques généraux qui avaient trahi ou abandonné Napoléon, tout le reste, les officiers,

les soldats, l'accompagnaient, des plus vifs regerts, dans sa retraite. Les Bourbons ne se recommandaient ni par de grandes qualités, ni par des exploits; ils ne rapportaient que leur titre de princes et leur nom. La légitimité était une pauvre recommandation auprès d'une armée qui n'avait appris à estimer que le talent, le dévoûment et la gloire; qui s'identifiait avec les intérêts de la révolution et les nouvelles existences qu'elle avait créées. Loin de sympathiser avec la restauration, l'armée n'avait pour elle que la plus vive répugnance. Elle l'avait prouvé, dans la plupart des places, à Fontainebleau, dans tous ses cantonnemens et sur le passage de Napoléon se rendant à l'île d'Elbe. Elle avait refusé de prendre la cocarde blanche, et dans plusieurs villes forcé les habitans à la quitter. A l'entrée du roi dans Paris, les grenadiers de la garde impériale se faisaient traîner à sa suite. A la première revue que Louis XVIII passa, la ligne resta muette. Les gardes d'honneur et les dragons de la garde, travaillés par le duc de Berry, des maréchaux, et provoqués par leurs commandans, crièrent seuls : *Vive le roi!* Pendant long-temps les troupes refusèrent de proférer ce cri; il arriva même à des revues passées par les princes qu'elles crièrent : *Vive l'Empereur!* Dans leurs casernes ce cri était commun.

Le maréchal Marmont était conspué par les troupes indignées de sa défection. Elles se regardaient comme trahies, et ne se tenaient pas pour vaincues. La présence de l'ennemi dans Paris, caressé, traité

en ami par les princes qu'il avait ramenés, remplissait leurs âmes d'humiliation, d'amertume et de rage. Les soldats, les officiers français cherchaient querelle aux militaires étrangers : il y avait tous les jours des duels. Des grenadiers autrichiens ayant paru avec des rameaux de verdure à leurs bonnets, la garde impériale les prit pour un signe de victoire, les insulta et les provoqua au combat. Leur général, Schwarzenberg, écrivit à Dupont, ministre de la guerre, et la lettre fut publiée, que, loin d'être une marque de triomphe, c'était un simple signe de ralliement prescrit de temps immémorial par les réglemens en paix comme en guerre.

Dans ces dispositions de l'armée il fallait la licencier ou la conquérir. La licencier, on l'aurait bien voulu, on ne l'osait pas. Pour s'aplanir le chemin de la France et du trône, les Bourbons l'avaient flattée, caressée, lui avaient prodigué les promesses. La charte lui avait garanti ses grades, ses honneurs, ses pensions. A Compiègne, Louis XVIII avait dit aux maréchaux qu'il voulait toujours s'appuyer sur eux; dînant avec eux il avait bu *aux armées*. On ne pouvait pas reculer. La conquérir, ce n'était pas chose facile, mais il n'y avait pas impossibilité. Un aussi grand résultat ne pouvait être acheté par trop de ménagemens, trop de sacrifices. Loin de là, en conservant l'armée, on fit tout pour se l'aliéner.

La première, la plus grande faute fut la suppression des couleurs nationales; de ces couleurs que Louis XVIII lui-même avait, en 1790, solennelle-

ment arborées; en les prescrivant comme un signe de rébellion, on outrageait, on flétrissait tout ce qui, pendant vingt-cinq ans, avait porté cette cocarde illustrée par tant de victoires, et servi sous ce drapeau porté en triomphe par toute la terre. Pour l'armée, que pouvait être le drapeau blanc? Un vieux chiffon. Les drapeaux, symboles de la gloire, du moins les suspendait-on aux voûtes des temples? Non, on les détruisait, il ne devait pas en rester de trace. Des régimens les brûlèrent au lieu de les rendre; pour ne pas s'en séparer les soldats en avalèrent les cendres. Un grand nombre portaient la cocarde tricolore au fond de leurs schakos, ou sous la cocarde blanche. Dans plusieurs corps on conservait secrètement les aigles. Elles étaient l'objet sacré d'un culte.

Pour effacer jusqu'au moindre souvenir des actions glorieuses qui avaient immortalisé des régimens, on changea leurs numéros. On remplaça les dénominations des généraux par celles de l'ancien régime qui n'avaient plus de rapport avec l'organisation de l'armée. Les généraux de brigade s'appelèrent maréchaux-de-camp, et les généraux de division lieutenans-généraux. Les temps étaient bien loin où, avant le combat, on invoquait le Dieu des batailles. On introduisit brusquement des aumôniers dans les corps, avec le rang de premier capitaine. On obligea le soldat catholique ou protestant à aller à la messe, à confesse, à communier. On paya les conversions.

Les emplois de colonels-généraux des différentes armes furent donnés par le roi aux princes de sa famille [1]. Les titulaires dépossédés reçurent pour consolation le titre de premiers inspecteurs-généraux sous les ordres des princes.

D'abord la garde impériale avait repris son service au palais des Tuileries; elle n'y resta pas deux jours; on la renvoya même de Paris parce que son attitude paraissait trop fière, et pour qu'elle ne cherchât pas dispute aux étrangers. Même après leur départ on n'y souffrit plus de troupes de ligne. On vit des factionnaires suisses refuser en plein jour l'entrée du jardin des Tuileries à des grenadiers de la garde impériale.

Dans l'état de dissolution où le concours de plusieurs causes avait plongé l'armée, il se trouvait à Paris un grand nombre d'officiers. Ils y étaient attirés par le spectacle si nouveau pour eux de la restauration, par la nécessité de défendre leurs intérêts et de conserver leur existence que menaçaient les royalistes affamés. Le gouvernement, qui accueillait si généreusement les émigrés et les chouans, repoussait sans pitié les militaires de l'Empire. Il annula tous les congés, et ordonna à ceux qui étaient en activité de se rendre à leurs corps sous peine de n'être pas compris dans la nouvelle organisation de

[1] Des Suisses, le comte d'Artois; de l'infanterie de ligne, le prince de Condé; des cuirassiers et des dragons, le duc d'Angoulême; des chasseurs et des chevau-légers lanciers, le duc de Berry; des hussards, le duc d'Orléans.

l'armée. Il fut prescrit aux officiers en non-activité de se retirer dans leurs foyers pour y attendre une destination.

Les prisonniers de guerre et les garnisons des places étrangères, stupéfaits de ce qui venait de se passer en France, n'étaient pas pénétrés d'amour et d'enthousiasme pour les Bourbons. Au lieu d'user de ménagemens envers des hommes aigris par une longue détention, et qui n'avaient pas eu le temps de s'accoutumer aux changemens survenus dans leur patrie, le ministre de la guerre, Dupont, lança contre eux un ordre du jour foudroyant. Il y disait : « Des ordres sévères ont dû prévenir tout acte et tout propos coupables envers la dignité royale du gouvernement. Quiconque, dans un moment de licence, laisserait échapper des clameurs injurieuses et ce cri odieux (vive l'Empereur!) qui rappelle l'ordre de choses si heureusement renversé, est criminel, et doit être soumis sur-le-champ à la sévérité de la police militaire; il sera même livré à un conseil de guerre, si ces clameurs offensantes et ces propos avaient un caractère de provocation au trouble et à la révolte. Il est en outre prescrit aux inspecteurs-généraux de n'admettre dans la formation nouvelle des régimens aucun officier dont les principes seraient en opposition avec l'opinion universelle, et qui ne donnerait aucun gage de ce noble et ardent dévoûment que tout véritable soldat français a *toujours* professé pour ses rois. »

Les combats, les revers, l'abdication de l'Empe-

reur, l'abolition de la conscription, la paix avaient concouru à l'affaiblissement de l'armée. Un grand nombre de soldats avaient quitté leurs drapeaux pour rentrer dans leurs foyers. Le gouvernement provisoire, les Bourbons, avaient encouragé le relâchement de la discipline, la désertion, et favorisé la désorganisation. Cependant les cadres existaient toujours. L'armée, constituée d'après l'étendue et les besoins de l'Empire, était trop dispendieuse pour la France actuelle. Des ordonnances du roi déterminèrent sa force et son organisation sur le pied de paix. Elle devait être de deux cent quarante mille hommes. Les règles d'avancement furent fixées, des traitemens de non-activité conservés à l'excédant des officiers. Par une exécution franche et fidèle de cette organisation on aurait pu satisfaire l'armée, elle se serait soumise à des sacrifices devenus nécessaires. Mais on la réduisit à moins de cent mille hommes, l'excédant de solde de l'effectif fut gaspillé.

On créa six compagnies de gardes-du-corps, des gardes de la porte, des compagnies rouges, une maison militaire, tout le luxe de la cour de Louis XV. On y employa le moins possible de militaires de l'armée. On y voyait beaucoup de vieillards impotens et de jeunes gens imberbes choisis dans l'ancienne noblesse. Les uns n'avaient aucuns services, les autres n'en pouvaient plus rendre. Ils se pavanaient dans leurs uniformes neufs avec fatuité et insolence. Le jour où les gardes-du-corps relevèrent

la garde nationale, de service aux Tuileries, ils s'emparèrent tout simplement de ses postes, sans forme aucune, et répondirent à ses réclamations par des impertinences. La garde nationale fut vivement blessée. Pour la calmer on imagina de la faire fraterniser dans des banquets avec les gardes-du-corps. On réunit aussi de cette manière la maison militaire et la ligne. On buvait, on mangeait, on criait vive le roi, vive tout le monde, et l'on se séparait avec ses antipathies. Enfin, comme s'il y avait eu disette d'hommes et de militaires, le roi de France appela dans sa garde des régimens étrangers, des Suisses.

Pendant sa lieutenance générale, le comte d'Artois avait réduit la marine à-peu-près sur le pied de celle de Suède ou de Danemark. Il n'y avait que trop d'officiers sans emploi. Par une ordonnance royale, le ministre de la marine fut chargé de proposer les moyens de récompenser la fidélité et le dévoûment dont les anciens officiers de la marine avaient donné des preuves aux Bourbons, soit en les admettant dans la marine, soit par des emplois dans les ports, les arsenaux, les colonies; soit en leur accordant des pensions et des décorations. Cette faveur s'étendait aux officiers qui, après avoir quitté le service de France, auraient continué de naviguer au service d'une des puissances maritimes, à ceux qui avaient échappé aux désastres de Quiberon, à ceux enfin qui, depuis leur rentrée en France, ne voyant plus, après la perte de leur roi,

que ce qu'ils devaient à la patrie, avaient offert leurs services et avaient été repoussés. Les officiers qui avaient servi à l'étranger rentraient avec le grade dont ils étaient pourvus, et les autres avec le grade supérieur à celui qu'ils avaient eu en quittant le service de France.

La même mesure fut adoptée pour l'armée de terre. Tandis que par économie on mettait à la demi-solde une grande partie des nombreux officiers auxquels on avait donné le traitement de non-activité, une ordonnance du roi établissait une commission pour vérifier les titres des anciens officiers rentrés en France (émigrés), ou qui ne l'avaient pas quittée, et qui demandaient des grades, emplois, pensions, décorations, récompenses.

Les routes étaient couvertes, les rues de la capitale remplies, les bureaux des ministres, les salons des Tuileries obstrués par d'anciens militaires revêtus de leurs uniformes de 1789, dont la plupart n'avaient pas servi depuis vingt-cinq ans ou n'avaient servi que dans l'émigration. Tous demandaient impérieusement de l'emploi avec avancement, et qu'on leur comptât comme années de service le temps qu'ils avaient passé dans l'inaction ou à la solde de l'étranger. A cause de la tournure et de l'uniforme grotesques de ces paladins, on les appela *voltigeurs de Louis XIV*.

Les chefs de l'armée vendéenne avaient été admis à présenter leur adresse au roi. Les chouans, les Vendéens, les chefs de bande contre-révolution-

naires du midi affluaient à Paris avec leurs prétentions. Chacun portait l'uniforme de son temps, de son parti, de son corps, de sa bande. Chacun faisait ses preuves de royalisme et présentait ses titres de fidélité. C'était tant de *bleus* ou soldats républicains égorgés dont on regrettait de ne pouvoir apporter les têtes ou les oreilles; c'était un mouchoir, une mèche de cheveux, une relique d'une victime de la cause royale que l'on avait religieusement conservés. On présentait à la cour de prétendus otages, hommes et femmes, qui s'étaient offerts pour sauver Louis XVI, les fils du *républicain* Mallet qui avait, disait-on, péri victime de son *royalisme*, des gens qui n'avaient point occupé de places pendant l'absence du roi parce qu'ils en auraient rougi, d'honnêtes royalistes qui n'en avaient accepté que forcés et contraints et pour le mieux servir. Tout cela était accueilli à la cour avec attendrissement et une prédilection marquée, admis dans les conciliabules et dans l'intimité. Tout cela venait manger aux Tuileries; il y avait table ouverte de la cave au grenier; les passans voyaient les offices combles de provisions, les cuisines dans la plus grande activité, une circulation animée d'officiers de la bouche et de prêtres. Dans le palais du roi on semblait uniquement occupé à manger et à prier. C'était une véritable curée. On y consommait plus dans un mois que dans six mois du temps de Napoléon. Tout ce petit monde se nommait les *hommes légitimes*, *les Francs régénérés*. Eux seuls se prétendaient purs

et dignes de servir la cause royale. On leur prodiguait les pensions, les grades, les emplois, les décorations. Ils n'étaient plus aussi fiers qu'autrefois, tout leur était bon. Trois émigrés, parens du grand référendaire de la chambre des pairs, acceptèrent les places de messagers d'état.

Pendant ce temps-là des milliers de militaires de tous grades de l'armée nationale languissaient dans le besoin et la pénurie. On les dépouillait de leur état, on leur ravissait la récompense de leurs héroïques travaux, le pain gagné au prix de leur sang; on dévouait leurs nobles cicatrices à la misère et à l'humiliation, pour honorer et payer des services obscurs, les complots des contre-révolutionnaires, la trahison de Toulon, les assassinats et les brigandages commis par les chouans, les artisans de la guerre civile dans la Vendée, les défaites de l'émigration.

Que le roi eût récompensé le dévoûment d'une poignée d'hommes restés jusqu'au dernier instant fidèles à ses adversités, l'armée et la nation l'auraient compris. Grâce à l'abandon dans lequel les émigrés, la noblesse, avaient laissé les Bourbons, cette dette n'était pas excessive. Mais prodiguer les faveurs à tout ce qui avait été ou se disait ennemi de la révolution; déshériter l'armée, introduire dans ses rangs tout ce qu'elle avait combattu, associer à sa gloire tout ce qu'elle avait vaincu, lui enlever la garde du trône, donner à des étrangers une marque honorable de confiance qu'on refusait à des

nationaux, voilà ce qui soulevait tous les esprits et indignait profondément toutes les âmes. Que répondait-on quand on se plaignait de cette prédilection pour les émigrés et les royalistes purs? Que si on leur donnait des grades c'était *ad honores;* quand vint le tour des retraites et pensions, que c'était pour leur donner du pain. Bientôt après on leur conféra de l'activité et des commandemens. S'ils avaient obtenu la préférence dans la maison militaire du roi, on sent bien qu'elle leur fut à plus forte raison acquise dans sa maison civile, dans celles des princes, pour les grands offices de la couronne et tous les emplois de cour. Excepté les maréchaux Berthier et Marmont on n'y voyait figurer que d'anciens nobles; c'étaient les compagnons nés des Bourbons, leurs vrais amis de cœur, les seuls dignes ornemens de la couronne, les seuls solides soutiens du trône. Au palais des Tuileries on recommençait Versailles. Il n'y eut pas une seule femme de ces maréchaux sur qui Louis XVIII avait déclaré vouloir s'appuyer, une seule des duchesses de l'Empire qui fût trouvée bonne pour être placée auprès de la duchesse d'Angoulême. Maris et femmes, quand ils allaient aux Tuileries, ils étaient exposés aux sarcasmes et aux impertinences des courtisans qui les traitaient de gens de rien, de canaille. La maréchale Ney entre autres eut à subir des humiliations : c'était, disait-on, la fille d'une femme de chambre. [1]

[1] Madame Campan.

Le général Milhaud, promu à l'ordre militaire de Saint-Louis, et convoqué aux Tuileries pour y recevoir la croix des mains de l'un des princes, n'y reçut qu'une avanie. Il fut, au mépris de la charte, congédié comme votant dans le jugement de Louis XVI.

Enfin les écrivains royalistes avoués ou payés par la cour ne cessaient d'outrager Napoléon. Suivant eux il était devenu fou; il était, à l'île d'Elbe, un objet de pitié ou de dérision. Tous les militaires qui l'y avaient suivi l'abandonnaient à son mauvais destin et revenaient en France se ranger sous le drapeau sans tache des Bourbons. L'armée était encore plus révoltée des lâches diatribes publiées contre son ancien chef, que des injustices et des avanies auxquelles elle était condamnée pour prix de ses exploits et de ses services. L'armée et sa gloire étaient nationales; la nation ressentait vivement l'injure qui leur était faite.

Tous les ordres de chevalerie avaient été supprimés, il n'existait que la décoration de la Légion-d'Honneur, maintenue par la charte. Elle avait été la récompense des belles actions et des services civils et militaires. Mais instituée par Napoléon, c'était pour les Bourbons une œuvre de l'usurpation. Nul doute que s'ils avaient cru le pouvoir impunément, et s'ils n'avaient pas craint de révolter l'armée, ils l'auraient abolie. On se borna donc à miner l'institution pour la ruiner. On rétablit tous les anciens ordres; on éleva contre elle l'ordre royal de Saint-

Louis pour lequel, à la cour, on professait hautement la préférence. Pour obtenir cet ordre il fallait être catholique. On exhuma l'ordre du Mérite militaire pour les officiers qui ne l'étaient pas. On accola à la Légion-d'Honneur cet ordre du Lys, créé par le comte d'Artois. On l'imposa à l'armée et aux fonctionnaires. Les particuliers qui n'en étaient pas gratifiés, en obtenaient le brevet pour 5 francs; elle finit bientôt par être offerte gratis sans trouver de preneurs, et tomba du mépris dans le ridicule. On forma le projet de ne plus faire de la Légion-d'Honneur qu'un ordre civil, pour laisser à l'ordre de Saint-Louis tous les honneurs militaires. L'armée en frémit; la cour recula. Le Moniteur publia son désaveu.

Pour calmer les mécontentemens, le roi rendit l'ordonnance du 19 juillet; dans le préambule il se justifiait de l'imputation d'avoir vu avec indifférence l'institution de la Légion-d'Honneur. Pour donner une preuve de l'intérêt qu'il lui portait, il l'approuvait et la confirmait; il en faisait son ouvrage, il s'en déclarait, pour lui et ses successeurs, chef, souverain et grand-maître; il en maintenait les prérogatives honorifiques et les traitemens. Cependant les traitemens furent réduits de moitié. La décoration fut changée. A l'effigie de Napoléon on substitua celle de Henri IV; à l'aigle trois fleurs de lys. Il ne resta plus de la Légion-d'Honneur que le nom : c'était l'ordre de Henri IV. Pour couronner l'œuvre le roi nomma un archevêque grand-chancelier, l'abbé de Pradt.

Pour en diminuer la valeur, pour l'avilir, on prodigua la décoration aux officiers de 89 et de l'émigration. On ne l'épargna pas aux classes civiles. On la donnait à tout venant, sans examen, sans rapport de ministre, sans concours de la grande chancellerie. Dans leurs voyages, les princes la distribuaient par poignées. On en fit commerce, on la vendait et à bon compte. Après les victoires d'Austerlitz, d'Iéna, de Friedland, de Wagram, on n'avait pas vu d'aussi nombreuses promotions que le Moniteur en contint dans le cours de 1814; elles s'élevèrent à neuf ou dix mille.

En même temps marchaient, mais avec un peu moins de prodigalité, les promotions dans l'ordre royal de Saint-Louis. On l'imposait aux maréchaux, généraux et officiers comme accompagnement obligé et purification de la Légion-d'Honneur. Ils recevaient à genou la croix de la main de princes qu'ils avaient combattus. Ceux qui ne l'avaient pas reçue la sollicitèrent, concourant ainsi à diminuer l'éclat de la glorieuse étoile qu'ils avaient méritée sur les champs de bataille.

A la chambre des députés, Dumolard réclama avec énergie en faveur de la Légion qu'il représenta comme une institution nationale, la seule de cette nature en France; il s'éleva contre la réduction des traitemens, et proposa de demander au roi de faire présenter une loi pour mettre la Légion en état de les payer intégralement. La proposition fut prise en considération.

La maison d'éducation d'*Ecouen*, pour les filles des membres de la Légion-d'Honneur, fut réunie à la maison de *Saint-Denis*, afin de restituer le château au prince de Condé. Les établissemens formés à *Paris*, aux *Barbeaux* et aux *Loges* pour l'éducation des orphelines de la Légion-d'Honneur, furent supprimés; le nombre des élèves fut réduit de douze cents à quatre cents. Cette ordonnance excita de vives clameurs. On pétitionna à la chambre des députés contre ces dispositions, elle les blâma. La proposition d'une adresse au roi fut prise en considération. La cour alla au-devant de cette démarche; une ordonnance conserva les établissemens des Barbeaux et des Loges.

Il existait trois écoles militaires à *Saint-Cyr*, à *Saint-Germain*, à *La Flèche*. Une ordonnance les supprima, et rétablit l'école royale Militaire, créée par l'édit du mois de janvier 1751, la plaça dans les bâtimens de l'école Militaire à Paris, et conserva celle de la Flèche, comme école préparatoire. La réduction du territoire de la France et de l'armée pouvait motiver ces dispositions. Mais il était dit dans le préambule de l'ordonnance : « Desirant récompenser les services des officiers-généraux et supérieurs de nos armées, et faire jouir la noblesse de notre royaume des avantages qui lui ont été accordés par l'édit de notre aïeul, du mois de janvier 1751. » Un privilège pour les officiers-généraux et supérieurs! Un privilége pour l'ancienne noblesse! L'obligation de prouver au moins quatre degrés sui-

vant l'édit de 1751! La violation de la Charte était palpable, audacieuse. Des pétitions arrivèrent à la chambre des députés. Elles furent prises en considération. La restauration fut encore forcée à reculer. Une nouvelle ordonnance rendit susceptible des bienfaits de l'éducation militaire les enfans de tous les Français. Mais on peut facilement s'imaginer comment, dans l'exécution, furent respectés ce retour au droit commun et le principe de l'égalité proclamé par la Charte. La mauvaise foi s'était trop grossièrement trahie.

Plus de mille soldats invalides, blessés ou mutilés sous le drapeau français furent renvoyés sans pitié dans leurs pays enlevés à la France par le traité de paix. Plus de quinze cents autres nés Français furent, avec des pensions dérisoires, expulsés des établissemens consacrés par l'état reconnaissant à leurs souffrances, à leurs besoins, à leur vieillesse.

En revanche voulant, portait une ordonnance du roi, récompenser la fidélité et le dévoûment à notre personne de feu Georges Cadoudal, et donner à sa famille un témoignage durable de nos sentimens, nous avons anobli et décoré Joseph Cadoudal son père des titres et qualité de noble pour jouir à perpétuité par lui et ses descendans en ligne directe des droits, honneurs et prérogatives attachés à ce titre. » Honorer la mémoire d'un assassin et anoblir sa famille, c'était condamner ses juges et outrager la morale.

Loin de calmer les esprits et de gagner les cœurs

des militaires dans les départemens, les voyages des princes augmentaient l'irritation. Le duc de Berry les traitait avec une dureté et un mépris insupportables. Il en résulta des scènes scandaleuses. Louis XVIII fut obligé de rappeler son neveu.

L'armée, successivement réduite à cent quarante mille hommes et tombée jusqu'à quatre-vingt mille, était loin de son complet au pied de paix. L'excédant d'officiers était considérable, il manquait de soldats. A la fin de 1814, il avait été délivré cent six mille congés, on en annonçait encore. On rappela les absens; ils ne se pressaient pas de revenir. Ils ne rentraient aux corps qu'avec une extrême répugnance, et se montraient hostiles à la restauration. Ils rejoignaient avec le drapeau tricolore et aux cris de *vive l'Empereur!* Plusieurs régimens fêtèrent dans leurs casernes la Saint-Napoléon. Ils étaient dégoûtés d'un service où la partialité des Bourbons pour l'ancienne noblesse ne laissait plus aux roturiers d'espoir d'avancement, et où l'insolence d'officiers de faveur aggravait le poids de la subordination. Ils ne revenaient pas au drapeau, ou n'y rentraient qu'avec une extrême répugnance. Pour se populariser, les Bourbons avaient promis d'abolir la conscription; cette promesse, qu'ils n'auraient dû ni faire, ni tenir, était la seule qu'ils avaient tenue. En apparence favorable, cette mesure était au fond des plus funestes. Les armées de l'Europe se recrutaient toutes par la conscription; en France, c'était l'ancien système des enrôlemens volontaires à 50 francs

par tête. Il n'y avait plus de recrutement possible.

Les Bourbons n'avaient point d'armée. Ils s'inquiétaient peu que le pays fût respecté au dehors pourvu qu'ils régnassent au dedans. Loin de craindre l'étranger, c'était lui qu'en cas de besoin ils regardaient comme leur point d'appui. L'Angleterre avait en Belgique une armée anglo-hanovrienne-hollandaise d'environ cinquante mille hommes, sous le commandement nominal du prince d'Orange, et commandée réellement par Wellington, ambassadeur en France; il datait ses ordres de *son quartier général de Paris*, et les transmettait par le télégraphe! La France concourait à l'entretien de cette armée!

La restauration s'était engagée dans une mauvaise voie. Elle s'y enfonça de plus en plus. Une ordonnance mit à la demi-solde les officiers-généraux et les officiers de tous grades qui ne seraient point employés. Le mécontentement fut à son comble. Les militaires à la demi-solde formaient des coalitions, surtout à Paris. Ils se plaignaient de ce qu'on les dépouillait de droits acquis et reconnus, pour favoriser les émigrés et les nobles. Importuné de leurs plaintes et inquiet de leur attitude, le gouvernement voulut les éloigner. Un ordre du ministre de la guerre défendit à tout officier-général, supérieur ou particulier, jouissant d'un traitement militaire à quelque titre que ce fût, de séjourner à Paris sans autorisation, à moins qu'il n'y fût employé, ou, s'il n'était point en activité de service, qu'il n'y fût do-

micilié. On contesta au ministre le pouvoir de faire cette défense. Les militaires prétendirent qu'étant sans emploi, ils avaient le droit de se choisir un domicile; ils n'obéirent pas. On ne leur paya pas la demi-solde. Ils aimèrent mieux en supporter la privation que de se soumettre à un ordre qu'ils regardaient comme arbitraire, et de laisser le champ libre aux manœuvres contre-révolutionnaires. Il y en eut qui donnèrent la démission de leur grade, entre autres le général Flahaut, auquel il avait été enjoint par le ministre de se rendre à Périgueux pour y recevoir les ordres du roi.

Une ordonnance enjoignit aux militaires de tous grades qui avaient pris du service à l'étranger, sans autorisation, de rentrer en France avant le 15 janvier 1815, sous peine de perdre leur qualité de Français, et d'être punis conformément au code pénal, s'ils portaient les armes contre la France. Dans la situation de l'Europe, cette mesure ne pouvait s'appliquer qu'au royaume de Naples dont le roi, Murat, était en collision avec les Bourbons de France, et à qui des militaires sans emploi offraient leur épée. Le général Excelmans lui avait écrit; sa lettre fut interceptée. Le ministre de la guerre Dupont, après en avoir donné connaissance à Louis XVIII, fit appeler le général, et se contenta de l'inviter à être plus circonspect à l'avenir. Arrivé au ministère, le maréchal Soult reprit cette affaire et en parla au roi. Excelmans fut mis au traitement de demi-activité et reçut l'ordre d'aller en jouir à Bar-sur-Ornain, lieu

de son domicile. Il demanda un délai pour rester auprès de sa femme, prête à accoucher, et fit observer que son domicile était à Paris. Le ministre persista, et déclara qu'à défaut d'obéissance il encourrait les peines prononcées par les lois, qu'à son arrivée à Bar, il trouverait de nouveaux ordres. Le général n'obéit pas. Le ministre ordonna qu'il serait arrêté et conduit à Soissons pour y rester sous la surveillance de la gendarmerie jusqu'à ce qu'il fût mis en jugement. La force armée se présenta chez le général, il s'évada, et se rendit à Lille devant le conseil de guerre convoqué pour le juger. Il était accusé 1° de correspondance avec les ennemis de l'état, et d'embauchage; 2° de désobéissance. Le premier chef, fondé sur sa lettre au roi de Naples, parut ridicule; le second présentait la question de savoir si un officier en non-activité, mais à demi-solde, était tenu d'obéir à un caprice du ministre de la guerre; Excelmans fut acquitté. Cet évènement si simple, et qui, dans d'autres temps, eût à peine été remarqué, devint une affaire capitale. Les chambres en furent saisies par pétition qui fut suivie de rapports et d'ordres du jour (24 décembre). Il fournit à l'opinion publique l'occasion de venger l'armée des injustices et des outrages de la cour.

A mesure qu'égarés par leurs passions contre-révolutionnaires, ils se privaient des points d'appui qu'ils auraient dû chercher dans la nation et dans l'armée, les Bourbons voulurent s'en créer dans

la chouannerie, la Vendée et le midi. C'était là le principal objet des voyages des princes. Les royalistes éclairés et raisonnables étaient loin d'approuver ce détestable système; mais il y en avait d'assez stupides et forcenés pour s'imaginer que la sûreté de la dynastie exigeait tout simplement l'égorgement des patriotes et des militaires qui paraissaient les plus redoutables. On entretenait donc et on soldait à Paris des bandes d'assassins qui avaient fait leurs preuves. Les intentions n'étaient pas douteuses; on ne s'en défendait pas; on portait même la sottise et l'impudence jusqu'à annoncer d'avance ces sanglantes expéditions; mais au moment de l'exécution, la cour manquait toujours d'audace, elle craignait les résistances et les représailles. En effet, on s'y préparait. Les bandes d'assassins qu'on avait jugées bonnes pour un coup de main ne parurent plus suffisantes, la cour eut des vues plus étendues. Ses inquiétudes s'augmentaient toujours, il lui fallait une armée à elle, de vingt-cinq à trente mille hommes, spécialement pour Paris, composée d'émigrés, de Vendéens, de chouans et de Suisses. On forma des associations secrètes dans toutes les parties de la France; on recruta, on enrôla, et pour faciliter ces opérations, on prodigua, on promit des récompenses à tout ce qui pouvait produire les titres de ses sanglans et royaux services, à tout ce qui avait porté les armes dans les bandes contre-révolutionnaires, depuis le camp de Jalès jusqu'à la chouannerie, aux veuves et aux orphelins de tout ce que

les intrigues des princes et de l'étranger avaient fait périr dans les dissensions civiles qu'ils avaient allumées. Ce n'était pas assez d'avoir organisé à Paris des commissions pour distribuer ces récompenses, le travail allait trop lentement et n'avait pas assez d'éclat; on réchauffait bien plus le zèle en opérant sur les lieux. On ordonna des rassemblemens et des revues en Bretagne et en Poitou; on y envoya des *Boisguy*, des *Léridan*, des *Cadoudal*, des chefs couverts du sang de leurs compatriotes. Leur présence rappelait les plus déchirans souvenirs et donnait lieu aux plus sombres présages; elle fit éclater l'indignation publique; l'autorité des magistrats fut impuissante; les troupes refusèrent de protéger les généraux royaux qui furent obligés de chercher leur salut dans la fuite.

Un homme échappé des galères et décoré de la croix de Saint-Louis avait été chargé à Paris de recruter un corps de six mille hommes. On trouva chez lui un contrôle de quinze cents sicaires avec leurs états de services, et des recommandations des princes. Ils étaient soldés. Leur uniforme était bleu, collet rouge, brassard blanc à fleurs de lis. Le directeur général de la police, Dandré, n'ayant pas été initié dans le secret, crut servir le roi, en faisant arrêter le soi-disant colonel Stévenot. Le duc de Berry réclama de suite sa mise en liberté et s'en rendit caution. Le favori Blacas réprimanda vivement Dandré; il y eut entre eux une vive altercation. Dandré refusa de seconder des projets sanguinaires.

Tallien, qu'il avait pris pour conseil, entendit, sans être vu, ces explications et les noms de plusieurs individus menacés, il les fit prévenir de se tenir sur leurs gardes; il se trouvait dans ce nombre des généraux qui voulaient à l'instant même, réunis à d'autres militaires, faire un éclat, se porter aux Tuileries, demander ou se faire justice du favori. Des personnes plus prudentes arrêtèrent leur fougue.

Dandré parvint avec peine au roi pour lui faire son rapport sur Stévenot. Louis XVIII le désavoua, dit qu'il n'était coupable que d'un excès de zèle, qu'il suffisait de lui donner une correction, et qu'il était inutile de pousser plus loin cette affaire. Cependant, comme le public s'était hautement prononcé contre la cour, et que Dandré ne voulait pas en avoir le démenti, Stévenot fut renvoyé devant les tribunaux, avec l'ordre secret de ralentir l'instruction, et le 19 mars, au moment de la fuite des Bourbons, il fut mis en liberté.

CHAPITRE CVII.

Article 11 de la charte violé. — Recherche des opinions et des votes. — Deuils et services funèbres. — Monument de Quiberon sous la présidence de Soult. — Exhumation des prétendus restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — Translation à Saint-Denis. — Anniversaire du 21 janvier. — Ordre de le célébrer dans tout le royaume. — Mémoire de Carnot au roi. — Session législative. — Situation des finances. — Budgets de 1814 et 1815. — Liste civile; dettes des Bourbons. — Domaine extraordinaire livré au pillage.

La charte interdisait toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration. Elle commandait le même oubli aux tribunaux et aux citoyens, et, sans contre-dit, à plus forte raison au roi. Car ce n'était ni une grâce, ni une amnistie. En vertu de la charte les opinions et les votes ne pouvaient jamais être considérés comme ayant été des délits.

Le sénat s'était rendu en corps à Notre-Dame, le jour de l'entrée du roi à Paris. Dans l'église, en présence de Louis XVIII, de la famille royale, de la cour, d'un cortège nombreux, des Vendéens et des chouans insultèrent quelques sénateurs pour leurs votes, et furent sur le point de se porter à des voies

de fait contre eux. Ils se plaignirent de cet outrage. On leur répondit que c'était un excès de zèle, que la famille royale en avait été bien fâchée. On leur conseilla de ne plus s'exposer et de s'effacer pour le moment. Voilà toute la justice qui leur fut rendue.

Au même instant où la charte était promulguée, le roi annonçait à la France qu'il n'avait oublié ni les opinions, ni les votes. Il ne nomma point à la chambre des pairs trente sénateurs qui avaient cependant concouru au rappel des Bourbons. Cette exclusion était évidemment fondée sur leurs votes et leurs opinions dans le procès de Louis XVI ou dans d'autres affaires, car parmi ces exclus les votans étaient en petit nombre.

Pour satisfaire aux exigences de la cour, les conventionnels Levasseur, de la Meuse, et Gleizal, secrétaires-rédacteurs, et Sévestre, messager d'état de la chambre des députés, furent forcés de donner leur démission. En même temps on leur accorda, dans le procès-verbal, des témoignages de satisfaction pour le zèle avec lequel ils avaient rempli leurs fonctions.

On réimprimait, on distribuait avec profusion les opinions de certains votans dans le procès de Louis XVI, on les insultait, on les menaçait dans des pamphlets, des libelles, des journaux. Les murs de Paris étaient tapissés de caricatures contre Cambacérès, et, au sujet du duc d'Enghien, contre Caulaincourt. On disait qu'à la différence de la charte le monde n'avait pas promis d'oublier et qu'il pouvait bien rom-

pre le silence. Tous les conventionnels votans, qui occupaient une place quelconque, furent destitués ou obligés de donner leur démission. Ils ne formaient pas une classe nombreuse ni puissante; beaucoup étaient morts; excepté une douzaine qui étaient restés en évidence, ceux qui vivaient étaient, depuis long-temps, rentrés dans la vie privée ou dans des emplois sans éclat. Mais, aux yeux des Bourbons et des dynasties régnantes, le jugement d'un roi était un attentat impardonnable à la majesté royale, un crime irrémissible. D'ailleurs on croyait à la cour que l'on pourrait impunément persécuter les votans; que personne ne se passionnerait pour eux, et que, l'avant-garde de la révolution une fois rompue, on aurait plus de facilité pour attaquer le reste. Une violation aussi ouverte d'une disposition de la charte ébranlait toutes les autres. La parole royale ne méritait plus de confiance. Tout individu qui avait plus ou moins marqué dans la révolution savait très bien qu'il serait à découvert dès que la première ligne aurait été renversée. En effet, les destitutions, les outrages, les vexations, frappèrent non-seulement les votans, mais encore tout ce qui avait eu des opinions ou une conduite énergiques, tout ce qui faisait ombrage aux royalistes, et laissait pour eux une place vacante. La cour fit rechercher dans les archives nationales les adresses par lesquelles les autorités, les sociétés populaires, les citoyens avaient provoqué le jugement de Louis XVI et adhéré à sa condamnation. On réimprima une

lettre d'adhésion écrite dans le temps par le maréchal Moncey, dont cependant la restauration vantait le dévoûment.

Toutes les feuilles périodiques annonçaient une épuration prochaine de l'institut, c'est-à-dire l'exclusion des votans et d'autres personnages de la révolution, fondateurs ou membres de ce corps savant, dès sa création [1] et leur remplacement par d'anciens académiciens royalistes ou des courtisans. On sondait ainsi l'opinion ou plutôt on la préparait d'avance.

Dès le 14 mai, le roi sans cortège, incognito dans une tribune, la duchesse d'Angoulême dans une autre, la famille royale, la cour, les autorités civiles et militaires assistèrent, dans la cathédrale de Paris, à un service funèbre pour les feus rois Louis XVI, Louis XVII, la reine et madame Élizabeth. Le signal était donné; l'exemple fut suivi dans toutes les églises de Paris et dans toutes les communes du royaume.

Le 16, fut célébré à Vincennes un service pour le duc d'Enghien. Le 9 décembre, les cendres du dauphin et de la dauphine, père et mère de Louis XVIII, conservées en dépôt à Sens, furent transportées en grande pompe à la cathédrale. Deux vieilles tantes du roi, mesdames Adélaïde et Victoire, étaient mortes naturellement en Italie. Leurs cendres furent

[1] Guyton-Morveau, Carnot, Monge, Cambacérès, Merlin, Rœderer, Garat, Sieyes, Maury, Lalement, Grégoire, David. Ils en furent exclus en 1815.

débarquées en grande pompe à Toulon et accompagnées à l'église par le clergé, toutes les autorités, les troupes de terre et de la marine et un immense cortège en deuil, au bruit du canon, à travers les rues, couvertes de tentures et de drapeaux blancs.

Partout le parti voulut faire sa commémoration funèbre. A Lyon on délibéra, sous la présidence de Précy, un monument religieux à la mémoire des victimes du siège. Six cents chouans et Vendéens célèbrèrent à Paris un service pour Pichegru, Moreau, Georges Cadoudal et les onze condamnés exécutés avec ce chef de chouans. Ses cendres furent exhumées et enterrées dans l'église de Saint-Paul. Louis XVIII paya les frais de cette cérémonie. Les Montmorency et d'autres familles nobles eurent aussi leurs catafalques.

Enfin, avec l'autorisation du roi, sous la présidence du maréchal Soult, gouverneur de la 13e division militaire, une commission fut chargée de diriger et de surveiller l'exécution, par voie de souscription, de deux monumens religieux à la mémoire des *malheureuses* victimes de Quiberon au lieu même où elles avaient été *immolées*, et dans la Chartreuse, près d'Auray, où les cendres de ces guerriers avaient été transportées. Il devait être fait une fondation religieuse et perpétuelle pour célébrer tous les ans l'anniversaire de la mort des *défenseurs du trône et de l'autel* qui avaient été *sacrifiés* à Quiberon, et prononcé une oraison funèbre pour exalter leurs noms et leurs *vertus*.

Tels étaient les termes de ce singulier programme. C'était à lui seul toute la contre-révolution. Il était publié sous les auspices d'un soldat de la république, devenu maréchal de France par ses services révolutionnaires. Pour cet outrage aux vainqueurs de Quiberon, il s'associait aux Rohan, aux Damas, aux Sesmaisons, aux Laroche-Jacquelin, aux d'Autichamp, etc., coryphées de l'émigration et de la Vendée.

Pendant neuf mois, on n'occupa la France que d'histoires pathétiques et lamentables, d'exhumations, de services funéraires, d'expiations, de deuil, de gémissemens et de larmes. C'étaient les sujets habituels des déclamations sacrées et profanes, religieuses et politiques, à la tribune, dans les chaires, dans les pamphlets, dans les journaux, et la conclusion de ces histoires et de ces discours pieux et philanthropiques, était toujours de venger le sang par le sang.

Il y avait alors en France deux peuples, c'est-à-dire une poignée d'individus qui, pour satisfaire leur haine, attraper ou conserver des places, s'étaient comme transformés en vampires, et ne vivaient que sur les tombeaux, et la grande majorité qui, ayant bien autre chose à faire, se moquait de ces pitoyables momeries, ou s'indignait de ces délirantes fureurs.

A la chambre des pairs, on proposait une indemnité pour les émigrés; le maréchal Macdonald ne put s'empêcher de dire : « A l'arrivée des fils de

saint Louis, la France s'était jonchée de fleurs, et maintenant on signale par des monumens de deuil tous les endroits témoins de nos discordes civiles. »

Ce n'était que le prélude de l'apothéose de Louis XVI, qu'on était convenu à la cour de ne plus appeler que *le Roi martyr*, et dont elle sollicitait à Rome la béatification. Louis XVI et la reine Marie-Antoinette avaient été inhumés dans le cimetière de la Madeleine, rue d'Anjou, où beaucoup de suppliciés avaient été aussi enterrés avant eux et depuis. Ce cimetière ayant ensuite été mis en vente, un sieur Descloseaux l'acheta, le convertit en jardin, et fit environner d'arbres la place qu'il croyait être la sépulture de Louis XVI et de la reine. Il fut admis à faire hommage aux Bourbons de ces reliques enterrées. Des souverains étrangers allèrent les visiter.

Le 22 mai, le chancelier d'Ambray, chargé par le roi de constater les circonstances qui avaient précédé, accompagné et suivi l'inhumation du roi et de la reine, se transporta sur les lieux pour faire une enquête.

La cour, les royalistes, se proposaient d'instituer une grande commémoration expiatoire. Il fallait y préparer de loin les esprits. En attendant, on déplorait la mort de Louis XVI; on disait, on répétait que la nation y avait été étrangère, et qu'elle voulait racheter par le deuil et ses larmes le grand attentat qu'elle n'avait pu empêcher.

Dès le 28 juin, à la chambre des députés, un comte Leveneur proposa qu'il fût fait au roi une

adresse par les deux chambres pour le supplier de rendre, d'après le vœu de la nation française, une ordonnance portant 1° que tous les ans, au jour anniversaire de la mort de Louis XVI, de glorieuse mémoire, il serait célébré dans toutes les églises catholiques du royaume et dans les temples de tous les cultes, un service solennel et expiatoire pour le roi Louis XVI, la reine son épouse, et tous les princes et princesses de son sang, qui avaient péri dans la révolution sous le fer des bourreaux et des assassins, à laquelle cérémonie toutes les autorités civiles et militaires seraient tenues d'assister en costume de deuil; 2° que le même jour, dans toute l'étendue du royaume, tout spectacle de quelque nature qu'il fût, ainsi que toute réunion publique, même de littérature ou d'instruction, ne pût avoir lieu.

Cette proposition ne fut suivie d'aucune discussion, d'aucun développement. C'était un brûlot lancé contre la révolution, ses auteurs et partisans, c'est-à-dire contre la nation. Car en supposant qu'elle n'eût pas pris parti dans le procès du roi, ce qui était démenti par les nombreuses adresses insérées dans les journaux du temps et déposées aux archives nationales, il était bien avéré qu'elle avait du moins laissé condamner le roi; que la population de Paris en particulier en avait été témoin, que loin d'avoir manifesté la moindre improbation, ni rien tenté pour empêcher l'exécution du jugement, elle y avait assisté, et avait pris les armes pour l'assurer.

Le 21 janvier, anniversaire de la mort du roi, s'approchait. Il n'était bruit que de la découverte de ses restes, de leur translation à Saint-Denis, de l'établissement d'une commémoration annuelle. Les juges du roi devaient, ce jour-là, être immolés sur sa tombe, ou égorgés à domicile par des bandes de chouans et de Vendéens entretenues à Paris. Les plus modérés des royalistes se contentaient de traduire les votans à la cérémonie, la corde au cou, pieds nus et en chemise. Frappés d'effroi, les uns se cachèrent, les autres, soutenus par des patriotes, s'armèrent résolus de se porter aux dernières extrémités et de faire payer cher leur vie. Une terreur sourde régnait dans Paris.

Les journaux royalistes annoncèrent enfin la cérémonie. Dans celui des *Débats*, Châteaubriand en donna le programme. Blâmant avec raison la fête décrétée par la Convention pour le 21 janvier, il s'efforçait de justifier la restauration qui, malgré la différence du but, retombait dans la même faute. « A Dieu ne plaise, disait-il, qu'aucun de nous cherche à trouver des coupables et à alimenter des haines! Mais si nous prétendons aux vertus, il faut avoir le courage d'être hommes : il faut, à l'exemple des peuples de l'antiquité, que notre caractère soit assez mâle pour soutenir la vue de nos propres fautes. Quiconque craint de se repentir ne tire aucun fruit de ses erreurs. Oublions donc le criminel, mais souvenons-nous toujours du crime. Eh bien! si tandis que nous pleurons, quelques hommes se croient

obligés de fuir nos larmes, cette innocente vengeance ne nous serait-elle pas permise? Faut-il que tout un peuple étouffe dans son cœur la morale et la religion; qu'il renonce à toute justice; qu'il ait l'air d'approuver dans sa raison ce que sa faiblesse lui fit supporter, parce qu'il est des consciences ombrageuses qui ne croient la patrie tranquille qu'autant qu'elles ne sont point troublées par leurs remords, et qui prennent la voix de ces remords pour le cri de nos factions?... Les passions humaines ne doivent point troubler le calme et la majesté de cette cérémonie. Tout ce qui accuse en sera banni, on n'y verra que ce qui console; le père de famille, en retrouvant son tombeau, veut que tous ses enfans ensevelissent dans ce tombeau leurs dissensions et leurs inimitiés.» Vaines paroles! trompeuses assurances! c'étaient la haine et la vengeance qui fouillaient dans les tombeaux; c'était pour troubler, flétrir et proscrire les vivans qu'on rendait un hommage hypocrite à la cendre des morts.

L'écrivain lauréat de la légitimité et de la restauration annonça en outre que, le 21 janvier, on poserait, sur la place Louis XV ou de la Concorde, la première pierre d'un monument érigé à Louis XVI, et qu'on éleverait une chapelle sur le terrain du cimetière de la Madeleine, où une messe serait fondée à perpétuité. «Le roi, disait-il, qui jusqu'à présent n'a osé fouler le *champ de sang* (en effet, l'hypocrisie avait été poussée au point de ne pas permettre à sa voiture de traverser la place de la

Concorde), pourra peut-être y passer un jour, sinon sans tristesse, du moins sans horreur, tandis que le juge de Louis XVI, à l'abri du monument de miséricorde, pourra lui-même traverser cette place, sinon sans remords, du moins sans crainte. »

Bien arrangé! bien dit! mais les faits n'en produiront pas moins leurs conséquences. Loin de pouvoir traverser la place sans crainte, les juges du roi seront proscrits, ils le seront malgré la charte et au mépris des prévisions de l'écrivain.

Depuis l'enquête faite, le 22 mai 1814, par le chancelier d'Ambray sur les circonstances de l'inhumation de Louis XVI, on était resté tranquille. A l'approche du 21 janvier 1815, on se ravisa. Le 18, le chancelier, Blacas, ministre de la maison du roi, de Crussol, pair de France, Lafare, évêque de Nancy et Distel, chirurgien, commissaires nommés par le roi pour procéder à la recherche des restes de Louis XVI et de la reine, se transportèrent dans le jardin de Descloseaux, firent faire des fouilles et exhumer des débris d'ossemens qui furent placés dans des cercueils de plomb. Il s'éleva des doutes sur l'authenticité de ces reliques.

Une simple publication de Blacas, ministre de la maison du roi, annonça que Louis XVIII, desirant consacrer par un témoignage public et solennel la douleur que la France n'avait pu jusqu'ici faire éclater, et qu'elle manifestait aujourd'hui d'une manière si touchante au souvenir du plus horrible attentat, avait ordonné que, le 21 janvier de chaque

année, un service pour le repos de l'âme de Louis XVI serait célébré dans toutes les églises du royaume; que la cour prendrait le deuil, ainsi que les autorités civiles et militaires; que les tribunaux vaqueraient et que les théâtres seraient fermés.

Pour récompenser le pieux dévoûment de Descloseaux, le roi lui accorda le cordon de l'ordre de Saint-Michel et une pension réversible sur ses deux filles. La duchesse d'Angoulême lui donna les portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Les poètes, toujours prêts dans les grandes occasions à faire de la joie et de la tristesse, prirent leurs habits de deuil, et firent entendre des accens plaintifs et lugubres. L'auteur des *Tombeaux de Saint-Denis*, publia le *Martyre de Louis XVI*.

Enfin, le 21 janvier, s'accomplirent la translation à Saint-Denis des prétendues cendres royales et la cérémonie des obsèques. On ne rappellera point la pompe d'un nombreux cortège officiel; la cour n'y avait rien épargné. On y remarquait quatre conventionnels, pairs de France, qui n'avaient pas, il est vrai, condamné Louis XVI à mort, mais qui l'avaient déclaré coupable de conspiration contre la liberté publique, d'attentat contre la sûreté générale de l'état, et condamné au bannissement. On y distinguait surtout le duc d'Orléans, dont le père avait voté la mort de Louis XVI. Ils eurent à subir, les conventionnels, la réprobation de la Convention et de la révolution, le prince, la flétrissure de la mémoire de son père, prononcée dans une oraison

funèbre par Boulogne, évêque de Troyes, aussi chaud bourbonnien qu'il avait été ardent louangeur de l'Empereur Napoléon. Le peuple resta indifférent à toute cette tristesse factice, et froid comme le temps. Il n'accompagna pas le convoi, peu de spectateurs se trouvèrent sur son passage. Cette cérémonie parut au bon sens du public ce qu'elle était, une grande accusation dans laquelle la cour et le parti royaliste voulaient envelopper tous les Français, les uns pour avoir agi et parlé, les autres pour être restés tranquilles et avoir gardé le silence.

En répétant sans cesse le roi *martyr*, on remettait en discussion toute la conduite politique de Louis XVI. Pour le laver du reproche d'avoir pris part à la révolution, les royalistes confirmèrent eux-mêmes son acte d'accusation en le louant d'avoir toujours secrètement protesté contre la sanction qu'il donnait aux décrets des assemblées nationales, d'avoir secrètement encouragé l'émigration et appelé les armées étrangères. On n'était plus en France assez insensé pour croire que la trahison pût être un crime chez un citoyen et une vertu chez un roi. Aussi Carnot, un de ses juges, n'hésita-t-il pas à reporter au trône et aux émigrés, les accusations lancées par les émigrés et le trône. A cette vieille noblesse comblée des bienfaits des Bourbons, à ces paladins, tardifs défenseurs de Louis XVI, il demanda : « Lorsqu'il portait sa tête sur l'échafaud, où étiez-vous? Pour le défendre, pour le sauver au jour du danger, qu'avez-vous fait? Parmi vous en

est-il un, un seul qui se soit dévoué à sa cause? » Il reprocha hautement la violation de la charte et des promesses royales. Il donna des conseils dictés par le sentiment de la dignité nationale et des intérêts communs du roi et de la patrie. Le mémoire de Carnot, adressé au roi même, eut un succès prodigieux en France et à l'étranger. Mais dans les conseils des Bourbons il n'y avait aucun accès pour la raison et la sagesse.

D'après des instructions envoyées d'avance aux autorités, l'anniversaire de la mort de Louis XVI fut célébré dans toutes les églises, dans tous les temples. Le 21 janvier elle fut couverte de catafalques. Une souscription fut ouverte pour l'érection d'un monument expiatoire à Paris: La capitale de l'Autriche eut aussi son service auquel assistèrent l'empereur de Russie, les rois de Prusse, de Danemark, de Bavière et tous les autres princes présens à Vienne.

Composées de royalistes ou d'hommes qui s'étaient prêtés à renverser la dynastie napoléonienne et à rappeler les Bourbons, incapables d'arrêter le mouvement contre-révolutionnaire, les chambres lui apportèrent pourtant quelques entraves. Celle des pairs se composait en majorité de sénateurs toujours serviles, les uns par culte du pouvoir, les autres par intérêt. La petite opposition du sénat s'y était un peu renforcée; à sa tête étaient Lanjuinais et Boissy-d'Anglas. Les anciens ducs et pairs, en révolte contre la charte, allaient peu aux séances.

Leurs meneurs étaient les ducs de la Vauguyon, de Lévis et de Brancas. Parmi les maréchaux, Macdonald seul avait acquis quelque influence.

La chambre des députés paraissait, en majorité, dévouée aux Bourbons, au pouvoir, au ministère; mais elle était composée de plébéiens, élevés par la révolution, nourris de ses principes, qui voulaient l'exécution fidèle de la charte. Entraînée d'abord par les évènemens, elle ne tarda pas à lutter contre le mouvement contre-révolutionnaire, pour entrer franchement dans la voie constitutionnelle. Dans son adresse en réponse au discours du trône, elle avait montré quelques velléités d'indépendance. Elle repoussa ou amenda des projets de loi contraires à la charte et destructifs des libertés nationales. Elle maintint le droit de pétition et accueillit favorablement les réclamations et les plaintes dictées par le patriotisme. Une opposition très vive y était formée par Dumolard, Bedoch, Durbach, Flaugergues, Souques, Lefevre-Gineau, Raynouard; résidu du mutisme de l'Empire, elle n'était pas riche en talens, en orateurs. Lainé, député de la Gironde, y tenait le premier rang et fut porté à la présidence. Il paraissait vouloir concilier l'amour de la liberté avec celui des Bourbons, et y perdit sa peine.

Le conseil des ministres se divisa les travaux parlementaires, et voulut, comme en Angleterre, créer deux grandes influences dans les chambres. Talleyrand prit celle des pairs, l'abbé de Montesquiou celle des députés. Pour soulager les ministres, deux

ministres d'état, Ferrand et Beugnot, furent chargés de soutenir leurs projets de loi; c'étaient deux pauvres renforts.

Le premier mois de la session fut employé à la confection du réglement. Les travaux législatifs ne commencèrent qu'avec le mois de juillet, et durèrent six mois. A la chambre des députés, on parla beaucoup comme pour se dédommager du long silence de la tribune. Il y eut une grande ardeur pour exercer la seule initiative permise, l'invitation au roi de proposer des lois, et pour s'immiscer en toutes choses par le moyen des pétitions qui abondaient et auxquelles on donnait beaucoup d'importance. Pauvre en talens oratoires, le ministère n'était pas de force à conduire la chambre : il ne l'essaya pas; il n'assistait pas aux séances et n'y venait que dans quelques grandes occasions.

L'abbé de Montesquiou lut un exposé de la situation du royaume, pour faire connaître au peuple l'état où le roi trouvait la France. La révolution y était ménagée et presque omise; le gouvernement impérial très maltraité, c'était le procès de l'Empereur; la guerre, l'excès des conscriptions fournirent un texte fécond aux accusations; on se complut à en dérouler toutes les calamités, sans dire un seul mot de la gloire des armes françaises. Ne pouvant pas contester les progrès que la révolution et l'Empire lui-même avaient développés dans l'intérieur, on les attribuait au gouvernement de Louis XVI, voire même aux règnes de Louis XV et de Louis XIV,

c'est-à-dire aux Bourbons; au total, c'était un travail de mauvaise foi, superficiel, incomplet, où les choses les plus graves étaient jugées avec passion et légèreté.

Les chambres, dans des adresses, remercièrent le roi de cette communication. Celle des députés ne contenait que des lieux communs. Dans celle des pairs, après la réprobation obligée de l'Empire, on disait, et pour le temps l'aveu était précieux : « L'agriculture, soulagée du fardeau de la dîme et des droits féodaux; la législation politique et civile, administrative et financière ramenée à l'uniformité; les corporations, les villes, les provinces faisant à la loi commune le sacrifice de leurs privilèges; l'accroissement du nombre des propriétaires; la création de nouveaux produits et de nouvelles richesses, l'accélération du mouvement des capitaux, voilà ce que l'on a vu naître au milieu des orages de la révolution. » C'était un assez bel éloge. Dans le fait, entre Paris et la France, tels que l'avaient laissés les Bourbons et qu'ils les retrouvaient, il y avait la différence de la nuit au jour.

Dans un rapport sur la situation des finances, l'abbé Louis suivit le système de dénigrement de l'Empire, dont l'abbé de Montesquiou lui avait donné l'exemple. L'un du moins était resté étranger à l'administration impériale, l'autre avait été un de ses conseillers, un de ses agens pour la partie même dont il faisait une critique si amère. Suivant lui, le système de l'Empereur offrait les apparences de

l'ordre et de l'exactitude, mais jamais il n'avait été présenté au Corps-Législatif un budget sincère et complet contenant l'ensemble et le montant réel des recettes et des dépenses de tous les exercices réunis; les dépenses avaient toujours été atténuées et les recettes exagérées. L'Empereur aurait donc voulu se tromper lui-même, car, au point où il avait élevé son pouvoir, en disant la vérité, il n'avait à craindre ni résistance ni opposition. Le ministre se donnait un démenti en reconnaissant que tous les exercices, jusques et compris 1811, avaient été balancés et appurés, et que l'arriéré portait principalement sur 1813 et le premier trimestre de 1814. C'était, du reste, le seul reproche qu'il osait faire à l'administration des finances, dont il avait été le coopérateur. Il ne l'accusait pas de ces spéculations honteuses et de ces profits illicites auxquelles la restauration ouvrit la porte.

D'après des aperçus que le ministre reconnaissait être peu exacts, il évaluait l'arriéré à 1,308,156,500

Il fallait en déduire les sommes dues au domaine extraordinaire et au trésor de la couronne, qui étaient éteintes par confusion et montant à . 244,164,500

C'était le produit des économies faites par l'Empereur sur la liste civile et sur son trésor, provenant des contributions de guerre.

Il restait dû à des créanciers. . 1,063,982,000

Il y avait à déduire encore pour les cautionnemens et une partie de fonds en dépôt dont le capital n'était pas remboursable. 246,555,000

L'arriéré exigible était donc de. . 817,447,000 et se réduisait même par des valeurs en caisse et des dispositions faites au budget de 1814, à 759,165,000

Encore était-il à présumer que cette somme serait réduite par la liquidation; car pour grossir l'arriéré, dans l'intention de dénigrer l'administration financière de l'Empire, le ministre avait accueilli toutes les prétentions des créanciers.

Voilà donc quel était le résultat approximatif d'une administration qui, pendant treize années, avait dépensé et payé, en numéraire effectif, plus de 10 milliards, et qui, dans les six derniers mois de son existence, accablée sous le poids de dépenses extraordinaires, avait été privée de la moitié de ses revenus.

Voilà quelle était la situation financière de la France après vingt-cinq ans de révolution, d'un pays dont l'intérêt de la dette fondée et viagère n'était que de 98,000,000, savoir :

Cinq pour cent consolidés. . . .	63,300,000
Dette viagère.	14,330,000
Pensions de toutes natures . . .	20,370,000
	98,000,000

Pour populariser le gouvernement royal et se populariser lui-même aux dépens de l'Empire, le ministre affecta un grand empressement à rembourser l'arriéré dans trois ans. Il proposa d'y affecter le produit de la vente de trois cent mille hectares de forêts nationales, de la vente des biens des com-

munes, l'excédant des recettes de 1815, et un crédit en rentes 5 pour 100 jusqu'à concurrence des demandes des créanciers; d'opérer la liquidation dans chaque ministère; d'échanger les ordonnances des ministres liquidateurs contre des obligations du trésor portant intérêt à 8 pour 100. Les résultats ne répondirent pas aux prévisions du ministre qui se jetait à corps perdu dans le système du crédit public ou de l'agiotage, en opposition haineuse au système de l'Empire. Ils furent pressentis dans la chambre des députés, car le projet de loi n'y fut adopté que par cent quarante voix, l'opposition fut de soixante-huit.

Cette loi arrêta les budgets de 1814 et de 1815. Le premier était chargé des dépenses du premier trimestre appartenant à l'Empire; le second, budget normal de la restauration, était en recettes de 618,000,000, en dépenses de 545,700,000.

Les contributions furent maintenues, même les droits réunis, dont les Bourbons avaient solennellement proclamé l'abolition.

La chambre vota, par acclamation, sur la proposition du ministre Blacas, 33 millions pour la liste civile, non compris les revenus des forêts et châteaux, et 30 millions pour les dettes contractées par les Bourbons en pays étranger. Au premier rang de leurs généreux créanciers, dit Fornier Saint-Lary, était l'Angleterre. On crut sur parole que les dettes avaient eu pour objet les besoins réels, l'existence même des princes. A cette occasion, les chambres se confondirent en déclamations hyperboliques sur

les sentimens de la nation française pour son roi et sur la modération de sa majesté. La plus grande partie de cette somme fut employée à rembourser les dépenses des corps levés par les princes et celles des troubles suscités dans l'intérieur pendant la révolution. Ainsi, on faisait payer, par la nation, les frais de la guerre que lui avaient faits les émigrés et les chouans.

Si la France avait à souffrir par les charges de longues guerres, et surtout par les calamités de l'invasion, la situation personnelle des Bourbons n'avait jamais été aussi prospère, aussi brillante. Ils retrouvaient les palais, les châteaux royaux, dans le meilleur état, embellis, décorés, pourvus d'un nombreux et riche mobilier. Les trésors de la couronne, du domaine extraordinaire, du domaine privé, leur offraient en diamans et joyaux, en or, en argenterie, en numéraire, en valeurs, en immeubles, de grandes richesses; ils s'en emparèrent, firent main-basse sur tout, et se livrèrent au gaspillage, comme des gens qui font subitement fortune et passent de la gêne à l'abondance.

Par la chute de l'Empire s'écroula le grand système de rémunération et de fondation de nouvelles familles que l'Empereur avait été établi par le sénatus-consulte du 30 janvier 1810, avec le produit de ses guerres et de ses conquêtes.

Les dotations étaient d'un revenu de 32,463,817. Il y en avait d'assises sur des biens situés hors du territoire actuel de la France pour 27,344,404.

Les biens retournèrent à leurs anciens possesseurs. Les dotations furent perdues. Cependant un Français, Murat, régnait à Naples. Une ordonnance du 18 septembre autorisa les maréchaux Macdonald duc de Tarente, Oudinot duc de Reggio et tous les titulaires de dotations dans le royaume de Naples, à en faire telles dispositions qu'ils jugeraient convenables, et à employer en France les fonds en provenant, soit en domaines, soit en inscriptions sur le grand-livre, lesquels seraient sujets au droit de retour à la couronne.

La clause de réversibilité devint un objet de spéculation. On en affranchit certains donataires. Par exemple, l'Empereur avait doté dans le duché de Francfort, le duc de Dalberg de 200,000 francs de rente, le prince de La Leyen de 100,000, Tascher de la Pagerie de 200,000. Ils avaient été autorisés à vendre au roi de Bavière les biens sur lesquels étaient assises leurs dotations, et à en placer le prix en France. Une ordonnance signée Pradel, du 7 juillet, leur donna la libre disposition de ces dotations, et leur alloua en outre à titre de restitution, la somme de 848,000 francs. C'était bien le moins que pussent faire les Bourbons en faveur du duc de Dalberg et de sa famille, pour le récompenser d'avoir trahi l'auteur de sa fortune. (1)

[1] On trouve encore en 1821, plus de deux ans après la réunion du domaine extraordinaire au domaine de l'état, une décision qui affranchit de la clause de retour le général Philippe de Ségur, pour une dotation de 10,000 francs de rente sur le grand-livre, par le motif que c'était un présent de noces et non une donation réversible.

Il restait encore, sur des biens situés en France, des dotations pour un revenu de . . 5,119,413.

Les donataires, et surtout les plus gros, s'écrièrent qu'ils étaient ruinés, et par la faute de Napoléon, comme certains membres de sa famille qui lui faisaient le même reproche. Heureux les donataires qui, dans ce naufrage, avaient en France l'assiette de tout ou partie de leurs dotations! Elles consistaient principalement en rentes sur le grand-livre, et en actions de canaux. Ces dotations furent maintenues. (1)

L'institution du domaine extraordinaire était désormais sans objet. Ses débris auraient dû être réunis au domaine de l'état; la France les avait assez chèrement payés. Mais c'était encore une riche proie. La couronne royale continua le domaine extraordinaire et l'exploita. Il n'y avait plus lieu à donner des dotations, elle accorda des secours à des donataires dépossédés, des pensions, des faveurs à ses amis, et aux Vendéens et aux chouans. Elle distribua la rente de 500,000 francs, qui formait la dotation des six grandes charges de l'Empire, en remplacement des droits, émolumens, taxes et perceptions, attribués par les *édits* à leur charge et office, supprimés: à Talleyrand, prince de Bénévent, grand-chambellan, à Talleyrand Périgord, cardinal grand-aumônier, au prince de Condé, fils du colonel-général de l'infanterie, grand-maître, au grand-écuyer,

[1] Par exemple le général Mouton, comte de Lobau, conserva la terre de la Motte Sainte-Heraye, estimée en 1809 27,000 fr. de revenu.

chacun 100,000 francs; aux ducs d'Aumont, de La Châtre, de Duras, de Richelieu, premiers gentilshommes de la chambre, et au comte de Blacas, grand-maître de la garde-robe, chacun 20,000 francs.

Le domaine extraordinaire avait présenté un excédant de recettes, en 1810, de 320 millions. Dans tous les comptes postérieurs, cet excédant n'avait jamais été au-dessous de cette somme et lui avait été parfois supérieur, parce que les dépenses annuelles étaient couvertes par les recettes ou revenus. D'après l'état présenté par La Bouillerie le 1er avril 1814, il se trouvait, dans le trésor du domaine, des valeurs pour une somme de 333,312,483. L'argent en caisse ne s'élevait qu'à 319,492 francs. Cependant il est avéré que, lorsque la régente partit pour Blois, le 28 mars, elle fut suivie par un convoi de voitures portant une forte somme en numéraire et qu'accompagnait La Bouillerie. A cet égard, les appréciations ont beaucoup varié. Des personnes bien instruites assurent que le numéraire s'élevait à environ 20 millions en or qui partirent pour Blois. Le 7 février, l'Empereur avait écrit à Joseph que La Bouillerie pourrait en six heures, et avec quinze voitures, transporter tout ce qu'il avait : ce n'était pas peu de chose. Ces fonds étaient restés intacts à Blois, car ce fut avec des fonds du trésor public qu'on paya, dans cette ville, des traitemens de fonctionnaires et un à-compte de solde à la troupe.

Après la dispersion de la régence, le maître des requêtes Dudon vint, au nom du gouvernement

provisoire, à Orléans (12 avril), reprendre ce trésor; il fut ramené à Paris. Les entours du comte d'Artois se jetèrent sur cette riche proie; on obtint cependant qu'il en fût versé une partie au trésor public pour des besoins urgens et comme prêt. Le reste, qu'est-il devenu? Qu'est devenu ce prêt lui-même, qui a dû être remboursé? Dès que ce numéraire ne figurait pas dans l'état de l'actif du domaine extraordinaire arrêté le 1er avril 1814, il n'a pas pu y figurer depuis, et il n'y a pas figuré. Il y a eu là un grand pillage, une infâme dilapidation; elle pèse et pesera toujours sur le trésorier général, sur le lieutenant-général, sur les Bourbons, sur leurs entours, sur leurs ministres. Comment a-t-on pu, dans les comptes du domaine extraordinaire, dissimuler cette soustraction et établir l'équilibre? L'opération a été fort simple. Il y avait, à part et en dehors de la comptabilité générale, un compte particulier de valeurs véreuses ou tout-à-fait nulles. On les a transportées dans le compte général de l'actif du domaine à la place et dans la proportion du numéraire qu'il fallait remplacer.

Il y avait encore dans l'actif pour 8 millions d'actions de la banque; elles furent négociées frauduleusement au plus vil prix. Ce fut une grande curée pour la restauration et ses agens, petits et grands.

Il y avait à recouvrer pour plus de 140 millions d'obligations de l'Autriche, de la Prusse, de la Bavière, de la Saxe, de Dantzig, de la Westphalie, de

Francfort, etc. Elles furent rendues à leurs débiteurs par les Bourbons, en récompense du service qu'ils en avaient reçu.

On ne saura jamais tout ce qui fut commis de turpitudes, de dilapidations, de mépris des règles de la comptabilité et des droits de tiers dans la prise de possession par la restauration du domaine de la couronne, du domaine privé et du domaine extraordinaire dont les débris furent transférés au trésor public, par une loi du 15 mai 1818.

La Bouillerie obtint de la complaisance de Louis XVIII sa signature à une ordonnance qui apurait ses comptes; mais il fallait le contre-seing d'un ministre. Villèle le refusa; il voulait les soumettre à la cour des comptes. On éluda son examen. Sur le rapport d'une commission nommée *ad hoc*, La Bouillerie obtint enfin une ordonnance royale de *quitus*. Toutes les pièces de cette volumineuse comptabilité ont été déposées aux archives de la cour des comptes. L'iniquité est ensevelie dans la poussière et l'obscurité.

CHAPITRE CVIII.

Suite de la session législative. — Loi sur la presse. — Liberté pour les écrits contre-révolutionnaires. — Loi sur la naturalisation. — Formule de serment. — Projet de supprimer la cour de cassation. — Épuration des tribunaux. — Dimanches et fêtes; ordonnances de Bengnot; loi. — Réaction du bigotisme. — Enterrement de mademoiselle Raucourt. — Le concordat de 1801 attaqué. — Biens nationaux; validité des ventes contestée. — Écrits de Dard et Falconnet protégés par la cour. — Restitution des biens des émigrés non vendus; projet de loi. — Discours contre-révolutionnaire de Férand. — Vive discussion. — Indemnité aux émigrés proposée par Macdonald. — Discrédit complet des biens nationaux. — Velléités de rétablir les dîmes et la féodalité. — Session législative prorogée.

La charte assurait aux Français le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui devaient réprimer les abus de cette liberté. Le ministre de l'intérieur présenta un projet de loi sur la presse. On l'attribua à MM. Guizot et Royer-Collard, faiseurs et conseils du ministre. Tous les écrits étaient soumis à la censure préalable, excepté ceux de plus de trente

feuilles d'impression; ceux en langues mortes et en langues étrangères; les mandemens, lettres pastorales, catéchismes et livres de prières; les mémoires sur procès; les mémoires des sociétés littéraires et savantes. Les journaux et écrits périodiques ne pouvaient paraître qu'avec l'autorisation du roi. Nul ne pouvait être imprimeur ni libraire s'il n'était bréveté par le roi et assermenté. Le brevet pouvait être retiré à l'imprimeur ou libraire qui aurait été convaincu par un jugement de contravention aux lois et réglemens. Telles étaient les principales dispositions du projet. La commission chargée de son examen, y fit des modifications, et décida que la censure préalable ne pouvait servir de base à la loi. Dans son rapport, Raynouard établit et développa avec autant de clarté que d'énergie les vrais principes de la matière.

La discussion fut longue et solennelle; Gallois, Durbach, Dumolard, défendirent avec courage la liberté de la presse; des orateurs obscurs eurent le courage plus grand encore de l'attaquer; on ne se rappelle plus leurs noms; qu'ils restent oubliés! Toute la question était dans l'article 8 de la charte. La loi devait *réprimer* les abus de la liberté; le projet de loi et la censure préalable avaient pour but de les *prévenir*, c'est-à-dire d'enchaîner la liberté, et de la laisser exclusivement au parti de la contre-révolution.

L'abbé de Montesquiou soutint que prévenir et réprimer étaient synonymes. Il consentit, au nom

du roi, à excepter de la censure préalable les écrits de vingt feuilles et les opinions des membres de la chambre. Le projet fut adopté par cent trente-sept votans contre quatre-vingts. A la chambre des pairs, il fut combattu par Cornudet, Boissy-d'Anglas, Lanjuinais, de Tracy, Macdonald, Dedelay-d'Agier. Leurs efforts furent inutiles. On établit un conseil de vingt censeurs [1]; on nomma vingt censeurs honoraires. C'était l'élite des *bonnes* lettres, suivant l'expression de l'abbé de Montesquiou renouvelée de Fontanes, c'est-à-dire de la littérature royaliste et contre-révolutionnaire.

Désormais la presse fut esclave, pire encore, à la disposition de la contre-révolution. Elle en abusa pour attaquer, calomnier les hommes de la révolution, les idées, les institutions libérales, pour égarer et corrompre l'opinion. Les journaux ne furent plus que les instrumens des haines de la cour et de l'émigration. Le journal des *Débats*, la *Gazette*, la *Quotidienne* qui ressuscita ornée de fleurs de lis, le *Journal Royal* étaient furibonds de royalisme et d'ancien régime. Il n'y avait en faveur du nouveau, mais sous le ciseau inexorable et partial de la censure, que le *Nain Jaune*, spirituel et incisif, et le *Journal de Paris* qui nageait entre deux eaux.

Il n'y eut plus moyen pour les hommes de la ré-

[1] Auger, de Barentin, Bernardi, Campenon, Clavier, Dampmartin, Delacroix-Frainville, Lasalle, Deleuze, Delvincourt, Desrenaudes, Frayssinous, Guizot, Charles Lacretelle, Legraverend, Lemontey, Quatremère de Quincy, Sylvestre de Sacy, Vanderbourg.

volution de la venger, de se défendre. L'accès des tribunaux mêmes était pour eux hérissé d'obstacles, et les parquets poursuivaient d'office les auteurs qui conservaient quelque indépendance et les imprimeurs qui leur prêtaient leur ministère. Peu d'écrivains étaient disposés, pour échapper à la censure, à composer un gros volume qui n'aurait plus, lorsqu'il paraîtrait, le mérite de l'à-propos, et qui trouverait peu de lecteurs. Deux jeunes écrivains, Comte et Desnoyers, entreprirent cependant la publication périodique du *Censeur Européen*. Cet ouvrage, écrit avec talent et une grande indépendance, fut dévoré dans toute la France. C'était pour elle du fruit défendu; il censurait hardiment la marche du gouvernement, il dévoilait les projets et les attentats contre-révolutionnaires, il entretenait dans toutes les âmes le sentiment de la liberté et de la dignité nationale. D'autres écrivains patriotes publiaient des vieilleries pour y mêler quelques pages de circonstance. Des pamphlets sortaient de presses secrètes. La liberté s'industriait pour éluder une loi odieuse, et se faisait jour à travers les chaînes dont on l'avait chargée. Trois écrits patriotiques firent la plus grande sensation, celui de Félix Lepelletier sur le serment imposé aux maires de faire connaître au roi tout ce qui se tramerait à son préjudice, et qu'ils auraient appris dans l'exercice de leurs fonctions; celui de Méhée, plein de verve et de hardiesse sur les actes de la restauration, et surtout le *Mémoire de Carnot*. De leur côté, les royalistes lan-

cèrent, dans la carrière, l'apôtre de la féodalité et de l'ultramontanisme, de Bonnald, les champions du clergé et de l'émigration, Dard et Falconnet. Ils ne réussissaient qu'à répandre des alarmes et à susciter des orages. Châteaubriand le sentit; de sa hauteur il descendit dans la lice comme médiateur; il publia son pamphlet *sur les questions politiques*, voulant concilier la restauration et les idées libérales. Il y perdit sa peine, ne contenta personne, et déplut aux royalistes sans rassurer les patriotes.

Un projet de loi fut présenté sur la naturalisation. Les motifs secrets étaient, pour plaire à l'étranger, d'expulser des grands corps de l'état les membres appartenant aux départemens ci-devant réunis, de la France des familles belges et italiennes, et de décharger le trésor du paiement de pensions militaires et civiles. Il fut l'objet de vives et sévères controverses. Personne en France ne put s'accoutumer à l'idée que Masséna, *le fils chéri de la victoire*, eût besoin de lettres de naturalisation, et qu'il dût subir l'humiliation de les recevoir contre-scellées par le *féal* contre-révolutionnaire Dambray. Il est vrai que, dès 1811, après la retraite de Portugal par Masséna, Louis XVIII, par un sale jeu de mots, ne l'appelait que l'enfant *pourri* de la victoire. Sur cent quatre-vingt-treize votans, il y en eut cent trente-neuf pour et cinquante-quatre contre.

Des lettres de grande naturalisation furent présentées aux chambres pour y être enregistrées; elles étaient accordées au maréchal Masséna, au général

Ferino, à l'amiral Verhuel, aux ex-sénateurs Lambrechts, Saur et au conseiller d'état Corvetto.

La restauration exhumait diverses formules féodales de sermens pour les imposer aux fonctionnaires. Par exemple, dans une séance royale tenue pour recevoir celui des membres du conseil d'état, et où le chancelier, un genou en terre, prit les ordres du roi, on leur fit jurer de *garder ses édits et ordonnances,* et les *réglemens de son conseil;* d'avertir sa majesté de tout ce qu'ils connaîtraient importer son honneur, sa personne, son service; pas un mot des lois ni de la charte. Pour mettre un terme à ce scandale, la chambre des députés, sur la proposition de Dupont (de l'Eure), invita le roi à présenter un projet de loi contenant cette formule commune de serment : *Fidélité au roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume.* Elle fut vivement combattue dans la chambre des pairs et ajournée indéfiniment.

La cour de cassation, respectée par tous les régimes, les avait traversés avec honneur et indépendance. Pour la cour, c'était une institution révolutionnaire, contre l'arbitraire du pouvoir, une garantie gênante. Le chancelier Dambray soudoya des écrits pour l'attaquer et pour vanter l'excellence des anciens *grand conseil* et *conseil des parties.* Leur rétablissement fut agité dans les conseils royaux. Dans cette proscription de la cour de cassation, il y avait aussi un motif secret. Plusieurs conventionnels votans en étaient membres, Genevois, Pons de

Verdun, Merlin de Douay, Thuriot, Lamarque, Oudot. Quoique la charte eût interdit la recherche des votes, on leur demanda leur démission, ils la refusèrent. Ne pouvant les éliminer de la cour, on imagina de la supprimer.

Ce projet jeta l'alarme dans le public; elle gagna la chambre des députés. Dumolard s'en rendit l'interprète. Il défendit la cour de cassation et les votans qui en étaient membres. « On ose, dit-il, donner à ces hommes respectables des inquiétudes sur leur sort, c'est insulter le roi qui a juré d'oublier les opinions et non les services. »

Le chancelier recula devant l'opinion publique; ne pouvant anéantir la cour de cassation, il présenta un projet de loi pour la mettre autant que possible dans la dépendance du gouvernement. Rapporteur de la commission chargée de l'examiner, Flaugergues le battit complètement en ruine, et proposa des amendemens qui en détruisaient le but. La discussion fut longue et animée; le chancelier ne se défendit pas. L'opposition eut un triomphe éclatant. Le projet ne fut adopté qu'avec les modifications arrêtées par la commission.

Pour arriver en France, les Bourbons avaient promis à tous les fonctionnaires de leur conserver leurs places; une fois intronisés, ils se moquèrent de leur parole. L'article 57 de la Charte portait que toute justice émanait du roi, principe faux et absurde. L'article 58 ajoutait que les juges nommés *par le roi* étaient inamovibles. On en conclut que les juges

nommés par l'Empereur ne l'étaient pas. Sous forme d'institution royale, on procéda à une épuration des tribunaux par voie d'ordonnances. Celle qui concernait la cour de cassation, par laquelle on commença, était précédée d'un pathos en forme de préambule où on disait : « Le droit et les devoirs de la royauté nous prescrivent de remettre à des tribunaux l'administration de la justice que plusieurs de nos prédécesseurs rendirent autrefois eux-mêmes à leurs sujets. » C'est-à-dire que, s'il avait plu à Louis XVIII d'aller s'asseoir sous un chêne à Vincennes, il aurait pu lui-même administrer la justice.

On ajoutait que « le petit nombre de changemens qui seraient faits dans les personnes, rassurerait tous ceux qui pouvaient en craindre, et que *devenant comme le type des changemens qui restaient à faire, il suffirait presque pour les produire.* » On nourrissait ces craintes chez ceux qu'on voulait écarter des cours et tribunaux, on les diffamait dans les journaux, on leur suggérait de donner d'avance leur démission, sous peine, en cas de refus, d'être privés de retraites ou pensions. Les conventionnels votans ne furent pas compris dans la réorganisation. Le premier président Muraire, qui n'avait pas été de la convention, fut remplacé par De Sèze défenseur de Louis XVI.

Louis XVIII n'aimait pas les prêtres, mais il protégeait le clergé comme un auxiliaire du trône; et la duchesse d'Angoulême, son mari et le comte d'Artois étaient bigots. La cour exploita la complai-

sance servile de Beugnot, directeur général de la police qui n'avait nulle croyance. Dans sa circulaire du 13 mai aux évêques, pour faire chanter un *Te Deum* à l'occasion de l'arrivée du roi, il avait signalé l'entrée d'un roi de France dans Notre-Dame comme un retour à l'ancien régime, et rayé d'un trait de plume la révolution et la charte. Dans une circulaire sur la police, pour justifier l'institution et rassurer les esprits, il lui avait donné cette définition : « Semblable à la goutte d'huile introduite dans les ressorts d'une machine compliquée, elle s'insinue doucement entre les rouages de la société pour en faciliter les mouvemens, et pour qu'on jouisse de ses effets sans qu'on l'aperçoive et sans même qu'on lui en sache gré. » Il n'est pas nécessaire de dire quel genre de succès une définition aussi burlesque devait obtenir en France, et l'opinion qu'on s'y forma de l'homme d'état qui l'avait imaginée.

L'ordonnance rendue par Beugnot sur l'observation des fêtes et dimanches, était un acte plus sérieux et plus grave; elle était ainsi motivée : « Considérant que l'observation des jours consacrés aux solennités religieuses est une loi commune à tous les peuples policés, qui remonte au berceau du monde, et qui intéresse au même degré la religion et la politique; que l'observation du dimanche s'est maintenue avec une pieuse sévérité dans toute la chrétienté, et qu'il y a été pourvu pour la France en particulier par différentes ordonnances de nos

rois, des arrêts des cours souveraines, et en dernier lieu par le réglement du 8 novembre 1782; que ces lois et réglemens n'ont point été abrogés, qu'ils ont seulement été perdus de vue *pendant les troubles*, mais qu'ils ont été implicitement rappelés par les lois des 18 et 29 germinal an x, qui ont rétabli l'observation du dimanche et des fêtes réduites à un très petit nombre; qu'il est nécessaire aujourd'hui de rappeler explicitement ces mêmes réglemens pour attester à tous les yeux le retour des Français à l'ancien respect de la religion et des mœurs, et à la pratique des vertus, qui peuvent seules fonder pour les peuples une prospérité durable. »

Remonter au berceau du monde, remettre en vigueur des réglemens de l'ancien régime auxquels il avait été dérogé par des lois, appeler d'un ton léger et dédaigneux *troubles* la révolution française, c'était à-la-fois se perdre inutilement dans l'espace du temps, excéder son pouvoir et insulter la nation. Les dispositions de l'ordonnance étaient dignes de ce préambule; elle prescrivait, sous des peines sévères, l'interruption absolue de tous travaux, de tout commerce, de toute industrie les jours de dimanches et fêtes, et les prohibitions les plus puériles de danse, musique, jeux, spectacles forains. Elle voulait faire, d'une nation vive et amie des divertissemens et des plaisirs, un peuple de quakers ou de méthodistes. Dans le même temps on publiait à Madrid une ordonnance parfaitement semblable.

Une fois lancé dans cette carrière de bigoterie,

Beugnot ne s'arrêtait pas; il alla déterrer des ordonnances et réglemens de 1702 et 1720, relatifs à la célébration de la Fête-Dieu, abrogée par les lois de la révolution, notamment par les articles organiques du concordat, les remit en vigueur, et ordonna à tous les particuliers de faire tendre le devant de leur maison pour le passage des processions.

Ces ordonnances, surtout celle sur la célébration des fêtes et dimanches, donnèrent lieu à de violens murmures contre le gouvernement et à d'amères satires contre leur auteur : la cour et lui s'en renvoyaient le blâme. Des pétitions furent présentées à la chambre des députés; elle prit l'initiative d'une loi sur la matière. Le ministère la proposa. Quoique mauvaise et consacrant la prohibition du travail et de l'industrie les dimanches et fêtes, elle l'était cependant beaucoup moins que l'ordonnance Beugnot et fut adoptée.

Louis XIII avait fait vœu de mettre le royaume sous la protection de la Vierge, si son épouse, long-temps stérile, devenait féconde. On rétablit donc la procession du 15 août, par respect pour ce vœu et pour obtenir la fécondité de la duchesse d'Angoulême. Le comte d'Artois, le duc et la duchesse d'Angoulême, des députations des autorités, et le général Maison, gouverneur de la 1re division militaire, y assistèrent. A Nîmes, on fit vœu de donner à la Vierge un enfant en argent du même poids que celui dont, par son intercession, accoucherait la duchesse.

Dans la même ville, les jésuites avaient, dès le

mois de mai, fait demander leur rétablissement par pétition notariée. Ils avaient, sous des noms déguisés, des établissemens dans plusieurs parties de la France. Les moines ressortaient de dessous terre; ils étaient bien accueillis à la cour, on leur promettait de les rétablir. Le palais des Tuileries était comme un couvent; on y célébrait tous les jours les offices obligés pour les prêtres, mais auxquels les hommes du monde les plus pieux ne s'astreignaient pas, et dont le clergé lui-même s'était, avant la révolution, en partie affranchi. Loin de plaire à une nation chez laquelle les idées religieuses s'étaient singulièrement affaiblies, cet excès de dévotion la blessait et ne lui paraissait que de l'hypocrisie.

Dans cette réaction générale contre tous les résultats de la révolution, la conduite du clergé n'était rien moins qu'apostolique. Il prétendait hautement à recouvrer d'abord ses bois, qui étaient dans les mains de l'état, ensuite les dîmes, et jusqu'à ses biens vendus; enfin, comme pis-aller, à avoir une dotation en argent qu'il administrerait lui-même. Il se flattait qu'on lui restituerait l'état civil, qu'on lui donnerait la direction de l'instruction publique, et une grande influence dans l'administration des établissemens de charité. Il était manifeste que la cour encourageait et favorisait ces prétentions. Sous prétexte de ranimer les sentimens religieux, elle tendait à remettre la nation sous le joug des prêtres pour étouffer l'esprit philosophique et cette ardeur guerrière qui avaient donné aux Français le senti-

ment de leur indépendance et de leur dignité. Dans sa proclamation d'Hartwel, 1er février, Louis XVIII avait promis de maintenir les codes, *excepté les dispositions contraires aux dogmes religieux;* c'était la proscription du divorce.

La prédilection de la cour pour le clergé catholique était alarmante pour les autres cultes. Les réponses du roi aux adresses des églises réformées n'avaient pas cette expansion qui part du fond d'un cœur animé d'un égal intérêt pour tous les cultes. Les protestans avaient sincèrement adopté la révolution qui les avait émancipés; ils étaient donc pour Rome ce que les républicains étaient pour les trônes; on les menaçait, on les insultait. On craignait le retour des persécutions religieuses, qui sous plusieurs rois très chrétiens, avaient ensanglanté la France. On insultait à la génération élevée pendant la révolution, en l'accusant d'impiété, de dépravation, d'ignorance.

Un fait donnera une preuve de l'irritation du peuple contre les prêtres et de la couardise de la cour. Le curé de Saint-Roch refusa de recevoir, dans l'église, le corps de mademoiselle Raucour, célèbre comédienne. Le peuple s'y porta spontanément, en força les portes, y introduisit le corps, et obligea les prêtres à faire les cérémonies usitées. Instruit à l'avance de la résolution du curé, le gouvernement ne fit rien pour prévenir le scandale; c'était un essai que l'on voulait risquer. Si les choses s'étaient passées sans bruit, la planche était faite

pour l'avenir; mais il se trompa. L'attroupement, composé de personnes de tout état et de tout rang, qui passaient par hasard dans le quartier, fut considérable, et menaça de se porter au palais des Tuileries; la cour fut un moment dans l'effroi. Le roi dépêcha promptement à Saint-Roch des officiers de sa maison pour assurer le public qu'il improuvait la conduite du curé, et pour intimer l'ordre de faire les cérémonies. Le curé ne fut pas inquiété, il pouvait prétendre être dans son droit; mais le peuple, qui n'en savait pas si long, s'en vengeait en insultant les prêtres qu'il rencontrait et en criant : *A bas la calotte!*

L'esprit d'intolérance et de fanatisme reparut d'autant plus menaçant, qu'il se réunissait à l'esprit de parti. Le conseiller d'état Jourdan, chargé des affaires concernant *tous* les cultes, déclara qu'il ne voulait pas se mêler de celles des juifs, qu'il ne leur pardonnerait jamais d'avoir crucifié Jésus-Christ.

Le concordat était un assez beau triomphe pour le clergé catholique, mais il était l'ouvrage de Napoléon, sa ruine fut donc résolue. D'ailleurs quelques évêques, rentrés avec les Bourbons, demandaient leurs sièges, qui avaient disparu dans la nouvelle circonscription des diocèses, ou qui étaient occupés par d'autres évêques légalement institués. Pour les leur rendre, pour se défaire des prélats qu'on regardait comme des usurpateurs, Louis XVIII se décida à tout culbuter, et à rétablir les diocèses tels qu'ils existaient en 1789. On négocia donc avec le

pape sur cette base; on mit en avant la nécessité d'augmenter le nombre des évêchés. A Rome, on était assez disposé à consentir à cette augmentation sur l'indication des sièges dont on demanderait le rétablissement, mais on se refusa à anéantir le concordat : Louis XVIII insista, la négociation traîna.

La charte octroyée avait statué que « toutes les propriétés étaient inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelait nationales, *la loi* ne mettant aucune différence entre elles. » Cette rédaction avait été évidemment combinée pour ménager les principes politiques et religieux des Bourbons, et rendre la loi seule responsable du maintien des ventes nationales. On savait aussi que dans la commission à laquelle on avait communiqué le projet de charte, le maintien des ventes des biens nationaux avait trouvé des adversaires parmi les conseillers du roi. On n'avait pas oublié que dans le *Mémoire concernant la conjuration de Pichegru dans les années* III, IV, *et* V, par Montgaillard, on rapportait une lettre de Louis XVIII par laquelle il promettait une amnistie aux Français, et disait cependant qu'*il ne consentirait jamais à la spoliation des deux premiers ordres de l'état;* que dans sa proclamation d'Hartwel, 1er février, il avait dit qu'*il encouragerait les transactions entre les anciens et les nouveaux propriétaires.* On ne se trompait pas sur la portée de ces mots. Pour les prêtres et les émigrés, l'annulation des ventes des biens nationaux était une suite naturelle de la restauration, et

pour les patriotes éclairés une conséquence de la contre-révolution vers laquelle la cour marchait ouvertement. Les premiers ne doutaient pas du succès de l'entreprise, les seconds espéraient que les Bourbons s'y casseraient le cou.

Le commun des propriétaires de biens nationaux ne voyait pas si loin; forts de la garantie de la charte, ils croyaient de bonne foi qu'ils n'avaient rien à craindre. Leur sécurité ne fut pas de longue durée. Les attaques les plus menaçantes éclatèrent et produisirent une commotion des plus violentes. Ce n'était pas une de ces questions abstraites ou spéculatives, sur laquelle on pût espérer de diviser ou de tromper la nation; toutes les fortunes s'y rattachaient; c'était du positif et du réel. Il ne s'agissait pas non plus d'une de ces mutations partielles, par lesquelles, à la suite d'un coup d'état, le despotisme dépouille ses victimes pour enrichir quelques favoris; c'était une immense mutation de la valeur de quatre milliards passés dans le commerce par plus d'un million de ventes, faites par l'état à trois millions d'acquéreurs, et à laquelle toute la nation avait pris part; c'était une grande partie du territoire qui avait changé de maîtres et qui, dans les mains de ses nouveaux propriétaires, avait, pendant vingt-cinq ans, subi toutes les modifications de leurs convenances et de leur industrie, et qui avait été l'objet de toutes sortes de contrats et d'obligations. C'était la fortune de dix millions de Français, le plus vaste champ qui eût jamais été ouvert au perfec-

tionnement de l'agriculture et à la prospérité publique.

Ces considérations n'arrêtèrent pas la plus criminelle des pensées, le plus épouvantable des attentats. La cour trouvait tout simple de reprendre les châteaux et les chaumières, l'asile du pauvre et du riche, les ateliers des fabricans et des manufacturiers, les plantations et les constructions; le fruit des sueurs et des capitaux du cultivateur, le gage du créancier, les dots des familles, et tout cela pour enrichir un corps mort, improductif, le clergé. Car c'était de sa dépouille que provenait la plus grande partie des biens nationaux.

Parmi les écrits qui parurent contre le maintien des ventes, on en remarqua surtout deux, *De la restitution des biens des émigrés, sous le triple rapport du droit public, du droit civil et de la politique*, par Dard avocat, et *Lettre à S. M. Louis XVIII sur la vente des biens nationaux*, par Falconnet avocat; cet écrivain essayait de démontrer, d'après les anciennes lois civiles et ecclésiastiques, que les ventes étaient nulles, que l'expropriation du clergé contenait de plus que celle des émigrés un sacrilège, que le roi très chrétien ne pouvait pas les maintenir sans partager ce crime; que les détenteurs de ces biens étaient excommuniés pendant leur vie et seraient damnés après leur mort; il rapporta en termes textuels les anathèmes prononcés par l'Église contre les excommuniés, d'après lesquels tout bon chrétien était tenu de rompre tout commerce avec eux et de

leur refuser le feu et l'eau; et il conseilla aux émigrés de reprendre leurs biens *ipso facto*.

Cet ouvrage, colporté par les prêtres et les émigrés, fut répandu avec profusion à Paris et dans toute la France; les menaces de l'enfer n'effrayaient pas beaucoup; mais la tolérance, pour ne pas dire la protection, dont le gouvernement honorait ces déclamations, fit justement soupçonner ses intentions, et l'alarme devint si générale, que le roi fut obligé de faire diriger des poursuites contre Falconnet; mais son livre avait déjà produit son effet, et le procès n'eut pas d'autre résultat que de faire un scandale de plus, et d'allumer encore davantage l'incendie. Pendant l'instruction, Falconnet fut visité dans sa prison par la noblesse et le clergé, comme une honorable victime, et acquité par le tribunal. Cette impunité fut un triomphe pour la cour et pour les contre-révolutionnaires, et jeta la consternation parmi les propriétaires des biens nationaux.

Les journaux contre-révolutionnaires et dévoués à la cour, citaient avec emphase quelques restitutions ou transactions extorquées à la faiblesse par la terreur. Ils rapportèrent que, dans une fête donnée au roi par le maréchal Berthier, à Grosbois, il lui avait remis les titres de cette propriété, qui lui avait autrefois appartenu; que le roi, après les avoir gardés pendant une heure, les avait rendus au maréchal, en lui disant qu'ils ne pouvaient pas être en meilleures mains. Des camarades de Berthier allèrent lui deman-

der raison de cette lâcheté. Quoiqu'il en fût bien capable, il la démentit, mais son désaveu ne fut point rendu public. Il ne put en obtenir l'insertion dans les journaux.

Les compositions de Dard et Falconnet donnèrent lieu à des pétitions à la chambre des députés. Il en fut fait rapport. Elle adopta avec un vif empressement et sans contradiction, un ordre du jour motivé sur les lois, la déclaration de Saint-Ouen et la charte. Le rapport eut les honneurs de l'impression à six exemplaires.

Les émigrés parcouraient les départemens, cherchant à apitoyer sur leur prétendu dénûment, et à soulever contre les détenteurs de leurs biens; tantôt plus audacieux, ils employaient la menace et jusqu'aux voies de fait. Les prêtres prêchaient dans les chaires, commandaient dans le tribunal de la pénitence, et marchandaient jusqu'au lit de la mort la restitution de leurs biens pour prix de l'administration des sacremens. A Savenay, un prêtre dit en chaire que ceux qui ne restitueraient pas les biens des moines aux curés, auraient le sort de Jézabel et seraient dévorés par les chiens. Les pétitions des acquéreurs affluaient à la chambre des députés. Beaucoup de préfets, bien loin de s'opposer à ces désordres, les encourageaient en refusant de recevoir chez eux les propriétaires de biens nationaux et en les enveloppant dans une proscription morale. Abandonnés et trahis par l'autorité qui devait les protéger, ils ne prirent plus conseil que de leur désespoir;

dans plusieurs endroits ils formèrent des associations et s'armèrent pour se défendre et se garantir réciproquement.

Provisoirement les émigrés demandaient la restitution de leurs biens non vendus; ils se composaient de maisons affectées à des services publics, et de trois cent cinquante mille hectares de bois d'un revenu de 9 millions, dont cent soixante-six mille six cent cinq aux maisons de Condé et d'Orléans, et cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-quatorze à des particuliers. Des biens d'émigrés avaient été donnés par les lois aux hospices en remplacement de leurs biens vendus, à la Légion-d'Honneur pour sa dotation. En attendant la loi qu'on se proposait de présenter aux chambres, une ordonnance du 4 juin consacra le principe de la restitution. Par une autre ordonnance, on abolit toutes les inscriptions sur les listes d'émigrés, et on réintégra ceux qu'elles concernaient dans la jouissance des droits civils et politiques, sous la réserve expresse des droits acquis à des tiers et sans y préjudicier, « par la raison portait le considérant de l'ordonnance que depuis la charte nulle différence n'avait pu être admise aux yeux de la loi comme aux nôtres, entre les Français qui, dans l'intérieur, gémissaient de notre absence et ceux qui nous en consolaient au dehors. » Sans contredit, entre eux la différence n'était pas grande; mais le nombre de ces Français gémissant était imperceptible dans la masse de la nation, qui ne s'occupait nullement des Bourbons. Du reste, con-

porteur s'éleva avec force contre ce discours qui ne tendait qu'à diviser les Français, à alarmer les acquéreurs des domaines nationaux, à faire douter de la sincérité des promesses de Louis XVIII. Il vengea la révolution des diatribes de ses détracteurs, justifia les lois pénales rendues contre les émigrés, rejeta le mot *restitution* employé dans le projet de loi comme si la main-mise nationale avait été un vol, et le remplaça par celui de *remise*, distinction puérile! Enfin il donna aux Bourbons des conseils salutaires qu'ils n'étaient pas disposés à suivre. Les journaux royalistes insultèrent Bedoch; la chambre vota l'impression et la distribution de son rapport au nombre de six exemplaires.

La discussion fut longue et solennelle; Ferrand n'y assista pas; les ministres n'y prirent aucune part. Celui des finances ne fit qu'une réponse insignifiante à la demande d'éclaircissemens qui lui avait été adressée. Les uns trouvaient le projet trop parcimonieux, les autres trop prodigue, la plupart suffisant. Le mot *remise* fut substitué à celui de *restitution;* elle fut étendue aux biens cédés à la caisse d'amortissement de neuf millions de revenu après remplacement. Les autres articles furent adoptés avec quelques modifications qui n'apportaient pas de changemens notables au système du projet.

La création d'une rente de dix millions pour indemniser les émigrés de leurs biens vendus, faite par un orateur, fut rejetée. La commission avait

proposé un article additionnel portant que jamais il ne leur serait accordé d'indemnité. Le président Laîné quitta le fauteuil, combattit chaudement l'article, conjura de ne pas fermer la porte à l'espérance, et empêcha qu'il ne fût adopté. Le projet amendé passa à la majorité de cent soixante-huit voix contre vingt-trois.

Grâce à Laîné, la porte était restée ouverte à l'indemnité; la chambre des pairs s'y précipita. Le maréchal Macdonald prêta à ce système l'influence que lui donnaient sa position et son caractère; son but était de rassurer par là les propriétaires des biens nationaux, de consolider leurs titres; il prenait pour devise *maintenir et réparer*. Il embrassa dans son plan d'indemnités les dotations de l'armée jusqu'au maximum de 2,000 francs. Pour satisfaire à ce qu'il appelait la *dette de l'honneur*, celle des émigrés, et à *celle du sang*, celle des militaires, 12 millions de rente devaient suffire. Pour l'indemnité des émigrés, il faisait ce calcul :

Valeur des biens nationaux vendus.		4,000,000,000
— propriétés particulières.		900,000,000
A déduire créances liquidées par l'État	300,000,000	600,000,000
— Restit. des biens non vend. .	300,000,000	
Restait.		300,000,000

On pouvait reprocher à un maréchal de la révolution d'exalter pour ainsi dire les émigrés au-dessus de l'armée nationale et des citoyens restés fidèles au sol de la patrie; il appelait les transfuges armés contre leur pays des espèces de croisés qui

avaient suivi l'oriflamme en terre étrangère. A la chambre des pairs, le projet fut accueilli avec une grande faveur. On proposa de faire supporter l'indemnité par les acquéreurs : la clôture prochaine de la session ne permit pas à la chambre de prendre un parti; elle invita le roi à faire les dispositions pour que l'indemnité fût adoptée dans la session de 1815.

Les prétentions des émigrés, les concessions qu'on leur faisait et qu'on était disposé à leur faire, toutes ces discussions jetaient de plus en plus le discrédit sur toutes les sortes de biens nationaux. Les choses en vinrent au point que les propriétaires ne pouvaient ni les vendre, ni les hypothéquer, et que la moitié du sol de la France fut jeté hors du commerce, l'agriculture découragée, l'industrie paralysée, et le trésor public privé par la diminution des droits de mutation, du tiers du produit des droits d'enregistrement, 30 millions.

Le budget avait autorisé la vente de trois cent mille hectares de bois nationaux. Le ministre des finances voulut que l'on vendît de préférence des bois du clergé, afin de rendre du crédit aux biens nationaux vendus. Le clergé, qui aspirait aussi à la restitution de ses bois, les princes, qui étaient sous son influence, se soulevèrent et crièrent de plus fort au sacrilège. Comment! le roi *très chrétien* lui-même vendrait les dépouilles *de l'église !* Cette mesure fut agitée plusieurs fois au conseil, vivement contestée, et enfin emportée presque de vive force par l'abbé

Louis. Le roi vendit des bois du clergé! Mais on savait dans le public comment on avait violenté la cour. Le petit nombre d'adjudications qui eurent lieu furent faites à des spéculateurs qui abattaient la superficie pour rentrer le plus tôt possible dans leurs fonds. Cette détermination du gouvernement produisit bien quelque argent au trésor, mais elle ne ramena point la confiance publique, qui s'éloignait chaque jour davantage.

Les plus modérés ou les plus hypocrites parmi les écrivains de la cour disaient : « Ce n'est pas notre faute si, malgré les lois, la charte et les protestations du gouvernement, on n'a pas de confiance dans les ventes..... Ce n'est pas notre faute si elles sont réprouvées par l'opinion plus forte que les lois. Si l'on ne peut annuler les ventes, si une nécessité malheureuse force à les maintenir, ne faites point un crime de cette opinion, honorez-la, au contraire, car elle prouve que jamais la nation n'a approuvé la spoliation et le brigandage. *Non remittitur peccatum nisi restituatur ablatum.* »

« Le roi a statué, dit le *Journal des Débats*, à l'égard des biens nationaux, tout ce qu'il pouvait statuer; il a déclaré irrévocables les ventes qui en ont été faites, elles le sont. Nous respectons sa parole sacrée, mais ne demandez rien de plus. Nulle puissance humaine ne saurait légitimer ce qui est illégitime (9 octobre). »

C'était une singulière manière d'inspirer de la confiance, que de flétrir, par le plus odieux men-

songe, les propriétaires de biens nationaux, de les représenter comme des possesseurs de mauvaise foi, et de ne leur reconnaître d'autre garantie que la crainte qu'ils inspiraient au pouvoir, s'il osait toucher à leur propriété. Un seul fait confondait tout cet échafaudage de perfidie et d'imposture, c'est que, sous Napoléon, les biens du clergé se vendaient presque au même prix que les biens patrimoniaux. Pourquoi? Parce qu'il le voulait, qu'il les protégeait également, et que les tribunaux eussent puni, comme des perturbateurs de l'ordre social, les déclamateurs incendiaires qui eussent jeté des doutes sur la légitimité de la possession des biens nationaux.

Les émigrés et le clergé ne se bornaient pas à attaquer les propriétaires de ces biens. D'après les écrivains royalistes, l'Assemblée constituante n'avait été qu'un ramas de rebelles qui avaient porté le premier coup à la monarchie dans la fameuse nuit du 4 août 1789, où les deux premiers ordres de l'état avaient délibéré la suppression des dîmes et de la féodalité. Les nobles et les prêtres menaçaient donc le peuple du rétablissement de ces droits. Ce qui se passait à l'égard des biens nationaux suffisait pour accréditer ces menaces; on n'examinait pas si elles pouvaient s'exécuter, mais il n'y avait pas le moindre doute sur les intentions.

Les nobles, les anciens seigneurs ne s'en cachaient pas; ils essayaient de faire revivre des privilèges surannés. Dans la commune de Darnac, département de la Haute-Vienne, le service divin fut scandaleu-

sement troublé par un sieur de Blous, ancien seigneur, qui disputa au maire le premier morceau de pain béni. La chambre des députés fut saisie de l'affaire par une pétition, et la renvoya au chancelier pour faire poursuivre : c'était assurer l'impunité.

Des députés passant du mutisme de l'Empire à une tribune publique, ne promettaient pas d'y apporter de grands talens ni beaucoup d'indépendance; du moins, puisqu'ils avaient concouru au rappel des Bourbons, devait-on en attendre du dévoûment. Le plus grand nombre, identifié avec la révolution, en voulait sincèrement les conséquences; la marche contre-révolutionnaire de la cour et du gouvernement royal détruisit bien des illusions et aliéna bien des royalistes constitutionnels. De là cette opposition qui fut souvent du tiers et plus des membres de la chambre; de là cette majorité qui, n'ayant pas le courage de rejeter les détestables lois proposées par le ministère, les amendait pour les rendre moins mauvaises. Une chambre qui menaçait de prendre la charte au sérieux, et qui était soutenue par l'opinion nationale, ne pouvait pas convenir à la restauration; le 30 décembre, elle fut donc prorogée au 1er mai 1815.

CHAPITRE CIX.

Changemens dans le ministère royal. — Conspiration de la France contre les Bourbons. — État des partis; patriotes, bonapartistes, constitutionnels. — Congrès de Vienne. — Résolution de détrôner Murat. — Projet d'enlever Napoléon de l'île d'Elbe. — Situation de l'Europe et de la France. — Napoléon se décide à quitter l'île d'Elbe. — Il débarque au golfe Juan. — Mis hors la loi par Louis XVIII; mesures militaires. — Ordre du jour de Soult, ministre de la guerre. — Amende honorable des Bourbons à la nation. — Forfanteries des ministres et de la cour.

Le ministère éprouva des modifications. Malouet, ministre de la marine, mourut et ne fut pas de suite remplacé; Talleyrand fut envoyé au congrès de Vienne; Jaucourt reçut, par intérim, le portefeuille des affaires étrangères, destiné au duc de Richelieu; celui de la guerre fut enlevé à Dupont. Au mois de décembre, Beugnot fut nommé à la place de Malouet. Instrument souple du pouvoir, il traversait tous les ministères, s'accommodait de tout, et s'apprêtait à enterrer la marine déjà bien malade. D'André fut chargé de la police. Absent depuis vingt

ans, il était dans un pays nouveau, à lui inconnu, obligé de marcher à tâtons, et en arrière des évènemens, honnête homme, nullement persécuteur, d'ailleurs observé, entravé par plusieurs polices particulières des Tuileries. Soult obtint le ministère de la guerre. Poussé par le desir de conserver une grande fortune, et par une ambition démesurée dont il avait donné des preuves en Portugal, il s'était bientôt réconcilié avec la cour, et jeté, avec toute la rudesse de son caractère, l'ascendant de sa capacité et de ses services, dans les voies de la contre-révolution, ainsi que l'attestait le monument de Quiberon. Dur, hautain, injuste envers ses anciens camarades, il donna de l'emploi aux chefs de la Vendée et des chouans. Il fut si exagéré, qu'il finit par exciter la méfiance de la cour, et qu'elle le soupçonna de travailler à renverser les Bourbons en multipliant leurs ennemis. Le ministère perdit plus qu'il ne gagna par ces mutations. Depuis le départ de Talleyrand, Blacas fut plus que jamais premier ministre.

Le tableau de la cour et l'état de la France rappelaient la restauration des Stuarts en Angleterre. Ces deux époques avaient des traits frappans de ressemblance : Louis XVIII c'était Charles II, le comte d'Artois c'était le duc d'York; les Bourbons, moins cruels pour le moment, étaient aussi faux; le plan était le même, les temps étaient changés et les peuples plus clairvoyans.

Après avoir éteint l'enthousiasme et ébranlé la

confiance de leurs amis, trompé les espérances de la classe nombreuse qui voulait de la tranquillité, exaspéré les partisans de la révolution et de Napoléon, les Bourbons eurent contre eux les patriotes, l'armée, les propriétaires des biens nationaux, les industriels, les cultivateurs, les dix-neuf vingtièmes de la nation. Partout, même à la cour, on résumait la situation de ces princes par cette simple formule: *cela ne peut pas durer*. La restauration avait existé vingt-huit ans en Angleterre, on ne lui en donnait pas pour vingt-huit mois en France.

Dans la persuasion, le desir ou la crainte d'un changement, chacun se retirait du gouvernement royal, et, mentalement, s'arrangeait pour se retrouver sur ses pieds avec le nouveau. Si l'opinion générale peut être regardée comme une conspiration, il en existait une formidable contre les Bourbons. Deux partis agissaient contre eux, celui de la révolution et celui de l'Empire. A vrai dire, ils n'en formaient qu'un, le parti de la révolution, de la France nouvelle: divergens dans leur but ultérieur, ils étaient d'accord pour renverser les Bourbons. A la tête du parti bonapartiste étaient plusieurs généraux et d'anciens ministres de l'Empire; l'autre parti comptait parmi ses chefs les hommes les plus ardens de la révolution, entre autres Carnot et Fouché. Ce parti ne desirait point le retour de Napoléon. Fouché le redoutait pour lui, Carnot pour la liberté; tous les deux craignaient qu'il ne ramenât les armées étrangères contre la France. On avait

peu de confiance en Fouché. Sénateur non conservé dans la chambre des pairs à cause de son vote, non admis à la cour, mécontent de n'être plus rien dans les affaires, il s'exhalait avec les patriotes en imprécations contre les Bourbons. Tourmenté du besoin de faire et d'être quelque chose, il était toujours en mouvement. Il ne cessait pas d'avoir des rapports avec la cour, le gouvernement et les royalistes. Il leur donnait des conseils quand on lui en demandait, et le plus souvent quand on ne lui en demandait pas. Par ordre ou sans ordre du roi, il avait des entrevues avec des personnages tels que le duc d'Havré, Talleyrand, Blacas. Tout cela n'aboutissait à rien. Fouché aspirait à se rendre nécessaire à la restauration et à s'en faire craindre. Il aurait bien voulu la greffer sur la révolution; les Bourbons et le favori Blacas s'indignaient de cette alliance. La cour ne ménageait donc Fouché que comme un des hommes les plus influens de la révolution, pour nourrir son ambition et flatter sa vanité. Il était sensible à ces amorces. C'étaient deux ennemis qui se portaient cordialement haine et mépris, et qui se faisaient traîtreusement des caresses pour tirer parti l'un de l'autre.

Entre les patriotes, les bonapartistes et Fouché, s'il ne régnait pas une confiance absolue, il y avait du moins d'anciens liens qui n'étaient pas tout-à-fait rompus et quelque sympathie. Ils le ménageaient aussi pour l'attirer à eux, ou pour qu'il ne les abandonnât pas en se jetant tout-à-fait dans

les bras de la restauration, si elle les lui ouvrait. Les hommes de la révolution venaient donc à lui sans effort; il recherchait même des terroristes, anciens agens de police ou meneurs des faubourgs. Les chefs bonapartistes ne couraient pas après lui; ils étaient trop jaloux de leur dignité, et connaissaient sa répugnance pour l'Empereur. Ils desirèrent pourtant une entrevue avec Fouché, elle fut négociée, elle eut lieu très secrètement pour ne pas donner l'éveil aux Bourbons. S'accorder était difficile. Les bonapartistes tenaient inébranlablement à leur chef. Il n'offrait à Fouché de garanties ni pour lui ni pour la France. On ne put donc s'entendre que sur un point essentiel. On convint de réunir les efforts communs pour renverser les Bourbons, sauf à voir ensuite ce qu'on mettrait à leur place, et au risque de se faire bonne guerre après la victoire.

L'armée tout entière était anti-bourbonienne, on avait des intelligences avec plusieurs de ses chefs. Au moment marqué, des corps de troupes auraient arboré les couleurs nationales, marché sur Paris de plusieurs points, et coupé toute retraite aux Bourbons, dans le cas où ils auraient échappé à un mouvement populaire dirigé en même temps contre eux. Pour ôter à l'étranger l'envie de les restaurer une seconde fois, les bonapartistes se proposaient de les garder en otage; Fouché disait qu'il fallait les expédier dans la mêlée, sauf à déplorer ensuite cet accident. Du reste, nulle convention précise et formelle, rien de bien arrêté entre les deux partis;

tout se passait en conversations; il n'y avait de partie bien liée qu'entre les bonapartistes civils et militaires.

Carnot ne prit point de part à ces réunions, à ces conférences; il estimait trop peu Fouché et avait trop peu de sympathie avec les chefs bonapartistes pour se trouver avec eux. Confiné au Marais, il ne sortait presque pas de chez lui. Il recevait des patriotes et leur donnait des conseils; il écrivait et conspirait avec sa plume.

La chute de l'Empire avait tiré Barras de l'exil et l'avait ramené à Paris. D'anciennes liaisons et une haine commune de Napoléon attiraient auprès de lui une certaine classe de patriotes. Fouché eut une entrevue avec lui et le trouva dévoué aux Bourbons; ils ne purent s'entendre. Louis XVIII aurait desiré de recevoir ces deux personnages, mais il ne l'osa pas, parce que, si la duchesse d'Angoulême les eût rencontrés, elle serait tombée raide morte. Comme Fouché, Barras fut réduit à communiquer avec les Bourbons par des intermédiaires; il fut reçu par Blacas, auquel il donna des avertissemens salutaires. Le favori les reçut avec un dédain stupide et n'en tint aucun compte.

On a beaucoup parlé des réunions qui avaient lieu chez la duchesse de Saint-Leu, on leur a donné trop d'importance. Dans ses salons où ses aimables qualités et la sympathie attiraient les débris fidèles de l'Empire, on ne chantait pas les louanges de la restauration, mais on ne conspirait pas; on n'était pas assez bête. La conspiration n'était pas là plus

qu'ailleurs, elle était partout. A Paris, il y en avait plus de cinquante foyers; tout le monde s'en mêlait. Des patriotes zélés les exploraient pour faire concourir au but commun tous les efforts particuliers. Si leur révélation détaillée n'était pas désormais superflue, nous pourrions faire là-dessus un volume. Pour faire taire tous les bruits que les royalistes répandaient contre elle, la duchesse de Saint-Leu obtint une audience du roi; il la reçut parfaitement, fut très aimable pour elle, et en dit ensuite assez de bien pour irriter encore plus les courtisans contre elle.

Des patriotes méticuleux pensaient au duc d'Orléans : c'était, disaient-ils, une transition qui ne serait pas trop brusque. Il était fils d'un votant, il avait donné des gages à la révolution et profité des leçons du malheur. On répondait que c'était toujours un Bourbon, réconcilié avec la branche aînée, ramené avec eux par l'étranger, parent des branches régnantes en Espagne et à Naples; qu'à l'exemple de son père, s'il avait jamais un parti, il ne s'y livrerait pas; qu'on lui avait fait des ouvertures, qu'il les avait repoussées. Fouché, qui n'excluait personne et qui préférait ce prince à la branche aînée, ne le regardait que comme un pis-aller.

Ennemis du despotisme impérial ou de Napoléon, quelques amis de la liberté s'étaient rangés sous la bannière des Bourbons, et avaient rêvé la possibilité d'établir, avec eux et la charte, le gouvernement représentatif. Ils s'appelaient constitutionnels, re-

connaissaient la souveraineté du peuple, et se trouvaient dans les chambres, principalement dans celle des députés. Ils comptaient en dehors quelques personnages distingués, entre autres Benjamin Constant, madame de Staël, sa coterie, des écrivains tels que Comte et Dunoyer.

Pour vouloir une alliance impossible, celle de la France révolutionnée et des Bourbons, les constitutionnels étaient dans la plus fausse de toutes les dispositions et impuissans. Ils avaient affaire, d'une part, au comte d'Artois, chef des ultra-royalistes, à Vitrolles, de Bruges, Polignac, Juigné, de Rivière, déterminés à établir l'ancien régime sur les ruines de la charte, à Louis XVIII et ses principaux ministres qui la minaient sourdement; d'autre part, aux patriotes et aux bonapartistes, décidés à renverser la dynastie tout entière, et qui s'inquiétaient fort peu de l'œuvre de Louis XVIII.

Quant aux royalistes, alarmés de l'issue qu'aurait la catastrophe qui s'annonçait de toutes parts et qu'ils ne savaient plus comment prévenir, ils étaient hors de ligne et incapables même de prendre l'attitude de la défensive.

Il est probable que si Napoléon ne fût pas revenu au mois de mars 1815, les Bourbons n'auraient pas régné toute l'année; son retour décida la question quelques mois plus tôt.

Le congrès des puissances devait s'ouvrir à Vienne le 30 juillet; il fut retardé par le voyage des souverains à Londres et le retour d'Alexandre à Saint-

Pétersbourg; il avait été ajourné au mois de septembre. Le roi de Prusse et l'empereur de Russie firent, le 25, leur entrée solennelle à Vienne; les rois de Bavière, de Wurtemberg, de Danemark y arrivèrent ensuite.

Les puissances étaient représentées par les ministres et les diplomates qui avaient opéré la restauration. Talleyrand était le plénipotentiaire français, avec ses acolytes Dalberg, Latour-du-Pin, Alexis de Noailles, La Besnardière. De Noailles était l'homme du pavillon Marsan.

Des empereurs, des rois, des princes, des ministres, des hommes d'état formèrent, dans la capitale de l'Autriche, la plus nombreuse réunion de ce genre qu'on eût jamais vue. L'Europe, ébranlée jusque dans ses fondemens, allait être reconstituée; personne ne voulait s'agrandir par des conquêtes; les promesses solennelles faites aux peuples par les rois, dans le temps de leur détresse, étaient sur le point de se réaliser. Le congrès se proposait de faire des concessions au mouvement général des idées, à l'esprit du temps; voilà ce que les peuples espéraient, ce qu'ils se croyaient en droit d'attendre pour prix de leurs efforts et de leurs sacrifices. Délivrés de l'oppression française, ils étaient d'autant plus glorieux et fiers d'avoir recouvré leur indépendance, qu'ils croyaient y voir l'aurore de leur liberté. Les royalistes éclairés pensaient eux-mêmes que la propre sûreté des trônes commandait des concessions; que des modifications aux institutions anciennes, qui

n'étaient plus en harmonie avec le présent, étaient indispensables au rétablissement et au maintien de l'ordre général en Europe; qu'il fallait, en un mot, régler sur de nouvelles bases les rapports des différens états, des peuples avec leurs gouvernemens et des gouvernés entre eux.

Quoique l'ouverture du congrès eût été différée de quelques semaines, on n'y perdit pas le temps. Chaque jour se succédaient les repas, les bals, les illuminations et les fêtes; Vienne était un lieu enchanteur, une véritable féerie. En se faisant quelque illusion, on se serait cru à l'âge d'or. Les dépenses de tous ces plaisirs s'élevèrent, dit-on, à environ 30 millions de florins, c'était payer un peu cher les plaisirs royaux et les bons mots du prince de Ligne. Tandis que la tourbe princière et diplomatique se livrait au fracas des fêtes, les grandes puissances soignaient les affaires. Le soir, les diplomates goûtaient les douceurs de la société, le matin ils échangeaient des notes très amères. Des bases d'arrangement avaient été cependant posées d'avance. Par le traité de Tœplitz et les conventions secrètes de Chaumont et de Paris, il avait été convenu que les monarchies prussienne et autrichienne seraient reconstituées comme elles étaient en 1805; que la confédération du Rhin serait dissoute; que les états intermédiaires d'Allemagne seraient indépendans; que la maison de Brunswick serait rétablie en Hanovre; qu'un arrangement aurait lieu pour le grand-duché de Varsovie entre les trois puissances copar-

tageantes de la Pologne. D'accord pour marcher contre l'ennemi commun, on cessa de l'être quand il fut renversé. Avec le retour de la sécurité revint pour chacun, peuples et rois, le sentiment de ses prétentions, l'union fut ébranlée par le conflit des rivalités. Pour les vainqueurs, les dépouilles du vaincu devinrent un nouveau champ de bataille; c'était à qui attraperait la plus grosse part de la proie, sans aucun respect pour les droits des peuples ou les titres des anciens possesseurs. Les trois puissances du nord et l'Angleterre se présentaient au congrès, avec leurs parts toutes faites, la main sur l'épée contre quiconque oserait disputer. A la Russie un royaume de Pologne, à la Prusse tout ou partie des états du roi de Saxe, à l'Autriche la souveraineté en Italie, à l'Angleterre la création d'un royaume des Pays-Bas placé sous son haut patronage; cependant chacun s'attribuant le droit de s'agrandir, était jaloux de l'agrandissement des autres. L'Autriche qui, pour sa domination en Italie, avait adopté la devise de la couronne lombarde, trouvait très injustes les prétentions de la Prusse sur la Saxe, les vues de la Russie sur la Pologne; l'ambition et la prépondérance continentale du czar contrariaient singulièrement l'orgueil britannique. La Prusse et la Russie, déterminées à ne pas reculer, s'étaient liées par un traité; l'Angleterre et l'Autriche s'allièrent secrètement; on ne tenait aucun compte de la France; le traité de Paris l'avait mise hors de ligne; ses limites étaient irrévocablement fixées. Il s'agis-

sait de ses dépouilles pour les partager non pour les rendre; les puissances alliées s'étaient exclusivement réservé le droit d'en disposer. Cependant on voulut bien accorder au plénipotentiaire français l'honneur, assurément bien désintéressé, de délibérer sur le partage d'âmes et de territoires dont son pays ne devait pas avoir la plus petite part.

La division survenue entre les quatre grandes puissances alliées pouvait fournir à la France une occasion de se relever. L'Angleterre et l'Autriche l'admirent dans leur alliance, ainsi que la Bavière et le Wurtemberg. Cette adhésion fut stérile pour la France. Ses nouveaux alliés n'en voulaient faire qu'un épouvantail, et la brouiller avec la Prusse et la Russie. Ils y réussirent sur le second point. L'empereur Alexandre fut très froid pour la légation française, et traita hautement les Bourbons d'ingrats qu'il se repentait d'avoir restaurés.

Au grand préjudice de son pays, Talleyrand sacrifiait tout à un principe. Qui le croirait? l'ancien ministre de la République et de l'Empire s'était fait le don Quichotte de la légitimité. Il l'invoquait en faveur du roi de Saxe, ainsi que toute l'Europe révoltée de l'indigne spoliation qui allait se consommer. Un roi de plus ou de moins dépouillé, un peuple violemment dénationalisé et livré, il n'y avait pas là de quoi attendrir Talleyrand; il en avait bien vu d'autres à la transformation desquels il avait travaillé sans scrupule. Mais défendre la légitimité du roi de Saxe, c'était défendre celle de Ferdinand de

Naples et attaquer la royauté de Murat. La restauration de cette branche des Bourbons était le but de tous les vœux, de tous les efforts de Louis XVIII, des princes, du duc d'Orléans. Pour eux, une affaire de famille était la plus grande affaire d'état. Il fallait lui sacrifier influence, honneur, gloire, les plus chers intérêts du royaume. Pour conserver la faveur des Bourbons, peut-être sa principauté de Bénévent, et sans doute aussi par haine de tout ce qui tenait à Napoléon, Talleyrand s'acharna à la perte de Murat. Il était à la tête d'une coalition composée des plénipotentiaires du roi d'Espagne et de ceux du roi de Sicile; ces derniers avaient été admis au congrès, ceux de Murat n'y avaient été enregistrés que pour mémoire. Cette exclusion était une partialité patente, menaçante pour l'existence de Murat; cependant toutes les puissances lui avaient solennellement garanti le trône de Naples; c'était le prix de sa défection et du service signalé qu'en 1814 il avait rendu à la coalition en abandonnant la cause de Napoléon et de la France. Légitime tant qu'il fut à craindre et qu'on eut besoin de lui, le péril passé ce ne fut plus qu'un usurpateur. On l'accusait d'avoir conservé au fond de l'âme des sentimens français, de n'être entré dans la coalition que pour sauver sa couronne, d'avoir coopéré mollement aux opérations militaires, de nourrir le projet ambitieux de se faire roi d'Italie, et de correspondre avec l'île d'Elbe. On citait des lettres qui avaient été fabriquées aux Tuileries. Dès le mois de juillet, le mi-

nistère anglais avait dit au parlement qu'il n'avait d'autre engagement avec Murat qu'une suspension d'hostilités. L'Angleterre déclara au congrès qu'elle ne se croyait plus liée par le traité de 1814, et que la question de Naples devait être discutée indépendamment de ce traité; elle fut seulement ajournée à la fin du congrès, malgré l'insistance de Talleyrand pressé d'en finir. Il n'en revint pas moins à la charge, surtout auprès de l'Autriche, partie principale dans ce débat. Plus circonspecte, elle temporisait, elle opposait les traités qui étaient son ouvrage, et les embarras dans lesquels la jetterait en ce moment l'envoi de troupes en Italie pour détrôner Murat. Ne pouvant plus douter du sort qui l'attendait, poussé par les dispositions hostiles du congrès et par l'acharnement de la cour de France et de son plénipotentiaire, il fit une levée de boucliers et demanda à l'Autriche le passage, par le Milanais, d'une armée de quatre-vingt mille hommes pour se porter sur les Alpes et combattre ses ennemis. Talleyrand écrivit à Paris de porter sans bruit, pour ne pas donner d'ombrage à l'Autriche et au roi de Sardaigne, trente mille hommes entre Lyon et Chambéry; Soult y en échelonna près de cinquante mille. On fit des armemens à Toulon. L'Autriche, à qui ces projets guerriers ne pouvaient pas convenir, y coupa court en notifiant aux deux puissances qu'elle était décidée à maintenir la tranquillité de l'Italie, et à regarder comme ennemie celles qui y feraient entrer des troupes. Menacé de toutes parts, Murat prépara

néanmoins ses moyens de défense, se mit en mouvement, et porta son armée dans les Marches; l'Autriche envoya une grande armée en Italie. On annonçait hautement à Vienne la restauration de Ferdinand à Naples.

S'il importait aux Bourbons de détrôner Murat, s'il convenait à l'Autriche d'expulser d'Italie un roi de nouvelle fabrication et d'origine révolutionnaire, il était encore d'un plus grand intérêt pour ces deux puissances, et pour toutes les autres, de débarrasser le continent européen d'un voisin bien autrement inquiétant. Au congrès, on se repentait d'avoir, par le traité de Fontainebleau, assigné à Napoléon l'île d'Elbe pour résidence. Les diplomates, auteurs du traité, méditaient-ils, en le signant, de le violer, et se flattaient-ils qu'il ne leur serait pas difficile d'enlever Napoléon de ses petits états? En les accusant de cette trahison, on craindrait de faire trop d'honneur à leur prévoyance. Les alliés avaient été si étourdis par leurs succès, si étonnés de leur entrée à Paris, si peu préparés à la résignation de l'Empereur; l'homme qui les avait vaincus pendant vingt ans leur imposait encore tellement dans ses revers, qu'ils se trouvèrent trop heureux d'en finir avec lui moyennant la souveraineté d'une chétive île dans la Méditerranée. Ils ne stipulèrent que pour le présent, ne pensèrent pas à l'avenir, et ne tardèrent pas à en avoir du regret; ils sentirent que la tranquillité de l'Italie et de la France n'était pas compatible avec le voisinage de Napoléon, et craignirent même

que l'Empereur vivant ou libre ne fût pour l'Europe une cause de perturbation. Ces appréhensions donnent peut-être la clef de la mission secrète confiée à Maubreuil, et des émeutes qui éclatèrent pour assassiner Napoléon lorsqu'il se rendait à l'île d'Elbe. Quand il eut échappé à ces guet-apens, on continua les projets d'assassinat, Brulart fut envoyé en Corse; on employa en même temps la voie des conseils et de la persuasion. Fouché lui écrivit, le 25 avril, pour l'engager à se retirer aux États-Unis. On a lieu de croire que cette lettre avait été concertée avec les Bourbons; on avait la chance, chemin faisant, de s'emparer de Napoléon.

A l'île d'Elbe, il trônait, il régnait, il bâtissait, faisait des plans d'amélioration et d'embellissemens, comme s'il eût dû y passer le reste de sa vie. Dans ses conversations avec les étrangers, avides de le voir, il paraissait guéri de toute ambition, et franchement résigné à son sort; il ne parlait plus de lui que comme l'histoire. Mais pour les rois et les ministres, les Bourbons et les royalistes, il était toujours là comme un cauchemar. En France, le peuple et l'armée ne pouvaient croire que son rôle fût fini, le rappelaient ouvertement de leurs vœux, et espéraient qu'il reviendrait avec le printemps. Au congrès, on ne se dissimulait pas que l'homme de l'île d'Elbe, si voisin de l'Italie et de la France, était chaque jour plus dangereux à mesure que la restauration devenait plus impopulaire et plus odieuse. On n'ignorait pas que le gouvernement royal était

fortement ébranlé, que personne ne croyait à sa durée. Se débarrasser de Napoléon était donc la plus grande affaire du congrès et des Bourbons. Il le fallait à tout prix; tous les moyens étaient bons. Il aurait été trop imprudent de mettre un semblable projet en délibération, elle aurait pu retentir jusqu'à l'île d'Elbe et pousser Napoléon à un acte de désespoir; il fut secrètement convenu de le transférer à l'île Sainte-Hélène. Ce point a été depuis généralement reconnu; le général Dessolles en fit l'aveu dans son ordre du jour du 7 mars à la garde nationale de Paris : « Soit, y dit-il, que les *mesures adoptées au congrès de Vienne pour assurer le repos de l'Europe, en éloignant davantage le seul homme* qui ait intérêt à la troubler, aient jeté ce même homme dans une entreprise désespérée, soit que des intelligences criminelles l'aient flatté de l'appui de quelques traîtres, » etc.

On voit par la marche du congrès comment les princes entendaient les intérêts des peuples et réglaient leurs destins.

Napoléon avait eu tous les moyens de faire une révolution européenne, et le sentiment d'une haute mission providentielle. Est-ce le temps qui lui manqua? Est-ce lui qui manqua au temps? Si le but ne fut pas accompli, du moins il était resté de son action sur l'Europe, sur le monde, un grand ébranlement. Le congrès avait eu à son tour une mission importante, quoique dans un but différent; il l'avait méconnue; il avait sacrifié l'intérêt des peuples à

des intérêts dynastiques, l'avenir des trônes à la sécurité du moment, et laissé l'Europe livrée à toutes les explosions soudaines et fortuites des évènemens.

Quelques voix libérales s'étaient bien fait entendre, mais si faibles, si timides, qu'elles avaient été facilement étouffées. Le même esprit qui avait ramené les Bourbons en France dominait toujours dans tous les conseils. La réaction de l'ancien contre le nouveau était dans la plus ardente ferveur; on proscrivait, comme bonapartiste ou jacobin, tout ce qui ne parlait pas comme elle; au congrès et dans les conseils de chaque puissance, la haute pensée, la grande affaire, le cri de ralliement, étaient une idée vieillie, usée, la consolidation du trône et de l'autel; pour atteindre ce but, on ne trouvait pas de meilleur moyen que de rétrograder de vingt-cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 1789.

A Rome, la pape avait rappelé les jésuites, rétabli l'inquisition, annulé les ventes de biens nationaux, réintégré les ordres monastiques, prohibé les livres étrangers, emprisonné les francs-maçons, opprimé les juifs, supprimé l'éclairage des rues, rétabli les abus de l'ancienne police.

Le roi de Piémont avait pourchassé les libéraux de toutes les nuances, et rivalisé avec le pape pour favoriser les jésuites, et anéantir tout ce que l'administration française avait fait de bien. Il avait poussé la haine et l'aveuglement au point d'expulser militairement de son pays des Français qui y étaient établis depuis longues années, et d'or-

donner la destruction de ces routes de France en Italie, que, même dans des temps barbares, la reconnaissance eût consacrées comme un bienfait des dieux.

L'Italie, déjouée dans ses espérances de nationalité et de liberté, supportait avec douleur le joug d'une puissance dont elle était séparée par les Alpes. Le gouvernement autrichien avait emprisonné ou expatrié les hommes dont l'influence dans leur patrie lui paraissait dangereuse. Il avait envoyé les régimens italiens en Bohême et en Hongrie, et les avait remplacés par des troupes allemandes.

En Espagne, Ferdinand, absolument livré aux moines, avait aboli la constitution des cortès, rétabli l'inquisition, poursuivi avec fureur, non-seulement tout ce qui avait servi sous Joseph, mais encore déclaré une guerre impitoyable à tous les Espagnols qui s'étaient distingués par leurs lumières, ou qui avaient défendu l'indépendance de leur patrie et sauvé son trône. Les plus braves généraux avaient été congédiés ou proscrits; les prisons étaient remplies de victimes, et l'honneur espagnol ne se trouvait plus qu'aux galères.

En Hanovre et surtout dans la Hesse, on abolissait tout ce qu'avaient fait les gouvernemens déchus. On annulait les ventes de biens nationaux. On forçait les militaires à rétrograder aux grades qu'ils avaient en 1806, on rétablissait le régime féodal dans toute sa rigueur.

En Suisse, l'aristocratie relevait la tête. Les divi-

sions éteintes par l'acte de médiation s'étaient réveillées. La confédération était menacée de déchiremens.

Les provinces du Rhin, séparées de la France sans avoir été réunies à l'Allemagne, la Saxe mutilée, étaient accablées de charges et foulées par des corps nombreux de troupes.

Le joug de Napoléon avait été brisé, mais parmi ceux qu'il avait opprimés, les plus forts opprimaient à leur tour les plus faibles. Le grand despote avait disparu, une foule de petits n'en paraissaient que plus arrogans. D'un côté, l'Angleterre avec sa puissance maritime, son royaume de Hanovre et son influence sur celui des Pays-Bas, de l'autre, le colosse monstrueux de la Russie, épouvantaient le reste de l'Europe; et la coalition de quatre grandes puissances était une injure vivement sentie par celles qui n'en faisaient pas partie, et menaçait leur indépendance.

Le congrès avait arrêté ou résolu ostensiblement les points suivans : à la Russie la Pologne; à la Prusse les provinces du Rhin et la meilleure moitié de la Saxe, avec le consentement du roi, forcé de le donner sous peine de tout perdre; à l'Autriche la haute Italie, outre les pays à elle concédés par les traités passés jusqu'en 1809 entre cette puissance et Napoléon; la création d'un royaume de Hanovre, celle d'un royaume des Pays-Bas pour la maison de Nassau; au roi de Sardaigne la cession de Gênes, malgré les promesses faites à cette ancienne république

de lui rendre son indépendance; l'Allemagne livrée à la domination de l'Autriche et de la Prusse; la violation du traité de Fontainebleau, dont aucune disposition n'avait été exécutée; l'enlèvement de Napoléon de l'île d'Elbe; quant à la France, la faveur d'assister à ce gaspillage, et de mettre par sa présence le sceau à sa honte.

L'état des choses au congrès et la situation intérieure de la France offraient à Napoléon une trop belle perspective pour qu'il ne se décidât pas encore à tenter la fortune. Il y était poussé à-la-fois par la conscience de sa mission, le sentiment de sa conservation, et le desir de se soustraire à l'anathème prononcé contre lui par ces rois qui s'étaient honorés de sa protection ou de son alliance. Sa détermination n'a été attribuée à un complot que pour diminuer la grandeur de son entreprise et pour dissimuler l'antipathie de la France pour les Bourbons.

Ce complot, nous l'avons révélé; il y en avait un, vaste, général, c'était celui de toute une nation abreuvée d'injures, d'outrages, d'humiliations, justement alarmée sur ses intérêts moraux et matériels. Que les partisans de Napoléon, ses amis, sa famille, eussent des correspondances avec l'île d'Elbe, ce n'est pas douteux. Il est également certain qu'un rapprochement s'était opéré entre lui et Murat, et qu'à un signal donné, le roi de Naples, à la tête de son armée, ferait un appel à l'indépendance de l'Italie. Mais les pamphlétaires de Gand, et les rapsodies royalistes ont publié à ce sujet une foule de fa-

bles et de romans; ils ont mis en campagne et fait voyager des hommes très connus, qui n'étaient pas sortis de Paris; on a supposé une réunion de trésors, des plans, des conventions, qui jamais n'existèrent. D'ailleurs, pour connaître l'état de la France et de l'Europe, Napoléon avait-il besoin de communications secrètes? la navigation était libre entre l'île d'Elbe, tous les ports d'Italie et les ports français de la Méditerranée. Il y arrivait journellement des personnages distingués de toutes les nations, de toutes les opinions, avec lesquels il conversait. Il recevait tous les journaux. Comment n'aurait-il pas vu ce que tout le monde voyait!

Une fois son parti pris de revenir en France, il ne pouvait y avoir d'hésitation que sur l'à-propos; ce n'était plus qu'une question de temps. L'attitude du parti patriote ne fut pas sans influence sur la détermination de Napoléon. Ce parti n'entretenait pas de relations avec l'île d'Elbe; et ne travaillait pas pour l'Empereur. Il devait craindre d'être prévenu par un mouvement révolutionnaire qui renverserait les Bourbons, et qui déciderait du sort de la monarchie, ou au moins le préjugerait fortement.

Le 25 février, il y eut bal à Porto-Ferrajo; le 26, Napoléon monta sur le brick *l'Inconstant*, avec quatre cents grenadiers de sa garde, commandés par Bertrand, Drouot et Cambronne. Trois autres bâtimens portaient deux cents chasseurs corses, cent chevau-légers polonais et un bataillon de flanqueurs, en tout un millier d'hommes. En mettant à la voile :

« Grenadiers, dit-il, nous allons en France! nous allons à Paris! » Ils crièrent : *Vive l'Empereur!* La petite flotte resta quatre jours en mer, au milieu des croisières anglaise et française. Napoléon, imperturbable, dictait ses proclamations et en faisait faire des copies.

Le 1er mars, à trois heures après midi, la flottille entra dans le golfe Juan; on débarqua, on arbora les trois couleurs, on établit le bivouac. Les proclamations furent lues à chaque compagnie et répandues parmi les populations.

Nulle précaution n'avait été prise par le gouvernement pour s'opposer à cette invasion, ni par les bonapartistes pour la favoriser; il n'y avait aucune intelligence établie, c'est un fait constant, démontré. A Grenoble, un seul officier supérieur, le colonel Labédoyère, était dans le secret des bonapartistes. Il arrivait depuis peu de Paris, décidé à se ranger sous le drapeau de Napoléon, s'il revenait l'arborer sur le sol français. Son nom, sa gloire, son audace, et la haine des Bourbons lui ouvrirent la route de Paris.

La nouvelle du débarquement y arriva le 5 mars et y fut répandue le 6; le gouvernement, abasourdi, ne la publia que le 7 : ce fut Blacas qui la porta au roi, en traitant l'entreprise de folie; Louis XVIII en jugea autrement. Dans le premier moment, ce fut pour les Bourbons et les royalistes comme la tête de Méduse. Aux Tuileries, le trouble et l'épouvante furent à leur comble. Si les Bourbons avaient été

rappelés par le vœu national, ainsi qu'on les en avait flattés et qu'ils s'en étaient flattés eux-mêmes, qu'avaient-ils à redouter? N'avaient-ils pas le pouvoir, le trésor, l'appui des chambres, une maison militaire? Ne devaient-ils pas avoir l'armée de cent mille hommes, les gardes nationales? Napoléon ne pouvait donc que succomber dans sa folle entreprise.

Un conseil se réunit aux Tuileries; on y adopta une ordonnance par laquelle le roi déclarait Napoléon traître et rebelle, pour s'être introduit à main armée dans le département du Var, et enjoignait à toutes les autorités civiles et militaires, et à tous les citoyens de lui courir sus. Cette mise hors la loi s'étendait à tous ses adhérens et complices.

Louis XVIII crut devoir chercher de la force dans les chambres; elles furent convoquées extraordinairement par une proclamation royale. Des ordres furent transmis, par le télégraphe, à toutes les divisions militaires, et pour que le corps d'armée réuni à Lyon, par suite des projets hostiles des Bourbons contre Murat, s'avançât en toute hâte sur Grenoble. Le comte d'Artois, accompagné du duc d'Orléans et du maréchal Macdonald, partit pour en prendre le commandement. On projeta de former, vers Nîmes, une armée du Gard, sous les ordres du duc d'Angoulême, qui devait la rejoindre de Bordeaux, où il se trouvait depuis quelques jours. Le duc de Berry fut un moment désigné pour aller à Besançon; on jugea que sa présence y serait plus nuisible qu'utile; il resta à Paris.

A la cour, parmi les royalistes, les uns revenus de leur premier moment de stupeur, les autres affectant de la sécurité pour en inspirer au public, tournèrent en ridicule et prirent en pitié l'entreprise de Napoléon, se montrant enchantés de ce qu'il vînt de lui-même leur fournir l'occasion d'en finir promptement avec lui, et avec les patriotes et les bonapartistes. « Rassurez vos souverains sur ce qui se passe, dit Louis XVIII aux ambassadeurs étrangers, le repos de l'Europe ne sera pas plus troublé que celui de la France. »

A Paris, dans les départemens, les autorités civiles et militaires firent des adresses au roi empreintes, comme à l'ordinaire, de protestations d'amour et de fidélité.

Voici comment le maréchal Soult, ministre de la guerre, dans son ordre du jour à l'armée, traitait Napoléon :

« Soldats! *cet homme* qui naguère abdiqua aux yeux de toute l'Europe un pouvoir *usurpé* dont il avait fait un si fatal usage, Bonaparte est descendu sur le sol français qu'il ne devait plus revoir.

« Que veut-il? la guerre civile; que cherche-t-il? des traîtres; où les trouverait-il? serait-ce parmi ces soldats qu'il a trompés et sacrifiés tant de fois en égarant leur bravoure? serait-ce au sein de ces familles que son nom seul remplit encore d'effroi?

« Bonaparte nous méprise assez pour croire que nous pouvons abandonner un souverain légitime et bien-aimé, pour partager le sort d'un homme qui

n'est plus qu'un *aventurier*. Il le croit l'insensé! et son dernier acte de démence achève de le faire connaître.

« Soldats, l'armée française est la plus brave armée de l'Europe, elle sera aussi la plus fidèle.

« Rallions-nous autour de la bannière des lis, à la voix de ce père du peuple, de ce digne héritier des vertus du grand Henri. Il vous a tracé lui-même les devoirs que vous avez à remplir; il met à votre tête ce prince, modèle des chevaliers français, dont l'heureux retour dans notre patrie a déjà chassé l'usurpateur, et qui aujourd'hui va, par sa présence, détruire son seul et dernier espoir. »

C'était à-peu-près ainsi que s'exprimaient, dans leurs adresses ou proclamations, les maréchaux et les généraux qui avaient des commandemens et les fonctionnaires civils. Ce n'était pour beaucoup qu'une vaine formule obligée, une précaution pour conserver leurs avantages dans le cas où Napoléon succomberait.

Le roi et son gouvernement ne s'aveuglaient cependant pas sur le danger qui les menaçait. Alors, ainsi que ces matelots qui, pendant le beau temps, méprisent les saints et blasphèment contre eux, et leur font les plus belles promesses quand vient la tempête, ils invoquèrent la charte, protestèrent de leur attachement pour elle, et s'y cramponnèrent comme à leur ancre de salut. Autant, pendant dix mois, par des dénominations injurieuses et d'odieuses vexations, ils avaient outragé les patriotes et montré

d'acharnement contre tout ce qui tenait à la révolution, autant ils proscrivaient cette manière d'agir et toutes les distinctions que la charte réprouvait; autant ils avaient abreuvé l'armée de défiances, d'injustices et d'humiliations, flétri ses drapeaux et ses lauriers, autant ils lui prodiguaient les caresses, ils vantaient son dévoûment, son héroïsme et sa gloire.

Tous leurs actes étaient empreints de lâches aveux et de plates amendes honorables; on les trouvait délayés dans les considérans de deux ordonnances par lesquelles le roi faisait un appel aux gardes nationales et aux militaires en congé; on les retrouvait dans sa proclamation aux Français. Ce langage était concerté avec le parti constitutionnel qui, par l'organe des auteurs du *Censeur* et de Benjamin Constant, se prononçait vigoureusement contre Napoléon. Si les chefs de l'armée avaient eu la pensée de redemander les couleurs nationales, les Bourbons les auraient reprises.

Tandis qu'ils se jetaient aux pieds de la nation et de l'armée, ils affectaient la plus grande confiance dans leurs forces et le plus profond mépris pour l'*usurpateur*. « Il s'est, disaient leurs journaux, évadé de l'île d'Elbe à la tête de quelques centaines d'aventuriers étrangers. La terre de France l'avait rejeté, la terre de France le dévorera. Toutes les classes de citoyens le réprouvent, tous les Français le repoussent avec horreur et se réfugient dans le sein du roi. Les villes lui ferment leurs portes, les campagnes s'arment

contre lui, toutes les troupes sont en marche, ses propres soldats l'abandonnent, il est cerné de toutes parts. Le comte d'Artois a été reçu avec le plus grand enthousiasme à Lyon; les habitans témoignent le plus courageux dévoûment.» Cependant Napoléon s'avançait sans éprouver la moindre résistance. Le 7, il rencontra sur les hauteurs, en avant de Vizille, l'avant-garde de la garnison de Grenoble qui marchait contre lui; il l'aborda seul, la harangua, elle arbora les couleurs tricolores : il se mit à sa tête. Dans les départemens du Var, des Alpes et de l'Isère, les populations accouraient sur son passage, les troupes passaient sous son drapeau. A Grenoble, citoyens et soldats lui ouvraient les portes; les autorités lui rendaient hommage. Alors, forcée de changer de langage, la cour inventait de nouveaux mensonges.

Le comte d'Artois, à la tête de quinze mille gardes nationaux et de dix mille hommes de troupes de ligne, arrêterait Napoléon en avant de Lyon; les généraux Marchand, Mouton-Duverney, le maréchal Masséna et le duc d'Angoulême se porteraient sur ses derrières et lui fermeraient la retraite; le général Lecourbe manœuvrait sur ses flancs; le maréchal Oudinot arrivait avec ses fidèles grenadiers royaux; la garde nationale de Marseille et la population entière du midi marchaient de tous côtés contre l'usurpateur, il était impossible qu'il échappât.

CHAPITRE CX.

Le comte d'Artois échoue à Lyon. — Napoléon y entre. — Mouvement militaire sur Paris contre les Bourbons. — Alarmes de la cour; Soult remplacé par Clarke; d'André par Bourienne. — Séance royale; hommages et sermens des Bourbons à la charte. — Revue de la garde nationale par le comte d'Artois. — Fouché, recherché par la cour, refuse ses services. — Progrès et marche rapide de Napoléon. — Les Bourbons abandonnés. — Leur départ. — Napoléon aux Tuileries. — Revue. — Les Bourbons sortent de France.

Arrivés à Lyon, le 8 au soir, le comte d'Artois et Macdonald cherchèrent à réveiller la fidélité des soldats; ils répondaient hautement qu'ils ne se battraient jamais contre leur empereur. Effrayés du silence avec lequel il fut accueilli par le 13e de dragons, le prince s'adressant à un vieux sous-officier lui dit : « Camarade, crie donc *vive le roi!* — Impossible, monsieur, répliqua-t-il, je ne puis crier que *vive l'Empereur.* » Le modèle des chevaliers français qui, suivant l'ordre du jour de Soult, devait détruire le dernier espoir de l'aventurier, échoua complètement. Le prince repartit précipitamment

de Lyon, le 10 au matin, escorté par un seul gendarme, pour faire place à Napoléon, qui y entra le soir, aux acclamations des habitans. Ses rapides progrès, et le retour du comte d'Artois à Paris, renouvelèrent les alarmes de la cour. Elle s'efforçait toujours d'en imposer au public; les Lyonnais, disaient ses journaux, se seraient défendus jusqu'à la dernière extrémité, s'ils avaient eu quelques pièces de canon; mais le maréchal Macdonald, après avoir examiné l'état des munitions de guerre, avait pensé qu'il fallait se replier avec les troupes, qui étaient toutes restées inébranlables, pour réunir de nouvelles forces et de l'artillerie, et rentrer à Lyon. Pendant ce temps-là, les maréchaux Ney et Suchet marchaient de Besançon et de Strasbourg; tout le midi était en mouvement sur les derrières de Bonaparte, qui avait très peu de troupes avec lui, qui ne pouvait plus avancer ni reculer, et qui était très embarrassé de sa situation à Lyon.

Le maréchal Ney ayant dit au roi, en prenant congé de lui, et en lui baisant la main, qu'il lui amenerait Bonaparte dans une cage de fer sur le Carrousel, les plaisans à la cour se demandaient ce qu'on en ferait, et décidaient qu'on le mettrait à la ménagerie du Jardin-des-Plantes.

Les membres des chambres qui se trouvaient à Paris se réunirent; il n'y avait que soixante-neuf députés. Elles firent des adresses au roi : dans celle des pairs, on offrait de concourir à des lois plus sévères si la gravité des circonstances et la sûreté du

peuple français l'exigeaient; dans celle des députés, rédigée et présentée par le président Lainé, on critiquait hautement la marche suivie par le gouvernement du roi; on flattait la nation qu'il serait fait justice des fautes commises, et qu'elle obtiendrait les réparations qu'elle avait droit d'attendre. Dans la bouche d'un homme dévoué aux Bourbons et organe d'une chambre royaliste, ce langage était leur acte d'accusation.

Oh! comme tous les pouvoirs étaient devenus humbles, caressans, supplians, généreux, constitutionnels! Ils confiaient le dépôt de la charte à la fidélité et au courage de l'armée, de la garde nationale, de tous les citoyens. Dans un projet de loi, on insérait un article portant que « tous les écrits, tous les discours contraires à l'inviolabilité des biens nationaux, ou provoquant le rétablissement des droits féodaux, des dîmes ou des rentes seigneuriales, seraient considérés comme des attentats à la sûreté publique. Les Bourbons se dégradaient de plus en plus par ces actes tardifs qui mettaient au grand jour leur impuissance et leur hypocrisie. Ils recueillaient les fruits amers des semences empoisonnées qu'ils avaient jetées en France.

Le roi ordonna qu'une armée se rassemblerait en avant de Paris, sous les ordres du duc de Berry, et le commandement du maréchal Macdonald; que tous les militaires en semestre et en congé limité rejoindraient leurs corps; que tous les officiers à la demi-solde seraient rappelés; que les trois

millions de gardes nationaux prendraient les armes pour contenir les factieux, et dissiper leurs rassemblemens pendant que l'armée tiendrait la campagne; que les jeunes gardes nationaux qui voudraient faire partie de l'armée active, seraient armés et équipés, et dirigés sur les points menacés; que pour utiliser les services des braves Français qui, de toutes parts, demandaient à marcher contre l'ennemi, il serait formé des bataillons de volontaires royaux qui feraient partie de l'armée du duc de Berry; que les conseils généraux des départemens s'assembleraient et se mettraient en permanence; que les embaucheurs et les auteurs ou distributeurs d'écrits séditieux seraient poursuivis. Enfin la tête de Napoléon fut mise à prix : des assassins furent enrôlés et expédiés secrètement au-devant de lui.

Dans ce moment, éclata le mouvement militaire qui avait été préparé d'avance par les chefs bonapartistes. A la nouvelle du débarquement de Napoléon et de ses progrès, il fut résolu de faire marcher les troupes sur Paris, en commençant par le nord. Le général Lefèvre Desnouettes, commandant les chasseurs à cheval de la garde impériale, ouvrait la marche, enlevait l'artillerie à Lafère, et se portait à Compiègne accompagné des deux généraux Lallemand dont l'aîné commandait dans le département de l'Aisne. Le général Drouet d'Erlon suivait ce mouvement avec un corps considérable de troupes qui était sous ses ordres, et le maréchal Davoust prenait le commandement supérieur. Tous ces chefs

s'étaient engagés. On se proposait deux objets : le premier de faire, en tant que de besoin, une puissante diversion en faveur de Napoléon, le second de couper la retraite aux Bourbons et de s'en emparer. Toutes les dispositions ayant été faites, Lallemand l'aîné partit de Paris pour l'exécution du plan. Lallemand jeune alla prendre les derniers ordres de Davoust; le maréchal hésita, raisonna et finit par déclarer que, toute réflexion faite, craignant de contrarier les vues de Napoléon et de lui déplaire, il n'irait pas prendre le commandement. Lallemand, indigné, lui répondit qu'on se passerait de lui, et courut rejoindre son frère. On envoya après lui un émissaire pour suspendre l'exécution du plan; il était trop tard. Lallemand aîné s'était porté à Lafère où il échoua contre la résistance du général d'Aboville. Cet échec pouvait être facilement réparé, si le général Drouet d'Erlon n'avait pas manqué de résolution. Il fut intimidé par l'arrivée imprévue du maréchal Mortier à Lille, et ne s'occupa plus que de sa sûreté. Cependant Lefèvre Desnouettes amena ses chasseurs à Compiègne où il se trouva isolé, sans appui; il chercha son salut dans la fuite, ainsi que les généraux Lallemant. Ces deux derniers furent arrêtés, et traduits à un conseil de guerre. Pour raffermir la fidélité des militaires, le gouvernement leur prodigua ses faveurs. Une loi déclara que les garnisons de Lafère, Lille, Cambrai, Antibes, les maréchaux Macdonald et Mortier avaient bien mérité de la patrie, qu'il leur serait accordé des récompenses nationales;

qu'il serait donné des pensions aux militaires qui seraient blessés, et aux familles de ceux qui seraient tués en combattant Napoléon Bonaparte. Cet appât ne tenta personne. Macdonald et Mortier écrivirent à la chambre des députés pour refuser l'honneur qu'on leur voulait faire, déclarant qu'ils n'avaient que rempli leur devoir.

Cet incident ajouté à la marche rapide de Napoléon ne contribua pas peu à augmenter la frayeur de la cour. Les Bourbons se défiaient de tout le monde, ne voyaient partout que trahison, et ne savaient où donner de la tête.

Les chambres accusaient les ministres et leur reprochaient justement de ne pas faire connaître en entier la correspondance des autorités civiles et militaires, de s'endormir dans une fausse sécurité et de tromper la nation sur ses véritables dangers. Mais rien ne pouvait arracher les ministres au système absurde de dissimulation qu'ils avaient adopté. « Quelques départemens, disaient-ils, dans leur rapport aux chambres, avaient pu être surpris, mais aucun n'avait été ébranlé. Le département du Rhône sans garde, sans défense, avait pu être envahi; mais tous ceux qui avaient eu le temps d'envoyer leurs adresses au gouvernement lui écrivaient avec le même enthousiasme. Les villes disputaient de zèle avec les départemens. Le ministère était occupé à réunir ces monumens du courage et de la haine pour la tyrannie. » C'était donc avec des adresses que l'abbé de Montesquiou, le plus crédule des

ministres, voulait persuader à la France qu'il arrêterait la marche de Napoléon.

On a déjà signalé le parti dit *constitutionnel*. Il était décidé à soutenir les Bourbons; mais il exigeait un retour sincère à la charte, le renvoi des ministres, un nouveau ministère composé d'hommes populaires, l'augmentation de la chambre des pairs par des notabilités de la révolution, l'envoi de commissaires extraordinaires dans les départemens. Le parti constitutionnel se faisait illusion. D'abord il y avait impossibilité de concilier le gouvernement représentatif et les Bourbons, parce qu'il y avait antipathie entre eux et la révolution. Au point où les choses étaient arrivées, il était impossible d'armer la nation, ni d'employer l'armée contre l'Empereur. Lafayette, Benjamin Constant, ministres de la restauration, auraient fait triste figure, et échoué devant Napoléon et le drapeau tricolore. Mais la cour, l'émigration et les ministres tels que d'Ambray, Ferrand, Blacas et Montesquiou leur épargnèrent ce désagrément. Les royalistes, pétrifiés, ne voulaient entendre à aucune composition. Ils aimaient mieux voir tomber les Bourbons et attendre une seconde fois leur restauration des étrangers, que d'être redevables de leur maintien au parti constitutionnel. Un seul ministre fut sacrifié, le maréchal Soult. Par ses actes et son langage contre-révolutionnaires il avait réussi à s'aliéner l'opinion de l'armée et de la nation, et à se faire suspecter par la cour d'avoir voulu rendre les Bourbons impopulaires et favoriser le re-

tour de Napoléon. Le parti constitutionnel poussait à son remplacement, il fut sacrifié. Cependant le roi écrivit au maréchal pour lui témoigner sa satisfaction de ses services, l'estime qu'il en faisait, et le desir qu'il avait de les éprouver encore. Cette inconséquence fut exigée par la faction de la contre-révolution, dont Soult avait gagné la confiance par sa docilité et ses complaisances.

Le parti constitutionnel n'en fut pas plus avancé. Blacas proposa Clarke, il remplaça Soult. Militaire de plume, courtisan impérial, comblé des faveurs de Napoléon, serviteur non moins empressé de la restauration, sans considération dans la nation et dans l'armée, Clarke n'avait d'autre mérite que son exagération royaliste.

On ôta la police générale à l'honnête Dandré, à la vérité au dessous de sa place; on rétablit la préfecture de police, et on la donna à un homme discrédité, Bourienne, ex-secrétaire intime de Napoléon, et son ennemi acharné.

Allant au devant des préventions dont il était l'objet, le nouveau ministre de la guerre se rendit à la chambre des députés et s'excusant de « s'être *trouvé* sous un gouvernement autre que celui qui avait été si heureusement rétabli en France par le retour du roi », il protesta qu'il *n'avait jamais trahi personne*, et annonça que les nouvelles arrivées sur la marche de Napoléon étaient parfaitement rassurantes.

On en jugeait autrement dans les conseils secrets.

On y voyait qu'il n'y avait plus moyen de tenir, on s'y préparait à la retraite. Avant d'en venir à cette dure extrémité, et en désespoir de cause, on essaya de produire une grande commotion par une démarche éclatante qui fut regardée comme le dernier expédient : savoir une séance royale et une revue générale de la garde nationale de Paris, afin que les citoyens qui voudraient marcher comme volontaires royaux sortissent des rangs et entrassent dans la légion du colonel-général, le comte d'Artois.

Le 16 mars, le roi se rendit au sein des chambres réunies, accompagné du comte d'Artois, du duc de Berry, du duc d'Orléans et du prince de Condé, entouré d'un nombreux cortège, avec toute la pompe royale. « Je viens, dit-il, en m'adressant à « vous, exposer à toute la France les sentimens qui « m'animent. » Après avoir exposé ce qu'il avait fait, il ajouta : « Pourrais-je à soixante ans mieux termi- « ner ma carrière qu'en mourant pour la défense du « peuple. » Faisant ensuite l'énumération des projets de Napoléon : « Il vient pour détruire cette charte « constitutionnelle mon plus beau titre de gloire « aux yeux de la postérité, cette charte que tous les « Français chérissent et que je jure de maintenir. « Rallions-nous donc autour d'elle ! Qu'elle soit « notre étendard sacré ! Les descendans de Henri IV « s'y rangeront les premiers. Ils seront suivis de « tous les bons Français. Que le concours des deux « chambres donne à l'autorité toute la force qui lui « est nécessaire. »

Ce discours fut suivi d'acclamations et de cris de *vive le roi.* Le comte d'Artois s'approcha du roi, le salua, et dit : « Sire, permettez que j'exprime ici, en mon « nom et au nom de votre famille, combien nous par- « tageons du fond du cœur les sentimens et les prin- « cipes qui animent votre majesté. » Et se retournant vers l'assemblée, il ajouta en élevant la main : « Nous « jurons, sur l'honneur, de vivre et de mourir fidèles « à notre roi et à la charte constitutionnelle qui « assure le bonheur des Français. » Le prince saisit et baisa avec transport la main du roi qui le serra dans ses bras. Les acclamations recommencèrent.

La famille royale s'étant retirée, le président de la chambre des députés prononça un discours où l'on remarqua les passages suivans, véritable accusation du gouvernement : « Ce n'est pas le moment de *rechercher les fautes,* de découvrir toutes les causes de cette agitation inattendue. La France obtiendra bientôt par ses représentans *justice et réparation.* Le roi a déclaré qu'il mourrait au milieu de son peuple plutôt que de l'abandonner. »

Cette tardive démarche de la cour ne produisit aucun effet; on ne la regarda que comme une comédie concertée; ce n'était pas autre chose. Le comte d'Artois avait eu beaucoup de répugnance à accepter son rôle. Lui, jurer la charte! il est probable que les prêtres le relevèrent de son serment. On ne douta pas que ces protestations de mourir à leur poste ne fussent, de la part du roi et des princes, un cri de *sauve qui peut,* et qu'au lieu de se rendre les pre-

miers sous les étendards sacrés, les premiers ils ne donnassent bientôt l'exemple de la fuite. Le roi avait déjà pris la précaution d'envoyer en Angleterre pour une valeur de 14 à 15 millions de diamans et de pierreries de la couronne : ce fait était public.

La revue de la garde nationale de Paris, quoique précédée d'une proclamation du corps municipal qui appelait les citoyens aux armes, eut le même résultat que la séance royale. Le comte d'Artois, entouré d'un brillant état-major, harangua les légions, et dit, en demandant que ceux qui voulaient servir, sortissent des rangs : « Point de confusion, messieurs, sortez l'un après l'autre, ne vous pressez pas. » Jamais recommandation ne fut plus ponctuellement observée; il ne sortit pas dix hommes par légion : une d'elles n'en fournit qu'un seul. On prodigua en pure perte les politesses, les supplications. Le prince, désespéré, dit à Dessolles qui l'accompagnait : *Général, c'est bien froid.* C'était la seconde représentation de son isolement à Lyon : voilà comment les Bourbons étaient populaires!

Prête à périr, la cour n'était pas difficile sur les moyens de salut et s'accrochait à toutes les branches. Le roi rechercha donc des hommes dont il avait, dans l'ivresse de son retour en France, refusé les services. Huit jours plus tôt, il n'avait pu se décider à choisir de nouveaux ministres, recommandables aux yeux de la nation par un patriotisme sage et éprouvé; maintenant il faisait des avances à un

homme que son vote, dans le procès de Louis XVI et sa mission à Lyon, semblaient avoir rendu à jamais irréconciliable avec les Bourbons, et qu'une sorte de pudeur eût dû les empêcher d'appeler près du trône.

Peu de jours après le débarquement de Napoléon, le chancelier d'Ambray et M. d'Orvilliers avaient, de la part du roi, offert le ministère de la police à Fouché, qui éluda de donner une réponse positive. Ensuite le comte d'Artois lui-même voulut savoir à quoi s'en tenir sur Fouché, et ne dédaigna pas de se rendre à une entrevue qui eut lieu entre eux chez le comte Descars, en présence de témoins. Le prince offrit à Fouché le ministère de la police, celui de l'intérieur, tout ce qu'il voudrait, pour venir à leur secours et les sauver. Fouché, jugeant bien la situation des choses, refusa, sur le motif qu'il était trop tard, qu'il ne pourrait rendre aucun service au roi, et qu'il se perdrait inutilement. Le lendemain matin, des agens de police se présentèrent, avec un ordre de Bourienne, pour arrêter Fouché au moment où il sortait de chez lui, sous le prétexte qu'on avait la preuve qu'il était en correspondance avec Napoléon. Fouché rentra dans son hôtel, parlementa avec les agens de police, envoya au poste voisin réclamer la protection de la garde nationale contre cet acte arbitraire, trouva le moyen, au milieu de ces débats, d'échapper par la fuite, et resta caché, jusqu'au 20 mars, chez un de ses amis, où il eût été facile de le trouver, si l'on eût voulu

le chercher. Comme on se défiait de Fouché, le public crut que cette tentative d'arrestation n'avait été qu'un jeu.

Depuis l'échec des généraux Lefebvre-Desnouettes et Lallemand, les patriotes et les bonapartistes étaient à Paris dans l'inaction et sur leurs gardes; car ils étaient menacés par la cour, persuadée qu'ils s'agitaient en faveur de Napoléon. Le préférant, sans aucun doute, aux Bourbons, les patriotes l'appelaient de tous leurs vœux, c'était tout ce qu'ils pouvaient faire. Toute la conspiration était dans l'Empereur lui-même, désormais assuré de la conduire à bien.

L'arrestation de Fouché jeta, parmi les patriotes, une sorte d'épouvante que justifiaient les menaces de royalistes forcenés. Dans leur désespoir, ils parlaient hautement d'anéantir la charte, d'établir la dictature du comte d'Artois, des tribunaux extraordinaires, de faire un coup de main, de prendre des otages, d'égorger et de se retirer, s'ils y étaient forcés, dans une longue traînée de sang. Les patriotes prirent des mesures pour leur sûreté et pour résister à un massacre pour l'exécution duquel on comptait probablement à tort sur la maison du roi. Il est certain que Blacas avait remis, à Bourienne, une liste d'environ vingt-cinq personnages, la plupart bonapartistes, à arrêter.

Les organes officiels du gouvernement et de la cour continuaient leurs mensonges. « Le maréchal Ney, qui paraissait fort content de son corps d'ar-

mée, disait aux chambres l'abbé de Montesquiou, s'avançait sur la route de Lyon par Lons-le-Saulnier; le général Dupont, dont le corps s'étendait de Tours à Montargis, se louait de son bon esprit; l'officier qui commandait un corps à Nevers, en était satisfait. Le maréchal Oudinot avait reçu l'ordre de s'avancer, avec la vieille garde, dont il était très content. »

Le maréchal Macdonald, descendant le soir de chez le roi, dit à quelques individus qui l'accueillaient avec des vivat : « Ce n'est pas là ce qu'il faut crier, criez *vive le roi!* il est conservé, et aujourd'hui nous vous en répondons. »

Clarke, en traversant la salle des gardes-du-corps, leur dit : « Messieurs, depuis huit jours vous ne dormez pas, maintenant vous pouvez tirer vos bottes. Je dormirai cette nuit aussi tranquillement qu'il y a trois mois. *J'étais arrivé au ministère huit jours trop tard.* En ce moment tout est réparé; les états-majors, qui n'étaient pas organisés, sont parfaitement composés. Les officiers répondent de leurs régimens. Le général Ameilh, commandant l'avant-garde de Bonaparte, est pris. Le général Lefebvre-Desnouettes est en lieu de sûreté avec ses complices. Le général Marchand s'est emparé des derrières de Bonaparte et est rentré dans Grenoble. »

Les journaux, organes du ministère et de la cour, renchérissaient sur toutes ces forfanteries, et assuraient que *l'audacieux usurpateur ne mettrait jamais le pied dans Paris,* et *que, bientôt abandonné de*

tout le monde, il se retrouverait dans la solitude qui attend les tyrans délaissés par la fortune.

Tout allait donc le mieux du monde pour les Bourbons. Cependant Napoléon partait de Lyon, traversait Mâcon (le 13), Autun (le 15), Avallon (le 16), Auxerre (le 17), où le maréchal Ney le rejoignait. Napoléon s'avançait, sans le moindre obstacle, aux acclamations des soldats et des citoyens des villes et des campagnes. Les autorités lui rendaient hommage ou se soumettaient. Quelques fonctionnaires, en très petit nombre, prenaient la fuite.

C'est d'Auxerre qu'il écrivit au général Gérard, commandant son avant-garde : « On m'assure que vos troupes, connaissant les décrets de Paris du 6, ont résolu, par représailles, de faire main-basse sur les royalistes qu'elles rencontreront. Vous ne rencontrerez que des Français; je vous défends de tirer un seul coup de fusil. Calmez vos soldats, démentez ces bruits qui les exaspèrent; dites-leur que je ne voudrais pas entrer dans ma capitale à leur tête, si mes armes étaient souillées du sang français. »

Les mensonges des journaux, des ministres, de la cour n'en imposaient à personne; la vérité se faisait jour de toutes parts. Les Anglais, qui étaient en foule à Paris, quittèrent la France sans s'échauffer pour Napoléon : la population de la capitale se montrait indifférente au triste sort des Bourbons, et attendait avec calme le dénoûment. On riait de pitié en voyant des juges, des avocats, quelques étudians, de candides jeunes gens et de pauvres vieillards,

qu'on décorait du titre pompeux de *volontaires royaux*, parcourir les rues en faibles bandes, avec le drapeau blanc, et traverser les Tuileries aux cris de *vive le roi!* On se demandait si c'était avec de semblables défenseurs que la *légitimité* battrait l'armée et arrêterait l'*usurpateur*.

La cour annonça qu'elle rassemblait, à Melun, une armée qui devait être commandée par le duc de Berry, ayant sous ses ordres le maréchal Macdonald, les généraux Maison, Belliard, Rapp, Rutty et Haxo. Elle s'occupait en même temps de former une armée de réserve à Péronne, sous le commandement du maréchal Mortier et du duc d'Orléans; un troisième corps d'armée devait être commandé par le comte d'Artois, ayant le prince de Wagram pour major-général. Toutes ces armées n'étaient que sur le papier. On réunissait bien les états-majors, mais on n'osait pas rassembler les régimens ni les envoyer en avant, de peur qu'ils ne passassent du côté de Napoléon. On était obligé de renfermer les soldats dans les casernes, où l'on avait beaucoup de peine à les contenir, et où ils buvaient à la santé de l'Empereur, avec l'argent que leur donnaient les princes. Le maréchal Victor marchait sur la capitale avec les troupes de la 2e division militaire; lorsqu'elles apprirent que Napoléon s'approchait de Paris, elles prirent les couleurs nationales et chassèrent le maréchal. A Orléans, le maréchal Gouvion Saint-Cyr mit aux arrêts le général Pajol, gendre du maréchal Oudinot, qui avait arboré la cocarde

nationale, et fit fermer les portes de la ville pour empêcher les troupes d'aller au-devant de Napoléon, Le 1er régiment des cuirassiers enfonça les portes, et le maréchal fut obligé de s'enfuir.

Il ne restait donc réellement d'autres forces dans le parti de la cour, que la maison du roi, dont une bonne partie n'avait jamais vu le feu, dans laquelle l'approche du danger jetait de l'incertitude et de la division, une poignée de volontaires royaux que cinquante grenadiers de ligne auraient mis en déroute, et quatre régimens suisses formant au plus deux mille quatre cents hommes, et dont une partie était même éloignée de Paris. Les héros de la Vendée et de la chouannerie, les *voltigeurs* et émigrés qui, en 1814, étaient accourus aux Tuileries crier victoire, et menacer de pourfendre les ennemis de la légitimité, les partisans de l'usurpateur, les adhérens de la révolution, avaient prudemment quitté leurs uniformes et rengaîné leurs épées. Ils attendaient que des temps plus prospères, c'est-à-dire un million d'étrangers, leur permissent de reparaître au grand jour, et de se proclamer une seconde fois les sauveurs du trône des Bourbons.

Menaces, concessions, corruption, flatteries, appels, prières, larmes, tout avait manqué son effet. Il n'y avait plus aucun moyen de résister; Napoléon avançait toujours; depuis son entrée à Lyon, citoyens, soldats, fonctionnaires et généraux accouraient au devant de lui. Il parlait en maître qui parcourt ses états. Sa marche était un pacifique triom-

phe, et il était près de faire son entrée dans ce palais de Fontainebleau, un an auparavant témoin de son abdication et de ses tristes adieux. Il n'y avait donc pas un moment à perdre, il fallait faire bonne contenance, rester aux Tuileries et mourir à son poste, Louis XVIII l'avait hautement promis, ou ne pas mourir, ce qui était encore plus probable, ou enfin faire sa retraite et aller chercher l'étranger. C'est le parti que prit la cour, mais on voulait le cacher au public; en conséquence le général Maison avait déjà annoncé par un ordre du jour qu'à compter du 17 *tous les corps se regardaient comme en campagne,* et que le 18 commencerait *le mouvement en avant sur l'ennemi.* Le 19 même on publia que le quartier général du duc de Berry serait le lendemain à Villejuif, que la maison du roi, les volontaires, les corps d'élite de la garde nationale de Paris, ceux des gardes nationales des départemens environnans, allaient se trouver en ligne; que Lyon avait repris la cocarde blanche, etc.

En effet la maison militaire du roi fut passée en revue, le 19, par Marmont. Mais au lieu de se porter sur la route de Fontainebleau, elle prit dans la nuit celle de Beauvais pour protéger la fuite du roi et des princes qui partirent des Tuileries à une heure du matin, sans donner aucun ordre, sans prendre aucune précaution pour le maintien de la tranquillité publique dans la capitale.

Dans le conseil extraordinaire tenu le 19 au soir le roi persista, dit-on, à rester aux Tuileries pour

général des postes, dormait paisiblement lorsque Lavalette alla à sept heures du matin prendre sa place. Le lieutenant-général Forbin-Janson commandant des volontaires royaux vint aux Tuileries à midi pour prendre les ordres du roi. Il n'y avait plus de gouvernement, personne ne commandait, et cependant tout le monde obéissait encore, et le peuple se livrait à ses travaux, comme si ce qui lui manquait lui eût été tout-à-fait indifférent. Le drapeau blanc flottait toujours sur les Tuileries; quelques groupes, excités par des agens de police, y criaient *vive le roi*, et cherchaient inutilement à se faire imiter par les curieux qu'y attirait la nouvelle de l'évacuation du palais par les Bourbons. La garde nationale qui y faisait le service était impassible, et ne s'occupait que du maintien de l'ordre. Vers midi des cris de *vive l'Empereur* furent opposés à ceux de *vive le roi*. Quelques officiers parurent avec la cocarde nationale, les groupes royalistes se dispersèrent, le drapeau tricolore flotta sur le palais. Le peuple et les militaires, restés maîtres du terrain, circulaient dans le jardin et sur la place du Carrousel, en attendant l'arrivée de l'Empereur que l'on annonçait à chaque instant. Des généraux allaient et venaient, et se portaient sur la route de Fontainebleau où Napoléon était entré le matin.

Il arriva aux Tuileries, le 20, de huit à neuf heures du soir; il y arriva, non, comme l'ont dit les royalistes, avec une force considérable et du canon, défiant et inaccessible, mais avec une faible escorte

et sans artillerie; quand il descendit de voiture, il fut investi par la foule qui l'attendait, pressé et porté pour ainsi dire dans les appartemens qui étaient déjà remplis par tous ceux qui avaient voulu y entrer, et à l'empressement desquels il se livra entièrement.

Il témoigna de l'humeur de la tentative que les généraux Lallemand et Lefebvre-Desnouettes avaient faite *sans ses ordres*. Il dit en forme de reproche à quelques personnages : Messieurs, je savais que vous vous arrangiez pour renverser les Bourbons et pour vous passer de moi. » Il fit comprendre qu'on l'avait ainsi obligé à précipiter son expédition; il dit encore : « Je suis venu sans intelligences, sans concert : lorsque j'ai vu ce que les journaux contenaient sur l'armée et les biens nationaux et les expressions de Ferrand, *la ligne droite et la ligne courbe*, je n'ai pas douté que la France ne fût à moi. »

La nouvelle de l'arrivée de Napoléon se répandit, le 20 au soir, dans les cafés, les théâtres et les lieux publics, et n'y excita pas beaucoup d'enthousiasme. Comme c'était pourtant un grand évènement, la foule se porta aux Tuileries, le 21 au matin. Un beau et touchant spectacle se préparait dans la cour, sur le Carrousel. Des troupes s'y rassemblaient avec les aigles impériales et les drapeaux tricolores : on y distinguait les soldats de l'île d'Elbe, le bataillon sacré, portant sur leurs habits, leurs visages et leurs pieds, les traces d'une marche de deux cent quarante lieues en vingt jours. Fiers d'avoir ramené

leur Empereur, ils semblaient dire par leur attitude à leurs camarades, au peuple : « Le voilà! à vous le reste! » Le peuple poussa des cris d'admiration. Napoléon parut : se plaçant sur le front de la ligne, d'une voix forte, il dit :

« Soldats, je suis venu avec six cents hommes en France, parce que je comptais sur l'amour du peuple et le souvenir des vieux soldats. Je n'ai pas été trompé dans mon attente : soldats! je vous en remercie, la gloire de tout ce que nous venons de faire est toute au peuple et à vous. Le trône des Bourbons était illégitime, puisqu'il avait été relevé par des mains étrangères, puisqu'il avait été proscrit par le vœu de la nation exprimé par toutes nos assemblées. Soldats! le trône impérial peut seul garantir les droits du peuple et ceux de notre gloire; nous allons marcher pour chasser de notre territoire les princes auxiliaires de l'étranger; le peuple français et moi nous comptons sur vous; nous ne voulons pas nous mêler des nations étrangères, mais malheur à qui se mêlera de nos affaires! Voilà tous les officiers du bataillon qui m'a accompagné dans mon malheur, ils sont tous mes amis; toutes les fois que je les voyais, ils me représentaient les différens corps de l'armée; car dans ces six cents braves de tous les régimens, tous me rappelaient les grandes journées dont le souvenir m'est si cher; en les aimant, c'est vous tous, soldats de toute l'armée française, que j'aimais; ils vous rapportent vos aigles; qu'elles vous servent de ralliement! En les donnant à la garde,

je les donne à toute l'armée. Que les traîtres et ceux qui voudraient envahir notre territoire, n'en puissent jamais soutenir les regards..... Jurez qu'elles se trouveront partout où l'intérêt de la patrie les appellera! »

Un cri unanime, *nous le jurons!* partit de tous les rangs, et le peuple y répondit par ses acclamations.

Que devenait la famille royale? La veille de son départ, on avait délibéré sur le lieu où elle se retirerait : les uns voulaient que ce fût dans une place forte, Lille, voisine des Pays-Bas, ou Dunkerque, à proximité de l'Angleterre; le parti de l'émigration conseillait tout de suite l'étranger. Louis XVIII opta pour Lille; il se dirigea donc en toute hâte sur cette ville où son intention était de se maintenir, et d'attendre le comte d'Artois et le duc de Berry avec la maison militaire. Sur la route, Louis XVIII ne trouva qu'indifférence et froideur. Quand il entra à Lille, il n'y fut pas mieux reçu. Les troupes de la garnison n'étaient pas disposées à laisser entrer la maison militaire dans la place, ni à la céder. Leur esprit était celui de toute l'armée, le roi ne pouvait compter sur elles, Mortier n'osait en répondre. Louis XVIII eut peur; sa sûreté pouvait être compromise; il se décida à la retraite. On hésita encore entre Dunkerque et Gand, l'Angleterre et les Pays-Bas. Après avoir rendu des ordonnances pour interdire aux Français le paiement des contributions et le service militaire, et avoir donné l'ordre à sa maison militaire de se dissoudre, le roi passa la frontière et se

retira à Menin. Le comte d'Artois et le duc de Berry gagnèrent Ypres et Armentières. Le duc d'Orléans quitta aussi Lille : en faisant ses adieux au maréchal Mortier, il releva les fautes et les torts de la famille royale. « *Il se sont perdus pour jamais,* » dit-il. Le maréchal le voyant dans ces dispositions lui répliqua : « Mon prince, pourquoi ne penseriez-vous pas à la couronne? Il y a beaucoup de personnes qui le desireraient, mais on a répondu que vous n'en vouliez pas. — J'avais espéré, répondit le prince, qu'ils se seraient corrigés; mais à présent s'il se présentait une circonstance favorable, je me conduirais autrement. »

Le maréchal lui demanda : « M'autorisez-vous à le dire? — Oui, » répondit le prince en lui serrant la main.

Le duc d'Orléans dégagea les généraux qui étaient sous son commandement de l'observation des ordres qu'il leur avait transmis au nom du roi, et s'en rapporta à leur jugement et à leur patriotisme pour faire ce qu'ils croiraient le plus convenable aux intérêts de la France et à leurs devoirs. Le *Moniteur* de Gand justifia le duc d'Orléans decet acte-là comme d'une calomnie.

Cette évacuation précipitée du territoire français par la famille royale fut le résultat d'une mesure prise par Napoléon. Le 21 mars, il avait expédié le général Excelmans avec de la cavalerie sur les traces des Bourbons, pour les pousser au-delà des frontières. Les royalistes ont fait toutes sortes

de suppositions sur la mission de ce général. Peut-être aurait-il pu s'emparer du roi, et Napoléon aurait eu le droit d'user des plus violentes représailles envers des princes qui venaient de mettre sa personne hors la loi, sa tête à prix, et qui l'avaient environné d'assassins. Mais il ne pensa pas à exercer ce droit, et fut excessivement généreux envers des ennemis qui l'avaient dévoué à la mort.

CENT JOURS.

CHAPITRE CXI.

Proclamations de Napoléon. — Sa fausse position. — Organisation du ministère. — Famille, cour impériales. — Adresses; déclaration du conseil d'état. — Retour à Napoléon des adhérens aux Bourbons. — Ni persécutions, ni réactions. Mesures de haute police; improuvées, non exécutées. — Excès de clémence et de générosité. — Petite émigration à Gand. Opposition dans le midi à Napoléon. — Campagne du duc d'Angoulême, il capitule. — Gouvernement royal à Toulouse dissous. — Efforts inutiles de la duchesse d'Angoulême à Bordeaux; elle s'embarque. — Le duc de Bourbon ne peut soulever la Vendée.

La première revue passée aux Tuileries par Napoléon avait eu un caractère imposant et quelque chose d'antique : c'était une communication solennelle et touchante entre l'Empereur et l'armée. Quant à l'avenir de la France, il en décidait par ce seul mot : le trône impérial peut seul garantir les droits du peuple. C'était le résumé des proclamations du golfe Juan, qui tapissaient les murs; on y trouvait les motifs de l'abdication de Napoléon, ceux de son retour, et le but de son audacieuse entreprise. Ces

proclamations éloquentes et pleines de vérité, allaient droit aux cœurs du peuple et de l'armée, et les électrisaient. Les patriotes, les amis de la liberté, étaient affligés de voir Napoléon y parler encore de ses droits, de son trône, et s'intituler empereur par la grâce de Dieu.

Des décrets, datés de Lyon (13), annulèrent toutes les promotions, tous les changemens faits par les Bourbons, et rétablirent les choses telles qu'elles étaient avant leur restauration; ils prononçaient la dissolution des deux chambres; ils convoquaient les collèges électoraux des départemens à Paris, en assemblée extraordinaire du Champ-de-mai, afin de prendre les mesures convenables pour corriger et modifier les constitutions selon l'intérêt et la volonté de la nation, et en même temps pour assister au couronnement de l'Impératrice et de son fils. Ils supprimaient la noblesse ancienne et conservaient la nouvelle : le sentiment national de l'égalité en fut blessé; l'assemblée du Champ-de-mai parut une idée gothique, plus gigantesque que libérale. Les collèges électoraux n'avaient pas le pouvoir constituant; leur composition était vicieuse; une simple correction ou modification des constitutions impériales ne satisfaisait pas le vœu public.

Dans les premiers momens du retour de Napoléon, on lui parla avec liberté; aucune vérité, aucune observation, ne sembla le blesser, on put le croire changé. Dès qu'il eut dormi deux nuits aux Tuileries, il reprit les habitudes de l'Empire, c'était

le même homme. Il était impossible qu'il fût autrement; il ne pouvait reparaître qu'avec sa nature. Ce qu'elle était, il l'avait assez montré jusqu'à la fin de son règne : grand, hardi, fécond, sublime dans l'immensité d'un pouvoir sans bornes; mal à l'aise, terne, stérile, rapetissé, dans les gênes du gouvernement représentatif. C'était l'aigle, hier planant dans les airs, aujourd'hui enchaîné sur la terre. Il avait fait son temps; la France s'était modifiée, il n'était plus de l'époque; la position était fausse et pour elle et pour lui. Le sort, la nécessité, unissaient la liberté et l'Empire; ils n'en étaient pas moins incompatibles; l'alliance était fragile, malheureuse, et ne promettait pas de durée. Dans ses proclamations, Napoléon croyait avoir fait de grands sacrifices; ils lui avaient coûté; les amis de la liberté les trouvaient mesquins, et n'en étaient pas contens. On allait donc entrer dans une carrière de conflits, de contradictions, d'incohérences, où aucun système ne pourrait ou n'oserait se développer, et où des ménagemens réciproques conduiraient à une ruine commune.

Napoléon rappela ses derniers ministres, Gaudin, Mollien, Caulaincourt, Decrès, Maret. Il donna la police à Fouché, la guerre à Davoust, l'intérieur à Carnot, la justice à Cambacérès. Entre Fouché et Napoléon, depuis long-temps, il n'y avait ni sympathie, ni confiance. L'Empereur crut que Fouché serait moins dangereux dans le gouvernement qu'en dehors. Fouché accepta, quoiqu'il se fût prononcé

contre le retour de Napoléon. Ce fut une alliance monstrueuse, et pour tous les deux un malheur. Tous les anciens conseillers d'état, même ceux que le roi avait maintenus, reprirent leurs places, excepté Pasquier, qui offrit ses services, et dont l'Empereur ne voulut pas. Des grands-officiers de la couronne, pairs de Louis XVIII, furent remis en fonctions. C'était la continuation de l'Empire : en retournant à ses anciens ministres, serviteurs, courtisans, Napoléon agissait comme s'ils lui étaient restés fidèles, comme s'il n'y avait rien de changé en France; autre erreur. Le choix de Carnot fut la seule concession faite aux patriotes : il accepta le ministère, en se défendant d'avoir coopéré à la révolution du 20 mars, et par dévoûment à sa patrie. L'Empereur, on ne sait pourquoi, le nomma comte; il refusa ce contresens, il combattit et ne se résigna que pour ne pas livrer, dans ce moment critique, le monarque à la dérision, et discréditer la nouvelle monarchie.

Toute la famille impériale accourut à Paris pour partager encore une fois la fortune de l'Empereur, ses frères, sa mère, et jusqu'à Lucien qui, dans le temps des plus hautes prospérités de l'Empire, avait paru offusqué de l'éclat du trône. Il s'installa au Palais-Royal, dans les appartemens du duc d'Orléans, eut des chambellans, et voulut jouer un rôle. Ces rois détrônés, ces illustres morts réveillaient des souvenirs fâcheux. L'Empire ne pouvait se passer d'une cour, elle fut rétablie sur le même pied, seulement moins nombreuse; rien n'était changé aux

cérémonies, aux usages, à l'étiquette. La princesse Hortense en faisait les honneurs. L'Empereur était toujours sous le charme des vieux noms, il recherchait encore l'ancienne noblesse; elle craignait ses reproches, ou elle attendait, avant de revenir, que l'horizon se fût un peu éclairci.

Alors recommença le spectacle, plus dégoûtant que jamais, des adresses, où magistrats, administrateurs, militaires, transfuges de tous les gouvernemens, du drapeau tricolore et du drapeau blanc, se prosternaient devant l'idole que la veille encore ils traînaient dans la boue; où il était impossible de distinguer la fidélité et la bonne foi de la trahison et de l'hypocrisie. Ces adresses n'en imposaient à personne et n'engageaient en rien; Napoléon n'en était pas dupe. Elles n'étaient pour lui qu'une occasion de proclamer des phrases sonores dont il espérait, en France et en Europe, un retentissement utile à sa politique.

Des conseils austères, de dures vérités venaient pourtant frapper aussi l'oreille sensible de l'Empereur. On exhumait les principes de la liberté et les droits de la nation de l'oubli où ils avaient été plongés sous son règne.

Parmi les adresses, on remarquait, sous ce rapport, celles de l'Institut, des premières cours judiciaires de Paris, du conseil municipal de cette ville, et surtout la déclaration du conseil d'état. Pour la première fois, il n'y avait ni flatteries ni éloges. Cette déclaration était un exposé de principes sur

la théorie de la souveraineté du peuple, un résumé des actes de ses représentans, qui avaient proscrit les Bourbons et élevé Napoléon sur le trône. On y parlait des droits de la nation, des devoirs du gouvernement, du pouvoir de Napoléon, que l'on ne regardait que comme provisoire, jusqu'à ce que les constitutions eussent été revues au Champ-de-Mai[1]. Trois conseillers d'état, Molé, Hauterive, de Gerando, refusèrent de la signer, parce qu'elle était républicaine et destructive des droits du trône. L'Empereur dit qu'en effet on y avait donné trop d'extension au principe de la souveraineté du peuple. Les conseillers d'état non signataires ne perdirent point sa confiance.

De cette tolérance de l'Empereur, on conclut que son retour aux principes de la révolution n'était qu'une concession momentanée faite aux patriotes. En effet, ses proclamations étaient des allocutions vagues qui se prêtaient à toutes les interprétations, où il confondait ses droits et ceux de la nation, et qui ne le liaient nullement. Le même vague, la même

[1] Au lieu d'une adresse, l'Empereur desira une déclaration pour éclairer la France et rassurer les consciences timorées qui pouvaient se croire liées aux Bourbons par des sermens. Le conseil présidé par Defermon arrêta qu'elle serait rédigée par une commission formée des présidens et d'un membre de chaque section. Elle se trouva composée de Defermon, Regnaud, Boulay, Andreossy, Jaubert, Berlier, Lascases, Daru et Thibaudeau. Elle arrêta les bases de son travail et que chaque membre ferait un projet. Celui de Thibaudeau obtint la préférence, et fut adopté. Il fut communiqué à l'Empereur qui ne fit aucune observation.

confusion régnaient dans ses réponses aux adresses des premiers corps de l'état.

D'après tout ce fracas de dévoûment aux Bourbons et d'imprécations proférées contre l'Empereur, tous les fonctionnaires placés par le roi, assermentés à la légitimité, étaient partis pour Gand ou s'étaient démis; sans doute les tribunaux furent déserts, les préfectures vacantes, le cours de la justice et celui de l'administration interrompus, tous les services publics en souffrance, jusqu'à ce que des bonapartistes vinssent prendre les places et tout remettre en activité; sans doute la proscription remplit de ses victimes les prisons, créa des tribunaux extraordinaires, releva les échafauds, et la terreur couvrit la France de deuil, et vengea dans le sang des royalistes la cause des patriotes et de Napoléon.

Non, personne ou presque personne ne quitta son poste. Il ne fut nécessaire de faire violence à qui que ce soit. La plupart des fonctionnaires restèrent d'eux-mêmes à leurs places et prêtèrent serment à l'Empereur. Les magistrats continuèrent de rendre la justice, les préfets d'administrer en son nom, et tous les fonctionnaires l'exercice de leurs emplois, même celui qui ne craignit pas de dire à la tribune nationale, pendant la seconde restauration, que *là où était le roi, là était la France*. Enfin des personnages, que leur position privée ne forçait pas à prendre un parti, des ennemis acharnés de Napoléon, des écrivains dont la plume était encore humide de leurs écrits contre l'usur-

pateur, Benjamin Constant et madame de Staël rendirent hommage à son génie et à son retour merveilleux : l'une lui offrit de se rallier à sa fortune, l'autre entra dans son conseil. Madame de Genlis qui, le 19 mars, avait fait hommage à Louis XVIII de la *Vie de Henri-le-Grand*, en adressa, le 22, un exemplaire à Napoléon, avec une lettre où elle l'appelait le *brave des braves, légitimé par son génie.* Parmi les fonctionnaires qui firent exception à l'entraînement général, on en comptait un petit nombre dont, pour leur honneur, il refusa les services; quelques-uns des préfets, qui se trouvaient sur son passage, et qui, n'osant pas se prononcer pour une cause qui leur paraissait encore douteuse, quittèrent leur place; des juges, d'anciens parlementaires, auxquels on demanda un nouveau serment, l'ayant déjà prêté successivement à Napoléon et au roi, se respectèrent assez pour le refuser, et ne quittèrent cependant leurs fonctions que lorsqu'on les y força; il en fut ainsi de quelques membres de l'instruction publique, la plupart prêtres; à quelqu'un qui disait du retour de Napoléon *c'est affreux*, Fontanes répondit : et ce qu'il y a de pire, *c'est superbe.*

A la nouvelle du débarquement de Napoléon, presque tous les chefs de l'armée s'étaient déclarés contre lui, ceux qui avaient des commandemens par des ordres du jour sanglans, des lettres au roi, au ministre de la guerre, imprimées dans les journaux; ceux qui étaient à Paris, par des protestations de fidélité ou en acceptant des missions. Presque tous

revinrent à l'Empereur, les uns à mesure qu'il faisait des progrès et avant son entrée à Paris, tels que les maréchaux Ney et Suchet, les généraux Gérard, Pajol, etc.; les autres aussitôt son entrée dans la capitale, tels que les maréchaux Soult, Masséna, Jourdan, Serrurier, Moncey, Mortier, Gouvion Saint-Cyr, Augereau, les généraux Decaen, Lecourbe, etc., jusqu'à Marescot, depuis si long-temps disgracié, et Bourmont, ancien chef de chouans, qui insista long-temps pour avoir du service, et qui en obtint de guerre lasse, sur la recommandation du général Gérard, qui répondit de lui sur sa tête. Le maréchal Oudinot écrivit de Metz, le 23 avril, que dans cette ville et dans toutes les places de l'est, l'esprit du peuple et le dévoûment des troupes étaient les mêmes, que partout l'aigle et les couleurs nationales étaient déployées. Les maréchaux Victor, Marmont et le général Maison furent les seuls qui suivirent le roi. Le maréchal Berthier se retira à Bamberg; le maréchal Macdonald, après avoir accompagné le roi aux frontières, resta dans sa maison à Paris.

La réaction, la vengeance se bornèrent à quelques décrets de haute police. Les lois relatives à la famille des Bourbons furent remises en vigueur. Il fut prescrit aux ministres et aux individus qui avaient servi dans la maison militaire du roi et des princes, ainsi qu'aux chefs de chouans et des rassemblemens armés contre le gouvernement impérial de s'éloigner à trente lieues de Paris, et de prêter serment; en cas de refus ils seraient mis en surveillance, ou

il serait pris contre eux telle autre mesure de police.

Des poursuites furent ordonnées contre tout fonctionnaire ou agent civil et militaire qui n'aurait pas dans les huit jours quitté les rassemblemens armés.

Tous les individus qui étaient au service du comte de Lille, autres que ceux compris dans l'amnistie du 13 mars, furent sommés de rentrer dans un mois sous les peines portées par les lois. Les tribunaux furent chargés de poursuivre ceux qui dans l'intérieur correspondraient avec les princes, qui enleveraient le drapeau national des monumens où il était placé, ou qui porteraient un autre signe de ralliement que la cocarde nationale.

Un décret du 26 mars ordonna le séquestre des biens du maréchal Berthier.

Une amnistie fut prononcée par un décret daté de Lyon le 13 mars, mais réellement rendu à Paris où il ne fut publié que le 9 avril. Treize individus seulement en étaient exceptés. Il ordonna leur mise en jugement et le séquestre de leurs biens, savoir Talleyrand, Marmont, Dalberg, l'abbé de Montesquiou Jaucourt, Beurnonville, Linch, Vitrolles, Alexis de Noailles, Bourienne, Bellard, Laroche-Jacquelin, Sostène de Larochefoucault, membres du gouvernement provisoire ou principaux agens du parti royal. Augereau compris d'abord dans cette liste en fut rayé, sans doute parce qu'en réparation de sa trahison à Lyon, en 1814, il avait publié à Caen une proclamation virulente contre les Bourbons. Il fut seulement engagé à rester dans sa terre.

Cette mesure, qui portait sur des hommes absens, fut hautement improuvée par les plus chauds partisans de Napoléon. Le général Bertrand refusa de contre-signer le décret; il fut publié avec la seule signature de l'Empereur. Celui relatif à la maison militaire du roi excita de vives clameurs. Fouché l'éluda par de nombreuses exceptions. Il finit par tomber en désuétude. Des militaires de ce corps furent admis dans l'armée. C'étaient, disait-on, des actes arbitraires, des proscriptions en masse, un commencement de réaction qui n'aurait pas de terme. On n'en voulait pas, il ne fallait pas sortir du régime légal. Puisqu'il était impossible de penser à punir la grande quantité d'individus de toutes les classes qui s'étaient plus ou moins compromis avec les Bourbons, il valait mieux leur pardonner et étendre le voile de l'oubli sur eux tous.

Labédoyère dit tout haut devant l'Empereur: « Si les proscriptions et les séquestres recommencent, tout sera bientôt fini. » C'était l'avis de Fouché, l'opinion générale, le sentiment public; à tort ou à raison ils prévalurent. Il n'y eut ni vengeance, ni réaction, ni justice. Menacé par une effroyable tempête, le gouvernement manœuvra comme dans un temps calme, comme si depuis un an il n'était rien survenu de nouveau en France et en Europe.

On entra à pleines voiles dans le système de clémence et de générosité. Le chancelier Dambray se retira dans sa terre près de Rouen, d'où il émigra pour son plaisir; Ferrand, ministre d'état, resta à Or-

léans; on offrit à Dandré, qui ne voulut pas en profiter, la permission de demeurer à Paris. Puivert commandant de Vincennes reçut un passe-port. Le prince de la Trémouille, arrêté le 30 mars à Châteauroux par les autorités locales, fut mis en liberté.

Les Bourbons avaient mis à prix la tête de Napoléon, envoyé des assassins au devant de lui; ses sœurs étaient arrêtées par les puissances étrangères. Il permit aux duchesses d'Orléans et de Bourbon de rester à Paris, et leur accorda, à la première une pension de 400,000 f., et une de 300,000 à la seconde; on verra comment il traita le duc d'Angoulème pris les armes à la main.

Il n'y eut pas une seule exécution, pas une goutte de sang répandue. Le peuple dans son effervescence ne commit aucun excès. Les journaux royalistes ont porté à cent douze le nombre des individus arrêtés et traduits en jugement pour des actes ou des opinions hostiles. Vitrolles, détenu, ne fut point livré aux tribunaux. Il n'y eut pas une condamnation.

La tolérance fut portée au point de laisser les royalistes impunément s'organiser depuis Toulon et Marseille jusqu'à Bordeaux, et la Vendée former des comités, des associations, contrarier et discréditer par toutes sortes d'intrigues les opérations du gouvernement, entraver par des menaces, des distributions d'argent, de fausses nouvelles, les levées d'hommes et la rentrée des contributions, correspondre entre eux, avec la Vendée et la cour de Gand. Lainé, comme président de la chambre des

députés, protesta contre les décrets de l'*oppresseur*, libéra les citoyens de l'obligation de payer les contributions, de marcher à la défense du pays, et resta tranquille chez lui.

On méprisait trop le parti royaliste pour le craindre; on le trouvait trop faible pour lui donner les honneurs de la persécution : sans l'appui de l'étranger, il était impuissant. Tout cela était vrai et démontré, mais quand les étrangers se mettaient en mouvement, était-ce bien le cas de se livrer dans l'intérieur à un excès d'indulgence et de générosité?

Rien ne prouvait mieux le mépris dans lequel étaient tombés les Bourbons, que l'abandon où ils s'étaient trouvés depuis le 5 mars, et leur isolement en traversant les frontières. En 1814, quoique Napoléon eût par son abdication délié toute la nation, il y eut encore de l'hésitation sur plusieurs points; des places fortes refusèrent pendant quelque temps de reconnaître l'autorité royale; descendu du trône, l'Empereur était encore une puissance. Après le départ des Bourbons, le 20 mars, quoiqu'ils n'eussent ni abdiqué, ni délié personne, et qu'au contraire ils eussent appelé tout le monde à eux, leur gouvernement tomba et s'évanouit comme une décoration de théâtre.

Il y eut à la vérité une émigration : mais ce n'étaient plus ces flots de paladins, qui avaient, en 1792, abandonné la monarchie pour la mieux sauver, et qui étaient allés mendier le secours de l'étranger contre leur patrie. De longues années d'exil et la

perte de leurs biens avaient amorti leur ardeur chevaleresque. L'Europe, bien plus formidable qu'en 1792, allait se ruer tout entière sur la France, et cependant ils tenaient au sol et y restaient. La maison du roi elle-même se serait arrêtée aux frontières, quand même elle n'aurait pas été licenciée. La petite émigration de Gand ne se composait que d'une poignée de serviteurs dévoués aux Bourbons, d'une douzaine d'individus proscrits par Napoléon ou qui, se rendant justice, se proscrivaient eux-mêmes, de quelques écrivains, journalistes, et autres aventuriers et spéculateurs politiques, qui, n'ayant rien à perdre, allaient tenter fortune. Si les puissances n'eussent pas mis Napoléon hors de la loi des nations, personne n'aurait suivi ni rejoint les Bourbons.

Accueilli par l'assentiment national, Napoléon n'avait éprouvé aucun obstacle pour arriver à Paris et rétablir l'Empire; il y eut cependant dans le midi et dans l'ouest une assez vive opposition.

A Marseille, à la nouvelle de son débarquement, les royalistes éclatèrent; la population voulait marcher tout entière. Le maréchal Masséna, gouverneur de la 8e division militaire, envoya, le 4 au matin, le 83e régiment; quelques heures plus tard, les six compagnies d'élite du 58e se mirent en marche sur Aix, sous le commandement du général Miollis. Napoléon avait trente lieues d'avance. Le 5, on ouvrit des registres pour recevoir les inscriptions volontaires des gardes nationaux, et le 6, il en partit

six cents. Miollis poussa jusqu'à Gap; quand il y arriva, Napoléon était entré à Grenoble. On craignit la défection des régimens, on les éparpilla; les gardes nationaux désertèrent ou furent renvoyés chez eux.

Les Marseillais crièrent à la trahison et accusèrent Masséna. Il avait appelé de Toulon le 48e régiment et les compagnies d'élite du 16e, tant pour sa propre sûreté que pour maintenir l'ordre dans la ville. Le maréchal n'était certainement pas attaché de cœur aux Bourbons; il ne leur pardonnait pas leurs lettres de naturalisation. Quoique depuis plusieurs années froid pour Napoléon, il était par nature national. Indépendamment de ses affections, il avait fait le devoir de sa place. Lorsqu'il aurait envoyé les troupes en poste, elles seraient arrivées trop tard à Sisteron. Au contraire, s'il s'était prononcé pour Napoléon, sept à huit mille hommes de bonnes troupes, qu'il avait dans son commandement, seraient passées du côté de l'Empereur. Elles ne demandaient pas mieux : tout aurait été fini, non-seulement en Provence, mais dans le midi où l'exemple du maréchal aurait entraîné de suite tous les généraux. Le duc et la duchesse d'Angoulême n'auraient pas réchauffé l'esprit d'opposition, provoqué des soulèvemens, et organisé ce fantôme d'armée royale qui tomba cependant dès que Napoléon souffla dessus.

A Bordeaux, le duc et la duchesse d'Angoulême étaient arrivés, le 5 mars, pour célébrer l'anniver-

saire du 12 mars 1814, jour de honte pour cette ville. On y était dans l'ivresse de l'enthousiasme et dans l'enchantement des fêtes, lorsqu'on apprit le débarquement de Napoléon. La jeunesse, la garde nationale, s'offrirent corps et biens à la duchesse. Le conseil général se mit en permanence, et vota des fonds. On fit fraterniser dans des banquets le bourgeois et le militaire. Dans les fumées du vin, on fit prêter serment au roi, aux Bourbons, et de combattre l'usurpateur. Le duc y laissa sa femme pour maintenir l'autorité légitime, et partit avec le titre de lieutenant-général de Louis XVIII, des pouvoirs très étendus, et l'ordre d'aller à Nîmes organiser l'armée du Gard. Il parcourut les départemens du Languedoc, et arriva à Marseille, le 15. Sa présence y augmenta l'exaltation de quelques gardes nationales; mais les troupes de ligne reçurent ses avances avec une grande froideur. Lorsqu'il les passa en revue, les soldats ne répondirent que par le plus morne silence aux provocations de leurs officiers, et aux acclamations des royalistes. Le duc se rendit, le 16, à Toulon, et y passa les troupes en revue. Ce fut bien pis qu'à Marseille, les habitans étaient dans les mêmes dispositions que les soldats. Le duc revint très mécontent le soir même à Marseille, et se mit en route, le 17, pour retourner à Nîmes. Il traita fort bien Masséna, malgré les dénonciations dont les royalistes l'accablaient. Le maréchal avait la confiance des troupes et les contenait.

Le plan des royalistes était de former trois ar-

mées : la première à Nîmes pour marcher sur Lyoe, la seconde à Bordeaux et la troisième dans la Vendée pour se porter sur la Loire et couper la communication de Paris avec l'ouest et le midi, tandis que les armées étrangères envahiraient la France par le nord et l'est.

Le duc d'Angoulême prit le commandement de celle du midi forte d'environ huit mille hommes, dont cinq régimens et le reste gardes nationaux. Il avait sous ses ordres les généraux Ernouf, Merle, Monnier, Loverdo et Gardane. On n'était rien moins que sûr des troupes de ligne. On ne pouvait compter que sur le 10e régiment (colonel-général); on désorganisa donc sourdement les autres, on y provoquait les soldats à la désertion. Il s'en enrôla environ cinq cents dans les compagnies franches moyennant 60 francs par homme.

Les gardes nationaux de Marseille, qui avaient montré dans le premier moment une si grande ardeur, se firent remplacer par des portefaix, des manouvriers, ou des bandits sans uniforme et sans discipline, qui se livraient à tous les excès et inspiraient plus de terreur que de confiance. Les états-majors étaient composés de jeunes nobles sans instruction ni expérience; c'était avec quelques milliers d'hommes de cette espèce que l'on persuadait au duc qu'il allait reconquérir le royaume, ou y opérer une grande diversion. Lorsqu'il entrait en campagne, depuis huit jours Napoléon était arrivé à Paris, le roi avait quitté la capitale et était sorti du royaume.

Le siège du gouvernement du duc d'Angoulême devait être à Toulouse, comme le point le plus central du midi. Il y installa Vitrolles et Damas-Crux commissaires du roi, et donna le gouvernement de la 10e division militaire au maréchal Pérignon.

Là tout continuait à se faire au nom du roi. Les communications étaient interceptées avec Paris et Lyon. On ne laissait parvenir dans le midi ni courriers, ni voyageurs, ni lettres, ni journaux. Vitrolles établit une correspondance active dans tous les départemens voisins. Il recrutait, disposait des caisses publiques, publiait un *Moniteur*, et encourageait son parti par des nouvelles controuvées. Il était loin de s'aveugler sur sa situation, ne dissimulait pas ses inquiétudes à la duchesse d'Angoulême, et lui conseillait, à tout évènement de faire préparer un brick. Tandis que ce gouvernement éphémère s'établissait sur la frontière méridionale et cherchait à s'avancer dans l'intérieur, celui de Napoléon s'étendait rapidement sur tous les points.

Le duc d'Angoulême demanda des troupes aux rois d'Espagne, de Sardaigne et à la Suisse; on lui en promit; on ne lui fournit pas un seul homme. Cet appel aux étrangers fut connu et augmenta l'irritation des esprits. Le prince avait le projet de retirer les troupes de Toulon et de remettre ce port aux Anglais, de faire la même opération pour les places de Bayonne, de Perpignan et de les livrer aux Espagnols.

On doit croire que Masséna ne s'y serait pas prêté. Aux Pyrénées, les généraux Bourot et Darricau ré-

sistèrent à toutes les séductions. On se disposait à leur ôter leurs commandemens.

La présence de la duchesse d'Angoulême à Bordeaux y avait d'abord excité de la chaleur pour la cause royale; les habitans y étaient liés par la trahison du maire Linch; on les menaçait de la vengeance de Napoléon. On comptait peu sur la garnison, composé des 8e léger et 62e de ligne; on en exigea un nouveau serment de fidélité. On fit, dans de magnifiques repas, fraterniser les soldats et les citoyens, on n'épargna rien de toutes ces séductions, de tous ces artifices avec lesquels le pouvoir parvient presque toujours à créer une apparence de dévoûment. Cependant on ne pouvait parvenir à former un corps pour entrer en campagne. Vitrolles, qui dans son gouvernement éphémère de Toulouse, jugeait bien des choses, recommandait toujours à la duchesse d'avoir un vaisseau tout prêt.

Le conseil était sage, car aux premières démonstrations que fit le général Clauzel sur la Dordogne, avec une poignée de soldats que lui envoya le commandant de Blaye, les volontaires royalistes, qui s'étaient mis en campagne, rentrèrent bien vite dans leur ville, prête à se soumettre; les autorités demandèrent seulement un délai de vingt-quatre heures pour permettre à la duchesse de s'embarquer; Clauzel l'accorda, mais elle en profita pour tenter un dernier effort auprès de la garnison. Elle parcourut les casernes, implora, supplia, ordonna, montra du

caractère et de la dignité : tout fut inutile, les troupes restèrent calmes, mais inflexibles. Le drapeau tricolore flottait sur le Château-Trompette. La duchesse partit, s'embarqua à Pouillac sur une corvette anglaise, et le général Clauzel entra à Bordeaux le 2 avril avec cinquante gendarmes, cent cinquante fantassins et deux canons, sans avoir tiré un coup de fusil. L'Empereur donna la décoration de la Légion-d'Honneur à Martignac, commandant des volontaires royalistes, qui l'accepta.

Le duc d'Angoulême et le général Ernouf s'étaient mis en mouvement le 28 mars. Le Dauphiné était très faiblement défendu; le duc, après quelques combats de peu d'importance, entra à Valence le 5 avril. Les royalistes exagéraient la force et les progrès de cette armée; ils s'agitaient à Lyon et cherchaient à y exciter des soulèvemens. Le parti attachait le plus grand intérêt à l'occupation de cette ville.

Ces exagérations se propagèrent jusqu'à Paris; Napoléon avait dit, avec raison, que le soulèvement du midi ne serait *qu'un feu de paille*, il convenait cependant de l'éteindre avant que la guerre extérieure éclatât. Il donna à Grouchy le commandement des troupes, avec l'instruction de faire le duc d'Angoulême prisonnier et d'attendre des ordres. Il envoya le maréchal Suchet à Lyon, et des commissaires extraordinaires dans les départemens environnans pour lever les gardes nationales et les diriger sur cette ville; elles marchaient de toutes parts, les Bour-

guignons brûlaient de se mesurer avec les *Marseillais*.

Le général Piré se porta de Lyon contre le duc d'Angoulême, le général Chabert de Grenoble contre Ernouf; les 58e et 83e régimens passèrent sous le drapeau national. Les volontaires marseillais s'enfuirent, Ernouf rétrograda sur Sisteron.

Le général Ambert faisait reconnaître, à Montpellier et dans toute sa division, le gouvernement impérial. Le général Gilly se portait sur le Saint-Esprit. La terreur se répandit dans l'armée royale; sa position était mauvaise; la désertion augmenta; la retraite fut ordonnée le 7 avril. Chemin faisant, les troupes de ligne refusèrent le service, les gardes nationales se débandèrent; il n'en resta, sous le drapeau royal, que quelques centaines avec le régiment étranger.

Le duc d'Angoulême se rendit à discrétion : on lui accorda la grâce d'être conduit à Cette pour s'embarquer. La nouvelle en arriva à l'Empereur par le télégraphe, il approuva la capitulation. Une seconde nouvelle télégraphique annonça que le général Grouchy avait suspendu l'exécution de la capitulation jusqu'à l'approbation de l'Empereur. Malgré le ton au moins respectueux de la note remise au baron de Damas par le général, et les égards qu'il eut pour le duc, il n'en était pas moins effrayé des rumeurs qui s'élevaient dans le peuple et parmi les soldats. Jugeant peut-être du sort qui l'attendait,

par celui qu'il aurait probablement fait subir à Napoléon vaincu, il était dans les plus vives alarmes; en effet, l'Empereur hésita : son intérêt, l'intérêt public lui commandaient de retenir au moins le prince en otage. Mais autour du trône impérial, on prévoyait trop la possibilité du retour des Bourbons, on ne voulait pas rompre à tout jamais avec eux, on poussait la générosité jusqu'à l'excès, dans l'espoir de mériter au besoin un pardon [1]. L'Empereur persista donc dans sa première décision, en y ajoutant seulement la condition insignifiante que le duc d'Angoulême s'obligerait à restituer les diamans de la couronne, propriété de la nation. Le prince fut donc conduit à Cette où, le 18 avril, il s'embarqua pour l'Espagne : il ne tint point la capitulation.

Le simulacre de gouvernement royal, établi à Toulouse, avait été attaqué et renversé pendant la déroute du duc d'Angoulême et avant sa capitulation. Ce gouvernement reposait sur Vitrolles, le général de Damas et le maréchal Pérignon. Quatre compagnies d'artillerie suffirent au général Delaborde, secondé par les généraux Chartrain, Cassagne et Casan, pour en avoir raison. Le 4 avril, il fit arrêter à Toulouse Damas et Vitrolles, et les couleurs nationales furent arborées aux acclamations générales. Cette opération se fit sans opposi-

[1] Après la deuxième restauration, des personnages cherchèrent, pour se raccommoder avec les Bourbons, à leur faire croire qu'ils avaient sauvé le duc d'Angoulême de la vengeance de Napoléon qui voulait le faire fusiller. Prisonnier, il n'était pas là pour les démentir.

tion, sans excès. Damas, dont la capacité paraissait peu dangereuse, eut la liberté de se rendre en Espagne; Vitrolles fut détenu et traduit ensuite à Paris; le maréchal Pérignon, qui refusa de participer à ce mouvement, se retira à sa campagne.

Ainsi se termina dans quinze jours cette espèce de soulèvement, qui n'eut aucun des caractères de la guerre civile, et qui donna une nouvelle preuve de l'impuissance du parti royaliste, livré à ses propres forces. Ce soulèvement n'aurait même jamais eu lieu, si le maréchal Masséna s'était ouvertement prononcé pour Napoléon; car tous les généraux, toutes les troupes, tous les patriotes, depuis le Var jusqu'à la Gironde, auraient arboré de suite les couleurs nationales; le parti royaliste n'aurait pas osé se montrer. Mais Masséna n'était plus le général de Rivoli, de Gênes, de Zurich; usé au moral comme au physique, il n'eut ni l'audace de se déclarer pour Napoléon, ni la ferme volonté de servir les Bourbons. Il louvoya entre les partis, ce qui donna de la hardiesse aux royalistes, et fit dire à Napoléon : *Masséna a eu peur que le roi lui prît sa terre de Ruelle;* on en pouvait dire autant d'une grande quantité de hauts fonctionnaires civils et militaires, qui devaient leur illustration et leur fortune à la révolution et à l'Empereur.

Ce fut seulement à la nouvelle de la capitulation du duc d'Angoulême que Masséna se prononça. Il prit le titre de lieutenant-général de l'Empereur, publia une proclamation énergique, et fit arborer

les couleurs nationales par la flotte, les troupes de terre, et dans tous les départemens de sa division; il invita Gantheaume, qui faisait le mort à Aubagne, à venir prendre le commandement de la marine. Cet amiral, qui avait, en 1814, embrassé chaudement la restauration, refusa pour cause de maladie. C'était lui qui avait ramené Bonaparte d'Égypte, et qui, à cette occasion, portait dans ses armes et dans tous ses insignes un vaisseau et une étoile avec cette devise : *Nous gouvernions sur son étoile.*

Grouchy, après le départ du duc d'Angoulême pour Cette, se rendit à Marseille, afin de soumettre cette ville de concert avec Masséna. Elle fit sa soumission, et arbora les couleurs nationales, le 12 avril, avant l'arrivée des troupes. Grouchy écrivit, le 14, à Napoléon, que tous les corps royaux étaient dissous, que *sa majesté n'avait plus que des sujets dévoués dans tout le midi*, que Rivière et les principaux chefs royalistes s'étaient embarqués, et que sa mission était remplie; ce rapport n'était pas exact. Masséna, accusé par les royalistes, et dont l'Empereur n'était pas content, reçut l'ordre de remettre son commandement à Grouchy, qui peu jaloux de ce poste, et ayant d'autres prétentions, obtint la permission de se rendre à Paris. L'Empereur le nomma maréchal, en considération de ses services, et notamment dans la campagne de 1814. Marseille ne s'était soumise que pour éviter les exécutions militaires dont elle était menacée; les bandes royales s'étaient dissoutes, mais elles avaient conservé leurs

armes; les gardes nationales royalistes étaient restées intactes et armées; la plupart des autorités n'avaient point été changées; le parti était toujours organisé et menaçant.

Le commissaire extraordinaire Rœderer ne fit aussi qu'une courte apparition en Provence, et destitua, en courant la poste, quelques fonctionnaires royalistes, pour en mettre d'aussi mauvais à leur place. Frochot, nommé préfet à Marseille, honnête homme, bon administrateur, mais sans énergie, fut comme un mouton jeté parmi les loups : épouvanté du détestable esprit de ses administrés, il plia devant eux, fort embarrassé de savoir comment il se tirerait du mauvais pas où il regrettait vivement qu'on l'eût engagé. Le maréchal Brune et Lecointe Puyraveau, lieutenant-général de police, n'y eurent pas plus de succès. Le général Verdier vint commander la 8e division : cette succession rapide de fonctionnaires, quoique la plupart bien intentionnés, ne faisait qu'accroître le mal; il aurait fallu un seul homme, doué d'un caractère vigoureux, et revêtu d'un grand pouvoir. Tantôt on était trop faible, tantôt on abusait de la force : on exaspérait par des tracasseries et par des humiliations; on craignait les patriotes; on faisait la guerre à des individus insignifians; on laissait en paix les chefs du royalisme; on compromettait à chaque instant l'autorité; elle avançait et reculait tour-à-tour, au lieu de suivre une marche constante, appropriée à la gravité des circonstances, et à l'esprit du pays. Le royalisme

conspirait ouvertement, il entretenait des relations avec les croisières anglaises et avec le duc d'Angoulême, qui organisait en Espagne un corps d'aventuriers.

Il n'en fut pas ainsi à Bordeaux; c'était, il est vrai, un tout autre pays. Ces deux villes étaient royalistes pour l'intérêt de leur commerce; mais à Marseille, il y avait, de plus, du fanatisme; le peuple insultait et tuait les militaires; à Bordeaux, le royalisme avait commencé par une intrigue et avait fini par être de bon ton; mais on aurait cru déshonorer la ville en outrageant un militaire français. Si la ville de Bordeaux eût été réellement royaliste, est-ce qu'une population de cent mille âmes, échauffée encore par la présence de la duchesse d'Angoulême, n'eût pas vaincu ou au moins contenu les deux régimens qui y étaient? Est-ce qu'elle eût envoyé des députés et ouvert ses portes au général Clauzel, à la tête de deux cents hommes, à un général sans armée?

A Marseille même, le premier moment passé, l'ardeur de la population pour aller guerroyer hors de son territoire s'était bien refroidie. Le parti royaliste, dans le midi, ne fut donc quelque chose que par l'hésitation de Masséna et la faiblesse des agens du gouvernement impérial, qui ne surent pas relever et soutenir le parti patriote.

Après le débarquement de Napoléon, le duc de Bourbon, nommé par le roi gouverneur des départemens de l'Ouest, s'était rendu dans la Vendée

avec d'anciens chefs, et avait, dans un conseil tenu à Beaupréau, arrêté une proclamation pour appeler aux armes tous les habitans; leurs dispositions n'étaient pas favorables à un soulèvement. Napoléon avait laissé de bons souvenirs dans le pays. D'Autichamp, qui n'inclinait pas pour la guerre, entra en négociation, à Angers, avec le capitaine de gendarmerie Noireau, et se chargea de porter une lettre de cet officier (du 23 mars), par laquelle il invitait très poliment le prince, pour sa sûreté personnelle et le maintien de la tranquillité publique, à renoncer à son projet, et lui offrait les moyens de se rendre à la destination qu'il voudrait choisir hors de France.

Il s'éleva entre les chefs de vifs débats sur cette proposition; mais il était sans doute dans la destinée des Bourbons de n'oser jamais se mettre à la tête de ces Vendéens qui avaient tant prodigué leur sang pour la cause royale. En attendant l'effet des mesures qu'il venait de prendre pour opérer un soulèvement, le duc, qui n'avait aucune valeur, craignait le résultat des dispositions qui se faisaient pour l'attaquer, il suspendit l'exécution de sa proclamation, et il envoya d'Auteuil, son aide-de-camp, à Angers, le 26 mars, pour entrer en négociation. Le duc demandait d'aller à Bordeaux, et quarante passeports en blanc pour les personnes de sa suite. On ne lui permit que de s'embarquer à Nantes pour aller à l'étranger; il accepta cette condition, rôda encore quelques jours sur les côtes, et finit par

s'éloigner. Les chefs de la Vendée restèrent dans le pays; des nobles s'y rendirent des départemens voisins pour profiter des évènemens.

Le 20 avril, cent coups de canon des Invalides annoncèrent à la capitale, et des salves des batteries de côtes et des places frontières annoncèrent à l'Europe que le peuple français était rentré dans ses droits, et que le parti royaliste était impuissant sans un million d'étrangers.

CHAPITRE CXII.

Ouvertures officieuses de Napoléon aux puissances. — Déclaration du congrès. — Traité du 25 mars. — Assurances pacifiques de Napoléon partout repoussées. — Rapport sur la déclaration du congrès. — Discussion au parlement anglais. — Restauration des Bourbons, but du ministère. — Napoléon envoie des agens à Talleyrand. — Relations de Metternich avec Fouché. — Conférences de Bâle. — Rapport des agens envoyés à Talleyrand. — Vaines tentatives pour la régence. — Système d'extermination et de partage de la France. — Cour de Gand. — Ses proclamations, ses manifestes.

Napoléon ne se dissimulait pas les dangers auxquels il s'exposait dans le début de son entreprise, ni les périls plus graves encore qui, même après un premier succès, pourraient fondre sur lui; il évita dans le premier moment tout ce qui aurait pu blesser les puissances, ou porter atteinte à la paix qu'il lui importait de conserver. Dans ses proclamations, il ne parla point de ses griefs personnels. « Victime de la trahison, il ne consulta, dit-il, que l'intérêt de la patrie, lorsqu'en 1814, il s'exila sur son rocher au milieu des mers. Il conserva dès-

lors une arrière-pensée; et lorsqu'il vit les Bourbons opérer la contre-révolution en France, il se décida à venir reprendre ses droits, et à rendre à la nation les siens. » Et s'adressant à l'armée : « Nous devons oublier que nous avons été les maîtres des nations, mais nous ne devons pas souffrir qu'on se mêle de nos affaires. »

Empêcher la contre-révolution et rendre à la nation ses droits, rien de mieux; il y avait justice et gloire. Cela devait suffire à une noble ambition : mais lui, ex-empereur, reprendre ses droits! il les avait abdiqués librement; ce n'était pas son patrimoine; ils étaient retournés à leur source. Les Bourbons n'avaient pas autrement procédé. Empereur par le suffrage national, il se restaurait de son chef, comme Louis XVIII s'était restauré roi de droit divin et féodal.

Pour manifester ses intentions pacifiques et rassurer les puissances, il ne se borna point à ses proclamations : arrivé à Lyon, il écrivit à Marie-Louise; il chargea le prince Joseph, retiré en Suisse, de faire savoir aux ministres des puissances près de la confédération helvétique, et notamment à celui d'Autriche, qu'il était résolu à maintenir le traité de Paris, et à rétablir avec elles les liaisons les plus pacifiques. De Lyon à Paris, il écrivit encore à l'Impératrice; lorsqu'il arriva dans la capitale, l'ambassadeur autrichien et le chargé d'affaires de Russie y étaient encore; on leur fit des ouvertures; ils promirent d'en rendre compte à leurs cours; l'ambas-

sadeur d'Autriche se chargea d'une lettre pour Marie-Louise, et parut penser, sans doute par courtoisie, qu'il y aurait au moins quelques chances pour Napoléon II, et une régence.

On crut ébranler l'empereur Alexandre, en lui communiquant le traité secret conclu entre l'Autriche, l'Angleterre et la France. Napoléon lui fit écrire par la princesse Hortense et la grande duchesse de Bade. Ginguené fut envoyé en Suisse pour solliciter l'intervention du colonel Laharpe auprès du czar son ancien élève; le prince Eugène, qu'il traitait avec bienveillance, essaya de le rendre favorable à Napoléon, et fut relégué en Bavière. Rien ne fut épargné, rien ne réussit. Pendant sa route et à Paris, il répandit le bruit que l'Autriche ferait cause commune avec lui, que des négociations étaient ouvertes. Il était si naturel que le gendre fût soutenu par son beau-père! Le décret sur l'assemblée du Champ-de-Mai portait que l'Impératrice et son fils y seraient couronnés. Il se trouva des esprits crédules : c'était un faux bruit, un espoir sans fondement. On avait vu, en 1814, l'empereur François abandonner sa fille, son petit-fils : espérer qu'il changeât du blanc au noir, c'était méconnaître la cour de Vienne, ses principes, ses dogmes, sa politique.

Des courriers du roi de Sardaigne apportèrent successivement à Vienne, les 5 et 8 mars, la nouvelle que Napoléon avait quitté l'île d'Elbe, était débarqué à Cannes, et s'avançait en France. Rois, princes et plénipotentiaires éprouvèrent de vives in-

quiétudes. Le congrès ne manquait pas de causes de division; cet évènement était de nature à ranimer les rivalités, à réveiller des intérêts; c'était pour l'Europe une grave perturbation. Elle affectait en première ligne les Bourbons : dans cette circonstance, Talleyrand redoubla d'efforts pour rallier toutes les puissances dans le but commun d'armer contre Napoléon, et de rétablir Louis XVIII sur le trône. Elles y furent ramenées par leurs passions, l'intérêt de leur sûreté, et le prétexte de l'offense faite à leur dignité. Talleyrand conseilla une détermination énergique pour couper court aux progrès de l'Empereur. Il fut convenu que l'Autriche la proposerait pour écarter tout soupçon d'intelligence entre elle et Napoléon. C'était la fameuse déclaration du congrès du 13 mars, où l'on disait : « En rompant ainsi la convention qui l'a établi à l'île d'Elbe, Bonaparte détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvait attachée. En reparaissant en France avec des projets de trouble et de bouleversement, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté à la face de l'univers qu'il ne saurait y avoir ni paix, ni trève, avec lui. Les puissances déclarent en conséquence, que Napoléon Bonaparte s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique; elles déclarent maintenir le traité de Paris; qu'elles emploieront tous leurs moyens pour le maintien de la paix, et qu'elles sont prêtes à don-

ner au roi de France et à la nation, ou à tout autre gouvernement attaqué, dès que la demande en sera formée, les secours nécessaires. »

Napoléon connut cette déclaration en arrivant à Paris : elle circula d'abord secrètement; des agens de Talleyrand l'avaient apportée imprimée; des préfets royalistes la firent réimprimer et publier de leur propre autorité. Napoléon craignit avec raison qu'elle refroidît l'enthousiasme public, et qu'elle encourageât les royalistes; on inséra dans les journaux que la déclaration était fausse, qu'elle avait été fabriquée à Paris; que les nouvelles d'une date postérieure, reçues de Vienne, n'en faisaient aucune mention[1]. Les bonapartistes, les patriotes, même tous les hommes de cœur qui n'aimaient pas Napoléon, s'indignaient des menaces de l'étranger. Les royalistes y applaudissaient; les âmes timides en étaient effrayées. C'était un acte inouï dans les annales des cours que la mise hors la loi d'un prince auquel, après tout, les rois s'étaient fait honneur d'ouvrir leurs rangs, dont ils avaient mendié l'alliance, avec lequel ils avaient mêlé leur sang. L'appel aux poignards, la guerre convertie en assassinat, étaient un retour aux temps barbares. Dire que le seul titre légal auquel se trouvait attaché l'*exi-*

[1] Nous avons entendu dire, à Gand, par des personnes qui prétendaient l'avoir vu de leurs yeux, qu'elle y avait été fabriquée, imprimée et expédiée par des entours de Louis XVIII, pour effrayer la France, entraîner le congrès, ou prévenir ses hésitations. Nous rapportons cette assertion sans la caractériser.

stence de Napoléon était la convention de Fontainebleau, c'était un mensonge, une monstruosité.

La déclaration du congrès reposait sur ce principe étrange qu'un roi élu par un peuple ne pouvait pas prendre la même liberté que les rois de droit divin. Ainsi le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche avaient eu le droit de rompre les traités de 1812, par lesquels ils s'étaient alliés avec Napoléon, et lui, était coupable d'un crime inouï, pour s'être affranchi du traité de Fontainebleau, qui n'avait pas été exécuté, et que le congrès avait foulé aux pieds, en formant le projet d'enlever Napoléon de l'île d'Elbe! Il était criminel d'avoir usé de la seule ressource qui lui restait pour la sûreté de sa personne!

On répandit que, le 18 mars, il avait été découvert à Vienne un projet d'évasion ou d'enlèvement de Marie-Louise et de son fils; qu'elle avait été soumise à une surveillance rigoureuse; qu'on avait exigé d'elle l'engagement de communiquer toutes les lettres qui lui seraient adressées; que, par surcroît de précaution, on avait envoyé sur toutes les routes son signalement. On affirmait qu'il y avait eu des relations entre l'île l'Elbe et Schœnbrunn; que madame de Brignole, attachée à Marie-Louise, avait, peu de temps avant le débarquement de Napoléon, dans sa correspondance avec Paris, annoncé un évènement prochain favorable à cette princesse. Il est permis de révoquer en doute tous ces bruits, lorsqu'on sait qu'en 1814, à Rambouillet, l'Impératrice attendait avec angoisse la visite de son père, dans

la crainte qu'il voulût l'obliger à suivre Napoléon à l'île d'Elbe. Il ne l'ignorait pas; mais il faisait ou laissait circuler ces bruits pour entretenir des espérances d'arrangement avec l'Autriche; il était d'une bonne politique de ne pas mettre en doute la fidélité de l'Impératrice. Malgré la déclaration du congrès *ab irato,* dans le premier moment, on conservait quelque espérance que les ouvertures faites à la cour d'Autriche, les lettres à Marie-Louise, les démarches auprès d'Alexandre ne seraient pas sans influence.

La séance royale où Louis XVIII et les princes avaient juré de mourir à leur poste excita à Vienne une sorte d'enthousiasme; il fut suivi d'un grand désappointement, lorsqu'on apprit leur fuite, et que Napoléon les avait remplacés aux Tuileries. Pour le congrès, ce n'était plus un aventurier s'évadant de l'île d'Elbe, capable tout au plus de troubler la France et momentanément la tranquillité des Bourbons, et dont une brigade de gendarmerie ou un assassin ferait justice. Une grande partie de la nation avait accueilli et reconnu l'Empereur, il était remonté sur le trône. La déclaration du 13 mars avait manqué son but. Les proclamations, les intentions pacifiques de Napoléon étaient connues; Alexandre s'était refroidi pour les Bourbons; quel parti prendre? Il y eut de l'hésitation, elle était bien permise; mais on s'était trop avancé pour reculer. L'orgueil ranima les passions haineuses et resserra les liens de la coalition contre la France; le traité du 25 mars fut conclu.

Les puissances renouvelaient celui de Chaumont et s'engageaient à agir avec toutes leurs forces contre Napoléon et tous ceux qui se seraient déjà joints ou pourraient se joindre plus tard à sa faction, et à ne poser les armes que lorsque le pouvoir de Napoléon serait détruit. L'article 8 portait : « Le présent traité ayant uniquement pour but de mettre la France ou tout autre pays attaqué par Napoléon à l'abri de ses entreprises et de celles de ses adhérens, sa majesté très chrétienne (Louis XVIII) est invitée en particulier à donner son assentiment aux mesures ci-dessus, et dans le cas où elle aurait besoin des troupes auxiliaires qui lui sont promises par ce traité, à déterminer en même temps toutes les forces qu'elle a de disponibles pour combattre l'ennemi.

Dans sa proclamation du 20 mars, en quittant Paris, Louis XVIII, abandonné de tout le monde, avait donné, pour motif de sa fuite, qu'il avait voulu épargner à cette ville les calamités d'une bataille. Il s'empressa d'adhérer à ce traité qui lançait sur la France un million de soldats étrangers.

Avant qu'il fût connu à Paris, le ministre de la police fit, le 29 mars, un rapport dans lequel il disait que la déclaration du 13 était émanée de la légation française à Vienne, qui avait supposé les signatures des autres ministres et l'avait envoyée en France. Le 30, le ministre des relations extérieures écrivit à ses agens dans toutes les cours pour les prévenir des évènemens qui venaient de se passer, que les fonctions dont les avait chargés le gouver-

nement royal étaient terminées; qu'en attendant leurs successeurs, ils devaient agir au nom de l'Empereur, prendre sur-le-champ la cocarde tricolore et la faire prendre aux Français.

« Vous ferez connaître, leur disait-il, que l'Empereur n'a rien plus à cœur que le maintien de la paix; que sa majesté a renoncé aux projets de grandeur qu'elle pouvait avoir antérieurement conçus, et que le système de son cabinet, comme l'ensemble de la direction des affaires en France, est dans un tout autre principe. »

Napoléon écrivit aux souverains eux-mêmes : « Assez de gloire a illustré tour-à-tour les drapeaux des diverses nations; les vicissitudes du sort ont assez fait succéder de grands revers à de grands succès. Une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre. Après avoir montré au monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne connaître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples. La France se plaît à proclamer avec franchise ce noble but de tous ses vœux; jalouse de son indépendance, le principe invariable de sa politique sera le respect le plus absolu pour l'indépendance des autres nations. Si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentimens personnels de votre majesté, le calme général est assuré pour long-temps, et la justice assise aux confins des divers états suffira seule pour en garder les frontières. »

Le ministre des relations extérieures écrivit dans le même sens aux ministres étrangers.

Les courriers, expédiés le 5 avril, ne purent dépasser Kehl, Mayence, Turin. Les dépêches furent saisies et envoyées à Vienne. Les lettres expédiées en Angleterre ne parvinrent à Londres qu'à l'aide de subterfuges; on répondit qu'on les envoyait à Vienne, aux souverains alliés.

La déclaration du congrès du 13 mars avait acquis trop de publicité, pour que Napoléon pût différer plus long-temps de s'expliquer. Les présidens de section du conseil d'état, à qui le rapport du ministre de la police avait été renvoyé, en firent un en conseil des ministres, le 2 avril, dans lequel on établissait que, même d'après le traité de Fontainebleau, Napoléon avait été reconnu par toutes les puissances, et qu'il était inouï de provoquer l'assassinat d'un souverain; qu'il n'était pas justiciable du congrès. On opposait à la violence de la déclaration, la conduite généreuse de Napoléon envers les Bourbons, et les instructions qu'il avait données aux généraux, de veiller à la sûreté de ces princes. On établissait victorieusement trois points incontestables : la violation du traité de Fontainebleau, les fautes des Bourbons, leur départ et l'arrivée de Napoléon, sanctionnés par la grande majorité de la nation. Aussi les écrivains gagés par les puissances n'entreprirent point de réfuter ce rapport.

Le parlement d'Angleterre était assemblé; les discussions qui y avaient lieu jetaient un grand jour

sur les intentions des souverains. Pour se faire des partisans dans ce pays, Napoléon avait rendu, le 20 mars, un décret qui abolissait la traite des nègres; mesure illusoire qui ne pouvait produire aucune sensation dans les circonstances graves qui occupaient tous les esprits.

Aux différentes attaques de l'opposition, le ministère répondit d'abord qu'on augmentait simplement les forces, et qu'on entrait en communication avec les alliés, par suite des évènemens qui venaient de se passer en France; *que la politique de l'Angleterre n'avait jamais été de s'immiscer dans les affaires intérieures de la France;* qu'il était décidément incorrect et substantiellement inexact, dans les copies qui circulaient du traité du 25 mars, que les alliés fussent convenus qu'ils feraient justice de tous ceux qui s'étaient réunis ou qui se réuniraient au parti de Napoléon.

En ratifiant ce traité, le gouvernement anglais déclara que « l'article 8, par lequel sa majesté très chrétienne (Louis XVIII) était invitée d'y accéder sous certaines stipulations, devait être entendu comme liant les parties contractantes sous des principes de sécurité mutuelle, à un commun effort contre la puissance de Napoléon Bonaparte, en exécution de l'article 3 dudit traité; mais qu'il ne devait pas être entendu comme obligeant sa majesté britannique à poursuivre la guerre *dans la vue d'imposer à la France aucun gouvernement particulier;* que, quelque sollicitude que le prince régent dût

apporter à sa majesté très chrétienne rendue au trône, et quelque desir qu'il eût de contribuer, conjointement avec ses alliés, à un évènement aussi heureux, il se croyait néanmoins appelé à faire cette déclaration au moment de l'échange des ratifications, tant par considération de ce qui était dû aux intérêts de sa majesté très chrétienne en France, que conformément aux principes sur lesquels le gouvernement anglais avait réglé invariablement sa conduite.

C'était une continuation du langage tortueux, contradictoire, avec lequel on avait, en 1814, cherché à endormir la nation française et à la séparer de Napoléon. Aucune des puissances n'était plus passionnée que l'Angleterre pour la restauration des Bourbons et l'humiliation de la France.

Cette déclaration fut suivie d'une adhésion du cabinet de Vienne. Il répéta, lui aussi avec la même mauvaise foi, que ses principes ne permettaient pas de poursuivre la guerre dans la vue d'imposer à la France un gouvernement quelconque.

Tout espoir de négociations étant perdu, il fallut bien instruire la nation des tentatives inutiles qu'on avait faites. Un rapport du ministre des relations extérieures, du 12 avril, fut publié. Il passait en revue toutes les puissances, les mouvemens de leurs troupes, leurs actes d'hostilité. « C'est à la France, disait-il, et non à l'Empereur que l'on en veut, à notre indépendance, à nos libertés, à nos institutions. On veut imposer un gouvernement sans force

et sans énergie, pour épuiser, pour avilir la nation. En 1813, les puissances avaient déclaré, à Francfort, qu'elles voulaient la France grande, heureuse et libre. Sur le sol français, elles avaient promis une existence et des lois libérales; les effets ont montré quelle confiance on devait avoir en de tels engagemens. » Il concluait de ces faits qu'il fallait prendre de légitimes précautions.

On fit encore une tentative auprès de l'empereur d'Autriche. Le baron de Stassart, porteur de dépêches de Napoléon, ne put pénétrer que jusqu'à Lintz; elles furent envoyées à Vienne. Le 19 avril, toutes communications furent fermées avec la frontière d'Allemagne.

Si, depuis la déclaration du 13 mars, le congrès dédaignait toute explication, il n'en était pas ainsi du ministère anglais. L'opposition demandait le maintien de la paix. Withbread proposa, dans la chambre des communes, une adresse au prince régent. Lord Castlereagh combattit sa motion. « Quand le traité du 25 mars, dit-il, a été signé, on savait que Ney avait abandonné la cause de Louis XVIII, et qu'on ne pouvait guère compter sur l'armée de Melun. On savait que le roi devait quitter la capitale.... Le retour de Napoléon en France a été pour toutes les puissances une insulte et une injure qui a surpassé tout ce qui avait été fait par les gouvernemens précédens de France. Nous sommes autorisés à croire qu'il ne conserverait la paix que jusqu'au moment où il aurait l'occasion favorable de la

violer.... On pourrait regarder la situation actuelle de Napoléon comme une réélection, mais cela a été l'effort d'une grande armée corrompue, fatiguée de la paix, mécontente de la demi-solde, inquiète du gouvernement bienveillant et pacifique de Louis XVIII, gouvernement respecté par les autres nations. Jamais nation, dans des circonstances pareilles à celles où la France s'est trouvée, n'a été aussi bien traitée. Les puissances ont donc le droit d'exiger que la France observe le traité de Paris. Si cependant les Français sont assez infatués de Napoléon pour se prêter à ses vues, j'avoue que c'est une circonstance malheureuse, et qu'il faut avoir la guerre avec la France, et la combattre pour la liberté et la sûreté de l'Europe. Je conçois que la France, habituée aux révolutions, peut aimer mieux se soumettre à Napoléon que de faire un effort moral sur elle-même, et que quand il aura rétabli son armée, elle se soumettra encore. Mais l'Europe ne doit pas souffrir que la France choisisse son champ de bataille, et dirige ses actions d'après elle-même. L'Autriche, la Prusse et toute l'Allemagne ne doivent pas être exposées de nouveau. Il est juste que dans un tel cas la France devienne le théâtre de la guerre. Tout le monde ne doit pas être sacrifié pour le profit et l'avancement de l'armée française, et pour satisfaire la vanité des aventuriers politiques de cette nation. »

Depuis la réserve faite dans la ratification du traité du 25 mars, la politique anglaise avait fait de

grands progrès. On ne disait plus qu'on ne s'obligeait pas, en poursuivant la guerre, à imposer à la France aucun gouvernement particulier. On voulait qu'elle observât le traité de Paris, c'est-à-dire lui réimposer Louis XVIII, dont le gouvernement était bienveillant et pacifique, et respecté par les autres nations. Dans ce point, le langage du ministère avait du moins le caractère de la franchise; il avouait son but, une seconde restauration. Qu'elle convînt ou non à la France, il ne s'en inquiétait guère. Les rois le voulaient, la nation devait se soumettre. Si elle ne voulait pas faire un effort moral sur elle-même, tant pis pour elle, on saurait bien la réduire par la force.

Sur le caractère du mouvement qui venait d'agiter la France, lord Castelreagh était de mauvaise foi, il en imposait sciemment à l'Angleterre. Pour le parlement comme pour le congrès, il était bien avéré que le peuple autant que l'armée avait appelé de ses vœux Napoléon, et couru à sa rencontre. Cette armée, que le ministre anglais honorait de ses injures, était éminemment nationale; les hommes que l'organe de l'aristocratie anglaise appelait aventuriers politiques et accusait de fierté, avaient autant qu'elle le droit d'être fiers : l'Europe en savait quelque chose. Ils se glorifiaient de représenter la révolution et de lui être restés fidèles. Lorsque l'armée anglaise, à Hounslow, viola le serment qui la liait au roi Jacques, et que la nation adopta Guillaume III et répudia les Stuarts, les cours et les mi-

nistres du temps disaient que l'armée et le peuple anglais étaient sans foi et sans honneur; ce fut toujours le langage hypocrite des ennemis de la liberté. Lord Castelreagh oubliait que le prince d'Orange débarqua avec des étrangers, et que dans l'entreprise de Napoléon tout était français.

Les puissances s'étaient trop hautement prononcées pour qu'on pût encore se flatter d'éviter la guerre. Cependant Napoléon s'imagina de faire tâter Talleyrand : on le croyait mécontent de la petite cour de Gand, où il était travaillé par des ennemis puissans, le comte d'Artois et Blacas; on ne le croyait pas incapable de céder à des offres brillantes et de faire, à son profit, une trahison de plus. On se trompait; il n'était pas probable qu'il embrassât la cause d'un homme qui le caressait parce qu'il en avait besoin et qui, après la crise, le briserait. Une créature de Talleyrand, envoyée à Vienne, serait évidemment un espion qui peindrait à sa manière l'état de la France, et qui rapporterait à son retour des paroles calculées pour y augmenter les divisions. On fit ces observations à l'Empereur, il n'en tint aucun compte. Montron fut envoyé à Vienne; on y envoya aussi Bresson et Dufresne de Saint-Léon, ami de Talleyrand.

De son côté, la diplomatie intriguait secrètement, et cherchait à corrompre des hommes qui, par une position éminente dans le gouvernement, étaient bien placés pour le trahir. Un personnage qui eut, à cette époque, la plus grande influence, et dont le

nom se trouve lié aux calamités qui fondirent sur la France, fut jugé digne par l'étranger de seconder ses projets et ses vues : le ministre de la police Fouché n'avait point pardonné sa disgrâce à Napoléon : l'Empereur avait toujours conservé de la défiance, et l'ex-ministre de la rancune; en 1814, il s'en était fait un mérite auprès du parti royaliste et des ennemis de la France; il avait reproché à Metternich de n'avoir pas fait renfermer Napoléon dans un château-fort, et lui avait prédit qu'il sortirait de l'île d'Elbe pour jouer encore un grand rôle. Sa lettre, par laquelle il avait conseillé à Napoléon de s'éloigner de l'Europe, n'était qu'une traduction polie de ce propos énergique. Lorsqu'à l'étranger on vit, malgré tous ces antécédens, Fouché accepter un ministère impérial, on ne put croire à sa sincère conversion. on ne douta pas qu'il ne fût disposé à profiter de son influence pour seconder les alliés, et rétablir les Bourbons.

Vers la fin d'avril un agent secret apporta à Fouché une lettre de Metternich, écrite entre lignes en encre sympathique. Elle faisait connaître que la première condition de tout projet de négociation était l'exclusion formelle de Napoléon. Cela posé, le prince invitait Fouché à envoyer un agent à Bâle pour conférer avec un M. Werner; la lettre contenait un papier servant de signe de reconnaissance. L'Empereur en ayant été instruit, fit arrêter cet agent par Réal; il avoua qu'il avait remis la lettre à Fouché, qui lui avait dit de se préparer à repartir. Napoléon

le manda, sous un prétexte, et le vit venir; il ne lui parla pas de la lettre; l'Empereur fut tenté de sévir, préféra d'envoyer à Bâle un agent, qui se présenterait au nom de Fouché, et confia cette mission à Fleury de Chaboulon. Il était chargé de pénétrer les intentions de Metternich sur la personne de l'Empereur et sur son gouvernement; de faire connaître sa position, ses intentions pacifiques, et de tâcher d'établir un rapprochement entre lui et l'Autriche; de savoir si les alliés seraient disposés à appeler le prince Eugène à la tête de la régence, dans le cas où Napoléon périrait à la guerre.

Pour n'être pas devancé par un agent de Fouché, Fleury laissa à la frontière l'ordre de ne laisser sortir personne venant de Paris, et arriva, le 3 mai, à Bâle. Il alla trouver Werner et s'en fit reconnaître[1]; il attendait depuis le 1er, et parut n'avoir point été prévenu par Fouché : on entra en explications.

Werner avoua franchement que Metternich comptait sur Fouché pour épargner à la France la guerre civile et la guerre étrangère, seconder les efforts des alliés pour se débarrasser de Napoléon, et rétablir les Bourbons. Quant aux moyens, il n'en indiqua pas, c'était à Fouché à les trouver, les alliés mettaient en lui leur confiance, et lui en laissaient tout l'honneur. Ils le croyaient facile, feignant d'é-

[1] Le signe de reconnaissance dont Werner montra le double étant resté entre les mains de Fouché, avait été fabriqué de mémoire par l'agent arrêté. Fleury ne le montra que *de loin*. Comment Werner en fut-il dupe? Le fut-il? N'y eut-il pas une double mystification?

tre persuadés que le retour de Napoléon n'avait été favorisé que par l'armée, et que la nation lui était contraire. Fleury s'attacha à réfuter cette opinion, et à établir celle de Fouché, que les Bourbons ne pouvaient plus régner en France. Mais les alliés tenaient moins, dit Werner, à restaurer Louis XVIII qu'à écarter Napoléon du trône; il proposa le duc d'Orléans, ou le jeune Napoléon, ou un gouvernement fédératif. Fleury exposa les inconvéniens de chacun de ces projets : le gouvernement fédératif ressemblait à la république, on n'en voulait plus; le duc d'Orléans aurait contre lui les partisans de Louis XVIII, de Napoléon et de la régence; ce dernier parti exposerait le pays aux rivalités et aux déchiremens. Comme c'était celui vers lequel semblait incliner Werner, Fleury le sonda sur le point de savoir si, dans ce cas, les alliés consentiraient à ce que le prince Eugène fût placé à la tête de la régence. Werner ne crut pas pouvoir répondre à une question aussi imprévue. La conclusion de Fleury fut que Napoléon était le seul chef qui convînt à la France, en restreignant son pouvoir de manière à ce qu'il ne pût plus troubler la tranquillité de l'Europe, et que l'Autriche n'avait rien de mieux à faire que de concourir à ce résultat. Les deux agens se séparèrent, après s'être donné un nouveau rendez-vous à Bâle, dans huit jours.

Pendant la mission de Fleury, Fouché, prévenu par son ami Réal, était venu raconter à l'Empereur l'ouverture qui lui avait été faite par Metternich. Il

avait paru satisfait de la conduite de son ministre et ne pas douter de sa fidélité.

Lorsque Fleury fut de retour, Napoléon lui dit d'aller rapporter à Fouché ce qui s'était passé avec Werner, et de lui montrer de la confiance. Fouché feignit de croire que la conférence de Bâle pourrait amener un rapprochement avec l'Autriche; et dit qu'il écrirait à Metternich, de manière à le convaincre que le meilleur parti à prendre était d'abandonner les Bourbons, et de laisser la France s'arranger avec Napoléon. Il remit en effet une lettre; Fleury la montra à l'Empereur, qui s'en montra satisfait, et il repartit pour Bâle.

Metternich avait informé les alliés de la première conférence : ils étaient résolus à ne jamais reconnaître Napoléon, et à n'entrer avec lui dans aucune négociation. Mais Werner se dit en même temps autorisé à déclarer formellement qu'ils renonçaient à rétablir les Bourbons, et qu'ils consentaient à accorder le jeune Napoléon. Il fallait donc renverser l'Empereur, et le mettre hors d'état de reparaître sur la scène politique; il fut impossible de s'entendre sur ce point, ni d'amener l'Autriche à une négociation séparée. Fleury remit à Werner la lettre de Fouché pour Metternich. Il fut d'autant plus surpris de son contenu qu'il avait, en toutes occasions, témoigné au prince une haine invétérée pour Napoléon, qu'il lui avait, en 1814, reproché de ne l'avoir pas fait renfermer dans un château-fort, et prédit qu'il reviendrait de l'île d'Elbe ravager de nouveau

l'Europe. Werner ajouta : « Il faut que M. Fouché, pour croire au salut de l'Empereur, ignore totalement ce qui se passe à Vienne; ce qu'on lui a fait dire par MM. de Montron et Bresson le ramenera sans doute à des idées différentes, et lui fera sentir qu'il doit pour ses intérêts personnels et pour celui de la France, seconder les efforts des alliés. » Les deux agens se séparèrent après s'être promis de se retrouver à Bâle, le 1er juin.

L'Empereur parut concevoir quelque espérance, et croire qu'il imposait aux alliés puisqu'ils offraient la régence; il se flattait même que s'ils lui laissaient encore un mois, il ne les craindrait plus. Il autorisa Fleury à continuer ses relations avec Fouché; elles ne donnèrent plus lieu qu'à des dissertations oiseuses sur les probabilités de la paix et de la guerre.

Le rapport des agens envoyés à Talleyrand, et dont avait parlé Werner, coïncidait avec ses communications. Bresson et Dufresne Saint-Léon dirent franchement qu'il n'y avait pas de transaction à espérer.

Quant à Montron, il répandait que les puissances, inexorables pour Napoléon, proposaient ces diverses alternatives : 1° Louis XVIII, mais sans les princes et avec la réversibilité de la couronne après sa mort à la branche d'Orléans; 2° le duc d'Orléans; 3° un prince étranger; 4° la régence. Il ajoutait qu'il fallait organiser un ministère vigoureux, s'emparer de Napoléon et déclarer aux puissances le choix

que l'on aurait fait entre ces quatre propositions.

Bresson fut envoyé en Angleterre par Davoust, sous prétexte d'un achat de fusils. Un ancien employé supérieur de la police partit pour la Suisse avec un passeport de Fouché; l'Empereur ne douta plus qu'il était trahi; mais il ne fit point d'éclat dans la crainte de jeter l'alarme parmi ses partisans et d'encourager ses ennemis. Il ne pensait pas que Fleury dût retourner à Bâle, persuadé que Fouché aurait fait prévenir Metternich; cependant il y retourna, mais Werner n'y reparut pas.

La régence était l'idée favorite de Fouché; il l'avait jetée en avant en traversant l'Autriche en 1813. Il se flattait qu'il l'aurait fait prévaloir en 1814, s'il s'était trouvé à Paris; il la regardait encore comme le meilleur moyen de concilier les intérêts nouveaux de la France et la tranquillité de l'Europe. Il ne s'en cachait pas; c'était le but de ses relations avec Metternich. L'ouverture faite par Werner à Fleury lui donnait quelque espoir de l'obtenir; il se faisait illusion. Les alliés ne voulaient pas plus de la régence en 1815 qu'ils n'en avaient voulu en 1814. Ce n'était pour eux qu'un moyen de diviser le parti national et le parti bonapartiste également ennemis des Bourbons.

La régence ouvrit un vaste champ aux déceptions et aux intrigues. Beaucoup de patriotes et de bonapartistes s'y laissaient prendre; Napoléon était étourdi de leurs conseils, de leurs instances. Dans le mouvement de la France, lui disaient-ils, il y avait plus

de haine contre les Bourbons que d'amour pour sa personne; sa conduite, depuis son retour, avait singulièrement refroidi les esprits; la guerre ne paraissant faite par les puissances qu'à l'*Empereur*, elle ne serait point nationale en France; la lutte étant dès-lors inégale, l'issue en serait malheureuse; le seul moyen de salut était son abdication en faveur de son fils.

Napoléon répondit avec force et vivacité : « Quoi! vous voudriez une Autrichienne pour régente, et réduire la France à cet état d'abaissement? je n'y consentirai jamais, ni comme père, ni comme époux, ni comme citoyen. J'aimerais mieux les Bourbons. Ma femme serait le jouet de tous les partis, mon fils malheureux, et la France humiliée sous l'influence de l'étranger. »

Lui opposait-on qu'il avait traité sur cette base en 1814, il coupait court par ces mots : « Il y a des raisons de famille que je ne peux pas dire : d'ailleurs, que deviendrais-je? »

On disait tout bas que l'Impératrice Marie-Louise avait tout-à-fait oublié Napoléon; qu'elle avait un amant officiellement choisi par la cour; qu'elle ne s'inquiétait nullement des intérêts de son fils.

La situation n'était plus la même qu'en 1814; les alliés avaient manifesté leurs mauvaises intentions contre Napoléon à l'île d'Elbe; son retour en France les avait encore plus irrités; il n'avait à en attendre que la mort ou la captivité. Enfin, il se persuadait que lui seul pouvait défendre l'indépendance de la

France, et que son abdication amenerait infailliblement le retour des Bourbons.

C'était toujours le but de la coalition. La déclaration du 13 mars et le traité du 25 avaient formellement posé le principe de la légitimité. Dans tous les actes subséquens, dans les discours du ministère anglais au parlement, on répétait à satiété qu'on ne prétendait pas imposer à la France un gouvernement; mais on disait aussi que le droit de la nation de s'en choisir un devait avoir pour limites la sûreté et la tranquillité des autres états. On ne dissimulait pas la prédilection des puissances pour les Bourbons. Le traité de Paris avait été fait pour eux et avec eux, elles en voulaient le maintien dans toutes ses dispositions.

Outre les actes généraux du congrès et les actes particuliers des divers états qui s'y rapportaient, chaque souverain manifestait, en particulier, sa politique et ses sentimens, tantôt par des documens officiels, tantôt par des écrits officieux et des pamphlets soudoyés. La Suisse et l'Allemagne, les villes libres et les monarchies, les petits et les grands, les faibles et les forts, tout fit ou fut forcé de faire ses levées, ses proclamations, ses manifestes.

Pour cette fois, il fallait en finir avec la France. Lorsqu'il s'agit de faire adhérer la confédération germanique à l'alliance, le baron de Gagern, plé-

[1] Lettre de Clancarty, 6 mai; rapport au congrès du 12; séance du parlement du 22.

nipotentiaire de Nassau, déclara : « Que la France était entourée d'un triple rang de places fortes qu'elle n'avait acquises ni conquises par des moyens légitimes, mais que ses intrigues lui avaient données dans le cours du dernier siècle; que particulièrement l'Alsace se trouvait dans cette catégorie; que la paix de Paris, en 1814, avait été rédigée dans des termes préjudiciables à l'Allemagne; que si les armées françaises étaient défaites, il ne pouvait plus être question d'une paix comme celle de Paris. Jamais on ne vit un tel débordement de prétentions, de haines et de fureurs. Aux temps des croisades, on n'avait pas montré plus d'acharnement contre les paisibles possesseurs de la terre sainte. Le saint Bernard d'alors était le ministre Stein, le Pierre l'Hermite Justus, Gruner. Celui-ci, dans une proclamation du 15 avril, comme gouverneur général dans les provinces prussiennes du Rhin, appelait franchement les Allemands à marcher, non pour chasser Napoléon et pour rétablir les Bourbons, mais *pour écraser, pour partager cette terre impie que la politique des princes ne pouvait plus laisser subsister un instant sans danger pour leurs trônes*. Gruner fut, à la vérité, désavoué par l'Autriche, mais, loin de l'être par la Prusse, il fut, au contraire, élevé à un poste éminent dans l'armée.

Le ministre Stein, dans une gazette rédigée sous son influence, *le Mercure du Rhin*, renchérissait encore, s'il est possible, sur les imprécations de son compatriote.

« Il faut exterminer cette bande de cinq cent mille brigands (l'armée française); il faut faire plus, il faut déclarer la guerre à toute la nation et mettre hors la loi tout ce peuple sans caractère, pour qui la guerre est un besoin..... La France partagée, ou les chaînes de la France, voilà notre alternative..... Si nous avons de justes motifs pour vouloir que Napoléon disparaisse de la scène politique comme prince, nous n'en avons pas de moins grands pour anéantir les Français comme peuple. Il n'est pas nécessaire, pour cela, qu'on les égorge, il suffira de leur donner beaucoup de princes et pas d'empereur, de les organiser à l'instar du peuple allemand. Le monde ne peut rester en paix tant qu'il existera un peuple français; qu'on le change donc en peuple de Bourgogne, de Neustrie, d'Aquitaine, etc. Ils se déchireront entre eux, mais le monde sera tranquille pour des siècles..... »

Arrêtons-nous ici : notre plume se refuse à tracer d'autres expressions encore plus dégoûtantes de la rage en délire.[1]

A son arrivée à Gand, le premier soin de Louis XVIII fut de se former un ministère. Trois ministres seulement l'avaient suivi, Blacas, Clarke et Jaucourt. Le roi leur adjoignit Châteaubriand, avec l'intérim de l'intérieur, et Lally-Tolendal; Anglès y continua

[1] On a prétendu que Napoléon avait fait fabriquer à Paris ces atroces diatribes : on l'a dit surtout de la proclamation de Justus Gruner. Cependant qu'on ouvre la plupart des journaux allemands du temps, on verra qu'ils étaient presque tous écrits sur ce ton.

la police. Deux maréchaux, Marmont, Victor, le général Maison et l'intendant Tabarié, modèles de fidélité, s'étaient aussi rendus auprès de la légitimité fugitive. Elle avait des ambassadeurs accrédités, Charles Stuart pour l'Angleterre, Pozzo di Borgo pour la Russie, Fagel pour les Pays-Bas. Le roi Guillaume n'était pas très flatté de posséder cette cour dans ses états; il craignait les chances de la guerre et la vengeance des Français.

Réduite par elle-même à la guerre de plume, la royauté de Gand ne s'y épargnait pas. Les écrivains à sa suite établirent un journal, une sorte de *Moniteur;* ses rédacteurs habituels étaient Lally-Tolendal, de Pradel, Bertin des *Débats*, Châteaubriand. Mais l'auteur de la brochure sur *Buonaparte et les Bourbons*, maintenant ministre de l'intérieur, faisait des rapports au roi, où le grand écrivain ne promettait pas un grand homme d'état. Pour expliquer le retour de l'île d'Elbe, il comparait Napoléon à un bey d'Alger, sans courage, sans talens, le plus commun, le plus méchant des hommes, et l'armée à des mameloucks, à des bandes animées par l'espoir du pillage, imposant à un peuple sans armes, tremblant et consterné. C'était ainsi que l'usurpateur s'était glissé, par une porte secrète, sur le trône de saint Louis. Venaient ensuite, dans le même esprit de vérité et de justice, les diatribes accoutumées contre lui, et l'apologie de la restauration et des Bourbons.

Les proclamations de Louis XVIII étaient sur le même ton; de plus, elles mettaient au grand jour

les véritables intentions des puissances et expliquaient nettement ce qu'elles entendaient par leurs protestations répétées jusqu'à satiété de respecter l'indépendance de la France et de ne pas lui imposer de gouvernement.

Dès le 15 avril, Louis XVIII avait fait publier une déclaration où il disait que *l'Europe, fidèle à ses traités, ne voulait reconnaître comme roi de France que lui...* Que les souverains, convaincus que la nation française ne s'était pas rendue complice des attentats de l'armée, regardaient *la France comme leur alliée;* qu'ils ne faisaient la guerre qu'aux rebelles, et que *le peuple n'avait rien à redouter.....* Qu'à son retour dans sa capitale, qu'il regardait comme prochain, son premier soin serait de récompenser les citoyens vertueux qui s'étaient dévoués à la bonne cause, et de travailler à faire disparaître jusqu'à *l'apparence des abus qui pouvaient avoir éloigné de lui quelques Français.*

Le 24 avril, il avait encore lancé un manifeste où il *accusait l'armée d'être devenue indigne de sa gloire,* où il disait qu'il était intervenu dans la ligue (le traité du 25 mars), où il avait été prié d'intervenir; qu'il était là pour rallier sa nation autour de lui, pour détourner d'elle des coups qui ne devaient frapper que les oppresseurs, et où il l'engageait à se prononcer pour lui, afin d'abréger les périls et les maux de la guerre, et pour qu'une fois l'usurpateur détruit, aucun pouvoir étranger ne se plaçât entre le prince légitime et le peuple fidèle, pour

s'immiscer dans aucune des institutions politiques dont la *proposition, la délibération et la décision n'appartenaient qu'au roi.*

Depuis le retour de l'île d'Elbe, deux mois s'étaient à peine écoulés, et la situation intérieure avait éprouvé des changemens notables. L'ivresse des bonapartistes s'était refroidie et l'espoir des patriotes presque perdu. Les royalistes, sans lever hautement la tête, étaient sortis de leur stupeur. Grâce au système de modération et d'indulgence suivi envers eux par le gouvernement, ils avaient repris leurs sourdes manœuvres; ils s'organisaient en comités et répandaient dans le public les actes hostiles de la coalition, les proclamations de Louis XVIII et les pamphlets fabriqués à Gand. La résolution définitive des puissances de combattre à outrance Napoléon amena de sérieuses réflexions, des calculs personnels, et produisit un grand ébranlement. La Vendée s'était ranimée et avait repris les armes; La Rochejacquelin, d'Autichamp, Sapineau, Suzannet y avaient reparu; les nobles des départemens voisins s'y rendaient; l'Angleterre y envoyait des secours. A Bordeaux, Laîné écrivait et publiait qu'il invitait tous les citoyens, au nom de la nation française, à ne pas payer l'impôt au tyran et à l'usurpateur, et qu'il ne se soumettrait jamais à Napoléon. Marseille, en état de siège, voyait chaque jour des scènes de désordre.

La petite émigration se renforça un peu à Gand. Parmi les nouveaux venus se distinguait Guizot, qui

était resté en observation à Paris. Dévoué à l'abbé de Montesquiou, il était l'envoyé de certains personnages qui préparaient une seconde restauration. Il exposa au roi toutes les chances qu'elle avait, d'après l'état intérieur de la France. Châteaubriand en fit le sujet d'un rapport, suivant lequel elle demandait son monarque. Ses sujets ne dissimulaient plus leurs sentimens : les uns venaient se ranger autour de lui, les autres faisaient éclater, dans l'intérieur, leur amour pour leur souverain légitime.

En conséquence, le 22 mai, Louis XVIII renouvelait, dans une proclamation, ses invitations pressantes aux Français, de se prononcer en sa faveur contre Napoléon et une *soldatesque mutinée que des chefs traîtres et parjures avaient égarée.* « Fidèles aux principes qui les ont toujours guidés, disait-il, les souverains, nos alliés, ont déclaré vouloir *respecter l'indépendance de la France* et garantir l'intégrité de son territoire; ils nous ont donné les assurances les plus solennelles de ne point *s'immiscer dans son gouvernement intérieur;* c'est à ces conditions que nous nous sommes décidé à accepter leurs secours généreux. »

Le gouvernement de Gand n'était qu'une misérable coterie comme la cour d'Hartwell; un foyer de petites intrigues de Blacas, du comte d'Artois contre Talleyrand; un atelier de guerre de plume, qui n'aurait été que ridicule, s'il n'avait pas eu derrière lui les armées étrangères.

Le résultat de toutes ces divagations et de tous

ces artifices déshonorans pour les cabinets et indignes des souverains, était donc *qu'ils voulaient, parce que tel était leur bon plaisir, anéantir Napoléon, imposer à la nation Louis XVIII, et, par ce moyen, disposer de la France comme d'un pays conquis.* C'était la meilleure réfutation de toutes ces impostures, « que Napoléon avait violenté la nation à l'aide de l'armée, et que le vœu du peuple était toujours favorable aux Bourbons. » C'était encore un hommage involontaire rendu par toute l'Europe armée au bon sens et à la dignité de la nation française; c'était faire le procès aux Bourbons et à la misérable politique qui gouvernait alors le monde.

CHAPITRE CXIII.

Murat entre en campagne et proclame l'indépendance de l'Italie. — Battu par les Autrichiens, il abandonne Naples et se réfugie en France. — Acte additionnel aux constitutions de l'Empire. — Il produit un effet fâcheux. — Convocation des collèges électoraux, élection des représentans. — Assemblée du Champ-de-Mai.

Napoléon avait compté sur une puissante diversion en Italie. A l'égard du roi de Naples, les coalisés se trouvaient dans une position analogue, sous plusieurs rapports, à celle de 1814. Il leur importait qu'il fît cause commune avec eux, ou qu'au moins il restât neutre. A ce prix, ils lui auraient fait encore les plus belles promesses. Mais pouvait-il y avoir confiance? Le congrès de Vienne lui avait été hostile. On y avait contesté la validité des traités. L'Angleterre avait prétendu qu'ils ne la liaient pas. Murat avait à craindre, la crise une fois passée, de se trouver encore seul en butte à l'inimitié des puissances. Il y avait plus de chances de salut et de grandeur à suivre le sort de Napoléon; Murat réparait autant que possible le mal qu'en 1814 il avait fait à sa

même donné de constitution à son royaume. Les Autrichiens étaient là, ils arrivaient en force. L'appui de la France était incertain.

Dans sa proclamation, datée de Milan, le 5 avril, le général Bellegarde accusa le roi de Naples : « De faire la guerre sans déclaration, au mépris des traités, et de vouloir tromper l'Italie par l'appât d'une indépendance qui n'était qu'une révolution..... lui qui était aussi étranger à l'Italie que nouveau dans la catégorie des rois. » Dans le même moment, la cour de Vienne publia son manifeste.

Enivré de quelques succès contre un ennemi pour ainsi dire surpris, Murat changea les couleurs de son drapeau, et appela son armée l'*armée d'Italie*. Mais aucun de ces succès n'était décisif; les Autrichiens, en se retirant, se fortifiaient chaque jour davantage par les renforts qui leur arrivaient. A Paris, on publiait que l'Italie était dans la plus vive agitation, qu'elle réclamait son indépendance et sa liberté, que le roi de Naples s'était mis à la tête de son armée, forte de quatre-vingt mille hommes, pour seconder ce noble élan, que trente mille insurgés s'étaient joints à lui, qu'il marchait de victoire en victoire, qu'on l'attendait avec impatience à Milan.

Tout cela était exagéré; le mouvement était prématuré; Napoléon ne pouvait l'appuyer. L'armée française n'était point réorganisée; il avait hautement proclamé ses intentions pacifiques, s'efforçait d'entamer des négociations, et avait le plus grand

intérêt à ne pas rompre la paix. Murat était donc seul contre les Autrichiens : son armée n'était pas aussi considérable qu'on le disait; toutes ses forces ne dépassaient pas cinquante mille hommes; il en avait laissé vingt mille pour garder son royaume et sa famille, et n'était entré en campagne qu'avec trente mille, première faute. Il fallait jeter sa famille dans une place, à Gaëte, marcher avec tout ce qui était en armes, et jouer le tout pour le tout. Au lieu de seconder par des mesures vigoureuses et révolutionnaires, les dispositions des Italiens à s'armer contre l'Autriche, enivré par de stériles acclamations, il ne donnait à l'insurrection ni organisation, ni force réelle. Elle ne lui fournissait que des renforts insignifians. A nombre égal, avec les Autrichiens, il était évident que les Napolitains seraient battus.

C'est par Lucien, arrivé à Paris dans les premiers jours d'avril, avec un chargé d'affaires du pape, qu'on apprit l'invasion de Murat. Pie VII, qui s'était réfugié à Gênes, écrivait à Napoléon que s'il ne lui garantissait pas la possession de Rome, il allait se réfugier en Espagne. Il répondit qu'il lui garantissait tout ce qui lui était assuré par le traité de Paris, et qu'il blâmait, comme contraire à sa politique, la conduite du roi de Naples.

L'Empereur et les militaires français ne se firent point illusion sur l'issue de la guerre commencée en Italie. Il en témoigna beaucoup d'humeur, et dit que le roi se perdrait en 1815, pour avoir attaqué,

comme il avait, en 1814, perdu la France en se réunissant à ses ennemis. Le général Belliard fut envoyé à Naples pour porter remède, et n'y arriva que pour être témoin de la chute du roi.

Lorsque l'armée autrichienne, qui s'était concentrée sur le Pô, passa ce fleuve, et repoussa les Napolitains aussi vite qu'ils étaient venus, Murat ouvrit les yeux sur les dangers de sa situation, voulut négocier, et proposa un armistice. En vain il donna pour prétexte à son attaque les justes inquiétudes que lui avaient inspirées sur sa sûreté les délibérations du congrès, les évènemens inattendus qui semblaient pouvoir renouveler la coalition des monarques européens contre la France, le droit qu'il avait cru avoir d'occuper de nouveau les lignes qu'il avait occupées pendant la dernière guerre, en vertu d'une convention formelle, les coups de fusil tirés à Césène sur ses troupes par les Autrichiens.

On lui opposa son invasion du territoire des légations occupé par les armées autrichiennes, et surtout sa proclamation de Rimini; à ce dernier grief il n'y avait point de réponse.

Les hostilités continuèrent : l'armée napolitaine ne tint pas contre les Autrichiens; sa retraite ne fut qu'une suite de revers dont il serait inutile de rechercher la cause. Murat rentra avec quelques débris à Naples, et s'embarqua sur un bâtiment marchand pour la France; la reine capitula avec un comodore anglais, qui viola la capitulation, la transporta à Trieste, et la livra à l'Autriche.

Pendant ces évènemens désastreux, les journaux de Paris démentaient les victoires des Autrichiens, et proclamaient leurs défaites. La vérité ne tarda pas à être connue. Le roi de Naples, fugitif, arriva à Cannes, demandant un asile à sa patrie.

La chute de Murat fut d'un sinistre présage : non-seulement toute espérance d'une diversion en Italie fut perdue, mais toutes les forces victorieuses de l'Autriche repassaient les Alpes, et menaçaient une frontière faiblement défendue.

Ainsi se termina la carrière publique d'un brave soldat, illustré par de brillantes qualités guerrières, victime des illusions du trône, et que le destin fit concourir deux fois à la perte de Napoléon et aux malheurs de la France.

Occupé à repousser une invasion et à sauver son indépendance, le pays était dans la situation la plus défavorable pour se constituer; jamais plus grand danger n'avait motivé la concentration, l'unité du pouvoir, et nécessité la dictature. Mais les patriotes étaient pressés de laver l'outrage de la charte octroyée, et de garantir les libertés publiques contre le despotisme impérial; ils exigeaient impérieusement une constitution; c'était aussi le vœu des royalistes constitutionnels et d'une partie des Bonapartistes. Napoléon lui-même en avait pris l'engagement dans ses actes de Lyon; on en attendait avec impatience l'accomplissement. On était tous d'accord pour se lancer dans une voie de perdition; on aurait pu l'éviter peut-être, si Napoléon, à son retour,

maintenant son abdication, ne se fût présenté que comme chef ou dictateur militaire, laissant à la nation, après avoir conquis son indépendance, le soin de se constituer. Il préféra promettre une constitution pour conserver son passé et rester empereur. Le pouvoir et la liberté furent mis aux prises; les conflits, les malentendus étaient inévitables; on se précipita dans une ruine commune.

Le ministre de l'intérieur avait envoyé, le 6 avril, une instruction aux préfets sur la convocation des collèges électoraux au Champ-de-Mai; il y commentait les actes de Lyon, et annonçait que l'Impératrice et son fils assisteraient à cette solennité. Le ministre ne disait rien de la constitution; ce silence excita des murmures et des reproches. Les journaux parlaient légèrement de la nomination de quelques personnes chargées de préparer un travail. Napoléon recevait de toutes parts des projets : il y en avait pour la république et pour la monarchie, pour la liberté et pour le despotisme; Napoléon se moquait de tous ces Lycurgues, les traitait avec mépris, et les appelait des rêve-creux. Il consultait isolément des ministres, des conseillers d'état, des publicistes.

Rien d'officiel, de solennel, tout se faisait dans le mystère et l'obscurité. Dans ces manipulations préparatoires, il se révoltait contre la tyrannie de l'opinion, à laquelle il était forcé de céder. Il le faisait de mauvaise grâce, sentant qu'il agissait contre sa nature et sa conviction. On voulait le détacher du

passé et qu'il fût un homme nouveau, c'était impossible, il s'y cramponnait de toutes ses forces. « Vous m'ôtez mon passé, dit-il, je veux le conserver. Mes onze ans de règne! l'Europe sait si j'y ai des droits. Il faut que la nouvelle constitution se rattache aux anciennes; elle aura la sanction de plusieurs années de gloire. Les constitutions impériales ont été acceptées par le peuple. » Il défendait donc sa légitimité, fondée sur la souveraineté populaire, comme Louis XVIII avait appuyé la sienne sur sa naissance et le droit divin. A tort ou à raison, on ne le voulait pas.

On était dans la plus complète ignorance de ce qui se faisait, lorsque le 21 avril, après une courte discussion au conseil des ministres, et une simple lecture au conseil d'état, on vit paraître l'*acte additionnel aux constitutions de l'Empire*, et un décret qui l'envoyait à l'acceptation du peuple.

L'effet fut prompt comme la foudre. A l'enthousiasme des patriotes succéda incontinent un froid glacial; ils tombèrent dans le découragement, ne prévirent que malheurs et s'y résignèrent. Les liens qui les rattachaient à Napoléon se relâchèrent; il ne resta plus, pour ainsi dire, entre eux et lui, que celui de la nécessité. On ne vit dans l'acte additionnel qu'une œuvre de ténèbres, une émanation du propre mouvement, une prévention contre l'opinion publique, un outrage à la dignité de la nation, une usurpation de sa souveraineté.

Napoléon, disait-on, agit comme Louis XVIII; il

argumente aussi de sa légitimité; dépouillé de tous ses droits par son abdication, il fait revivre en sa faveur, en faveur de sa famille, et de sa pleine puissance, sous le nom de constitutions de l'Empire, tous ces sénatus-consultes, monumens d'oppression et d'esclavage [1]. L'abrogation de toutes les dispositions contraires à l'acte additionnel sera une source de discussions interminables, qui tourneront toujours au profit du pouvoir. La formalité de l'acceptation du peuple par oui et non est illusoire; car si l'acte additionnel est rejeté, on ne prévoit plus le terme du pouvoir dictatorial; s'il est accepté, on n'a point fixé l'époque où il sera mis à exécution; pour l'ajourner indéfiniment, on ne manquera pas de prétextes, la guerre, par exemple, qui est inévitable. Napoléon, par son décret de Lyon, n'avait-il pas annoncé une assemblée extraordinaire du Champ-de-Mai, pour corriger et modifier les constitutions, selon l'intérêt et la volonté de la nation? Pourquoi n'avait-il pas tenu sa parole? S'il a eu des motifs fondés, pourquoi ne daigne-t-il pas les publier? Enfin, de bonne foi, en coûtait-il plus de faire une constitution complète dans toutes ses parties, qu'un acte additionnel à des statuts devenus odieux et abrogés par le fait? N'est-ce pas le pendant de l'ordonnance de réformation de Louis XVIII?

Benjamin Constant fut un de ceux qui eurent la

[1] La plupart de leurs dispositions se trouvaient abrogées par celles de l'acte additionnel; c'était donc une raison de plus pour n'en plus parler.

plus grande part à la rédaction de l'acte additionnel; ennemi du premier Consul et de l'Empereur, il avait publié, en 1814, son ouvrage sur l'*esprit de conquête et d'usurpation*, et dans le *Journal des Débats* du 19 mars 1815, sa profession de foi sur le retour de Napoléon : « J'ai voulu, y disait-il, la liberté sous diverses formes, j'ai vu qu'elle était possible sous la monarchie; j'ai vu le roi se rallier à la nation. Je n'irai pas, misérable transfuge, me traîner d'un pouvoir à l'autre, couvrir l'infamie par le sophisme, et balbutier des mots profanés pour racheter une vie honteuse.... » Quelques jours après, Benjamin Constant se réconcilia avec l'Empereur, et siégea au conseil d'état : une profonde conviction des services qu'on croit pouvoir rendre n'a jamais suffi pour excuser une aussi rapide métamorphose.

L'acte additionnel fut vivement attaqué et défendu par la presse. On prétendait, non sans raison, qu'au fond il était plus favorable à la liberté qu'aucune des constitutions précédentes. Il est certain que, dans d'autres temps, on l'eût regardé comme un bienfait; ces temps étaient passés. Long-temps comprimée par le despotisme impérial, la nation était devenue extrêmement jalouse de ses droits. Avec Napoléon, les écarts de la liberté ne paraissaient pas à craindre; au moment où se formait un nouveau pacte avec lui, tout faisait ombrage; les souvenirs du passé, qu'il se montrait si jaloux de conserver, inspiraient pour l'avenir de vives alarmes.

La conservation de la pairie souleva les patriotes.

Éprise de l'égalité, la nation se sentit blessée. Napoléon ne l'ignorait pas. En outre, il savait très bien qu'il était impossible, dans la France telle que la révolution l'avait faite, de composer une chambre aristocratique. Il avait aboli la noblesse ancienne et conservé aux nouveaux nobles leurs titres, il jetait la pairie à leur vanité.

La charte avait aboli la confiscation; l'acte additionnel n'en parlait pas. Elle effrayait les royalistes, les bonapartistes la repoussaient par générosité, les patriotes ne s'en souciaient guère; d'un commun accord, personne n'en voulait. Conseillers officiels ou officieux de Napoléon, tous l'attaquèrent vivement, avec persévérance. Il n'y eut pas moyen de le convertir. Il eut de l'humeur, s'emporta, s'écria qu'on voulait l'affaiblir, l'enchaîner; qu'il serait coupable envers la nation de laisser à ses ennemis des richesses qu'ils emploieraient contre elle; il répéta tous les argumens tirés de la loi suprême, le salut public : il dit qu'en voyant la pusillanimité du gouvernement, la France se demandait ce qu'était devenu le vieux bras de l'Empereur. Ces mots caractéristiques, il se plaisait à les redire, lorsqu'on le poussait dans ses derniers retranchemens. La confiscation triompha.

L'article 67, qui excluait les Bourbons, excita de vives clameurs. Il limitait, disait-on, la souveraineté du peuple. Son plus grand vice était d'être inutile. Il n'avait été l'objet d'aucune discussion; il ne parut dans le projet qu'à la dernière lecture. On

l'attribua au propre mouvement de l'Empereur.

Dans une constitution, ces taches auraient fait moins de sensation : dans l'acte additionnel, elles furent amèrement censurées. On ne tint aucun compte des garanties qu'il stipulait. La forme emporta le fond.

Le mode de présentation de l'acte additionnel à l'acceptation du peuple ne fut pas plus favorablement accueilli que tout le reste. C'était le même que pour tous les sénatus-consultes constitutionnels : bon pour une constitution, qui aurait été préparée par une représentation du peuple, il était illusoire pour une œuvre de propre mouvement de l'Empereur, une sorte de charte octroyée. Dans la situation critique où l'on se trouvait, l'acceptation était forcée, sous peine de rompre avec l'Empereur, et de se diviser en face de l'ennemi. Napoléon n'avait pas prévu toute la portée de ses engagemens : son but avait été d'exalter la nation, il y avait réussi. Arrivé à Paris, il ne trouva plus une soumission muette à ses volontés; aux flatteries officielles se mêlaient des conseils sévères. Dans ses actes de Lyon, il avait fait un appel aux principes et aux hommes de la révolution, on l'avait pris au sérieux, il recula.

Loin de rallier la France et d'augmenter sa force, l'acte additionnel fut une source de division et de faiblesse, une véritable calamité. Cette faute capitale en entraîna beaucoup d'autres : ne pouvant en effacer le mauvais effet, on chercha du moins à le neutraliser par une satisfaction donnée à l'opinion,

la convocation des chambres. Napoléon ne s'en était point expliqué, en promulguant l'acte additionnel; on augurait mal de son silence.

Fouché souleva cette question, elle fut discutée chez lui. La convocation des chambres, dit-on, intéressait à l'acceptation de l'acte additionnel tous les hommes influens, qui avaient l'ambition d'en être membres; elles donneraient à Napoléon, pour soutenir la guerre, une force qu'il n'avait plus en lui-seul; elles seraient là pour défendre et stipuler les droits et les intérêts de la France, si la guerre devenait malheureuse, si Napoléon était renversé, ou s'il était un obstacle insurmontable au rétablissement de la paix.

La convocation, opposait-on, confirmait l'acte additionnel, et préjugeait son acceptation. Les collèges électoraux composés de l'ancienne noblesse et de grands propriétaires feraient de mauvais choix: des chambres assemblées pendant que l'Empereur serait à la tête des armées, embarrasseraient plus qu'elles ne serviraient le gouvernement. En cas de revers, elles se prononceraient contre lui, comme cela était arrivé en 1814, et jetteraient la France dans la confusion; l'Empereur n'y consentirait pas.

On répondait: l'ancienne noblesse ne voterait pas dans les collèges électoraux; on détruirait, ou on balancerait son influence par l'adjonction d'un certain nombre de membres de la Légion-d'Honneur; on annoncerait que la convocation des chambres, subordonnée à l'acceptation de l'acte additionnel,

n'avait lieu que pour abréger les délais, que lorsqu'elles seraient assemblées, il leur serait loisible d'y faire les modifications que l'opinion publique aurait indiquées. Enfin, en présentant cette mesure à Napoléon, on lui avouerait franchement le but qu'on se proposait, on lui dirait le pour et le contre, on lui ferait sentir surtout qu'il ne pouvait obtenir un grand développement de forces nationales que par le moyen des représentans du peuple; que s'il était malheureux à la guerre, ses ennemis dans l'intérieur ne manqueraient pas d'autres moyens pour se réunir et l'attaquer; que bien loin d'ailleurs de sacrifier à son intérêt personnel celui de la nation, il devait du moins lui assurer, en cas de naufrage, cette dernière espérance de salut. S'il ne se rendait pas à des raisons aussi puissantes, on lui déclarerait formellement, qu'on ne voulait pas assumer la responsabilité de son obstination.

Endoctriné par Fouché, Régnaud de Saint-Jean-d'Angely se chargea de proposer à Napoléon la convocation des chambres. Il fit toutes les objections qu'on avait prévues, résista avec fermeté pendant plusieurs jours, et ne l'adopta qu'avec la plus grande répugnance, et après la déclaration de Régnaud, que, sans cela, il donnerait sa démission, ainsi que plusieurs autres ministres et conseillers d'état.

Ainsi fut rendu le décret du 30 avril, qui convoqua les collèges électoraux pour la nomination des députés à la chambre des représentans, et qui statua que les députés nommés se rendraient à Paris

pour assister à l'assemblée du Champ-de-Mai et composer la chambre qui serait convoquée après l'acceptation de l'acte additionnel.

La convocation des collèges électoraux produisit en partie sur les esprits l'effet qu'on s'en était promis. On fonda de grandes espérances sur la chambre des représentans; les élections réveillèrent toutes les ambitions, et l'acte additionnel ne fut plus regardé que comme un provisoire dont l'acceptation ou le rejet était de peu d'importance. Quoique les mécontentemens se fussent modérés, il n'en resta pas moins de la défiance et de l'hésitation: le mouvement national, déjà si mal compris, si peu encouragé par l'Empereur, ne prit point tout le développement et toute l'énergie dont il était susceptible.

Ainsi qu'on l'avait prévu, les royalistes ne se rendirent pas aux collèges électoraux; le petit nombre qui s'y présenta ayant refusé de prêter serment, ne fut point admis à voter. Les patriotes se trouvèrent donc maîtres des choix. Dans quelques départemens du midi, à Marseille, par exemple, ils montrèrent peu d'empressement : aussi les élections furent-elles faites par une poignée d'électeurs qui aspiraient à la députation, et par quelques légionnaires adjoints aux collèges. Dans toute la France les opérations furent paisibles.

La chambre des représentans fut composée de membres de toutes les assemblées nationales, en plus grand nombre d'hommes nouveaux, de favoris et de victimes de l'Empire, de républicains et de

royalistes constitutionnels, de fonctionnaires civils et militaires, de quelques nobles, de beaucoup de plébéiens, de propriétaires, d'industriels, d'acquéreurs de biens nationaux, dont l'existence sociale offrait toutes sortes de garanties, et qui représentaient éminemment les vœux et les intérêts de la France nouvelle.

Les députations de l'armée arrivèrent à Paris; environ quatre mille électeurs s'y rendirent de tous les points de la France. Pour une solennité dont le but n'avait pas été respecté et à-peu-près sans objet, ce nombre annonçait encore plus de zèle qu'on n'en avait espéré. C'étaient la plupart des hommes éprouvés par les orages de la révolution, ou nés sous son empire et en professant les principes, regardant Napoléon comme un chef nécessaire, par-dessus tout dévoués à la liberté et à l'indépendance de la patrie. Ils avaient quitté leurs foyers et venaient à leurs frais, pour prouver aux étrangers que la nation ne voulait plus des Bourbons. Les représentans, la plupart membres des collèges électoraux, se réunirent aux électeurs. Ils employèrent deux jours à vérifier les votes sur l'acte additionnel. Cette opération fut faite avec la plus grande fidélité; des commissaires en portèrent le résultat à une assemblée, présidée par Cambacérès, qui eut lieu dans la salle de la chambre des représentans.

Onze départemens et plusieurs arrondissemens n'avaient pas encore envoyé leurs procès-verbaux. Le recensement donna les résultats suivans :

	Votes	
	approbatifs,	négatifs.
74 départemens.	1,288,357	4207
Armée de terre.	222,100	320
— mer.	22,000	275

Les votes furent si libres, qu'à Paris, Louis-Florian-Paul de Kergorlay, ne se borna pas à voter contre, mais qu'il publia une explication des motifs de son vote, dans laquelle il se disait convaincu que le rétablissement des Bourbons sur le trône était le seul moyen de rendre le bonheur aux Français.

Le nombre des suffrages était bien éloigné de celui qu'on avait obtenu dans d'autres circonstances, et qui s'était élevé jusqu'à 3 ou 4 millions : on l'avait prévu.

Les royalistes l'attribuèrent à l'amour de la France pour les Bourbons; un grand nombre de citoyens s'abstinrent de voter dans la crainte d'approuver, par l'acceptation de l'acte additionnel, les sénatus-consultes soi-disant constitutionnels.

Les électeurs avaient reçu des collèges électoraux la mission de voter une adresse à l'Empereur; c'était une occasion solennelle de manifester leurs principes et leurs sentimens. Le gouvernement avait suggéré cette idée, elle était dans tous les esprits; on avait des deux côtés le même but, celui de prouver à l'étranger qu'on n'était pas dupe des efforts

qu'il faisait pour séparer la nation de son chef, afin de la subjuguer plus facilement.

Après la proclamation du recensement des votes, on lut des projets d'adresse; celui de Carion de Nisas entraîna tous les suffrages; il répondait énergiquement aux déclarations du congrès et aux manifestes des puissances.

L'assemblée du Champ-de-Mai n'eut lieu que le 1er juin. Les électeurs et les députations de l'armée étaient assis dans un vaste cirque qui s'élevait en amphithéâtre devant l'École-Militaire, à laquelle était adossé le trône de l'Empereur. Vingt mille hommes de troupes et la garde nationale de Paris étaient en bataille au milieu du Champ-de-Mars, et les tertres qui l'environnent étaient couverts de la population de la capitale. Napoléon, accompagné de ses trois frères, y parut environné d'un brillant cortège, de tout l'appareil de la puissance, de toute la pompe impériale.

Les députations des électeurs s'avancèrent sur les marches du trône, et Dubois, de Maine-et-Loire, lut l'adresse délibérée la veille.

L'archi-chancelier proclama le résultat des votes. Un héraut d'armes déclara, au nom de l'Empereur, que l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire avait été accepté par le peuple français.

Napoléon signa l'acte de promulgation et prononça le discours suivant :

« Messieurs les électeurs des collèges de départemens et d'arrondissemens;

« Messieurs les députés de l'armée de terre et de mer au Champ-de-Mai;

« Empereur, consul, soldat, je tiens tout du peuple. Dans la prospérité, dans l'adversité, sur le champ de bataille, au conseil, sur le trône, dans l'exil, la France a été l'objet unique et constant de mes pensées et de mes actions.

« Comme ce roi d'Athènes, je me suis sacrifié pour *mon* peuple dans l'espoir de voir se réaliser la promesse donnée de conserver à la France son intégrité naturelle, ses honneurs et ses droits.

« L'indignation de voir ces droits sacrés, acquis par vingt-cinq années de victoires, méconnus et perdus à jamais, le cri de l'honneur flétri, les vœux de la nation, m'ont ramené sur ce trône qui m'est cher, parce qu'il est le palladium de l'indépendance, de l'honneur et des droits du peuple.

« Français, en traversant au milieu de l'allégresse publique les diverses provinces de l'Empire, pour arriver dans *ma* capitale, j'ai dû compter sur une longue paix; les nations sont liées par les traités conclus par leurs gouvernemens, quels qu'ils soient.

« Ma pensée se portait alors tout entière sur les moyens de fonder notre liberté par une constitution conforme à la volonté et à l'intérêt du peuple. J'ai convoqué le Champ-de-Mai.

« Je ne tardai pas à apprendre que les princes qui ont méconnu tous les principes, froissé l'opinion et les plus chers intérêts de tant de peuples, veulent nous faire la guerre. Ils méditent d'accroître le

royaume des Pays-Bas, de lui donner pour barrières toutes nos places frontières du Nord, et de concilier les différends qui les divisent encore, en se partageant la Lorraine et l'Alsace.

« Il a fallu se préparer à la guerre.

« Cependant, devant courir personnellement les hasards des combats, ma première sollicitude a dû être de constituer sans retard la nation. Le peuple a accepté l'acte que je lui ai présenté.

« Français, lorsque nous aurons repoussé ces injustes agressions, et que l'Europe sera convaincue de ce qu'on doit aux droits et à l'indépendance de vingt-huit millions de Français, une loi solennelle faite dans les formes voulues par l'acte additionnel, réunira les différentes dispositions de nos constitutions aujourd'hui éparses.

« Français, vous allez retourner dans vos départemens. Dites aux citoyens que les circonstances sont grandes!!! qu'avec de l'union, de l'énergie et de la persévérance, nous sortirons victorieux de cette lutte d'un grand peuple contre ses oppresseurs; que les générations à venir scruteront sévèrement votre conduite; qu'une nation a tout perdu quand elle a perdu l'indépendance. Dites-leur que les rois étrangers que j'ai élevés sur le trône ou qui me doivent la conservation de leur couronne, qui tous, au temps de ma prospérité, ont brigué mon alliance et la protection du peuple français, dirigent aujourd'hui tous leurs coups contre ma personne. Si je ne voyais que c'est à la patrie qu'ils en veulent, je mettrais à leur

merci cette existence contre laquelle ils paraissent si acharnés. Mais, dites aux citoyens que, tant que les Français me conserveront les sentimens d'amour dont ils me donnent tant de preuves, cette rage de nos ennemis sera impuissante.

« Français, ma volonté est celle du peuple, mes droits sont les siens; mon honneur, ma gloire, mon bonheur, ne peuvent être autres que l'honneur, la gloire et le bonheur de la France. »

Napoléon prêta sur les Évangiles le serment d'*observer* et de faire observer les constitutions de l'Empire. L'archi-chancelier prononça le serment d'*obéissance aux constitutions de l'Empire et de fidélité à l'Empereur*. L'assemblée répondit : *Nous le jurons.* Une messe fut célébrée.

L'Empereur remit des aigles à la garde nationale de Paris, à la garde impériale, et reçut leurs sermens.

Pendant cette distribution, les électeurs, les députations de l'armée, les troupes, la garde nationale, le peuple circulaient dans le Champ-de-Mars.

Aussi nombreuse et plus belle peut-être que la fédération de 1790, cette réunion ne présentait ni le même élan ni le même enthousiasme. Lorsque les Français, aux premiers jours de la révolution, formèrent un pacte solennel sur l'autel de la patrie, leurs âmes s'ouvraient aux premières impressions de la liberté et se livraient aux plus douces espérances, avec toute l'ardeur de la confiance et toute la candeur de la bonne foi. Cette nouvelle carrière,

où le plus noble instinct entraînait la nation, l'imagination l'ornait de tous ses prestiges. Ce qu'il y a de réel dans le sentiment de la dignité humaine était encore embelli par les plus séduisantes illusions; on s'élançait de toutes parts vers une région inconnue, sans prévoyance, sans soupçon; c'était l'oubli de soi-même et un dévoûment aveugle et désintéressé au bien commun; l'ivresse gagnait tous les cœurs, le délire enflammait toutes les têtes. La nation commençait une nouvelle vie, vierge et resplendissante de jeunesse et de force. Les rois ne s'étaient pas montrés hostiles; elle avait pour auxiliaire la conscience de tous les peuples.

Maintenant c'était une nation qui avait passé par vingt-cinq ans de vicissitudes et d'épreuves diverses, les discordes intérieures et la guerre étrangère, les plus beaux triomphes et les plus funestes revers, la plus haute puissance et le plus honteux abaissement, la République, l'Empire et les Bourbons; c'était une nation affaiblie par des divisions et des défiances, menacée par la trahison, attaquée par tous les rois, contre laquelle marchaient tous les peuples, repoussant une dynastie deux fois détrônée et n'accordant pas une pleine confiance au chef qui venait la défendre.

La fédération de 1790 fut une fête nationale, le Champ-de-Mai une belle cérémonie. Les troupes faisaient entendre leur cri accoutumé de *vive l'Empereur!* beaucoup de citoyens y répondaient par celui de *vive la nation! vive la liberté!*

L'isolement du trône, la vaine étiquette des cours, la voiture du couronnement, l'éclat de la pourpre impériale, loin d'inspirer le respect, irritèrent les esprits, et loin de réchauffer les cœurs les glacèrent.

Tout cet appareil n'imposait plus; il formait un contraste trop frappant avec les principes que Napoléon avait proclamés en revenant. Du haut de son trône, le front soucieux et le regard sévère, il avait toujours l'attitude d'un maître. Ses trois frères, en costume de princes, réveillaient les plus amers souvenirs.

Les patriotes avaient desiré que Napoléon vînt au Champ-de-Mai sans faste, sans pages, sans chambellans, en uniforme, à cheval, comme général et non comme empereur; qu'il fît tous ses efforts pour s'effacer devant la majesté du peuple, et que le premier il lui rendît hommage en criant *vive la nation!* On le lui avait conseillé, on lui avait suggéré d'annoncer, dans son discours, la plus grande confiance dans les représentans, même pour réviser l'acte additionnel, et d'éviter toutes les expressions qui pourraient blesser la susceptibilité nationale. Lorsque le programme de la solennité fut communiqué au conseil des ministres, la routine impériale l'emporta sur les conseils de la sagesse.

On voulut jouer cette dernière parade. Napoléon gâta son beau discours en parlant encore de *son* peuple, de *sa* capitale; il fallut lui arracher ces mots : *A la paix, une loi solennelle faite dans les formes voulues par l'acte constitutionnel réunira les*

différentes dispositions des constitutions aujourd'hui éparses.

Comme si l'orgueil impérial n'avait pas encore été assez satisfait à l'assemblée du Champ-de-Mai, on traduisit devant l'Empereur les électeurs et les députations militaires. Le 4 juin, plus de dix mille hommes, à qui l'on faisait l'honneur de les reconnaître pour l'élite et les représentans de la nation et de l'armée, étaient dès le matin entassés dans les anti-chambres des Tuileries, et attendaient avec impatience qu'on les fît défiler devant Napoléon, et qu'on lui procurât le plaisir de se faire voir assis sur son trône et environné de toute sa cour. Après cette revue, aussi fastidieuse qu'humiliante, les électeurs et les députations de l'armée se rangèrent sur deux lignes dans la galerie du musée, où Napoléon vint remettre (ce qu'on n'avait pu faire au Champ-de-Mai) les aigles destinées aux gardes nationales des départemens, entendre une foule de réclamations et de demandes, et recevoir une quantité innombrable de pétitions. Cette cérémonie dura jusqu'à sept heures du soir. Tout le monde, sans excepter Napoléon, se retira harassé de fatigue et d'ennui.

CHAPITRE CXIV.

Caractère de l'administration. — Liberté de la presse. — Garde nationale. — Revue de celle de Paris. — Fédérations. — Revue des fédérés de Paris. — Nomination des pairs. — Les chambres se constituent. — Esprit de celle des représentans. — Séance impériale. — Arrestation de La Sahla. — Rapports des chambres avec l'Empereur. — Prétentions de ses frères. — Organisation de l'armée. — Soulèvement dans la Vendée. — Mesures de guerre. — Plan de campagne. — L'esprit national refroidi.

Carnot imprimait à l'administration une direction patriotique et presque républicaine. De là, de fréquens conflits entre lui et l'Empereur. Deux grands objets occupaient particulièrement le ministre, le personnel administratif et la garde nationale. La plupart des préfets et des sous-préfets royalistes s'étaient déclarés pour Napoléon et étaient restés à leur poste. Il y en avait beaucoup qui ne méritaient pas confiance. On procéda à leur remplacement. Dans le premier moment, il y eut à ce sujet des débats entre le ministère et le palais. Carnot se plaignit de ce qu'autour de l'Empereur on usurpait ses attributions, on

faisait de mauvais choix. Par cette épuration, on replaça des patriotes éprouvés que Napoléon, pendant ses prospérités, avait écartés des fonctions publiques. Carnot agissait de bonne foi, conséquemment aux nouveaux principes que Napoléon avait paru adopter. On donna pendant un mois un pouvoir discrétionnaire aux préfets sur les autorités subordonnées; on envoya même des commissaires extraordinaires dans les départemens. Ils ne remplirent que très imparfaitement leur mission. Ce ne fut pour beaucoup d'entre eux, comme à la fin de 1813, que l'occasion d'une promenade en poste. S'ils ne firent pas de bien, du moins ils ne firent pas de mal. Ils furent en général modérés et ne persécutèrent personne. En définitive, vingt-deux préfets de la restauration furent conservés. Le temps ayant manqué pour renouveler les autorités municipales, un décret du 30 avril rendit au peuple le droit de les nommer seulement dans les communes au-dessous de cinq mille âmes. On fut peu sensible à cette concession partielle; on était occupé d'objets plus sérieux. Loin d'être utile, cette mesure était intempestive, elle jeta le désordre dans le premier degré de l'administration.

Un décret de 25 mars avait aboli la censure et la direction de la librairie, parce que, disait Napoléon, on avait, sous les Bourbons, imprimé tout ce qu'on avait voulu sur son compte, et que la matière était épuisée. Fouché réunit les journalistes pour les engager, par toutes sortes de promesses, à ne pas abu-

ser de la liberté. Il fit ensuite sa profession de foi politique. Quelques jours après, on arrêta la publication du *Censeur*, qui ne flattait pas plus Napoléon qu'il n'avait flatté les Bourbons. Le gouvernement essaya en vain de justifier, dans les journaux, cette mesure arbitraire; elle excita un cri si général d'improbation, qu'on fut obligé de laisser circuler le *Censeur* qui n'en fut que plus avidement recherché. Cette leçon fut bientôt oubliée. Une instruction ministérielle sur l'imprimerie et la librairie, sous prétexte de donner des garanties à la liberté de la presse, l'enchaîna de nouveau. Il est vrai que l'opinion publique, plus forte que ces entraves, s'en jouait impunément.

Carnot regardait la garde nationale comme une institution bonne dans tous les temps et alors indispensable pour défendre l'indépendance du pays. Il y voyait aussi pour l'avenir un moyen de balancer, dans l'intérieur, l'action de l'armée active habituellement dévouée au pouvoir. Il y eut de vives discussions sur le mode d'élection des officiers. Carnot était pour le système populaire de 89; Napoléon pour celui de l'Empire qui lui donnait les nominations. On adopta un terme moyen, la présentation par des comités cantonnaux, sauf l'approbation de l'Empereur pour les officiers supérieurs. La garde nationale comprenait tous les Français de vingt ans à soixante, ce qui présentait un effectif de trois millions. Mais tout cela n'était que sur le papier. L'organisation réelle qui avait existé sous l'Assemblée constituante, depuis

long-temps n'existait plus. L'institution avait été abandonnée ou dénaturée. On n'avait plus fait que des organisations partielles et dans des cas extrêmes. Le danger venait encore avant qu'on ne fût prêt.

A Paris il y avait une garde nationale. Froide aux derniers momens des Bourbons, elle était restée froide au retour de Napoléon. Il fallait donc la réchauffer, on le pouvait, en lui témoignant de la confiance. Napoléon se conduisit envers elle comme les Bourbons en avaient agi, en 1814, avec l'armée. Des courtisans pusillanimes parvinrent à l'alarmer, s'il la passait en revue avant qu'on eût épuré les officiers.

La revue avait été indiqué au 25 mars, elle fut remise successivement au 2, au 8 et au 16 avril, sous différens prétextes dont personne n'était dupe; en attendant, Napoléon s'était constitué commandant en chef et avait nommé commandant en second le général Durosnel. On opéra des changemens dans l'état-major. On réunit dans des banquets la garde nationale et la garde impériale. Toutes ces précautions étaient plus propres à aliéner qu'à gagner l'affection; on passa enfin la revue.

La cour n'était pas guérie de ses craintes. Outre les quarante-huit bataillons de la garde nationale, il y avait une grande foule de spectateurs. Quelques bataillons saluèrent l'Empereur de leurs acclamations. Le plus grand nombre fut froid ou ne fit que de faibles démonstrations. Cependant au moment où se forma le cercle des officiers, et où Napoléon leur parla, il fut souvent interrompu par des applaudis-

semens. Lorsqu'il termina par ces mots : *vous jurez enfin de tout sacrifier à l'honneur et à l'indépendance de la France*, des milliers de voix répondirent, *nous le jurons*. Pendant que la garde nationale défilait, beaucoup de spectateurs étaient près de lui. Rien ne pouvait le préserver d'un coup de feu ou de poignard.

Quelques jours après Napoléon alla au Théâtre-Français, c'était la première fois qu'il paraissait au spectacle depuis son retour. On jouait Andromaque; il fut reçu avec enthousiasme. *La Marseillaise* et d'autres airs nationaux furent exécutés au milieu des plus bruyantes acclamations et répétés en chœur par le public. Il saisit avec transport toutes les allusions qu'offrait la pièce.

Les manœuvres des royalistes en Bretagne y donnèrent l'idée d'une fédération patriotique : elle s'étendit ensuite dans presque toute la France. Un pacte fut conclu, le 24 avril, à Rennes, avec des députés de Nantes et de Vannes pour propager les principes libéraux, s'opposer à tous les désordres, maintenir dans l'intérieur du pays la sûreté publique, déjouer tous les complots tramés contre la liberté, les constitutions et l'Empereur, enfin se prêter mutuellement assistance et protection selon les cas et les évènemens.

Ce pacte fut, à l'instant même, revêtu de trois mille signatures, et reçut, en très peu de temps, de nombreuses adhésions dans les cinq départemens de la Bretagne.

Dijon, Lyon, Angers, Strasbourg, Rouen, Grenoble, Metz, Nancy, Paris, suivirent cet exemple. Toute la France l'aurait imité; mais Napoléon fut effrayé de cet élan; au lieu de le seconder, on le paralysa, on ne chercha à en profiter qu'afin d'obtenir quelques bataillons de plus pour l'armée. Dans les salons impériaux, on disait, comme dans les salons royalistes, que c'était la révolution, 93, la terreur. En rapportant la fédération bretonne, le Moniteur dit que le préfet s'étant assuré que les fédérés étaient *tous des hommes présentant par leur éducation* et *la consistance de leurs familles*, toute la garantie nécessaire, avait laissé un libre essor à cet élan patriotique. Ainsi, on ne voulut pas admettre dans les fédérations la population qui en aurait fait la véritable force, les hommes qui n'avaient que des bras vigoureux, et qui les offraient à la patrie.

C'étaient ceux-là cependant qui formaient la fédération parisienne, les habitans des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, qui ne faisaient pas partie de la garde nationale. Ils demandaient des armes, et à être présentés à l'Empereur. Grand embarras à la cour : comment faire? Les recevoir, c'était s'encanailler, les refuser, c'était encore pis; les armer, c'était livrer les propriétés à la discrétion des gens qui n'avaient rien, et se mettre en contradiction avec les traditions de l'Empire. On avait plusieurs fois ajourné la revue de la garde nationale, dans la crainte que Napoléon ne fût assassiné, comment exposer sa personne aux poignards de prolé-

taires des faubourgs, gens déterminés, qui ne mettaient péril à rien! Tout cela se disait autour de l'Empereur, et n'était pas sans effet sur lui. Mais la supériorité de son esprit l'emporta : il se fit certainement violence, et parut s'exécuter de bonne grâce. Les fédérés furent reçus, non sans qu'on eût pris des précautions. Ils n'étaient que douze mille; on aurait pu en avoir le triple; ils étaient la plupart en habit de travail, en casquettes, sans armes. Ces braves gens, dont un grand nombre avaient fait la guerre de la liberté et celle de la gloire, offrirent leurs bras, leur courage et leur sang pour le salut de la capitale, et demandèrent des armes, promettant de retourner à leurs travaux dès qu'on n'aurait plus besoin de leurs services.

Dans une allocution pleine de chaleur et de vérité, Napoléon accepta leur offre. « Soldats fédérés, leur dit-il en finissant, s'il est des hommes nés dans les hautes classes de la société, qui aient déshonoré le nom français, l'amour de la patrie et le sentiment de l'honneur national se sont conservés tout entiers dans le peuple des villes, les habitans des campagnes et les soldats de l'armée. Je suis bien aise de vous voir, j'ai confiance en vous. *Vive la nation!* »

L'Empereur était entré dans la bonne voie : malheureusement il n'y persista pas. Une clameur étourdissante éclata autour de lui, elle flattait ses habitudes et la prétendue dignité impériale, il hésita. C'était déjà trop que la cour du palais des Tuileries

eût été souillée par la présence et les cris patriotiques de douze mille *sans-culottes*, que l'Empereur eût crié *vive la nation!* C'était la parodie du 20 juin 1792 : qu'on leur donnât des armes, on verrait bientôt un 10 août. Les chefs de l'armée étaient les premiers à propager ces alarmes. Cependant le pouvoir ne pouvait pas reculer tout-à-fait, et se jouer de ses promesses. Les fédérés furent organisés en vingt-quatre bataillons, dont cinq cents officiers de la ligne formèrent les cadres, sous le commandement du général Darricau. On aurait pu doubler, tripler ce nombre; on ne le fit pas par déférence pour les salons de Paris qui, au jour du danger, étaient toujours prêts à recevoir et à fêter l'étranger.

La conduite de Napoléon était un contresens continuel : la liberté se conciliait mal avec l'Empereur, l'égalité avec la nouvelle noblesse, le soulèvement du peuple avec les formes méthodiques d'un recrutement, le développement de toute la force nationale avec les inquiétudes du pouvoir. Les militaires et les citoyens qu'on avait voulu électriser dans toute la France, par des proclamations, et qu'on cherchait à réchauffer encore à Paris par l'hymne des Marseillais, aux spectacles, aux revues, au café Montansier, devenu un café patriotique, où l'on chantait tous les soirs en l'honneur de l'Empereur et de la liberté, venaient se refroidir aux Tuileries, et la froideur de la capitale gagnait les départemens.

Un décret, du 1er juin, convoqua les chambres

au 3; les pairs n'étaient pas encore nommés. Malgré la défaveur de la pairie et l'instabilité dont elle était menacée par la révision de l'acte additionnel, malgré les dangers de la France, il ne manquait pas de prétendans. Il y avait des solliciteurs, même parmi ceux des anciens nobles, qui s'étaient déclarés pour les Bourbons, en 1814, sans trop se compromettre envers Napoléon, et qui s'accommodaient de tous les régimes. Les nominations ne furent définitivement arrêtées dans un conseil privé que le 2 au soir, et les pairs nommés furent convoqués de suite, pour se réunir le lendemain matin. Ils n'étaient que cent dix-huit, environ la moitié militaire, l'autre moitié composée des quatre frères de l'Empereur, du cardinal Fesch, du prince Eugène, de ministres, de dignitaires et officiers de la couronne, de conseillers d'état, d'anciens sénateurs, dont quelques-uns avaient été pairs du roi, et de quatre archevêques. Sur la liste se trouvaient cinq conventionnels, qui avaient voté la mort de Louis XVI, Carnot, Fouché, Sieyes, Quinette, Thibaudeau.

On trouva la chambre trop peuplée de militaires, de gens de cour et trop favorable au pouvoir. Ce n'était au fond qu'une mauvaise copie du sénat, moins sa dotation. En présence de ces deux chambres, Napoléon ne se trompa point sur leur caractère. Il n'ignorait pas qu'en France il y avait maintenant plus d'amour de la liberté et de l'indépendance que de dévoûment à sa personne; que la chambre des représentans serait un instrument difficile

à manier et dangereux pour le trône, que celle des pairs ne lui serait d'aucun secours.

« Je ne connais point, dit-il, de moyens pour gouverner une telle assemblée; quand j'y enverrai mes ministres, ils y seront conspués. Je n'ai pas même la ressource des moyens qu'emploie le roi d'Angleterre pour s'assurer la majorité dans le parlement. Le caractère français s'y oppose; en Angleterre, dès qu'un membre du parlement s'engage au gouvernement, son engagement est pour tous les cas, il est sacré. En France on croirait se déshonorer en prenant un semblable engagement; ainsi je ne pourrais pas compter pour demain sur la majorité d'aujourd'hui. Est-ce la chambre des pairs qui défendra la couronne? c'est moi qui serai obligé de la soutenir contre la chambre des représentans. »

Les chambres s'assemblèrent pour se constituer; c'est-à-dire celle des pairs pour nommer ses secrétaires et celle des représentans pour choisir en outre son président, ses vice-présidens et vérifier les pouvoirs.

La nomination du président était une opération importante. Elle devait faire connaître l'esprit de la chambre.

Napoléon avait d'abord pensé à faire nommer son frère Lucien, député de l'Isère et cependant pair de droit comme prince; c'est pour cela que la chambre des représentans ayant demandé à Carnot la liste des pairs, il répondit qu'il ne pouvait la faire connaître qu'après l'ouverture de la session; sur quoi il fut proposé de ne pas se constituer avant

d'avoir reçu cette liste. Cette petite ruse n'était d'aucune utilité à Lucien; pour l'exclure de la présidence, il suffisait du 18 brumaire à Saint-Cloud. Convaincu qu'il ne réussirait pas, Napoléon se rabattit sur un de ses quatre ministres d'état, membres de la chambre (Regnaud, Merlin, Boulay, Defermon). L'opinion publique désignait Lanjuinais ou Lafayette.

Suivant les bonapartistes, si la chambre nommait un de ces deux membres, elle déclarerait par cela même se mettre en opposition avec Napoléon, attendu que ni l'un ni l'autre de ces personnages ne pouvait lui convenir. Lafayette ne s'était jamais rallié à l'Empire. Lanjuinais avait été de la petite opposition qui s'était formée dans le sénat. Il avait voté avec empressement la déchéance de l'Empereur. Avec les bonnes qualités du caractère breton il en avait les inconvéniens. La proposition de ces deux candidats indiquait que les représentans du peuple ne marchaient pas d'accord avec l'Empereur. Il dit hautement qu'il regarderait leur nomination comme une hostilité et qu'il ne l'approuverait pas. On ajoutait qu'on le forcerait à dissoudre la chambre et à garder le pouvoir dictatorial. Ces considérations et ces menaces, loin d'arrêter la chambre, l'irritèrent: elle nomma Lanjuinais.

Le premier mouvement de Napoléon fut de refuser son approbation. On lui représenta et il comprit qu'il n'était plus en situation de prendre un parti aussi violent, que le remède serait pire que le mal,

qu'il serait plus politique et plus prudent de dissimuler sa répugnance et de se montrer confiant. Le lendemain matin il reçut Lanjuinais, lui fit des caresses et parvint tellement à le séduire, que le président après s'être installé, rapportant à la chambre cette entrevue, se fit presque soupçonner de s'être livré à l'Empereur. Honnête homme, incapable de servir le pouvoir aux dépens de sa conscience, Lanjuinais n'était pas insensible aux bonnes manières, aux égards, aux éloges, aux déférences, il ne fallait pas le heurter de front. Lui offrait-on l'honneur de la résistance, il était indomptable. C'était un patriote de 89, ami de la liberté et de l'indépendance de son pays, un royaliste constitutionnel. Membre de la Convention, il avait été accusé d'intelligence avec les Bourbons, il avait toujours été bien traité par leur parti. Ainsi que Boissy d'Anglas et Pontécoulant, il avait été nommé pair en 1814. C'étaient les trois seuls ex-conventionnels qui avaient trouvé grâce auprès de la restauration. Il n'était pas irréconciliable avec les Bourbons. Sous le rapport politique ce n'était pas un bon choix.

Le gouvernement échoua de même dans la nomination des quatre vice-présidens. Lafayette, Flaugergues, Dupont (de l'Eure), et le général Grenier obtinrent la majorité des suffrages. Les deux premiers étaient hostiles à l'Empereur. Lafayette était la condamnation de l'empire. Flaugergues avait été après le désastre de Leipzig, membre de la commission du corps législatif qui eut fort mal-à-propos

une velléité de courage, mais qui fut soupçonnée d'intelligence avec les Bourbons.

L'esprit de la chambre se manifesta encore par d'autres faits. Le président d'âge rapporta qu'à la communication de la nomination de Lanjuinais, l'Empereur avait répondu qu'il ferait savoir ses intentions par le *chambellan* de service. Des murmures éclatèrent; on voulut bien supposer que le président d'âge s'était trompé, et on parut ne pas douter que l'Empereur ferait connaître sa détermination dans une forme plus convenable à la dignité de la chambre. On proposa d'y interdire l'emploi des titres nobiliaires dont ses membres seraient revêtus. La chambre rejeta à l'unanimité la proposition de décerner à Napoléon le titre de *sauveur de la patrie.*

Le décret du 3 juin relatif à l'ouverture de la session portait que les membres des chambres prêteraient le serment accoutumé *d'obéissance aux constitutions de l'Empire et de fidélité à l'Empereur.* Cette disposition donna lieu à une discussion très vive en comité secret. Elle se renouvela (le 6) en séance publique. Les opposans, parmi lesquels se distinguait l'avocat Dupin, disaient, quant à la forme, que l'Empereur seul ne pouvait imposer un serment, qu'il fallait un acte de toutes les branches de la législature; ils demandaient, quant au fond, que ce serment ne préjudiciât pas au droit qu'avait la chambre de s'occuper de l'amélioration de *l'acte additionnel* aux constitutions. Boulay défendit le serment; la majorité de la chambre passa outre. Une forte opposi-

tion avait formé le projet de renouveler cette question pendant la séance inpériale; on eut beaucoup de peine à la détourner de faire ce scandale.

Elle se tint le 7 juin avec tout l'appareil du trône; l'Empereur y prononça le discours suivant :

« Messieurs de la chambre des pairs,

« Et messieurs de la chambre des représentans,

« Depuis trois mois les circonstances et la confiance du peuple [1] m'ont revêtu d'un pouvoir illimité. Aujourd'hui s'accomplit le desir le plus pressant de mon cœur, je viens commencer la monarchie constitutionnelle [2]; les hommes sont impuissans pour assurer l'avenir; les institutions seules fixent les destinées des peuples, la monarchie est nécessaire en France pour garantir la liberté, l'indépendance et les droits du peuple.

« Nos constitutions sont éparses; une de nos plus importantes occupations sera de les réunir dans un seul code et de les coordonner dans une seule pensée; ce travail recommandera l'époque actuelle aux générations futures.

« J'ambitionne de voir la France jouir de toute la liberté possible; je dis possible, parce que l'anarchie ramène toujours au gouvernement absolu.

« Une coalition formidable de rois en veut à notre indépendance, ses armées arrivent sur nos frontières.

« La frégate *la Melpomène* a été attaquée et prise

[1] Il avait enfin renoncé à dire *mon* peuple et ce n'était pas sans peine.

[2] On a vu par quels efforts on avait obtenu le décret de convocation des chambres

dans la Méditerranée, après un combat sanglant contre un vaisseau anglais de soixante-quatorze. Le sang a coulé pendant la paix.

« Nos ennemis comptent sur nos divisions intestines; ils excitent et fomentent la guerre civile. Des rassemblemens ont lieu. On communique avec Gand comme en 1792 avec Coblentz; des mesures législatives sont indispensables. C'est à votre patriotisme, à vos lumières, à votre attachement pour ma personne que je me confie sans réserve.

« La liberté de la presse est inhérente à la constitution actuelle; on n'y peut rien changer sans altérer tout notre système politique; mais il faut des lois répressives, surtout dans l'état actuel de la nation. Je recommande à vos méditations cet objet important.

« Mes ministres vous feront successivement connaître la situation des affaires.

« Les finances seraient dans un état satisfaisant, sans le surcroît de dépenses que les circonstances actuelles ont exigé.

« Cependant, on pourrait faire face à tout, si les recettes comprises dans le budget étaient toutes réalisables dans l'année, et c'est sur les moyens d'arriver à ce résultat que mon ministre des finances fixera votre attention.

« Il est possible que le premier devoir du prince m'appelle bientôt à la tête des enfans de la nation pour combattre pour la patrie; l'armée et moi nous ferons notre devoir.

« Vous, pairs et représentans, donnez à la nation l'exemple de la confiance, de l'énergie et du patriotisme, et, comme le sénat du grand peuple de l'antiquité, soyez décidés à mourir plutôt que de survivre au déshonneur et à la dégradation de la France; la cause sainte de la patrie triomphera!!! »

Comparé aux discours des temps de prospérité, ce langage était un immense progrès, mais il n'était pas à la hauteur de la crise où se trouvait la nation et des sentimens dont elle était animée. Le pouvoir impérial aux prises avec la liberté éprouvait de la défiance et de la contrainte.

Pendant la séance une explosion se fit entendre au dehors; de la poudre fulminante avait éclaté dans la poche d'un individu sur le grand escalier; il fut arrêté et reconnu. C'était La Sahla, ce jeune Saxon qui, venu à Paris en 1811 pour tuer Napoléon, avait été détenu à Vincennes, où il était resté jusqu'au mois de mars 1814, alors transféré au château de Saumur et mis en liberté par le gouvernement royal. On crut qu'il avait encore eu le projet d'attenter à la vie de l'Empereur. D'un autre côté, on dit qu'exaspéré par la conduite du congrès de Vienne, et surtout par le démembrement de la Saxe, il était venu à Paris pour fournir à Napoléon des renseignemens utiles; que, pour traverser les armées allemandes, il s'était présenté au prince Hardenberg comme voulant assassiner l'Empereur; que ce ministre l'avait recommandé à Blücher, dont le chef d'état-major lui avait conseillé de se pourvoir de poudre fulmi-

nante, ce qu'il avait fait pour ne pas éveiller les soupçons; que le fameux Stein l'avait engagé à empoisonner Montgelas, ministre de Bavière; qu'à son arrivée à Paris, il avait, en effet, fourni au gouvernement des renseignemens précieux.

Les chambres présentèrent chacune une adresse; ce n'était plus ce langage dégoûtant d'adulation qu'on avait si long-temps entendu autour du trône; on y parlait avec quelque dignité des droits du peuple. Celle des représentans insistait d'autant plus sur la nécessité de réviser les constitutions, que Napoléon y avait paru moins disposé. Cependant elle contenait en même temps une déclaration de sentimens pour sa personne, et une profession de foi sur l'injustice de la guerre suscitée à la France, exprimées avec une certaine chaleur qui ne se trouvait pas dans celle des pairs. La commission nommée dans cette chambre pensa que parce que les pairs avaient été élus par Napoléon, elle devait avoir un langage plus sévère, l'adresse le fut à l'excès; elle se terminait par cette phrase : « Si les succès répondent à la justice de notre cause et aux espérances que nous sommes accoutumés à concevoir de votre génie et de la bravoure de nos armées, la *nation n'a plus à craindre que l'entraînement de la prospérité et les séductions de la victoire.* »

Cambacérès l'ayant communiquée à l'Empereur, il improuva vivement ces expressions. La commission se prêta à leur substituer celles-ci : « Si les succès répondent, etc., la France n'en veut d'autre fruit

que la paix. Nos institutions garantissent à l'Europe que jamais le gouvernement français ne peut être entraîné par les séductions de la victoire. »

Le lendemain, elle proposa cette rédaction, comme de son fait; Pontécoulant et Latour-Maubourg prirent la parole pour s'opposer à ce changement, soutenant qu'il y avait moins de danger à laisser subsister une mauvaise phrase (car, au fond, elle l'était) qu'à revenir d'après le vœu du chef du gouvernement sur la délibération de la chambre; la nouvelle rédaction fut cependant adoptée.

Napoléon répondit, avec toute raison, à l'adresse que « l'*entraînement de la prospérité* n'était pas le danger qui *menaçait aujourd'hui;* que c'était sous les fourches caudines que les étrangers voulaient faire passer les Français. » Il dit à la chambre des députés, « qu'il verrait avec plaisir que pendant son absence, une commission, nommée par chaque chambre, méditât sur les constitutions; que la constitution était le point de ralliement, qu'elle devait être l'étoile polaire dans ces momens d'orage; que toute discussion politique qui tendrait à diminuer directement ou indirectement la confiance que l'on devait avoir dans ses dispositions, serait un malheur pour l'état, » etc.

On voit que dans toutes ces communications ne régnait point ce ton de franchise et de confiance réciproques que donne la conformité de vues et d'intérêts, ni cet épanchement énergique d'âmes fortement émues par le sentiment d'un danger commun.

L'acte additionnel était une cause permanente d'irritation dans la chambre. Plus Napoléon tenait à le maintenir, plus elle mettait d'ardeur à en provoquer la révision. Elle établit une commission d'un membre par département, qui se subdiviserait en bureaux, lesquels nommeraient ensuite un comité central de neuf membres pour faire un rapport.

L'Empereur avait chargé les quatre ministres d'état, membres de la chambre des représentans des communications entre elle et le gouvernement. Cette mission les dépopularisa tout de suite; ils étaient entendus avec une défaveur et une défiance marquées. Ils lurent des rapports faits à l'Empereur par les ministres à portefeuille, sur la situation de leurs départemens, on attaqua vivement cette forme de procéder comme inconvenante; on soutint que les ministres à portefeuille et responsables devaient venir eux-mêmes dans la chambre, et cette question fut renvoyée à une commission.

Du reste, ces rapports, pour le dire en passant, n'apprenaient rien aux chambres, ni au public. Ces sortes de communications, dont le pouvoir avait abusé dans sa prospérité, étaient dans les circonstances, sans crédit et sans utilité.

Le réglement intérieur de la chambre, le rapport du ministre des finances sur le budget de 1816, des projets de loi sur la liberté de la presse, sur l'abolition de la confiscation, sur les moyens de compléter la chambre, où l'on remarquait une disposition portant qu'un représentant qui accepterait une

place du gouvernement ne pourrait rester membre de la chambre, sans avoir été réélu : tels furent les principaux objets dont la chambre s'occupa d'après des propositions particulières, ou des rapports de commissions, et sur la plupart desquels le temps ne permit pas de délibérer.

Cette chambre, que les royalistes représentaient comme un ramas de satellites de Napoléon et de brigands altérés de sang, se montrait éminemment amie de la liberté, excessivement jalouse du pouvoir, et opposée à tout système de violence et de persécution.

Un projet de loi relatif aux troubles de l'Ouest, qui désignait les royalistes insurgés sous le nom de *brigands*, mettait hors la loi leurs ascendans, et séquestrait leurs biens, excita la plus vive improbation dans toute l'assemblée.

Après la lecture d'un rapport du ministre de la police sur la situation de la France, il s'éleva une vive discussion pour la nomination d'une commission qui proposerait les *mesures de haute police ou de salut public* qu'exigeaient les circonstances; la chambre décida qu'elle attendrait pour s'en occuper que le gouvernement les proposât.

Le même esprit régnait dans la chambre des pairs, quoiqu'elle fût une création du pouvoir. Il y avait une sorte de courage à le soutenir, tout le monde craignait de passer pour servile, les pairs plus que personne. Leurs séances étaient calmes et ternes; ils sentaient bien qu'ils n'avaient aucune racine dans

l'opinion; ils attendaient l'impulsion de la chambre des représentans, s'en rendaient l'écho fidèle, et marchaient à sa suite. Il s'y forma dès le commencement une opposition, à la tête de laquelle on remarquait Boissy d'Anglas, Latour-Maubourg et Doulcet de Pontécoulant. Le premier attaqua aussi les ministres lorsqu'ils vinrent lire les rapports qu'ils avaient faits à l'Empereur, et soutint qu'ils ne devaient présenter à la chambre que des *rapports directs;* il proposa dans la suite un projet de loi sur la liberté individuelle, dans le but de préserver les royalistes qui n'étaient nullement menacés. Le second voulait qu'on demandât compte aux ministres des arrestations arbitraires, des exils, etc.; cela se rapportait au décret de proscription rendu par l'Empereur contre les conspirateurs qui avaient appelé les Bourbons et l'étranger. Il y avait dans les discours de ces orateurs une exagération et un ton d'aigreur qui les rendaient suspects de se ménager, à tout évènement, des voies de réconciliation avec les Bourbons.

Un fait relatif aux frères de l'Empereur donna la mesure des principes libéraux qui animaient la chambre des pairs, de l'esprit de vertige, et de l'aveuglement qui duraient encore dans la famille impériale. A l'ouverture de la session, Joseph, Lucien et Jérôme, se placèrent, comme princes, au bureau sur des sièges particuliers. Cette distinction déplut extrêmement : Lucien, chétif prince romain, n'était pas prince français, d'après les constitutions de

l'Empire, et n'avait point produit un nouveau titre. Plus tard, Pontécoulant lui dit qu'il n'était même pas Français. Ils s'aperçurent enfin du mauvais effet que produisait leur prétention, abandonnèrent d'eux-mêmes leurs fauteuils, et se confondirent dans les rangs.

Joseph soutint que d'après l'acte additionnel, étant pair de droit, en sa qualité de premier prince du sang, il n'avait pas eu besoin de la nomination de l'Empereur, et que cette nomination était une atteinte à ses droits; il ne fut pas possible de l'empêcher de protester publiquement. En vain on lui représenta que l'acte additionnel serait probablement révisé, et que lorsque la situation des choses était tellement périlleuse que toutes les existences étaient menacées, il serait du dernier ridicule de réclamer un droit équivoque. Quant à Lucien, il déclara qu'il tenait la pairie de sa nomination par l'Empereur, et que jusqu'à ce que le peuple lui eût donné droit à la successibilité au trône impérial, il ne réclamerait aucun privilège.

Évidemment Napoléon ramenait le guerre avec toute l'Europe. Cette considération lui avait enlevé beaucoup de partisans. S'il avait pu se faire quelque illusion avant son départ de l'île d'Elbe, les actes du congrès ne laissaient plus de doutes, le refus des puissances d'entendre à aucune négociation ôtaient tout espoir de paix. Dans tous les cas il fallait donner à la France une organisation militaire formidable.

La restauration n'ayant su ni voulu se concilier l'armée, avait travaillé à l'affaiblir. En expiation de sa gloire, elle avait été offerte en sacrifice à l'étranger. Il avait ramené les Bourbons, c'était en lui seul qu'ils avaient placé leur sûreté. On les a vus en 1814, livrer avec empressement le matériel de la guerre, désarmer les places, démoraliser les régimens, licencier, disséminer les officiers, les soldats, encourager la désertion. Pour punir la France d'avoir vaincu l'Europe, on l'avait réduite à l'impuissance de repousser l'insulte des puissances du dernier rang. Ses plénipotentiaires au congrès avaient recueilli les fruits amers de cette honteuse politique.

Au 20 mars l'effectif général de l'armée n'était que de cent quarante-neuf mille hommes, elle ne pouvait en mettre en campagne que quatre-vingt quatorze mille. Les flottes étaient désarmées, les équipages congédiés.

La France avait de grandes ressources : plus de cent mille militaires étaient prêts, au premier appel, à rejoindre les drapeaux. Le personnel de l'artillerie et du génie suffisait aux besoins de la plus forte armée, et le matériel de l'artillerie à la consommation de plusieurs campagnes. Outre les fusils de l'armée et ceux de la garde nationale, environ sept cent mille, il y en avait dans les magasins cent cinquante mille neufs et trois cent mille à réparer; on avait une quantité suffisante de sabres. La gendarmerie pouvait fournir à la cavalerie plus de dix mille chevaux tous prêts.

Les premiers soins de l'Empereur se portèrent sur le moral de l'armée. On restitua aux régimens les numéros qui avaient été illustrés depuis 1794 dans vingt-cinq campagnes et mille combats. On porta les cadres des régimens de deux à cinq bataillons. Les régimens de cavalerie furent augmentés de deux escadrons. On organisa trente bataillons du train d'artillerie, quarante de jeune garde, dix d'équipages militaires et vingt régimens de marine. On leva deux cents bataillons de gardes nationales, et les conscriptions de 1814 et 1815. On appela sous les drapeaux tous les anciens militaires, officiers et soldats.

Les fabriques nationales pouvaient donner vingt mille fusils neufs par mois; on les mit par des moyens extraordinaires en état de doubler cette quantité. On établit dans toutes les grandes places fortes et à Paris des ateliers de réparation.

Pour l'habillement on mit en activité par des avances de fonds les fabriques de drap qui avait cessé de travailler depuis 1814.

Des fournisseurs avaient livré, avant le 1er juin, tant pour la cavalerie que l'artillerie trente-deux mille chevaux. La gendarmerie en avait fourni dix mille tout dressés, qu'elle avait remplacés de suite, avec le prix qui lui avait été payé. On avait des marchés passés pour d'autres quantités.

Tous les services ne pouvaient se faire que comptant. Le trésor négocia 4 millions de rentes de la caisse d'amortissement à 50 p. o/o qu'il remplaça

en crédit de bois nationaux. Cela produisit net 40 millions. Il s'en trouva dans les caisses 50.

Au 1er juin l'effectif de l'armée sous les armes était de quatre cent quatorze mille hommes. Il aurait été, au mois de septembre de sept à huit cent mille.

Sur l'effectif, deux cent dix-sept mille étaient habillés, armés, instruits et disponibles pour entrer en campagne. Ils furent formés en sept corps d'armée, quatre corps de réserve de cavalerie, quatre corps d'observation. Les principales forces étaient cantonnées à portée de Paris et des frontières du nord. Il se formait en outre des corps commandés savoir : par Suchet à Chambéry, dans le Jura par Lecourbe, sur le Var par Brune, à Toulouse par Decaen, à Bordeaux par Clausel et dans la Vendée par Lamarque.

Depuis que le duc de Bourbon en était parti, les chefs n'avaient pas renoncé à la soulever. Des actes imprudens de l'administration impériale leur servirent de prétexte; il y existait un noyau organisé en 1814. Le 15 mai, à la voix d'Auguste La Rochejacquelin, de d'Autichamp, de Sapineau, de Suzannet, de d'Audigné, le tocsin donna dans la Vendée le signal de la guerre civile; cinq à six mille hommes se levèrent. Sur la rive droite de la Loire des bandes de chouans reparurent, le brigandage recommença. Louis La Rochejacquelin amena d'Angleterre quelques milliers de fusils et des munitions, et les Vendéens allèrent à Croix-de-Vic pour en protéger le débarquement. L'Empereur fit marcher des troupes

des départemens voisins, et envoya en poste le général Brayer avec deux régimens de la jeune garde, et le général Corbineau avec des pouvoirs étendus. Pendant ce temps-là, le général Travot s'était mis à la poursuite des Vendéens, qui emmenaient en triomphe les fusils anglais; il les rencontra à Saint-Gilles le 4 juin, les battit et leur enleva la plus grande partie du convoi. Louis La Rochejacquelin fut tué dans ce combat.

L'Empereur autorisa Fouché à employer la voie des négociations avec les chefs vendéens sans négliger les moyens militaires. Fouché envoya dans la Vendée des négociateurs royalistes, et l'Empereur des forces imposantes dont il donna le commandement au général Lamarque. L'*armée de la Loire* n'était pas entièrement formée, lorsque Travot, si redouté des Vendéens, les surprenait à Aisenay et les mettait en déroute. Les chefs se trouvèrent presque sans soldats et divisés entre eux par la jalousie du commandement. Cependant ces avantages n'étaient pas décisifs. La mort de Louis La Rochejacquelin, funeste à son parti, ne l'avait pas abattu; les insurgés se reformaient; Lamarque et Travot réunis manœuvraient pour les attaquer et les anéantir; le duc de Bourbon, à bord des croisières anglaises, attendait les évènemens. Malgré tous les efforts de l'Empereur pour terminer promptement cette guerre avant son départ pour la grande armée, la Vendée n'était pas soumise. Il se flattait qu'elle n'était plus à craindre, mais elle le forçait à y employer quinze

mille hommes de bonnes troupes qui lui faisaient faute ailleurs.

On ordonna des ouvrages de campagne et des retranchemens sur plusieurs points, dans les forêts de Mormale, d'Argone et dans les Vosges. On prépara la levée en masse de l'Alsace, de la Lorraine, de la Franche-Comté, de la Bourgogne, du Dauphiné. Comme il était possible que le sort des armes amenât les ennemis devant Paris, on y fit des travaux de défense; on travailla aussi à fortifier Lyon.

Peu de jours après l'arrivée de l'Empereur, il avait été question d'entrer en Belgique, le 1er avril, avec trente ou trente-cinq mille hommes réunis sur la frontière du nord. On se flattait d'arriver en deux jours à Bruxelles, et de rallier l'armée belge où l'on aurait des intelligences. Les armées anglaise et prussienne étaient faibles, disséminées et sans chefs; mais il aurait fallu dégarnir les places; le duc d'Angoulême entrait en campagne dans le midi; l'Empereur avait annoncé à l'étranger et à la France des intentions pacifiques; il renonça à ce projet.

Le 1er juin, on avait à choisir entre deux plans de campagne : le premier était de rester sur la défensive et d'attendre l'ennemi sous Lyon et Paris, où il ne pouvait pas arriver avant le 15 août. Les fortifications de ces deux villes, l'organisation et l'armement des forces destinées à leur défense auraient été terminés. On espérait avoir devant Paris une armée de deux cent quarante mille hommes et cent seize mille pour en garder le camp retran-

ché; devant Lyon, une armée de soixante mille hommes et vingt-cinq mille pour défendre la ville. On calculait que, déduction faite des troupes que les coalisés auraient été obligés de laisser devant les places fortes, ils ne pourraient se présenter devant Paris qu'avec quatre cent cinquante mille hommes, devant Lyon qu'avec cent cinquante mille. Qu'à mesure que la crise s'approcherait, il y aurait augmentation des ressources de la France et diminution de celles de l'ennemi, et qu'on en sortirait victorieux. Mais il fallait abandonner aux coalisés neuf ou dix provinces, le tiers de la France sans tirer un coup de fusil; on portait le découragement dans tout le reste.

Le second plan était de prévenir les alliés et de commencer les hostilités avant qu'ils pussent être prêts; ils ne pouvaient l'être qu'au 15 juillet. On attaquait le 15 juin, avec cent vingt mille hommes, les armées anglaise et prussienne, quoique d'une force presque double; la Belgique et les quatre départemens du Rhin se soulevaient en cas de succès: l'Empereur espérait battre ces armées l'une après l'autre, que la défaite de l'armée anglaise entraînerait la chute du ministère, ce qui terminerait la guerre. S'il en était autrement, l'armée française, victorieuse et renforcée, se porterait sur les Vosges contre les armées russe et autrichienne. Ces deux plans reposaient sur des calculs très hypothétiques; le dernier semblait avoir le moins d'inconvéniens, il était plus conforme au génie de la nation : l'Empereur l'adopta.

Il déploya dans deux mois une activité prodigieuse pour organiser ses forces, mais les coalisés ne perdirent pas de temps et imprimèrent la plus grande rapidité à la marche de leurs troupes. Outre la disproportion du nombre, il était à prévoir que le temps manquerait à la France pour compléter ses armemens; dans tous les cas, la première condition du succès était le concours énergique de toute la nation.

L'enthousiasme qu'avait excité le retour de Napoléon, surtout parmi les soldats et dans les campagnes, avait singulièrement facilité les levées. Les anciens militaires, les conscrits, les enrôlés volontaires rejoignaient de toutes parts avec une ardeur sans exemple, aux cris de *vive l'Empereur!* et faisaient retentir l'air de chants patriotiques.

L'organisation des bataillons de gardes nationales, quoique moins prompte, s'exécutait néanmoins sans recourir à ces moyens de contrainte qui étaient devenus presque impuissans à la fin de 1813.

Les préfets faisaient rassembler et réparer les fusils de munition; l'ennemi en avait laissé un assez grand nombre dans les départemens qui avaient été, en 1814, le théâtre de la guerre.

Les citoyens et les communes rivalisaient de zèle et de dévoûment pour l'habillement des gardes nationales, l'armement et l'approvisionnement des places.

Le sentiment de l'indépendance nationale électrisait les âmes, tout respirait la guerre. A part les

exagérations officielles, le patriotisme avait fait de généreux efforts et produit de grands résultats.

Presque tous les régimens furent appelés à Paris pour y être retrempés par Napoléon, et dirigés ensuite vers les frontières. Chaque jour il passait des revues dans la cour des Tuileries, pourvoyait au besoin des corps, conversait avec les chefs, et entretenait, par ses discours, l'enthousiasme des officiers et des soldats, qui éclatait par les plus vives acclamations.

« Nous ne voulons pas, leur disait-il, nous mêler des affaires des autres nations, mais malheur à ceux qui voudraient se mêler des nôtres, nous traiter comme Gênes ou Genève, et nous imposer des lois; ils trouveront sur nos frontières les héros de Marengo, Austerlitz, Iéna; ils y trouveront le peuple entier, et, s'ils ont six cent mille hommes, nous leur en opposerons deux millions. »

Ces revues ne le cédaient en rien à celles qu'on avait vues dans des temps plus brillans et plus prospères. Celle où Napoléon redonna des aigles aux régimens de la vieille garde impériale, excita les plus vifs transports. Leur tenue martiale et leurs cicatrices commandaient le respect et l'admiration.

Malheureusement l'enthousiasme ne dura pas. Les patriotes éclairés qui avaient secondé le mouvement imprimé au peuple par le retour de Napoléon et la fuite des Bourbons, furent bientôt refroidis par le spectacle des habitudes impériales rapportées de l'île d'Elbe.

Ils n'étaient plus ces temps où l'ascendant d'un grand pouvoir, l'éclat des formes, les illusions de la victoire et une longue obéissance soumettaient toutes les volontés à une seule, et obtenaient presque les mêmes sacrifices qu'eussent produit la liberté et l'amour de la patrie. L'ascendant de Napoléon, méconnu et menacé par toute l'Europe, n'avait plus à beaucoup près le même empire dans l'intérieur.

Dès que les prestiges de cette marche miraculeuse à travers la France furent dissipés, et les espérances, qu'il avait données à la liberté par ses premières proclamations, évanouies, beaucoup de patriotes craignaient également de le voir victorieux ou vaincu, la nécessité seule les attachait encore à lui; ils n'avaient plus d'autre point de ralliement à choisir, et la nécessité n'est pas féconde comme le dévoûment.

Celui des soldats paraissait inébranlable; mais les opinions civiles et politiques suscitées par l'Empereur lui-même et soumises à la discussion publique, gagnaient les officiers et les généraux. Il y en avait beaucoup qui raisonnaient leur concours et mesuraient le dévoûment. Les uns, comblés d'honneurs et de biens avaient déjà molli en 1813 et 1814, redoutant de les compromettre dans les chances des combats et des évènemens politiques; d'autres prêts à périr pour l'indépendance de la patrie et la conquête de la liberté, craignaient de concourir au rétablissement du pouvoir absolu.

Le plus grand obstacle au développement des

forces nationales, l'ennemi le plus redoutable de la France, de Napoléon, ce furent, il faut l'avouer, Napoléon lui-même.

La France, en la supposant dans la situation la plus favorable à ce développement, se serait-elle sauvée de la crise épouvantable qui venait fondre sur elle? il est difficile de l'assurer, quoiqu'il paraisse impossible de subjuguer une nation de trente millions d'hommes qui veut sincèrement défendre sa liberté. Mais une grande résolution pouvait seule produire un grand succès, et on ne la prit pas.

Dans les horreurs de la tempête gouverner son vaisseau comme pendant une bourrasque, c'est une insigne folie. Pour une situation aussi extraordinaire il fallait plus que des moyens ordinaires et des procédés réguliers. Contre l'Europe déchaînée ce n'était pas trop que de déchaîner la France entière. Tout le sol devait être un camp, tout homme soldat. Disons le mot, c'était 93 à recommencer, moins la terreur et les échafauds. Une nation qui s'est émancipée se soulève en son nom, pour elle, pour ses libertés, son indépendance et non pour un pouvoir, un homme, une dynastie.

Le mouvement national que Napoléon, Empereur, pouvait difficilement opérer, Bonaparte, général, l'aurait probablement produit avec tout son enthousiasme, tous ses prodiges. C'était en revenant en France, c'était encore au Champ-de-Mai qu'il eût été grand d'abdiquer en faveur de la nation, de ne se présenter que comme capitaine, de ne se prévaloir que de

son épée. Déjà l'on ôtait à la coalition le prétexte pour lequel elle marchait contre la France. L'Espagne, fanatisée par ses moines et par le sentiment de sa dignité nationale, avait bravé les forces de Napoléon. La France rendue à elle-même aurait affronté celles de l'Europe. Mais loin de laisser dans l'oubli des droits qu'il avait perdus en 1814 et auxquels il avait renoncé, Napoléon venait les reprendre, il venait défendre son trône. Il n'était pas dans sa nature, il n'était pas dans celle d'un empereur de provoquer le débordement de l'énergie populaire. « Je ne veux pas, dit-il, être le roi de la Jacquerie. » Il périt en 1814 pour n'avoir pas voulu l'être. Ce scrupule le perdra encore en 1815. Dans une grande guerre d'invasion de toutes les puissance contre une seule, les armées régulières ne suffisent plus à la défense. Elles doivent avoir pour auxiliaire ou pour réserve toute la population, sinon il faut succomber.

CHAPITRE CXV.

Napoléon part pour l'armée. — Ouverture de la campagne. — Bataille de Ligny. — Bataille de Waterlo. — Napoléon revient à Paris. — État des esprits. — Résolution hostile de la chambre des représentans. — Hésitations de Napoléon.

La coalition était prête, toutes ses armées se mettaient en campagne. L'Autriche avait cent cinquante mille hommes en Italie, et en portait autant sur le Rhin. La Russie en fournissait deux cent vingt-cinq mille et la Prusse deux cent trente-six mille. Au parlement, lord Castlereagh évaluait les forces de la coalition à plus d'un million d'hommes. Cependant la plus grande partie de ces forces ne pouvait entrer en ligne que dans le mois de juillet.

Le premier juin toutes les troupes quittèrent les places fortes, en abandonnèrent la garde aux nouvelles levées, et commencèrent leurs mouvemens pour se rendre à leur destination. Le maréchal Soult, nommé major-général, partit de Paris pour inspecter les places et l'armée. Il se fit précéder par un ordre du jour énergique qui n'effaça pourtant pas dans l'esprit de l'armée et de la nation

la tache du monument de Quiberon, et l'administration contre-révolutionnaire du ministre de la guerre.

Depuis plusieurs jours tout était en mouvement pour se rendre à la frontière, la garde impériale, la maison et les équipages de Napoléon, les généraux et les maréchaux.

Ce n'était pas sans alarmes qu'il voyait s'approcher le moment où il devrait quitter Paris. Ces chambres que présent il ne pouvait ni diriger, ni contenir, que n'oseraient-elles pas pendant son absence? En vain il répétait qu'elles se trompaient si elles croyaient faire de lui un roi soliveau ou un second Louis XVI, qu'il n'était pas homme à se laisser faire la loi par des avocats, ni à se laisser couper la tête par des factieux, il sentait bien qu'il ne pouvait se sauver que par la victoire, et que malheureux, il était perdu. Le 11 juin, après avoir reçu les adresses des chambres, Napoléon tint un conseil, annonça son départ pour l'armée et organisa le gouvernement; il restait confié à un conseil composé de 14 membres : les princes Joseph et Lucien, les huit ministres à portefeuille, les quatre ministres d'état, Regnaud, Defermont, Boulay et Merlin.

Ce conseil avait du reste peu d'autorité. Il devait référer à l'Empereur de toutes les affaires un peu importantes. C'était un grand conseil de ministres et non de gouvernement.

Napoléon dîna en famille, reçut le soir les ministres, le président de la chambre des représentans,

plusieurs autres personnages ou grands fonctionnaires, et s'entretint avec eux. « Je pars cette nuit, leur dit-il, faites votre devoir, l'armée française et moi nous allons faire le nôtre; je vous recommande de l'union, du zèle et de l'énergie. » Il se mit en route dans la nuit : en passant à Soissons et à Laon, il en examina les travaux; il arriva à Avennes le 13. Un ordre du jour détermina les mouvemens et la position de l'armée pour le 14, et Charleroi comme but des opérations; il se terminait ainsi : « L'Empereur ordonne que toutes les dispositions contenues dans le présent ordre seront tenues secrètes par messieurs les généraux. »

Le 14, le quartier général était à Beaumont; l'Empereur passa l'armée en revue; elle était ainsi composée : 1er corps, Drouet d'Erlon; 2e, Reille; 3e, Vandamme; 4e, Gérard; 6e, Lobau; réserve de cavalerie, Grouchy; garde impériale. Le maréchal Mortier, commandant-général de la garde, allégua une indisposition et se retira. Un ordre du jour régla, pour le lendemain, la marche des différens corps, et prévint les commandans que l'intention de l'Empereur était que la Sambre fût passée avant midi, et l'armée portée à la rive gauche. La proclamation suivante lui fut adressée :

« Soldats! c'est aujourd'hui l'anniversaire de Marengo et de Friedland, qui décida deux fois des destins de l'Europe. Alors, comme après Austerlitz, comme après Wagram, nous fûmes trop généreux. Nous crûmes aux protestations et aux sermens des

princes que nous laissâmes sur le trône! Aujourd'hui cependant, coalisés entre eux, ils en veulent à l'indépendance et aux droits les plus sacrés de la France. Ils ont commencé la plus injuste des agressions : marchons donc à leur rencontre; eux et nous, ne sommes-nous plus les mêmes hommes?

« Soldats! à Iéna, contre ces mêmes Prussiens, aujourd'hui si arrogans, vous étiez un contre trois, et à Montmirail un contre six!

« Que ceux d'entre vous qui ont été prisonniers des Anglais, vous fassent le récit de leurs pontons, et des maux affreux qu'ils y ont soufferts!

« Les Saxons, les Belges, les Hanovriens, les soldats de la confédération du Rhin, gémissent d'être obligés de prêter leurs bras à la cause de princes ennemis de la justice et des droits de tous les peuples : ils savent que cette coalition est insatiable! Après avoir dévoré douze millions de Polonais, douze millions d'Italiens, un million de Saxons, six millions de Belges, elle devra dévorer les états du deuxième ordre de l'Allemagne.

« Les insensés! un moment de prospérité les aveugle. L'oppression et l'humiliation du peuple français, sont hors de leur pouvoir! S'ils entrent en France, ils y trouveront leur tombeau.

« Soldats! nous avons des marches forcées à faire, des batailles à livrer, des périls à courir; mais avec de la constance, la victoire sera à nous; les droits, l'honneur et le bonheur de la patrie seront reconquis.

« Pour tout Français qui a du cœur, le moment est arrivé de vaincre ou de périr. »

Napoléon trouva sur toute sa route et dans l'armée un grand enthousiasme. Le 15 juin s'ouvrit la campagne.

Le 14 au soir, les armées ennemies étaient fort tranquilles dans leurs cantonnemens : l'ennemi ignorait les mouvemens de l'armée française. Mais le général Bourmont commandant une division du 4e corps, le colonel du génie Clouet, et le chef d'escadron Villoutreys, passèrent à l'ennemi dans la journée. « Eh bien! dit l'Empereur à Gérard, qui lui avait recommandé Bourmont, et qui en avait répondu sur sa tête, votre tête m'appartient. Votre protégé Bourmont, que je n'ai placé qu'à votre sollicitation, a passé à l'ennemi. » Gérard essaya de s'excuser par le dévoûment que lui avait témoigné l'ex-chouan. « Allez, répliqua l'Empereur, ceux qui sont bleus, sont bleus; ceux qui sont blancs, sont blancs. »

Les trois déserteurs furent conduits devant Blücher, l'informèrent de l'approche de l'armée, et de l'ordre du jour du 13. Par cette lâche trahison, Blücher se trouva averti douze heures d'avance, et en profita pour parer, autant qu'il était en lui, au coup qui, sans cela, l'aurait surpris.

Le 15 au point du jour, l'armée française, en trois colonnes, passa la frontière, se dirigeant sur Charleroi. Le corps prussien de Ziethen, qui occupait cette ville, l'évacua et se replia. L'armée traversa

la Sambre à Marchiennes, à Charleroi et au Châtelet. Cette opération ne se fit pas avec toute la précision sur laquelle avait compté l'Empereur : les colonnes de Vandamme s'égarèrent et furent retardées de quatre heures; celles de Gérard le furent aussi par les mauvais chemins. L'Empereur donna au maréchal Ney l'ordre de se rendre à Gosselies, de prendre le commandement de toute la gauche, composée des 1er et 2e corps et de cavalerie, forte de quarante-deux mille hommes, et de pousser, par la chaussée de Bruxelles, jusqu'à Quatre-Bras, point important, situé à l'intersection des routes de Bruxelles, de Nivelles, de Charleroi et de Namur. Dans cette position, il devait contenir les Anglais, et les empêcher de porter secours aux Prussiens, que l'Empereur se proposait de pousser vivement avec les soixante douze mille hommes qui lui restaient. Il dit à Ney : « Vous connaissez bien la position des Quatre-Bras? — Oui, sire, répondit le maréchal; il y a vingt ans que j'ai fait la guerre dans ce pays. cette position est la clef de tout. — Eh bien, ajouta l'Empereur, ralliez-y vos deux corps, et, s'il est nécessaire, élevez-y quelques redoutes : pressez la marche de d'Erlon, et qu'il rappelle tous les détachemens qu'il aura laissés aux ponts sur la Sambre : tout doit être rallié avant minuit. — Fiez-vous à moi, répartit Ney, dans deux heures nous serons aux Quatre-Bras, à moins que toute l'armée ennemie n'y soit. » Elle n'y était pas, et ne pouvait pas y être.

Dans la persuasion que ses ordres seraient exécu-

tés, l'Empereur fit attaquer vivement Ziethen qui se mit en retraite. Impatient de voir les Prussiens s'échapper, il fit charger leur arrière-garde par le général Letort; cet officier, du plus grand mérite, fut blessé mortellement. L'ennemi se retira sur Fleurus. L'Empereur revint à Charleroi.

Le 16, il se porta sur Fleurus, et découvrit l'armée prussienne en bataille, forte de quatre-vingt à quatre-vingt-dix mille hommes. Il rangea son armée pour les occuper de front; il envoya l'ordre à Ney de laisser un détachement en observation aux Quatre-Bras, qu'il supposait occupé par ce maréchal, et de se rabattre en toute hâte sur Bry, pour tomber sur les derrières des Prussiens. Pour gagner une heure, l'ordre fut envoyé directement à d'Erlon, de se diriger aussi sur Bry. L'Empereur attendait l'effet de ces ordres, et les premiers coups de canon pour attaquer les Prussiens : à quatre heures après midi, on n'avait encore rien entendu; attendre plus long-temps, c'était perdre l'occasion de battre l'ennemi. L'Empereur engagea la bataille; les Prussiens firent bonne contenance et se battirent bien; à six heures rien n'était encore décidé : il allait lancer ses réserves, lorsqu'une forte colonne se montra sur sa gauche. On reconnut que c'était le corps de d'Erlon; au lieu de se diriger sur Bry, il avait pris par Saint-Amand. Il fallut une demi-heure pour rappeler les réserves; on ne put renouveler l'attaque qu'à sept heures; le village de Ligny, qui couvrait le centre des Prussiens, fut emporté, et ce centre enfoncé à

la nuit tombante. L'ennemi abandonna précipitamment, et dans le plus grand désordre, le champ de bataille, et se mit en retraite dans toutes les directions. Il a évalué sa perte à vingt-cinq mille hommes; Blücher, renversé de son cheval, ne se sauva qu'à la faveur de l'obscurité. Elle ne permit pas aux Français de profiter de la victoire; leur perte fut de huit à dix mille hommes. Le brave général Girard, qui s'était distingué à Lutzen, fut au nombre des morts.

Malheureusement, les évènemens à la gauche ne répondirent pas à ce succès : Ney n'avait point occupé la position des Quatre-Bras, et Wellington y avait dirigé son armée. Ney ne partit de Gosselies qu'à midi, et lorsque vers trois heures il déboucha, près de trente mille ennemis tenaient la position. N'ayant pas encore reçu l'ordre de se rabattre sur Bry, et se croyant suivi par d'Erlon, il n'hésita pas à attaquer avec le corps de Reille. Privé du concours du 1er corps, il envoya l'ordre à d'Erlon de le lui ramener; il n'arriva qu'à la nuit close, et ne fut, par une suite de malentendus, d'aucune utilité dans cette journée. Cependant Ney aurait peut-être déposté l'ennemi, s'il n'avait pas reçu un renfort de douze mille hommes. Après d'inutiles efforts, il fut obligé de regagner Frasnes; l'ennemi conserva les Quatre-Bras. Ce combat coûta plus de quatre mille hommes à chacune des deux armées; le duc de Brunswick fut tué.

La non-occupation par Ney de cette position, qu'il avait justement appelée la clef de tout, a donné

lieu à des reproches et à des accusations qu'il serait superflu d'examiner. Ce fut un malheur, le résultat de fautes ou de malentendus, et non de mauvaises intentions.

La journée du 16 fut sanglante : il y eut un grand acharnement entre les Français et les Prussiens. On ne demandait pas de quartier, on n'en faisait pas. Non-seulement il n'y eut rien de décisif; mais le plan de l'Empereur n'ayant pas complètement réussi, les chances de l'avenir n'étaient plus aussi favorables.

L'Empereur rentra à onze heures du soir à Fleurus, et y reçut le rapport de ce qui s'était passé aux Quatre-Bras. Prévoyant que Wellington, informé de la bataille de Ligny, quitterait cette position, il expédia à Ney l'ordre de le poursuivre dans sa retraite, et le prévint que, dans tous les cas, il déboucherait lui-même, dès le matin, par la chaussée de Namur. Il chargea Grouchy, avec les 3e et 4e corps et de la cavalerie, une force de trente-cinq mille hommes, de poursuivre vivement les Prussiens, de culbuter leur arrière-garde, de ne pas les perdre de vue, et de déborder leur aile droite, de manière à être toujours en communication avec le reste de l'armée.

Le 17, au point du jour, Pajol poursuivit les Prussiens; l'Empereur envoya des reconnaissances sur les Quatre-Bras, fit soigner les blessés, passa les troupes en revue. Vers dix heures, il apprit que les Anglais étaient toujours aux Quatre-Bras; il se mit en marche sur ce point. Dès que ses tirailleurs

s'engagèrent avec ceux des Anglais, ils battirent en retraite. L'Empereur arriva aux Quatre-Bras : Ney était encore dans ses bivouacs, en avant de Frasnes. L'Empereur envoya directement aux troupes l'ordre de se mettre en marche. A la tête de son armée, il poursuivit les Anglais, et leur fit éprouver beaucoup de pertes. Son avant-garde n'arriva qu'à six heures et demie au village de Planchenoit, au débouché de la forêt de Soignes, où on reconnut en position toute l'armée anglaise. La journée était trop avancée pour livrer bataille ; l'Empereur la remit au lendemain. Wellington était résolu à l'accepter. Il s'était mis en communication avec Blücher qui s'était engagé à revenir y prendre part. L'armée anglo-batave était forte de quatre-vingt mille hommes, l'armée impériale de soixante-sept mille.

Supposant Grouchy campé devant Wavres, l'Empereur lui expédia, à dix heures du soir, un officier pour lui faire savoir qu'il y aurait le lendemain une grande bataille avec l'armée anglo-batave, et qu'il fallait qu'il manœuvrât par Saint-Lambert, pour déborder la gauche de cette armée, et se joindre à la droite de l'armée française. Seulement la force des troupes employées à ce mouvement était subordonnée à la position du maréchal vis-à-vis de l'armée prussienne. A deux heures après minuit, une dépêche de Grouchy annonça qu'ignorant la direction qu'avait prise Blücher, il s'était, le 17 au soir, arrêté à Gembloux. Il n'avait fait que deux lieues. L'Empereur lui envoya aussitôt un duplicata de son ordre de la veille, dix

heures du soir, l'ordre de prendre les armes avant le jour, de passer la Dyle au-dessus de Wavres pour se porter sur Saint-Lambert. Vers cinq heures du matin, on reçut une seconde dépêche de Grouchy, datée de deux heures; il mandait qu'instruit que les Prussiens s'étaient dirigés sur Wavres, il partirait au point du jour pour les talonner.

Le 18 au matin, le temps était très couvert; il avait plu toute la nuit; à la pointe du jour il pleuvait encore. L'Empereur en déjeunant dit : « Sur cent chances, nous en avons quatre-vingts pour nous.» Le temps ne s'éclaircit que vers huit heures. L'empereur reconnut toute la ligne ennemie. Pourquoi n'attaqua-t-il pas? Les terres étaient, dit-on, détrempées, il fallut attendre que le soleil les eût un peu séchées, et prendre aussi le temps de nettoyer les armes. A dix heures, l'Empereur envoya prévenir Grouchy qu'il allait livrer bataille et de se mettre en communication avec l'armée. L'ennemi, adossé à la forêt de Soignes, n'avait pas d'autre retraite que la chaussée de Bruxelles qui traverse cette forêt. L'empereur se décida à l'attaquer par le centre, et y rassembla toutes ses réserves. Si l'attaque réussissait, les deux ailes ennemies se trouvaient gravement compromises.

Vers onze heures, Reille, à la gauche, engagea le combat pour chasser l'ennemi du bois de Hougoumont, et lui donner le change. Wellington renforça sa droite de ses meilleures troupes. L'engagement devint très vif et meurtrier.

On aperçut fort au loin, du côté de Saint-Lambert,

un corps de cinq à six mille hommes; on crut d'abord que c'était Grouchy; bientôt après, on s'assura que c'était l'avant-garde du corps de Bulow. On expédia un officier à Grouchy pour l'en informer. Domont fut détaché, avec trois mille cavaliers, au devant de Bulow pour le contenir. Lobau, avec sept mille hommes de son corps, alla reconnaître son champ de bataille derrière Domont, afin, si Bulow n'était pas arrêté par Grouchy, de se porter à la rencontre des Prussiens, et de garantir les flancs de l'armée; elle se trouva donc diminuée de dix mille hommes.

Après ces dispositions, Ney commença l'attaque projetée au centre, et chercha à s'emparer de la Haie-Sainte située sur la chaussée. L'Empereur se plaça sur une éminence près de la ferme de la Belle-Alliance, d'où il découvrait les deux armées. Il était déjà midi. Quatre-vingts pièces de canon ouvrirent leur feu; l'infanterie se porta en avant; le combat se soutint avec le plus grand acharnement. Le 105e régiment fut mis un instant en désordre et perdit son aigle. Le général anglais Picton fut tué à la tête de sa brigade. L'artillerie française, embourbée, ne pouvait suivre les colonnes. Les dragons de Ponsonby se portèrent sur elle, coupèrent les traits et les jarrets des chevaux. Les cuirassiers de Milhaud accoururent et anéantirent cette brigade; le général Ponsonby y périt.

L'Empereur s'était porté en avant pour réparer ce désordre. Les colonnes d'attaque furent réfor-

mées, elles se remirent en mouvement pour enlever d'abord la Haie-Sainte; les cuirassiers enfoncèrent les bataillons anglais, dépassèrent la ligne, et, n'étant pas soutenus par l'infanterie, furent forcés de se replier. Malgré la résistance opiniâtre de l'infanterie anglaise, les Français emportèrent la Haie-Sainte et s'établirent dans ce point important.

A la gauche, le combat continuait toujours à Hougoumont; le château était incendié, les trois quarts des bois et des vergers étaient au pouvoir des Français; mais on n'avait pu déloger l'ennemi du jardin. Le terrain était couvert de morts, de gardes anglaises. Le général Cooke était grièvement blessé; le prince Jérôme, blessé au bras, ne quitta pas le champ de bataille.

Le feu le plus vif régnait de tous côtés, il était quatre heures et demie. Domont annonça que Bulow se mettait en mouvement, et qu'on n'avait aucune nouvelle de Grouchy. Lobau se porta en avant, mais il fut débordé. Les boulets prussiens arrivaient sur la chaussée de la Belle-Alliance, qui servait à tous les mouvemens de l'armée. L'Empereur y envoya la division de la jeune garde de Duhesme; une division du 1er corps s'empara du village de la Haie. La communication entre Bulow et l'armée anglaise fut alors coupée; il cessa d'être offensif.

Pendant ce mouvement et vers cinq heures, les Anglais avaient essayé de reprendre la Haie-Sainte, Ney les avait vigoureusement repoussés. Il lui avait été recommandé de ne se porter en avant que lors-

que on serait en sûreté du côté de Bulow; mais soit qu'il fût emporté par son ardeur, soit qu'il ne pût arrêter celle des troupes, il déboucha sur le plateau. Les cuirassiers de Milhaud et la cavalerie légère de la garde s'y élancèrent, chargeant, enfonçant tout devant eux. Autour de l'Empereur on chantait victoire; il en jugea autrement. « Voilà, dit-il à Soult, un mouvement prématuré qui pourra avoir des résultats funestes pour cette journée. » Soult s'emporta contre Ney. « Il nous compromet, ajouta-t-il, comme à Iéna. » L'Empereur envoya les cuirassiers de Kellermann pour soutenir la cavalerie qui couvrait le plateau; la cavalerie de réserve de la garde la suivit sans en avoir, dit-on, reçu l'ordre.

L'arrivée de ce renfort ranima le combat; les batteries furent en partie démontées, près de quinze mille hommes furent tués ou blessés. L'épouvante et la stupeur régnaient dans toute la ligne ennemie; les fuyards, les bagages encombraient la route de Bruxelles; toute retraite en ordre devenait impossible; à sept heures, il restait à peine à Wellington trente mille hommes dans les rangs; l'armée était perdue.

On entendit enfin la canonnade de Grouchy, on le crut aux prises avec le gros des Prussiens; l'Empereur pensa que le moment était venu de porter le coup décisif. La garde présentait encore une réserve de huit mille hommes d'élite. Dans le même moment Wellington fut informé de l'arrivée de Blücher, et que le corps de Ziethen débouchait d'Ohain; cette nouvelle ranima le courage. La cavalerie fran-

çaise aperçut ce corps, elle vit aussi trois bataillons se mettre en retraite, elle hésita. L'Empereur courut au-devant d'eux, ils ne purent dire qui l'avait ordonnée. Il les harangua, ils retournèrent à leur poste. Il était pressant de raffermir les troupes; sans attendre que toutes les colonnes de sa garde fussent formées, il en donna quatre bataillons à Friant. Ils arrivèrent sur le plateau, forcèrent la ligne ennemie; le combat recommença avec une nouvelle vigueur. Les huit autres bataillons marchèrent ensuite. Reille, de son côté, abordait aussi l'ennemi; il opposait une vive défense. Le général Michel fut tué; les généraux Friant et Cambronne étaient blessés, Ney avait été démonté; cependant les Français se maintenaient sur le plateau : l'arrivée de la vieille garde allait tout décider.

Un cri d'alarme se fit entendre à droite. Blücher, avec tout le corps de Ziethen et trente-deux pièces de canon, abordait et enlevait le village de la Haie. Alors la scène changea. Tout le 1er corps fit un mouvement rétrograde. Les huit bataillons de la garde se formèrent en réserve, trois mille cavaliers ennemis les tournèrent. L'empereur leur opposa ses quatre escadrons de service, les seuls qui restaient à sa disposition, ils furent culbutés. Il n'y eut pas moyen de rallier les troupes; la confusion fut à son comble. Celles qui étaient sur le plateau furent forcées de l'abandonner. Toute l'armée anglo-hollandaise fit un mouvement en avant et s'arrêta à la position qu'avait occupée l'armée française. Les huit bataillons de la garde après avoir lutté contre l'ennemi, furent

écrasés par le nombre. C'est alors que Cambronne dit : *la garde meurt et ne se rend pas.*

L'empereur se porta à la gauche de Planchenoit sur une deuxième position où était en réserve un régiment de la garde avec deux batteries. Il y fit de vains efforts pour arrêter les fuyards. La nuit, la confusion rendaient tout ralliement impossible. Il fit tirer quelques coups de canon sur la cavalerie anglaise qui s'approchait rapidement; ce furent les derniers. Entouré d'ennemis, il fit former en carré le régiment de la garde, et commanda le feu. Il allait entrer dans le carré, pour mourir avec ses grenadiers. « Ah! sire, lui dit Soult, les ennemis sont déjà assez heureux. » En même temps il détourna le cheval de l'Empereur. Il prit la route de Charleroi, après avoir envoyé l'ordre à Grouchy de se retirer sur Laon.

En marchant de Gembloux à Wavres, ce maréchal avait entendu la canonnade de Waterlo. Les généraux Excelmans et Gérard le conjurèrent de se porter au feu. Après avoir opposé ses instructions, il se rendit, et fit ses dispositions pour marcher sur Saint-Lambert. Son avant-garde s'engagea du côté de Wavres. On lui rapporta que l'armée prussienne y était tout entière, il n'y avait que le 3e corps. Gérard essaya de le dissuader et insista. Grouchy reprit son mouvement sur Wavres. Ce fut seulement vers sept heures du soir qu'il reçut l'ordre formel, expédié à une heure par l'Empereur, de marcher sur Saint-Lambert, les autres ordres, dit-on, ne lui étaient pas parvenus. Grouchy se mit en mesure de l'exécuter.

Il n'était plus temps; à Waterlo tout était consommé.

La direction donnée à la bataille par Napoléon a été l'objet de vives et nombreuses controverses. On ne s'en occupera pas ici; après l'évènement la critique est facile. Des accusations fâcheuses ont pesé sur les deux maréchaux, surtout sur Grouchy. Les funestes conséquences d'un aussi grand revers ont dû exaspérer jusqu'à l'injustice des âmes profondément affligées des malheurs de la France. Les discussions contradictoires et le temps ont réduit à leur juste valeur les exagérations. Les troupes déployèrent leur valeur accoutumée; mais le commandement avait perdu de sa force, et l'exécution de sa fermeté; l'obéissance calculait; il n'y avait pas de confiance. Les 16 et 17, Ney manqua de résolution, le 18 il eut trop d'ardeur. Cependant il est généralement reconnu que le 18 au soir la bataille était gagnée sans l'arrivée des Prussiens; elle fut décisive. Grouchy pouvait l'empêcher. C'est à jamais une fatalité de sa vie militaire.

La bataille coûta à l'armée presque tout son matériel[1]. En passant la Sambre, le 15, elle était de cent quinze mille hommes, elle en avait perdu trente-sept mille tant tués que blessés et prisonniers. Parmi ces derniers se trouvaient, Cambronne, Duhesme et Lobau; Duhesme fut égorgé de sang-froid par les hussards de Brunswick en présence de son escorte prus-

[1] Une voiture de l'Empereur, aux armes de l'empire, tomba au pouvoir de l'ennemi. On en fit un trophée. Nous avons vu Blücher se pavaner dedans aux eaux de Carlsbad.

sienne. Les Prussiens massacraient impitoyablement. Les alliés avaient perdu, d'après leurs propres relations, trente-huit mille hommes. Mais la retraite des Français se fit à la débandade et dans la plus grande confusion. Le point de réunion fut indiqué à Laon, où le maréchal Soult, chargé de les rallier, reçut l'ordre de les conduire.

A Charleroi, Napoléon essaya en vain de rallier quelques troupes. Il continua sa marche sur Philippeville. Il y renouvela ses ordres au maréchal Grouchy, et en expédia aux commandans des places de la Meuse, de se mettre en état de défense; aux généraux Rapp, Lecourbe et Lamarque, de se rendre avec leurs corps d'armée à Paris à marche forcée; aux commandans des places fortes de tenir jusqu'à la dernière extrémité. Il fit le calcul des ressources qui lui restaient pour arrêter l'ennemi. Il écrivit au prince Joseph afin de relever les courages à Paris, et de préparer la chambre des représentans à seconder ses efforts pour réparer le grand revers de Waterlo. Cette chambre était un objet d'espérances et d'alarmes. Autour de Napoléon, les uns voulaient qu'il se rendît au sein de la représentation nationale et qu'il lui offrît de combattre et de mourir en soldat; les autres, qu'il restât à la tête de l'armée pour la rallier; quelques-uns qu'il traitât avec les alliés et abdiquât en faveur de son fils. A Laon, l'Empereur annonça le dessein d'y rester; on le décida à partir pour Paris, persuadé que c'était une faute.

La nouvelle des premiers succès de l'armée dans

cette plaine de Fleurus, où la République avait remporté l'un de ses triomphes les plus glorieux, avait ravivé des souvenirs chers aux patriotes et ranimé leurs espérances. Cependant, dans les rapports du maréchal Soult, il y avait un ton de légèreté et de forfanterie qui inspirait quelque défiance. Le 18 dès le matin, le canon avait annoncé dans Paris la bataille de Ligny. Cette victoire fut exagérée. Les Prussiens, disait-on, étaient anéantis; le même sort attendait les Anglais. Il n'y eut aucune nouvelle de l'armée le 19. Le 20 dès le matin, les bruits les plus sinistres circulaient sourdement, la plus sombre inquiétude succéda bientôt à la joie qu'avaient excitée les premiers succès. Enfin, accablé de fatigue et de douleur, Napoléon arriva à l'Élysée, le 21 à quatre heures du matin. Alors se révéla dans toute son horreur la perte de la bataille de Waterlo.

Il serait difficile d'exprimer l'agitation des esprits, les divisions, les défiances, les accusations, le découragement, le désespoir. Que pouvait-on espérer? Que ne devait-on pas craindre? Quelles forces opposer à l'ennemi? A qui se rallier? à Napoléon? C'était la troisième fois qu'il revenait dans la capitale sans armée. Pourquoi n'était-il pas resté au milieu de ses débris pour les rallier? Que venait-il faire à Paris? prendre la dictature? se mettre à la merci des chambres? imposer en pure perte de nouveaux sacrifices à la France? Il ne pouvait rien pour la patrie, il n'était plus qu'un embarras. Plût à Dieu que pour sa gloireet pour la France il eût péri sur le

champ de bataille! Alors éclatèrent tous les reproches sur ses habitudes monarchiques, sur l'acte additionnel, les mécontentemens, les oppositions, les mauvais desseins qu'avaient contenus la crainte de l'armée, la perspective de la victoire.

Fouché entretenait et exploitait cette situation des esprits, il répandait l'alarme parmi les patriotes et les représentans, prêtait à Napoléon les projets les plus hostiles contre eux et la liberté, disait qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour le prévenir, l'enchaîner, s'en débarrasser, et pourvoir sans lui au salut de la France. Il endoctrina Lafayette et quelques représentans.

Si le retour de l'île d'Elbe avait donné à Fouché l'espoir d'obtenir la régence, la bataille de Waterlo ne lui laissa plus de doutes sur la restauration des Bourbons. Il mit donc tout en œuvre pour s'en rendre l'arbitre suprême, empêcher la continuation d'une lutte qu'il jugeait désormais inutile, et tirer le meilleur parti possible d'un évènement qui lui paraissait inévitable. C'est du moins ce qu'il a dit après que tout était consommé, et ce que ses amis ont répété pour sa justification. Mais cette ambition, quelque généreuse qu'on la suppose, dut nécessairement placer Fouché dans une situation fâcheuse pour son caractère moral, le rendre peu difficile sur les moyens d'atteindre son but, et l'exposer aux accusations qui pèsent sur sa mémoire.

Le premier mouvement de Napoléon fut de se jeter franchement dans les bras des chambres, de leur ex-

poser l'état des affaires, et d'en obtenir, par une grande marque de confiance, les moyens de conjurer l'orage prêt à fondre sur le pays. On était sur les charbons, il fallait marcher vite; mais ce caractère si prompt, si résolu dans la prospérité, fléchissait dans les revers. Autour de lui, en général nulle énergie, un grand découragement, beaucoup de calculs personnels, peu de patriotisme, encore moins de dévoûment. Tenir conseil, c'était donner libre carrière aux opinions pusillanimes, et le temps à la chambre des représentans d'éclater et d'amener une rupture. L'Empereur tint conseil. Après avoir exposé la situation des affaires, « il n'y a pas d'autres ressources, dit-il, qu'un grand pouvoir, une dictature temporaire, je pourrais la prendre, je préfère la recevoir des chambres. Si l'on se divise tout est perdu. » Les opinions furent partagées, Lucien conseillait de prendre la dictature. Carnot, Caulaincourt, Fouché, furent pour l'union de l'Empereur avec les chambres, Decrès la voyait impossible, Regnaud de même, et, dans ses inquiétudes, lui, l'un des plus dévoués, osa prononcer le mot abdication.

La discussion fut interrompue par un message de la chambre des représentans contenant la résolution suivante adoptée sur la proposition de Lafayette concertée avec Fouché.

« La chambre des représentans déclare que l'indépendance de la nation est menacée; la chambre se déclare en permanence; toute tentative faite pour la dissoudre est réputée haute trahison et sera punie

comme telle; les troupes de ligne et les gardes nationales qui ont combattu et combattent encore pour la défense du territoire ont bien mérité de la patrie; les ministres de la guerre, de l'intérieur, de la police et des relations extérieures sont invités à se rendre sur-le-champ dans le sein de l'assemblée.

Des bataillons de garde nationale venaient se ranger autour du palais des représentans; on élevait pouvoir contre pouvoir. Dès ce moment l'Empereur était de fait frappé de déchéance. Il ne méconnut pas la portée de la résolution de la chambre, à laquelle adhéra celle des pairs. Il exprima le regret de ne les avoir pas renvoyées avant son départ pour l'armée, et les accusa de perdre la France; il s'avoua vaincu en disant : « J'abdiquerai s'il le faut. » Ces paroles imprudentes furent soigneusement répétées au-dehors. Avant d'en venir à cette extrémité, il jugea convenable de faire une tentative auprès de la chambre des représentans, et en chargea Regnaud de Saint-Jean d'Angely. Carnot fut envoyé, pour le même objet, à la chambre des pairs.

Après un exposé très imparfait des évènemens militaires, Regnaud dit que l'armée se reformait sous Avesnes et sous Philippeville; que l'Empereur avait donné à Laon ses ordres pour que les gardes nationales qui y étaient réunies y ralliassent les fuyards; qu'il était occupé, avec ses ministres, à concerter les mesures militaires et législatives que les circonstances réclamaient.

Une communication aussi incomplète qu'infidèle,

et contredite par le bulletin publié en même temps dans le *Moniteur*, n'était pas propre à calmer l'irritation des esprits; à chaque instant la vérité se faisait jour de toutes parts.

La chambre ne s'était pas autant avancée pour reculer; l'épée était tirée. Fouché et ses adhérens n'ignoraient pas qu'ils jouaient gros jeu, peut-être leurs têtes; ils soufflaient le feu. Peu satisfaite de la mission de Regnaud, la chambre exprima avec énergie son impatience de ne pas voir arriver les ministres. Jay et Manuel, affidés du duc d'Otrante, firent entrevoir que la liberté des délibérations était menacée, et demandèrent que l'invitation faite aux ministres fût convertie en un ordre formel. On proposa la nomination d'un commandant de la garde nationale à la place du général Durosnel, commandant en second sous le commandement en chef de l'Empereur : on avait en vue Lafayette. Sébastiani voulait que tous les chefs de légions fussent appelés, et qu'il leur fût ordonné d'avoir chacun un bataillon sur pied pour veiller à la sûreté de la représentation nationale. Les discours et les délibérations de la chambre étant subversifs de toutes les constitutions et du pouvoir impérial, Napoléon défendit à ses ministres d'y déférer. Que pouvait une semblable défense contre des représentans qui avaient levé le masque, qui parlaient, qui agissaient en maîtres! Dissoudre la chambre, c'était trop tard, l'Empereur n'en avait plus les moyens; à le tenter sans succès, il ne restait que crime et honte. En réussissant, on

allumait peut-être la guerre civile. Sans les chambres, il est douteux que l'Empereur eût été obéi. Il ne pouvait compter sur les chefs de l'armée. Pour lui, le danger et la responsabilité étaient immenses; il voyait de l'hésitation et de la tiédeur parmi ses ministres; Fouché était décidé à se rendre aux ordres de la chambre; le leur permettre, c'était abdiquer; Napoléon le leur permit. Qu'importait ensuite, pour ne pas paraître céder, de les charger d'un message? Peu confiant dans leur zèle pour sa cause, il leur adjoignit son frère Lucien en qualité de commissaire.

A six heures du soir, ils se présentèrent à la chambre et demandèrent un comité secret. Lucien était pour l'Empereur un défenseur fidèle; mais sa présence rappelait toujours le 18 brumaire; dans la salle circulaient des bruits alarmans, répandus à dessein; des rassemblemens criaient autour de l'Élysée, *vive l'Empereur!* Des fédérés, des soldats de la garde impériale se réunissaient pour marcher sur la chambre. Il y avait quelque chose de vrai, mais on exagérait à dessein le danger pour pousser les représentans à la dernière extrémité. Lucien lut le message : il contenait un exposé des revers de Waterlo, et des mesures qui avaient été prises pour réorganiser l'armée. Il recommandait l'union des pouvoirs, pour éviter le retour des Bourbons, ou la triste destinée des Polonais. Il proposait aux chambres de nommer chacune une commission de cinq membres pour concerter avec les ministres les mesures de défense, et les moyens de négocier la paix.

Au calme, avec lequel Lucien fut écouté, succéda une grande agitation : d'après les mesures de défense prises par le gouvernement, la France ne pouvait résister aux armées coalisées. Napoléon, d'abord reçu avec enthousiasme, avait tout refroidi par ses fautes, et prouvé que la liberté était incompatible avec un chef militaire. Les puissances ne faisaient la guerre qu'à lui ; il n'avait qu'un moyen de sauver la patrie, c'était l'abdication. S'il ne prenait pas ce parti, restait la déchéance. Tel est le résumé des discours de Jay et de Henri Lacoste, inspirés par Fouché. Les ministres en parurent fort peu émus ; il répondit, en leur nom, aux interpellations qui leur étaient adressées, qu'ils n'avaient rien à ajouter au message. Ils étaient en pleine défection.

Lucien seul répliqua : La masse de la nation est unie de cœur à l'Empereur ; Napoléon n'est qu'un prétexte pour l'étranger, dont le véritable but est d'envahir et de partager la France ; on a exagéré les pertes de l'armée ; on a encore assez de ressources pour résister à l'ennemi ; si la nation abandonnait dans ce moment son Empereur, on l'accuserait de légèreté et d'inconstance, elle compromettrait son honneur aux yeux de la postérité.

Le gant avait été jeté : si l'on n'emportait pas l'abdication de Napoléon, on craignait toujours la dictature et toutes ses suites. Ceux qui s'étaient mis en avant croyaient combattre pour leurs têtes. Un grand nombre pensaient de bonne foi, que la liberté et la France n'avaient plus rien à espérer de

Napoléon; qu'il attirerait tous les malheurs sur la patrie. La chambre tout entière était flattée de voir la tribune triompher du sceptre et de l'épée.

Lafayette répondit aux reproches d'inconstance faits par Lucien à la nation : « Elle a suivi Napoléon dans les sables de l'Égypte et les déserts de la Russie, sur cinquante champs de bataille, dans ses désastres comme dans ses victoires, et c'est pour l'avoir suivi que nous avons à regretter le sang de trois millions de Français. » Ces paroles prononcées avec amertume firent une impression profonde. Dupin, Manuel et plusieurs autres, parlèrent dans le même sens que Jay.

Toute cette discussion dans laquelle la chambre parut plus que jamais décidée à se séparer de Napoléon, n'aboutit pour le moment qu'à une mesure dilatoire.

La séance redevint publique à huit heures du soir et la chambre délibéra, qu'une commission de cinq de ses membres es concerterait avec une commission de la chambre des pairs et les ministres, pour arrêter les mesures de salut public qu'exigeraient les circonstances. Cette commission fut composée du président Lanjuinais, des quatre vice-présidens Lafayette, Flaugergues, Dupont (de l'Eure) et le général Grenier.

La chambre des pairs, qui n'avait jamais été que le satellite de la chambre des représentans, prit la même résolution, et composa sa commission de Cambacérès président, de Boissy-d'Anglas, Thibaudeau, des généraux Drouot, Andréossy et Dejean.

CHAPITRE CXVI.

Grand conseil extraordinaire. — La chambre des représentans exige l'abdication. — Napoléon abdique. — Commission de gouvernement provisoire. — Discussion sur la proclamation de Napoléon II. — Napoléon se retire à la Malmaison. — Situation de l'armée du Nord. — Le maréchal Ney alarmiste. Mesures de défense prises par les chambres. — Masséna commandant de la garde nationale de Paris. — Envoi de plénipotentiaires aux coalisés. — Le général Becker chargé de garder Napoléon. — La commission met deux frégates à sa disposition. — Elle demande des saufs-conduits anglais.

De retour à l'Élysée, Lucien ne dissimula pas qu'il fallait ou dissoudre les chambres ou abdiquer. Napoléon ne prenait aucune résolution; il flottait entre les avis divers de ses conseillers, dont la majorité cependant inclinait pour l'abdication.[1]

Les deux commissions se réunirent à onze heures du soir, aux Tuileries, avec les ministres et les ministres d'état, sous la présidence de Cambacérès. Cette grande salle du conseil d'état, témoin de tant

[1] Le 21, dans la matinée, Barbier, bibliothécaire du conseil d'État, fut invité à adresser immédiatement à l'Empereur une note sur les principaux faits historiques relatifs à des exemples d'abdication d'empereurs ou de rois.

de vicissitudes, ce palais désert, le silence de la nuit, et la gravité des circonstances, inspiraient la tristesse et une sorte d'effroi. A la discrétion des orateurs, à la modération des discours, au soin avec lequel on évitait d'abord de prononcer le nom de l'Empereur, on eût dit qu'encore tout puissant il était caché pour entendre ou que les murs étaient ses espions; son génie semblait planer sur l'assemblée pour la contenir plus que pour l'inspirer. Les ministres proposèrent tranquillement une levée d'hommes, une loi de haute police et des mesures de finances, à-peu-près comme on demandait autrefois au sénat des conscrits, au corps-législatif de l'argent.

Pas un mot des désastres de Waterlo, de leurs causes, de leur étendue, de la situation de l'armée, des ressources, de la question agitée dans le comité secret sur les obstacles que pourrait apporter la personne de Napoléon à la paix.

L'assemblée était divisée en deux partis, celui de Napoléon et celui des chambres. Ce dernier posa pour base de la délibération que l'on sacrifierait tout pour la patrie, excepté la liberté constitutionnelle et l'intégrité du territoire. Ce principe emportait l'abdication de Napoléon; les chambres y étaient décidées. Les représentans insistèrent sur l'urgence de faire marcher de front les négociations avec les mesures de défense, et d'envoyer à l'ennemi des négociateurs au nom des chambres, puisqu'il ne voulait pas traiter avec Napoléon. Les impériaux objectaient que ce serait prononcer de fait la déchéance

de l'Empereur; ils avaient raison; un reste de pudeur empêchait ses ministres d'y consentir. Ce scrupule n'arrêtait pas Fouché, il opinait comme les représentans.

Cette discussion ayant réchauffé les esprits, amena la question de l'abdication. Lafayette rappela ce qui s'était passé dans le comité secret, et proposa à l'assemblée de se rendre tout entière auprès de Napoléon, pour lui représenter que son abdication était devenue nécessaire aux intérêts de la patrie. Les impériaux s'y opposèrent. Cambacérès prudemment déclara qu'il ne pouvait pas mettre aux voix des propositions de cette espèce. D'ailleurs, les impériaux n'avaient qu'une petite majorité. On se borna donc à adopter leurs mesures de défense et l'avis qu'ils ouvrirent, d'entamer de suite des négociations au nom de la nation par des plénipotentiaires nommés par Napoléon. Mais les représentans manifestèrent jusqu'à la fin l'opinion que ces mesures ne seraient point adoptées par les chambres, l'intention de les combattre, et la conviction que la marche rapide des évènemens amenerait le lendemain des déterminations violentes contre Napoléon, telles que sa déchéance, s'il ne la prévenait pas par son abdication.

Pendant le reste de la nuit et le 22 au matin, chaque parti se prépara au grand évènement qui devait nécessairement signaler cette journée. A la chambre des représentans, si elle prononçait la déchéance de Napoléon, on craignait d'offenser l'armée et d'amener quelques déchiremens. On préfé-

rait que Napoléon abdiquât de propre mouvement et par dévoûment à la patrie.

A l'Élysée, on flottait entre la violence et la faiblesse ; courtisans, ministres, princes, Napoléon lui-même, tout était dans la plus grande perplexité; on sentait le pouvoir s'échapper, on n'avait ni la volonté de le remettre, ni la force de le retenir. Lucien seul conseillait d'en finir par un coup d'état.

Les chambres s'assemblèrent et demandèrent le rapport de leurs commissions. Celle de la chambre des représentans retardait tant qu'elle pouvait. Elle attendait l'issue des instances qu'on faisait auprès de Napoléon pour le décider à un sacrifice qui parût spontané. On ne put arracher de lui que son consentement à ce que les chambres envoyassent une députation pour négocier avec les puissances, et la promesse qu'il abdiquerait lorsqu'il serait constaté qu'il était le seul obstacle à la paix, et si elles consentaient à assurer à ce prix l'indépendance de la nation et l'intégrité du territoire.

Rapporteur de la commission des représentans, le général Grenier présenta ces résolutions comme le résultat de la délibération de la nuit. Au point où l'on en était venu des termes moyens ne pouvaient plus suffire; Duchesne, Lafayette, Sébastiani exigeaient l'abdication, sinon la déchéance. Les moins violens insistaient seulement pour qu'on laissât à Napoléon le temps nécessaire, afin que l'abdication parût du moins la libre expression de sa volonté; la chambre

lui accorda un délai d'une heure et suspendit sa séance.

Regnaud, le général Solignac, Durbach, Flaugergues firent successivement des démarches auprès de l'Empereur pour le décider à l'abdication; il résista long-temps, se promenant extrêmement agité, à grands pas, dans son cabinet, dans le jardin, et disant : « Puisqu'on veut me faire violence, je n'abdiquerai point..... La chambre n'est qu'un composé de jacobins et d'ambitieux! j'aurais dû les chasser..... Qu'on me laisse réfléchir en paix dans l'intérêt de mon fils, dans celui de la France..... Ma tête est à votre disposition..... Quand j'aurai abdiqué vous n'aurez plus d'armée..... Dans huit jours vous aurez l'étranger à Paris. » Mais Napoléon parlait à des sourds et criait dans le désert. Son frère Joseph, Lucien lui-même, ne voyant plus moyen de résister, le conjurèrent de se soumettre à son destin. « Écrivez à ces mesieurs, dit-il à Fouché avec un sourire ironique, de se tenir tranquilles, ils vont être satisfaits. » Fouché n'y manqua pas et écrivit à Manuel. Napoléon dicta à Lucien son abdication en ces termes :

Déclaration au peuple français.

« Français! en commençant la guerre pour soutenir l'indépendance nationale, je comptais sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés et le concours de toutes les autorités nationales. J'étais fondé à en espérer le succès, et j'avais bravé

toutes les déclarations des puissances contre moi; les circonstances paraissent changées, je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France. Puissent-ils être sincères dans leurs déclarations et n'en avoir jamais voulu qu'à ma personne! Ma vie politique est terminée, et je proclame mon fils sous le titre de Napoléon II, empereur des Français. Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil de gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à inviter les chambres à organiser, sans délai, la régence par une loi. Unissez-vous tous pour le salut public et pour rester une nation indépendante.

« Donné au palais de l'Élysée, le 22 juin 1815. »

Les ministres portèrent cette déclaration aux chambres.

Fouché, qui avait le plus poussé à l'abdication, recommanda Napoléon aux égards et à la protection des chambres. Regnaud émut les représentans par un tableau pathétique de tant de grandeur déchue. Il fut arrêté qu'une députation irait exprimer à Napoléon, au nom de la nation, le respect et la reconnaissance avec lesquels elle acceptait le noble sacrifice qu'il avait fait à l'indépendance et au bonheur du peuple français.

Les bureaux des deux chambres allèrent à l'Élysée; il y régnait une grande solitude, le plus profond silence. Un très petit nombre d'hommes dévoués y était, tout le reste en était sorti avec l'abdication: c'était une répétition de Fontainebleau. Pour con-

server un air calme, Napoléon faisait visiblement des efforts; il y avait dans ses traits de l'altération et de l'abattement. La députation de la chambre des représentans vint la première. Lorsqu'elle eut rempli sa mission, Napoléon lui déclara franchement que son abdication livrait la France à l'étranger, lui recommanda cependant de renforcer promptement les armées, et insista fortement sur les droits de son fils. Le président Lanjuinais répondit que la chambre avait délibéré seulement sur le fait de l'abdication; qu'il lui rendrait compte du vœu de l'Empereur pour son fils. Cette entrevue fut froide et sèche.

Par un jeu bizarre de la fortune, un des hommes qui, dans ses harangues, avait le plus flatté l'Empereur, Lacépède, lui porta la parole au nom de la chambre des pairs. Napoléon était debout, seul, sans appareil; il répondit avec une aigreur mal dissimulée et sur le ton d'une conversation animée : « Je n'ai abdiqué qu'en faveur de mon fils... Si les chambres ne le proclamaient pas, mon abdication serait nulle... je rentrerais dans tous mes droits... D'après la marche que l'on prend, on ramenera les Bourbons... Vous verserez bientôt des larmes de sang... On se flatte d'obtenir d'Orléans, mais les Anglais ne le veulent pas; d'Orléans lui-même ne voudrait pas monter sur le trône sans que la branche régnante eût abdiqué. Aux yeux des rois de droit divin, ce serait aussi un usurpateur. »

Les présidens convinrent d'une rédaction de la

réponse de Napoléon pour la rapporter aux chambres, et le lendemain on l'inséra dans les journaux en ces termes :

« Je vous remercie des sentimens que vous m'exprimez. Je recommande aux chambres de renforcer les armées, et de les mettre dans le meilleur état de défense. Qui veut la paix doit se préparer à la guerre. Ne mettez pas cette grande nation à la merci de l'étranger, de peur d'être déçus dans vos espérances. Dans quelque position que je me trouve, je serai heureux si la France est libre et indépendante. Si j'ai remis le droit qu'elle m'a donné, à mon fils, de mon vivant, ce grand sacrifice, je ne l'ai fait que pour le bien de la nation et l'intérêt de mon fils, que j'ai, en conséquence, proclamé empereur. »

Les partis avaient été à-peu-près d'accord pour arracher à Napoléon son abdication, l'un pour la régence, l'autre pour d'Orléans, celui-ci pour les Bourbons, tous pour écarter l'obstacle insurmontable qu'ils croyaient s'opposer à la paix.

On s'était pressé de démolir sans savoir ce qu'on reconstruirait. Les royalistes, leurs amis les étrangers, avaient seuls leur plan arrêté, la restauration des Bourbons. L'abdication les servait à merveille. A peine eut-elle été arrachée, que les partis furent embarrassés de leur triomphe. Quand l'épouvantail fut abattu, ils furent effrayés par le spectacle de tout ce que leur cachait sa présence. Les funestes conséquences de cet évènement se présentèrent en foule. Les chambres étaient embarrassées du pou-

voir qui se trouvait tout entier entre leurs mains. Dans celle des représentans, Dupin lui proposa de se former en *assemblée nationale*, de créer une commission exécutive prise dans les deux chambres, de préparer une nouvelle constitution, de déterminer les conditions auxquelles régnerait le prince qui serait choisi par le peuple. Scipion Mourgues demanda que la chambre se déclarât *assemblée constituante*, et que le trône fût déclaré vacant jusqu'à ce que le peuple fût consulté. Regnaud, combattant ces mesures comme désorganisatrices, proposa de substituer au conseil de régence une commission de gouvernement de cinq membres pris dans les deux chambres. C'était une combinaison de Fouché pour conserver la direction des affaires. Cette proposition fut adoptée. Voilà donc le conseil de régence mis de côté; pas un mot de Napoléon II. La question restait indécise, mais, en l'éludant, on la préjugeait.

Les bonapartistes insistaient pour le faire proclamer. Des généraux disaient : « Croit-on que l'armée se battra pour M. Fouché? Vive l'Empereur! est pour elle le cri et le garant de la victoire. Puisque Napoléon a abdiqué, légitimez ce cri en présentant aux soldats le nom de son fils. » Des patriotes effrayés, par-dessus tout, des Bourbons, pensaient aussi qu'il était politique d'opposer dynastie à dynastie, espérant entraîner ainsi dans le parti national tous les gens tièdes ou douteux. Les docteurs formalistes soutenaient que le gouvernement devait se présen-

ter à la France, à l'Europe, avec un caractère déterminé. Des puristes spéculatifs repoussaient la pensée que l'armée eût besoin d'un nom pour marcher à l'ennemi. Des hommes de toutes les opinions craignaient que si l'on proclamait Napoléon II, l'Empereur se jetât dans l'armée pour défendre les droits reconnus de son fils. On ne s'entendait pas.

Fouché, qui avait ses vues arrêtées, voulait laisser la *place nette;* c'était son mot. Il disait aux patriotes : « Excepté les Bourbons, nous ne devons nous ôter aucune chance. Pourquoi se lier d'avance? laissons le champ libre aux négociations pour Napoléon II, d'Orléans, un prince étranger, peut-être même la république. Avec ce vague, on peut diviser les puissances, etc. » Il disait aux peureux et à ses affidés : « A quoi bon se prononcer formellement? Enfin si la force ramène les Bourbons, ne vaut-il pas mieux être en situation de traiter avec eux, sans être obligé de faire un pas rétrograde. »

Le 22, Labédoyère avait dit prophétiquement dans la chambre des pairs : « Qu'est-ce que ce gouvernement que l'on veut former? Souvenons-nous du passé, souvenons-nous de ce gouvernement provisoire (de 1814). Qu'on dise si c'est Napoléon II que l'on reconnaît. L'abdication de Napoléon est indivisible, elle est nulle, si l'on ne reconnaît pas son fils. » A la séance du soir, Lucien revint à la charge, et parut improviser une motion préparée pour faire proclamer d'enthousiasme Napoléon II. La discussion fut orageuse : le ton d'assurance et de domination

de Lucien, et une sortie violente de Labédoyère donnèrent lieu à des personnalités et à un grand tumulte; Pontécoulant refusa à Lucien, prince romain, le titre de citoyen français; la question fut ajournée.

Puisque la chambre des représentans avait détrôné Napoléon, qu'elle ne voulait pas s'engager pour Napoléon II, qu'elle paraissait repousser les Bourbons, elle n'avait qu'un seul parti à prendre, c'était de garder tous les pouvoirs, de se déclarer *assemblée nationale*, de laisser de côté, ou de s'incorporer les pairs, de nommer dans son sein un comité de gouvernement, et, pour lui donner des ordres et une direction, de rester en permanence. On aurait crié que c'était une convention : on aurait dit vrai, et on aurait laissé dire. Dans une crise aussi difficile que périlleuse, c'était le seul remède applicable, la seule chance de salut. Dupin l'avait senti et proposé : la chambre manqua à la France et se manqua à elle-même, en se dépouillant du pouvoir, en se condamnant à l'impuissance, et en prenant une attitude ridicule.

On procéda à la nomination des membres de la commission du gouvernement. Fouché, quoique suspect à tous les partis, se trouva porté en première ligne. Il promettait aux bonapartistes la régence qu'il arrangerait, disait-il, avec Metternich; aux orléanistes leur patron; les Bourbons aux royalistes et aux républicains l'abolition de la monarchie. Il eut une grande influence sur les nomina-

tions : lié avec Lafayette, mais peu sûr de sa docilité, il l'écarta en disant aux uns que c'était un ennemi de Napoléon II, aux autres un fanatique de la déclaration des droits de l'homme, à ceux-ci un royaliste, à ceux-là un républicain, enfin à tout le monde un bon homme qui n'était fait que pour commander la garde nationale. Lafayette n'eut que cent quarante-deux voix. Fouché aurait bien voulu écarter aussi Carnot; on répandait qu'il était fougueux bonapartiste; mais il avait des racines trop profondes dans l'opinion des patriotes. Lucien se mit sur les rangs, et eut dans la chambre des pairs seize voix à chaque scrutin.

Dans les deux chambres on voulait des hommes qui fussent irréconciliables avec les Bourbons. Ce fut évidemment à ce titre que Fouché, Carnot et le général Grenier, obtinrent la majorité à la chambre des représentans, et Quinette et Caulaincourt à celle des pairs. Fouché, Carnot et Quinette, avaient voté la mort du roi; Caulaincourt était impliqué dans l'affaire du duc d'Enghien; Grenier donnait pour garantie une vie honorable et patriotique; on était donc fondé à croire qu'ils se feraient plutôt tuer que de composer.

Napoléon éclata en reproches contre ses ministres de ce qu'ils n'avaient pas mieux défendu les droits de son fils, et l'indivisibilité de son abdication. Cette question n'avait point été définitivement décidée; les discussions auxquelles elle avait donné lieu dans les chambres avaient alarmé Fouché : il était à présu-

mer qu'elles se reproduiraient; l'armée se ralliait; il jugea qu'il fallait ménager Napoléon et ses partisans, et opérer par un échappatoire ce qu'il y avait du danger à tenter directement. Il se concerta donc avec les représentans qui marchaient sous sa bannière. Manuel fut chargé du principal rôle; de leur côté, les bonapartistes s'étaient préparés à réclamer la proclamation de Napoléon II.

Le 23, cette question se présenta incidemment; Defermon et Boulay de la Meurthe la plaidèrent avec énergie. Une grande partie de l'assemblée, les tribunes, par un mouvement spontané, se levèrent en criant : « Vive Napoléon II! » Une minorité s'opposait à ce qu'il fût proclamé, on hésitait. Dupin combattit la proposition au milieu des murmures. Manuel prit la parole. Dans un discours adroit et éloquent, il eut l'art de caresser tous les partis, de tenir les esprits en suspens jusqu'à la fin, et d'offrir à tout le monde un moyen de sortir d'embarras en proposant de passer à l'ordre du jour motivé, 1° sur ce que Napoléon II était devenu Empereur des Français par le fait de l'abdication de Napoléon Ier et par la force des constitutions de l'Empire; 2° sur ce que les deux chambres avaient voulu et entendu, par leur arrêté de la veille, portant nomination d'une commission de gouvernement provisoire, assurer à la nation les garanties dont elle avait besoin dans les circonstances extraordinaires où elle se trouvait, pour sa liberté et son repos, au moyen d'une administration qui eût toute la confiance du

peuple. » Cette proposition fut unanimement adoptée. La chambre des pairs y adhéra.

La commission de gouvernement se constitua. Carnot eut deux voix pour la présidence et Fouché trois, y compris la sienne. Elle nomma Berlier son secrétaire; elle donna les ministères vacans, savoir: l'intérieur au général, frère de Carnot, les relations extérieures à Bignon, la police à Pelet de la Lozère, la justice à Boulay de la Meurthe, à la place de Cambacérès, qui craignait de se compromettre avec les Bourbons.

Une proclamation fut rédigée par Berlier pour annoncer l'existence de la commission du gouvernement. Fouché trouva que la reconnaissance de Napoléon II y était trop formellement exprimée, prit le projet, et en apporta un autre qui fut adopté. On n'y trouvait sur Napoléon II que ces mots : *Son fils* (de Napoléon) *est proclamé.* Ce fut la première et dernière fois que la commission en parla; elle intitula ses actes *au nom du peuple français.* Félix Desportes attaqua cette formule : on lui ferma la bouche; on refusa de rentrer dans la question par la même raison qu'on avait adopté le moyen offert par Manuel pour en sortir.

Napoléon continua ses plaintes, mais accablé par les évènemens qui se pressaient, et effrayé des dangers où l'aurait jeté un retour sur son abdication, il parut se résigner à des résolutions dont il ne pouvait plus arrêter le cours, et s'abandonner lui-même ainsi que son fils aux hasards du destin. Cependant

sa présence à Paris, et les acclamations des fédérés, qui se portaient à son palais, effrayèrent la commission du gouvernement et la chambre des représentans. Il s'y éleva des voix pour l'inviter à quitter la capitale. Fatigué lui-même de sa position, il partit, le 25, pour la Malmaison, après avoir fait brûler des lettres et adresses qu'il avait reçues depuis le 20 mars, et emportant la correspondance des souverains avec lui.

Le même jour, le ministre de la guerre donna des détails aux chambres sur la situation de l'armée. Le maréchal Soult avait rallié deux mille hommes de la vieille garde à Rocroy, trois mille hommes se ralliaient aussi à Mézières; le maréchal Grouchy avait passé la Sambre et fait sa jonction avec le maréchal Soult; enfin soixante mille hommes couvraient encore la frontière du nord; on pouvait y envoyer de suite dix mille hommes, et reformer, avec ce qui se trouvait à Paris, un matériel de deux cents pièces de canon. Il proposa de décréter que les militaires et les gardes nationaux qui ne rejoindraient pas leurs drapeaux fussent notés d'infamie et poursuivis d'après toute la rigueur des lois.

Dans les salons de la chambre des pairs, le maréchal Ney se livrait aux plus amères déclamations sur la bataille de Waterlo et ses suites; il accusait Napoléon d'avoir tout perdu par sa faute. Après avoir jeté d'avance le découragement et l'épouvante dans tous les esprits, à la séance, il se leva pour protester contre les renseignemens donnés par le

ministre. « Dans ces circonstances importantes, on doit, dit le maréchal, la vérité à la nation. Il n'y a point soixante mille hommes sur la frontière du nord; l'ennemi peut passer partout; le duc de Dalmatie et le maréchal Grouchy ne peuvent rallier que vingt-cinq mille hommes au plus. Si le maréchal Grouchy eût été intact, le 18, il eût fait un mouvement à gauche; ce que l'on dit sur le ralliement de la vieille garde à Rocroy, est également faux; c'est moi qui la commandais, sous les ordres de l'Empereur, et je sais ce qui doit en rester. L'ennemi peut être dans six à sept jours à Paris; vous n'avez d'autre voie de salut que de lui faire des propositions. »

Cette déclaration, de la part d'un guerrier renommé par sa bravoure, et qui arrivait du champ de bataille, produisit l'effet le plus déplorable : les uns crurent y voir l'accent de la vérité, les autres celui de l'humeur, le peuple accusa le maréchal de trahison. Tout le monde le blâma d'avoir sonné l'alarme et répandu le découragement.

Le général Drouot eut une explication avec lui, et, le lendemain, à la séance, rectifia les exagérations du maréchal. Il exposa en peu de mots les évènemens de la campagne, et les ressources tant en hommes qu'en matériel; il indiqua les mesures à prendre, et invita les représentans de la nation à ne pas désespérer du salut de la patrie.

Le ton naïf et modeste de l'orateur porta la conviction dans toutes les âmes. Pourquoi ne put-il

être entendu par la chambre des représentans, par l'armée, par la nation entière? Pourquoi les hommes à qui la France avait confié ses destinées ne partagèrent-ils pas le patriotisme, et ne parlèrent-ils pas le noble langage de ce soldat citoyen? Pourquoi tous ses camarades ne furent-ils pas enflammés de la même ardeur et du même dévoûment?

Il fallait un vigoureux effort pour réchauffer le peuple et l'armée, et réunir rapidement tous les moyens de défense pour ne pas du moins tomber à plat, si l'on devait succomber. Les chambres le comprirent; le souffle de la commission n'avait pas encore éteint leur énergie. Elles déclarèrent la guerre nationale et appelèrent tous les Français à la défense de la patrie; elles autorisèrent la commission à faire des réquisitions en nature pour l'approvisionnement de l'armée et les transports, à suspendre les lois sur la liberté individuelle, et à faire arrêter ou à mettre en surveillance les personnes prévenues de provoquer des troubles ou d'entretenir des intelligences avec l'ennemi; enfin, elles mirent à sa disposition toutes les ressources du trésor public. La dictature qu'elles avaient tant redouté de voir entre les mains de Napoléon, elles la jetèrent dans celles de la commission qui n'en sut que faire, ou ne s'en servit qu'avec mollesse.

Le commandement en chef de la garde nationale de Paris, que s'était attribué l'Empereur, était vacant; sous prétexte de le confier à Lafayette, Fouché l'avait écarté de la commission de gouvernement. Il lui souffla

ce commandement, sous prétexte que le général serait plus utile dans la négociation. Il fut déféré au maréchal Masséna. On l'a vu par sa conduite dans les troubles du midi, ce n'était plus qu'une ombre bien pâle du *fils chéri de la victoire*. Le commandement en second resta au général Durosnel, auquel il ne manquait que de l'élan et de la popularité. Dans l'ordre du jour du 24, par lequel le maréchal annonçait sa nomination, il disait : *L'institution des gardes nationales a pour objet de maintenir l'ordre intérieur et de faire respecter les personnes et les propriétés*. Pas un mot, un seul mot de l'étranger qui s'avançait à grands pas!

C'était le système de Fouché, qui s'efforçait de tout paralyser, armée, garde nationale, commission de gouvernement et chambres. La commission se borna, par un arrêté du 25, à ordonner la levée du reste de la conscription de 1815, déjà appelée en 1813, et l'incorporation dans l'armée de ligne des conscrits faisant partie des bataillons de garde nationale mobilisés, simple mutation par laquelle on affaiblissait des corps organisés.

Par une adresse à la chambre des représentans, les fédérés de Paris demandèrent à être employés dans l'intérieur, aux frontières, où l'on voudrait enfin..... Des voix s'élevèrent pour en empêcher la lecture, sous prétexte du réglement; on l'obtint avec peine, et le renvoi à la commission de gouvernement; sa tiédeur gagnait les chambres. Le général Darricau parvint difficilement à avoir des habits et

des armes pour quelques bataillons de fédérés qui furent envoyés à l'armée. Parce que ces soldats criaient *vive la liberté, la nation, l'Empereur!* c'étaient, répétait-on toujours, des terroristes qu'il serait dangereux d'armer et qui jetteraient l'épouvante parmi les honnêtes gens de la capitale.

Des compagnies, des bataillons entiers de la garde nationale envoyaient députation sur députation à leur commandant-général, à la commission de gouvernement, pour demander la permission de sortir et de se joindre à l'armée, on leur répondait : *Restez tranquilles, mes amis; quand il en sera temps, on vous avertira;* et l'on se moquait d'elles quand elles étaient sorties des Tuileries ou de chez leur général.

De grandes dispositions avaient été faites, d'après les ordres de l'Empereur, pour la défense de Paris; mais les travaux de la circonvallation n'avaient point été terminés sur la rive gauche de la Seine; avec quelques milliers d'ouvriers, on eût pu, dans huit jours, les achever, ou du moins fortifier les points principaux. On n'y employait, pour la forme, que deux à trois cents hommes, qui jetaient leurs outils en disant, avec l'accent de l'indignation, que c'était une dérision amère et une lâche trahison.

La commission nomma Lafayette, d'Argenson, Sébastiani, Pontécoulant et Laforêt, plénipotentiaires pour négocier avec les coalisés; Benjamin Constant leur fut adjoint comme secrétaire. D'après leurs instructions, il y avait deux points essentiels auxquels tout était subordonné: l'indépendance na-

tionale et l'intégralité du territoire. On se basait sur les propres déclarations des coalisés. L'abdication de Napoléon rendait à la nation le droit de se choisir un gouvernement; on s'y prononçait contre le retour des Bourbons et pour Napoléon II. Il importait d'obtenir un armistice. Il fallait stipuler la sûreté et l'inviolabilité de l'Empereur dans la résidence qui lui serait assignée. Les questions étaient bien posées, bien définies; principes, raisonnemens, tout était concluant, incontestable, et dans le sens du véritable intérêt national. Mais la commission devait bien savoir que les coalisés se moqueraient de tous ces argumens, s'ils n'étaient pas appuyés par les armes, et que tout serait décidé sous les murs de Paris, tandis que les plénipotentiaires iraient courir après les diplomates et leurs maîtres.

A la Malmaison, dans cet asile modeste d'une gloire immortelle où le premier Consul eut plus de grandeur et de bonheur véritables que l'Empereur dans ses palais, Napoléon, descendu du trône, était toujours un grand embarras pour ceux qui avaient provoqué son abdication, pour la commission de gouvernement, et surtout pour Fouché. Il n'avait pas été pourvu à son avenir, lui-même n'y avait pas pensé; les évènemens marchaient et vite. Tout le monde était surpris. On se ravisa pourtant, lorsque l'Empereur sortit de Paris. Le peu d'amis qui lui restaient fidèles, les Français qui tenaient à l'honneur national, voulaient le soustraire à la vengeance de l'étranger et des Bourbons; ses ennemis et la

commission tremblaient qu'il se jetât dans l'armée, ce fut sa première pensée, et qu'il reprît le pouvoir.

Après l'évasion de l'île d'Elbe et ses conséquences, espérer des puissances qu'elles lui accorderaient un asile honorable et la liberté, que la commission de gouvernement et ses plénipotentiaires en feraient une condition impérieuse dans les négociations, que la nation le protégerait de toute sa puissance, c'était une illusion, une folie. Il était bien plus probable que les puissances voudraient le retenir prisonnnier, que la France, assez préoccupée de sa propre sûreté, ne pourrait rien pour lui, que la commission l'abandonnerait, que, même au besoin, il y aurait des avis pour le livrer. Il n'avait donc à choisir qu'entre deux partis; fuir s'il tenait à la vie; s'il la méprisait, se livrer lui-même à la vengeance de ses ennemis ou s'abandonner au cours des évènemens. Dans le premier cas, dépouiller entièrement la dignité ou l'étiquette impériale, partir de suite, voyager en simple particulier, gagner un port, mettre à la voile et cingler vers le Nouveau-Monde. C'était un effort à faire, impossible pour un roi de naissance, difficile même pour un empereur de fortune, tant le trône inspire d'orgueil et amollit le courage. La première pensée de Napoléon, dupe des idées propagées par les anglomanes sur la générosité du caractère anglais, fut de se retirer en Angleterre et de s'y placer sous la sauve-garde des lois et de l'hospitalité. Dans ce projet, il trouvait de la grandeur, de la dignité; quelques-uns de ses amis l'admiraient,

d'autres moins romanesques lui criaient : « gardez-vous de la foi britannique. Le monde entier ne l'a-t-il pas éprouvée? Vous même? Vous êtes perdu. Fuyez l'Angleterre! fuyez vite et inconnu. » Il se décida pour les États-Unis, et fit demander au ministre de la marine l'état des bâtimens américains qui se trouvaient dans les ports. En le lui envoyant, Decrès lui écrivit que le capitaine d'un bâtiment au Havre était chez lui prêt à partir et qu'il en répondait. Plusieurs Américains qui étaient à Paris lui offrirent leurs services, il ne put se résoudre à profiter de ces occasions. Pressé par la commission, de prendre un parti, il déclara qu'il se rendrait aux États-Unis, et qu'il s'embarquerait dès qu'on aurait mis deux frégates à sa disposition. [1]

La commission de gouvernement nomma, le 25, le général Becker pour aller commander la garde de l'Empereur à la Malmaison. L'esprit des instructions

[1] Il fit demander à Barbier, bibliothécaire, la liste des volumes et gravures comme ceux des voyages de Denon et de la commission d'Égypte qui étaient à la disposition de l'Empereur; des ouvrages sur l'*Amérique;* un état particulier de tout ce qui avait été imprimé sur ses campagnes; de compléter la bibliothèque de voyage qui devait se composer de toutes les bibliothèques de campagne, et d'y joindre plusieurs ouvrages sur les *États-Unis*, une collection du *Moniteur*, la meilleure *Encyclopédie*, les meilleurs *Dictionnaires ;* de consigner le tout à une maison américaine qui le ferait passer en *Amérique*. Cette demande se réduisit à la bibliothèque de Trianon composée de deux mille deux cents volumes, dont la chambre des représentans autorisa la délivrance. Mais, le 6 juillet, le général Bulow la séquestra comme *propriété des alliés*. Elle fut cependant laissée à Louis XVIII. Sir Hudson Lowe la réclama pour Sainte-Hélène ; elle fut refusée.

du général était résumé dans ces termes de la lettre du ministre de la guerre : « L'honneur de la France commande de veiller à la conservation de sa personne et au respect qui lui est dû. L'intérêt de la patrie exige qu'on empêche la malveillance de se servir de son nom pour exciter des troubles. »

Becker se rendit à la Malmaison : on crut d'abord qu'il venait arrêter Napoléon; il dissipa de suite les alarmes de ses amis. L'Empereur le reçut avec confiance. Après la communication de ses ordres : « Je suis bien aise, dit-il au général, que ce soit vous. Si l'on m'avait laissé choisir, je vous aurais désigné de préférence; je vous connais depuis long-temps. » Il dit ensuite qu'on aurait dû l'informer officiellement de cette disposition, qu'il regardait comme une affaire de forme, et non une mesure de surveillance, tout-à-fait inutile, n'ayant nulle intention d'enfreindre ses engagemens. Il fit des questions sur la marche du gouvernement provisoire, sur les dispositions des deux chambres, et sur l'esprit de la capitale. D'après les réponses de Becker, il répliqua : « Que l'on me donne les deux frégates que j'ai demandées, et je pars à l'instant pour Rochefort. Encore faut-il que je puisse me rendre convenablement à ma destination, sans tomber au pouvoir de mes ennemis; car l'odieux en rejaillirait sur la nation autant que sur ma personne. » Becker entra en fonction : il n'y avait près de l'Empereur que trois cents hommes de la garde impériale; dès ce moment, il fut réellement prisonnier. Bignon fut chargé par la

commission du gouvernement de demander à Wellington des passeports et saufs-conduits pour la sûreté des frégates. Elle arrêta, le 26, que le ministre de la marine donnerait l'ordre d'en armer deux au port de Rochefort pour transporter Napoléon aux États-Unis; qu'il lui serait fourni jusqu'au point de l'embarquement, s'il le desirait, une escorte suffisante, sous les ordres du général Becker, qui serait chargé de pourvoir à sa sûreté; que les frégates ne quitteraient pas la rade de Rochefort avant que les saufs-conduits demandés ne fussent arrivés. On ne pouvait pas dire plus clairement aux Anglais : « Vous voilà prévenus; mettez-vous en mesure; lancez vos croisières; nous vous livrons Napoléon; il est à vous. » Un courrier fut envoyé aux plénipotentiaires pour les informer des dispositions faites à l'égard de l'Empereur.

CHAPITRE CXVII.

Fouché contre la défense et pour les Bourbons. — Ses manœuvres pour arriver à ce but. — L'armée du nord est ralliée. — Soult quitte le commandement, il passe à Grouchy. — Davoust et Fouché proposent de recevoir les Bourbons. — Résignation de la commission. — Nouvelles des plénipotentiaires; proposition ajournée. — La commission empêche le départ de Napoléon. — Envoi de commissaires aux généraux coalisés pour un armistice. — Relations ostensibles et secrètes de Fouché avec Wellington. — Adresse de la chambre des représentans à l'armée. — Davoust la commande en chef. — Napoléon refuse de partir aux conditions imposées par la commission. — Davoust presse le rappel des Bourbons. — Refus de saufs-conduits pour les frégates. — Napoléon se dispose à partir pour Rochefort. — La commission refuse son offre de combattre l'ennemi. — Son départ.

Tandis que la commission de gouvernement envoyait ostensiblement des plénipotentiaires auprès des souverains, Fouché entamait des négociations secrètes, par le moyen de Vitrolles, commissaire de Louis XVIII, qu'il avait mis en liberté, et de l'ex-oratorien Gaillard, juge, son ami, personnellement connu de Jaucourt, de l'abbé Louis, et de Talley-

rand[1], Fouché disait à tous les partis : « *Laissez-moi faire, soyez tranquilles.* » Aux royalistes : « *Je vous rendrai le roi.* » Aux patriotes : « *Ne voyez-vous pas que j'endors les Bourbons.* » De fait il frappait à toutes les portes, vantait partout son influence, offrait à tout le monde sa médiation et ses services, et se faisait passer au dedans et au dehors comme un homme nécessaire, comme le protecteur de tous les intérêts et de tous les droits. Enfin, ainsi que le dit Napoléon, il était toujours prêt à mettre son pied dans le soulier de tout le monde.

Malgré ce que les instructions des plénipotentiaires contenaient d'hostile aux Bourbons, la commission évitait tout ce qui pouvait l'engager et lier la nation contre eux; son système semblait être de ne rien dire, de ne rien faire, qui l'empêchât de composer avec qui que ce fût. Les caricatures anti-royalistes, qu'on voyait sur les étalages, disparurent *par ordre*, et le café *Montansier*, où l'on avait, deux mois auparavant, provoqué une réunion de patriotes, une sorte de club populaire, pour réchauffer l'esprit public, fut fermé, comme attentatoire à la tranquillité publique. Ce système trouva facilement des adhérens dans les chambres, d'abord dans un très petit parti de bourboniens, et ensuite parmi le grand nombre d'hommes qui, quoique bien intentionnés, ne demandaient pas mieux cependant que de saisir un moyen de sortir

[1] Gaillard fut nommé, le 28 août 1815, conseiller à la cour de cassation.

sans danger personnel d'une crise qui les effrayait.

Dans la chambre des représentans, les orateurs du système de modération allaient soir et matin prendre le mot chez Fouché et se concerter avec lui. Il était plus ou moins ouvert avec chacun d'eux, suivant qu'il les connaissait pour être plus ou moins avancés dans ses vues; mais son refrain était toujours qu'il ne fallait pas, par des déclamations imprudentes, ni des propositions intempestives, contrarier la marche des négociations.

Ses principaux agens étaient Jay, son ancien secrétaire, Fabry, son secrétaire actuel, Huet, employé au ministère et Manuel. Ce jeune orateur, avocat à Aix et ami de Fabry, y avait connu Fouché pendant son exil en 1811; avec un talent distingué et un beau caractère, il débutait pour la première fois dans la carrière politique, et croyait servir son pays en marchant sous l'étendard d'un homme qu'une barrière insurmontable semblait séparer à jamais des Bourbons.

Dans son système, et pour le succès de ses vues, il lui importait de dissimuler et de s'envelopper du secret; il s'affranchissait donc du concours de la commission. Elle en fut blessée, elle en conçut des soupçons et des inquiétudes. Il y éclata des divisions. Carnot accusait Fouché de trahison, Fouché accusait Carnot en face d'aveuglement et d'obstination, et par derrière d'imbécillité. Il attirait tout à lui, dans son hôtel, dans son cabinet, hommes et choses; il agissait, décidait, tranchait en maître. Les autres mem-

bres de la commission se réunissaient aux Tuileries, et, en attendant leur président, mâchaient à vide. Ils l'envoyaient chercher, il ne se dérangeait pas. Ils se plaignaient, ils lui reprochaient de s'isoler, de recevoir des émissaires de Louis XVIII, il répondait qu'il ne pouvait pas forcer les gens à venir à la commission, qu'il fallait entendre ses ennemis pour s'en servir et connaître leurs projets, qu'il écoutait et employait tout le monde, selon qu'il le croyait utile.

Fouché ne continuait pas moins de venir très inexactement à la commission; elle était rarement complète. C'était un corps sans tête. On y était plus souvent en conversations sans résultat qu'en délibération.

Le discours éminemment français tenu, le 23, à la chambre des pairs, par le général Drouot, en réponse au cri de *sauve qui peut* du maréchal Ney, avait trouvé de l'écho. L'opinion publique réagit violemment contre le maréchal; on l'accusa d'avoir trahi à la bataille de Waterlo. Il se crut obligé de se justifier. Par une lettre du 26 à Fouché, président de la commission, et qui fut rendue publique, il traçait un exposé des évènemens où il avait été acteur ou témoin. Ce récit différait singulièrement des paroles désespérées qu'il avait prononcées, le 22, à la chambre, et peu du récit de Drouot. Les faits y étaient seulement peints avec des couleurs plus sombres et l'amertume d'une âme soulevée par l'injustice. Ney n'était coupable que de graves inconséquences qui lui enlevèrent la confiance publique.

Les rapports des maréchaux Soult et Grouchy

n'étaient pas plus rassurans. Le découragement, ou plutôt la crainte de se compromettre, s'étaient emparés des chefs de l'armée; ils les communiquaient dans tous les rangs. Des soldats s'enfuyaient chez eux; des généraux et des officiers supérieurs abandonnaient leur commandement et s'en revenaient sans ordre à Paris. Le *sauve qui peut* de Waterlo durait toujours. Soult avait écrit de Mézières, le 19, que l'ennemi serait dans trois jours à Laon. En effet, l'armée désorganisée autant par l'abandon de ses chefs que par la perte de la bataille, ne put commencer à se rallier que le 23.

Blücher et Wellington, victorieux le 18, s'occupèrent moins du corps de Grouchy que de marcher sans perdre de temps sur Paris, bien assurés qu'une fois maîtres de la capitale, ils dicteraient la loi à toute la France. Grouchy fit donc sa retraite en bon ordre; il rejoignit, le 25, entre Laon et Soissons, le reste de l'armée, et, sur le refus de Soult, déjà acquis aux Bourbons, il prit le commandement en chef. Des bruits peu rassurans, fondés sur sa conduite pendant la bataille de Waterlo, circulaient sur son compte. L'armée était forte d'au moins soixante mille hommes. Cependant l'ennemi s'avançait toujours, pour ainsi dire, sans obstacle, ni résistance. Des deux côtés, on ne s'occupait qu'à presser le mouvement sur Paris; c'était à qui y arriverait le premier. Si les généraux en chef faisaient si beau jeu à l'ennemi, il est vrai que la commission de gouvernement semblait avoir déjà passé condamnation sur la ques-

tion militaire. Elle avait sous sa main près de dix mille hommes tirés de dépôts, douze mille fédérés qu'elle pouvait armer. Le bon sens lui indiquait, afin de retarder la marche de l'ennemi, d'envoyer des détachemens sur l'Oise pour garder et disputer les passages. Il ne sortit pas un homme de Paris.

L'arrêté de la commission de gouvernement, portant que les frégates ne mettraient pas à la voile avant que les saufs-conduits fussent arrivés, Napoléon ne crut pas devoir se rendre à Rochefort pour y rester en rade. L'approche de l'ennemi, et surtout de l'armée française, alarma la commission. Elle tremblait que l'Empereur se mît à la tête de l'armée. Sous le prétexte de sa sûreté, elle décida que les frégates pourraient sortir sans attendre les saufs-conduits, et le pressa de partir. Mais le moindre évènement apportait de nouveaux conseils, chaque moment une décision nouvelle.

Afin de rétablir de l'accord dans le sein de la commission, de suppléer à son impuissance, de se décharger, autant que possible, de sa responsabilité et de sonder l'opinion des chambres, elle convoquait parfois leurs bureaux pour discuter des objets importans. Dans une de ces réunions, le 27 au matin, Davoust présent, Fouché commença par exprimer le desir qu'avait la commission de s'environner d'hommes éclairés, fit de la situation des affaires un exposé dont le résultat implicite était qu'il y avait très peu d'espoir de pouvoir se défendre, et finit par inviter les différens membres à donner

leur avis sur le parti qui paraîtrait le plus opportun.

Des membres des chambres, qui n'étaient chargés ni de l'administration ni du gouvernement, appelés pour improviser leur opinion, ne pouvaient que divaguer. Les uns demandaient des éclaircissemens sur lesquels chaque membre de la commission répondait suivant l'esprit dont il était animé; les autres se défendaient de délibérer sur des choses qui n'étaient pas de leur compétence et pour lesquelles ils n'avaient aucun mandat de leur chambre.

Davoust prit la parole et dit, d'un ton pénétré, que, « d'après la connaissance qu'il avait acquise des ressources disponibles et les rapports qu'il recevait sur la situation et l'esprit de l'armée, il était intimement persuadé qu'il n'y avait aucun moyen de résister à l'ennemi, et que, pour éviter de plus grands malheurs, il fallait nécessairement recevoir les Bourbons et envoyer proposer au roi; 1° d'entrer à Paris sans garde étrangère; 2° de prendre la cocarde tricolore; 3° de garantir les propriétés et les personnes quels qu'eussent été leurs fonctions, places, votes et opinions; 4° de maintenir les deux chambres; 5° d'assurer aux fonctionnaires la conservation de leurs places et à l'armée celle de ses grades, pensions, honneurs et prérogatives; 6° de maintenir la Légion-d'Honneur.

Comparativement à la funeste issue qu'eut la crise où se trouvait la France, la proposition de Davoust, si on avait pu espérer de la voir acceptée par les Bourbons et l'étranger, aurait été pour le plus grand

nombre un résultat magnifique. Mais pour l'obtenir il ne suffisait pas de le demander, il fallait se rendre assez redoutable pour que l'ennemi se prêtât à une transaction. Davoust, à qui des ouvertures avaient été faites, au nom de Louis XVIII, par le maréchal Oudinot et Vitrolles, s'était évidemment entendu avec Fouché. Cette proposition, aussi désespérée qu'imprévue, jeta la consternation dans la réunion. Plusieurs opinans la combattirent vivement et insistèrent pour qu'on laissât un libre cours aux négociations, et surtout qu'on réorganisât fortement l'armée et qu'on fît bonne contenance. Cependant la majorité découragée semblait se résigner à ce qu'on présentait comme une nécessité. Sans qu'il y eût de délibération, Fouché, comme si la question eût été décidée, invita les présidens Lanjuinais et Cambacérès, qui ne s'en défendirent pas, à préparer les chambres au rappel des Bourbons.

Il était midi, la séance était levée, chacun s'en allait, Fouché était déjà hors de la salle, lorsque Bignon arriva annonçant une nouvelle importante. On rentra avec lui. Il apportait la première lettre des plénipotentiaires, datée de Laon, le 26 à dix heures du soir, au moment où ils partaient pour le quartier général des souverains alliés, à Heidelberg, ou Manheim. Blücher leur avait fait déclarer que la France ne serait en aucune manière gênée dans le choix de son gouvernement. Pour consentir à un armistice, Blücher demandait les places de Metz, Thionville, Mézières, Maubeuge, Sarrelouis et autres. Ils les

avaient refusées. Il avait offert de recevoir des commissaires exclusivement occupés de négociations avec lui et Wellington, pour arrêter la marche des armées. Il était urgent de les envoyer. Les plénipotentiaires avaient l'espérance de voir prendre un cours heureux aux négociations; mais il fallait absolument obtenir une trève de quelques jours. Les deux aides-de-camp de Blücher leur avaient déclaré itérativement que les alliés ne tenaient en aucune manière au rétablissement des Bourbons. Mais en s'approchant de Paris, l'ennemi pourrait changer de langage. *Il fallait donc presser la réorganisation de l'armée et la défense de Paris*. Une des grandes difficultés serait la personne de l'Empereur. Les puissances exigéraient des garanties et des précautions pour qu'il ne pût jamais reparaître sur la scène du monde. Ils devaient observer que son évasion avant l'issue des négociations serait regardée comme une mauvaise foi de leur part, et pourrait compromettre essentiellement le salut de la France. Ils avaient du reste l'espérance qu'on ferait peu d'objections à son séjour en Angleterre, ce qu'on paraissait préférer à son projet de retraite en Amérique.

« Alors, comme par enchantement, les opinions changèrent tout-à-coup. » Il n'y a donc rien de désespéré puisqu'on a reçu nos plénipotentiaires; il ne faut donc pas tant se presser d'aller au devant des Bourbons, dirent d'un ton de reproche ceux qui n'avaient pas été de cet avis. Sans doute, répondit Fouché d'un air embarrassé, cela change bien la face

des choses; ainsi il est inutile que les présidens des chambres leur fassent des communications sur ce qui s'est passé au commencement de notre séance. Les deux objets les plus urgens sont *d'empêcher le départ de Napoléon* et d'envoyer des plénipotentiaires aux généraux ennemis pour négocier un armistice; ils peuvent d'autant moins le refuser qu'ils ont laissé passer nos plénipotentiaires envoyés auprès des souverains. »

Ces propositions ne furent point contestées; mais pour la réorganisation de l'armée et la défense de Paris, il n'en fut pas question. De glace pour combattre, la commission était toute de feu pour négocier. Proposer et décider, c'était pour Fouché la même chose.

Il recommanda au ministre de la marine l'exécution de la disposition de l'arrêté du 24, portant que Napoléon resterait en rade de l'île d'Aix jusqu'à l'arrivée des saufs-conduits anglais. Il importait au bien de l'état, qui ne pouvait lui être indifférent, qu'il y restât jusqu'à ce que son sort et celui de sa famille eussent été réglés d'une manière définitive. Tous les moyens seraient employés pour que cette négociation tournât à sa satisfaction; l'honneur français y était intéressé. Mais en attendant, on devait prendre toutes les précautions pour la sûreté personnelle de Napoléon, et pour qu'il ne quittât pas le séjour qui lui était momentanément assigné.

Davoust écrivit en même temps au général Beker que si Napoléon ne se décidait pas à partir pour l'île

d'Aix, il devrait, dans le plus grand secret, exercer la plus active surveillance, soit pour l'empêcher de sortir de la Malmaison, soit pour prévenir toute tentative contre sa personne; faire garder toutes les avenues; des ordres étaient donnés au premier inspecteur de la gendarmerie et au commandant de la place de Paris de mettre à la disposition du général les troupes qu'il demanderait. [1]

Séance tenante, Fouché choisit lui-même pour commissaires le général Valence et Flaugergues présens, le général Andréossy, Boissy-d'Anglas et La Besnardière. Caulaincourt fit l'observation consciencieuse que ce dernier était un royaliste arrivant de Vienne, où il était attaché à la légation; Fouché persista sur le motif qu'il fallait, dans toute mission, un homme instruit des formes diplomatiques.

Il ne fut point rendu compte de cette séance aux chambres; on n'y fut pas moins informé de tout ce qui y avait été agité, il en perça même quelque chose au-dehors.

Benjamin Constant avait écrit en particulier à un membre de la chambre des représentans que si Paris pouvait tenir encore huit jours, la mission des plénipotentiaires obtiendrait un plein succès. Cette lettre fut aussi portée à la commission; Fouché témoigna de l'humeur contre Benjamin Constant. Comme on ne faisait rien pour tenir pendant le temps qu'il indiquait, on dit que cela n'était pas

[1] Lettres du 27.

possible. Du reste que Blücher, pour endormir plénipotentiaires, commission et chambres, fit dire que les alliés ne tenaient, en aucune manière, au rétablissement des Bourbons, il jouait son jeu. C'était le devoir des plénipotentiaires de répéter ce qu'on leur avait dit; mais on ne conçoit pas que des hommes d'esprit et de sens parussent avoir un certain degré de confiance dans de semblables propos.

Le but de Blücher, tandis que les plénipotentiaires iraient, accompagnés de son aide-de-camp, courir après les diplomates et les souverains, était de fixer la négociation à son quartier général et à celui de Wellington, sachant bien que la question militaire emporterait la question politique. Après avoir, dans leurs instructions, tracé aux commissaires des règles de conduite pour traiter d'un armistice et d'une suspension d'hostilités de quarante-huit heures, afin d'avoir le temps d'en stipuler les conditions, il leur était recommandé de recueillir avec soin les propositions, les insinuations, jusqu'aux plus simples conjectures sur les vues que pourraient admettre les alliés à l'égard de la forme du gouvernement. A cet effet, on leur remettait copie des instructions des plénipotentiaires et de leur dépêche de Laon, pour leur faire connaître les bases sur lesquelles on avait voulu établir les négociations. On prévoyait le cas où le cours des évènemens forcerait le gouvernement à élargir ces bases, et où une nécessité absolue l'obligerait à donner les mains à des arrangemens

d'une autre nature, de manière qu'on ne pût sauver, dans toute sa plénitude, le principe de l'indépendance. Les commissaires devaient se borner à entendre les ouvertures qui leur seraient faites sur la forme du gouvernement et à en rendre compte.

Fouché écrivit à Wellington, et lui proposa de régler entre eux les destinées de la nation. Il offrait le trône à Louis XVIII, en disant que, « dès que le traité (la constitution à laquelle travaillaient les représentans) serait signé du prince appelé à régner, le souverain recevrait le sceptre et la couronne des mains de la nation. » Cette lettre peu digne, quoique pompeuse, était, pour ainsi dire, ostensible. Mais Fouché se mettait en même temps en communication secrète avec Wellington, en lui envoyant l'anglais Macirone, ancien aide-de-camp de Murat.

Le 28 au matin, plusieurs membres de la chambre des représentans, entre autres Regnaud, Durbach et Félix Desportes, se trouvaient chez Fouché. Félix Desportes l'apostropha vivement en ces termes : « Après vous avoir donné des preuves de la plus haute confiance, la chambre a de la peine à croire que vous trahissiez les intérêts de la nation; cependant les plus violens soupçons s'élèvent de toutes parts contre vous; de toutes parts on vous accuse de trahison et d'intelligence avec les ennemis de la patrie. »

Fouché, d'abord déconcerté, balbutia, et, se remettant peu-à-peu, répondit avec feu : « Non, ce n'est pas moi qui trahis; c'est la bataille de Waterlo,

ce sont les évènemens qui chaque jour nous trahissent. L'Angleterre et la Prusse sont décidées à rétablir les Bourbons; elles n'accorderont pas un quart d'heure d'armistice, parce qu'elles savent bien que l'Autriche et la Russie ne partagent pas cette opinion. Mais, quoi qu'il arrive, je ne cesserai jamais d'être attaché à la cause nationale, d'être fidèle à la révolution. Pour vous le prouver, je vais vous faire lecture de la lettre que j'ai écrite à lord Wellington.» Il la lut et en donna copie à Durbach, en l'autorisant à la communiquer à la chambre des représentans.

Des généraux, envoyés à l'armée pour vérifier les rapports décourageans du général en chef, vinrent dire à la chambre que le mal n'était pas aussi grand qu'on l'avait dépeint; que le corps du maréchal Grouchy, intact, était plein d'ardeur; que, lorsque les soldats connaîtraient la véritable situation des choses, lorsqu'ils verraient que le gouvernement et les chambres s'occupaient de leurs besoins, et que la nation applaudissait à leur zèle, ils se montreraient, comme par le passé, dévoués à leur patrie et dociles à la voix de leurs chefs.

Ce rapport redonna du courage aux chambres et à la commission, c'est-à-dire à ceux de ses membres qui redoutaient par-dessus tout les Bourbons. Il entrait alors sans doute dans les vues de Fouché que les chambres montrassent de la résolution; dans celle des représentans, Jay proposa une adresse à l'armée, elle fut adoptée en ces termes : « Braves soldats! un grand revers a dû vous étonner, mais

non vous abattre. La patrie a besoin de votre constance et de votre courage; elle vous a confié le dépôt de la gloire nationale, et vous répondrez à son appel. Des plénipotentiaires ont été envoyés aux puissances alliées; le succès des négociations dépend de vous. Serrez-vous autour du drapeau tricolore, consacré par la gloire et le vœu national. Vous nous verrez, s'il le faut, dans vos rangs, et nous prouverons au monde que vingt-cinq années de sacrifices et de gloire ne seront jamais effacées, et qu'un peuple qui veut être libre ne perd jamais sa liberté. »

Très bien dit. Mais afin d'obtenir pour la nation les meilleures conditions possibles, il ne fallait pas se borner à de belles paroles, il fallait les appuyer par des coups de canon, et on n'osait pas brûler une amorce. Le commandement de l'armée fut enlevé à Grouchy et donné à Davoust. Grouchy tergiversait; Davoust n'aspirait qu'à recevoir les Bourbons : on ne gagnait rien au change.

Sur la proposition de la commission, la chambre mit Paris en état de siège; pure formalité sans aucun résultat. Les autorités civiles continuèrent leur action, les lois ordinaires restèrent en vigueur. Garnier demanda que l'adresse fût portée à l'armée par cinq représentans; Durbach appuya la demande avec d'autant plus de confiance, qu'elle lui paraissait entièrement conforme aux vues de la commission. On avait cherché, dit-il, à répandre des défiances, mais pour les dissiper, il allait lire une lettre du duc

d'Otrante au duc de Wellington, en fit une première lecture, puis une seconde, à la demande de l'assemblée, et ajouta que rien n'avait été négligé pour donner à cette déclaration l'appui d'un développement de forces respectables; qu'il ne s'agissait pas de défendre Paris dans Paris même, mais d'en protéger les approches assez long-temps pour que l'on pût obtenir un armistice. Durbach était de bonne foi et le croyait. Cependant des représentans moins crédules voyaient que, dans sa lettre, Fouché avait fait un grand pas vers les Bourbons. Le général Sorbier demanda que, pour donner à l'armée la garantie qu'elle réclamait, on fît connaître l'homme *appelé à régner*. Garreau s'écria *qu'on avait parlé de rappeler Louis XVIII;* les murmures et les cris *à l'ordre du jour* étouffèrent la voix de ces orateurs, on ne leur permit pas de continuer. La chambre n'osait aborder cette question, semblait vouloir s'étourdir sur sa solution et l'abandonner aux évènemens. Au lieu de consacrer tous ses instans à la défense du pays et de la capitale menacée par l'ennemi, elle avait décrété (le 27) qu'elle ne s'occuperait que de la constitution. Afin d'abréger le travail, l'un voulait qu'on prît pour base la constitution de 1791; l'autre, parlant des prétendans au trône, Napoléon II, Louis XVIII, le duc d'Orléans, se bornait à exprimer le vœu que celui qui serait roi fût juste et bon et fît le bonheur de la France; un troisième louait les rois alliés, surtout la magnanimité, terme à la mode, de l'empereur Alexandre,

assurant qu'ils maintiendraient l'indépendance nationale. Pour sauver la France, il fallait autre chose que des articles de constitution et des politesses. A la chambre des pairs, un orateur réclama des mesures énergiques et cria dans le désert. [1]

Dans la Vendée, les insurgés avaient été contenus. La commission de gouvernement ayant préféré à la défense les négociations avec l'étranger, jugea qu'il était inutile de continuer à guerroyer dans l'intérieur. Elle chargea Lamarque de traiter de la pacification. Par le même motif, et probablement aussi pour se réunir à l'armée sous Paris, ce général avait déjà conclu, le 26 juin, au nom de l'Empereur, une convention avec les chefs vendéens qui terminait les hostilités. Quoique ce fût de puissance à puissance, Lamarque, qui avait conduit noblement cette guerre, avait rendu un service signalé à son pays : on ne sut pas en profiter.

Napoléon était toujours à la Malmaison. La commission ayant rétabli sa défense aux frégates de sortir avant l'arrivée des saufs-conduits anglais, il refusa de partir, et dit qu'il renonçait à ce voyage. Les communications n'étaient plus libres, il n'y avait pas de garantie pour sa personne. En arrivant à l'île d'Aix, il serait prisonnier, puisque son départ de l'île était subordonné à l'arrivée des passeports qui lui seraient sans doute refusés pour se rendre en Amérique. Il était donc déterminé à recevoir son

[1] Appendice n° I.

arrêt à la Malmaison, et, en attendant qu'il fût statué sur son sort par le duc de Wellington, auquel le gouvernement pouvait annoncer cette résignation, il y resterait, persuadé qu'on n'entreprendrait rien contre lui qui ne fût digne de la nation et de son gouvernement. Le général Beker fit connaître à Davoust cette résolution de l'Empereur.[1]

Le même jour Davoust écrivait à Fouché, président de la commission, que, d'après les rapports qu'il avait reçus, il n'y avait pas un moment à perdre pour conclure un armistice et adopter la proposition qu'il avait faite de proclamer Louis XVIII, à la seule condition qu'il entrerait à Paris sans troupes étrangères.

Plus sa proposition était décisive, plus Fouché mit de réserve dans sa réponse. Il était persuadé que l'armistice était urgent et qu'il fallait en traiter promptement; mais il fallait aussi savoir ce que voulait l'ennemi. Une conduite mal calculée produirait trois maux : 1° d'avoir reconnu Louis XVIII sans engagemens de sa part; 2° de n'en être pas moins forcé de recevoir l'ennemi dans Paris; 3° de n'obtenir aucune condition de Louis XVIII. Il prit sur lui d'autoriser Davoust à envoyer aux avant-postes de l'ennemi, et de conclure un armistice en faisant tous les sacrifices qui seraient compatibles avec le devoir et la dignité; il vaudrait mieux céder des places fortes que de sacrifier Paris. Fouché com-

[1] Lettre du 28.

muniqua cette correspondance à la commission; elle le blâma hautement d'avoir pris sur lui de juger implicitement la question du rappel de Louis XVIII. Elle écrivit sur-le-champ au maréchal Davoust que l'armistice devait être *purement militaire*, et qu'il ne devait décider aucune question politique.

Le 27 au soir, dans un comité secret de la chambre des pairs, plusieurs membres avaient attaqué vivement la conduite de la commission envers Napoléon, qui ne tendait qu'à le faire enlever à la Malmaison par des partisans ennemis, par quelque parti de royalistes, ou à le livrer aux puissances, ou enfin à donner le temps aux croisières anglaises de venir bloquer Rochefort. Elle chargea deux de ses membres d'aller presser la commission, de lever enfin les obstacles qu'elle n'avait cessé d'apporter au départ de Napoléon. Wellington répondit (le 28) qu'il n'était point autorisé par son gouvernement à donner une réponse quelconque sur la demande qui lui avait été faite de saufs-conduits.

On avait perdu environ cinq jours dont les Anglais avaient fait leur profit. La commission se décida enfin à regarder comme non avenu l'article 5 de son arrêté du 26. En conséquence les frégates étaient mises à la disposition de Napoléon. Rien ne s'opposant plus à son départ, l'intérêt de l'état et le sien exigeaient impérieusement qu'il partît aussitôt après la notification que le ministre de la marine était chargé de lui faire de cette détermination.

Napoléon se décida à partir le 29 au matin, et

toutes les dispositions furent faites. Il différa encore de quelques heures. Il envoya le général Beker à Paris, faire au gouvernement provisoire une dernière proposition. La situation de la France, les vœux des patriotes et les cris des soldats réclamaient sa présence pour sauver la patrie. Ce n'était plus comme empereur qu'il prétendait commander, mais comme général dont le nom et la réputation pouvaient encore exercer une grande influence sur le sort de la France. Après avoir repoussé l'ennemi, il promettait de se rendre aux États-Unis pour accomplir sa destinée.

A ces mots la commission, déjà fort surprise de voir le général Beker qu'elle croyait en route avec Napoléon, fut terrifiée. Elle repoussa bien loin la proposition, et enjoignit au général de retourner bien vite à la Malmaison, et de faire partir enfin l'Empereur. Beker se rendit garant que Napoléon ne tenterait rien sans le consentement de la commission. Fouché reprit courage : « Est-ce qu'il se moque de nous, dit-il, nous ne nous fions pas à lui. Tout espoir de négociation serait perdu. Qu'il parte de suite! » Ce fut l'avis de la commission. Beker exigea un écrit qui prouva qu'il avait rempli sa mission. Fouché lui remit un billet pour Maret, où il l'engageait à détruire les illusions de l'Empereur, et à se servir de son influence pour presser son départ, attendu que l'ennemi s'étant beaucoup étendu par sa droite, il ne se trouvait plus en sûreté.

Pendant cette mission, tout s'était disposé à la

Malmaison pour aller à l'armée, ou pour prendre la route de Rochefort. Le général Beker rapporta à l'Empereur le refus de la commission. Il déplora en termes énergiques l'aveuglement, l'ineptie, la lâcheté qui présidaient aux destins de la France. Il chargea le général Flahaut de se rendre auprès de la commission pour se concerter sur le départ. Elle ne voulut voir encore dans cette démarche de Napoléon qu'un subterfuge pour l'endormir et la tromper. Davoust s'emporta jusqu'à dire que s'il ne partait pas tout de suite, il le ferait arrêter et l'arrêterait lui-même. Flahaut ne put contenir son indignation. Après une scène très vive, pour se soustraire aux menaces et à l'autorité du ministre de la guerre, il lui jeta au nez sa démission de général.

Pendant cette douloureuse agonie de huit jours, Napoléon, tantôt abreuvé d'amertume et de dégoût, était tombé dans le découragement, tantôt exalté par la soif de venger l'honneur de la France, avait ambitionné l'honneur de combattre une dernière fois ses ennemis. Maintenant, calme et résigné, il s'entretint avec quelques amis fidèles, avec la reine Hortense, qui ne l'avait pas un instant abandonné; il leur parla d'eux, de l'instabilité de la fortune, de la patrie dont il recommandait encore les intérêts à leur union et à leur courage. Il les embrassa, et le 29, à cinq heures du soir, il se jeta dans une voiture, s'abandonnant au destin.

Il avait à peine quitté la Malmaison, qu'un parti de Prussiens y fit une irruption, furieux d'avoir

manqué Napoléon que Blücher, dans sa fougue sauvage, avait menacé de faire pendre; ils se vengèrent sur des objets d'art qui embellissaient cette retraite, et y marquèrent leur passage par le ravage et la dévastation.

La commission informa les chambres que l'approche de l'ennemi et la crainte d'un mouvement à l'intérieur lui avaient imposé le devoir sacré de faire partir Napoléon. Dans son message, elle insinuait qu'il avait montré de la résistance. Le ministre de la marine, interpelé dans la chambre des pairs, déclara que Napoléon n'était point parti plus tôt parce que la commission avait d'abord subordonné son départ à l'arrivée des saufs-conduits.

Les instructions du ministre aux capitaines des frégates *la Saale* et *la Méduse*, leur recommandaient les égards et le respect dus à celui qui naguère avait été leur empereur, le plus grand secret sur sa personne qui devait conserver l'incognito, aussitôt son embarquement la cessation de toute communication avec la terre, l'appareillage dans les vingt-quatre heures, si les vents le permettaient, et si les croisières ennemies ne s'opposaient pas au départ. Il était impossible qu'elles ne bloquassent pas Rochefort, après les tergiversations de la commission et l'avertissement donné aux Anglais par la demande des saufs-conduits.

CHAPITRE CXVIII.

Armées française et ennemies sous Paris.—Les représentans visitent l'armée; son esprit excellent. — Des maréchaux opinent pour ne pas combattre et pour se rendre. — Adresse des représentans au peuple. — Lettre des généraux aux représentans. — Davoust sollicite un armistice. — Les généraux coalisés le refusent. — Passage des Prussiens sur la rive gauche de la Seine.— Rapport des commissaires pour l'armistice. — Correspondance de Fouché avec l'ennemi. — Indignation de l'armée. — Combat entre Excelmans et les Prussiens; il n'est pas soutenu. — La commission convoque un conseil de guerre; son avis. — Capitulation.

Le 29 juin, l'armée française était réunie dans les lignes devant Paris. Davoust avait son quartier général à la Villette. Des troupes tirées de dépôts portaient sa force à soixante-dix mille hommes; on pouvait la renforcer de douze mille fédérés. L'armée prussienne se trouvait aussi devant Paris, forte de moins de soixante mille hommes, à plus de dix lieues de l'armée anglaise, dont les postes les plus avancés ne dépassaient pas Senlis. Dans la nuit, Blücher, pour reconnaître la contenance de l'armée fran-

çaise, fit attaquer en force Aubervilliers. Le bataillon d'avant-garde qui le défendait, après la plus belle résistance, se retira derrière le canal. Blücher se convainquit qu'il ne lui serait pas facile de forcer les lignes.

Le préfet de la Seine fit, au nom du corps municipal, une proclamation par laquelle, prêchant *le calme et l'union*, il donnait clairement à entendre qu'on ne se battrait pas, et que tout s'arrangerait à la satisfaction des royalistes. En effet, à voir la tranquillité qui régnait à Paris, on eût dit que l'ennemi était encore en Belgique.

Des députés de la chambre des représentans se rendirent au quartier général du maréchal Davoust pour visiter l'armée. Il leur dit que la plus grande partie était fatiguée, ne faisant que d'arriver dans ses positions; il les invita à attendre jusqu'au lendemain matin. Les députés s'entretinrent avec plusieurs officiers-généraux; tous assurèrent que le moral de l'armée s'était sensiblement amélioré depuis quelques jours. Le corps de Reille, qui passait pour avoir été le plus désorganisé, témoignait alors la plus grande ardeur; un officier-général de ce corps en répondait sur son honneur.

Le 30 au matin, les députés parcoururent toute la ligne depuis La Villette jusqu'à Saint-Denis, et furent accueillis avec le plus grand enthousiasme, aux cris de vive la nation, la liberté, l'Empereur, Napoléon II!

Le maréchal Davoust dit aussi que la situation

de l'armée s'était singulièrement améliorée depuis deux jours, et qu'on était en mesure d'obtenir les conditions les plus honorables.

Grouchy lui-même reconnaissait que, dans ses rapports, il avait chargé le tableau; il se félicitait d'avoir trouvé l'armée en meilleur état, et réclamait, à la chambre des pairs, contre ce que les journaux lui avaient mal-à-propos fait dire d'inconvenant.

Enfin, la commission de gouvernement, dans son message aux chambres, annonçait que la réunion de l'armée était opérée, qu'elle était réorganisée; qu'elle occupait toutes ses positions, qu'elle était animée du meilleur esprit, que son dévoûment à la patrie égalait sa valeur.

Cette réunion de témoignages releva le courage des patriotes dans la chambre des représentans; des cris de *vive Napoléon II!* s'y firent entendre. Garreau dénonça une opinion imprimée de Malleville, membre de la chambre, qui lui aussi proposait tout simplement d'aller au-devant de Louis XVIII. Durbach prononça une opinion pour qu'il fût déclaré aux puissances étrangères qu'on périrait plutôt que de reconnaître les Bourbons. Bory Saint-Vincent fit un discours énergique sur les moyens de sauver la patrie. Il proposa de proclamer sur-le-champ Napoléon II; de faire un appel à la garde nationale de Paris; d'envoyer des représentans en permanence à l'armée. Les discours furent accueillis avec enthousiasme, et cependant les propositions écartées; en effet, la question de Napoléon était jugée.

Que se passait-il à la chambre des pairs? Le 30, avant l'ouverture de la séance, le président, Cambacérès, invita les membres à se rendre dans un salon, et leur dit, lorsqu'ils y furent assemblés, que cette réunion avait été desirée par plusieurs membres, afin de s'éclairer réciproquement dans une conférence amicale sur la situation des choses.

Le maréchal Soult parla de la position des ennemis, de leur supériorité, de la démoralisation de l'armée, de l'impossibilité de se défendre. Il insista surtout sur le danger d'une invasion de vive force, à laquelle Paris était exposé, depuis que les Prussiens occupaient le village d'*Aubervilliers*, d'où ils pouvaient attaquer les lignes. Il ne doutait pas que, dans ce cas, elles ne fussent enfoncées, et que l'ennemi n'entrât pêle-mêle avec les troupes françaises dans Paris; il conclut à ce qu'il fût fait une *prompte démarche* pour prévenir ce malheur. Les maréchaux Grouchy et Mortier parlèrent dans le même sens; le maréchal Ney et quelques généraux furent de cet avis.

Le maréchal Lefebvre et les généraux Gazan et Delaborde combattirent cette opinion, convenant qu'on aurait été dans une bien meilleure situation, si on avait su mettre le temps à profit pour perfectionner les travaux de défense et donner à l'armée de la confiance en elle-même. Ils soutinrent que cependant on pouvait, on devait se défendre. Le vieux général Dejean dit qu'il était surpris de voir des hommes qui, par état, devaient montrer du

courage et de la résolution, donner, au contraire, les premiers l'exemple de la faiblesse et de la pusillanimité. A ces mots, il fut vivement interrompu par ceux que cette noble sortie déconcertait. La conférence amicale allait devenir très orageuse, lorsque Decrès s'opposa à la continuation de cette assemblée comme étant tout-à-fait illégale, et demanda qu'on rentrât dans la salle des séances : on se sépara.

De son côté, Fouché agissait sur la chambre des représentans; il voulait qu'elle ne se jetât pas à la tête des Bourbons, et leur imposât des conditions. Manuel lut, au nom d'une commission, une adresse au peuple français. C'était une protestation contre tout ce que la force étrangère pourrait imposer à la France. On n'y faisait encore mention d'aucun gouvernement; on y remarquait ces mots : « La chambre croit de son devoir et de sa dignité de déclarer qu'elle ne saurait reconnaître *pour roi des Français celui qui, en montant sur le trône, refuserait de signer le pacte qui lui serait offert.*

Bérenger observa qu'il résultait de ces expressions que les Bourbons seraient reçus, à condition qu'ils signeraient une constitution. Il réclama encore avec force les droits de Napoléon II. Jacotot, membre de la commission, déclara qu'il n'avait point eu connaissance de ce projet d'adresse. Manuel essaya de se justifier, et avoua implicitement que les circonstances imposaient la nécessité de traiter avec les Bourbons.

« Il ne faut pas, dit-il, s'isoler des circonstances,

il faut dire la vérité tout entière. L'armée pleine de zèle, une grande partie de la nation voient avec effroi s'avancer un gouvernement qu'elles ont repoussé; mais cette brave armée a été désorganisée, mais le découragement a été grand, mais l'ennemi est aux portes de la capitale. Le véritable courage est le courage d'esprit qui triomphe du danger, parce qu'il ne le voit ni moindre ni plus grand qu'il ne l'est réellement. Vous n'êtes pas de simples soldats qui acquittiez, par une mort obscure, votre dette envers la patrie, vous êtes là pour la sauver. » L'adresse fut renvoyée à la commission, rapportée presque aussitôt, et adoptée pour satisfaire les patriotes obstinés, avec ce seul changement ou plutôt ces mots ajoutés à la phrase relative à l'abdication de Napoléon : *En vertu des constitutions, Napoléon II, son fils, est appelé à l'Empire.*

Les généraux de l'armée répondirent par une lettre énergique à l'adresse de la chambre des représentans :

« Nous sommes en présence de nos ennemis : nous jurons entre vos mains et à la face du monde de défendre jusqu'au dernier soupir la cause de notre indépendance et l'honneur national. On voudrait nous imposer les Bourbons, et ces princes sont rejetés par l'immense majorité des Français. Si on pouvait souscrire à leur rentrée, rappelez-vous, représentans, qu'on aurait signé le testament de l'armée, qui pendant vingt années a été le palladium de l'honneur français. Il est à la guerre, surtout

lorsqu'on l'a faite aussi long-temps, des succès et des revers; si on veut nous humilier, nous saurons mourir. Les Bourbons n'offrent aucune garantie. Nous les avions accueillis avec les sentimens de la plus généreuse confiance, nous avions oublié tous les maux qu'ils nous avaient causés par leur acharnement à vouloir nous priver de nos droits les plus sacrés; eh bien! comment ont-ils répondu à cette confiance? Ils nous ont traités comme des rebelles et des vaincus. Représentans! ces réflexions sont terribles parce qu'elles sont vraies. L'inexorable histoire racontera un jour ce qu'ont fait les Bourbons pour se remettre sur le trône de France; elle dira aussi la conduite de l'armée, de cette armée essentiellement nationale, et la postérité jugera qui mérita le mieux l'estime du monde. »

Cette lettre était signée par le prince d'Eckmühl, les généraux Pajol, Fressinet, Drouet-d'Erlon, Vandamme, Roguet, Harlay, Petit, Christiani, Henryon, Brunet, Lorcet, Ambert, Clary, Chartrain, Cambriel, Jeannet.

Quelques-uns d'eux désavouèrent leur signature, notamment le maréchal Davoust, qui dans le fait, s'il l'avait osé, l'aurait refusée. Ce désaveu n'eut lieu qu'après la seconde restauration. Au moment où elle fut portée à la chambre des représentans, la lettre contenait les véritables sentimens de l'armée, ceux des généraux signataires. La mollesse ou la lâcheté n'avaient atteint que les maréchaux; ils n'étaient bons qu'à tout gâter, à tout perdre pour se sauver. Si

le 30 juin ou le 1er juillet on avait donné le commandement de l'armée à un des meilleurs généraux de division avec l'ordre d'attaquer sérieusement, l'armée prussienne aurait été battue; mais il ne fallait ni hésiter ni laisser le temps de travailler les généraux, et d'employer toutes sortes de moyens pour amortir le courage et la résolution.

Après la lecture de la lettre, Saussay se plaignit du silence de la commission, elle était dans la torpeur. Il proposa un message pour lui demander des éclaircissemens sur ce qui se passait à l'armée, sur des avantages qu'on prétendait avoir été remportés par l'ennemi, et sur la mission des plénipotentiaires envoyés pour l'armistice; la chambre se borna à ordonner l'impression de la lettre des généraux.

De quoi servaient, en effet, les adresses et les discours énergiques; il fallait attaquer l'ennemi, il fallait le battre. On l'eût battu, si on l'avait voulu sérieusement; le bon esprit de l'armée était un sûr garant du succès. Au lieu de prendre cette résolution que justifiaient suffisamment la mauvaise foi et l'insolence de l'ennemi, et qui pouvait, plus que tous les raisonnemens, donner du poids aux négociations, on n'imagina rien de plus héroïque que de renouveler de plates sollicitations d'armistice et de paix.

Le maréchal Suchet qui, dans le midi, se hâtait aussi de négocier, au lieu de poursuivre ses succès, ou de faire une bonne défense, venait de conclure un armistice avec le général autrichien. Davoust

saisit avidement ce prétexte pour en solliciter un de Wellington, par une lettre où il vantait les talens du noble lord, et se flattait d'obtenir son estime, si l'armée française en était réduite à se présenter sur le champ de bataille. Le ton de ces correspondances rappelait le temps où les généraux, musqués et poudrés, se prévenaient avant d'attaquer, se faisaient la politesse de laisser l'ennemi tirer les premiers coups, et marchaient au combat en manchettes de dentelles et en gants blancs.

Wellington, qui n'ignorait pas que Davoust avait proposé formellement deux fois, dans trois jours, de recevoir les Bourbons, savait à quoi s'en tenir sur ces bénignes menaces, et refusa l'armistice, sous le faux prétexte que Napoléon, qui était déjà à moitié chemin de Rochefort, était prêt à se mettre à la tête de l'armée.

Au quartier général de Blücher, on portait la franchise jusqu'à la brutalité; il répondit à Davoust: « Nous poursuivrons notre victoire, Dieu nous en a donné les moyens et la volonté. Voyez ce que vous avez à faire, ne précipitez pas de nouveau une ville dans le malheur. Vous savez ce que le soldat irrité se permettrait, si votre capitale était prise d'assaut; voudriez-vous attirer sur votre tête les malédictions de Paris, comme celles de Hambourg? Nous voulons entrer à Paris pour y mettre les honnêtes gens à l'abri du pillage qui les menace de la part de la populace; ce n'est qu'à Paris que l'on peut conclure un armistice. »

A tant d'insolence, il n'y avait à répondre que par les armes : mais les argumens de Blücher étaient les mêmes que Davoust opposait aux hommes de cœur qui voulaient se battre; aussi laissa-t-il les généraux ennemis manœuvrer sans obstacle.

Ne pouvant pas attaquer les lignes de vive force, ils convinrent, dans une entrevue, à Gonesse, que l'armée prussienne passerait sur la rive gauche de la Seine, pour entourer Paris, couper ses communications avec les départemens, et accélérer sa reddition. Ce mouvement s'exécuta par le pont du Pecq, qui n'avait été ni gardé, ni détruit. Il s'exécuta en l'absence de l'armée anglaise, trop éloignée pour seconder les Prussiens, et en présence de l'armée française, qui les eût anéantis, si elle les eût attaqués. La témérité de Blücher ne pouvait s'expliquer que par la certitude où il était que Davoust le laisserait faire. L'armée anglaise vint ensuite prendre les positions des Prussiens sur la rive droite.

Depuis le départ des commissaires pour l'armistice, on n'avait pas de leurs nouvelles; leurs dépêches se perdaient en route; on mettait toutes sortes d'obstacles à leurs communications; elles n'étaient libres que pour les agens secrets et officieux, tels que Macirone, le général Tromelin, vendéen, émigré, Vitrolles, Gaillard, de Périgord, frère de Talleyrand, etc. D'après les révélations publiées par Macirone, il avait rapporté, dès le 29 juin, à Fouché, que Wellington ne voulait entendre à rien, tant que les autorités n'auraient pas proclamé Louis XVIII.

La commission en fut instruite officiellement par la dépêche des commissaires du 1er juillet. Ils étaient autorisés à penser qu'aussitôt que Napoléon serait parti, il pourrait être signé une suspension d'armes de trois jours pour régler un armistice. Wellington leur avait répété à plusieurs reprises que dès qu'il y aurait un chef de gouvernement, la paix serait promptement conclue. Il faisait plus que des objections contre Napoléon II, sous le règne duquel la France ne pourrait jouir d'aucun calme, et l'Europe d'aucune sécurité. Louis XVIII semblait aux puissances réunir toutes les conditions qui empêcheraient l'Europe de demander des garanties pour sa sécurité. Déjà il était à Cambray; le Quesnoy lui avait ouvert ses portes. Wellington reconnaissait et énumérait une partie considérable des fautes de Louis XVIII pendant son gouvernement : il plaçait au premier rang d'avoir donné entrée dans son conseil aux princes de sa famille; d'avoir eu un ministère sans unité, et non responsable; d'avoir créé une maison militaire, choisie autrement que dans l'armée; de ne s'être pas entouré de personnes qui eussent un véritable intérêt au maintien de la charte. Il semblait au duc qu'en faisant connaître les griefs, sans faire de conditions, il pourrait être pris des engagemens publics qui rassureraient pour l'avenir, en donnant à la France les garanties qu'elle pouvait desirer. Si l'on discutait des conditions, d'autres que les autorités actuelles pourraient délibérer. Si l'on perdait

du temps, des généraux d'autres armées pourraient se mêler des négociations, elles se compliqueraient d'autres intérêts.

Les commissaires ayant justifié à Wellington du départ de Napoléon, lui demandèrent une suspension d'armes pour conclure l'armistice. Il leur répondit qu'il devait en conférer avec Blücher. Le général prussien ne voulait point arrêter ses opérations, qui s'étendaient déjà sur la rive gauche de la Seine. Une lettre de Nesselrode et de Metternich annonçait que si on adoptait un armistice, les empereurs de Russie et d'Autriche n'arrêteraient pas pour cela la marche de leurs armées. Du reste, en admettant la possibilité d'un armistice, la première condition de Wellington était que l'armée française s'éloignât de Paris. Enfin, le comte d'Artois était au quartier général anglais.

La question était nettement posée et impérieusement tranchée par Wellington et Blücher. Les Bourbons, rien que les Bourbons. Point de conditions; simple exposition des griefs; espérance illusoire de quelques garanties pour l'avenir, et, pour preuve, on remettait aux commissaires les proclamations de Louis XVIII.

Il était évident qu'ils n'avaient plus rien à faire. Ils le comprirent, et ne restèrent plus au quartier général ennemi que pour s'arranger avec les Bourbons. Cependant la commission, qui avait laissé passer l'occasion d'appuyer la négociation par les armes, essaya de disputer encore sur la loi qui lui

était imposée. Dans une longue dépêche aux commissaires, Bignon répéta tous les argumens en faveur de l'armistice, et les motifs pour lesquels la nation repoussait les Bourbons. Fouché les délaya dans une lettre qu'il écrivit en même temps à Wellington et à Blücher. Tout ce vain étalage de grands mots, on le croira facilement, ne changea rien à leurs dispositions.

L'armée s'indignait qu'on la laissât tranquille spectatrice des manœuvres de l'ennemi. Davoust, effrayé, fut forcé de faire une petite démonstration. Le 1er juillet, Excelmans, avec quinze cents chevaux et un bataillon d'infanterie, se dirigea par Montrouge et le Plessis-Piquet, tandis que le général Piré allait, avec un petit corps de troupes, prendre poste à Roquencourt. A la hauteur du bois de Verrières, Excelmans rencontra deux régimens de hussards prussiens, les chargea, les culbuta et les poussa jusqu'au-delà de Versailles. Là, Piré les chargea en tête, ils furent presque détruits. Excelmans arriva vers sept heures du soir à la vue de Marly, et y trouva les Prussiens en force, barrant la route. Il évita le combat et se replia par Versailles sur l'armée. Comme si ce petit succès eût épouvanté Davoust, il avait donné contre-ordre aux 2e et 4e corps, qui s'étaient avancés jusqu'à Saint-Cloud pour appuyer Excelmans. Dans l'armée, on cria hautement à la trahison; elle était flagrante.

La commission de gouvernement, pressée d'une part par la proximité de l'ennemi, qui de son camp

dominait la capitale, et de l'autre par les accusations de trahison qui retentissaient dans Paris et dans l'armée, eut encore recours aux conseils et aux délibérations. Elle convoqua, le 1er juillet, les bureaux des chambres, les quatre ministres d'état, les maréchaux Masséna, Soult et Lefebvre, les généraux Gazan, Mouton-Duvernet, Évain.

Carnot et Grenier, qui étaient allés observer la situation des armées et les moyens de défense, en firent un exposé très peu rassurant. En effet, les fortifications sur la rive gauche de la Seine n'avaient point été achevées, et on avait laissé l'ennemi choisir ses positions. Après avoir commenté cet exposé de manière à faire comprendre qu'il était inutile désormais de penser à la résistance, Fouché invita les membres de l'assemblée à émettre leur avis. La discussion se porta préalablement sur l'état des négociations et les Bourbons. La commission, et surtout son président, insistaient pour qu'on s'occupât d'abord de la question militaire. Il y eut des personnalités entre Fouché et Carnot.

Les militaires prirent la parole. Soult, irrévocablement gagné aux Bourbons, répéta avec un sang-froid imperturbable les raisons qu'il avait données dans la séance secrète des pairs, et dont chaque heure qui s'était écoulée depuis avait, il est vrai, singulièrement augmenté le poids. Le prince d'Essling, apparemment pour mieux marquer le contraste entre lui et le général Masséna, rappela sa belle conduite à Gênes comme preuve de son expérience dans l'art de défendre les

places, et déclara que, pour rien au monde, il ne se chargerait de défendre Paris un seul instant. Le maréchal Lefebvre ne cédait qu'avec répugnance à l'ascendant des lumières et de l'opinion de ses deux camarades. Il desirait qu'on examinât s'il n'était pas encore possible de terminer les travaux de défense. Après beaucoup de divagations et de débats, la majorité de l'assemblée, voyant que la commission ne cherchait qu'à répudier la responsabilité de la situation désespérée où elle avait amené les choses déclara qu'elle n'était point compétente pour prononcer sur des questions aussi graves.

La commission passa outre, et décida que Davoust réunirait le soir, à La Villette, un conseil de guerre, composé des généraux de l'armée qu'il voudrait bien choisir, des chefs de l'artillerie et du génie, et des maréchaux présens à Paris, pour répondre aux questions suivantes : 1° Quel est l'état des retranchemens et leur armement, tant sur la rive droite que sur la rive gauche de la Seine? — 2° L'armée peut-elle défendre toutes les approches de Paris, même sur la rive gauche? — 3° L'armée pourrait-elle recevoir le combat sur tous les points à-la-fois? — 4° En cas de revers, le général en chef pourrait-il réserver ou recueillir des moyens pour s'opposer à l'entrée de vive force? — 5° Existe-t-il des munitions suffisantes pour plusieurs combats? — 6° Enfin, peut-on répondre du sort de la capitale et pendant combien de temps?

Avant de discuter les questions militaires, on aborda

les questions politiques qui pouvaient influer sur la décision des premières. Les maréchaux, Soult et Davoust à leur tête, n'hésitèrent point à se prononcer en faveur des Bourbons, et, par conséquent, pour la reddition de Paris. Plusieurs généraux furent d'un avis contraire.

Le conseil de guerre se sépara sans avoir formulé une délibération. Lorsque les généraux qui voulaient se battre furent retournés à leur poste, il fut dressé un procès-verbal de réponses qui fut signé par ceux qui étaient d'avis de capituler.

Elles étaient ainsi conçues : 1° L'état des retranchemens et leur armement sur la rive droite de la Seine, quoique incomplet, est, en général, assez satisfaisant. Sur la rive gauche, les retranchemens peuvent être considérés comme nuls. — 2° Elle le pourrait, mais non pas indéfiniment; elle ne doit pas s'exposer à manquer de vivres et de retraite. — 3° Il est difficile que l'armée puisse être attaquée sur tous les points à-la-fois; mais si cela arrivait, il y aurait peu d'espoir de résistance. — 4° Aucun général ne peut répondre des suites d'une bataille. — 5° Oui. — 6° Il n'y a aucune garantie à cet égard.

Les questions avaient été évidemment posées de manière à entraîner une capitulation. On avait évité de présenter la véritable position militaire. Les deux armées prussienne et anglaise étaient séparées par la Seine et par un détour de six lieues; les autres coalisés ne pouvaient arriver avant le 15. Pouvait-on, à l'aide des retranchemens de la rive droite,

contenir les Anglais, et réunir la plus grande partie de l'armée contre les Prussiens? Pouvait-on espérer une victoire assez complète, pour obliger ensuite les Anglais à s'éloigner de Paris? Il n'y a pas un militaire qui eût osé répondre négativement.

Quels que fussent l'esprit et le but des réponses du conseil de guerre, elles n'étaient pas tellement positives et désespérées qu'elles dussent motiver la reddition instantanée de Paris; mais la commission qui la voulait, ne les attendait plus que pour la forme. Elle décida donc qu'on ne se défendrait pas et qu'on se rendrait à l'ennemi; ce n'était pas la peine de se mettre en si grands frais de négociation pour finir par ce honteux résultat.

On batailla toute la journée du 2 avec les Prussiens, qui resserrèrent de plus en plus l'armée sous les murs de Paris. Vers dix heures du soir, Davoust proposa au général Ziethen une suspension d'armes et la reddition de la ville; il répondit qu'il ne voulait point suspendre les hostilités, à moins que l'armée ne posât les armes.

C'était dans les annales de la France le premier exemple d'une insolence aussi révoltante; l'armée n'était pas disposée à souffrir cet opprobre. Fouché et Davoust craignirent son indignation et sa vengeance. Ils expédièrent le général Tromelin à Blücher et Marcirone à Wellington pour tempérer leurs exigences. Fouché remit une note ainsi conçue : « L'armée est mécontente, parce qu'elle est malheureuse; rassurez-la, elle deviendra fidèle et dé-

vouée. Les chambres sont indociles par la même raison; rassurez tout le monde et tout le monde sera pour vous. Qu'on éloigne l'armée. Les chambres y consentiront, en promettant d'ajouter à la charte les garanties spécifiées par le roi. Pour se bien entendre, il est nécessaire de s'expliquer; n'entrez donc pas à Paris avant trois jours; dans cet intervalle tout sera d'accord. On gagnera les chambres; elles se croiront indépendantes et sanctionneront tout. Ce n'est point la force qu'il faut employer auprès d'elles, c'est la persuasion. »

L'armée rugissait et exigeait la bataille; on la lui promit pour la calmer et la tromper. Le 3, vers trois heures du matin, Davoust fit faire une attaque mal dirigée et infructueuse pour reprendre le village d'Issy. A sept heures le combat cessa, les troupes rentrèrent dans leurs positions. On recommença les pourparlers avec l'ennemi; Saint-Cloud fut désigné pour les conférences. Bignon, le général Guilleminot, le préfet Bondy s'y rendirent à quatre heures du soir, munis de pleins pouvoirs de Davoust, général en chef.

Du reste, depuis trois jours, tandis que les armées étaient en présence, que la canonnade grondait de toutes parts, que des blessés et des prisonniers passaient dans les rues, que les chambres aux abois faisaient entendre leurs cris de détresse, que l'armée rugissait de rage, le plus grand calme régnait à Paris, non pas ce calme sinistre qui présage et précède la tempête, mais cette sécurité qui n'abandonne pas

au théâtre les spectateurs d'un combat simulé dont ils savent qu'ils n'ont rien à craindre. La garde nationale faisait paisiblement son service intérieur et n'avait même pas probablement de cartouches. Tout le monde se livrait à ses affaires et à ses plaisirs; on se résignait, avec la persuasion que tout était arrangé avec les généraux ennemis, et que, lorsque le moment décisif serait arrivé, la commission, après avoir eu l'air de faire bonne contenance jusqu'à la fin, enverrait les clefs de Paris à Blücher et à Wellington.

Pendant que l'on négociait la capitulation, Félix Desportes voulut parler dans la chambre des représentans sur la commission de gouvernement, sur les bruits sinistres qui circulaient, on ne le lui permit pas. A la chambre des pairs, un membre flétrit d'avance ce que préparaient la lâcheté et la trahison, et ne trouva pas d'écho.[1]

Depuis dix jours, les hommes qui donnaient le ton ou qui avaient le pouvoir semblaient plus redouter l'armée française que l'ennemi. Ils avaient présenté une honteuse résignation comme le gage de la sécurité; conformément aux nobles expressions du maréchal Blücher, tout homme qui parlait de se défendre était signalé comme un terroriste qui voulait faire égorger les honnêtes gens, ou un brigand qui voulait faire piller Paris.

Le 3 juillet, fut signée la capitulation par laquelle

[1] Appendice n. II.

on livra à la vengeance des ennemis de la France et des Bourbons, son armée, sa population, sa puissance, sa gloire, sa liberté. On obtint que le mot *convention* fût substitué à celui de *capitulation*, dans la crainte qu'il ne soulevât l'armée.

Le 4, ellese mettait en marche pourse porter derrière la Loire; Paris fut évacué en trois jours. Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy et Neuilly étaient remis à l'ennemi. Le 5, on lui remettait Montmartre, le 6 toutes les barrières. Le service intérieur de la ville continuait à être fait par la garde nationale et par la gendarmerie municipale. Les autorités actuelles étaient respectées tant qu'elles existeraient. Les propriétés publiques, à l'exception de celles qui avaient rapport à la guerre, appartenant au gouvernement ou à l'autorité municipale, étaient respectées; les coalisés n'intervenaient en aucune manière dans leur administration et gestion. Les personnes et les propriétés particulières étaient également respectées. Les habitans, et en général les individus qui se trouvaient dans la capitale, continuaient à jouir de leurs droits et libertés, sans pouvoir être recherchés ni inquiétés en rien relativement aux fonctions qu'ils occupaient ou auraient occupées, à leur conduite et à leurs opinions politiques. La convention était commune à toutes les armées alliées, sauf sa ratification par les puissances, dont ces armées dépendaient.

On décida des destinées de la France avec encore plus d'impudence qu'en 1814. En 1814, vingt-cinq mille Français avaient disputé le terrain pied à pied

à cent cinquante mille étrangers, sans craindre leur irruption dans Paris; ils n'avaient capitulé que l'épée à la main et teinte du sang de l'ennemi. Avec quatre-vingt mille Français, Davoust n'avait pas osé se mesurer avec cent mille Anglo-Prussiens; il s'était rendu l'épée dans le fourreau!

CHAPITRE CXIX.

État intérieur de la France. — Fatal système de la commission. — L'armée évacue les lignes; son désespoir. — Fouché accusé de trahison. — Capitulation envoyée aux chambres. — Celle des représentans fait une constitution. — Retour des plénipotentiaires. — Entrevue de Fouché et Wellington. — Fouché reçu par Louis XVIII, nommé ministre de la police. — Les Prussiens dans Paris. — Dissolution du gouvernement. — Entrée de Louis XVIII. — Voyage de Napoléon à Rochefort. — Ses incertitudes. — Il se rend à la croisière anglaise.

Pour préparer les chambres à la capitulation et obtenir leur résignation, la commission leur envoya, le 3 au soir, un message qui devait être lu en comité secret. Il contenait une foule de rapports alarmans sur la situation intérieure et la mauvaise issue des négociations.

Là où dominaient les patriotes, et c'était encore la plus grande partie de la France, les royalistes étaient menacés; mais ceux-ci égorgeaient, là où ils se croyaient en force; ainsi des scènes d'horreur avaient ensanglanté Marseille le 25 juin, à la première nouvelle des désastres de Waterlo. Dirigés

par leur comité, impunément établi depuis trois mois, les royalistes avaient déployé le drapeau blanc et soulevé le peuple contre la garnison. Les troupes et les autorités avaient été obligées de partir dans la nuit pour se rendre à Toulon, et assaillies dans leur retraite par la fusillade d'assassins embusqués derrière les murailles qui bordent la route. Le 26, les royalistes, maîtres de la place, s'étaient portés en armes chez les patriotes, et avaient tué, pillé et démoli des maisons. Quelques centaines de réfugiés égyptiens habitaient cette ville; c'étaient des hommes, des femmes, des enfans de toutes couleurs, étrangers, sous tous les rapports, aux discordes de la France, qui vivaient la plupart misérablement du faible secours que leur payait le gouvernement. Ils furent en grande partie massacrés comme *bonapartistes*. Ce n'était pas assez; leurs cadavres furent entassés sur des charrettes surmontées de drapeaux blancs à fleurs de lis, promenés par leurs bourreaux dans les rues, et jetés dans la mer aux cris de *vive le roi! vivent les Bourbons!*

Le comité royal fit hommage de ces abominables exploits au duc d'Angoulême, par deux lettres des 26 et 29 juin, adressées à Barcelonne; le prince ne les reçut qu'à Puycerda le 10 juillet, et s'empressa de répondre que *la conduite des bons Marseillais lui faisait le plus grand plaisir, mais ne l'étonnait pas.*

Dans d'autres départemens du midi, les royalistes préludaient déjà au massacre des protestans.

La reddition de la France tout entière à l'étranger et aux Bourbons était la suite inévitable de la capitulation de Paris. Les royalistes triomphèrent, les patriotes furent attérés, l'armée en fut indignée. Depuis le moment de l'installation de la commission jusqu'à la capitulation, voici quel fut son système, si toutefois elle en eut un : repousser en apparence les Bourbons, mais au fond ne se lier par rien, pour rien, sur rien; ne rompre ouvertement avec la révolution ni avec les Bourbons, avec la nation ni avec l'étranger; conserver toujours des voies d'arrangement pour tous les évènemens et avec tout le monde; préférer au sort des armes la chance de vagues négociations; gagner au moins du temps si on ne pouvait gagner autre chose; tout rejeter sur la nécessité, lorsque le moment de céder serait arrivé. Tandis que l'ennemi s'était avancé en ravageant le territoire, la commission avait négocié comme s'il n'avait été question que d'éviter une rupture. On eût dit qu'elle n'avait pas été chargée de repousser la force par la force, mais seulement d'intervenir par voie de conciliation entre la France et l'Europe. Voilà ce qu'on appelait le chef-d'œuvre de la politique; voilà quelles étaient les vues sublimes dont on faisait surtout honneur au président de la commission, et dont la nation, avec toute sa reconnaissance, ne pouvait, disait-on, assez le payer.

Après la capitulation, le système de la commission de gouvernement fut en apparence d'imposer des conditions à la rentrée des Bourbons et de sti-

puler des garanties pour la révolution, mais au fond de calmer les fermens d'opposition et de mécontentement par l'espoir de concessions que la commission ne pouvait plus espérer; du reste, elle ne joua plus qu'un rôle absolument passif. Son président se mit seul et ouvertement en rapport avec le parti royaliste, les généraux ennemis, les ministres des puissances, s'institua le représentant de tous les intérêts, et s'interposa entre eux comme un médiateur suprême.

Dans la nuit du 3 au 4, les dispositions furent faites pour évacuer les lignes et les livrer à l'ennemi. Les troupes crièrent à la trahison et éclatèrent en menaces; leur rage et leur désespoir furent à leur comble. Des bataillons refusèrent d'obéir à l'ordre qui leur fut donné d'abandonner leur poste. Des soldats brisèrent leurs fusils et déchirèrent leurs uniformes. Des canonniers se firent sauter sur leurs pièces. L'armée maudissait les auteurs de la honte imprimée à ses armes; des généraux voulurent protester contre la capitulation et s'opposer à son exécution. Ils déclarèrent que le maréchal Davoust avait perdu l'estime de l'armée; ils offrirent le commandement à Vandamme qui le refusa. Il avait fait partie du conseil de guerre qui avait voté pour la reddition de Paris, il était trop tard. S'il fallait subir la loi de l'étranger, du moins, avant de quitter la capitale, ils juraient qu'ils se vengeraient des traîtres et qu'ils en feraient justice. Effrayés des suites de cette patriotique exaspération, désormais sans utilité pour

la chose publique, quelques guerriers cherchèrent à la calmer. Docile à la voix du général Drouot, la garde impériale donna l'exemple de la résignation.

Indignés de survivre à la liberté, à l'indépendance de la patrie, des patriotes, les fédérés, voulaient s'emparer des hauteurs de Montmartre, se joindre à l'armée, y vendre chèrement leur vie; eux aussi juraient d'exterminer les traîtres.

La commission, Fouché, étaient dans les transes; ils mirent sur pied la garde nationale pour contenir les fédérés; ils évitèrent, autant que possible, de laisser passer les troupes dans Paris, et les dirigèrent en dehors des murs. Cependant, le 4, quelques corps traversèrent la ville, les bataillons de fédérés, tirailleurs de la garde nationale, y furent licenciés par leurs chefs. Les soldats, répandus dans les rues, déchargeaient leurs fusils en l'air, et le faisaient retentir de leurs cris de malédiction. Ce tumulte excita de vives inquiétudes : dans plusieurs quartiers, on ferma les boutiques; la garde de Fouché, au ministère de la police, fut renforcée en toute hâte; la garde nationale redoubla d'activité, et, par son attitude calme, apaisa l'irritation. Les patriotes ne souillèrent point la noble cause pour laquelle ils s'étaient armés.

Plusieurs régimens refusèrent de partir, si on ne leur payait pas leur solde. La commission était sans argent, sans crédit; le maréchal Davoust fut sur le point, comme dans Hambourg assiégé, d'enlever les fonds de la banque. Le banquier Laffitte prévint

cette spoliation en avançant généreusement des fonds pour satisfaire les soldats.

L'armée se mit en marche pour se rendre sur la Loire, où l'on avait d'avance préparé son tombeau. Quand elle eut perdu Paris de vue, quoiqu'elle pressentît sa triste destinée, son attitude fut calme et silencieuse. La commission, à qui tout faisait ombrage, la résignation comme la menace, craignit encore que Napoléon vînt se mettre à la tête des infortunés compagnons de ses triomphes et de ses revers, et expédia un courrier à Rochefort pour hâter son embarquement, attendu que son séjour en France compromettait la sûreté de l'état, et nuisait aux négociations. Comment osait-on prononcer encore ce mot!

Il y avait dans la capitale beaucoup de généraux et officiers que les évènemens avaient empêchés de se rendre à leur destination : leur présence à Paris déplaisait aux Bourbons, à l'étranger, et alarmait ceux qui leur livraient la France. Le ministre de la guerre leur enjoignit, par un ordre du jour, de suivre le grand quartier général à Orléans.

La capitulation accrédita de plus en plus les bruits de trahison : on en accusait surtout Fouché; on ne doutait plus qu'il ne se fût, de longue main, arrangé avec les Bourbons, et qu'il n'eût conduit les choses de manière à ce qu'on ne pût éviter de les recevoir. Il repoussait ces accusations, et les traitait de calomnies.

Le 4 juillet au matin, le général Solignac, mem-

bre de la chambre des représentans, vint, avec ses collègues Durbach et Dupont, chez Fouché où se trouvaient Bignon, Huet, Thibaudeau. Solignac, d'un ton très ému, lui reprocha ses relations avec Louis XVIII auquel il avait envoyé le général Lamothe, qui était venu la veille au soir aux Tuileries lui rendre compte de sa mission.

Fouché pâlit et répondit : « Il est vrai que le général Lamothe est venu hier soir me faire le rapport d'une entrevue qu'il prétend avoir eue avec le roi; mais je ne l'avais pas envoyé, je ne l'ai chargé d'aucune mission. Je reçois à chaque instant des rapports d'une foule d'intrigans qui se mettent d'eux-mêmes en mouvement; je n'ai ouvert aucune négociation avec le roi. Je ne peux, je ne veux jamais avoir affaire aux Bourbons; je serai toujours fidèle à mon parti, au parti de la révolution..... Et vous, M. Solignac, qui m'accusez si légèrement, n'avez-vous pas, en 1814, conservé vos honneurs et votre traitement, tandis que j'étais comme proscrit.....? Encore quelques jours, et nous verrons qui de nous deux sera le mieux traité par les Bourbons. »

Solignac fit presque des excuses à Fouché. Durbach lui dit : « Monsieur le duc, nous nous attendions bien à votre réponse, car vous avez trop d'expérience pour ne pas savoir que les traîtres ne sont que de vils instrumens qu'on brise après s'en être servi; et il y a des patriotes qui vous poursuivraient jusque sur les marches du trône. »

Telle était la fatalité de la position où s'était placé

Fouché. Dans le mystère dont il s'enveloppait pour le succès de ses vues, ses démarches étaient tout l'opposé de ses discours.

Lorsqu'il répondait avec tant d'assurance de sa fidélité à la cause de la révolution, son agent Marcirone lui avait remis la réponse à la note qu'il avait portée au quartier général de Wellington, où se trouvaient Charles Stuart, Pozzo-di-Borgo et Talleyrand. « Je pense, mandait Wellington, que les alliés ayant déclaré le gouvernement de Napoléon une usurpation et non légitime, toute autorité qui émane de lui doit être regardée comme nulle et d'aucun pouvoir. Ainsi ce qui reste à faire aux chambres et à la commission, est de donner de suite leur démission, et de déclarer qu'ils n'ont pris sur eux la responsabilité du gouvernement, que pour assurer la tranquillité publique, et l'intégrité du royaume de sa majesté Louis XVIII. »

Talleyrand avait dicté en outre la note suivante : « Le roi accordera toute l'ancienne charte y compris l'abolition de la confiscation; de plus, le renouvellement de la loi de l'année dernière sur la liberté de la presse, l'appel immédiat des collèges électoraux pour la formation d'une nouvelle chambre, l'unité du ministère, l'initiative réciproque des lois, par un message du côté du roi, et par proposition de la part des chambres, l'hérédité de la chambre des pairs. » Dans le naufrage de la patrie, Fouché regardait ces concessions comme un triomphe, et l'attribuait à son habileté.

Wellington desirait que Macirone lui fût renvoyé avec des informations; que Fouché fût ouvert et sincère avec lui qui, de son côté, avait en Fouché la confiance la plus entière; il lui mandait que s'il avait besoin de secours et d'assistance, il les obtiendrait de suite.

La commission envoya, le 4, la capitulation aux chambres : elle y était déjà connue; chacun avait eu le temps de réfléchir sur le parti qui lui restait à prendre. Quelques hommes, qui avaient plus de cœur et de patriotisme que de jugement, voulaient que les chambres et le gouvernement suivissent l'armée sur la Loire. Cette résolution avait déjà été proposée par Carnot à la commission; Fouché s'y était opposé, car les alliés ne le voulaient pas : c'était désormais un dévoûment inutile. Les chambres se résignèrent donc à la nécessité. On était tellement fasciné ou abattu que des représentans rendirent hommage aux soins extrêmes qu'avait pris la commission de gouvernement pour obtenir une convention honorable, et telle que les circonstances ne permettaient pas de l'espérer. Des journaux affirmaient que la capitulation et ses conséquences étaient l'évènement le plus honorable et le plus heureux pour la France, et qu'elle devait de la reconnaissance au grand homme d'état dont l'habileté l'avait amenée.

La capitale de la France était livrée à ses ennemis, et ses législateurs décrétèrent une constitution et une déclaration de droits et de principes. C'était l'histoire du Bas-Empire : ne se flattant plus d'arrê-

ter l'invasion des barbares, ils élevaient ce triste monument de leur fidélité à la cause nationale, comme une protestation contre les Bourbons, et la force qui les imposait encore. Ils votèrent des remercîmens à l'armée, à la garde nationale, aux fédérés, aux étudians, et à tout ce qui avait pris les armes; ils mirent sous leur sauvegarde, sous celle de tous les citoyens, les couleurs nationales.

La commission de gouvernement publia une proclamation au peuple français pour justifier la capitulation de Paris. Elle osa dire : Aucun des moyens de défense que le temps et les ressources permettaient, n'avait été négligé, mais on n'avait pas pu maîtriser le cours des évènemens. Conserver les restes de l'armée, garantir la capitale, maintenir la tranquillité publique, soutenir les espérances des amis de la liberté, arrêter l'effusion du sang, tel était le but qu'elle s'était proposé. La France allait recevoir enfin les garanties qui devaient prévenir les triomphes alternatifs des factions qui l'agitaient depuis vingt-cinq ans, qui devaient terminer les révolutions, et confondre, sous une protection commune, tous les partis; les garanties qui, jusqu'ici, n'avaient existé que dans ses principes et son courage, elle les trouverait dans les lois, dans les constitutions, dans le système représentatif.

En même temps, on publiait la proclamation de Louis XVIII, du 28 juin, où il disait : qu'il voulait exclure de sa présence, ces hommes dont la renommée était un sujet de douleur pour la France, et

d'effroi pour l'Europe; qu'il pardonnait, mais qu'il exceptait du pardon les instigateurs, et les auteurs de la trame horrible qui l'avait forcé de quitter son royaume, et qu'ils seraient désignés à la vengeance des lois par les deux chambres qu'il se proposait d'assembler incessamment.

Dans la copie de la proclamation de la commission, envoyée à la chambre des pairs, se trouvait cette phrase : « Nous devions défendre les intérêts du peuple également compromis dans une cause *abandonnée par la fortune, la justice et la volonté nationale.* » A la lecture de ces derniers mots, un murmure improbatif se fit entendre de toutes parts. Thibaudeau les releva, et proposa un message à la commission pour demander des explications sur ces termes, qui étaient la condamnation de la révolution, et sur les garanties dont elle flattait encore la nation. Fabre de l'Aude n'hésita pas à justifier la phrase, s'en remit pour les garanties à la sagesse du prince qui gouvernerait, et s'opposa au message; il fut rejeté à la majorité d'une seule voix. Cependant la phrase, imprimée dans plusieurs journaux, fut ainsi rectifiée dans le Moniteur du 6 : « Les intérêts du peuple et de l'armée également compromis dans la cause d'un *prince abandonné* par la fortune et la volonté nationale. »

Pour ainsi dire oubliés depuis les nouvelles qu'ils avaient données, le 26 juin, les plénipotentiaires envoyés aux alliés, revinrent, le 5 juillet, à Paris. Après beaucoup de difficultés et de courses inutiles,

imaginées pour les empêcher de remplir leur mission, ils étaient arrivés près des souverains, n'avaient pu les voir, et s'étaient abouchés avec des quasi-plénipotentiaires. Lord Stewart, informé par Wellington de sa négociation avec Fouché, porta la parole au nom de ses collègues, et contesta la légalité de la chambre, parce qu'elle avait été convoquée par Napoléon. Du reste, il prétendit être sans pouvoirs; ses collègues déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas traiter sans l'Angleterre. Dès le début, toute négociation se trouva donc arrêtée. Lord Stewart prétendit encore qu'il n'y aurait aucune paix à espérer, à moins qu'on ne livrât Napoléon. Lafayette, à qui s'adressait ce propos, répondit qu'il était bien étonné qu'on proposât une semblable lâcheté au prisonnier d'Olmütz.

Dans une seconde conférence, en l'absence de lord Stewart, les ministres étrangers donnèrent leur ultimatum : c'était tout simplement un ajournement indéfini, et que Napoléon fût remis à leur garde. Les plénipotentiaires étaient revenus avec l'espérance que les négociations pourraient être reprises plus près de Paris. On avait capitulé, le 3; tout était consommé, et tout espoir perdu.

On essaya encore de donner aux chambres et au public les plus belles espérances. Dans l'attitude où se trouvaient tous les pouvoirs, maintenant désarmés devant l'étranger, il n'était plus possible de faire des conditions. Cependant Fouché se flattait d'imposer au roi les couleurs nationales; il cherchait

à l'effrayer sur les dangers de son entrée à Paris, s'il ne faisait pas ce sacrifice à la nation; il excitait la garde nationale à exiger hautement la conservation de sa cocarde; il comprimait les royalistes qui, maintenant qu'ils voyaient l'étranger maître des barrières, brûlaient d'éclater, de chasser les chambres et la commission elle-même, d'aller chercher le roi, et de le ramener en triomphe.

Par des ordres du jour, la garde nationale fut chargée de garantir les personnes et les propriétés; d'empêcher tout rassemblement propre à exciter des dissensions; de ne laisser arborer, en aucun lieu, par qui que ce fût, d'autres couleurs que les couleurs nationales.

Les chefs de légions et majors de la garde nationale déclarèrent à leur commandant en chef Masséna, qu'ils tiendraient à honneur de les conserver à jamais. Pour susciter ce fantôme d'opposition, on s'y prenait un peu tard, et on se faisait grandement illusion. Après avoir livré la place, c'était une folle présomption que de vouloir encore y dicter des lois et y commander en maître. On ne pouvait pas douter que l'ennemi, déjà sur les glacis, n'entrât quand il le voudrait, sans aucune condition, dans une citadelle où il n'y avait plus de garnison.

Les étrangers desiraient que, à l'exemple du sénat, en 1814, les chambres rappelassent Louis XVIII. Ils s'en étaient flattés; Wellington avait, dès l'ouverture de la négociation pour l'armistice, déclaré que c'était le seul parti qui leur restait. Les chambres

n'ayant pas paru disposées à cette bassesse, les étrangers voulaient du moins que l'entrée du roi à Paris, ne fût pas troublée. Wellington témoigna le desir de voir Fouché qui, de son côté, ne demandait pas mieux. Il annonça qu'il allait stipuler des garanties; cette entrevue eut lieu à Neuilly, dans la nuit du 5 au 6; à son retour, il dit à ses affidés que Louis XVIII rentrerait à Paris, le 7 ou le 8, sans aucune condition. Il avait pressé Wellington d'agir militairement pour occuper la capitale, et s'était fait fort de maîtriser tous les partis, et que, par ses soins, le roi remonterait tranquillement sur le trône. Depuis le revers de Waterlo, l'invasion de la France, et la résolution inébranlable des puissances de restaurer une seconde fois les Bourbons, Louis XVIII et ses adhérens s'étaient mis en mouvement, il avait repris sa place à la suite des armées étrangères. Généraux, diplomates, ministres, souverains, s'accordèrent pour écarter de lui les fatales influences qui avaient amené sa chute, et pour mettre cette seconde restauration sous le haut patronage de Talleyrand, qui avait si habilement opéré la première. Le sacrifice de Blacas fut exigé : on lui donna l'ambassade de Naples, avec la mission d'y négocier le mariage du duc de Berry. Le comte d'Artois, qui rêvait toujours son ministère, Vitrolles, Vaublanc, Capelle, contribua à l'éloignement du favori.

C'est à Mons qu'eut lieu la première entrevue de Talleyrand avec le roi. La cour de Gand était furieuse; elle revenait avec la rage dans l'âme. C'est

dans ces dispositions que Louis XVIII fit sa proclamation, datée de Cateau-Cambresis.

Talleyrand fut chargé de composer un ministère qui aurait un chef, président. Il fut convenu qu'une proclamation royale annoncerait le maintien de la charte, le développement des institutions constitutionnelles, l'admission de tous aux emplois publics, le pardon général de toutes les fautes, mais à l'exception de tous ceux qui avaient pris part aux derniers évènemens. En conséquence Louis XVIII fit sa proclamation, datée de Cambrai. Talleyrand s'adjugea la présidence du conseil. Pour satisfaire l'empereur Alexandre, à qui ce choix ne plaisait pas, on destina le ministère de la maison du roi à Richelieu, au moins aussi russe que français, et celui de l'intérieur à Pozzo-di-Borgo, ci-devant français et maintenant sujet russe, et de tout temps ennemi acharné de la France. Pasquier obtint le ministère de la justice, et consentit à se charger de l'intérieur par intérim, jusqu'à ce qu'il convînt à Pozzo-di-Borgo de le prendre; l'abbé Louis fut promu aux finances; Gouvion-Saint-Cyr à la guerre; Jaucourt à la marine. Wellington proposa à Louis XVIII Fouché pour le ministère de la police; le roi, malgré sa vive répugnance, céda au suffrage des étrangers et des ultra-royalistes, qui représentaient Fouché comme un serviteur dévoué, et, pour les circonstances, un homme indispensable.

Fouché retourna chez Wellington. Il y avait nombreuse compagnie. Les hommes d'état, les person-

nages politiques, plus avides de places que jaloux de garanties et d'honneur, accouraient pour s'arranger une bonne situation [1], tandis que quelques patriotes de bonne foi disputaient encore quelques débris du naufrage de la chose publique. Fouché se joignait à eux, se fondant sur l'effervescence qui régnait dans Paris. Les étrangers, sûrs de leur affaire, et des Français leurs complices, loin d'entendre à aucune concession, ne parlaient, pendant qu'on était en si beau chemin, que d'en finir une fois pour toutes avec les patriotes et les bonapartistes, de tout tuer, de confisquer leurs biens. Fouché était pour la modération et contre ces fureurs.

Il fut présenté à Louis XVIII, alors au château d'Arnouville. Le roi lui annonça qu'il l'avait nommé ministre de la police pour les services qu'il lui avait rendus et ceux qu'il en attendait encore. On parla ensuite de la situation de la France et de celle de Paris, et de la nécessité pour le roi de se concilier l'opinion. Fouché lui conseilla d'adopter les couleurs nationales. « Non, dit le roi; comment pouvez-vous me conseiller de quitter mon drapeau pour en prendre un autre? — Pour empêcher, répliqua Fouché, que quelqu'un s'en empare. » Dans un mémoire qu'il remit au roi, il développa son système de modération et de concessions, et donna des conseils salutaires. Des royalistes, à qui la présence des ar-

[1] Decazes, préfet de police, pour contrôler Fouché. Molé aux ponts et chaussées, Beugnot aux postes, etc.

mées ennemies avait donné du cœur, voulaient que Louis XVIII entrât, pour ainsi dire, de vive force à Paris. Plus prudent qu'eux, il se montra peu jaloux d'un semblable triomphe.

Depuis plusieurs jours, toutes ces conférences n'étaient que des conversations officieuses. On n'y traitait pas de puissance à puissance, pas même de puissance à parti. C'était d'un côté l'Europe victorieuse, la légitimité affamée de vengeances, et de l'autre la France et la révolution vaincues, livrées pieds et poings liés à leurs ennemis intérieurs et extérieurs.

Dans la chambre des représentans on continuait de discuter la constitution, stérile monument d'une autorité impuissante. On se débattait en vain pour éviter une dissolution à laquelle on ne pouvait plus échapper, et, puisqu'il le fallait, on voulait du moins faire bonne contenance jusqu'au dernier moment.

A la chambre des pairs, on ne faisait pas tant de façons, on était tout résigné; on abandonnait la chambre des représentans, en refusant de délibérer sur la déclaration des droits et sur la déclaration au peuple français. La majorité, son président en tête, serait allée de guerre lasse, si on le lui avait proposé, chercher Louis XVIII.

Tous ces pouvoirs éphémères, entourés de baïonnettes étrangères, n'étaient plus que de vains fantômes et leurs actes qu'une triste comédie.

A son retour d'Arnouville, Fouché annonça à la commission que les alliés étaient décidés à entrer, le lendemain 8 à Paris, avec Louis XVIII. Il vanta

les bonnes dispositions du roi et, comme preuve, que, pour la garantie de la révolution et des patriotes, il était nommé ministre de la police. Alors éclata une violente explosion suivie de personnalités amères entre Fouché et Carnot. Celui-ci voulait encore que le gouvernement se retirât sur la Loire : il était à-peu-près seul de cet avis.

Pour en finir, Fouché manda à Wellington de faire, le jour même, occuper militairement les palais des Tuileries et des deux chambres. A cinq heures du soir, les Prussiens étaient aux Tuileries, exigeant une contribution de quelques cents millions.

La commission ne voulant pas prêter la main à cette extorsion que la capitulation n'autorisait nullement, n'ayant plus rien à faire et se trouvant présidée par un homme qui venait d'accepter un ministère de Louis XVIII, abdiqua ses fonctions et l'annonça aux chambres.

Au terme où les choses étaient arrivées, le mal n'était pas de se retirer; il le fallait bien, sous peine de se faire jeter dans la Seine par les Prussiens; mais il n'était ni décent, ni généreux de se retirer, après les brillantes espérances, les certitudes même de garanties qu'on avait annoncées deux jours auparavant dans la proclamation au peuple français, sans se concerter avec les chambres de qui la commission tenait ses pouvoirs, sans savoir ce qu'elles feraient, ce qu'elles deviendraient, et de crier sauve qui peut, après les avoir laissées s'engager de plus en plus dans une situation dangereuse pour elles.

La chambre des pairs ne se fit pas prier deux fois; après la lecture des adieux de la commission, elle se sépara, sans rien dire.

A la chambre des représentans, Manuel fit une déclaration qu'il termina par ces mots de Mirabeau: « Nous sommes ici par la volonté du peuple, nous n'en « sortirons que par la force des baïonnettes! » Mais les circonstances étaient bien différentes: en 1789, c'étaient des baïonnettes françaises, dirigées par une cour pusillanime contre une assemblée appuyée par le vœu unanime de la nation, enivrée des premiers accens de la liberté; maintenant c'étaient les baïonnettes de toute l'Europe contre la représentation d'une nation fatiguée, divisée et trahie par les hommes et par la fortune. Il n'y avait, à la vérité, que plus de courage à les braver; et l'orateur terminait honorablement sa carrière, il ouvrait les yeux, et reconnaissait enfin qu'entraîné par l'ascendant de Fouché, il avait un instant compromis son noble caractère, et un des premiers talens de l'assemblée.

Malgré les acclamations avec lesquelles furent accueillies les paroles de Manuel, et l'intention généralement manifestée par les membres de la chambre de rester à leur poste, et de continuer la discussion de la constitution, son président Lanjuinais, pour faire sa paix avec les Bourbons, prit sur lui de lever la séance.

Conformément à la capitulation, les troupes étrangères avaient occupé successivement, depuis le 4, les villages environnans, les ouvrages exté-

rieurs de défense, et les barrières. Lorsqu'elles entrèrent à Paris, elles furent accueillies par des cris de *vive l'Empereur!* des rassemblemens désarmèrent même quelques soldats; Blücher fit placer des canons sur les ponts.

Le 8 au matin, le palais des séances de la chambre des représentans était environné de troupes : les portes en étaient fermées. Un grand nombre de membres se retirèrent chez Lafayette : il y fut rédigé par Romiguères, une protestation très énergique, qui n'obtint pas l'assentiment général, et ne fut signée que par une partie des membres. On alla de là chez le président Lanjuinais où, après une discussion animée, on rédigea un simple procès-verbal, en forme de protestation, qui ne fut signée que par cent trente-huit membres, et resta déposée chez lui.

Fouché alla annoncer au roi que rien ne s'opposait plus à son entrée dans la capitale. Escorté par sa maison militaire et les troupes étrangères, il arriva aux Tuileries, entouré d'avance de baïonnettes et de canons ennemis. Plus de mouchoirs blancs aux fenêtres, comme en 1814, sur le passage de Louis XVIII; partout tristesse et honte, indignation du peuple.

Quel autre sentiment pouvait-on éprouver, en voyant des princes deux fois imposés par l'étranger! Preuve irréfragable qu'on était convaincu en Europe de l'impuissance de leur parti en France, et qu'elle n'en voulait pas.

Le 29 juin, Napoléon était allé coucher à Ram-

bouillet, espérant, attendant quelques nouvelles consolantes de Paris, il n'en vint pas. Le 30, il continua sa route. Bertrand, Beker, Savary étaient dans sa calèche. Les officiers de sa suite ne partirent qu'une heure après, pour ne pas nuire à son incognito. Il n'y avait aucune escorte. A la barrière de Tours, il fit venir le préfet et s'entretint un quart d'heure avec lui. Il s'arrêta à Poitiers pour souper. Il fit envoyer un courrier au préfet maritime de Rochefort, pour l'inviter à venir au-devant de lui, afin de connaître l'état des frégates et les moyens de sortir de l'île d'Aix pour se rendre aux États-Unis.

Le 1er juillet, Napoléon arriva à Niort et logea à la préfecture. Il n'avait point été reconnu sur sa route; mais à chaque station, les habitans demandaient de ses nouvelles avec sollicitude et le plus vif intérêt, aux cris de *vive l'Empereur!* Il disait à ses compagnons : « Le gouvernement connaît mal l'esprit de la France; il s'est trop pressé de m'éloigner de Paris. S'il avait accepté ma dernière proposition, les affaires auraient certainement changé de face. Je pourrais exercer encore, au nom de la nation, une grande influence dans les affaires politiques, en appuyant les négociations du gouvernement par une armée à laquelle mon nom aurait servi de point de ralliement. »

Le chef des mouvemens du port de Rochefort apporta la réponse du préfet maritime. Depuis le 29 juin, l'escadre anglaise avait été doublée; sa vigilance rendait impossible la sortie des frégates

Napoléon desira que le capitaine de la frégate qu'il monterait fût autorisé, par le ministre de la marine, à communiquer avec le commandant de l'escadre anglaise, si des circonstances extraordinaires rendaient cette démarche indispensable, tant pour sa sûreté que pour épargner à la France la douleur et la honte de le voir enlever de son dernier asile pour être livré à la discrétion de ses ennemis. Il chargea Beker de l'écrire à la commission et lui dicta ces mots : « Dans cette circonstance difficile, nous attendons avec anxiété des nouvelles de Paris. Nous ayons l'espoir que la capitale se défendra, et que l'ennemi nous donnera le temps de voir l'issue des négociations entamées par vos ambassadeurs, et de renforcer l'armée pour couvrir Paris. Si dans cette situation la croisière anglaise empêche les frégates de sortir, vous pouvez disposer de l'Empereur comme général, uniquement occupé du desir d'être utile à la patrie. »

La répugnance qu'éprouvait Napoléon pour se rendre à Rochefort était fortifiée par les preuves d'attachement que lui donnaient la garnison et les habitans de Niort. On crut que la prolongation de son séjour dans cette ville pourrait lui être funeste à cause du voisinage de la Vendée; il partit et arriva à Rochefort le 3 au matin. Dans un conseil tenu à la préfecture maritime où il était logé, il fut reconnu qu'il était impossible aux frégates

[1] Lettre du 2 juillet.

de sortir des pertuis sans tomber au pouvoir de l'ennemi.

Depuis le 3 jusqu'au 7, on s'occupa des moyens de passer aux États-Unis sur des bâtimens légers de l'état, ou sur des bâtimens neutres. L'Empereur ne se décidait pas et semblait toujours attendre de l'intérieur quelques chances favorables. Beker reçut la réponse de la commission à sa lettre du 2. Napoléon devait s'embarquer sans délai. Le succès des négociations tenait principalement à la certitude que les puissances alliées voulaient avoir de son embarquement; sa sûreté et celle de l'état étaient compromises au plus haut point par ce retard. Un rapport du préfet maritime portait que le départ n'aurait pas été impossible le 29. La commission mettait la personne de Napoléon sous la responsabilité du général. Il devait employer tous les moyens de force nécessaires en conservant le respect qui lui était dû. Quant aux services qu'il offrait, les devoirs de la commission envers la France et ses engagemens envers les puissances ne lui permettaient pas de les accepter; le général ne devait plus en entretenir la commission. Elle voyait des inconvéniens à ce que Napoléon communiquât avec l'escadre anglaise, elle ne pouvait donc lui en accorder la permission.[1]

Les puissances prétendaient qu'on le leur livrât, c'était ce qu'avaient écrit, de Laon, les plénipoten-

[1] Instruction du 4.

tiaires. Des engagemens, du côté de la France, il n'y en avait aucun.

La sûreté personnelle de l'Empereur était, malgré les sollicitudes exprimées par la commission, le moindre de ses soucis. Il ne courait aucun risque; il était au milieu d'un peuple reconnaissant. Les troupes de terre et de mer lui étaient toujours dévouées; c'est ce que le général Beker répondit à la menace de la responsabilité que la commission prétendait lui imposer. Quelque difficile que fût sa mission sous le double rapport de ses obligations envers l'Empereur et le gouvernement, il espérait la remplir à leur satisfaction respective, en prenant pour règles de sa conduite les principes avoués par l'honneur.[1]

L'Empereur se décida donc de lui-même à s'embarquer sur les frégates. Le 9, à six heures du matin, il descendit à l'île d'Aix pour voir la garnison et inspecter les immenses travaux qu'il y avait fait exécuter, tant pour la sûreté des bâtimens de guerre au mouillage, que pour favoriser le cabotage entre La Rochelle, Rochefort et Bordeaux. Il témoigna sa satisfaction au corps du génie. Il fut accueilli comme il aurait pu l'être au temps de sa puissance.

De retour à bord de sa frégate, il y trouva le préfet maritime qui apportait au général Beker une dépêche du ministre de la marine, et un arrêté de la commission. Vu l'urgence des circonstances et le

[1] Lettre du 8.

haut intérêt attaché à ce que Napoléon quittât sur-le-champ le territoire français, tant sous les rapports de sa sûreté personnelle que sous ceux de la raison d'état, elle arrêtait les dispositions suivantes : le ministre de la marine réitérerait les ordres qu'il avait donnés pour l'embarquement et le départ immédiat de Napoléon sur les deux frégates destinées à cette mission. — Si, par la contrariété des vents, la présence de l'ennemi ou toute autre cause quelconque, le départ immédiat des frégates était empêché, et qu'il fût probable qu'on réussît à effectuer le transport par un aviso, le ministre de la marine donnerait des ordres pour qu'il en fût mis un sans délai à sa disposition, à condition que l'aviso partirait dans vingt-quatre heures au plus tard. — Si, par les contrariétés que ce transport pouvait éprouver sur un aviso, Napoléon préférait être conduit immédiatement soit à bord d'une croisière anglaise, soit en Angleterre, le préfet maritime lui en donnerait les moyens sur sa demande écrite, et, dans ce cas, un parlementaire serait mis sur-le-champ à sa disposition. — Dans tous les cas, le commandant du bâtiment destiné à porter Napoléon, ne pourrait, sous peine de haute trahison, le débarquer sur aucun point du territoire français. — Si le commandant était forcé de relâcher sur les côtes de France, il prendrait toutes les mesures de sûreté nécessaires pour que Napoléon ne pût débarquer. Au besoin, il requérerait les autorités civiles et militaires de lui prêter main forte. — Le général Beker, sous la res-

ponsabilité duquel avaient été mises la garde et la personne de Napoléon, ne le quitterait qu'en dehors des pertuis, et si Napoléon avait demandé à être transporté à bord de la croisière anglaise ou en Angleterre, il ne le quitterait qu'après l'avoir remis à l'une ou l'autre de ces destinations. — Tant que le général Beker serait à bord du bâtiment, le commandant serait à ses ordres et déférerait à toutes ses réquisitions dans le sens de l'arrêté.[1]

Une péniche fut expédiée à l'île de Rhé, afin de connaître, par les résultats des signaux, le nombre des vaisseaux anglais, ainsi que les points de station dans les pertuis d'Antioche et Berton. L'aspirant chargé de cette mission ne revint à bord de la frégate que le 10 au matin; sur son rapport, l'Empereur ne prit aucun parti, et demanda qu'un parlementaire fût envoyé à l'escadre anglaise, pour s'informer si l'amiral avait reçu des saufs-conduits. Depuis le 28 juin, la commission savait qu'ils avaient été refusés, et Napoléon l'ignorait encore! Las Cases et Savary furent chargés de cette mission, et abordèrent le vaisseau *le Bellérophon*. Le commandant répondit qu'il n'avait point de saufs-conduits, et qu'il allait en référer à l'amiral qui était dans la baie de Quiberon. Ils posèrent la supposition que l'Empereur sortît sur les frégates avec pavillon parlementaire ou sur un bâtiment neutre. Il ne leur cacha pas que rien ne serait respecté. Il insinua que si

[1] Arrêté du 6 juillet.

Napoléon se rendait en Angleterre, il n'aurait à craindre aucun mauvais traitement.

On revint au projet de s'embarquer sur un bâtiment léger. Le 11, le général Lallemant fut envoyé sur une péniche à bord de la corvette *la Bayadère*, en rivière de Bordeaux, pour reconnaître la possibilité de s'y rendre tant par terre que par mer, afin d'abréger les retards que causeraient les marées.

Le 12, on apprit par les journaux la dissolution du gouvernement provisoire et des chambres, l'entrée des alliés et de Louis XVIII à Paris. Napoléon fit embarquer une partie de sa suite sur le brick *l'Epervier* et la goëlette *la Sophie*, avec les gros bagages, manifestant la résolution de se rendre à la croisière anglaise. Il descendit de nouveau à l'île d'Aix, attendant le général Lallemant, sans négliger d'autres préparatifs de départ, si les circonstances, devenant de plus en plus urgentes, l'obligeaient à prendre sur-le-champ un parti. On resta dans cet état d'anxiété jusqu'au 13 au matin. Le prince Joseph arriva pour presser Napoléon de se décider, avant que le gouvernement royal ne mît l'embargo sur tous les bâtimens, et ne rendît tout moyen de salut impraticable.

Pendant cette entrevue, Lallemant revint de sa mission. La corvette *la Bayadère* était toujours aux ordres de Napoléon dans la rivière de Bordeaux, qui était moins surveillée par les Anglais que les passages des pertuis. Il y avait en outre la ressource d'un bâtiment américain en partance pour les États-

Unis. Les officiers de marine conseillaient d'adopter ces moyens. On y trouva un obstacle. En quittant la frégate, il fallait entrer dans la rivière de la *Sendre*, et faire quatre lieues par terre de la Tremblade à Royan, afin d'éviter le passage de Maumusson qui allongeait la navigation sans diminuer les accidens auxquels on s'exposait en prenant cette direction. Indépendamment de cette considération, le drapeau blanc flottait déjà sur les clochers dans le pays qu'on devait traverser, ce qui rendait le passage dangereux. On renonça donc à *la Bayadère*. Joseph fit ses adieux à son frère et retourna à Rochefort, d'où il gagna la rivière de Bordeaux pour s'embarquer.

Alors Napoléon résolut de partir dans la nuit même sur un bâtiment danois. La majeure partie de sa suite fut répartie entre deux bâtimens de transport qu'il avait frétés pour son compte. Les ordres d'embarquement s'exécutaient, lorsqu'on changea encore de résolution. On trouva l'entreprise téméraire, très chanceuse; on n'osa pas se livrer à la merci de l'équipage. On renonça à ce projet pour reprendre la négociation avec l'amiral anglais. Le moment était pressant. Deux commissaires royaux étaient arrivés; ils étaient à bord des frégates.

[1] L'un d'eux, Richard, ex-conventionnel, préfet sous l'empire. Pendant les cent jours, nommé préfet du Calvados, il fut destitué pour des intrigues bourboniennes. Le 9 juillet 1815, il fut nommé préfet de la Charente-Inférieure et lancé contre Napoléon. Il donna sa démission en décembre et reçut une pension de 6,000 francs. Frappé par la loi du 12 janvier 1816, il en fut excepté par la grâce de Louis XVIII.

Le 14, à quatre heures du matin, Las Cases et Lallemant se rendirent à bord du *Bellérophon*. Le capitaine Maitland dit qu'il n'avait pas encore réponse de son amiral, qu'il l'attendait à chaque instant, que si l'Empereur voulait s'embarquer pour l'Angleterre, il était autorisé à l'y conduire, et que sans nul doute il y trouverait les égards et les traitemens auxquels il pouvait prétendre; que quant aux saufs-conduits pour l'Amérique, il ne garantissait pas qu'on les accordât. Le rapport de Las Cases et de Lallemant mit fin à l'incertitude dans laquelle on flottait depuis vingt jours. Napoléon résolut de se livrer à l'Angleterre. Il écrivit au prince régent :

« En butte aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique, et je viens comme Thémistocle, m'asseoir sur le foyer du peuple britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de votre altesse royale comme le plus puissant, le plus constant, et le plus généreux de mes ennemis. »

Las Cases retourna avec le général Gourgaud à bord du *Bellérophon*, pour remettre au capitaine Maitland copie de cette lettre et annoncer que l'Empereur s'y rendrait le lendemain. Gourgaud fut expédié pour porter la lettre au prince régent.

Le 15, à trois heures du matin, Napoléon monta à bord du brick *l'Epervier*. Le général Beker prit

congé de lui. Napoléon lui donna copie de sa lettre au prince-régent et lui dit : « Puisque je suis un obstacle à la paix de l'Europe, je ne puis lui donner une plus grande preuve de condescendance à ses desirs, qu'en me livrant à la puissance qui dirige la politique du continent. C'est à la postérité qu'appartient désormais le jugement de la conduite des souverains envers la France. En continuant la spoliation de notre patrie, ils seront condamnés par leurs propres manifestes; et les monumens historiques, que ces grandes catastrophes transmettront aux générations à venir, fixeront l'opinion des siècles futurs sur la grandeur de mes entreprises. Que la paix de l'Europe devienne donc le prix de ma renonciation au trône de France. Que les souverains qui règlent maintenant le sort des nations, remplissent leurs engagemens, et mes vœux seront accomplis. »

L'Empereur embrassa le général Beker en témoignage de sa satisfaction. L'*Epervier* mit à la voile. Napoléon vint à bord du *Bellerophon* qui fit route pour l'Angleterre. Il fut reçu et traité sur ce vaisseau conformément à son rang. Le capitaine communiqua à terre et rapporta la nouvelle que l'Empereur devait être transféré prisonnier à l'île Sainte-Hélène. On le fit en conséquence monter sur le *Northumberland*, et il y eut ordre de ne plus le traiter que comme général. Au moment de partir pour sa destination, il laissa une protestation en ces termes :

« Je proteste solennellement à la face du ciel et des hommes contre la violation de mes droits les plus sacrés, puisque l'on dispose par la force de ma personne et de ma liberté. Je me suis rendu librement à bord du *Bellerophon;* je ne suis point son prisonnier, je suis l'hôte de l'Angleterre.

« Une fois placé à bord du *Bellerophon,* je fus sur le foyer du peuple anglais. Si le gouvernement, en donnant l'ordre au capitaine du *Bellerophon* de me recevoir avec toute ma suite, n'a voulu que me tendre un piège, il a forfait à l'honneur et souillé son pavillon.

« Si cet acte doit être consommé, ce sera en vain que les Anglais parleront encore à l'Europe de leur justice, de leurs lois et de leur liberté. L'hospitalité violée sur le *Bellerophon* compromettra à jamais la foi anglaise.

« J'en appelle donc à l'histoire : elle dira qu'un ennemi, qui fit vingt ans la guerre au peuple anglais, est venu librement dans son malheur chercher un asile sous les lois de ce peuple. Quelle preuve plus éclatante aurait-il pu donner de son estime et de sa confiance? Mais comment les Anglais y ont-ils répondu? Ils ont tendu une main hospitalière à cet ennemi, et lorsque dans sa bonne foi il s'est livré lui-même, ils l'ont sacrifié.

« A bord du *Bellerophon* en mer, le 4 août. »

En passant à la hauteur du cap de La Hogue, il reconnut les côtes de France, les salua et s'écria : « Adieu, terre des braves! Adieu, chère France! Quel-

ques traîtres de moins, et tu serais encore la grande nation et la maîtresse du monde. »

Deux causes principales livrèrent donc à l'Angleterre cette grande proie que se disputaient toutes les puissances de l'Europe. 1° Après avoir déposé le pouvoir, Napoléon ne put jamais se dépouiller de l'appareil du trône et des habitudes de la grandeur, ni se résoudre franchement à la condition d'un proscrit, qui ne devait pas compter sur la générosité de ses ennemis, et qui ne pouvait leur échapper qu'en couvrant ses démarches de la plus profonde obscurité. Ce n'était plus qu'un fugitif, auquel il ne fallait que la barque de César; mais l'Empereur voulait encore un cortège, une cour, une flotte.

Il y avait, dit-on, de la grandeur dans la résolution de se rendre à l'Angleterre. Oui, peut-être, si elle avait été prise après l'abdication annoncée hautement et irrévocablement maintenue. Mais, après avoir pris ouvertement le parti d'aller aux États-Unis, après une foule de tergiversations secrètes, après avoir médité sur divers moyens d'échapper à un ennemi dont les vaisseaux bloquaient les côtes, se rendre à lui sans traité, sans aucune garantie formelle et légale, il y avait plus d'imprudence et de faiblesse que de sagesse et de grandeur. Il fallait avoir le courage de se sauver et tenter la fortune. En liberté dans un coin du Nouveau-Monde, il y avait plus de grandeur à effrayer encore l'ancien, qu'à vivre, nouveau Prométhée, enchaîné sur un rocher horrible, montrant à la stérile compassion

de son siècle ses entrailles sans cesse déchirées par le léopard britannique.

2° La commission de gouvernement temporisa, hésita, ou eut la honteuse pensée de garder Napoléon, sinon pour le livrer à l'ennemi, au moins pour en faire un objet de négociation.

Napoléon vogue vers Sainte-Hélène où la coalition des rois a creusé son tombeau. Pour la seconde fois, elle a imposé les Bourbons à la France, et replacé Louis XVIII sur le trône. L'Empire a fini. La seconde restauration commence.

APPENDICE.

I.

Discours de Thibaudeau, séance du 28 juin.

Je vois avec plaisir que la chambre des représentans s'est décidée à faire une adresse à l'armée; je le vois avec d'autant plus de plaisir qu'il me paraissait étonnant que, dans la situation où nous nous trouvons, le gouvernement et les chambres ne se fussent pas mis en rapport avec l'armée. Je dirai, parce que je n'ai rien de caché, parce qu'aujourd'hui l'on doit tout dire, que jusqu'ici les ennemis de la patrie ont cherché à faire prendre, soit dans les chambres, soit dans les conseils du gouvernement, des résolutions pusillanimes, qu'on a cherché à atténuer les forces nationales, à porter le découragement dans le cœur des bons citoyens, enfin qu'on est arrivé au point que les ennemis de la patrie sont radieux, et que ses amis sont consternés.

Cependant l'armée se rallie sous les murs de Paris, les soldats sont décidés à périr pour l'indépendance de la patrie. Pourquoi les puissances alliées sont-elles réunies contre la France? Pourquoi cette coalition attaque-t-elle aujourd'hui la capitale? Pour un homme : Eh bien! cet homme s'est sacrifié. Si la coalition est désintéressée, que veut-on maintenant? On veut nous imposer un gouvernement, un gouvernement réprouvé, je ne dis pas par nos intérêts, mais par le vœu national. Et qui sommes-nous? Nous sommes les représentans d'un peuple qui a prononcé l'expulsion de ce gouvernement; pour ma part, je respecterai mon mandat, jamais je ne transigerai avec mes devoirs et mes sentimens. Par qui sommes-nous envoyés? Par une constitution qui rejette les Bourbons. Si ce sont les Bourbons qu'on veut nous imposer,

je déclare que jamais je ne consentirai à les reconnaître. Je le dis à la face de l'ennemi qui assiège la capitale; je le dirais à la face des Bourbons eux-mêmes; je dis que si nous avions pris cette attitude depuis six jours, nous aurions sauvé la patrie.

Cependant je ne désespère pas encore, le désespoir n'entre pas dans les cœurs qu'anime l'amour de la patrie. Il existe dans Paris une foule de bons citoyens qui n'attendent qu'un appel du gouvernement pour voler à la défense de la patrie, une foule de citoyens dont on a enchaîné le courage. Il en est temps encore, l'ennemi n'est pas victorieux, nous pouvons le repousser, ou du moins périr avec honneur.

Je demande que la chambre adhère à l'adresse de la chambre des représentans dans une forme qui la rende commune aux deux chambres; qu'il soit nommé des commissaires, et qu'ils aillent conjointement avec ceux de la chambre des représentans la présenter aux armées.

II.

Discours de Thibaudeau, séance du 2 juillet.

Lorsque le siège de la représentation nationale est menacé par les armées étrangères, elle doit au peuple français, elle se doit à elle-même de constater l'injustice de la guerre et de consacrer par un monument solennel la violation la plus inouïe de tous les droits des nations, de toutes les promesses des rois coalisés, et de protester devant le monde et les siècles contre tout ce que la violence pourrait imposer à la France.

Quel a été dans son principe le but de cette guerre? Pourquoi la coalition s'est-elle armée contre nous? Vous le savez, les rois l'ont déclaré, l'Europe l'a entendu : c'était pour renverser Napoléon du trône où les évènemens l'avaient replacé. Les puissances avaient pris l'engagement le plus solennel de respecter, lorsque ce but serait atteint, l'indépendance et la liberté politique de la France.

L'abdication de Napoléon a désintéressé la coalition. Le seul obstacle à la paix est levé. Nos plénipotentiaires se sont rendus auprès des puis-

sances pour réclamer en faveur de l'indépendance de la nation les principes qu'elles ont proclamés. Nous avons demandé une suspension d'armes. Cependant la guerre a continué ses ravages, les armées anglaise et prussienne ont précipité leur marche sur la capitale, et elles n'ont été arrêtées que par le dévoûment de l'armée.

Les rois ne peuvent se jouer de leurs paroles et de leurs actes, mais en attendant le résultat des négociations, la France sera-t-elle la victime des intérêts qui peuvent diviser les cabinets? Les généraux de deux puissances se croiront-ils le droit d'imposer un maître à la France? Décideront-ils par la force des armes que nous sommes asservis? Et lorsque nous réclamons la foi jurée par l'ennemi, viendra-t-on nous opposer comme l'expression d'un vœu national, les trompeuses acclamations d'un parti qui serait relevé par la violence, tandis que l'oppression étrangère imposerait silence à la nation?

Depuis vingt-cinq ans d'agitations, de gloire et de malheurs, la nation a constamment exprimé le même vœu. Elle veut un gouvernement en harmonie avec les nouveaux intérêts que la révolution a créés, avec les principes, avec les mœurs de la génération actuelle. Hors de là, il n'y a pour elle ni repos, ni prospérité, ni honneur. Il n'y a que déchirement, faiblesse et révolution nouvelle.

Nous stipulons ici non-seulement pour nous, mais pour l'Europe. Elle ne peut être tranquille tant que la France ne sera pas constituée sur des bases solides et durables.

Nous en avons fait une courte, mais cruelle expérience. S'il était dans les destinées de la France d'en faire une nouvelle, les chambres n'auront pas à se reprocher les malheurs qui fondront sur la patrie.

Mais si la France repousse un chef qui viendrait opposer ses droits aux droits de la nation, quelle indignation ne doit-elle pas manifester, si ce chef, ennemi de la souveraineté du peuple, est porté au trône par les armées étrangères à travers le ravage de notre territoire, la destruction de nos villes, sur les cadavres des Français et les ruines de notre indépendance.

C'est alors que disparaissent toutes les divisions, c'est alors que tout Français qui s'honore de ce nom, embrasse la cause sacrée de la patrie. en attendant le jour où elle se relevera du joug le plus honteux qui puisse lui être imposé.

Nous trouvons dans l'histoire, dans la nôtre, des princes qui ont conquis le trône par leur valeur personnelle et la force d'une partie de

la nation. Ces entreprises n'ont jamais humilié un peuple; ce sont des dissensions de famille où la gloire du parti vainqueur est un patrimoine commun au parti vaincu.

Mais quelles sont les parties intéressées dans ce grand combat dont la France est le théâtre depuis vingt-cinq ans?

D'un côté la nation, de l'autre un parti de privilégiés. Si nous en imposons à la France, qu'on nous dise pourquoi ce parti, lorsque dans nos malheurs publics, il s'est présenté dans la lice, a toujours été soumis par la force nationale; qu'on nous dise pourquoi il n'a jamais triomphé que lorsqu'il a été soutenu par l'étranger; qu'on nous dise s'il s'est relevé en 1814 par sa propre force ou par celle de cinq cent mille ennemis; qu'on nous dise si, dans ce moment même où il prépare un sanglant triomphe, il n'est pas précédé par les armées de toute l'Europe.

Si ce parti, qui n'a aucune force qui lui soit propre, régnait par la force étrangère, l'étranger resterait donc en France pour le garder, pour le soutenir. Dès ce moment, il n'y aurait plus de nation, de patrie ni de liens sociaux; les Français n'auraient plus de refuge que dans leur conscience, leur audace et leur désespoir.

Si nous ne pouvons rien contre les évènemens que prépare la force, la force nou plus ne pourra rien sur nous, et ni le despotisme, ni les étrangers ne recueilleront aucun fruit de leur violence. Il ne sera pas perdu le généreux exemple que vous donnez à la France et au monde, et votre courage sous le canon de l'ennemi sera un monument durable de votre fidélité au peuple et de votre respect pour ses droits.

TABLE.

CHAPITRE CII.

Napoléon disposé à continuer la guerre. — Ses maréchaux n'en veulent plus. — Il abdique en faveur de son fils. — Négociation pour la régence. — Défection de Marmont. — Régence rejetée. — Constitution du sénat, rappel des Bourbons. — Abdication absolue de Napoléon. — Traité du 11 avril. — Napoléon s'empoisonne. 1

CHAPITRE CIII.

Régence à Blois; elle se dissout. — L'Impératrice et son fils quittent la France. — Adhésions aux décrets du sénat. — Entrée du comte d'Artois à Paris. — Le sénat le nomme lieutenant-général du royaume. — Entrée à Paris de l'empereur d'Autriche, du duc de Berry. — Départ de Napoléon pour l'île d'Elbe. — Mission de Maubreuil. — Gouvernement du lieutenant-général. — Envoi de commissaires extraordinaires. — Effets de la restauration. — Flatteries et lâchetés. — Convention du 23 avril; la France dépouillée et vendue. 30

CHAPITRE CIV.

Fin des opérations militaires. — Armées des Pyrénées; bataille de Toulouse. — Adhésions des maréchaux Soult et Suchet. — Armée de Lyon; reddition de cette ville. Adhésion d'Auge-

reau. — Belgique; adhésion de Maison. — Anvers; Carnot repousse les propositions de Bernadotte. — Il envoie son adhésion. — Hambourg; fermeté de Davoust; sa soumission.— Italie. Convention entre Eugène et Bellegarde.—Insurrection contre le régime français. — Italiens esclaves de l'Autriche. — Soumission de l'armée française aux Bourbons. — Elle évacue l'Italie. — Espagne. Restauration de Ferdinand. — Son ingratitude et sa tyrannie. — Louis XVIII quitte Hartwell; il fait hommage de sa couronne à l'Angleterre. — Débarque à Calais. — Ses principes et ses intentions. — Déclaration de Saint-Ouen. — Son entrée à Paris. — Caractère contre-révolutionnaire de ses premiers actes. — Formation du ministère. 62

CHAPITRE CV.

Confection de la charte. — Séance royale. — Traité de Paris. — Évacuation par les troupes étrangères. — Départ des souverains. — Alexandre protège Joséphine et ses enfans. — Mort de Joséphine. — Eugène à Paris. — Déchaînement contre les principes et les hommes de la révolution.—Vie et habitudes de Louis XVIII. — Voyages contre-révolutionnaires des princes dans les départemens. 98

CHAPITRE CVI.

L'armée mal disposée pour la restauration. — Aigrie par des maladresses et des injustices. — Maison militaire du roi. — Émigrés, anciens officiers, rappelés au service. — Caresses, emplois, honneurs aux Vendéens et aux chouans. — Existence de la Légion-d'Honneur menacée. — Rétablissement des anciens ordres. — École militaire rendue à la noblesse. — Expulsion de Paris des militaires. — Résistance d'Excelmans. — Armée contre-révolutionnaire recrutée par la cour. — Arrestation du colonel Stevenot. — Mauvais projets de la cour et de Blacas. 126

CHAPITRE CVII.

Article 11 de la charte violé. — Recherche des opinions et des votes. — Deuils et services funèbres. — Monument de Quiberon sous la présidence de Soult. — Exhumation des prétendus restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — Translation à Saint-Denis. — Anniversaire du 21 janvier. — Ordre de le célébrer dans tout le royaume. — Mémoire de Carnot au roi. — Session législative. — Situation des finances. — Budgets de 1814 et 1815. — Liste civile; dettes des Bourbons. — Domaine extraordinaire livré au pillage. 150

CHAPITRE CVIII.

Suite de la session législative. — Loi sur la presse. — Liberté pour les écrits contre-révolutionnaires. — Loi sur la naturalisation. — Formule de serment. — Projet de supprimer la cour de cassation. — Épuration des tribunaux. — Dimanches et fêtes; ordonnances de Beugnot; loi. — Réaction du bigotisme. — Enterrement de mademoiselle Raucourt. — Le concordat de 1801 attaqué. — Biens nationaux; validité des ventes contestée. — Écrits de Dard et Falconnet protégés par la cour. — Restitution des biens des émigrés non vendus; projet de loi. — Discours contre-révolutionnaire de Férand. — Vive discussion. — Indemnité aux émigrés proposée par Macdonald. — Discrédit complet des biens nationaux. — Velléités de rétablir les dîmes et la féodalité. — Session législative prorogée. 176

CHAPITRE CIX.

Changemens dans le ministère royal. — Conspiration de la France contre les Bourbons. — État des partis; patriotes,

bonapartistes, constitutionnels. — Congrès de Vienne. — Résolution de détrôner Murat. — Projet d'enlever Napoléon de l'île d'Elbe. — Situation de l'Europe et de la France. — Napoléon se décide à quitter l'île d'Elbe. — Il débarque au golfe Juan. — Mis hors la loi par Louis XVIII; mesures militaires. — Ordre du jour de Soult, ministre de la guerre. — Amende honorable des Bourbons à la nation. — Forfanteries des ministres et de la cour. 204

CHAPITRE CX.

Le comte d'Artois échoue à Lyon. — Napoléon y entre. — Mouvement militaire sur Paris contre les Bourbons. — Alarmes de la cour; Soult remplacé par Clarke; Dandré par Bourienne. — Séance royale; hommages et sermens des Bourbons à la charte. — Revue de la garde nationale par le comte d'Artois. — Fouché, recherché par la cour, refuse ses services. — Progrès et marche rapide de Napoléon. — Les Bourbons abandonnés. — Leur départ. — Napoléon aux Tuileries. — Revue. — Les Bourbons sortent de France. 232

CHAPITRE CXI.

Proclamations de Napoléon. — Sa fausse position. — Organisation du ministère. — Famille, cour impériales. — Adresses; déclaration du conseil d'état. — Retour à Napoléon des adhérens aux Bourbons. — Ni persécutions, ni réactions. Mesures de haute police; improuvées, non exécutées. — Excès de clémence et de générosité. — Petite émigration à Gand. Opposition dans le midi à Napoléon. — Campagne du duc d'Angoulême, il capitule. — Gouvernement royal à Toulouse dissous. — Efforts inutiles de la duchesse d'Angoulême à Bordeaux; elle s'embarque. — Le duc de Bourbon ne peut soulever la Vendée. 258

CHAPITRE CXII.

Ouvertures officieuses de Napoléon aux puissances. — Déclaration du congrès. — Traité du 25 mars. — Assurances pacifiques de Napoléon partout repoussées. — Rapport sur la déclaration du congrès. — Discussion au parlement anglais. — Restauration des Bourbons, but du ministère. — Napoléon envoie des agens à Talleyrand. — Relations de Metternich avec Fouché. — Conférences de Bâle. — Rapport des agens envoyés à Talleyrand. — Vaines tentatives pour la régence. — Système d'extermination et de partage de la France. — Cour de Gand. — Ses proclamations, ses manifestes. 286

CHAPITRE CXIII.

Murat entre en campagne et proclame l'indépendance de l'Italie. — Battu par les Autrichiens, il abandonne Naples et se réfugie en France. — Acte additionnel aux constitutions de l'Empire. — Il produit un effet fâcheux. — Convocation des collèges électoraux, élection des représentans. — Assemblée du Champ-de-Mai. 317

CHAPITRE CXIV.

Caractère de l'administration. — Liberté de la presse. — Garde nationale. — Revue de celle de Paris. — Fédérations. — Revue des fédérés de Paris. — Nomination des pairs. — Les chambres se constituent. — Esprit de celle des représentans. — Séance impériale. — Arrestation de La Sahla. — Rapports des chambres avec l'Empereur. — Prétentions de ses frères. — Organisation de l'armée. — Soulèvement dans la Vendée. — Mesures de guerre. — Plan de campagne. — L'esprit national refroidi. 342

CHAPITRE CXV.

Napoléon part pour l'armée. — Ouverture de la campagne. — Bataille de Ligny. — Bataille de Waterlo. — Napoléon revient à Paris. — État des esprits. — Résolution hostile de la chambre des représentans. — Hésitations de Napoléon. 375

CHAPITRE CXVI.

Grand conseil extraordinaire. — La chambre des représentans exige l'abdication. — Napoléon abdique. — Commission de gouvernement provisoire. — Discussion sur la proclamation de Napoléon II. — Napoléon se retire à la Malmaison. — Situation de l'armée du Nord. — Le maréchal Ney alarmiste. Mesures de défense prises par les chambres. — Masséna commandant de la garde nationale de Paris. — Envoi de plénipotentiaires aux coalisés. — Le général Beker chargé de garder Napoléon. — La commission met deux frégates à sa disposition. — Elle demande des saufs-conduits anglais. 401

CHAPITRE CXVII.

Fouché contre la défense et pour les Bourbons. — Ses manœuvres pour arriver à ce but. — L'armée du nord est ralliée. — Soult quitte le commandement, il passe à Grouchy. — Davoust et Fouché proposent de recevoir les Bourbons. — Résignation de la commission. — Nouvelles des plénipotentiaires; proposition ajournée. — La commission empêche le départ de Napoléon. — Envoi de commissaires aux généraux coalisés pour un armistice. — Relations ostensibles et secrètes de Fouché avec Wellington. — Adresse de la chambre des représentans à l'armée. — Davoust la commande en chef. — Napoléon refuse de partir aux conditions imposées par la

commission. — Davoust presse le rappel des Bourbons. — Refus de saufs-conduits pour les frégates. — Napoléon se dispose à partir pour Rochefort. — La commission refuse son offre de combattre l'ennemi. — Son départ. 425

CHAPITRE CXVIII.

Armées française et ennemies sous Paris.—Les représentans visitent l'armée; son esprit excellent. — Des maréchaux opinent pour ne pas combattre et pour se rendre. — Adresse des représentans au peuple. — Lettre des généraux aux représentans. — Davoust sollicite un armistice. — Les généraux coalisés le refusent. — Passage des Prussiens sur la rive gauche de la Seine.— Rapport des commissaires pour l'armistice. — Correspondance de Fouché avec l'ennemi. — Indignation de l'armée. — Combat entre Excelmans et les Prussiens; il n'est pas soutenu. — La commissiou convoque un conseil de guerre; son avis. — Capitulation. 447

CHAPITRE CXIX.

État intérieur de la France. — Fatal système de la commission. — L'armée évacue les lignes; son désespoir. — Fouché accusé de trahison. — Capitulation envoyée aux chambres. — Celle des représentans fait une constitution. — Retour des plénipotentiaires. — Entrevue de Fouché et Wellington. — Fouché reçu par Louis XVIII; nommé ministre de la police. — Les Prussiens dans Paris. — Dissolution du gouvernement. — Entrée de Louis XVIII. — Voyage de Napoléon à Rochefort. — Ses incertitudes. — Il se rend à la croisière anglaise. 468

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

A.

Abrial, ministre de la justice, t. I, 115. Sénateur, t. III, 48.

Administration communale. — Bordeaux, Lyon, Marseille, mairie unique, t. IV, 233. — Rapports des maires et des préfets, t. V, 199. Fonctions municipales, réglement. 200. Vues de Napoléon sur le régime municipal, 203. — Octrois, retenues, 143. Réglement, t. VII, 490. D'Anvers, procès, t. VIII, 368. Coup d'autorité, t. IX, 341. De Rouen, procès, t. VIII, 517. Administration donnée aux droits-réunis, 518. —Etablissemens de charité, régime, t. V, 204.—Bois communaux, coupes, prélèvement, 202. — A la charge des communes, frais de culte, t. VIII, 3. — Bâtimens militaires, 172. Lits militaires, 368. Bâtimens d'administration et de justice, id.—Budgets communaux, t. IV. 307, t. V, 201.—Comptabilité des receveurs, t. VIII, 367. — Biens communaux, jouissance, t. IV, 310. Leur vente. *V.* Finances.

Acte additionnel, 1815. *V.* constitution.

Adresses, invention funeste, t. II, 215.

Affaires ecclésiastiques. V. Cultes.

Agens du gouvernement, comment poursuivis, t. V, 213.

Alexandre, empereur. *V.* Russie. 1814, logé chez Talleyrand, t. IX, 640. Conseil. Déclaration contre Napoléon et sa famille, 641. Il éconduit Caulaincourt, 645. Contre la régence, t. X, 13-16. Revue. Fête religieuse, 24. Son entrevue avec Louis XVIII, 87. Sa conduite à Paris, 112. Protège Joséphine et ses enfans, 115.

Allemagne. Sécularisation, indemnités, t. III, 93. Le travail transporté à Paris, 94. Réglées par la France et la Russie, 96. Acceptées par la députation de l'empire, 99. Recès, 171. Intervention de la Russie blâmée, 172. Noblesse immédiate soutenue par l'Autriche, t. IV, 98. Allemagne mise à l'eau, 137. Confédération du Rhin, projet, t. V, 390. Cardinal Fesch, coadjuteur du prince primat, 391. Confédération conclue, 392. Vues de Napoléon pour l'unité, 400. Excitations contre les Français. Palm exécuté, 402. Ordre teutonique supprimé, t. VII, 238. Confiscation sur l'ordre équestre, id., t. VIII, 123. Grand-duché de Francfort au prince primat, t. VIII, 63. Survivance au prince Engène, 64. Cession de Ratisbonne à Napoléon, 65. Motifs de ces arrangemens, 66.

Andreossy, ambassadeur à Londres, t. III, 224; à Vienne, t. V, 550; à Constantinople, t. IX, 23.

Angleterre, Bonaparte écrit au roi pour la paix, t. I, 187. Le cabinet ne reconnait que les Bourbons, 188. La négociation ne finit que par des injures, 193. Ouverture pour un armistice naval, 387. Course anglaise contre les pêcheurs, t. II, 96. Pitt quitte le ministère, 97. Expédition contre Copenhague, 116. Assassinat de Paul Ier, 117. Le nouveau ministère propose la paix, 269. Négociation, 270. Débats sur le *status ante bellum*, 278. Bonaparte précise ses conditions, 282. Celles du cabinet anglais, 289. Traité préliminaire proposé par Otto, 290. Contre-

projet, 292. Préliminaires signés à Londres, 322. Grande joie dans les deux pays, 323. Négociations d'Amiens, 324. Fêtes pour la paix, 326. L'orgueil britannique humilié, 329. Discours au parlement et journaux hostiles, 392. Traité de paix d'Amiens, 394. Fêtes, 395. Vivement critiqué au parlement, 398. Bonaparte sans confiance dans la durée de la paix, 402. Conduite hostile du cabinet anglais, t. III, 68. Satisfactions demandées par Bonaparte refusées, 70. Affluence d'Anglais à Paris, 78. Fox distingué par Bonaparte, id. Espérance des journaux anglais et français, 221. Andréossy, ambassadeur à Londres, lord Withworth à Paris, 224. Discours hostiles dans le parlement, id. Agens anglais de complots et troubles, 228. Allocution amère de Bonaparte, 229. Griefs, explications, 231. Conversation de Bonaparte avec lord Withworth, 232. Communication au Corps-Législatif, 237. Remise de Malte éludée, 238. Condamnation de Peltier, 240. Message du roi au parlement, id. Allocution de Bonaparte, 242. Il envoie Duroc à Berlin et Caulaincourt à Pétersbourg, 247. Explications officielles, id. Evacuation du Cap révoquée, 251. *Ultimatum* de Withworth, 254. Allocution de Bonaparte, id Son dernier effort pour la paix, 257. Départ de Withworth, 259. Communications de Bonaparte aux grands corps, 260. Andréossy quitte Londres, 264. Hostilités et déclaration de guerre, id. Médiation de la Russie rejetée par l'Angleterre, 266. Examen du manifeste anglais, id. Représailles. *V.* Guerre. Arrestation d'Anglais, 272. Mesures de défense, 302-466. Insurrection en Irlande, 473. Pitt rentre au ministère, 474. Napoléon propose la paix, repoussée, t. IV, 203. Débats avec l'Espagne, 218. Prise des galions, 219. Hostilités des Anglais, 220. Débats au parlement, 222. Bataille de Trafalgar, t. V, 80. Honneurs à Nelson, 373. Pitt, sa mort, 373. Ministère Fox, 375. Rapprochement entre les deux pays, id. Négociation, 380. Lord Yarmouth envoyé à Londres, 384. Il revient à Paris, 386. Arrivée de lord Lauderdale, 389. Négociation, id., 414. *Ultimatum* de l'Angleterre, 416. Passeports demandés par Lauderdale, id. Mort de Fox, 422. La négociation se renoue, id. Rompue. Départ de Lauderdale, 425. Débats au parlement sur la guerre, 579. Expédition à Buenos-Ayres, t. VI, 217, id., contre Copenhague *V.* Danemark. Paix proposée. *V.* Erfurth. Négociation de Fouché, t. VIII, 130. Echange de prisonniers, 169. Disparition du ministre Bathurst, 176. Recherches et conjectures, 179. Napoléon offre la paix, refusée, t IX, 1. Ministère Castelreagh, 39. Traités d'Oerebro avec la Russie et la Suède, 57. *V.* Coalition.

Angoulême (duc d') à l'armée de Wellingtou, t. IX, 525. Sa proclamation, 551. Son entrée à Bordeaux, 589. Son entrée à Paris, t. X, 95. Grand-amiral, id. Ses voyages dans le Midi et l'Ouest, 122. *V.* Guerre. Campagne 1815. Il félicite les Marseillais sur les égorgemens, 469.

Angoulême (duchesse de). Son voyage dans le Lyonnais, t. X, 123. Vœux pour sa fécondité, 186. 1815, à Bordeaux, 273. Ses efforts pour organiser des forces, 276. Elle échoue et s'embarque, 277. Ce qu'était le royalisme à Bordeaux, 283.

Archives nationales. Projet de loi rejeté, t. II, 123. Daunou, archiviste, t. IV, 317.

Aristocratie. Opinion de Bonaparte, t. I, 108.

Armes d'honneur, t. I, 177. Secrètes, prohibition, t. V, 205. (Permis de port d') 206, t. VIII, 366.

Armée. Système des grandes armées, t. I, 201. Artillerie. Création du train, t. I, 200. 1er régiment d'artillerie réhabilité, t. III, 65. Avancement militaire, t. IV, 317. Camp de Boulogne, forte école, t. IV, 124. Conseils d'administration des corps, t. III, 283; t. VII, 146. Emplois affectés aux militaires, t. VIII, 334. Gendarmes d'ordonnance, t. V, 546. Maladies vénériennes et suicide, comment réprimés, t. III, 63. Masses, comptabilité, t. V, 225. Officiers, leur mariage, t. VII, 146. Places, états-majors, t. VIII, 337. Revues, inspecteurs, t. I, 200. Réglement, t. IV, 320. Directeur général, t. V, 226. Voltigeurs (rréation de compagnies), t. III, 282. Soldat, temps nécessaire pour le former, t. III, 285. Solde de retraite, loi, t. III, 177. Uniforme blanc, t. V, 227. 1811. Subjuguée, non soumise, t. X, 54. Réaction contre l'esprit militaire, 58. Congés, promesses, 59. Paiement de solde, 85. Garde impériale à l'entrée de Louis XVIII, 92. L'armée contre les Bourbons, 126. Ils font tout pour l'aliéner,

128. Suppression des couleurs nationales, id. Numéros des régimens changés, 129. Dénomination des généraux, id. Aumôniers, id. Colonels-généraux dépossédés, 130. Garde impériale renvoyée, id. Les officiers, id., id. Ordre du jour du ministre Dupont, 131. Organisation, réduction, 132. Maison militaire du roi, id. Anciens officiers rappelés, 134. Voltigeurs de Louis XIV, id. Chouans et Vendéens fêtés, 135. Militaires impériaux humiliés, 137. Outrages à Napoléon, 138. Légion-d'Honneur. *V.* ce mot. Ecoles militaires supprimées, 141. Ecole privilégiée rétablie, id. Invalides maltraités, 142. Dureté du duc de Berry, 143. Le soldat dégoûté, plus d'armée, 143. Demi-solde, vexations, 144. Affaire du général Excelmans, 145. Armée de chouans à Paris, 147. Rassemblemens dans l'Ouest, 148. Affaire du colonel Stevenot, 148.

Artois (comte d') débarque en Hollande, t. IX, 525. Sa proclamation de Vesoul, 561. Il s'approche de Paris, t. X, 37-38. Son entrée à Paris, 39. Il va recevoir l'empereur d'Autriche, 43. Il prend le gouvernement, 50. Il envoie des commissaires extraordinaires, id. Maintient les contributions, 51. Réacteur, 55. Convention du 23 avril, 60. Colonel-général des gardes nationales, 95. Son voyage dans le Midi et l'Est, 123. Il ambitionne le trône, 125. Part pour Lyon contre Napoléon, 227. Obligé d'en repartir, 232. Son serment à la charte, 241. Revue de la garde nationale de Paris, 242. Sans effet, id. Son entrevue avec Fouché, 243. Il sort de France, 256.

Augereau contre le 18 brumaire, t. I, p. 18. Commande l'armée gallo-batave, 185. Maréchal, t. IV, 44. Duc de Castiglione, t. VII, 485. 1814. Sa grossièreté envers Napoléon, t. X, 47. Son adhésion aux Bourbons, 66. Revient à Napoléon, 266.

Aune, sergent, correspondance avec Bonaparte, t. I, 178.

Austerlitz. *V.* Guerre. Campagne an XIV-1806.

Autriche. Ouvertures de paix, repoussées, t. I, 194. Traité de subsides avec l'Angleterre, 384. Mission de St.-Julien, 385. Préliminaires signés, id., non ratifiés par l'Autriche, 386. Ne veut pas traiter sans l'Angleterre, 387. *V.* Guerre. Campagne ans VIII et IX. Congrès de Lunéville, t. II, 163. Joseph Bonaparte, plénipotentiaire, id. Thugut remplacé par Cobentzel, 65. Ne veut pas traiter sans le concours de l'Angleterre, id. Renonce à cette prétention, 80. Conditions de paix de Bonaparte, 81-92. Traité de paix, 100. Massacre de Rastadt, comment désavoué, 102. Félicitations, 103. Fêtes, 113. Indemnisation. *V.* Allemagne. Autriche neutre entre la France et l'Angleterre, t. III, 448. Hésite à reconnaître Napoléon, *empereur*, t. IV, 54. Débats entre les deux puissances, 97. François se proclame empereur d'Autriche, 101. Il reconnaît Napoléon empereur, id. Armement de l'Autriche, 212. De Napoléon en Italie, id. Hésitation à le reconnaître roi d'Italie, 256 Protestation de l'envoyé à Gênes contre la réunion, 286. *V.* Guerre. Campagne an XIV. Négociations et traité de Presbourg, t V, 53, 57, 63. Cobentzel remplacé par Stadion, 366. Napoléon ne veut d'Autrichiens à Wurtzbourg, id. Ordre de compléter ses armées en Allemagne, 367. Fêtes de la paix ajournées, 369. François cesse d'être empereur d'Allemagne, 398, neutre, 443. Son attitude équivoque, 548. Andréossy, ambassadeur à Vienne, 550. Explications; l'Autriche ennemie secrète, 573. Offre sa médiation envers la Russie, t, VI, 37. Envers l'Angleterre, refusée, 233. Son attitude guerrière, t. VII, 34. Explications, 35. Intrigues diplomatiques, 38. Allocution de Napoléon à Metternich, id. Appel de Napoléon à la confédération du Rhin, 48. Contingens contremandés, 71. Mission de Vincent. *V.* Erfurt. Préparatifs hostiles de l'Autriche, 201. Vaine médiation de la Russie, 202. Explications entre Napoléon et Metternich, 204. Napoléon se prépare à la guerre, 205. Notes entre Champagny et Metternich, 207. *V.* Guerre. Campagne de 1809. Subsides anglais, 259. Négociations d'Altenbourg, t. VII, 364. L'Autriche les prolonge, 390, 393. Transférées à Vienne, 395. Traité de Vienne, 398. Ses résultats, 402. Système continental exécuté, t. VIII, 236. Traité d'alliance avec la France, 530. *V.* Guerre. Campagne de 1812. Infidèle à l'alliance, t. IX, 180. Mission de Bubna à Paris, 185. Offre d'intervention amicale, 189. Mission de Wessenberg à Londres, de Lebzeltern à Wilna, 195. Metternich blâme la guerre des journaux français et anglais, 225. Pro-

testations de fidélité à l'alliance, 226. Wessenberg arrêté à Hambourg, 228. Otto, remplacé par Narbonne, 235. Convention de Kalisch avec la Russie, 236. Bubna retourne à Vienne, 244. Schwarzenberg à Paris, 245. Intrigues de l'Autriche, 247. Metternich pressé par Narbonne, 248. Avoue la médiation armée, pose les conditions de paix, 249. Schwarzenberg s'en explique avec Maret, 250. Médiation armée déclarée, 264. Mission de Schwarzenberg terminée, 266. Trahison de l'Autriche prouvée, 271, 275. Napoléon tenté de traiter avec la Russie, id. Ce qu'il desire de l'Autriche, 276. Mission de Bubna à Dresde, 277. On convient d'un congrès, 278. Bubna retourne à Vienne, 279. 1814. Entrée de l'empereur François à Paris, t. X, 43. Comment reçu, 112, 115.

Avocats, leur rétablissement, t. III, 487. Réglement sur la profession, t. VIII, 15. Napoléon les a en antipathie, t. VII, 91, 97, 98, 103, 112.

B.

Bade. Traité d'alliance, t. IV, 432. Grand-Duché, t. V, 395.

Banque de France, son établissement, t. I, 144. Privilège exclusif, t. III, 178. Crise, t. V, 144. Nouvelle organisation, 150. Etablie à l'hôtel de Toulouse, t. VI, 517, t. VIII, 423. Ses statuts, t. VII, 135.

Barbaresques. Expéditions à Alger et Tunis, t. III, 85, 157, t. IV, 293. Ambassadeur de Maroc, t. VI, 245.

Barbé-Marbois, directeur du trésor, t. II, 140. Ministre, 427. Remplacé, t V, 149. Président de la cour des comptes, t. VI, 131. Sénateur, t. IX, 244.

Barbier, bibliothécaire de Napoléon, t. VI, 159. Sa bibliothèque de voyage, 160, 565, t. VII, 458. Rapports historiques, 460.

Barras, sa démission du Directoire, t. I, 31. Dévoué aux Bourbons, t. X. 209.

Bathurst. *V*. Angleterre.

Bavière. Traité de paix, t. II, 311. D'alliance, t. IV, 423. Erigée en royaume, t. V, 64. Constitution, t. VI, 478. Cède une partie du Tyrol au royaume d'Italie, t. VIII, 63. *V*. Guerre. Campagnes de l'an XIV, 1809, 1813.

Beauharnais (Eugène) commande les grenadiers de la garde consulaire, t. I, 309. Bonaparte lui sert de père, t. III, 377. Archi-chancelier d'état de l'empire, t. IV, 200. Bruits de mariage avec la reine d'Etrurie, 202. Vice-roi du royaume d'Italie, 257, épouse la princesse Auguste de Bavière, t. V, 77, 79. Adopté par Napoléon, 300. Correspondance de Napoléon avec la vice-reine, t. V. Appendice, t. VI, 7. Expectative de la couronne d'Italie, t. VI, 305. Prince de Venise, id. Sa fille aînée, princesse de Bologne, id. Dotation, t. IX, 272. Expectative du grand-duché de Francfort, t. VIII, 66.—1813. Tenté par la coalition, reste fidèle, t. IX, 449. Ses adieux à l'armée française d'Italie, t. X, 72. Soulèvement à Milan, 73. Se retire en Bavière, 74. Vient à Paris, 117. Reçu par Louis XVIII, id. 1815. Renvoyé de Vienne, 288.

Beauharnais (Hortense), mariée à Louis Bonaparte; elle a un fils, bruit absurde, t. III, 377. Reine de Hollande, t. V, 362. La quitte pour toujours, t. VI, 240. Lettres de Napoléon, id. Protectrice des établissemens pour les filles des légionnaires, t. VII, 450. Duchesse de Saint-Leu, t. X, 116. Reçue par Louis XVIII, 210. 1815. Tient la cour, 262.

Beauharnais (Stéphanie), mariée au prince de Bade, t. V, 299.

Beker, général, chargé de la garde de Napoléon après l'abdication. 1815. T. X, 422 et suiv.

Belloy (de), archevêque de Paris. Sénateur, t. II, 468. Cardinal, t. III, 436. Sa mort, t. VII, 8.

Bérenger. Sa participation au 18 brumaire, t. I, 20, 61. Conseiller d'état, contre la Légion-d'Honneur, t. II, 482. Son vote sur le consulat à vie, t. III, 9. Directeur de la caisse d'amortissement, t. V, 149. Des contributions indirectes, t. X, 97. Défenseur du jury, t. VII, 90.

Berg, grand-duché. *V*. Murat. Donné au fils aîné du roi Louis, t. VII, 442. Réformes libérales, 443. Régime français établi, t. VIII, 408.

Berlier, rayé d'une liste de proscription, t. I, 60. Conseiller d'état, 115. Consulté par Bonaparte sur les émigrés, 413. Sa participation au Code civil, t. II, 144. Contre la Légion-d'Honneur, 476. Son vote sur le consulat à vie, t. III, 9. Contre l'empire, t. IV, 8. Défenseur du jury, t. VII, 90, 95, 109. —1815. Secrétaire de la commission du gouvernement, t. X, 414.

Bernadotte, contre le 18 brumaire, t. I, 18. Conseiller d'état, commande l'armée de l'Ouest, 166. En opposition au gouvernement, t. III, 58. Maréchal, t. IV, 44. Napoléon donne à sa femme la maison de Moreau, 65. Prince de Ponte-Corvo, t. V, 306. Son immobilité à Auerstedt, 477. Commande en Poméranie, t. VI, 228. Sa disgrâce, ses motifs, t. VII, 360. Eln prince royal de Suède, t. VIII, 149. Napoléon y consent, 152, 154. Il rassure la Russie, 153. Profession religieuse de Bernadotte, 154. Adopté par le roi, 155. *V.* Suède.

Bernier (l'abbé) concourt à la paix de la Vendée, t. I, 161, nommé évêque d'Orléans, t. II, 444. Sa mort, t. V, 246.

Berry (duc de) se rend à Jersey, t. IX, 525. Débarque à Cherbourg, t. X, 44. Son entrée à Paris, id. Son voyage dans l'Est, 122. Il sort de France, 256.

Berthier, ministre de la guerre, t. I, 73. Envoyé à Madrid, 394. Maréchal, t. IV, 44. Grand-veneur, 50. Prince de Neufchâtel, t. V, 303. Vice grand-connétable, t. VI, 243. Marié à une princesse de Bavière, 502. Prince de Wagram, t. VII, 386. Ambassadeur à Vienne pour le mariage, t. VIII, 106. Immenses dotations, 553. 1814. Adhère à la déchéance de Napoléon, t. X, 21. Comment il s'en va de Fontainebleau, 29. Il complimente Louis XVIII, 84. Entre dans la maison du roi, 137. Fête à Grosbois, 193. Il se retire à Bamberg, 266. Ses biens sequestrés, 267.

Bertrand, grand-maréchal du palais, t. IX, 293. Suit Napoléon à l'île d'Elbe; t. X, 45.

Bessières, maréchal, t. IV, 44. Duc d'Istrie, t. VII, 485. Mort, t. IX, 258.

Beugnot, préfet lonangeur, t. II, 320, t. III, 14, 41, 145. Administrateur du duché de Berg, t. VIII, 408. Ministre de l'intérieur, t. IX, 648. Annonce l'ancien régime, t. X, 50, 94. Directeur-général de la police, 97. Sa définition, 184. *V.* Cultes. Ministre de la marine, 204. Directeur-général des postes, 483.

Beurnonville concourt au 18 brumaire, t. I, 23. Ambassadeur à Berlin, t. I, 168. A Madrid, t. III, 450. Sénateur, t. IV, 202. 1814. Pour les Bourbons, t. IX, 640.

Bigot de Préameneu, de la commission du Code civil, t. II, 143. Conseiller d'état, président de section, t. III, 51. Ministre des cultes, t. VII, 1.

Blacas, ministre de la maison du roi, t. X, 97, 1er ministre de fait, 205. *Id.*, à Gand, 311. Sacrifié, 481.

Boisgelin, archevêque de Tours, cardinal. t. III, 436. Mort, t. IV, 96.

Boissy d'Anglas, tribun, nommé sénateur, t. III, 482. 1815. De l'opposition dans la Chambre des Pairs, t. X, 362. Commissaire pour l'armistice, 435.

Bonaparte Napoléon. Il revient d'Egypte; effet produit par son retour; son arrivée à Paris; ses rapports avec le Directoire et les partis; projet de changer le gouvernement, t. I, 3 et suivantes. Ier consul, 113. Part de Paris pour l'armée de réserve, 259. Son retour, 327. Sa dictature, ses motifs, son but, t. II, 210. Homme civil, 212. Il refuse des monumens, 502. Ier consul à vie, t. III, 1. Ses correspondances particulières, 55. Deuil de cour pour Leclerc, son beau-frère, 140. *V.* Cour. Sert de père aux enfans de Joséphine, 377. Renversé de voiture, 379. *V.* Napoléon, Guerre, etc. (1)

Bonaparte (*Joseph*), conseiller d'état, t. I, 259. Plénipotentiaire pour le traité avec les Etats-Unis, t. II, 9. *Id*, à Lunéville, 65. Pour le concordat, 172. A Amiens, 324. Nommé colonel, t. IV, 43. Grand électeur, 44. Refuse le trône d'Italie, 249. Président du sénat, 454. Général de division, t. V, 76. Commande l'expédition contre Naples, *id.* Roi de Naples, 344. Son entrevue avec Napoléon à Venise, t. VI, 303. Roi d'Espagne, 392. *V.* Espagne. Lieutenant de l'Empereur à Paris, t. IX, 482. Sa proclamation, 619. Son départ pour Blois, 634. Il quitte la France, t. X, 33. Il revient à Paris, 261. Son entrevue avec Napoléon à l'île d'Aix, 494.

Bonaparte (*Lucien*), sa conduite au 18 brumaire, t. I, 39. Ministre de l'intérieur, 115. Circulaire contre la royauté, 77. — Discours contre les émigrés, 88. Circulaire pour la fusion, 137. Discours contre les révolutions, 332. Veut rétablir l'académie française, 405. Discours en l'honneur de la République, t. II, 4. Ambassadeur à Madrid, 32. Bruits sur sa fortune, 278. Tribun, 418. Discours sur le concor-

1 Pour mentionner tous les actes du Ier consul et de l'empereur, il aurait fallu, sous son nom, rappeler toutes les matières; on ne peut qu'y renvoyer.

dat, 441. *Id.*, sur la Légion-d'Honneur, 483. Il est pour le consulat à vie, t. III, 20. Pour l'hérédité, 41. Fraude proposée à Joséphine, *id.* Exclu de l'hérédité, t. IV, 20, 51. Nommé sénateur, *id.* Rupture avec Napoléon, 52. Leur entrevue à Mantoue, t. VI, 303. Il s'embarque pour les Etats-Unis, prisonnier en Angleterre, t. VIII, 147.—1815. Il revient à Paris, t. X, 261. Prend le rang de prince, 363. Il est pour la dictature, 395. Commissaire de l'empereur à la chambre des représentans, 398.

Bonaparte (*Louis*), général de division, conseiller-d'état, t. IV, 43. Connétable, 44. Gouverneur-général du Piémont, 264. Roi de Hollande, t. V, 358. *V.* Hollande. 1814. Il quitte la France, t. X, 33.

Bonaparte (*Jérôme*), exclu de l'hérédité, t. IV, 50. Son mariage annulé, 199. Entrevue avec Napoléon à Gênes, 292. Son expédition à Alger, 293. Roi. *V.* Westphalie. Marié à Catherine de Wurtemberg, t. VI. 241. En 1814, il quitte la France, t. X, 33. Il revient en 1815, 362.

Bonaparte (*Lætitia*), madame mère, t. 4, 190. Protectrice des sœurs de la Charité, 326, t. VII, 6. Sa statue, par Canova, t. VI, 563.

Bonaparte (*Elisa*), mariée avec Bacciochi, t. II, 68. Napoléon lui donne Piombino, t. IV, 298. Bacciochi, son mari, prince, *id.* Napoléon lui donne Lucques, 299, et Massa-Carrara, t. V, 305. Son caractère; elle protège des écrivains, t. IV, 300. Grande duchesse de Toscane, t. VII, 436.

Bonaparte (*Caroline*), mariée avec Murat, t. II, 68.

Bonaparte (*Pauline*), mariée au général Leclerc, t. II, 68. Accompagne le corps de son mari, t. III, 140. Mariée au prince Borghèse, t. IV, 205. Napoléon leur donne la principauté de Guastalla, t. V, 304.

Borghèse. *V.* Bonaparte (Pauline), admis aux droits de citoyen français, t. IV, 201. Gouverneur-général des départemens au-delà des Alpes, t. VI, 499. Rend le Piémont au roi, t. X, 77.

Boulay de la Meurthe. Sa participation au 18 brumaire, t. I, 17, 20, 61. Son rapport sur la constitution, 109. Conseiller-d'état chargé des domaines nationaux, t. III, 51. Rapporteur pour la suppression du tribunat, t. VI, 133. S'oppose au départ de la régence, t. IX, 617. 1815. Pour Napoléon II, *V.* Chambres.

Boulogne (l'abbé de), chapelain et aumônier de l'Empereur, t. IV, 94. Evêque de Troyes, t. VI, 9. Arrêté démissionnaire, t. VIII, 471. Son discours, le 21 janvier, t. X, 161.

Bourbons. Entrevue de leurs agens avec Bonaparte, t. I, 90. Lettres du comte de Lille au Ier consul, 431, t. II, 201. Le roi d'Etrurie, vu avec indifférence en France, 308. Princes sans crédit à l'étranger, 384. Démarche pour obtenir leur renonciation, t. III, 380. Appendice. Le comte de Lille proteste contre l'Empire, t. IV, 56. Il va de Varsovie à Grodno, 103. Explications avec la Russie, 109. Le comte de Lille va en Angleterre, t. VI, 251. Sa déclaration aux Français, t. IX, 241. Opinion de Napoléon sur les Bourbons, 275-488. Nouvelle déclaration du comte de Lille, 524. Les princes viennent sur le continent, *id.* Le duc d'Angoulême à l'armée de Wellington, 550. Sa proclamation, 551. *Id.*, du comte d'Artois, 561. Progrès du parti bourbonnien, 563. Le duc d'Angoulême à Bordeaux, 589. Royalistes éclatent à Paris, 619. Leur joie à l'entrée des étrangers, 640. Premiers actes en faveur des Bourbons, 644. Vœu des royalistes à Nesselrode, *id.* *Id.*, du conseil municipal, 646. Déchaînement des royalistes, 653. Veulent renverser la colonne d'Austerlitz, *id.* Les Bourbons rappelés par le sénat, t. X, 18. Adhésions, 35. Inquiétudes des royalistes, 36. Artois (comte d'). *V.* ce mot. La restauration consommée, 51. Adhésions, 52. Lâchetés et prostitutions, 57. *V.* Louis XVIII.

Bourienne. Sa disgrâce, t. III, 37. Accusé de contrebande et d'intrigues, t. VIII, 167. Pour les Bourbons, t. IX, 635. Directeur-général des postes, 648. Directeur de la police, t. X, 239.

Bourmont, général royaliste, t. I, 91. Se soumet, 162. Son rôle dans l'affaire Clément de Ris, t. II, 196. 1815, il revient à Napoléon, t. X, 266. Il passe à l'ennemi, 379.

Brigandage royal, combattu et détruit, t. II, 192.

Bruix, conseiller-d'état, commande la flotille de Boulogne, t. III, 333. Inspecteur-général des côtes, t. IV, 50. Sa mort, 224.

Brumaire : 18 et 19, t. I, 23. Translation des conseils à Saint-Cloud, 24. Le Directoire dissous, 31. Bonaparte aux prises avec les conseils, 38. Gouvernement provisoire, 62. Effets de la révolution du 18 brumaire, 67.

Brune, conseiller-d'état. Commande l'armée de l'Ouest, t. I, 160. Commande l'armée d'Italie, 392. Ambassadeur à Constantinople, t. III, 157. Maréchal, t. IV, 44. Commande en Poméranie, diagracié, t. VI, 224-227. 1815, employé dans le midi, t. X, 282.

Budgets. V. Finances.

Bulletin des armées, première publication, t. I, 245.

C.

Cadastre. Principes de Bonaparte, t. II, 430; par masses, 431. Principe fautif, t. IV, 243; situation du travail t. V, 132; par parcelles, t. VI, 127, t. VII, 477.

Calendrier républicain, maintenu, t. I, 156, aboli de fait, t. II, 450; légalement. IV, 332.

Cambacérès, ministre de la justice, t. I, 73; second consul, 113; courtisé par l'aristocratie européenne, t. III, 371. Archi-chancelier, t. IV, 44. Duc de Parme, t. VII, 485. — 1814. Adhère aux Bourbons, t. X, 35. 1815. Ministre de la justice, t. X, 260.

Cambacérès, archevêque de Rouen. *Cardinal*, t. III, 436, sénateur, t. IV, 202.

Canaux. V. travaux publics, navigation.

Carnot, ministre de la guerre, t. I, 244. Son discours sur Turenne, t. II, 3. Donne sa démission, 12. Membre du tribunat, 418. Vote contre le consulat à vie, t. III, 16, contre l'Empire, t. IV, 16. Pension accordée par Napoléon, t. VII, 390. Gouverneur d'Anvers, t. IX, 502; son adhésion aux Bourbons, t. X, 69.; son mémoire au roi, 162. Conspire contre les Bourbons, 206,-209. Ministre de l'intérieur, 260. Nommé comte, 261. Caractère de son administration, 342. Membre du gouvernement provisoire, 412.

Cassation (tribunal de). Compte annuel à rendre. t. II, 408. Compte rendu en l'an XI, t. III, 364. Censure discrétionnaire, 363. 1814. Attaquée par la restauration, t. X, 181.

Catéchisme impérial, V. cultes.

Caulaincourt, grand-écuyer, t. IV, 50. Ambassadeur à Pétersbourg, t. VI, 235. Se justifie au sujet du duc d'Enghien, *id.* Duc de Vicence, t. VII, 485. Sénateur, t. IX, 244. Ministre des relations extérieures, 430. Plénipotentiaire à Châtillon, 486. Négociateur pour Napoléon, 645, t. X, 2. 1815. Ministre des relations extérieures, 260. Membre du gouvernement provisoire, 412.

Centralisation. Système en faveur, t. III, 365, t. IV, 307.

Chabrol, préfet de Montenotte, préfet de la Seine, t. IX, 167. Ses protestations de fidélité à Napoléon, 165. Pour les Bourbons, 635. 651. Reçoit Louis, XVIII. 91.

Chambres. 1814. Leur composition, t. X, 101-163. Session de 1814. Exposé de situation, adresses, 165. Opposition, 163, 169, 178, 180, 182, 197. Esprit de la chambre des députés, 203. Prorogées, id. Adresses contre Napoléon, 233. Accusation contre le gouvernement, 241.

Chambres. 1815. Leur convocation, 329, 351. Composition de celle des représentans, 332, de celle des pairs, 350. Prévision de Napoléon sur elles, id. Elles se constituent; formation du bureau, 351. Choix hostiles à Napoléon, 352. Esprit de la chambre des représentans, 354. Séance impériale, discours de Napoléon, 355. Adresses, 358. Communications de l'Empereur, leur forme 360. Projets de lois, id. Chambres libérales et modérées, 361. Préséance réclamée par les frères de Napoléon, 362. Résolution de celle des représentans, 395. Communications de l'Empereur, 396. L'abdication demandée, 399. Conseil du gouvernement et des chambres, 401. Abdication exigée, 403. Envoyée aux chambres. 406. Députations à Napoléon, ses réponses, id. Création d'une commission de gouvernement, 408. La question de Napoléon II éludée, 409, 410. Discours de Manuel, ordre du jour motivé, 413. Adresse à l'armée, 438. Paris en état de siège pour la forme, 439. Divagations sur le gouvernement et la constitution, 440. Discours patriotiques, 449. Chambre des pairs, conversations pour les Bourbons, 450. Adresse au peuple français, 451. Réclamations pour Napoléon II, id. Projet de se transporter sur la Loire,

476. Constitution décrétée, id 484. Chambre des pairs résignée, 484. Les chambres se séparent, 486. Protestations des représentans, 487.

Champagny, ministre de l'intérieur, t. IV, 70. Ministre des relations extérieures, t. VI, 243. Duc de Cadore, t. VII, 386. Intendant du domaine de la couronne, t. VIII, 327. Grand-chancelier de l'ordre de la Réunion, 404. Sénateur, t. IX, 244. Secrétaire de la régence, 243.

Champ-de-Mai, t. X, 329. Députations de l'armée et des électeurs, 333. Assemblée, 335. Discours de Napoléon id. Caractère de cette cérémonie, 338. Les patriotes blessés par la pompe impériale, 340. Electeurs et députations traduits devant le trône, 341.

Championnet, mort t. I, 183.

Chaptal, ministre de l'intérieur, t. II, 33. Sénateur, t. IV, 70.

Chasses impériales, t. V, 207. Délits militaires soumis aux tribunaux, 217.

Châteaubriand félicite Bonaparte, t. II, 450. Ministre dans le Valais, se démet, t. III, 554. Pour les Bourbons, t. IX, 639-644. Libelle contre Napoléon, 655. Son programme pour le 21 janvier, t. X, 158. Son pamphlet sur les *questions politiques*, 180. Ministre à Gand, 311. Ses écrits et rapports, 312-315.

Chevaux-Courses, prix, t. IV, 310. Haras, dépôts d'étalons, t. V, 161-194; t. VI, 161. Comité central, t. VII, 452.

Cisalpine (république), contre-révolution autrichienne, t. I, 281, rétablie, 282. Bonaparte constitue à Lyon la république italienne, t. II, 342, fêtes, 352. Conseils de Bonaparte au corps législatif, t. III, 80. Concordat. *V.* Cultes. Royaume. *V.* Italie.

Clarke, gouverneur à Vienne, t. IV, 525. Ministre de la guerre, t. VI, 244. Comte d'Hunebourg, dotation, 493. Duc de Feltre, t. VII, 386. 1815, Ministre de la guerre, 239. Ses forfanteries, 239. 245. Ministre à Gand, 311.

Clergé, *V.* cultes.

Coalition, 1813. Congrès de Prague, plénipotentiaires, t. IX, 335. Alliance avec le Danemark, 336. Temps perdu pour la négociation, 337. Instruction de Napoléon à ses plénipotentiaires, 338. Ouverture de la négociation, 340. Communication confidentielle à l'Autriche, 343. Ses conditions de paix, 347. Négociation illusoire, 349. Concessions de Napoléon, 350. Rupture du congrès, 351. L'Autriche déclare la guerre, id. Napoléon accepte les conditions de l'Autriche; il est trop tard, 352. Observations sur la négociation, 354. Propositions et bases de Francfort, 425. Réponse de Maret, 429 Remplacé par Caulaincourt, id. Réponse de Metternich, 430. Adhésion aux bases, 431. Déclaration de Francfort, 432. Réponse dilatoire de Metternich, 485. Caulaincourt plénipotentiaire, 486. Napoléon préfère l'abdication à une paix honteuse, 487-489. Congrès fixé à Châtillon, 490. Bases arrêtées par les coalisés, 506. Carte-blanche donnée à Caulaincourt, 509. Ouverture du congrès, 515. Les coalisés veulent les limites de 1792, 516. Napoléon consulte le conseil privé, 518. Caulaincourt consent moyennant un armistice, 519. Négociation interrompue, 519. Napoléon insiste sur les bases de Francfort, 539. De Paris, on presse la paix, 555. Les coalisés communiquent un traité préliminaire, 556. 10 mars, terme pour le contre-projet de Caulaincourt, 573. Traité de Chaumont, 574. Napoléon n'envoie pas de contre-projet, 578. Alarmes de Caulaincourt, 598. Sa déclaration verbale au congrès, 600. Il donne un contre-projet, 602. Négociations rompues, 604. Réponse vague de Napoléon, 605. Dernière tentative de Caulaincourt, 627. 1814, Convention honteuse du 23 avril, t. X, 60. Traité de Paris, 106. Sa promulgation, deuil public, 111. Evacuation de Paris, revue, 112. Eloges, remerciemens, regrets pour l'étranger. id. Attitude et sentimens du peuple, 113.

Code Civil, projet, t. II, 143. Discussion au Conseil d'état, 144. Part qu'y prend Bonaparte, id. Projets de loi rejetés par le tribunat et le corps législatif, 337. 1er livre du Code adopté, discussion au Conseil d'état, t. III, 185. Livres II et III, adoptés, 489. Code civil appelé code Napoléon, 108 Nouvelle rédaction, 110.

Code de procédure civile adopté, t. V, 124.

Code de commerce. Commission de rédaction, t. II, 146, adopté, t. VI, 113. Introduit en Italie, 479.

Code d'instruction criminelle. Commission de rédaction, t. II. 146. Discussion au Conseil d'état, pendant i

ans, t. VII, 87 et suivans. Adopté, 124. Observations, id.

Code pénal, adopté, t. VIII, 3.

Code rural, projet, t. VIII, 361.

Codes français admis dans plusieurs états, t. VI, 478, t. VII, 443-492. t. VIII, 67.

Colin de Sussy, ministre du commerce, t. VIII, 515.

Collèges électoraux. Réglement, t. V, 221. Leur présidence, 222. 1815. Leur convocation, t. X, 329-331. Elections, 332. Adresse à Napoléon, 334. *V.* Champ-de-mai.

Colonies. Leur situation, t. IV, 213. Napoléon n'en abandonne aucune, t. VIII, 408. — Cayenne et la Guyanne se rendent aux Anglais, t. VII, 421. Guadeloupe, expédition de Lacrosse. Mort de Richepanse, t. III, 137. Esclavage maintenu, *id.* Ernouf la rend aux Anglais, t. VIII, 170. — *Inde*. Projet d'expédition avec Paul Ier, t. II, 119. *V.* Guerre. — Campagne, an XIV. Liberté du commerce, 499. Situation de l'Angleterre et de la France, t. III, 452. Bonaparte y envoie Decaen, Linois et Cavaignac, *id.* But de leur mission, 453. Rapports de la France et de la Perse, t. V, 577. Ambassadeur persan à Finkenstein, traité d'alliance, t. VI, 58. Mission de Gardanne, *id*, ambassadeur persan à Paris, t. VII. 34. Decaen rend l'Ile-de-France aux Anglais, t. VIII, 171.

—Martinique. Capitule, t. VII, 421.

—Saint-Domingue. Expédition, t. III, 101. Toussaint-Louverture, envoyé en France, 133. Mort du général Leclerc, 140. Rochambeau lui succède, 141. Les noirs restent maîtres, 316. Chambres d'Agriculture, Bonaparte pour l'esclavage, 319. Mort de Toussaint-Louverture, 325. Dessalines, empereur d'Haïti, t. IV, 58, 217. Santo-Domingo ravitaillé, *id.* Rendu, t. VII, 421. Guerre des noirs et des mulâtres, *id.* Christophe copie Napoléon, t. VIII, 171.

Commerce. Chambres et conseil-général, t. III, 409. Ministère créé, t. VIII, 515. *V.* Industrie.

Commission. *V.* Gouvernement provisoire.

Complots. Les anarchistes veulent tuer Bonaparte, t. I, 418. Projets d'un comité royaliste, conspiration anglaise, 421. Institut royaliste à Bordeaux, 428. Arrestation de Coigny, 429. Un agent de Talon, *id.* Complot d'Arena, Cerrachi, etc., t. II, p. 15. Machine infernale, 3 nivose, t. II, 35. Impatée aux anarchistes, leur proscription, 39. Royalistes reconnus coupables, leur condamnation, 57. Agence d'Augsbourg, Dandré, Precy, Imbert, Colomès, 375. Pamphlets, bulletins royalistes, 378. Exils, 380. Laharpe contre-révolutionnaire, 381. Opposition militaire ; Moreau, chef de mécontens, t. III, 55. Conspiration de Bernadotte, 58. Complot Georges, Pichegru, Moreau, 516. Enlèvement et exécution du duc d'Enghien, 547. Société des Philadelphes, 559. Intrigues de la diplomatie anglaise, Drake, Smith, Taylor, etc., 561. Révélations de Montgaillard, 569. Pichegru se suicide au Temple, 570. Arrestation du capitaine anglais Wright, 575. Condamnation de Georges, Moreau, etc., t. IV, 59. Confédération cis-rhénane des frères Thum, 143. Arrestation de Rumbold à Hambourg, 145. Exécution d'agens anglais, 146. Capitaine Wright se suicide, t. V, 211. Intrigues du faubourg Saint-Germain, exils, 326. Vitel, agent anglais, exécuté, t. VI, 254. Prétendus complots royalistes, 255. Complot Malet, *id.* Intrigues de Fouché et Talleyrand, t. VII, 195. Exils, mesdames de Chevreuse et Récamier, 199. Associations secrètes en Allemagne. *V.* Guerre, camp, 1809. Mort d'Ondet, chef des Philadelphes, t. VII, 347. Staabs veut assassiner Napoléon, 396. Arrêté et exécuté, 397. Intrigue de Fouché, 444. Malet, 445. Complot d'Argentou, armée de Portugal, 551. Intrigues royalistes, t. VIII, 173. Madame de Staël exilée hors de France, *id* La Sahla vient à Paris pour tuer Napoléon, 316. Complot de Malet, t. IX, 156. Condamnations et exécutions, 161. Alarmes de Napoléon, 166. Frochot sacrifié, 167. Lassitude et dégoût des hauts favoris de l'Empire, 314. Situation intérieure de la France, 328. Complot de gardes-d'honneur, *id.* Associations bourbonniennes, 473. 523. 1814. Grande conspiration contre les Bourbons, t. X, 206. Tous les partis d'accord pour les renverser, 208. Mouvement projeté de l'armée, *id.* Il éclate et échoue, 235. Parti royaliste toléré et méprisé, 269. Ses manœuvres, 314. La Sahla arrêté, 357.

Comptes. (Cour des). *V.* Finances, 1807.

Concordat. V. Coltes.
Congrès de Lunéville. *V.* Autriche. — de Prague. *V.* Guerre, campagne de 1813, de Châtillon. *V.* Coalition; de Vienne, son ouverture, ses travaux, t. X, 211. Ouvertures officieuses de Napoléon aux puissances, 287. Déclaration do 13 mars, 288. Son effet, 290. Traité du 25, 292. Louis XVIII y adhère, 293. Rapport de Caulaincourt sur la déclaration du 13, *id.* Lettre de Napoléon aux souverains, 294. Rapport du conseil-d'état sur la déclaration du 13, 295. Décret abolissant la traite des Noirs, 296. Déclaration du cabinet anglais sur le traité du 25, *id.* Adhésion de l'Autriche, 297. Rapport de Caulaincourt, 12 avril, *id.* Mission de Stassart, 298. Castelreagh se prononce pour la guerre, *id.* Agens envoyés à Talleyrand, 301. Metternich veut gagner Fouché, *id.* Napoléon envoie Fleury à Bâle, 303. Ses conférences avec Werner, *id.* 305-307. Rapports des agens envoyés à Talleyrand, 306. Régence, intrigues et déceptions, 307. Napoléon n'en veut pas, 308. Débordement de manifestes contre la France, 309. Projets de partage et d'extermination, 310. Plénipotentiaires envoyés aux souverains, 419. Leurs instructions, *id.* Première nouvelle du quartier-général prussien, 432-435. Leur retour, 478.
Conscription, levée, dispositions législatives, t. II, 423. Vues de Bonaparte sur la conscription, 424. Levée dévancée, t. III, 176. Première affaire d'état, t. III, 281. Levée, dépôts de réfractaires, 488. Levée, t. IV, 232. Opérations, réglement, 319. Levée par sénatus-consulte, 441. Directeur-général, t. V, 227. Levées, 545. Réformes, remplacemens, t. VI, 166. Levée, t. VII, 44. Effet de ces levées, 47. Levée, 223-491. Dumas, directeur-général, t. VIII, 130. Levée, 172-332. Mesures contre les réfractaires et déserteurs, 333. Levée, t. IX, 192, 236, 238, 421; 464.
Conseil-d'état, sa formation, t. I, 115, caractères de ses arrêtés, t. II, 129. Ses fonctions, ses rapports avec le Ier consul, t. II, 213. Conseillers-d'état en mission, 214. Le conseil perd de son importance, t. III, 358. Création d'auditeurs, 360. Nouvelle organisation, t. IV, 28. Grande augmentation, t. VII, 487. Leur destination, 488. Portés au nombre de 350, t. VIII, 366. 1815. Déclaration, t. X, 262.
Constant (Benjamin), tribun de l'opposition, t. I, 134. Couronné par madame de Staël, t. III, 385. Eliminé, t. II, 418. 1814. Du parti constitutionnel, t. X, 211. Se rallie à Napoléon, 265. Sa palinodie, 100 concours à l'acte additionnel, 326. Secrétaire adjoint aux plénipotentiaires, 419.
Constitution républicaine de l'an VIII; discussion et rédaction, t. I, 94. Changemens projetés, t. III, 1. Votes du peuple pour le consulat à vie, 21. Sénatus-consulta du 16 thermidor an X, 24. Discussion au conseil-d'état, 32. Monarchie et hérédité déguisées, 37.
Constitution impériale, t. IV, 24. corps électoraux, réglement, t. V, 221.
Constitution royale, 1814, discussion du projet, t. X, 98. Séance royale, 101. Ordonnance de réformation, 102. Charte octroyée, 103. Sa promulgation, 104. Son effet; protestations des royalistes, 105.
Constitution 1815. Projets, Napoléon défend sa légitimité, 324. Acte additionnel, 325. Mauvais effet, *id.* Vivement attaqué et défendu, 327. Vérification des votes, 333. Commission de révision, 360.
Constitutionnels, 1814. Parti, t. X, 210. Leur fausse position, 211. Contre Napoléon, 230. Veulent soutenir les Bourbons, leurs conditions, 238. Rejetées, *id.*
Consulat provisoire, t. I, 62. Son organisation, ses principes, 73. Définitif, 116. Projet d'agrandir le pouvoir de Bonaparte, t. III; 1. Vœu du tribunat, 2. Le sénat vote une prorogation de dix ans, 6. Bonaparte élude, 7. Le conseil-d'état délibère le consulat à vie, 8. Arrêté envoyé aux grands corps, 11. Adhésions, adresses, *id.* Le Peuple consulté, 15. Votes négatifs, *id.* Projet de réforme de la constitution, 16. Sénatus-consulte du 14 thermidor, 21. Présenté par le sénat à Bonaparte, 22. Nouvelle constitution; discussion au conseil-d'état, 24. Sénatus-consulte du 16 thermidor, 37. Explications de Bonaparte, 39. Fête, 40. Bonaparte va au sénat, grand appareil, 41.
Consuls étrangers, leur juridiction, t. V, 220.
Conventionnels. Violation de l'art. 11 de la Charte, t. X, 150. Réaction

contre eux, 151, 182. Services funèbres, 153. Projet d'apothéose de Louis XVI, 156. Programme par Châteaubriand, *id.* Exhumation du roi et de la reine, 160. Translation de leurs restes à Saint-Denis, 161. Froideur du public, 162. Mémoire de Carnot, *id.* Service dans toute la France, 163.

Corps législatif. Sessions. — An VIII, t. I, 124. — An IX, t. II, 121. Exposé de situation, 122. Question sur le comité secret, 129, *id.* sur la ratification des traités, 141. — An X, ouverture plus solennelle, 330. Traités de paix adoptés, 331. *V.* Code civil. Traité d'Amiens, 395. Nouvelle organisation, 410. Deuxième session, 421. — An XI, tribunaux spéciaux, opposition, t. III, 176. — An XII, 479. Son organisation modifiée au profit du pouvoir, *id.* Fontanes, président, 483. — Statue votée à Bonaparte, 501. Au XIII, t. IV, 227. Ouverte par l'Empereur, *id.* Opposition, 232, 237, 238, 239. Non hostile, 243. Statue de l'Empereur, inauguration, 245. Discours de Vaublanc et Fontanes, 246. — An XIV-1806. Ouverture, grand appareil, t. V, 101. Journal tancé pour le discours, 104. Opposition, 110, 124, 144, 156. Réception de drapeaux, 162. Titres pour être élu député, 163. L'Empereur ne trouve par le corps législatif assez maniable, 164.

— 1807, t VI, 106. Organisation après suppression du tribunat, 132. Age des députés porté de trente à quarante ans, 135. — 1808. Vues de Napoléon pour annuler le corps, t. VII, 84. Drapeaux espagnols donnés par Napoléon, 137. Il dénie au corps législatif le titre de représentant, *id.* — 1809. Rois et reines y assistent, t. VII, 465. Adresse, réponse remarquable de l'Empereur, 469. Prorogation de députés, 473. Adieux de Fontanes, président, 478. Présentation de drapeaux par les Ségur, 479. — 1810. Non ouverte par l'Empereur, t. VIII, 1. Montesquiou, président, *id.* Pouvoir législatif menacé, 41. — 1811, 349. Nullité de la session, 360. — 1812. Point de session, 614. — 1813, t. IX, 204. Exposé remarquable, 205. Corps législatif annulé, 210. Crainte d'opposition, 212. Discours de l'Empereur, 214. Convocation, 422. Régnier, président, 423. Ouverture de la session, 464. Communication des pièces de la négociation, 465. Adresse du sénat, réponse de l'Empereur, 467. Adresse du corps législatif, 468. Napoléon le dissout; ses discours, 469. Fâcheux résultats, 475. Soixante-dix-sept membres adhèrent aux actes du sénat, 651. Complimente le comte d'Artois, 42. *Id.*, Louis XVIII, 69, 93. *V.* Chambres.

Corse (la) forme un seul département, t. VIII, 353.

Corvisart, médecin de Bonaparte, t. II, 217. Il se rend à Vienne en 1809, t. VII, 329

Cour. Sa première formation, t. I, 119, 121. Du premier consulat à vie, t. III, 367. Messe, audiences, 370. Costumes, 372. Cercles et spectacles, 374. Attitude de Bonaparte, 375. Caractère de la cour, 376. Cour impériale, t. IV, 188. Maison, id. Affluence d'anciens nobles, 190. Murmures des militaires, 194. Pourquoi Napoléon préfère les anciens nobles, 195. Mouvemens de la cour dans le *Moniteur*, 197. Présentations; toute l'Europe aux Tuileries, 198. La cour religieuse, 328. Etiquette, réglement, t. V, 292. Anciens nobles toujours recherchés, 293, 297. Princes de Bavière et de Bade à Paris, leur éducation, 299. Renforts de nobles, t. VI, 245. Affluence de rois et reines, t. VII, 423, 426. Leur départ, t. VIII, 43. Chambellans, augmentation, 106. Baptêmes impériaux, 156. Rois de la famille à Paris, 345. Traités comme princes français, 348. 1815. Cour rétablie. t. X, 261.

Couronne de fer. Création, t. IV, 276. Donnée à Crescentini, t. VIII, 212.

Couronnement. Allocutions de Napoléon contre Paris, t. IV, 150. Il choisit Notre-Dame, pourquoi, 154. Il veut aussi le sacre, 155. Négociation avec le pape, 156. Prétentions de la cour de Rome, 157. Napoléon écrit au pape, 160. Il part de Rome, 161. Son arrivée à Fontainebleau, 162. Préparatifs, 163. Cérémonie, 168. Fêtes, sermens, 172. Distribution des aigles au Champ-de-Mars, 173. Banquet, présentations, 174. Fête et présens de la ville de Paris, 176. Fête des maréchaux, 178. Les arts paient leur tribut, id. Etat des dépenses, 179. Nourrice de Napoléon à Paris, id. Empereurs couronnés à Paris et à Rome, t. VIII, 221.

Cretet, conseiller d'état, directeur-général des ponts-et-chaussées, t. I, 116. Gouverneur de la Banque, t. V, 157.

Ministre de l'intérieur, t. VI, 244. Sa mort, t. VII, 447.

Cultes. Principes et mesures du consulat, t. I, 152. Allocution de Bonaparte au clergé de Milan, 283. Ouvertures au pape, 323. Egards recommandés à Murat, t. II, 107, 111. Consalvi le remercie, 110. Murat à Rome, 112. Le pape illumine pour la paix de Lunéville, id. Etat de la France, 167. Envoyés du pape à Paris, 172. Opinions diverses, 173. Clergé constitutionnel, 174. Le cardinal Consalvi à Paris, 182. Arrestation du prêtre Fournier, 183. Concordat signé, 186. Bulle de ratification 188. Opinion de Napoléon sur la religion, 190. Le pape demande la démission des anciens évêques, 433, 435. Conseiller d'état chargé des cultes, 434. Bulle de création des sièges épiscopaux, 437. Adversaires du concordat, id. Présenté au Corps-Législatif, adopté, 438. Serment du légat, 441. Nomination des évêques, 444. Rétractation exigée des évêques constitutionnels, 445. *Te Deum* à Notre-Dame, fête, 448. Froideur du public, id, 450. Messe aux Tuileries, id. Joie de la cour de Rome, 451. Réserves pour les articles organiques, 452. Mécontentement de Bonaparte, 453. Dissensions dans le clergé, 455. Prêtres constitutionnels tourmentés, id. Mandemens soumis à approbation, 461. Prétentions et tracasseries du clergé, 462. Couvens supprimés dans les départemens du Rhin, 464. Tombeau de madame de Maintenon rétabli à Saint-Cyr, 465. Apologie officielle du concordat, 466. Prétentions du clergé, t. III, 418. Cérémonies extérieures, fêtes, 419. Refus d'inhumations, enterrement de mademoiselle Chameroi, 421. Baptêmes, refus de sacremens, 423. Ventes de biens nationaux attaquées, 425. Prêt à intérêt, 426. Traitemens et casuels, id. Fabriques, 429. Legs et fondations, 430. Couvens et congrégations, 431. Allocution de Bonaparte à les prêtres à Lyon, 433. Eglises exclusivement aux prêtres, 434. Leur aptitude aux fonctions civiles, 434. Décorés de la Légion-d'Honneur, 435. Promotions de quatre cardinaux, id. Bonaparte leur met les barrettes, 437. Manœuvres des évêques non démissionnaires, 438. Prêtres dissidens; déportations, 439, 514. Piémont, organisation ecclésiastique, biens conservés aux églises, 440. République italienne, concordat, id. Séminaires métropolitains, loi, 485. Conflits entre le clergé et le civil, embarras de Bonaparte, 510. Jubilé, 511. Prêtres intolérans, 512. Pièces de théâtre interdites, id. Costumes, 513. Petits séminaires, id. Evêques non démissionnaires, écrits séditieux, 514. Le clergé préconise l'Empereur Napoléon, t. IV, 47. Missions étrangères rétablies, 84. Décret sur les congrégations; jésuites supprimés, 87. Sœurs de Charité, 86. Pénitens tolérés, 91. Inhumations, cimetières, réglement, 92. Traitemens des desservans à la charge du trésor, 95. Ministère des cultes, 96. Autorisation de fêtes et couvens, 324. Couvens hostiles au gouvernement, 325. Spéculation de reliques, 326. Cimetières purement civils, 327. Livres d'église soumis aux évêques, 328. Frais des cultes chrétiens, charge commune, 329. Desservans, nombre et traitement, 330. Prêtres faisant le médecine, id. Piémont, circonscription diocésaine, 331. Calendrier grégorien rétabli, 332. Concordat publié à Parme, Plaisance, Gênes, en Piémont, t. V, 241. Inhumations, abus des tarifs, 242. Commémorations rétablies, 247. Mariage des prêtres interdit, id. Officialités, 248. Monitoires, 250. Catéchisme impérial, 252. Sorbonne, projet, 321. Visites des écoles par les évêques, t. VI, 195. Séminaires métropolitains, fonds, 196. Couvens favorisés, id. Missions dans l'intérieur, 197. Indulgence plénière, 198. Bourses dans les séminaires, id. Succursales, augmentation, id. Pancemont évêque, mort, statue, 199. Frayssinous, ses prédications, 200. Evêques *in partibus*, 201. Portalis ministre, sa mort. Statue, id. Couvens supprimés à Naples, 202. Bigot de Préameneu ministre, t. VII, 1. Sœurs de la Charité, chapitre-général, 6. Constituées, 518. Culte grec organisé en Dalmatie, 8. Cardinal de Belloy, mort, honneurs, 9. Evêché de Montauban créé, 494. Concordat publié dans les états romains, 516. Séminaires soumis à l'université, id., t. VIII, 473. Missions intérieures supprimées, t. VII, 517. Fabriques, réglement, 520. Frais de culte, impositions, t. VIII, 4. Organisation des cultes dans les Bouches-du-Rhin, 227. Articles organiques modifiés, 222. Organisation du clergé maintenue en Hollande, 230. Tarif des inhumations, abus, 473. Dans la Lippe couvens supprimés, 474. Le clergé hos-

tile, t. IX, 168. Napoléon sous le jong des prêtres, 424. Projets de lois sur le sacrilège, 425. 1814. Ordonnances de Beugnot sur les fêtes, t. X, 184. Loi, 184. Processiou du 15 août, id. Les moines reparaissent, 187. Prétentions du clergé, id. Prédilection de la cour, 188. Enterrement de mademoiselle Raucourt, id. Singulier mot du conseiller-d'état Jourdan, 189. Le concordat attaqué, id.

Curée. Tribun. Propose l'empire, t. IV, 12, 15. Nommé commandant de la Légion-d'Honneur et sénateur, 45.

D.

Dalberg, conseiller d'état, duc, sa dotation, t. VIII, 66, 562. Travaille contre Napoléon, t. IX, 521. Pour les Bourbons, 640. Comment récompensé, t. X, 171.

Dambray. Adresse à l'Empereur, t. VIII, 159. Chancelier, ministre de la justice, t. X, 97. Son discours sur la charte, 102.

Dandré, directeur de la police, t. X, 204. Sa conduite envers le colonel Stevenot, 148. Remplacé, 239.

Danemark. Expédition anglaise contre Copenhague, t. II, 116. Deuxième expédition, t. VI, 207, 218. Traité d'alliance avec la France, 217. Guerre avec la Suède, t. VII, 30. Neutralité armée, t. IX, 233. Griefs et menaces de Napoléon, 273. Traité d'alliance, 336.

Daru, membre du tribunat, défend la révolution, t. II, 490. Intendant-général à Vienne, t. IV, 525. Intendant-général du domaine de la couronne, t. VIII, 49. Ministre secrétaire d'état, 327.

Daunou. Sa participation à la constitution de l'an VIII, t. I, 97, 103. Membre du tribunat, 115. Eliminé, 418. Garde des archives nationales, t. IV, 317.

Davoust, maréchal, t IV, 44. Duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl, t. VII, 386. Gouverneur-général à Hambourg, t. VIII, 165, t. IX, 242. Son adhésion aux Bourbons, t. X, 71. Engagé contre eux, 235. Ministre de la guerre, 260. Propose de recevoir les Bourbons, 431. Commande l'armée sous Paris, 439. Menace d'arrêter Napoléon, 445.

Decases, préfet de police, t. X, 483.

Decrès, ministre de la marine. Duc, t. IX, 244. 1815. Ministre de la marine, t. X, 260.

Defermon, conseiller d'état, directeur-général de la liquidation, t. II, 427, t. VIII, 29. Ministre d'état, t. VI, 244. Intendant du domaine extraordinaire, 49. 1815. De la chambre des représentans, t. X, 413.

Dejean, ministre de l'administration de la guerre, t. III, 62. Premier inspecteur du génie, sénateur, t. VIII, 161. Sa belle résolution en 1815, t. X, 451.

Desaix. V. Egypte. Son retour en France, t. I, 233. Rejoint l'armée d'Italie, 301. Tué à Marengo, 312. Honneurs à sa mémoire, t. I, 321, t. III, 391, t. IV, 282.

Dessèchement. V. Travaux.

Delille (l'abbé) rentre par l'amnistie des émigrés, t. II, 374.

Députations à l'Empereur, réglement, t. V, 221, t. VII, 142, t. VIII, 159, 312.

Dette publique. V. Finances.

Dessolles, général, commandant de la garde nationale de Paris, t. IX, 648. Major-général, t. X, 95.

Dignitaires (grands) de l'Empire, t. IV, 25. Trois dignités héréditaires, t. V, 313.

Divorce. V. Joséphine.

Domaine extraordinaire. Contributions de guerre au profit de l'armée, t. IV, 486, id., de cent millions, t. V, 12. Fiefs dans les états vénitiens, 302. Mont-Napoléon, inscriptions, id. Réserves dans la principauté de Lucques, 305. Parme et Plaisance, fiefs, 306. Réserves à Naples, 307, 345. Contributions sur la Prusse, 491. Produits de la campagne, t. VII, 133. Caisse des contributions de la cinquième coalition, 385. Acquisition des canaux d'Orléans et de Loing, 472. Etablissement du domaine extraordinaire, t. VIII, 46. Sa composition, 49. Son emploi, 50. Appendices. Son budget, 54. Dotations plus funestes qu'utiles, id. Actions de canaux, 58, 59. Réserves en Hanovre et Westphalie, 62. Cession de Ratisbonne à Napoléon, 65. Dotation de 400,000 fr. à la famille du prince primat, 66. 1814. Situation, emploi, gaspillage, 170.

Domaine privé et de la couronne. *V.* Empire.

Domaines nationaux. Ventes attaquées, t. X, 190. Ecrits de Dard et Falconnet, 192. Berthier rend Grosbois à Louis XVIII, 193. Associations d'acquéreurs, 194. *V.* Emigrés. Extrême

discrédit des domaines, 200. Etranges doctrines de journaux, 201.

Dotations. *V*. Domaine extraordinaire de la couronne, féodalité, empire.

Dresde. *V*. Campagne 1813.

Drouet d'Erlon, engagé contre les Bourbons, t. X, 235.

Drouot, suit Napoléon à l'île d'Elbe, t. X, 45. Son récit après Waterlo, 416.

Dunes. *V*. Travaux publics.

Dupont. *V*. Espagne, 1808. Ministre de la guerre, t. IX, 648, t. X, 97.

Dupuis, général. Monument à Toulouse, t. I, 178.

Durbach. Son discours sur la charte, t. X, 104.

Duroc, grand-maréchal du palais, t. IV, 50. Duc de Frioul, t. VII, 485. Sénateur, t. IX, 244. Mort, 291.

E.

Echanges favorisés, t. VI, 119.

Ecole d'agriculture, l'Empereur n'en veut pas, t. V, 193. Ecole d'artillerie et du génie réunies à Metz, t. III, 279. Ecole d'arts et métiers à Compiègne, t. III, 410. Vues de Bonaparte. *id*. A Saint-Maximin, t. IV, 312. Translation de Compiègne à Châlons, t. V, 167. Ecole à Beaupréau, 168. Leur situation, t. VIII, 440. Ecole de cavalerie à Saint-Germain, t. VII, 451. D'équitation, 452. Collèges irlandais, écossais, anglais réunis, t. III, 407. Ecole de droit, création, t. III, 487. Leur placement, t. IV, 82. Ecoles de médecine portées à six, t. III, 406. Examens et réceptions, loi, 174. Cours gratuits dans des hospices, t. V, 168. Ecole militaire établie à Fontainebleau, t. III, 280. Vues de Bonaparte, id., 405. Ecole normale à Mayence, t. IV, 312. A l'université, t. VI, 553. Direction que lui donne Fontanes, t. VIII, 441. Ecole de pharmacie, trois créées, t. III, 147. Police des pharmaciens, id. Ecole polytechnique. Organisation, t. I, 92. Elèves casernés, t. III, 506. Trousseau, pension, t. IV, 314. Ecole de préparations anatomiques à Rouen, t. V, 168. Prytanée français, t. II, 407, t. IV, 238. Ecole militaire, 313. Saint-Cyr, collège, t. III, 407. Ecole militaire, 506. Sourds-Muets, t. IX, 177. Université de Turin reconstituée, t. IV, 265. Celle de Gênes, id., 290. Ecole vétérinaire, t. VI, p. 161, t. IX, 222.

Egypte. Drapeaux turcs aux Invalides, t. I, 174. Kléber, général en chef, 202. Il critique amèrement Bonaparte, 206. Projette l'évacuation, 207. Poursuite de Mourad-Bey par Desaix, 212. Les Turcs battus à Damiette par Verdier, 213. Ouvertures au grand-visir pour l'évacuation, 214. Sidney-Smith intervient pour l'Angleterre, 215. Desaix et Poussielgue négociateurs, 216. Armistice, 219. Attaque et prise d'El-Arich par le colonel Douglas, 220. Evacuation décidée par un conseil de guerre, 225. Convention d'El-Arich, 226. Violée par les Anglais, 343. Bataille d'Héliopolis, 350. Siège du Kaire, 357. Administration de Kléber, 369. Il est assassiné, 381. Menou prend le commandement, t. II, 218. Partis colonisto et anti-coloniste, 219. Administration de Menou, 221. Expédition anglaise, 238. Gantaume sort de Brest avec une flotte et ramène ses troupes à Toulon, 239. Débarquement des Anglais à Aboukir, 241. Bataille de Nicopolis, 246. Les Anglais et les Turcs marchent sur le Kaire, 254. Gantaume sort deux fois de Toulon sans débarquer les troupes, 257. Mort de Mourad-Bey, 259. Conventions du Kaire et d'Alexandrie, 261. Les Français évacuent l'Egypte, 266. Massacre et soumission des Mamelouks, id. Retour de l'armée en France, 388. Accusations des généraux entre eux, 390. Destaing tué en duel par Reynier, id. Description de l'Egypte publiée aux frais de l'état, 391. Mission de Sébastiani, t. III, 149. Expédition des Anglais, t. VI, 55.

Elbe (Ile d'). *V*. Campagne, ans VIII et IX. Réunie à la France, t. III, 85, 290. Cédée à Napoléon, t. X, 25. Il s'embarque, 48. Son séjour, 219.

Emigrés. Repoussés par le gouvernement, t. I, 88. Radiations et menaces, 409. Eliminations, t. II, 25. Lois sur l'émigration, opinion de Bonaparte, 203. Sequestre maintenu sur leurs bois et maisons, 205. Motifs de Bonaparte, 206. Menacent les acquéreurs, 363, Contentieux attribué à l'administration, 364. Libération des acquéreurs, 366. Partages de présuccessions maintenus, 367. Amnistie, opinions pour et contre, 368. Accordée, 371. Bonaparte leur donne une leçon, t. III, 146. Encore repoussés sur les partages de présuccessions, 353. Créan-

ciers autorisés à les poursuivre, *id.*, ne peuvent attaquer les divorces, t. IV, 191. Contentieux, leurs dettes, 192. Première idée d'une indemnité, t. V, 295. — 1814. Ils attaquent les ventes de leurs biens, t. X, 194. Demandent leurs biens non vendus, 195. Projet de loi, discours de Ferrand, 196. Censuré par la Chambre des Députés, 197. Loi, 198. Porte ouverte à indemnité, par Lainé, 199. Macdonald la propose, *idem*.

Empire. Son établissement, t. IV, 1. Le sénat prend l'initiative, 5. Délibération du conseil-d'état, 7. Proposition de Curée au tribunat, 12. Message de Bonaparte au sénat, *id.* Votes individuels, 15 Vœu du tribunat sur la proposition de Curée, *id.* Adresse du sénat, 17. Ses prétentions, Bonaparte mécontent, 18. Deux de ses frères exclus de la succession, 20, 50. Vœu de membres du corps législatif, 21. Sénatus-consulte du 28 floréal, 24. Présentation à Bonaparte, proclamé, 34. Motifs de Bonaparte, leur examen, 35. Sermens, adresses, 45. Insignes impériales, 48. Grands officiers, 49. Effet de la création de l'Empire à l'extérieur, 53. Lettres de créances, 55. Couronnement. *V.* ce mot. Recensement des votes du peuple, 164. Discours du sénat, 164. Réponse de Napoléon, 166. Il dit *son peuple, ses sujets*, 167. Scean de l'état, 231. Etat civil de la maison impériale: t. V, 288. Sépultures napoléoniennes à Saint-Denis, 318. Projet de réhabiliter Louis XVI, 320. Dénominations changées, t. VI, 108. Couronne, sa dotation, t. VIII, 43. Domaine privé, 47. Domaine extraordinaire. *V.* ce mot. Eclat extérieur de l'Empire, 309. Son augmentation, 353, 355.

Enfans-Trouvés, abandonnés. Régime, dépense, t. VIII, 336

Engagemens, échanges, loi, t. III, 484.

Erfurt. Entrevue des deux empereurs, t. VII, 54. Fausseté d'Alexandre, *id.* Fêtes, affluence, 56. Mission du baron de Vincent, 62, 78. Train de vie des empereurs, *id.* Conversation de Wieland avec Napoléon, 68. La paix proposée à l'Angleterre, 72, 78. Grande-armée dissoute, 73. Résolutions arrêtées entre les deux empereurs, 76.

Espagne. Portugal. — Alquier, ambassadeur à Madrid, t. I, 163. Berthier envoyé extraordinaire, 394. Convention secrète de Saint-Ildefonse, t. II, 273. Lucien Bonaparte ambassadeur, 274. Corps d'observation de la Gironde, 275. Traité de Madrid, id. Armemens de France et d'Espagne contre le Portugal, 276. Traité de Badajoz, 277. Bonaparte ne l'approuva pas, 278. Négociation avec l'Angleterre, id. 269. Traité de Madrid avec le Portugal, 320, modifié par les préliminaires d'Amiens, 321. Le prince de la Paix mal disposé, t. III, 449. Bonaparte écrit au roi, 450. Traité signé à Paris, id. Portugal neutre, id. Prise des galions, *V.* Angleterre. Guerre déclarée, t. IV, 221. Alliance avec la France. Armemens, id. Monarchie dans l'engourdissement, 222. Proclamation guerrière du prince de la Paix, t. V, 489. Fournit le contingent stipulé, 491. Commandé par La Romana, t. VI, 51. — *Portugal* sommé de déclarer la guerre à l'Angleterre, t. VI, 259. Tergiversations, 260. Junot passe la Bidassoa, 262. Négociation avec l'Espagne, traité de Fontainebleau, 263. Les Braganca se préparent à émigrer, 265. Junot en Portugal 267. Les Bragance s'embarquent pour le Brésil, 270. Junot à Lisbonne, 271. Il s'établit en Portugal, 272. — *Espagne*. Intrigues, divisions dans la famille royale, 275. Ferdinand demande une femme à Napoléon, 280. Arrêté, accusé de complot, 283. Demande et obtient pardon, 286. Lettres du roi à Napoléon, 288. Il se dit étranger à ces intrigues, 289. Inquiétudes du prince de la Paix, 292. Les amis de Ferdinand acquittés, 294. Caractère de ces intrigues, id. — Invasion par les Français, 309. Napoléon demande les provinces de l'Ebre, 313. Murat lieutenant de l'Empereur, 315. Projet d'émigration de la famille royale, 317. Evènemens d'Aranjuez, 319. Abdication de Charles IV, 323. Ferdinand, roi 324. Protestation de Charles IV, 328. Murat et Ferdinand à Madrid, 329. Négociation avec Izquierdo, 330. Beauharnais remplacé par Laforêt, 332. Savary envoyé à Madrid, 333, Couronne d'Espagne offerte au roi Louis, id. Procès du prince de la Paix, 335. Instruction de Napoléon à Murat, 336. — Son départ pour Bordeaux, 342. Savary à Madrid, 343. Ferdinand

part pour Bayonne, son voyage, 345, 355. Le prince de la Paix en liberté, 353. Charles IV et la reine partent pour la France, 354. Ferdinand à Bayonne, 356. Napoléon déclare ses projets, 357. Arrivée de Charles IV, de la reine, du prince de la Paix, 363. Accueil fait par Napoléon, id. Charles IV exige de Ferdinand une renonciation, 366. Débats entre le père et le fils, id. Troubles en Espagne, 369, à Madrid, 373. Départ des infans pour Bayonne, 377. Charles IV exige l'abdication de Ferdinand, 379. Il abdique, 382. Charles IV nomme Murat son lieutenant-général, 383. Il cède les Espagnes à Napoléon, 385. Adhésion de Ferdinand, 387. Départ des infans pour Valençay, id., de Charles IV pour Compiègne, 388. Autorités de Madrid demandent pour roi Joseph, 389. Junte convoquée à Bayonne, id. Proclamation de l'Empereur, 390. Joseph proclamé roi, 392. Il arrive; félicitations des Espagnols, 393. Manifestation de ses intentions, 395. Les infans le complimentent, 396. Instruction de Champagny aux ambassadeurs français, 398. Réunion de la junta, 401. Ministère espagnol, id. Constitution adoptée, 402. Départ de Joseph pour Madrid, 406. Napoléon quitte Bayonne, 407. Mesures de sûreté prises par Murat, 410. — 1808. Insurrection, 411. Système de guerre de Napoléon, 413. Dupont marche en Andalousie, 414; Moncey sur Valence, 416; Bessières contre l'armée de Galice, 418; Lefèvre Desnouettes contre Saragosse, 420 — *Catalogne.* Opérations de Duhesme et de Reille, 421. Murat dégoûté, Savary le remplace, 424. Bataille de Rio-Secco, 426. Joseph à Madrid, 429. Dupont, capitulation de Baylen, 430. Joseph quitte Madrid, 441. L'armée se retire sur l'Ebre, id. Levée du siège de Saragosse, 442. Opérations en Catalogne, 443. Défection de La Romana, 445. — *Portugal.* Junot, son gouvernement, 447. Concurrens pour la royauté, 450. Insurrection dans les provinces, 453. Mesures militaires pour la combattre, 454. Débarquement d'une armée anglaise, 459. Combats de Rolica, de Vimiero, 462. Armistice, convention de Cintra, 466. L'armée française évacue le Portugal, 471. — Message de l'Empereur au sénat, t. VII, 41. Il approuve la guerre d'Espagne, 46. Joseph sur la défensive, 48. Napoléon le blâme, 49. Corps de la grande armée traversent la France, 50. — Etat de l'Espagne après la retraite de Joseph, 149. Force des armées espagnoles et françaises, 152. Bataille de Zornosa, 153. Combat de Guenes, id. Napoléon à l'armée, 153. Bataille de Gamonal, 154. Amnistie, exceptions 155. Saisies de laines en indemnité aux Français, 156. Espagnols caractérisés, 157, 161. Batailles d'Espinosa, de Tudela, 158. La Somo-Sierra forcée, 162. Attaque et reddition de Madrid, 163, Saint-Simon, condamné et gracié, 167. Otages id. Abolition de l'inquisition et des droits féodaux, 168. Réduction des couvens, 169. Proclamation aux Espagnols, 170. Ils redemandent le roi Joseph, 171. Napoléon marche contre les Anglais, 172. Passage du Guadarama, 175. Retraite des Anglais, id. Saint-Cyr en Catalogne, Barcelone délivrée, 176. Napoléon laisse le commandement à Soult, 185. Poursuite des Anglais sur la Corogne, id. Bataille, ils s'embarquent, 187. Napoléon à Valladolid, 188. Les Espagnols lui redemandent le roi Joseph, 189. Il règle les opérations militaires, 191. Joseph rentre à Madrid, 193. Retour de Napoléon à Paris, 194. Charles IV le félicite, 195. — 1809. Saragosse, siège et reddition, 523. — *Portugal.* Expédition de Soult, 528. Force de son armée, 530. Divers combats contre Silveira et La Romana, 532. Attaque d'Oporto, entrée des Français, 536. Opérations sur le Tage et la Guadiana, 539. Cartoajal défait à Ciudad-Réal par Sébastiani, 540. Bataille de Medellin, Cuesta défait par Victor, 541. Fausse mouvement de Lapisse, 544. Soult se prépare à marcher sur Lisbonne, 544. Son projet de royauté, 546. Heudelet délivre Tuy, 547. Combat d'Amarante, 549. L'armée anglaise marche de Lisbonne sur Soult, 550. Conspiration dans son armée, complot d'Argenton, 551. Soult se met en retraite, 553. Surpris par les Anglais à Oporto, 554. Difficultés de la retraite, 555. Il arrive à Orense, 556. Opérations de Soult et de Ney dans le nord de l'Espagne, 557. — Soult commande les 2e, 5e et 6e corps, 561. Wellesley et Cuesta marchent sur le Tage, 562. Forces et dispositions du roi Joseph, 563. Soult marche sur les Anglo-Espagnols, 564.

Batailles de Talavera, 566. Retraite de Wellesley, 570. Combat de l'Arzobispo; 571. Observations, 572. Bataille d'Almonacid, 574. Combat de Banos, 575. L'armée française en cantonnemens, 576. Gouvernement de Joseph, id. Wellesley, fait lord Wellington vicomte de Talavera, 577. — Les Espagnols reprennent l'offensive; 578. Wellington refuse leur concours, 579. Combat de Tamames entre Del-Purque et Marchand, id. Arcizaga entre dans La Manche, 580. Combat de Rios-Banos, 582. Bataille d'Ocana, 583. Combat d'Alba-de-Tormes, 585. Wellington rentre en Portugal, 586. Les Français inactifs, 587. Aragon. Opérations du 3e corps (Suchet), 588. Guerre des Guérillas, id, 592. Blacke défait à Maria et Belchite, 589. Catalogne. Opérations du 5e corps, 594. Saint-Cyr remplacé par Augereau, 596. Siège de Girunne, id. Saint-Cyr le quitte, Augereau y vient, 601. Prise d'Holstalrich, 602. Reddition de Girunne, 604. Résultats de la campagne, *id.* Les Bourbons d'Espagne félicitent Napoléon, 605. La reine d'Etrurie au couvent, *id.* Vie du roi Charles IV à Marseille, 606. Il part pour Rome, t. IX, 188.—1810. Plan de Napoléon, t. VIII, 254. Jourdan major-général, remplacé par Soult, 255. Expédition en Andalousie, 256. Occupation de Jaen, Cordoue, Séville, Grenade, 257. Victor prévenu à Cadix par Albuquerque, 258. Sébastiani à Malaga, Mortier en Estramadure, 260. Position des divers corps de l'armée, 261. Insurrection espagnole, *id.* Victor devant l'île de Léon, 262. Les Anglais à Cadix, 263. Blake y remplace Albuquerque, 264. Lacy battu par Rey, 265. Opérations de Dessolles, Mortier et Regnier, 266. Soult affermit sa conquête, 269. Joseph retourne à Madrid, *id.* Napoléon établit des gouvernemens généraux, *id.* Plaintes de Joseph, 270. — *Aragon* et *Catalogne.* Expédition de Suchet sur Valence, 271. Pertes éprouvées par Augereau, 273. Remplacé par Macdonald, 275. Suchet assiège Lerida, 276. Combat de Margalef, 277. Lerida se rend, 278. Siège et prise de Mequinenza, 279. Prise de Morella, 280. — *Nord du Tage.* Opérations des divers corps, 280. Siège et prise d'Astorga par Junot, 281. — Expédition de Portugal par Massena, 282. Siège et prise de Ciudad-Rodrigo, 283. Situation et préparatifs de Wellington, *id.* Force des armées françaises, 286. Combat de La Coa, 288. Siège et prise d'Almeida, 289. Masséna entre en Portugal, 291. Bataille de Busaco, 292. Il marche sur Coimbre et Leyria, 293. Wellington dans les lignes de Torres-Vedras, 294. Bloqué par Masséna, 295. Foy envoyé à Paris, *id.* Réponse de Napoléon, 296. — Opérations des autres armées, 297. Assemblée des Cortès, 298. Arrivée et prétentions du duc d'Orléans, 299. Colonies d'Amérique, *id.* Blocus et travaux de l'île de Léon, 300. Suchet assiège et prend Tortose, 302. Il prend le fort Saint-Philippe, 304. — Les Bourbons, de Valençay, félicitent Napoléon sur son mariage, *id.* Ferdinand lui demande de l'adopter, *id.* Le gouvernement anglais projette son évasion, 305. Affaire du baron Kolli, *id.* — 1811. Formation de l'armée du nord sous Bessières, 476. Soult chargé du siège d'Olivenza et de Badajoz, 477. Bataille de la Gebora, 479. Badajoz se rend, *id.* Andalousie, combat de Barosa, 480. — Portugal; retraite de Masséna, 482; Combats de Redinha, Funs-d'Aronce, Sabugal, 483. Division parmi les chefs, 485. Masséna demande des secours à Bessières, 486. Bataille de Fuentes-Onoro, 489. Brennier s'échappe d'Almeida, 491. Marmont remplace Masséna, *id.* Les Anglais assiègent Badajoz, 492. Soult marche à son secours; bataille d'Albuera, 493. Sa réunion avec Marmont, 495. Siège de Badajoz levé, 496. — Andalousie. Soult y retourne; ses opérations, *id.* Marmont ravitaille Ciudad-Rodrigo, 498. Girard surpris à Arrogo-Molinos, 499. — *Catalogne* et *Aragon.* Combat de Vals, 501. Echec des Espagnols au fort de Montjouy, 502. Incendie de Manrèse, *id.* Les Espagnols surprennent Figuières, 503. Siège et prise de Tarragone par Suchet, 505. Nommé maréchal, 506. Macdonald rappelé, 507. Figuières repris, *id.* Suchet assiège et prend Sagonte et Valence, 508. Deux cents millions de récompense à l'armée, 511. Suchet duc d'Albufera, *id.* Situation du roi Joseph, 512. Amérique espagnole, insurrection, 513. — 1812. Wellington assiège et prend Ciudad-Rodrigo et Badajoz, t. IX, 100. Il isole Soult et Marmont, 102. Ba-

taille de Salamanque, 103. Marmont remplacé par Clausel, 104. Joseph évacue Madrid, 105. Constitution des cortès, *id.* Wellington assiège Burgos, se retire sur Salamanque, 186. Soult évacue l'Andalousie, *id.* Joseph rentre à Madrid, *id.* Wellington refuse la bataille, 187. Suchet commande en Aragon, en Catalogne, dans le royaume de Valence, *id.* Ses opérations, *id.* — 1813. Wellington renforcé, les Français affaiblis, 323. Il reprend l'offensive, 324. Joseph quitte Madrid, se retire à Burgos. *id.* Bataille de Vittoria 325. L'armée se retire aux Pyrénées, 326. Suchet se rapproche de la frontière, *id.* Commandement donné à Soult, 327. Ménagemens pour le roi Joseph, *id.* L'Espagne évacuée, 441. Soult devant Bayonne, 442. Négociation avec Ferdinand, *id.* Traité, 443. Soult abandonne Bayonne, 444. Suchet tient devant Barcelone, 445. Il reçoit Ferdinand Convention d'évacuation, t. X, 78. Il entre à Madrid, 79.

Essling. V. Campagne 1809.

Etats-Unis d'Amérique, plénipotentiaires à Paris, t. I, 170. Traité d'amitié, t. II, 9. Cession de la Louisiane, t. III, 263. Démêlés avec l'Angleterre, t. V, 377. t. VI, 218. Système continental. Embargo, t. VI, 506. Bill de non-Interconrse, t. VII, 481. Représailles; réclamations, t. VIII, 236. Arrangemens, 237. Napoléon révoque ses décrets, 383. Guerre avec l'Angleterre, t. IX, 183.

Etranger. Français au service, projet, t. III, 355. Peines, t. VII, 220, t. VIII, 122, 411. Naturalisation, sa forme, ses effets, 409. Affiliations à corporation étrangère, t. VI, 109. Contraignables par corps pour condamnations, 110. — 1814, loi sur la naturalisation, t. X, 180.

Etrurie. Création du royaume, t. II, 275. Le roi, infant de Parme, à Paris, 308. Proclamé à Florence par Murat, 310. Sa plate soumission au pape, 463. Sa mort, sa veuve régente, t. III, 289. Cédée à la France, t. VI, 263. Abdication du roi et de la reine, 304. Régime français établi, 494. Réunie à l'Empire, 495. Erigée en grand-duché de Toscane, t. VII, 436.

Excelmans (général), son procès, t. X, 145. Chargé de chasser les Bourbons, 256. Sa belle sortie contre les Prussiens, 459.

Eylau. V. Campagne 1807.

F.

Fédération des patriotes, 1815, t. X, 346. Paralysée, 347. Revue des fédérés de Paris, *id.*

Féodalité. Titres et dénominations monarchiques, t. IV, 45. Institutions féodales, motifs de leur établissement, t. V, 307 Réflexions, 309. — Armoiries des villes, t. VII, 487. — Droits féodaux supprimés en Piémont, t. IV, 265. Dans plusieurs États, t. VI, 479.—Fiefs, création dans les États vénitiens, t. V, 302. Dans la principauté de Lucques, 305. Parme et Plaisance, 306. Bénévent et Pontecorvo, *id.* Dans le royaume de Naples, 345. Autorisation de les transporter en France, t. VI, 165. — Majorats, substitutions autorisés, t. V, 305. Introduits dans le Code Napoléon, t. VI, 109. Réprouvés, *id.* Leurs sièges, maisons d'habitations, t. VIII, 55. Peu de majorats particuliers, 58, 311.—Noblesse, sa création, t. VI, 481. But de Napoléon, 485. Réfutation, 486. Nomination de ducs et princes, t. VII, 386, 483. Transmission, cumulation de titres, 486, t. VIII, 56. Concession aux nobles des départemens réunis, 311.—Rentes féodales Projet de les rétablir rejeté, t. I, 129; t. III, 354. Décisions diverses, t. IV, 311; t. VI, 165.

Ferrand. Son *Esprit de l'Histoire*, t. VII, 458. Directeur-général des Postes, t. X, 97. Il présente la Charte, 103. Son discours en faveur des émigrés, 196.

Fesch, archevêque de Lyon, cardinal, t. III, 436. Grand aumônier, t. IV, 50. Sénateur, 202. Coadjuteur du prince Primat, t. V, 391. Ambassadeur à Rome, 261, 263. Rappelé, 271. Membre de la commission ecclésiastique, t. VII, 511. Refuse l'archevêché de Paris, 516. Ultramontain, t. VIII, 219. Président du concile, 461, 463. Se retire à Rome, t. X, 33.

Fêtes nationales, 14 juillet an VIII, t. I, 331. 1er vendémiaire an IX, t. II, 1. 14 juillet, 158. 1er vendémiaire an X, 317. 14 juillet annoncé, non fêté, 489. Tombées en désuétude, t. III, 390, 501. — Fête pour le concordat, t. II, 448. Bataille d'Austerlitz, anniversaire, t. V, 323. Fête de

saint Napoléon, 326; t. VI, 244. Fêtes pour le retour de la grande armée, t. VI, 247; t. VII, 49. — pour la paix, 427. Pour le mariage, t. VIII, 114, 127. Chez Schwarzenberg, *id.* Mot de Napoléon, 369

Finances. — An VIII. Ordre rétabli, t. I. 140. Budget. 146. — An IX. Arriéré remis aux contribuables, t. II, 134. Dette publique, paiement, liquidation, *id.* Amortissement, caisse, sa dotation, 135. Bonaparte contre les emprunts, 136. Budget, 138. Concours du pouvoir législatif illusoire, 139. Trésor, mort du directeur Dufresne, honneurs, 140. — An X. Ministère du trésor public établi, 427. Direction-générale de la liquidation, *id.* Caisse d'amortissement, organisation, 427. Cinq pour cent consolidés, leur maximum, 428. Dette viagère, *id.* Budget, *id.* — An XI, budget, t. III, 180. Lettres de change des colonies sur le trésor, 183. — An XII. Bubget, 492, 497. Système des finances en paix et en guerre, 493. Impôt préféré au crédit, *id.* Contributions indirectes préférées aux directes, 495. Droits sur le tabac et les boissons, 496. Régie des droits-réunis, 497. Premiers comptes fournis par le gouvernement, 499. Commission de liquidation à Mayence, t. IV, 138. — An XIII. Budget, 241. Bruits alarmans, non fondés, 242. Commission de liquidation à Turin, 264. — An XIV-1806. Système pour la paix et la guerre, t. V, 127, 137. Droit sur le sel, 130, 141. Salines de l'Est, 143. Droit de passe supprimé, 131, 142. Receveurs-généraux gagnent trop, 134. Budget, 137. Diminution de la contribution foncière, 142. Contribution mobilière dénaturée, *id.* Banque, crédit public, crise, t. V, 144, ses causes, 145. Barbé-Marbois, ministre du trésor, remplacé, 149. Opinion de l'Empereur sur les banques, 150. Nouvelle organisation du trésor, caisse de service, 158. Intendant du trésor au-delà des Alpes, 159. — 1807. Lenteur des liquidations, cause, t. VI, 124. Budget, 125. Contribution foncière dégrevée, 126. Ecritures en parties doubles au trésor, 128. Conseil de liquidation à Turin, 129. Cour des comptes, création, *id.* Conseil de liquidation en Toscane, 498. — 1808. Budget, t. VII, 129. Droit sur les boissons, 132. Contribution foncière dégrevée, 133. Compte de la campagne de Prusse, *id.* Lettres de change des colonies, 135. Tabac, culture réglementée, 136. Cartes à jouer, *id.* Caisse d'amortissement, examen de sa gestion, *id.* Monnaies, type impérial; 137. Caisse des contributions de la cinquième coalition, 385. — 1809. Apuremens d'exercices, 474. Fonds extraordinaires employés à la guerre, 475. Budgot, 476. Dettes du Piémont, de la Toscane, 477. — 1810. Budget, t. VIII, 17. Liquidation générale fermée, 18. Ses travaux depuis 1790, 19. Conseil de liquidation à Amsterdam, 30. Tabac, monopole établi, 31. Liquidation des dettes dans les nouveaux départemens, 168. — 1811. Budget, 354. Dette de la Hollande, *id.* Augmentation de la dette publique, 357. Faste et grandeur dans les dépenses, 359. — 1812. Point de budget publié. — 1813. Exercices antérieurs, situation, t. IX, 207. Vente des biens des communes, 208. Budget, *id.* Dette augmentée, 212. — 1814. Projet de budget, *id.* Mécomptes causés par la guerre, 213. Budget arrêté par décret, 478. — Restauration, réclamations des étrangers, liquidation, t. X, 110. Rapport de Louis, arriéré, 166. Mode de remboursement, 168. Budgets de 1814 et 1815, 169. — 1815. Négociation de rentes, 365.

Fontanes. Son discours à la fête pour Washington, t. I, 172. Député au corps législatif, t. III, 19. Discours sur la guerre avec l'Angleterre, 262. Président du corps législatif, 483. Discours sur la conspiration de Georges, 528. *Idem*, pour l'Empire, t. IV, 21. *Idem* pour l'inauguratisn de la statue de l'Empereur, 246. A la session de 1806, t. V, 106, 163. Session, 1807, t. VI, 134. Aux Invalides, insignes de Frédéric, 2, 238. Sur la mort du prince royal de Hollande, 239. Grand-maître de l'Université, 553. *V.* ce mot. Session de 1808, t. VII, 86, 139. Session de 1809, fait ses adieux au corps législatif, 478, 479. Nommé sénateur, t. VIII, 161. Naissance du roi de Rome, félicitations, 344. Sur la vaccine, 445. Sur le complot Malet, t. IX, 164. Sur la communication de pièces au Sénat, 466. Pour les Bourbons, 651. Il déplore le passé, t. X, 52.

Forêts. Bois particuliers, administration, t. III, 175. Directeur-général,

t. IV, 243. Attributions judiciaires, t. V, 110.

Fortifications. V. Travaux publics.

Fouché, ministre de la police, t. I, 73. Sa conduite envers les Jacobins, 84; les naufragés de Calais, 86. Ses circulaires, 139. Contre les émigrés, 411, et les Bourbons, 416. Ses rapports avec des Jacobins, 419. Son rapport sur le complot Arena, t. II, 19. Travaille contre Lucien, 31. Sa conduite dans le complot du 3 nivose, 38. Suppression du ministère, motifs, t. III, 46. Portrait de Fouché, 44. Nommé sénateur, cadeau de Bonaparte, 48. Renommé ministre, t. IV, 67. Propose à Joséphine le divorce, t. VI, 245. Ses intrigues avec Talleyrand, t. VII, 195. Lève les gardes nationales contre les Anglais, 371. Suspect à Napoléon, 375, 446. Duc d'Otranto, 386. Renvoyé du ministère, motifs, t. VIII, 130. Gouverneur de Rome, 134. Refuse de remettre à Napoléon ses lettres, 135. Exilé dans sa sénatorerie d'Aix, 136. Son voyage à Dresde; gouverneur d'Illyrie; projet de régence, t. IX, 317. Il évacue l'Illyrie, vient à Naples, 456. — 1814 Son attitude et ses intrigues sous la Restauration, t. X, 206. Recherché par les Bourbons, 243. Son arrestation, son évasion, *id.* 1815. — Ministre de la police, 260. Ses relations avec Métternich, 301. Travaille pour les Bourbons et pour l'abdication de Napoléon, 394, 395, 397, 398. Contre Napoléon, 2, 410. Président du gouvernement provisoire, 411. Son système, tout paralyser, 418. Ses communications secrètes avec les Bourbons. 425. Ses agens dans la chambre des représentans, 427. S'affranchit du concours de ses collègues, *id.* Fouché écrit à Wellington, 437. Accusé par des représentans, sa justification, *id.* Davoust le presse de recevoir les Bourbons, 442. Sa réponse, *id.* Il envoie ses agens à Wellington, 463. Médiateur suprême, 471. Effrayé par l'esprit de l'armée, 472. Accusé, comment se justifie, 473. Ses communications avec Wellington et Talleyrand, 475. Il veut imposer la cocarde nationale, 479. Son entrevue avec Wellington, 481. Ministre de la police, 482. Deuxième entrevue avec Wellington, *id.* Reçu par Louis XVIII, 483.

Fourcroy. Conseiller d'état; projet sur l'instruction publique, t. II, 150. Le présente au corps législatif, 490. Directeur de l'instruction publique, t. III, 50. Travaille à l'établissement de l'Université, t. V, 111, 122, 123, 124, t. VI, 539, 554. Sa mort, t. VII, 453.

Fournisseurs. Sévérité du premier Consul, t. I, 150.

Fox. A Paris, bien accueilli par Bonaparte, t. III, 79. Son ministère, t. V, 375.

Friedland. V. Campagne 1807.

Frochot. V. Complot Malet. Préfet à Marseille, t. X. 282.

Fusion des partis. Opérée par Bonaparte, t. II, 208.

G.

Gand. V. Louis XVIII.

Ganteaume. Amiral. Diverses expéditions, t. I, 239, 257, t. IV, 130. Commande les flottes réunies, t. IV, 226. Chaud pour la Restauration, t. X, 281.

Garde nationale. Organisation, institution dénaturée, t. IV, 442, 454, t. VII, 489. Organisée en trois bans, levée, t. VIII, 533. Formation, levée de cohortes, t. IX, 464. 1815. Organisation, 344. Revue de la garde nationale de Paris, 345.

Garde consulaire, augmentée, t. III. 61. Marins de la garde, 459.

Gardes d'honneur levées, t. IX, 237. Motifs, 238.

Garde impériale. Vélites, création, t. V, 443. Fusiliers de la garde, t. V, 443. Dragons d'élite, 546. Gendarmes d'ordonnance, *id.*

Garde municipale à Paris, t. III, 279.

Gardes champêtres auxiliaires de la gendarmerie, t. V. 206.

Gaudin, ministre des finances, t. I, 73. Duc de Gaëte, t. VII, 386. — 1815. Ministre des finances, t. X, 260.

Généraux. Statues décernées par Napoléon, t. VIII, 129.

Gênes. Gouvernement provisoire, t. I, 325. Constitution de la république ligorienne, t. III, 81. Réunion demandée par la sénat, t. IV, 285. Réponse de l'Empereur, 287. Réunion à l'Empire, organisation, 290. Entrée de l'Empereur à Gênes, 291. Fêtes, *idem.* Sénatus-consulte de réunion, 296. Lebrun tancé pour ses ménagemens, 297. L. Bentinck lui promet l'indépendance, t. X, 76.

Gouvernement provisoire; 1814. Nommé par le sénat, t. IX, 647. Organisa

un ministère, 648. Sa proclamation aux armées, 652. Annulle tous les actes de Napoléon après sa déchéance, t. X, 23. Prescrit la cocarde blanche, 24, 41. Garantit le traité du 11 avril, 26. Proclamation à l'armée, 34. Devient conseil d'état provisoire, 50. 1815, ses membres exceptés de l'amnistie, 267.

Gouvernement provisoire, 1815. Sa composition, 411. Fouché président, 414. Ses actes *au nom du peuple français*, *id.* Les chambres lui donnent la dictature, 417. Mauvais usage qu'il en fait, 418. Sa conduite envers Napoléon, *V.* ce mot. Evite de s'engager, 426. Il appelle les bureaux des chambres, 430. Séance du 27 juin, *id.* Proposition de recevoir les Bourbons, 431. Il blâme Fouché, 443. Séance avec les bureaux des chambres et avec des militaires, 459. Son système, 470. Proclamation au peuple, 477. Mauvais termes rectifiés, 478. Altercations entre Fouché et Carnot, 484. La commission abdique, 485.

Gouvion Saint-Cyr, premier lieutenant de l'armée, t. I, 181. Maréchal, t. IX, 71. 1815, pour les Bourbons, t X, 247. Il revient à Napoléon, 266. Ministre de la guerre de Louis XVIII, 482.

Grâce (droit de). Empiétement des tribunaux réprimé, t. IV, 304.

Grégoire, député. Conférences avec Bonaparte sur le concordat, t. II, 175. Président du corps législatif, parle avec dignité à Bonaparte, 331. Sénateur, contre l'Empire, t. IV, 32.

Grenier. Commande l'armée française en Italie, t. X, 72. Son adhésion aux Bourbons, 75. Membre du gouvernement provisoire, 412.

Grouchy. *V.* Guerre, 1815, campagne dans le Midi, maréchal, 281. *V.* Bataille de Waterlo. Commande l'armée, 429. Propose les Bourbons, 450.

Guastalla. *V.* Bonaparte (Pauline).

Guerre. Ministère, direction de l'administration, t. III, 62.

Guerre d'Espagne et Portugal. *V.* Espagne.

Guerre. Campagne des ans VIII et IX. *Italie*. Championnet, général en chef, t. I, 180. — Ancône rendue, id. Gênes défendue par Gouvion-Saint-Cyr, 181. Masséna, général en chef, 182. Enquête sur la campagne an VIII, 183. Latour-Foissac mis en jugement, 184. Formation de l'armée de réserve, 196. Forces et plans de l'Autriche, 236, *id.*, de la France, 237. Mélas ouvre la campagne en Ligurie, 247. Masséna sort de Gênes; combat de Montefaccio, 248. Combats livrés par Soult, 249. L'armée bloquée dans Gênes, 250.—L'armée de réserve passe les Alpes, 262. Suchet sur le Var, 268. Prise d'Ivrée, 274. Combat de la Chiusella, 276. Passage du Tésin, 279. Entrée à Milan, 281. Reddition de Gênes, 290. Elsnitz défait par Suchet, 298. Bataille de Montebello, 300. Bataille de Marengo, 303. Armistice, convention d'Alexandrie, 316. Hohenzollern remet Gênes à Suchet, 324. Prétentions des Anglais déjouées, *id.* Brune, général en chef, 391. Armistice de Castiglione, *id.* *Allemagne*. Armée du Rhin. Moreau, général en chef, t. I, 185. Plan de campagne, 240. Discussions entre Moreau et le premier Consul. 243. Parallèle entre eux, 245. Combats d'Eogen, Stokack et Moeskirch, 251; *id.*, de Biberach, de Memmingen, 337. Bataille de Hochstett, 338. Combat d'Oberhausen, 339; *id.*, de Landshutt, 341. Armistice de Pahrsdorf, 342. Convention de Hohenlinden, 391.—L'Autriche veut gagner du temps, t. II, 64. Armistice dénoncé, 66. Plan des Autrichiens, 68; *id.*, de Bonaparte, 69. Reprise des hostilités, 73. Bataille de Hohenlinden, 74. Combats de Lauffen, Salzbourg, Lambach, 77. Passage de l'Ens. 78. Armistice de Steyer, motifs de Moreau, *id.*—*Armée des Grisons*, Macdonald, 84. Pénible et belle campagne, *id.* Il rejoint Brune, 87, 92.—*Italie*. Brune. Insurgés toscans battus et soumis, 88. Armistice dénoncé, 89. Hostilités; l'armée passe le Mincio, l'Adige, la Brenta, 90. Conditions d'armistice de Bonaparte, 91. Déjà signé à Trévise, 92. Conditions acceptées par Cobentzel, *id.* — *Naples*. Miollis chasse Damas de Toscane, 106. Murat prend le commandement, *id.* Médiation de la Russie, 107. Occupation d'Ancône, 108. Armistice de Foligno, 111. Dures conditions, 112. Soult va occuper Tarente, 115.—*Portugal*. Invasion projetée t. I, 395, t. II, 273. Corps d'observation de la Gironde, 275. Armée espagnole près Badajoz, 276. Leclerc avec le corps d'observation passe les Pyrénées, *id.* Traité de Badajoz, 277. Bonaparte ne l'approuve, 278. Le sort du Portugal subordonné à la paix avec l'Angleterre, *id.* Ordre à Saint-Cyr de marcher sur Lisbonne, 320. Traité de paix conclu à Madrid, 321. — *Angle-*

terre. Expédition anglaise contre le Ferrol et Cadix, t. I, 292. Combat d'Algésiras, entre Linois et Saumarez. t. II, 284. Préparatifs de descente, 295. Flottille de Boulogne, 297. Armemens en Angleterre, 299. Attaques de Nelson, 300. Ile d'Elbe, expédition française, 304.

Campagne de l'an XI. Elan en France pour la guerre, t. III, 274. Invasion du royaume de Naples par Saint-Cyr et Murat, 287. Armée gallo-batave sous Victor, 293. Travaux de défense des côtes, 294. Grande armée, formation, placement, 295. Armemens et constructions dans les ports, 301. Mesures défensives en Angleterre, 303. — Mortier envahit le Hanovre, 305. Capitulation de Suhlingen, 307. Non ratifiée par l'Angleterre, 310. Mortier se met en mouvement, capitulation d'Artlenbourg, 312. Arée hanovrienne dissoute, *id.* La politique interdite à Mortier, 314. Portugal neutre, 315. Bonaparte visite le littoral de Boulogne à Flessingue, 326. Boulogne point principal, 330. Bruix, commandant de la flottille, 333. Anvers, grands projets, 339.

Campagne de l'an XII. Attaques des Anglais sur les côtes, t. III, 459. Concentration de l'armée d'Angleterre, 461. Bonaparte à Boulogne, 462. Réunion des flottilles batave et française, 464. Grand mouvement défensif en Angleterre, 466. Préparatifs sérieux de descente, t. IV. 117. Flottille protégée par les escadres, *id.* Latouche-Tréville les commande, 120. Napoléon à Boulogne, 121. Grande fête, 125. Mort de Latouche-Tréville, remplacé par Ganteaume, 130. Attaque des Anglais, 129.

Campagne de l'an XIII. Keith, lance les catamarans, t. IV, 139. Bateaux à vapeur proposés, 142. Plan de descente, départ des flottes françaises, 146. Opération des amiraux Missiessy et Villeneuve, 215, 218, 224. Mort de l'amiral Bruix, *id.* Villeneuve rallie les Espagnols, 225. Ganteaume, commandant des flottes réunies, 226. Mouvemens des flottes françaises, 336. Ganteaume, remplacé par Villeneuve, 343. Instructions pour la réunion des flottes, *id.* Napoléon veut rendre le commandement à Ganteaume, 347. Suite du mouvement des flottes, 352. Combats entre la flottille et les Anglais, 358. La flottille et l'armée prêtes à partir, 361. Napoléon à Boulogne, *id.* Tableau des forces françaises et anglaises, 363. Combat entre Villeneuve et Calder, 366. Villeneuve entre à Cadix, 370. Réunion des flottes manquée, Napoléon renonce à la descente, 372.

Campagne de l'an XIV. Formation de la troisième coalition, t. IV, 374. Traité entre l'Angleterre et la Russie, 375. Mission de Nowosilof, 381. Armemens de l'Autriche, 386. Explications entre elle et la France, 387. L'Autriche offre sa médiation, 390. Elle est engagée dans la coalition, 391. Elle y adhère, 395. Sa médiation rejetée, 396. Elle est prête à entrer en campagne, 399. Napoléon met en sûreté ses forces navales, 403. Il lève les camps de Boulogne, *id.* La grande armée marche sur le Rhin, 406. Prétentions de l'Autriche, 414. Elle veut gagner la Bavière, 417. Embarras de l'électeur, il se décide pour la France, *id.* Plan de campagne de Napoléon en Italie, 424. Convention de neutralité avec Naples, 434. Occupation d'Ancône malgré le pape, 435. Napoléon se rend au sénat, 438. Levée de conscrits et de gardes nationales, 441. Départ de Napoléon pour l'armée, 444. Forces belligérantes, 445. Position des Autrichiens, 446. Passage du Rhin, 450. Territoire prussien violé, 458. Mauvaises dispositions à Berlin, 459.—Passage du Danube, 461. Combats de Wertingen, de Gunzbourg, d'Albeck, 462. Bernadotte marche au-devant des Russes, 469. Memmingen capitula, 473. Combat d'Elchingen, 474. Capitulation d'Ulm, 476; *id.*, de Trochtelfingen et Bottfingen, 479. L'armée autrichienne prisonnière sort d'Ulm, 483. Opérations en Italie, 488. Retraite de l'archiduc Charles, 489. Passage de l'Inn, 490. Alexandre à Berlin, 492. Alliance entre la Prusse et la Russie, *id.* Combats de Lambach, de Colling, 494. Opérations de Deroy et Ney en Tyrol, 496. Flottille du Danube, 499. Armée de Nord sous Louis Bonaparte, 500. Combat d'Amstetten, 501. Marmont marche sur Léobec, 503. La cour part de Vienne pour Olmutz, *id.* Giulay envoyé à Napoléon, 504. Combat de Mariazell, 505; *id.*, de Diernstein, 506. Giulay revient, 514. Entrée des Français à Vienne, 518. Retraite du prince Charles, 521. Les Russes poursuivis en Moravie, *id.* Administration française en Autriche, 525. Combats de Schöngraben et Gunzersdorf, 529. Napoléon à Znaïm, 530. Opérations en Italie et Tyrol, t. V, 3. Na-

poléon à Brunn, 5. Bernadotte marche vers la Bohême, 6. Opérations en Tyrol, en Italie, *id.* Arrivée de l'envoyé prussien Haugwitz, 10, 12. Mission de Ginlay et Stadion, 11. Savary envoyé à Alexandre, *id.* 13. Contributions de cent millions, *id.* Dolgorouki envoyé à Napoléon, 17. Bataille d'Austerlitz, 18. Résultats, 33. Mission de Liebtenstein, 40. Entrevue des deux Empereurs, 41. Alexandre obtient passage, 44. Savary envoyé à Alexandre, 45. Armistice, 50. Récompenses à l'armée, 52. Arsenal de Vienne évacué, 62. Promotions, 63. Proclamation de Napoléon à l'armée, 65. Ses adieux aux Viennois, 67. Son entrevue avec le prince Charles, 69. Il quitte l'armée, 77.—Bataille navale de Trafalgar, 80. Expéditions des contre-amiraux Lallemand, Lesseignes, Villaumez, 90. Cap de Bonne-Espérance pris par les Anglais, 92. Inde, expédition de Linois et Decaen, 94. Projet d'une grande expédition de Napoléon, 99. — *Naples.* Viole sa neutralité, t. V, 72. L'armée d'Italie en marche, 73, 76. Invasion du royaume, 340. Départ de la cour, *id.* Guerre en Calabre; Reynier battu à Maida, 407. Reddition de Gaëte, 408. Masséna marche en Calabre, soumise, 409. *Dalmatie.* Les Autrichiens livrent les places aux Russes, t. V, 368. Opérations militaires, 410. Mauvaise foi des Autrichiens et des Russes, *id.* Opérations de Molitor, Marmont et Lauriston, 411.

Campagne de 1806. Napoléon à l'armée, 447. *Ultimatum* de la Prusse, 449. Force et position des armées, 454. Combats de Saalbourg, Schleitz et Saalfeld, 457. Lettre de Napoléon au roi, 462. Bataille de Iéna et d'Auerstadt, 465. Bernadotte refuse son appui à Davoust, 477. Déroute de l'armée prussienne, 482. Poursuivie, 486. Prisonniers saxons renvoyés, 487. Contribution de guerre, 491. Le roi demande un armistice, 492. Combat de Greussen, capitulation d'Erfurt, *id.* Klein laisse sauver Blucher, 493. Combat de Halle, occupation de Leipzig, 495. Confiscations, réquisitions, *id.* t VI, 4. Colonne de Rosbak enlevée t. V, 496. Lucchessini envoyé par le roi, 497. Magdebourg investi, *id.* Le duc de Weimar échappe à Soult, 498. Napoléon l'approuve, 499. Le duc de Brunswik implore Napoléon, 500. L'empereur à Potsdam; visite au tombeau de Frédérick, 503. Davoust à Berlin, 504. Reddition de Spandau, 505. Napoléon à Berlin, 509. Sa clémence pour le prince de Hatsfeld, 508, 510. Ses égards pour la famille du roi, 513. Sa conversation avec J. de Muller, 514. 517. Hohenlohe, battu à Zehdenik, capitule à Prentzlow, 519 Reddition de Stettin et Custrin, 522. Prise et sac de Lubeck, 523. Blucher pose les armes à Ratkau, 526. Reddition de Magdebourg, 527. Résultats de la campagne, 528. Occupation de Fulde, Brunswick, Hesse-Cassel, Hanovre, Mecklenbourg, *id.* L'armée marche sur l'Oder et la Vistule, 533. Convention d'armistice, 537. Administration des pays conquis, 550. Armistice non ratifié par le roi, 553. Son manifeste, 556. Reddition de Glogau, 558. — Armées russes, situation, force, 564. Entrée des Français à Varsovie, passage de la Vistule, 567. Combats de Czarnowo, Nazietsk, passage de la Wrka, la Sonna, 569. Combats de Pultusck, Golymin, Soldau, 570. Cantonnemens d'hiver, 572.

Campagne, 1807. Gratifications à l'armée, t. VI, 2. Capitulation de Breslau, 4 Blocus de Colberg et Dantzig, 7. Ney étend ses cantonnemens, l'Empereur le blâme, 9. Beningsen attaque Ney et Bernadotte, 10. Combat de Mohrungen, 13. Napoléon rentre en campagne, 15. Combats de Bergfried, Waterdorf, Deppen, Hof, Eylau, 16. Bataille d'Eylau, 21. Beningsen se retire sous Kœnigsberg, 26. L'armée prend des cantonnemens, 27. Combat d'Ostrolenka, 30. Positions de l'armée, 31. Combats de Braunsberg et Guttstadt, 34. L'armée se repose et se refait, *id.* Vaines négociations, *id.* Traité de Bartenstein, 39. Sièges et redditions de Dantzig et des places de Silésie, 41. Campagne de Mortier en Poméranie. 46. Armistice avec la Suède, 49. Anglo-Siciliens chassés du royaume de Naples, 59. Les Russes rouvrent la campagne, 63. Combats de Spanden, Lomitten, Deppen, Guttstadt, Heilsberg, *id.* Bataille de Friedland, 70. Prise de Kœnigsberg, 75. Armistice, 77. Entrevue de Tilsit et traités de paix, *V.* Russie. Convention militaire avec la Prusse, 91. Destination de la grande armée, 92. Conséquences de la paix de Tilsit, 95. Reprise d'hostilités avec la Suède, 223. Prise de Stralsund, 225; des îles de Danholm et de Rugen, 226.

Convention signée par Brune, 227. — Portugal. *V.* Espagne, 1807, 1808.

Campagne de 1809; Berthier envoyé à l'armée, t. VII, 209. Plan de campagne, 210. Force des armées, 212. Système insurrectionnel en Allemagne, 215. Associations serrètes, 216. Autrichiens entrent en campagne, 221. Fausses manœuvres de Berthier, 222. Napoléon à l'armée, 223. Batailles de Tann, d'Abensberg, 226. Combat de Landshut, 233. Bataille d'Eckmuhl, 234. Combat et prise de Ratisbonne, 235. Les Autrichiens repassent l'Inn, 240. — Italie. Bataille de Sacile, 241. — Tyrol. Insurrection, 242. — Napoléon marche sur Vienne, 243. Sévérité des bulletins, 244. Lettre de l'archiduc Charles à Napoléon, 245. Combat d'Ebersberg, 247. Autrichiens en Bohême, 250. Les Français devant Vienne, 252. L'archiduc Maximilien l'évacue, 253. Entrée des Français, 256. Réflexions amères sur l'Autriche, 257. Landwehr dissoute, 258. Gouvernement et administration du pays, *id.* Reproches de l'Angleterre, 259. — Escadre de Villaumez détruite à l'île d'Aix, 260. — Pologne. Poniatowski évacue Varsovie, 263. Ses progrès en Gallicie, 264. — Italie. Retraite de l'archiduc Jean, 264. Poursuivi par Eugène, bataille de la Piave, 265. Eugène à Leoben, 267. Marmont en Dalmatie, 268. — Tyrol. Campagne de Lefebvre et des Bavarois, *id.* Chasteler mis hors la loi, 270. Système insurrectionnel, Katt, Doernberg, Schill, Brunswick, 273, 298. La maison d'Autriche menacée, 275. Ponts jetés sur le Danube, 277. Bataille d'Essling, 280. Retraite des Français dans l'île de Lobau, 290. Lannes blessé mortellement, 289, 291. Sa mort, 296. — Les chefs d'insurrection en campagne, 298. Schill tué, 300. Désavoué par la Prusse, 301. L'insurrection s'étend, 303. — Naples. Les Anglo-Sicilien s'échouent, 305. — Prusse, elle écoute les propositions de l'Autriche, 306. — Pologne. Les Russes, alliés infidèles, 309, 303. Favorisent les Autrichiens, 310. Leur livrent Cracovie, 313. — Grande armée. Travaux dans l'île de Lobau, 315. Représailles au sujet de Chasteler, 318. Eugène en communication, 321. Bataille de Raab, 322. Reddition de la place, 328. Opérations en Dalmatie, Carinthie et Croatie, 324. Indisposition de Napoléon, arrivée de Corvisart, 329. Arrestation d'un espion, 330. Passage du Danube, 333. Bataille de Wagram, 337. Poursuite de l'ennemi en Moravie, 348. Armistice, 350. Mauvaise foi de l'Autriche, 352. Le commandement ôté à l'archiduc Charles, 354. On se prépare à la guerre, *id.* — Les Anglais débarquent à Cuxhaven, 356. Brunswick forcé à s'embarquer, 357. Insurrection du Tyrol continue, 358. Bernadotte disgracié, 360. Dispositions militaires de Napoléon, 363, 383, 360. — Expédition anglaise à Walcheren, 366. Siége de Flessingue, 370. Mesures prises par le gouvernement, 371. Bernadotte offre ses services, refusé, 372. Le roi Louis commande, 373. Napoléon nomme Bernadotte, *id.* Reddition de Flessingue, 378. Les Anglais se rembarquent, 379. Bernadotte remplacé par Bessières, 382. Flessingue évacué, 412. — Napoléon inspecte les corps de l'armée, 391. Paix. *V.* Autriche. Remparts de Vienne détruits, 400. Précautions pour l'évacuation de l'Autriche, 401. — Tyrol, insurrection vaincue, 409. Hofer exécuté, 412. Remarques sur la campagne, 415 — Escadre de Baudin détruite, 421.

Campagne de 1812. Napoléon doute de la guerre, t. VIII, 537. Mouvement des armées, 538. Invasion de la Poméranie. *V.* Suède. Napoléon part pour l'armée, t. IX, 15. Opinion en France sur la guerre, 16. Prétendue opposition à la cour, 17. Napoléon à Dresde, 18. Hommages et assentiment des rois et princes, *id.* Il quitte cette ville, 21. En Pologne, 24. A Dantzig, à Kœnigsberg, 24. A Weylau, à Gumbinen, 26. Sa proclamation à l'armée, 27. Force des armées, positions, plans, 28. Passage du Niémen, 31. Entrée dans Wilna, *id.* Manœuvres contre Bagration, 35. Critique du séjour à Wilna, 44. Camp de Drissa évacué par les Russes, 48. Combat de Mohilow, 50. *Id.*, d'Ostrowno, 52. Entrée à Witepsk, 53. Les Saxons surpris par Tormazoff, *id.* Combats sur la Drissa, Oudinot et Wittgenstein, 55. Napoléon apprend les traités de la Russie avec la Porte et la Suède, 56. Alexandre à Moscou, 57. Opinions pour s'arrêter à Witepsk, 58. Combats d'Inkowo, de Krasnoi, de Smolensk, 60. Opinions pour rester dans cette ville, 63. Combats de Wolontina, de Gorodeczna, de Pelotsk, 65. Napo-

léon marche sur Moscou, 72. Ses instructions pour la sûreté de ses communications, 73. Il adresse des complimens à Alexandre, 74. Kutusof commande les Russes, 75. Bataille de la Moskowa, 76. Examen critique, 84. Combats de Mojaïsk et Krimskoïé, 88. Entrée à Moscou, 90. Incendie, 92. Manœuvres de l'armée russe, sa position, 95. Ouvertures de paix, 97. Séjour à Moscou, *idem*. Réunion de Tormasof et Tschichagof, 106. Entrevue d'Alexandre et de Bernadotte à Abo, 107. Napoléon se prépare à la retraite, 108. Ses motifs, 109. Combat de Winkowo, 112. L'armée quitte Moscou, 113. Son état, *id*. Mission de Berthelemy au quartier russe, 115. Sollicitude de Napoléon pour les blessés, 116. Mortier fait sauter le Kremlin, 117. Wintzingerode prisonnier, *id*., 120. Combat de Malojarulawetz, 118. Les deux armées se tournent le dos, 120. Napoléon sur la route de Smolensk, 121. Saint-Cyr évacue Polotsk, 122. Schwarzenberg repasse le Bug, *id*. Combat de Wiaama, 123. Froid, désastres de l'armée, 124. Napoléon apprend le complot de Malet, 126. L'armée à Smolensk, 127. Combat du Woop, 129. Augmentation de désastres, 131. Combat de Krasnoï, 132. Ney perdu, 135. Combat de Smoliantzi, 136. Minsk pris par les Russes, 137. Ney rejoint l'armée, 138. Attitude de Napoléon, 140, 146. Passage de la Bérézina, 141. Napoléon quitte l'armée, 148. Murat la commande, *id*. A Wilna, désordre, confusion, 149. L'armée repasse le Niémen, 150. Plan d'opérations des Russes, 151. Napoléon à Wilna, Varsovie, Dresde, 153. Son retour à Paris, 154. Défection des Prussiens, 177. *V*. Prusse. L'Autriche infidèle à l'alliance, 179. Manœuvres de Schwarzenberg, 181.

Campagne de 1813. Murat quitte l'armée, remplacé par Eugène, 194. Schwarzenberg s'arrange avec les Russes, 196. Combat de Kalisch entre Reynier et les Russes, 224. Préparatifs et armemens en France, 192, 230, 236, 238. *Id*. de la coalition, 231. Son appel aux princes allemands, 232. Elle se fait révolutionnaire, 239. Les Français évacuent Hambourg, 241. Régime militaire dans la 32e division, Davoust commandant, *id*. Départ de Napoléon, 245. Situation de l'armée, 253. *Id*. des ennemis, 255. Combat de Weissenfels, *id*. Mort de Bessières, 256. Bataille de Lutzen, 257. Combats de Elsdorf, Nossen, Wilsdruf, 262. Davoust marche sur Hambourg, ses instructions, 263. Napoléon à Dresde, 269. L'armée passe l'Elbe, 270. Le prince Eugène envoyé en Italie, 272. Combats de Fischbach, Capellenberg, Bichofs-Werda, 281. Mission de Caulaincourt au quartier général russe, 282. Batailles de Bautzen et de Wurtschen, 285. Combat de Reichenbach, 291. Bruyères, Kirgenar, Duroc, tués, *id*. Douleur de Napoléon, 292. Honneurs et souvenirs, 293. Caulaincourt renvoyé à l'Autriche, 294. Silésie conquise, 296. Bubna revient à Dresde sans pouvoirs, 297. Armistice, Caulaincourt, plénipotentiaire, *id*. Négociation, conclu à Plesswitz, 298. Faute fatale, 305. Situation militaire après l'armistice, 306. Reprise de Hambourg, 307. Fortifications, destination du corps de Davoust, 308. Mesures de rigueur, 309. Troisième mission de Bubna, 310. Deux systèmes de guerre, ligne de l'Elba, retraite sur le Rhin, 312. Napoléon adopte le premier, *id*. Son danger, 314. Théâtre français à Dresde, 316. Traités de Reichenbach, 318. Metternich à Dresde, 319. Explications entre lui et Napoléon, 320. Médiation acceptée; armistice prolongé, 322. Evènemens d'Espagne, *V*. ce mot, 1813. Congrès de Prague, *V*. Coalition. Plan de campagne des coalisés arrêté à Trachenberg, 333. L'Autriche y est engagée, 334. Instructions à Davoust, 335, 346. Moreau arrive chez les coalisés, 348. Force des armées, 358. Arrivée de Murat, 359. Désertion du général Jomini, 360. Reconnaissance de Napoléon en Bohême, 361. Il repousse Blücher au-delà de la Katzbach, *id*. Il y laisse Macdonald; ses instructions, 362. Oudinot battu à Gross-Beeren par Bernadotte, 363. Napoléon accourt à Dresde, 366. Bataille, 26, 27 août, *id*. Moreau blessé mortellement, 370. Retraite des coalisés en Bohême, 369. Vandamme les poursuit, 371. Macdonald battu par Blücher sur la Katzbach, 372. Projet de marcher sur Berlin, 374. Vandamme battu à Culm, 375. Observations sur sa défaite, 377. Ney remplace Oudinot, 383. Napoléon se porte contre Blücher, 384. Ney battu à Dennewitz par Bernadotte, *id*. Traités de Tœplitz entre les coalisés et

l'Autriche, 387. Napoléon revient à Dresde, 388. — Il appelle le corps d'Augereau, 390. Insurrections et défections, 391. La coalition crée des billets de crédit, *id.* Traité d'alliance de l'Autriche et de l'Angleterre, 392. Manœuvres des coalisés sur Dresde, *id.* Napoléon marche sur Blücher, il s'échappe, 393. Napoléon veut porter la guerre entre l'Elbe et l'Oder, 395. Objections des généraux, 396. Défection de la Bavière, 397. Retraite sur le Rhin, 398. Bataille de Wachau, 399. Meerfeld, prisonnier, renvoyé en mission, 402. Bataille de Leipzig, 18 et 19 octobre, 403. Retraite, accident au pont, 411. L'armée à Erfurt, 413. Instructions aux garnisons sur l'Elbe, *id.* Murat quitte l'armée, 414. Dévoûment des Polonais, 415. Les Austro-Bavarois barrent le chemin, 416. Bataille de Hanau, 417. L'armée passe le Rhin, 418. Système militaire et administratif des coalisés, 419. Toute l'Allemagne dans la coalition, *id.* Napoléon à Paris, 420. Levées, mesures défensives, 421. Négociations, fin de 1813 et 1814. *V.* Coalition. — Suite de la campagne de 1813. Dresde, capitulation de Saint-Cyr violée, 434. Hambourg, défendu par Davoust, 436. Dantzig, capitulation de Rapp violée, 438. Torgau, capitulation violée, 439. Wittenberg, *id.* Autres places se rendent, *id.* Places qui se soutiennent, 440. Espagne. *V.* ce mot. — Italie. Opérations d'Eugène contre les Autrichiens, 446. Il résiste aux offres de la coalition; 449. Conduite de Murat. *V.* ce nom. — Forces de la coalition et de la France, 458. Armées coalisées en mouvement, en Hollande et Belgique, 460. La Suisse se livre à la coalition, 462. Les Autrichiens y passent le Rhin, 463. Genève leur est livrée, *id.* Passage du Rhin, par Blücher, *id.* Levée de gardes nationales, 464. Envoi de commissaires extraordinaires, 477.

Campagne de 1814. Forces populaires dédaignées, 479. Organisation de la garde nationale à Paris, 481. Serment des officiers, 482. Adresse, 483. — Italie, *V.* Murat, sa défection; proclamation d'Eugène, 498. — Napoléon en campagne, *id.* Combats de Saint-Dizier et de Brienne, *id.* Bataille de Brienne, 500. Opérations en Belgique, 501. Bombardement d'Anvers, Carnot gouverneur, 502. Genève livré, 504. Armée de Lyon, *id.* Alarmes à Paris, 512. Mesures illusoires de défense, 513. Combats de Champ-Aubert, de Montmirail, de Château-Thierry, de Vauchamp, 525. Soissons pris et repris, 532. Schwarzenberg reprend l'offensive, ses progrès, 533. Alarmes dans Paris mal défendu, 535. Napoléon revient sur la Seine, 537. Combats de Mormant et de Villeneuve, *id.* Parr propose un armistice, 538. Combat de Montereau, 541. Trahison ou faute de généraux, 543. — Italie; après la défection de Murat, Napoléon rappelle Eugène, 545. 546. Ses opérations, 547. Contre-ordre de Napoléon, 548. — Armée de Lyon, opérations d'Augereau, 548. — Armée des Pyrénées; Wellington reprend l'offensive, 550. — Combat de Méry, 552. Lichtenstein propose un armistice, 553, 559. Napoléon à Troyes; punition de traîtres, *id.* Belgique; à Anvers, Carnot repousse les séductions, 563. Bernadotte, sa proclamation. 564. — Plan des coalisés à Bar-sur-Aube, 565. Blücher marche sur la Marne, 566. Conférences de Lusigny pour l'armistice, 567. Napoléon se porte contre Blücher. 568. Il se retire sur l'Aisne; 569. Soissons se rend à l'ennemi, Blücher s'échappe, 571. Décrets de représailles, 572. Conférences de Lusigny rompues, 573. Combat de Craonne, 575. Bataille de Laon, 578, Saint-Priest défait à Reims 580. Belgique; les Anglais battus à Berg-op-Zoom, 581. Renforts appelés d'Italie, 582. — Armée d'Augereau, ses bévues, 584. — Armée de Soult, bataille d'Orthès, 585. Beresford marche sur Bordeaux, 587. Les royalistes lui livrent la ville, 589. Entrée du duc d'Angoulême, *id.* — Combats de Bar-sur-Aube, La Ferté, Laubressel, 591. Macdonald se retire sur Nogent et Nangis, 593. Napoléon marche contre Schwarzenberg, 595. Ordre à Joseph pour la sûreté de l'impératrice et de son fils, 596. Bataille d'Arris-sur-Aube, 607. Napoléon manœuvre sur les communications des ennemis, 608 Ils marchent sur Paris, 610. Mortier et Marmont ne peuvent rejoindre Napoléon, 611. Ils se replient, *id.* Déclaration des coalisés, 612. Combats de Lafère-Champenoise, 613. Conseil de régence, l'Impératrice quitte Paris, 616. Proclamation de Joseph, 619. Les armées belligérantes sous Paris, 621. Proclamation de Schwarzenberg, 622.

Paris sans défense, 623. Suites de la manœuvre de Napoléon, 626. Déroute de l'Empereur d'Autriche, *id.* Wessenberg arrêté, sa mission, 627. Combat de Saint-Dizier, 628. Napoléon revient sur Paris, 629. Bataille sous Paris, 631. Suspension des hostilités, 634. Capitulation, 636. Napoléon à Fromenteau, 637. Il se retire à Fontainebleau, 638. Mortier et Marmont à Essone, *id.* Entrée des coalisés à Paris, 639. — Fin des opérations militaires. Bataille de Toulouse, t. X, 62. Adhésion de Soult à la restauration, 64. De Suchet, 65. De Decaen, 66. Lyon livré, adhésion d'Augereau, *id.* De Maison, soulèvement à Lille, 69. Anvers, adhésion de Carnot, *id.* Dantzig, adhésion de Davoust, 71. — Italie. Convention militaire, 72. *V.* Italie. L'armée française se fait payer, 74. Son adhésion aux Bourbons, 75. Gênes rendue par Fresia, 76. Evacuation du Piémont, 77. — Espagne, *V.* ce mot. Les étrangers évacuent la France, 112.

Campagne de 1815. Le duc d'Angoulême dans le midi. Il part de Bordeaux, son voyage, t. X, 273. Plan, *id.* Son armée, 274. Son gouvernement à Toulouse, 275. Il appelle les étrangers, *id.* Il entre à Valence, 277. Grouchy et Suchet marchent contre lui, *id.* Défection de ses troupes, 278. Il se rend à discrétion, capitulation, *id.* Napoléon l'approuve; le duc s'embarque, 279. Son gouvernement renversé, *id.* Campagne finie, 280. Soumission de Marseille, 281. Elle n'est qu'apparente, *id.* — Vendée. Le duc de Bourbon y vient et s'en va, 283. Elle se ranime, 314, 366. Combats, 367. Lamarque traite de la paix, convention, 441. — Armée impériale. Sa force au 20 mars, 364. Idem au 1er mai, 366. Ouvrages de campagne, 367. Divers plans, 368. Celui qu'adopte Napoléon, 369. Son activité, efforts du patriotisme, 370. Revues, allocutions, 371. Enthousiasme refroidi, *id.* Point de grand mouvement national, 373. Forces des coalisés, 375. Napoléon à l'armée, 376. Sa composition 377. Proclamation, *id.* Désertions, 379. Ouverture de la campagne, *id.* Bataille de Fleurus, 381. Grouchy poursuit les Prussiens, 383. Bataille de Waterlo, 385. Situation de l'armée, 415. Ney jette le découragement, *id.* Drouot le contredit, 416. Ney se rétracte, 428. Soult et Grouchy aussi découragéans, *id.* Les armées pressent leur mouvement sur Paris, 429. Commissaires pour un armistice, 435. Leurs instructions, 436. Meilleure situation de l'armée, 438. Adresse des représentans, *id.* Commandement donné à Davoust, 439. Autorisé à traiter d'armistice, 442. Armées française et ennemies sous Paris, 447. L'armée visitée par des représentans, 448. Esprit excellent, 449 Belle réponse des généraux à l'adresse des chambres, 452. Plates sollicitations d'armistice, 454. Réponses insolentes des généraux ennemis, 455. Les Prussiens passent sur la rive gauche de la Seine, 456. Aucun arrangement qu'avec les Bourbons, 457. Excelmans attaque et bat les Prussiens, 459. Davoust ne le fait pas soutenir. *id.* Conseil de guerre, 461. Davoust propose une suspension d'armes, 463. Attaque mal dirigée sur Issy, 464. Des commissaires se rendent à Saint-Cloud, *id.* Convention conclue, 465. Son effet, 470. L'armée évacue les lignes, 471. En marche sur la Loire, 473. Les Prussiens aux Tuileries, 485. Paris occupé, 486.

Guizot. Secrétaire-général du ministère de l'intérieur, t. X, 97. *V.* Presse. Il va à Gand, 314.

H.

Haras. V. Chevaux.

Hatzfeld (prince de) *V.* Guerre, campagne, 1806. Triomphe de Trajan, t. VI, 160.

Haute-Cour, ses attributions, t. IV, 29. Regnaud proeureur-général, t. V, 214. Jamais organisée, *id.*

Hollande. République batave, nouvelle constitution, t. II, 340. Constitution changée, t IV, 248. Erigée en royaume, t. V, 347. Négociations, 349. Traité avec les Hollandais, 355. Louis Bonaparte, roi, 358. Démêlés avec Napoléon pour le système continental, t. VI, 173. Echanges, Flessingue à la France, 233. Mort du prince royal, 239. Echange du Brabant refusé, 491. Le roi adopte forcément le système continental, 502. Il graeie des contrebandiers, menaces de Napoléon, 504. Une des grandes artères de l'Empire, t. VII, 417. Démêlés pour le système continental, t. VIII, 67. Négociation du roi avec l'Angleterre, 72. Oudinot

s'empare de places, 74. Traité, *id.* Les démêlés recommencent, 138. Oudinot menace Amsterdam, 139. Louis abdique et s'enfuit, 140. Réunion de la Hollande à l'Empire, 141. Louis en Autriche, 142. Il proteste, 143. Députation des Hollandais à Napoléon, *id.* Sa réponse, 144. Il rappelle Louis en France, 145. Il refuse, 146. Apanage à lui alloué, refusé, *id.* Voyage de Napoléon, 397. Bien reçu par les Hollandais, 400. Consolation qu'il leur donne, 401. Etablit le régime français, 402. Crée l'ordre de la Réunion, 403.

Hommages à Napoléon. Lille, médaille, t. III, 333. — Lyon, médaille, t. II. 355. Statue; Napoléon ajourne, t. VIII, 208. Place Bellecour appelée Bonaparte, 503. Concours pour un monument, *id.* — Paris. Portique triomphal à la place du Châtelet, t. II, 503. Beau refus de Bonaparte, *id.* Monument triomphal, médaille, t. V, 315. — République cisalpine. Statue commandée à Canova sur le *forum*, Bonaparte, t. II, 504 — Italienne; monument à l'Empereur, t. IV, 48. — République Ligurienne décerne une statue, t. III, 83. 392. *Montpellier*, monument funèbre au père de Bonaparte, t. II, 504. Le Ier consul le refuse, 505. — Saint-Cloud lui est offert; il le refuse; t. I. 120. Il le prend, t. III, 369. — Corps législatif décerne une statue dans sa salle, t. III, 501. — Institut, inauguration d'une statue, t. VI, 157. — Monument projeté par Jourdan au nom de l'armée d'Italie, t. IV, 256. — Mantoue, une statue, t. IV, 282. — Vérone, un temple. — Bergame, un arc-de-triomphe. — Villes d'Italie des médailles, t. IV; — Tribunat, colonne, statue, temple de la gloire, médaille, t. V, 314. — Sénat, monument triomphal, t. V; 315. — Kellermann, au nom d'une société, monument, refusé, t. V, 317. — Poyet, colonne, t. V. 318. — Faculté de droit de Paris, une statue, t. VII, 462. — Département des Hautes-Alpes, obélisque, t. VI, 148.

I.

Iéna, *V.* Campagne, 1806.

Iles Ioniennes remises à la France, t. VI, 93. ravitaillées par Ganteaume, t. VII, 183. Napoléon promet qu'elles resteront françaises, t. VIII, 408.

Illyrie; provinces illyriennes. Organisation provisoire, t. VII, 413. Définitive. t. VIII, 407.

Imprimerie, *V.* Presse. Impériale, organisation, t. VII, 457.

Inde, *V.* Colonies.

Industrie. Bijouterie; différens titres, t. V, 133. Chambres consultatives, création, loi, t. III, 174. — Conseil de prudhommes, Lyon, loi, t. V, 107. — Conseil-général des manufactures, t. VIII, 252. id du commerce, *id.* — Draps, estampille, t. VI, 162, t. VIII, 251. — Encouragemens. Prix pour machines à travailler la laine, t. II, 161. *id.* pour le coton, t. III, 409. Naturalisation d'étrangers, 410. t. VI, 560. Prohibition des tissus anglais, t. V, 160. Saisies des marchandises, 197, 495. Prêts aux fabriques, t. VI, 177. Commandes, débouchés, 178. Prix pour remplacer des produits exotiques, 507. Exclus de l'ameublement des palais impériaux, t. VIII, 388. — Exposition des produits, t. II. 157, 318, 408. Elle n'est plus annuelle, t. III, 502 Aux Invalides, t. V, 194, 370. Tous les trois ans, t. VI, 178. — Jurandes et maîtrises repoussées, police des fabriques, t. III, 412. Réglemens de fabrication, t. VIII, 251. Conseil-général, 252. Fabriques malfaisantes, leur placement, *id.* Combat entre les réglemens et la liberté, 389. Manufactures royales, Napoléon contre, t. VI 520

Industrie créée par le système continental. t. VI, 176. Café. Remplacé par la chicorée, t. VIII, 395. — Coton. Culture, t. VI, 176. 509. Importation, route nouvelle. *id.* t. VIII, 390. Culture, expérience, encouragemens, 248. — Lin. Tissus à substituer à ceux de coton, t. VI, 177. Filature, prix d'un million, t. VIII, 248. — Remèdes. Exportation prohibée par l'Angleterre, t. VI, 507. Sucre, sirop de raisin, t. VI, 509. Expériences, encouragemens, t. VIII, 247. progrès, 391. Sucre de betterave, t. VI, 509. Produits. t. VIII, 392. Culture, écoles, prix, 393, 516. Problème résolu, t. IX, 219. — Soude artificielle. Fabriques, t. VIII, 251. — Teinture; garance au lieu de cochenille, t. VI, 508. Kermès, t. VIII, 250. Pastel, remplacement de l'indigo, t. VIII. 248. Prix d'encouragemens; Ecoles, 250, 393, 394, 517, t. IX, 218.

Institut national. Intrigues d'acadé-

miciens, t. I, 406. Chargé du tableau de l'état des sciences, etc. t. II, 495. Nouvelle organisation, t. III, 395. Rapport sur l'état des sciences et des arts, 502. 2e rapport des classes, t. VI, 554. Statue de d'Alembert donnée par Napoléon, 149. L'abbé Maury, ses prétentions, 154. Statue de l'Empereur, inauguration, 157. Lebrun mort, discours de Raynouard, *id.* Coterie religieuse et anti-philosophique, 559. t. VII, 457. Lemercier censuré comme romantique, t. VIII, 210. Palais de l'Institut achevé, 420. Châteaubriand remplace Chénier, son discours, 435. Nomination de Ch. Lacretelle et Etienne, 436. — 1814. Honneurs rendus à l'empereur Alexandre et au roi de Prusse, t. X, 54.

Instruction publique. Projet d'organisation, t. II, 147. Loi, création des lycées, etc., 490. Rœderer directeur 494. Remplacé par Fourcroy, t. III, 49. Etablissement des lycées, 494. Enseignement, administration, 399. Situation des écoles, t. IV, 314. Haut enseignement soigné, *id.* Primaire négligé, 315. Ignorantins repoussés, 326. Napoléon les défend, t. 5, 118. Corps enseignant, longue discussion, création de l'Université, t. V, 111. Situation de l'instruction, 166. Défense aux enfans du Piémont d'étudier à l'étranger, 169. Etudes supérieures, grand projet, t. VI, 153. Ignorantins autorisés, 197. Université, son organisation, 539. Fiscale et anti-philosophique, 551. Fontanes grand-maître, 548, 553. Bourses dans les lycées, 554. Droits de sceau, t. VII, 449. Costume, *id.* Fille aînée des rois, *id.* Séminaires soumis à l'Université, 516. Facultés installées, 441. Guerre aux institutions particulières, 442. Université. Extension donnée à son monopole, juridiction, omnipotence, t. VIII, 443. Lycées, la cloche remplace le tambour, t. X, 59. *V.* Ecoles.

Invalides à Paris. Temple de Mars ou de la Victoire, t. I, 172. Fête à Washington, *id.* Fête du 14 juillet, 332; du 1er vendémiaire, an IX; translation du cœur de Turenne, t. II, 3. de celui de Vauban, t. VI, 565. Organisation, dotation, t. VIII, 335.

Italie (royaume d'). Les autorités italiennes offrent la couronne à l'Empereur, t. IV, 249. Sa réponse, 251. Séance impériale au Sénat, 252. Rapport de Talleyrand, *id.* Statuts constitutionnels, 254, 256. Discours de l'Empereur, 255. Sa réception sur le Pô, 269. Entre à Milan, *id.* Couronnement 272. Le prince Eugène vice-roi, 274. Session législative, statut constitutionnel, 275. Ordre de la *Couronne de Fer* 276. Napoléon explique son ouvrage 277. Garde royale, 280. Pensions à des artistes et savans, *id.* Limites entre le royaume et l'Empire, 281. Manœuvres à Castiglione, 281. L'Empereur parcourt les villes, 282. Principes de Napoléon sur le corps législatif, 283. Organisations provisoires, leur but, 295. Unité en Italie, t. V, 285. Réunion des Etats vénitiens, 301. Napoléon plus satisfait de l'esprit militaire, t. VI, 297. Son voyage, son but, 298. Son entrée à Venise, 299. Réparation de ses ruines, 300. Expectative de la couronne, à Eugène, 305. Prince de Venise, *id.* Espérances de nationalité, 306. Soumise au même système, t. VII, 417. Une seule puissance, 441. Panthéon à Milan, 461. Parti pour le prince Eugène, t. X, 73. Il succombe, 74. Réunion du royaume à l'Autriche, 75. Ce qui restera de l'administration française, 76.

J.

Jacobins, proscrits, t. I, 80.

Jard Panvilliers, tribun. Rapport sur l'Empire, t. IV, 17. Comment récompensé, 45.

Jaubert, conseiller d'Etat, gouverneur de la Banque, t. VI, 244.

Jaucourt, tribun, sénateur. Travaille contre Napoléon, t. IX, 521. Ministre par intérim des affaires étrangères, t. X, 204. *Id.* à Gand, 311. Ministre de la marine, 482.

Jeanne-d'Arc. Rétablissement de sa statue, t. III, 393, t. IV, 82.

Jeux de hasard prohibés, t. V, 209.

Jomini, colonel. Traité de la grande tactique, t. V, 179. Général, passe à l'ennemi, t. IX, 360.

Joséphine. Sa grace et sa bienveillance, t. I, 120. Sollicitée pour les Bourbons, 434. Opposée à l'agrandissement du pouvoir de Bonaparte, t. III, 19. Menacée du divorce, 41. Elle regrette Fouché, 48, 49. Elle a des dames du palais, 370. Comment elle tient sa cour, *id.* Contre la représentation, 374. S'intéresse à Bourienne, 378. Fait pu-

blier le *Jardin de la Malmaison*, 399. Impératrice, t. IV, 34. Elle obtient des grâces, 64. Mariée par le cardinal Fesch, 168. Couronnée, *id.* Sa maison, 189. Non couronnée reine d'Italie, 274. Bruits de divorce, *id.* Lettres de Napoléon, t. V, 511, 527, t. VI, 7, 15. Divorce, première ouverture par Fouché, t. VI, 245. Décidé par Napoléon, t. VII, 423. Il l'annonce à Joséphine, 424. Consommé, 428. Sénatus-consulte, 431. Sentence de l'officialité, 432. Plaintes de Joséphine, 434. Lettre de Napoléon, *id.* Elle part pour Navarre, t. VIII, 111. Malmaison, son habitation, 155. Désire voir Marie-Louise, 156. Ses félicitations sur la naissance du roi de Rome, 345. Réponse de Napoléon, *id.* Sa mort, t. X, 116. *V.* Alexandre.

Joubert, général. Honneurs, t. I, 179.

Jourdan. Contre le 18 brumaire, t. I, 18. Un instant proscrit, 82. Ministre en Piémont, 335. Conseiller d'Etat, t. III, 84. Maréchal, t. IV, 44. Remplacé à l'armée d'Italie, 424. Gouverneur à Naples, t. V, 345. Major-général en Espagne, t. VII, 48. Son adhésion aux Bourbons, t. X, 23, 35. 1815. Il revient à Napoléon, t. X, 266.

Journaux. *V.* presse.

Juifs. Obligés de se marier à l'état civil, t. II, 454. Réforme, vues de Napoléon, t. V, 231. Assemblée à Paris, ses travaux, 237. Convocation du grand Sanhédrin, 239. Réuni à Paris, t. VI, 203. Il adopte les décisions de l'assemblée de 1806, *id.* Le prince Primat et le roi Jérôme favorables aux juifs, 204. Loi nouvelle promulguée, t. VII, 2.

Junot. *V.* Espagne. Duc d'Abrantès, t. VI, 451. Gouverneur de Paris, 492. — D'Illyrie, devenu fou, t. IX, 317.

Jury. *V.* tribunaux spéciaux. Code d'instruction criminelle.

K.

Kellermann, maréchal, t. IV, 44. Duc de Valmy, t. VII, 485.

Kleber. *V.* Egypte.

L.

La Bédoyère conspire pour Napoléon, t. X, 226.

Labouillerie, trésorier-général du domaine extraordinaire, t. VIII, 49. Ordre pour la sûreté du trésor, t. IX, 597, 618. Ramené à Paris, gaspillé, 10, 173. Comment il obtient son *quitus*, 175.

Lacretelle. Ses hommages à l'empereur de Russie, t. X, 54.

Lacuée (de Cessac), conseiller d'état, directeur-général de la conscription, t. V, 226. Ministre d'Etat, t. VI, 244. Ministre de l'administration de la guerre, t. VIII, 130.

Lafayette. Autorisé à rentrer, t. I, 85. Contre le consulat à vie, t. III, 16. — 1815, du parti constitutionnel, t. X, 238. Vice-président de la chambre des représentans, 353. Contre Napoléon, endoctriné par Fouché, 394. Sa proposition à la chambre, 395. Sa réponse à Lucien, 400. Insiste pour l'abdication, 403. Ecarté du gouvernement provisoire par Fouché, 412; du commandement de la garde nationale, 417. Plénipotentiaire auprès des souverains, 419.

Lainé, député, réclame les libertés, t. IX, 468. Accusé de royalisme, 471. Président de la chambre des députés, t. X, 164. Favorable à indemnité des émigrés, 199. Accuse le gouvernement royal, 234, 241. Veut que Louis XVIII reste à Paris, 250. Il proteste contre Napoléon, 269, 314.

Lallemand (les frères) marchent contre les Bourbons, t. X, 235. Arrêtés, 236.

Langue française. Comment obligatoire dans les pays réunis, t. V, 223. Prorogation de délai, t. VI, 166. Proscrite, t. VII, 493, t. VIII, 166.

Lanjuinais, sénateur, contre le consulat à vie, t. III, 621. Mot sur l'Empire à lui faussement attribué, t. IV, 33. Pair de Louis XVIII; de l'opposition, t. X, 163. Président de la chambre des représentans, 352. Son caractère, 353. Protestation rédigée chez lui, 487.

Lannes, ambassadeur en Portugal, t. III, 61, 316. Maréchal, t. IV, 44. Se moque de l'étiquette impériale, 194. Duc de Montebello, t. VII, 485. Sa mort, 289, 291, 296. Transféré au Panthéon, t. VIII, 129.

Laplace, sénateur; dédie à Bonaparte sa *mécanique* céleste, t. III, 397.

La Sahla. *V.* Complot.

Latouche-Tréville, inspecteur des côtes, t. IV, 50. Commandant les flottes réunies, sa mort, t. IV, 130.

Latour-d'Auvergne, premier gre-

nadier de l'armée, mort, t. I, 252.
Lauriston, ambassadeur en Russie, t. VIII, 325.
Lebrun, troisième consul, t. I, 113. Archi-trésorier. t. IV. 44. Organise les départemens de la Ligurie, 294. Duc de Plaisance, t. VII, 485. Envoyé en Hollande, t. VIII, 142. Gouverneur-général, 165.
Leclerc. V. Bonaparte (Pauline) Colonies; Saint-Domingue; sa mort; deuil de cour, t. III, 140.
Lefebvre, sénateur, t. I, 180. Maréchal, t. IV, 44. Duc de Dantzig, t. VI, 490. Ses bons sentimens en 1815, t. X, 450.
Lefèvre Desnouettes marche contre les Bourbons, t. X, 235.
Légion-d'Honneur. Projet discuté au conseil d'Etat, t. II, 470. Discours de Bonaparte, 472. Dix voix pour l'ajournement, quatorze contre, 482. Au tribunat trente-huit voix contre le projet, cinquante-six pour, 484. Au Corps-Législatif cent soixante-six pour, cent dix contre, 485. Dispositions de la loi, 487. Organisation complétée, t. IV, 72. Inauguration; décorations distribuées dans l'église des Invalides, 73. *Id.* au camp de Boulogne, 127. Dotations, 232. Echanges du grand cordon avec les ordres étrangers, 270. Décorations distribuées à Marengo, 267. Grande décoration, sa forme, etc. 322. Distribution, *id.* Nombre des légionnaires augmenté, 323. Trois maisons d'éducation de filles, t. V, 168. Etablissemens d'Ecouen et Saint-Denis, t. VII, 450. Six nouvelles maisons ou couvens, t. VIII, 59, 445, t. IX, 174. On lui oppose les anciens ordres, t. X, 138. Elle est dénaturée, 139. Prodiguée, 140. Maisons d'éducation attaquées, 141.
Lettres. Violation du secret, t. III, 51. Lavalette, directeur-général des postes, cabinet noir, t. IV, 69.
Liste civile. Des consuls, t. III, 181. Celle de l'Empereur, son budget, t. IV, 193. Economies faites par Napoléon, t. IX, 216. Liste civile des Bourbons, t. X, 170.
Liquidations. V. Finances.
Livrées des étrangers. Réglement, t. III, 63.
Lois.—Lois criminelles. Procédure, projet rejeté, t. II, 127. Peine de mort, abolition ajournée, 335. Marque. Projet de loi, 336. Loi, 422. Frais de justice, t. IV, 236. Forçats libérés en surveillance, 305. t. VI, 164. Maisons centrales de détention établies, t. IV, 306, t. VII, 147, t IX, 176. Menace d'incendie, peines, t. V, 125. Délits politiques enlevés aux tribunaux, 215. Prisons d'état, leur établissement, t. VIII, 78. *V.* Code d'instruction criminelle et Code pénal.—Arrêtés du consulat ont force de loi, t. II, 130.—Mode d'interprétation de la loi, t. VI, 111. Décrets regardés comme loi, t. VIII, 40. De quel jour obligatoires, 303.
Louis (l'abbé).—Pour les Bourbons, t. IX, 641. Ministre des finances, 648, t. X, 97, *id.*, 482.
Louis XVI. V. Empire et conventionnels.
Louisiane. V. Etats-Unis.
Lys. Ordre établi par le comte d'Artois, t. X, 55.
Louis XVIII. Sa réception à Londres, ses discours, t. X, 80. Son débarquement à Calais, 83. Son voyage, *id.* Arrivée et séjour à Compiègne, 84. Boit à l'armée avec les maréchaux, 85. Entrera-t-il à Paris avec ou sans constitution, 86. Entrevue avec Alexandre, 87. Déclaration de Saint-Ouen, 89. Son entrée à Paris, 91. Attitude du peuple, 92. Députations, adresses, 93. Revues, 94. Fête à Saint-Cloud, 95. Sa maison civile, 96, 137. Formation du ministère, 97. Louis *le Desiré*, 104. Sa manière de vivre, 120. Spectacles et fêtes, 121. Système de la légitimité, 117, 121, 123, 124. Le pouvoir au pillage, 124. Maison militaire, 132. Liste civile, dettes des princes, 169. Situation prospère des Bourbons, 170. Ressemblance avec les Stuarts, 205. La nation contre eux, 206.—Débarquement de Napoléon. *V.* ce mot. Hommages du roi et des princes à la charte et à l'armée, 229. Le pouvoir humble et suppliant, 234. Changemens ministériels, 238. Séance royale aux chambres, 240. Discours, sermens à la charte, *id.* Les patriotes menacés, 244. Les Bourbons sans ressource, 248. Leur départ, 249. Proclamation de Louis XVIII, 250. L'ordre nullement troublé à Paris, 252 Louis XVIII à Lille, 255. Il passe la frontière, *id.* Tout l'abandonne, 270.—Gand. Emigration, t. X, 270, 314. Formation d'un ministère, 311. Ambassadeurs, 312. *Moniteur*, *id.* Proclamation de Louis XVIII, 313, 315. Gouvernement, coterie, *id.* Egorgemens dans le midi, 468. Proclamation de

Louis XVIII, 28 juin, 477. Cour de Gand revient furieuse, 481. Louis XVIII reçoit Fouché, 483. Son entrée à Paris, 487.

Lucques, constitution républicaine donnée par Bonaparte, t. II, 362. Donné à Bacciochi t. IV, 299.

M.

Macdonald concourt au 18 brumaire, t. I, 23, 26. Maréchal, t. VII, 348. Négociateur pour la régence, t. X, 5. Porte à Napoléon le traité du 11 avril, 26. Il lui donne le sabre de Mourad-Bey, 28. Propose d'indemniser les émigrés, 199. Part pour Lyon avec le comte d'Artois, 227. Ne revient pas à Napoléon, 266.

Maison, une des colonnes de la restauration, t. X, 69, 249. Reçoit Louis XVIII à Calais, 83. Suit le roi à Gand, 266.

Majorats. *V*. Féodalité.

Malet, général. *V*. Complot.

Malleville, de la commission du Code civil, t. II, 143. Sénateur.

Malte, rendu par Vaubois, t. I, 379.

Malouet, conseiller d'état, t. VIII, 161. Ministre de la marine, t. X, 97. Mort, 204.

Manuel, représentant, dirigé par Fouché, t. X, 397. Son discours sur Napoléon, II, 413. Talent et caractère, 427. Propose une adresse, 451. Sa déclaration à la chambre, 486.

Maréchaux. Nominations, t. IV, 44. Table (des) t. VIII, 209.

Marescot, premier inspecteur du génie, t. I, 200. Concourt à la capitulation de Baylen, t. VI, 434. Disgracié, il revient à Napoléon, t. X, 266.

Maret, secrétaire-général des consuls, t. I, 73. Ministre secrétaire d'état. Sa lettre à Carnot, t. II, 13. Duc de Bassano, t. VII, 386. Ministre des relations extérieures, t. VIII, 327. Remplacé par Caulaincourt, t. IX, 429. 1815. Ministre secrétaire d'état, t. X, 260.

Mariage de Napoléon. Embarras du choix, t. VIII, 98. Démarches auprès de la Russie et de l'Autriche, 101. Conseil privé, 103. Majorité pour l'Autriche, 104. Convention de mariage avec Marie-Louise, 105. Formation de sa maison, *id*. Berthier, ambassadeur extraordinaire à Vienne, 106. Communication au sénat, 107. Célébration du mariage à Vienne, 109. Départ de Marie-Louise; mouvement du peuple, 110. Empressement de Napoléon, 111. Cérémonial, il le viole, 113. Mariage civil, 114. Religieux, *id*. Fêtes, hommages, faveurs, 116, 127. Alliance non populaire, 117. Inquiétudes des hommes de la révolution, *id*. Effets du mariage au dehors, 119. Parti qu'en veut tirer l'Autriche, 121. Reprise des fêtes; bal de Schwarzenberg, incendie, 127. Cent mille francs aux poètes, 212.

Marie-Louise, impératrice. *V*. Mariage. Son caractère, t. VIII, 155. Jalouse de Joséphine, 156. Enceinte, 157. *V*. Société maternelle. Naissance du roi de Rome, 341. Hommages, félicitations, 343, 350. Baptême, 345. Projets pour son éducation, 346. Marie-Louise à Dresde et Prague, t. IX, 21. Nommée régente, 242. Voyage à Cherbourg, 221. A Mayence, 336. Nommée régente, 482. Quitte Paris, 616. Duché de Parme, apanage d'elle et de son fils, t. X, 25. Son séjour à Blois, 30. Emmenée avec son fils par les coalisés, à Rambouillet, 33. Visite des souverains, 34. Elle quitte la France, *id*. 1815. Bruits de son évasion, 291.

Marine, régimens de matelots, t. III, 284. Construction de vaisseaux, 301. Tribunaux maritimes, t. V, 229. Projets pour la recréer, t. VII, 181. Marine recrutée par la conscription, t. VIII, 171, 332. 1814. Organisation, réduction, t. X, 59. Anciens officiers rappelés, 133. Conseil, écoles, 172, 337.

Marmont. Colonel-général des chasseurs, t. IV, 201. Maréchal, t. VII, 348. Duc de Raguse, 485 Commande à la bataille sous Paris, t. IX, 631. Demande suspension d'armes, 634. Réunion chez lui pour capituler, 635. Commande à Essone, t. X, 5. Sa défection, 6. Dans la maison du roi, 137. Suit le roi à Gand, 266.

Massa-Carrara, *V*. Bonaparte (Elisa).

Massena commande l'armée d'Italie, t. I, 182, t. IV, 124. Membre du corps législatif, t. III, 483. Maréchal, t. IV 44. perd un œil à la chasse, t. VI, 408. Prince d'Essling, duc de Rivoli, t. VII, 386. Son adhésion aux Bourbons, t. X, 53. Reçu chevalier par le comte d'Artois, 124. Naturalisé, 180. Il revient à Napoléon, 266. Sa conduite dans le midi, 271, 280. Commande la garde nationale de Paris, 418. Contre la défense, 460.

Maubreuil, traîne dans la boue la dé-

coration de la Légion-d'Honneur, t. IX, 653. Sa mission mystérieuse, t. X, 48.

Maury (le cardinal) acquis à Napoléon, t. IV, 292. Aumônier du prince Jérôme, t. VI, 154. Membre de l'Institut, ses prétentions, 155. Son discours, 156. Archevêque de Paris, t. VIII, 228. Pour les Bourbons, t. IX, 651.

Médailles soumises à approbation, t. III, 507.

Melzi, vice-président de la république italienne, t. II, 346, 348. A Paris, pour le royaume d'Italie, t. IV, 250. Nou nommé vice-roi, 257. Chancelier, duc de Lodi, t. VI, 308. Pour l'indépendance du royaume, t. X, 73.

Mendicité. Dépôts, t. VII, 143.

Menou, *V*. Egypte. Membre du Tribunat, t. II, 389. Administrateur général du Piémont, t. III, 84. Commandant-général, t. IV, 264.

Merinos. Bergerie nationale, t. II, 158. Etat des bêtes de race, t. IV, 311. t. VI, 162. Grand plan de propagation, t. VIII, 395.

Militaires. Emplois civils à eux réservés, t. VIII, 334.

Mines. Législation variable t. VIII, 34. Idée neuve de Napoléon sur la propriété 38. Système adopté, loi, *id*. Corps d'ingénieurs, 40.

Molé, maître des requêtes, commissaire pour l'affaire des Juifs, t. V, 237, 238. Conseiller d'état, directeur-général des ponts-et-chaussées, t. VII, 447. Grand-Juge, t. IX, 343. Nommé par Louis XVIII aux ponts-et-chaussées, t. X, 483.

Mollien. Directeur de la Caisse d'amortissement. Ministre du trésor, t. V, 149. Id. en 815., t. X, 260.

Moncey, maréchal, t. IV, 44. Duc de Conegliano, t. VII, 485. Va au-devant de Louis XVIII, t. X, 84. Il revient à Napoléon, 266.

Moniteur. *V*. Presse.

Montlosier. Agent royaliste, t. I, 434. Sert de sa plume le 1er consul, t. II, 374. Pensionné par Napoléon, t. VIII, 436.

Monnaies, nouveau système, t. III, 178. Type de l'Empire, t. VII, 137.

Montalivet. Conseiller d'état, directeur-général des ponts-et-chauss, t. V, 179. Ministre de l'intérieur, t. VII, 447.

Montesquiou, grand-chambellan, t. VII, 198. Président du Corps-Législatif, t. VIII, 1. Sa femme, gouvernante des enfans de France, 157. Sénateur, t. IX, 244.

Montesquiou (l'abbé) Agent des Bourbons, t. I, 433. t. IX, 523. Membre du gouvernement provisoire, 647. Sa correspondance avec Louis XVIII, t. X, 36. Son opinion sur une constitution, 86. Ministre de l'intérieur, 92. Son projet de loi sur la presse, 176. Ses rapports absurdes sur la marche de Napoléon, 237, 244.

Monumens nationaux. Arc de triomphe du Carrousel, t. V, 192. Napoléon n'y veut pas sa statue, t. VI, 512. Achevé, inscriptions refusées, t. VII, 462. Arc de triomphe de l'Etoile, t. VI, 515, t. VII, 463, t. VIII, 420. — Austerlitz, médailles, t. V, 316. — Bourse, construction d'un palais, t. VI, 517, t. VIII, 192, t. IX, 221. — Colonne de Charlemagne, place Vendôme, t. III, 505. Remplacée par la colonne d'Austerlitz, t. V, 316. Bas-reliefs russes supprimés, t. VI, 140. Statue de Napoléon, 511. Sa description, t. VII, 461. Terminée, t. VIII, 192. — Colonnes départementales et nationales aux armées, t. I, 199. 331. — Denis (Saint), Sépultures, expiations, t. V, 318. Travaux, t. VI, 142. — Edifice pour promenade d'hiver, exposition industrielle, etc., t. VI, 140. — Geneviève (Sainte-). Projet d'établissement civil et religieux, t. V, 322. Sa destination maintenue, 323. Fêtes y célébrées, 324. Restauration achevée, t. VII, 463. t. VIII, 192. t. IX, 172. — Madeleine (La) affectée à la Bourse, t. V, 183. Temple de la Gloire, 561. Plan adopté, t. VI, 138. Travaux, t. VII, 463. — Mont-Cenis monument aux peuples de France et d'Italie, t. IX, 290. — Obélisque au Pont-Neuf, t. VII, 389; t. VIII, 192; t. IX, 221. — Pyramide à Marengo, t. IV, 267. — Statues décernées par Napoléon : à Desaix, t. III, 391, à Dugommier, Dampierre, Hoche, Marceau, Joubert, 408. t. IV, 81; à huit généraux sur le pont de la Concorde, t. VIII, 129.

Moreau. Entrevue avec Bonaparte, t. I, 8. Concourt au 18 brumaire, 26. Commande l'armée du Rhin, sa proclamation, 112, 185. Vient à Paris, sa froideur pour Bonaparte, t. II, 66. Rivalité prétendue, 70. Son mariage, 67. En opposition avec le gouvernement. t. III, 55. Son procès, 525. Condamné, part pour les Etats-Unis,

t. IV, 64. Son arrivée chez les coalisés. *V.* Campagne 1813. Son éloge par Garat, t. X, 57.

Moskowa. V. Campagne 1812.

Mortier, maréchal, t. IV, 44. Duc de Trévise, t. VII, 485. Il fait échouer le complot contre les Bourbons, t. X, 237. Il propose le trône au duc d'Orléans, 256. Revient à Napoléon, t. X, 266. Il quitte l'armée, 377. Il propose les Bourbons, 450.

Müller (Jean de) *V.* Campagne 1806.

Muraire, président du tribunal de cassation, t. II, 410. Remplacé, t. X, 183.

Murat commande la garde des consuls, t. I, 119. Il épouse Caroline Bonaparte, t. II, 68 Maréchal, t. IV, 44. Membre du Corps-Législatif, 245. Marguillier, 328. Grand-amiral, 200. Héréditaire, t. V, 303. Grand-duc de Clèves et de Berg, *id.* Roi des Deux-Siciles, t. VI, 500. Prend possession du royaume, t. VII, 149. Expédition en Sicile, 407. Démêlés entre lui et Napoléon, t. VIII, 377. Il fait la campagne de Russie, t. IX, 25. Il commande la retraite, 148. Il pense à se détacher de la France, 152. Il quitte l'armée, 194. Il y revient en Saxe, 359. Il quitte encore l'armée, 414. Prépare son alliance avec la coalition, 449. Propose à Napoléon l'indépendance de l'Italie, 451. Porte son armée sur le Pô, *id.* Défiance de Napoléon et d'Eugène, 453, 457. Refuse de passer le Pô, insiste pour l'indépendance, 455. Il se fait illusion, 491. Sa justification pour le parti qu'il va prendre, 493. Traité d'alliance entre lui et l'Autriche, 494. Armistice avec l'Angleterre, *id.* Sa proclamation, 496. Se justifie auprès de Napoléon, 497. Reproches amers de l'Empereur, 545. Il caresse le pape, t. X, 77. Condamné au congrès de Vienne, 216. Il arme contre les Bourbons, 217. Ils arment contre lui, *id.* 1815, Murat paraît fidèle à la coalition, 317. Il proclame l'indépendance de l'Italie, 319. Manifeste de l'Autriche, 320. Mouvement de Murat prématuré, *id.* Blâmé par Napoléon, 321. Mission de Bellisard, 322. Murat battu se réfugie en France, *id.*

N.

Naples. Traité de paix, t. II, 114. De neutralité, t. IV, 434. *V.* Guerre, campagne an XIV et Bonaparte (Joseph). Affaires de la Sicile; les Anglais s'emparent du gouvernement, t. VIII, 38. Complot de la reine Caroline, 380.

Napoléon Ier, Empereur, reconnu par les puissances, t. IV, 54. Protestation du comte de Lille, 56. Napoléon réfute des projets d'agrandissement, 110. Son couronnement. *V.* ce mot. Sa nourrice à Paris, 179. Sa noblesse date du 18 brumaire, 196. Roi d'Italie, 249. Son couronnement, 272. Sa vie intérieure, t. V, 295. Sa dépense, 298 Monumens à lui offerts, 314. Son système fédératif. *V.* ce mot. Protecteur de la confédération du Rhin, 393. Sa vie à la guerre, 578. Son divorce. *V.* Joséphine. Sa bibliothèque de voyage. *V.* Barbier. Faux bruits sur sa santé, t. VII, 422. *Id.* sur un acte de violence, belle réponse, t. VIII, 42. Son mariage *V.* ce mot. Nombreux filleuls, 157. — Confiance et estime remparts du prince, t. IX, 175, Activité de Napoléon, 177. Se montre beaucoup dans Paris, 243. Entrevue avec Marie Louise à Mayence, 336, 343. — A Fontainebleau en 1814, t. X, 1. Manœuvre sur Paris, 2. Abandonné par les maréchaux, 3. Son abdication en faveur de son fils, 4. Régence, *V.* ce mot. Il veut se défendre, 19. Les chefs de l'armée en défection, 20. Son abdication absolue, 22. Traité du 11 avril, 25. Napoléon le ratifie, 26. Il s'empoisonne, 27. Son départ de Fontainebleau, 44. Son voyage, 47. Il s'embarque pour l'île d'Elbe, 48. — 1814. Parti Bonapartiste, 206, 208. Réunions chez la duchesse de Saint-Leu, 209. Le congrès de Vienne projette d'enlever Napoléon, 218. Sa vie à l'île d'Elbe, 219 Objet de craintes et d'espérances, *id.* Chances pour lui, 224. Complot en sa faveur, quel? *id.* Il s'embarque, 225. son débarquement, 226. Mis hors la loi, 227. Mesures militaires contre lui, *id.* Protestations de fidélité aux Bourbons, 228. Mensonges et vanteries, 230, 232. Napoléon à Grenoble, 231. A Lyon, 233. Appel à l'armée et à la nation, 234. La tête de Napoléon mise à prix, 235. Le ministère continue de mentir, 237, 244. Napoléon à Auxerre, 246. Défend de tirer un coup de fusil, *id.* Armées royales en projet, 247. Les troupes quittent les généraux, *id.* Drapeau tricolore sur les Tuileries, 252. Napoléon y arrive, *id.*

Son reproche aux patriotes, *id.* Revue, *id.* Son allocution, 254. Excelmans pousse les Bourbons hors de France, 256. Proclamations du golfe Juan, 258. Décrets de Lyon, 259. Fausse position de Napoléon, 260. Ministère, *id.* Il reprend ses anciens conseillers, 261. Adresses, 262. Les fonctionnaires restent en place, 264. Point de réaction, 266, 268. Amnistie, exceptions, 267. Système de clémence, 268. Pensions à des princesses, 269. Négociations, *V.* Coalition. Il se restaure lui-même, 286. Enthousiasme refroidi, 314. *V.* Garde nationale, fédération, champ-de-Mai. La conduite de Napoléon contre-sens, 349. *V.* Campagne 1815. Son retour à Paris, état des esprits, 393. Hésitation, conseil 394. Collision entre les chambres et Napoléon, 395, et suivantes. Napoléon abdique, 405. Ses prédictions, 407. Se retire à la Malmaison, 414. Embarras pour le gouvernement provisoire, 420. Pour un asile, il hésite entre l'Angleterre et les Etats-Unis, 421. Se décide pour les derniers, 422. Beker chargé de sa garde, *id.* Deux frégates mises à sa disposition sous condition, 423. Condition révoquée, 430. Rétablie, 434. Napoléon refuse de partir, 441. Condition encore révoquée, 443. Napoléon offre ses services au gouvernement qui les refuse, 444. Ses adieux, son départ, 445. Instruction aux capitaines des frégates, 446. Voyage de Napoléon à Rochefort, 487. Son arrivée dans ce port, 489. Bloqué par les croisières anglaises, *id.* Le gouvernement provisoire presse son embarquement, 490, 491. Il se rend à l'île d'Aix, *id.* Parlementaires envoyés à la croisière anglaise, 493. Projets d'embarquement sur des bâtimens légers, 494. Napoléon se livre à l'Angleterre, 496. Conduit à Sainte-Hélène; sa protestation; 497. Pourquoi prisonnier des Anglais, 499. *V.* Guerre. Voyages. Hommages. Bourbons.

Naturalisation. V. Etranger.

Naufragés de Calais mis en liberté, t. I, 85. Irlandais à Hambourg, 169.

Navigation V. Travaux publics.

Négociations. Fin 1813 et 1814. *V.* coalition.

Neufchâtel V. Berthier.

Neutres reconnus, t. I, 175. Neutralité des états du Nord, 397. Quadruple alliance, t. II. 93.

Ney, maréchal, t. IV, 44. Duc d'Elchingen, t. VII. 485. Prince de la Moskowa, t. IX, 197. Négociateur pour la régence, t X, 5. Pressé de quitter Napoléon, 4, 21. Promet à Louis XVIII de le lui amener, 233. Le rejoint, 246. Son cri de découragement, 415. Accusé, se rétracte, 428.

Noms et prénoms. Changement, loi, t. III, 174.

Notabilité (Listes de). Loi sur leur formation, t. II, 122. Mises à exécution, 406. Bonaparte trouve le système absurde, 407.

Notariat. Organisation, loi, t. III, 174.

O.

Officiers (Grands) de l'Empire, t. IV, 26. de la couronne, 50. t. VIII, 165.

Ordre judiciaire. Organisation sous le Consulat, t. I, 127. Juges de paix élus par le peuple, t. II. 131. Anciens costumes rétablis, t. III, 360. Anciens noms recherchés, 362. Dénomination des tribunaux changée, t. IV, 30. Traitemens des juges, t. V, 218. Atteinte à leur inamovibilité, épuration, t. VI, 115. t. VII, 140. Juges-auditeurs, 141. Police et discipline des tribunaux, 142. Organisation nouvelle, t. VIII, 9. Anciens magistrats recherchés, 12. Service, réglemens, 14. Rapacité du fisc et des officiers ministériels, 16. Dépenses, traitemens, costumes, 361. 1814, Cour de Cassation attaquée, t. X, 181. Epuration, 182.

Orléans (Duc d') vient en Espagne, renvoyé par les Cortès, t. VIII, 299. Assiste à l'anniversaire du 21 janvier, t. X, 161. On pense à lui pour la couronne, 210. Part pour Lyon contre Napoléon, 227. Sa conversation avec Mortier, 256. Il sort de France, *id.*

Oudinot. Maréchal, t. VII, 348. Son adhésion aux Bourbons, t. X, 35. Il revient à Napoléon, 266.

Otto. Ministre à Londres, t. I, 388. t. II, 270. Ambassadeur à Vienne, t. IX, 180.

Otages (loi des) rapportée, t. I, 79.

P.

Paesiello à Paris, t. III, 399.

Palais impériaux. Intendant-général des bâtimens de la couronne, t. VIII, 199.—Bologne, t. IV, 275.—Bordeaux.

t. VI, 142.—Brescia, t. IV, 275.—Colorno, t. VIII, 45.—Compiègne. Restauration, 141.—Elysée, t. VI, 500.—Fontainebleau, t. VII, 432, t. VIII, 45. —Lacken, t. VI, 142.—Louvre. Translation de la bibliothèque nationale, t. II, 156, 495 Changement de destination, t. V, 136. Son achèvement, 187. Sa réunion avec les Tuileries, 188. t. VI, 514, 515, t. IX, 220. Travaux, bas-reliefs, t. VI, 142, 513. Progrès des travaux, t. VII, 463, t. VIII, 193. Destination nouvelle, 418, t. IX, 172, 220.—Mantoue, t. IV, 275. — Marac, t. VI, 142.— Mendun réparé, t. VIII, 45. Milan, t. IV, 275. — Modène, Monza, t. VIII, 45. — Parme, *id.* — Rambouillet. Restauration, t. VI, 141, t. VIII, 45.—Rui de Rome (du) à Chaillot, plan; travaux commencés, t. VIII, 195. Discussion sur ses dispositions, 416, t. IX, 174. Dépense fixée à seize millions, 219.—Royal. Destination projetée, t. VIII, 418.—Saint-Cloud, t. III, 369, t. VIII, 45.—Strasbourg, Stupinitz, t. VI, 142.—Trianon, t. VII, 432, t. VIII, 45. —Tuileries. Restauré et embelli, t. V, 185, t. VI, 145, t. VIII, 419.— Turin, t. VIII, 45. — Versailles. Projet de restauration, t. VI, 142, 519. Décidée, t. VIII, 195. Napoléon regrette que la révolution ne l'ait pas détruit, 415. Marly, nouvelle machine, t. III, 408, t. VI, 520.

Pape. Echange de cadeaux entre lui et Bonaparte, t. III, 437. Bonaparte lui rend les restes de Pie VI, 438. Cadeaux du pape, 508. Il invoque Bonaparte pour l'Eglise d'Allemagne, 515. Couronnement, *V.* ce mot. Sa vie et ses occupations à Paris, t. IV, 180. Ses entours, 182. Ses prétentions temporelles repoussées, 183. Prétentions spirituelles, 185. Evêques constitutionnels tourmentés, *id.* Il ne veut pas recevoir Grégoire, 186. Consistoire tenu par le pape, 187. Présens de l'Empereur; *id.* Portrait de Pie VII, par David, 188. Il part de Paris, *id.* Il se rencontre avec l'Empereur à Turin, 263. Difficultés sur le concordat du royaume d'Italie, 271. Cardinaux italiens refusent des sièges, 274. Occupation d'Ancône, 435. Démêlés entre l'Empereur et le pape, t. V, 258. Ancône, plaintes et récriminations, 259. Il demande les trois Légations, 262. Napoléon exige l'expulsion de ses ennemis et l'institution des évêques, 263. Le pape refuse, ses griefs, 265. Echange de notes, 267. Le cardinal Fesch remplacé par Alquier, 270 Droit d'investiture de Naples réclamé par le pape, 271. Ses démêlés avec Bacciochi pour Lucques et Piombino, 272. Occupation de Pesaro, Civita-Vecchia, etc., 274. Protestation du pape, *id.* Réclame Ponte-Corvo et Bénévent, *id.* Démission du cardinal Consalvi, 275. *Ultimatum* de l'Empereur, 277. Réflexions, 280. Projets de Napoléon sur la papauté, 285. Suite des démêlés, t. VI, 178 Institution refusée aux évêques d'Italie, 179. Protestation contre le système continental, *id.* Négociation ouverte à Paris, 181. Notes de Champagny et du légat, 182. Mission du cardinal de Bayanne, 183. Bases d'arrangement, 184. Débats sur les pouvoirs de Bayanne, 188. Son arrivée, 190. Lemarrois gouverneur-général des Etats romains, *id.* Bayanne rappelé, 191. Objets d'art, Borghèse, *id.* Projet de traité, 192. Rejeté par le pape, 193. Départ de Bayanne, *id.* Réflexions, *id.* *Ultimatum* de Napoléon, t. VII, 10. Réponse du pape, 11. Miollis entre à Rome, 12. Protestation, menace d'excommunication, 13. Rupture, 17. Réunion des Marches au royaume d'Italie, 20. Réunion des Etats romains à l'Empire, 494. Vues de Napoléon, 497, 512. Bulle d'excommunication, 305, 500. Ses effets, 502. Enlèvement de Pie VII, conduit à Savone, 360, 503. Commission ecclésiastique à Paris, 510. Gouvernement-général à Rome, t. VIII, 168. Réponse de la commission aux questions proposées, 213. Députation de Genève, réponse de Napoléon, 219. Sénatus-consulte pour la réunion des Etats romains, 220. Dispositions sur les papes, 221. Miollis, lieutenant du gouvernement-général, 222. L'édit de 1682 loi de l'Empire, *id.* Cardinaux à Paris, leur traitement, 223. Quelques mots entre Napoléon et Consalvi, 224. Treize cardinaux n'assistent pas au mariage religieux de Napoléon, 224. Punis, appelés cardinaux *noirs*, 226. Mort du légat Caprara, 227. Allocution de Napoléon au clergé belge, 228. Cardinal Maury, archevêque de Paris, *id.* Bref du pape contre lui, 229. D'Osmond, archevêque de Florence, le pape s'oppose à son administration, *id.* Déclare nulla la sentence de l'officialité sur le premier mariage de Napoléon, 230. Convens supprimés en Italie, *id.* Napoléon en veut deux comme *hospices de fous*, *id.* L'abbé Dastros colporte les brefs du pape, ar-

rêté, t. VIII, 446. Disgrâce du conseiller d'état Portalis, 448. Papiers du pape examinés par Chabrol, 450. Cardinaux arrêtés; Réal instruit contre eux, 451. Le chapitre de Paris désavoue Dastros, 452. Adhésion du clergé italien, 453. Réunion de la commission ecclésiastique, 454. Convocation d'un concile national, 456. Députation d'évêques au pape, 457. Sa réponse verbale, 459. Assemblée du concile; ses décisions, 461. Napoléon le dissout, 465. Arrestation d'évêques, *id.* Nouvelle réunion, décrets, 466. Conférences des députés avec le pape, 468. Ses décisions, 470. Napoléon ne les adopte pas, *id.* Démission des évêques de Troyes, Gand et Tournay, 471. Petite église ennemie du gouvernement, 472. Honneurs du Panthéon aux cardinaux, 474. Le pape amené de Savone à Fontainebleau, t. IX, 13. Concordat négocié et conclu, 197. Pie VII se rétracte, 199. Exécution du concordat ordonnée, *id.*, 201. Le cardinal di Pietro, arrêté, *id.* Indifférence de la France, 202. Négociation avec le pape, 423; ne veut traiter qu'à Rome, 424. Nouvelle et vaine tentative, 484. Il part pour Savone, 485. Son retour à Rome, t. X, 77. Napoléon le garantit contre Morat, 321.

Parme, Plaisance et Guastalla, appartenant à la France, t. III, 289. Soumis aux lois françaises, t. IV, 300. Régime militaire et exceptionnel, t. V, 216. Réunis à l'Empire, t. VI, 495.

Partis. Leur fusion, t. II, 207.

Pasquier, maître des requêtes, commissaire pour les juifs, t. V, 237. Conseiller d'état, préfet de police, t. VIII, 136. Ses engagemens contre les Bourbons, 137. Pour les Bourbons, 635. Préfet pour les étrangers, 644, 648, 655. Directeur-général des ponts-et-chaussées, t. X, 97. 1815. Napoléon refuse ses services, 261. Ministre de la justice de Louis XVIII, 482.

Passeports. Papier uniforme, t. VI, 164.

Paul Ier. *V.* Russie.

Pensions, leur quotité et maximum, t. III, 179. Nouvelles dispositions, t. V, 197. Notaires certificateurs, 199. Nouveau maximum, t. VI, 128. Mises toutes dans le ministère des finances, t. VIII, 357. Non cumulées avec les traitemens, 358. Retenues, fonds commun, 359.

Pérignon, maréchal, t. IV, 44. Sénateur. Sa conduite dans le Midi en 1815, t. X, 273, 280.

Perse. *V.* Colonies. Inde.

Pie VII. *V.* Pape.

Piémont, gouvernement provisoire, t. I, 327, 335. Réunion provisoire, t. II, 306. Amnistie, t. III, 83. Réunion à la France, 84. Alexandrie, place de premier ordre, 290. Voyage de l'Empereur, t. IV, 263. Gouvernement général, 264. Napoléon à Alexandrie, 265. Manœuvres à Marengo, 266. Absens rappelés, t. VI, 163. Gouverneur-général, grand-dignitaire, 499. Organisation, 500. Rendu au roi de Sardaigne, t. X, 77.

Piombino donné à la princesse Elisa, t. IV, 298.

Pitt. *V.* Angleterre.

Places, états-majors; organisation, service, t. VIII, 337.

Poids et mesures. Bureaux de pesage et mesurage, loi, t. II, 422. Maintien du système, t. V, 170. Modification, t. VIII, 518.

Police-générale. Son organisation, t. I, 138. Ministère supprimé, t. III, 44. Motifs de Bonaparte, 46. Ministère rétabli, t. IV, 67. Commissaires généraux, attributions, 234. Fonds de police secrète, t. V, 210. Organisation nouvelle, directeurs-généraux, t. VIII, 363. Budget des fonds secrets, 364.

Pologne. Explosion patriotique, t. V, 535. Députation à l'Empereur à Berlin, 552. Napoléon à Posen, enthousiasme, ses réponses vagues, 554. Napoléon à Varsovie, 568. Gouvernement provisoire, t. VI, 2. Polonais au service, 35. Rien pour la nationalité, *id.* Création du grand-duché de Varsovie, 83. Constitution, 93. Désappointement des Polonais, 101. Engagement de ne pas rétablir la nation, t. VII, 406. Convention éventuelle avec l'Autriche, t. VIII, 553. Circonstance favorable à la nationalité, t. IX, 3. Mission projetée de Talleyrand, 4. Mission de l'évêque de Pradt, 20. Gouvernement provisoire de Lithuanie, 33. Confédération à Varsovie, 34. Députation de la diète, 40. Réponse évasive de Napoléon, *id.* Pologne regardée comme moyen, 276. Dévoûment des Polonais, 415.

Polders.
Ponts-et-chaussées.
Ponts.
Ports.
} V. Travaux publics.

Portalis. De la commission du Code civil, t. II, 143. Conseiller d'état, chargé des cultes, t. II, 435. Ministre, t. IV, 96. Sa mort, statue décernée, t. VI, 201, 564.

Portalis fils, adjoint à son père, t. IV, 331. Ministre provisoire, t. VI, 202. Conseiller d'état, t. VII, 1. Directeur-général de la librairie, t. VIII, 95. Disgracié, pourquoi, 448. Premier président à Angers, t. IX, 477.

Porte-Ottomane. Préliminaires de paix, t. II, 325. Sébastiani envoyé à Constantinople, *id.* Traité de paix, 404. Brune, ambassadeur, t. III, 157. Elle tarde à reconnaître l'Empereur, t. IV, 110. Sébastiani, ambassadeur, t. V, 384. Influence française domine à Constantinople, 575. Guerre à la Russie, 576. Offre et envoi de secours par Napoléon, 577. Le sort de la civilisation lié à celui de la Porte, t. VI, 8. Constantinople menacée par Duckworth, 52. Belle résolution de Sébastiani, 53. Duckworth repoussé, 54. Napoléon envoie des secours, *id.*, 56. Guerre déclarée aux Anglais, *id.* Ambassadeur turc à Finkenstein, négociation, 57. Puissance éphémère, 98. Sultan Sélim détrôné, 99. Projet de partage de la Turquie, 100. Armistice avec la Russie, 220. Moldavie et Valachie, 222. Sébastiani revient en France, t. VII, 33. Mustapha remplacé par Mahmoud, *id.* Influence française perdue, 34. Influence anglaise; en guerre avec la Russie, 420. Andréossy, ambassadeur, t. IX, 23. Traité de Bucharest avec la Russie, 24.

Portugal. V. Espagne.

Pozzo-di-Borgo, envoyé à Londres, voit les Bourbons, t. IX, 488. Au congrès de Châtillon, 490. Au conseil chez Talleyrand, 640. Ambassadeur à Gand, t. X, 312. Nommé ministre de l'intérieur, 482.

Pradt (l'abbé de), évêque de Poitiers, t. VII, 9. Archevêque de Malines, 494. Sa mission en Pologne, t. IX, 20. Travaille contre Napoléon, 521. Pour les Bourbons, 641. Grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, 648, t. X, 139. Libelle contre Napoléon, t. IX, 655.

Préfectures, leur établissement, t. I, 135. Préfets, belle leçon donnée à celui de la Côte-d'Or, t. V, 200. Excès de pouvoir réprimés, 218. Traitemens augmentés, t. VIII, 18. Organisation départementale maintenue, 362.

Préséances, réglement, t. IV, 70. Addition, 323.

Presse, journaux, leur nombre fixé, t. I, 401. *Moniteur*, journal officiel, 403. Arbitraire de la police, 405. t. II. 154. Nombre d'abonnés, t. III, 398. *Journal des Débats*, Geoffroy, t. IV, 79. Menaces du pouvoir, t. V, 104. Principes libéraux de Napoléon, 175. Esclave en Italie et en Hollande, 177. Journal critique littéraire, projet, t. VI, 152. Longue discussion au Conseil d'Etat, t. VIII, 84. Réglement sur l'imprimerie et la librairie, 93. Portalis directeur-général, 95. Censeurs, 96. Un seul journal par département, *id.* L'*Allemagne*, par Madame de Staël, détruite; 173. Pommereuil remplace Portalis, 437. Indemnité aux imprimeurs supprimés, 438. Journaux d'affiches et annonces, *id.* Napoléon confisque des journaux, emploi du produit, 439. *Journal de l'Empire*, repris par les Bertin, t. IX, 655. 1814. Loi sur la presse, t. X. 176. Favorable à la contre-révolution, 178. Le *Censeur*, 179. 1815. Vaine tentative d'arbitraire, 343.

Prêt à intérêt, loi, t VI, 110.

Prisonniers de guerre en Angleterre, leur entretien, t. I, 175. En France comment traités, t. V, 552. t. VII, 464. t. VIII, 169, 338.

Prisons d'Etat *V.* Lois criminelles.

Propriété littéraire, t. IV, 316.

Proscrits rappelés, t. I, 86, 417.

Prusse. Beurnonville ambassadeur, t. I, 163. Duroc envoyé extraordinaire, *id.* Admiration de la cour pour Bonaparte, *id.* Négociation au sujet du Hanovre, t. III, 447. Sa politique équivoque, 448. Alliance éludée, arrangemens pour le Hanovre, t. IV, 102. Violation de territoire par les Français, 458. Dispositions hostiles, 459. Alliance entre la Prusse et la Russie, 492 Alexandre au tombeau de Frédéric, 493. Hawgwita, envoyé à Napoléon, *id.* Son arrivée, t. V, 10, 12. Négociation, 53, 58. Traité de Vienne, 62. Elle flotte entre la France et ses ennemis, 329. Traité de Paris, 333. Les Français prennent possession d'Anspach, de Neufchâtel, de Wesel, *id* La Prusse occupe le Hanovre, 334. Guerre simulée entre elle et l'Angleterre, 335. Hardenberg remplacé par Haugwitz, 337. Hostilités entre la Prusse et la Suède, 339.—Le parti de la guerre triomphe, 428. Confédération allemande du nord, 430. Armée prussienne sur pied de guerre, 432. Toute la Prusse en feu, 434. Lucchesini remplacé par Knobelsdorf, 436. Offres pacifiques de Napoléon, 437. Echange de notes entre Knobelsdorf et Talleyrand, 438. Les ar

mées en mouvement, 442. Appel à la confédération du Rhin, 445. Guerre, *V.* Campagne. 1806. Rapprochement pacifique, t. VI, 36. Entrevue d'Erfurt *V.* Russie. Traité de paix, 83. Rupture avec l'Angleterre, 218. Evacuation retardée, 230. Route entre la Saxe et Varsovie, 232. Insignes de Frédérick aux Invalides, 238. La Prusse se fait révolutionnaire, 477. Convention d'évacuation des Français, t. VII, 51, 77. Davoust se vante d'avoir contenu les novateurs, 81. Nouvelles réformes, 301, t. VIII, 316. Propositions de l'Autriche écoutées, t. VII, 306. Alliance proposée à Napoléon, 327. Pourquoi il n'accepte pas, 329 Mission du colonel Schoeler à Pétersbourg, 370. Ses conversations avec Alexandre sur la guerre, 371. Il y est prêt, 372. La Prusse arme, 374. Mission de Knesebeck à Pétersbourg, 520. Traité d'alliance entre la Prusse et la France, 521, 530. Opinion de Knesebeck sur la guerre, 529. — Defection du corps prussien, t. IX, 177. Le roi désavoue le général York, 191. Mission d'Hatzfeld à Paris, *id.* Projet de mariage pour le prince royal, 194. Le roi et Alexandre à Breslau, 223. Trève proposée à Napoléon par la Prusse, 225. Traité de Kalisch avec la Russie, 228. Déclare la guerre à la France, 230. *V.* Campagne 1813. — 1814. Le roi à Paris; ce qu'on en pense, t. X, 112.

Q.

Quinette. Conseiller d'état, de la Chambre des pairs, t X, 350. Membre du gouvernement provisoire, 412.

R.

Raynouard remplace Lebrun à l'Institut, t. VI, 158. Son admiration pour Napoléon, *id.* Opinion de l'Empereur sur les *Templiers*, *id.*, et les *Etats de Blois*, t. VIII, 211. Député, réclame les libertés, t. IX, 468. Défend la liberté de la presse, t. X, 177.

Réal, conseiller d'état, sa participation au Code Civil, t. II, 144. Contre la Légion-d'Honneur, 482. Chargé de la police sous le Grand-Juge, t. III, 524. Son action dans la conspiration de Georges, 523 et suivantes. Un des Conseillers-d'Etat attachés au ministère de la police, t. IV, 68. Chargé d'instruire contre des cardinaux, t. VIII, 451.

Régence. Sénatus-consulte organique, t. IX, 202. — 1814. Négociation avec les coalisés, t. X, 13, 16. La régence à Blois, 30. Sa fin, 32.

Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Conseiller d'état, président de section, t. III, 50. Son portrait, *id.* Procureur-général de la Haute-Cour, t. V, 214. Ministre d'état, t. VI, 244. 1815. Représentant et conseiller impérial, t. X, 395.

Régnier, conseiller d'état chargé des domaines nationaux; t. I, 115. Ministre de la justice, t. III, 48. Grand-Juge duc de Massa-di-Carrara, t. VII, 386. Président du Corps législatif, t. IX, 423.

République, opinion de Bonaparte, t. II, 415.

Reserve (compagnies de), t. IV, 321.

Restauration. *V.* Bourbons, Louis XVIII.

Réunion (ordre de la) t. VIII, 403.

Réunions à la France, définitive des départemens du Rhin, t. II, 101. — Gênes, t. IV, 290. — Kehl, Cassel, Mayence, Wesel, Flessingue, t. VI, 493. — La Toscane ou Etrurie, t. VI, 495. — Parme et Plaisance, *id.* Etats-Romains, t. VII, 494. Parties de la Hollande, t. VIII, 137. La Hollande, 141. Le Valais, 161. Oldenbourg, une partie de la Westphalie, Brême, Hambourg, 162. Motifs, 163. Nouveaux départemens, 165. Système continental, cause de réunions, 166. — Augmentation de population et de revenu, 353. — Départemens anséatiques, organisation, régime français, 405 — De la Lippe, formation, *id.* — Iles Ioniennes, t. VI, 93. — Illyrie provisoire, t. VII, 413.

Révolution. Ses conquêtes, t. I, 1.

Revues du premier consul, t. I, 121.

Richard ex-conventionnel chargé d'arrêter Napoléon, t. X, 495.

Richelieu, émigré rentré, expulsé, t. II, 383. Au service russe, autorisé par Napoléon, t. IV, 191. Ministre de la maison du roi, t. X, 482.

Rœderer. Seconde Bonaparte pour le 18 brumaire, t. I, 11, 17. Conseiller d'état, 115. Comment définit l'administration, 136. Son opinion sur le 3 nivose, t. II, 47, 54. Son système de listes de notabilité, 122, 406. Rapporteur de la loi sur la Légion-d'Honneur, 482. Directeur de l'instruction publique, 494. Il pousse Bonaparte au pouvoir héréditaire, t. III, 3, 9, 10, 15, 17,

34. Sa disgrace, motifs, nommé sénateur, 49. — Ministre du duché de Berg, t. VIII, 408. Commissaire extraordinaire, t. IX, 577, t. X, 282.

Rome V. pape. Prince impérial, roi de Rome, t. VIII, 221. V. Marie Louise.

Routes V. Travaux publics.

Royer-Collard, directeur de la librairie, t. X, 56, 97. *V.* Presse.

Russie. Rapprochement entre Bonaparte et Paul Ier, t. I, 395. Prisonniers russes, renvoyés, 398. Lettre de Paul Ier, 399. Agens russes à Paris, t. II, 93. Aux Tuileries tout russe, 96. Médiation russe pour Naples acceptée, 107. Paul Ier assassiné, 117. Alexandre envoie Kalischef à Paris, 279. Duroc envoyé à Pétersbourg, 280. Changement de politique, influence anglaise, *id.* Confédération du nord dissoute, 281. Markoff ambassadeur à Paris, 289. Traité de paix avec la France, 325. Entrevue à Memel entre Alexandre et le Roi de Prusse, t. III, 67. Intimité entre Alexandre et Bonaparte, 443. Alexandre se refroidit, 444. Intrigues de Markoff, *id.* Rappelé; d'Oubril chargé d'affaires, 446. Alexandre prend le deuil du duc d'Enghien, explications, 555. Hédouville quitte Pétersbourg, 557. Mésintelligence entre elle et la France, t. IV, 104. Affaire du duc d'Enghien terminée, 105. Prétentions de la Russie, 107. Réponse de Napoléon, 108. Agens diplomatiques rappelés, 110. Guerre, *V.* campagne, an XIV. D'Oubril à Paris, t. V, 404. Traité de paix, 406. Non ratifié par Alexandre, 419. Guerre, *V.* campagne 1806-1807. Entrevue de Tilsit, t. VI, 79. Traités de paix, 83. Stipulations secrètes, 87. Conséquences de la paix, 95. Médiation russe rejetée par l'Angleterre, 207. Rupture simulée, 213. Savary à Saint-Pétersbourg, 219. Affaires de la Turquie, 220. Expédition en Finlande, 228. Caulaincourt ambassadeur à Pétersbourg, 235. Conquête de la Finlande, t. VII, 29, 419. Rapports d'Alexandre et de Napoléon, 40. Entrevue d'Erfurt. *V.* ce mot. Alliée infidèle, *V.* guerre, campagne, 1809. Inquiétudes sur la Pologne, 406. La Russie se prépare à la guerre, t. VIII, 319. Ses griefs, ceux de la France, 320. Armemens, 322. Espions diplomatiques à Paris, Czernichef, 323. Caulaincourt remplacé par Lauriston, 325. Alexandre en observation, 326. Ses conversations avec le Prussien Schoeler, 371. Allocution de Napoléon à Kourakin, 375. Campagne contre les Turcs, congrès de Bucharest, 376. Armemens de Napoléon, 377. Sa conversation avec Czernichef, 524. Son départ; affaire de l'employé de la guerre Michel, 527. Arrestation du conseiller Speranski, 528. Prédictions de Knesebeck sur la guerre, *id.* Ultimatum d'Alexandre, t. IX, 5. Mission de Narbonne, 7. Explication de Maret et Kourakin, 14. Mission de Lauriston, 20. Retour de Narbonne, 21. Lauriston rappelé, 26. Réponse à sa mission, 34. Traité d'Oerebro avec l'Angleterre, 57. Guerre. *V.* campagne 1812.

S.

Sarrazin (général) déserte, t. VIII, 129.

Savary envoyé à Pétersbourg, t. VI, 219. *V.* Espagne. Duc de Rovigo, t. VII, 485. Nommé ministre de la police, t. VIII, 133. Réactionnaire; belle réprimande de Napoléon, t. IX. 329.

Saxe. Paix avec toutes les maisons; l'électeur, fait roi, entre dans la confédération du Rhin, t. V, 562. Grand-duc de Varsovie. *V.* Pologne. Route de communication avec Varsovie, t. VI, 232. Le roi se retire à Ratisbonne, t. IX, 235. Il se livre à l'Autriche, 246. Il revient à Dresde, 271.

Sciences et Arts. Bibliothèque nationale, translation au Louvre, t. II, 155, 498.—Musée national, ses richesses, t. II, 157, 160, t. III, 507. Denon directeur, 392. Nouvelles richesses, t. VI, 563. — Salle des Fleuves, Ouverte, t. VIII, 419.— Encouragemens aux arts. —Statues commandées, t. I, 408. Exécutées, t. IV, 81. Ecole de Rome rétablie, t. II, 295. Tableaux et statues commandés annuellement, t. III, 391. Tableau du combat de Nazareth. Gros couronné, *id.* *Id.* pour celui des pestiférés de Jaffa, t. IV, 81. *Id.* de la bataille d'Eylau, concours, t. VI, 150. Peinture et sculpture, leur emploi, 561. Peinture consacrée à la gloire militaire, 563, t. VIII, 208. Bataille d'Austerlitz par Gérard, 419. Le couronnement par David, t. VI, 562. Napoléon à son atelier et à l'exposition, *id.* Canova à Paris, t. III,

508. Ses ouvrages, *id*, t. VI, 563, t. VIII, 209. La statue de Napoléon coulée, t. VII, 462. Arrivée à Paris, t. VIII, 419. Dictionnaire des beaux-arts par l'Institut, t. VI, 161. Prix pour la grav., t. III. 505. *V.* Monumens. — Encouragement aux sciences. — Prix pour électricité et galvanisme, t. II, 246, t. III, 505, t. VI, 149, 560. Marbre à l'Hôtel-Dieu à Bichat et Dussaut, t. II, 497.— Décennaux, t. IV, 6, t. VI, 150, 561. Leur extension, t. VII, 453. Jugement du jury, t. VIII, 201. Jamais distribués, 207. — Pour un ouvrage sur le croup, t. VI, 241, t. VII, 456, t. VIII, 437.—Pour la langue italienne, t. VII, 439, t. VIII, 210. Académie della Crusca rétablie, 437. Tous les talens s'offrent à Napoléon, 212. Cent mille francs aux poètes pour le mariage, *id.* Madame de Genlis, pensions, t. III, 507, t. V, 178. — Littérature. Ecole spiritualiste et contre-révolutionnaire, t. IV, 79, t. VII, 457. Napoléon veut donner une secousse aux lettres, t. V, 179. Ses vues, t. VI, 150. Son opinion sur la tragédie, t. IV, 79, t. VIII, 211. Sciences morales et politiques proscrites, t. III, 391, t. IV, 80, t. VII, 457. —Dépôt de la guerre. Travaux, t. III, 509.—Manuscrits de l'état, publication interdite, t. VII, 456.

Sébastiani, envoyé à Constantinople, t. II, 325. En Egypte, t. III, 149. Ambassadeur à Constantinople, t. V, 384. Sa belle résolution, t. VI, 53. 1815. De la chambre des représentans, contre Napoléon, t. X, 397. Plénipotentiaire près des souverains, 419.

Séguier, président du tribunal d'appel de Paris, t. III, 362. Se distingue par ses adresses serviles, 350, t. IV, 46, t. VI, 104, t. IX, 164. Pour les Bourbons, 651. Louis XVIII a toujours régné dans son cœur, t. X, 53. Ses insultes à l'Empire, 96.

Ségur, membre du Corps-Législatif, nommé conseiller d'état, t. III, 359. Famille favorisée, *id.* Grand-maître des cérémonies, t. IV, 50. Sénateur, t. IX, 244.

Sémonville, ambassadeur en Hollande, t. IV, 132. Impliqué dans une intrigue de Talleyrand, *id.* Nommé sénateur, 203. Rapporteur pour la réunion de la Toscane, t. VII, 437. Lettre de l'empereur d'Autriche attestée par lui, t. VIII, 119. Mistifie Fouché, 131. Loue les conquêtes, 163.

Sénat, sa formation, t. I, 114. Sa dotation, création de sénatoreries, t. III, 356. Son administration, *id.* Aristocratie sans consistance, 357. Sa composition, ses attributions, t. IV, 27. Dotations constituées, 232. L'Odéon lui est concédé, t. V, 175. Il est pour Napoléon II, t. IX, 619. Il nomme un gouvernement provisoire, 646. Pose les bases d'une constitution, 647. Prononce la déchéance de Napoléon, 649. Porte son décret à Alexandre, 650. Motifs de la déchéance, *id.* Adhésions, 651. Son acte constitutionnel, rappel des Bourbons, t. X, 18. Ne reconnaît le comte d'Artois comme lieutenant-général, 37. Sa constitution attaquée, 38. N'assiste pas à l'entrée du prince, 40. Le nomme lieutenant-général, 42. Complimente l'empereur d'Autriche, 43. Sa constitution conspuée, 86. Se rend auprès de Louis XVIII, son discours, 88, 93. Pensions aux sénateurs, 106.

Serment. 1811. Formule inconstitutionnelle, t. X, 181.

Serrurier, maréchal, t. IV, 44. Sénateur, gouverneur des Invalides, 321. Il revient à Napoléon, t. X. 266.

Sicile. *V.* Naples.

Sieyes s'entend avec Bonaparte, t. I, 17. Consul provisoire, 62. Son projet de constitution, 96. Nommé sénateur, 113. Reçoit une récompense nationale, *id.* Accusé d'opposition par Bonaparte, t. III, 416. De la chambre des pairs. 1815. t. X, 350.

Siméon. Tribun. Rapporteur des lois du Code civil, t. II, 338. Discours pour un témoignage de reconnaissance à Bonaparte, t. III, 4, 11; *id.*, lors de la conspiration de Georges, 237, *id.*; pour l'Empire, t. IV, 15. Nommé conseiller d'état, 45. Contre le jury, t. VII, 90.

Société maternelle sous la protection de Marie-Louise, t. VIII; 157.

Soult, maréchal, t. IV, 44. Duc de Dalmatie, t. VII, 485. Son projet de royauté en Portugal, 546. Son adhésion aux Bourbons, t. X, 64. Monument de Quiberon, 154. Ministre de la guerre, 204. Son ordre du jour contre Napoléon, 228. Suspect à la cour, remplacé, 238. Il revient à Napoléon, 266 Major-général, 375. Contre la défense et pour les Bourbons, 450, 460.

Staël (madame de) exilée, sa conduite, t. III, 384. *V.* Complots, presse —L'*Allemagne*. *V.* Presse. Exilée hors de France, t. VIII, 173. Du parti con-

stitutionnel, t. X, 211. Se rallie à Napoléon, 265.

Staabs. V. Complot.

Subsistances. Pénurie, fausses mesures, t. IX, 8.

Suchet. V. Espagne. Maréchal, t. VIII, 506. Duc d'Albuféra, 511. Reçoit Ferdinand, t. X, 78. Son adhésion aux Bourbons, t. X, 65. Il revient à Napoléon, 266. Commande en Savoie, 366. Conclut un armistice, 454.

Suède. Affaire du duc d'Enghien, le roi proteste, t. III, 556. Don Quichotte de la légitimité, t. IV, 104. Traité de fou par Napoléon, 115. Cessation de rapports, *id.* Hostilités entre lui et la Prusse, t. V, 339, *V.* Guerre. Campagne de 1807. *V.* Danemark et Russie. Révolution. Gustave-Adolphe détrôné, t. VII, 419. Traité de paix, t. VIII, 61. Le roi adopte le système continental, *id.* Bernadotte, prince royal. *V.* ce nom. Continuation de commerce avec l'Angleterre, 231. Longue conversation de Napoléon avec le ministre Lagerbjelke, 232. Bernadotte nie les rapports avec l'Angleterre, 234. Sommé de lui déclarer la guerre, *id.*, *id.* Il demande des subsides; négociation, 235, 329. Bernadotte demande la Norwège, 332. Débats pour le système continental, griefs, 399. Ouverture de l'Autriche, 533. Réponse, 545. Invasion de la Poméranie, 539. Bernadotte se jette dans la coalition, *id.* Explications entre lui et Napoléon, 540. Traité d'alliance de la Suède et de la Russie, 546. Tentative pour ramener la Suède, t. IX, 14. Prétentions de Bernadotte rejetées, 22. Traité d'Oerebro avec l'Angleterre, 57. Entrevue d'Abo, 107. Traité d'alliance avec la Russie, 233. Lettre de Bernadotte à Napoléon, 234. 1814. Bernadotte en Belgique, 564. A Paris, t. X, 44.

Suisse. Partis, dissensions, le premier consul rappelle ses troupes, t. II, 313. Dissensions continuent, t. III, 86. Le Valais indépendant, 92. Intervention du premier consul, 159. Mesures militaires, 162. Députés suisses à Paris, 167. Bonaparte discute avec eux, 168. Acte de médiation consenti, *id.* Traité d'alliance, 300, 450. Napoléon *médiateur*, t. VII, 417.

Système continental. Mesures contre le commerce anglais, t. III, 297, t. IV, 235. Blocus de ports et côtes par l'Angleterre, t. III, 315, t. IV, 116. Droits sur les denrées coloniales, t. V, 125. Nécessité d'isoler de l'Angleterre le continent, 134. Menaces, 502. Décrets de Berlin, 539. Nouveaux ordres du conseil anglais, t. VI, 169. Décrets de Milan, 171. Addition, 175. *V* Etats-Unis, Suède, Hollande. Licences, t. VIII, 240, 244. Tarifs des denrées coloniales, 242. Cours prévôtales, tribunaux de douane, 245. Brûlure de marchandises anglaises, 246, 388. Obstacles au système, 382. Ses effets en Angleterre et en France, 384. Répartition des amendes, 388. Effets du système en Angleterre, t. IX, 182. Abus de licences, 217.

Système fédératif de Napoléon, t. V, 134, 363. Ses obstacles, t. VI, 473. Mission providentielle de Napoléon, 474. Plus législateur que réformateur, 475. Sa politique après le traité de Vienne, t. VII, 416. Sur les réunions d'état à l'Empire, 440. Empire d'occident, 512. *V.* Réunions. Rapport laudatif de Sémonville, t. VIII, 163. Le système s'est écroulé, t. X, 80.

T.

Talleyrand, ministre des relations extérieures, t. I. 73, 167. A la mort de Paul Ier ses bureaux soupçonnés, t. II, 119. Rendu à la vie séculière, 468. L'Allemagne mise à l'encan, t. III, 94. Sa lettre pour l'arrestation du duc d'Enghien, 548. Il justifie son exécution, 556. Grand-chambellan, t. IV, 50. Ambition déçue, *id.* Menacé de destitution, pourquoi, 132, 138 Son admiration de l'Empereur, 252. Prince de Bénévent, t. V, 306. Vice-grand-électeur, t. VI, 242. Conseille l'invasion de l'Espagne, 296. Négocie avec Izquierdo, 331. Ses intrigues avec Fouché, t. VII, 195. Napoléon lui achète son hôtel, t. VIII, 327. En sourde hostilité, *id.* Mission projetée en Pologne, t. IX, 4. En relation avec les ennemis, 429, 520. Ses auxiliaires, 521. Ses rapports avec le parti bourbonien, 523, 561. Il appelle les coalisés à Paris, 611. Il y reste après le départ de la régence, 618. Réunion de royalistes chez lui, 636. Nesselrode s'y rend, 639. Alexandre y loge, 640. Talleyrand pour les Bourbons, 641. Convoque et préside le sénat, 646. Contre la régence, t. X, 13, 16. Il appelle le comte d'Artois, 37. Médiateur entre lui et le sénat, 38, 42. Re-

coit le comte d'Artois, 39. Accusé par Maubreuil, 49. Récompenses qu'il sollicite, 56. Négociateur de la convention du 23 avril, 61. Son discours à Louis XVIII, 88. Ministre des relations extérieures, 97. Négocie et signe le traité de Paris, 109. Envoyé au congrès de Vienne, 204. Sa politique, 215. Provoque la déclaration du 13 mars, 289. Napoléon lui envoie des agens, 301. Son entrevue avec Louis XVIII, 481. Il compose le ministère, 482. Ses communications avec Fouché, 475. Ministre des affaires étrangères, président du conseil, 482.

Tarn-et-Garonne, nouveau département, t. VI, 530.

Théâtres. Censure des pièces, t. I, 408. Pièces contre le gouvernement, t. II, 382. Estime de Bonaparte pour Talma, 386. Liberté abolie, réglement, t. V, 171. Leur nombre à Paris, t. VI, 160. Etats de Blois, interdits, t. VIII, 211. Rétribution à l'Opéra, 439.

Théophilantropes. Leur culte, t. I, 154. Non considérés comme secte religieuse, t. II, 438, 469.

Tilsit. *V*. Guerre, campagne 1807.

Toisons d'Or (ordre des trois). Création, t. VII, 387.

Toscane. *V*. Etrurie, Bonaparte (Elisa).

Trafalgar. *V*. Guerre, campagne an XIV.

Travaux publics. Législation; réglemens; compétence des ministres de la guerre, de la marine, de l'intérieur, t. IV, 307. Loi dite de dessèchement, t. VI, 120. Expropriation pour utilité publique, 123, t. VIII, 5. — Ponts-et-chaussées (corps des). Organisation, t. IV, 82. Auditeurs y attachés, t. VI, 536. Mesures particulières pour les nouveaux départemens, t. VIII, 182.

Travaux. Résumé de leur situation en l'an XII, t. IV, 83. Droit sur les grains affecté aux travaux, 84. Résumé de situation an XIV-1806, t. V, 179. Assignation de fonds, t. VI, 147. Réflexions sur les travaux, 534. Fonds affectés en 1810 et 1811, t. VIII, 199. Résumé des dépenses, t. IX, 206. — Ordonnés par l'Empereur dans ses voyages : — An XII, dans les nouveaux départemens du Rhin, t. IV, 131. Aix-la-Chapelle, eaux thermales, *id*. t. VI, 536, t. VIII, 431. A Mayence, à Coblentz, t. IV, 136. A Bruxelles, 137. — An XIII, dans la Bourgogne, le Lyonnais, la Savoie, le Piémont, t. IV, 260. A Alexandrie, 265. A Milan; cathédrale, 281. — 1807, à Venise, port, canaux, quais, arsenal, bassin, etc., t. VI, 301. — 1808, dans les départemens de la Gironde, des Landes, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Inférieure, t. VI, 522. — 1810, dans le nord, la Belgique, le Brabant, t. VIII, 187. — 1811, en Belgique, en Hollande, 402. — En Normandie, 432. — Dans quelques villes en particulier : Bordeaux, t. VI, 523. Lyon, place de Bellecour, réédification, t. IV, 232, t. V, 108. Nîmes, t. VIII, 185, 431. Rennes, cathédrale, *id*. Rome. Projets, t. VIII, 186. Travaux exécutés, 428. Fonds annuel, 430. t. IX, 176. Turin, 221.

Travaux à Paris. Embellissemens, prix de poésie donné par l'Institut, t. VIII, 194. Direction des travaux, 424. Administration des eaux, t. IX, 170. Archives impériales, hôtel Soubise, palais cardinal, t. VI, 517. Projet de palais, t. IX, 173. Arts. Palais projeté, *id*. Bains publics sur la Seine, t. VI, 145. Banque de France. *V*. ce mot. Boulevards extérieurs, t. VII, 464. Caserne du quai Bonaparte, t. IX, 173. Au Champ-de-Mars, projet, t. VIII, 420. Cimetières. Projets, t. IX, 174. Corps-Législatif. Palais, façade, t. V, 182, t. VIII, 191. Statues, *id*. Eglises. Saint-Etienne-du-Mont, t. VI, 517. Sorbonne, *id*. Notre-Dame, t. IX, 172. *V*. Monumens. Egonts, t. V, 184, t. IX, 172. Entrepôt des vins, t. VI, 518, t. VIII, 423, t. IX, 171. Fontaines. Ecole de Médecine, t. III, 408. Résumé de leur situation, t. V, 183. Quai de l'Ecole; au Châtelet, t. VI, 144, 519. Eaux de l'Ourcq, 143. Fontaine de l'Eléphant, 519, t. VIII, 191, 421. Palais de l'Institut. Rue du Ponceau, t. VIII, 190. Château-d'Eau, au Colisée. *id*. 420. Place des Vosges, bassin, *id*. Galerie Napoléon, t. IX, 171. Samaritaine détruite, 221. Grenier de réserve, VI, 144. Halle aux farines. Reconstruction, t. V, 133, t. VI, 145, t. VIII, 423, t. IX, 171. Institut. Palais, t. VIII, 420. Invalides. Hôtel, t. IX, 172. Jardin-des-Plantes, t. VI, 517. Luxembourg, palais, travaux, t. III, 408, t. V, 182. Ouverture de rues, t. VI, 146, t. IX,

172, 221. — Marchés. Assignation de fonds, t. VI, 145. Jacobins, t. V, 181, t. VII, 464, t. VIII, 192. Innocens, t. VIII, 422, t. IX, 171. Saint-Joseph, t. V, 181. Aux Fleurs, t. VII, 463. A la Volaille, 464, t. VIII, 422. Du Temple, t. VII, 464, t. VIII, 192, 422. Saint-Martin, *id.* De la place Maubert, *id.* Saint-Germain, *id.* Saint-Jean, *id.* Beauvau, *id.* Des Patriarches, *id.* Aux Chevaux, *id.* De Sceaux, *id.*—Murs de clôture, barrières, t. VIII, 423. — Observatoire, t. IX, 172.—Places. Ecole de Médecine, t. III, 408. De la Bastille. Monument, bassin, canal, t. IV, 83, t. VIII, 192. Saint-Sulpice, t. VII, 464. Notre-Dame, t. VIII, 193. — Ponts. Construction de trois autorisée, t. II, 132. Du Jardin-des-Plantes commencé, 498. Place, quai, boulevard, rues adjacens, t. V, 184. Appelé pont d'*Austerlitz*, 185. Du Louvre (des Arts) livré au public, t. III, 501. De l'Ecole Militaire, t. V, 108. Nommé pont d'*Iena*, t. VI, 137, t. VIII, 192, 423, t. IX, 171. De l'île Notre-Dame, t. VIII, 192. — Porte Saint-Denis restaurée, inscriptions conservées, t. VI, 516, t. VII, 464. — Quais d'Orsay ou de Bonaparte, t. II, 489. t. VI, 517. t. VII, 464. Du Louvre, t. IV, 307. Desaix, t. II, 498. t. IV, 307. Du pont Saint-Michel, t. VI, 145, 517, t. VIII, 193. De l'Archevêché, 192. De Napoléon, t. VIII, 193. Des Invalides, t. VIII, 423.—Relations extérieures de France, hôtel, quai Bonaparte, t. VIII, 191, *id.* d'Italie, rue de Rivoli, *id.* — Rues de Rivoli, t. IV, 83. t. VIII, 193. De la Paix, *id.* t. V, 182. Des Pyramides, du Mont-Thabor, t. VI, 145. Duphot, Richepanse, 513. De Tournon, t. VI, 145. Autour de Sainte-Geneviève, t. VI, 517 —Temple. Ministère des cultes, t. IX, 171, 221. — Tueries, abattoirs, t. VI, 145, 519. t. VIII, 191, t. IX, 171. — Université, palais projeté, t. IX, 173.

Travaux dans tout l'Empire. — Dunes, leur fixation, t. VIII, 184. Fortifications, résumé des travaux, t. VIII, 428. Marais, dessèchement. Bordeaux, t. VI, 524. Bourgoing, Cotentin, Rochefort, t. VII, 465.—Navigation. Droit sur la navigation, t. II, 422. Seine de Paris à Châtillon, t. IV. 260. Saône, projet général, t. IV, 261. Seille de Louhans à la Saône, 261. Canaux. Système de Napoléon pour les multiplier, t. VII, 470. De la Baltique au Rhin, t. IX, 221. Beaucaire à Aigues-Mortes, t. V, 180, t. VIII, 426. Blavet, t. II, 498. Charleroy à Bruxelles, t. III, 175 de *id.* à Mons, t. VIII, 188. Bourgogne, de la Saône à Paris, t. VI, 146, t. VII, 471. Centre, vendu, *id.*. Calais à Anvers, t, III, 333. Doubs à la Saône, t. III, 408. La Censée joignant la Scarpe à l'Escaut, t. V, 109, t. VIII, 188. L'Escaut entre Cambrai et Tournai, t. V, 109. Landes, de la Garonne à l'Adour, t. VI, 526. La Haisne, canalisation, t. V, 109. L'Oise, rectification entre Chauny et Sampigny, *id.* Loing et Orléans vendus, t. VII, 471. Napoléon du Rhône au Rhin, t. V, 109, t. VII, 464, 471. Pô à la Méditerranée, t. VI, 147. Magistrat du Pô, t. VIII, 427. Rhin (magistrat du), t. VI, 537. Oureq, dérivation d'eaux pour Paris, loi, t. II, 422. Travaux ordonnés, 498, t. III, 408. Canal de navigation, t, IV, 84. Situation des travaux, t. VI, 143. Dépenses, fonds, t. VIII, 8. Embranchement, 420. Communication du bassin de la Villette à la Seine, t. IX, 171. Meuse entre la haute et la basse à Mézières, t. III, 349. Nord joignant l'Escaut au Rhin, t. VII, 464, 471. Saint-Maur près de Paris, t. VIII, 421. Saint-Quentin. Voyage du premier Consul, t. II, 162. Projet adopté, travaux, 499. Presque achevé, t. VII, 464. Vendu, 471. Terminé, t. VIII, 183. Visité par l'Empereur, 125. Saint-Valery, t. III, 333. Somme, t. VIII, 187.—Palais impériaux. *V.* ce mot. — Polders. Administration, réglement, t. VIII, 427.—Ponts. Givet sur la Meuse, t. III, 349. Sur le Rhône entre Avignon et Villeneuve, t. IV, 231. Serein sur la Saône à Lyon, t. IV, 261. Sur la Scrivia, t. VI, 146. En pierre, à Sèvres, *id.* Bordeaux, *id.*, t. VIII, 183, 426. En pierre à Turin et sur la Doire, t. VI, 147, t. IX, 221. En bois, sur la Sesia à Verceil, sur la Bormida entre Alexandrie et Tortone, sur trois torrens de Turin à Verceil, t. VI, 147, t. VII, 465. En bois, de Kehl, t. VI, 521. Sur la Durance, achevé, t. VIII, 183. *V.* Paris. — Ports. Ambleteuse, t. IV, 341. Anvers, t. III, 339, t. IV, 128, t. V, 180, t. VII, 464, t. VIII, 184, 398. Boulogne, t. III, 330. Calais, t. III, 331, t. V, 180, t. VIII, 190. Cette, t. VII, 464. Cherbourg, t. IV, 128, t. V, 180. Dieppe, t. V, 180. Dunkerque, t. III,

t. VII, 464, t. VIII, 346, t. IX, 221. 333, t. V, 180, t. VII, 464. Flessingue, t. V, 180, t. VIII, 189, 398, Gravelines, t. III, 333. Havre, t. VII, 464. Marseille, t. V, 180, t. VII, 465. Ostende, t. III. 334, t. VIII, 184.—Routes. Leur plantation. Loi, t. IV, 240. Entretien, nouveau système, t. VIII, 424. Poids des voitures, grande voirie, loi, t. II, 422. Roues à larges jantes, t. III, 488, t. V, 192. Taxe d'entretien, tarifs, 109. Supprimée, 142. Réglement sur les voitures publiques, t. VI, 538. Du Simplon, ouverture, travaux, t. II, 163. Hospices de religieux, 164. Travaux, t. V, 180, t. VII, 465. Terminée, t. VIII, 185. Taxes, 426. Aix-la-Chapelle à Montjoie, t. IV, 132. Coblentz à Bingen, 134. Mayence à Paris, t. VI, 146. Mont-Cenis, t. V, 110, 180, t. VI, 146. Etablissemens civils et militaires, 148, t. VII, 465. Taxes, t. VIII, 426. Mont-Genèvre, t. V, 110. Lantaret, *id.* Nice, *id.* Nice à Gênes, t. VIII, 183. Savone à Alexandrie, t. VI, 146. Wesel à Hambourg, t. VIII, 426. A Paris, t. VI, 146. Carcare à Ceva; de Briançon à Fenestrelles; de Fenestrelles à Pignerol; de Gênes à Acqui, 147. Saint-Quentin à Péronne, t. VIII, 187. Anvers à Amsterdam, 188. A Nimègue, à Bois-le-Duc, à Liège, *id.* Tirlemont à Jodoigne, 189.

Treilhard. De la commission du Code criminel, t. II, 147. Président du tribunal d'appel à Paris, conseiller d'Etat, t. III, 361. Président de la section de législation, t. VII, 90. Chaud défenseur du jury, *id.* 93, 95, 105, 107.

Tribunat. Sa formation, t. I, 115. Son esprit, 125. Attaqué par le *Moniteur*, 126. Opposition modérée, 132. Vive humeur de Bonaparte, t. II, 126. Ennemi de la tribune, 132. Vive discussion sur le mot *sujet* dans le traité avec la Russie, 332. *V.* Code civil. Bonaparte projette une nouvelle organisation, 410. Il ne veut pas d'opposition, 412. Elimination par le sénat, 417. Organisation adoptée, 418. Supprimé, t. VI, 132. Prétextes, mensonges, 133, 135.

Tribunaux spéciaux établis, t. II, 125, 423. Attributions nouvelles, t. III, 176. Prorogés, t. IV, 70, t. V, 219. Suspension du jury dans plusieurs départemens, t. III, 362, t. V, 219. Attributions nouvelles, t. IV, 239. Prorogation, t. VI, 120, t. VII, 142. Cours spéciales extraordinaires, t. VIII, 14.

Tronchet président du tribunal de Cassation, t. I, 287. Son discours en l'honneur de la République, *id.* De la commission du Code civil, t. II, 143. Sénateur, *id.* Président du sénat t. III, 6. Contre le consulat à vie, *id.* Mort, sa statue, t. VI, 564.

Truguet Conseiller d'état, son opposition patriotique, t. II, 45.. t. III, 32, Commande l'escadre de Brest, t. III, 458. Ne reçoit la Légion-d'Honneur, t. IV, 77. Disgracié, 130.

Turenne V. Invalides.

U.

Ulm V. campagne an XIV.

Université. V. Instruction publique.

V.

Vaccine, ses progrès, t. II, 165. t. III, 509, t. VII, 147, 452. Pratiquée dans les établissemens d'instruction, t. VIII, 445.

Valais (le) *V.* Réunions.

Valhubert colonel, reçoit un brevet d'honneur, t. I, 320.

Vauban V. Invalides. Vendée.

Vaublanc. Député au Corps-Législatif, t. II, 103. Ses principes républicains, *id.* Pour le Consulat à vie, t. III, 11. Son éloge de Bonaparte, 271. Discours à l'inauguration de la statue de l'Empereur, t. IV, 246. Nommé préfet 45.

Vendée. Chouannerie, brigandage royal. Etat des départemens de l'Ouest, t. I, 89. Entrevue de chefs avec Bonaparte, 90. Négociations et mesures militaires, 156. Les chefs vendéens se soumettent, 161. Les chouans battus, *id*, 162. Les chefs présentés au Ier Consul, 163. Georges Cadondal inébranlable, 164. Amnistie, 165. Georges débarque dans le Morbihan, 430. Débarquemens anglais repoussés, *id.* Le Ier Consul demande une députation de Vendéens, 431. Brigandage royal, son organisation, t. II, 192. Mesures de répression, 195. Enlèvement du sénateur Clément-de-Ris, 196. Assassinat de l'évêque Andrein, 198. Vol des diamans de la princesse de Santa-Croce, 99. Création de tribunaux spéciaux, *id.* Brigandage frappé au cœur, 200. Pontivy, constructions d'édifices publics, 498. *Napoléon-Ville, Napoléon-Vendée*, villes

nouvelles, t. IV, 306. Vauban. Ses *mémoires*, t. V, 212. Pancemont, évêque son enlèvement, 249. *Napoléon-Vendée* sa situation, t. IX, 176. 1814. Vendéens fêtés aux Tuileries, t. X, 135. Le père de Georges Cadoudal ennobli, 142. Voyage du duc d'Angoulême dans l'Ouest, 122. Projets d'armée vendéenne, 147. *V.* campagne 1815.

Verhuell contre-amiral, t. III, 464. Inspecteur-général des côtes du Nord, t. VIII, 165. Naturalisé, t. X, 181.

Vétérans. Etablissement de camps aux frontières, t. III, 177. Motifs, 291. Organisation, t. IV, 320. *V.* Invalides.

Victor, maréchal. Duc de Bellune, t. VII, 485. Il suit le roi à Gand, t. X, 266.

Villemain. Ses hommages aux rois étrangers, t. X, 54.

Villeneuve, amiral. *V.* Campagnes, ans XII, XIII, XIV. Il se suicide, t. V, 89.

Villes anséatiques. V. Réunions.

Vitrolles. Conspire pour les Bourbons, t. IX, 521. Fait prisonnier, s'échappe, 626. Secrétaire d'état, t. X, 49, 50. Chef du gouvernement royal à Toulouse, 275. Arrêté, 279. Agent de Fouché, 425, 456.

Voyages de Napoléon. A Saint-Quentin, t. II, 162. A Lyon, 345. En Normandie, Rouen, le Havre, t. III, 143. Dans les départemens du Nord, en Belgique, etc., 327. Au camp de Boulogne, t. IV, 121. Dans les départemens du Rhin, 130, 134. En Italie par la Bourgogne, 259. A Boulogne, 362. En Italie, t. VI, 297. En Gascogne, à Toulouse, Bordeaux, dans les départemens de l'Ouest, 407. Dans le Nord et la Belgique, t. VIII, 124. En Normandie, à Cherbourg, 346. En Belgique, en Hollande, 397.

Villoutreys concourt à la capitulation de Baylen, t. VI, 434. Y soumet des troupes éloignées, 438.

W.

Wagram. V. Campagne 1809.

Washington, mort, deuil, t. I, 171.

Wellington. V. Espagne. Guerre, campagnes 1813-1814. Fêté à Paris, t. X, 95, 122. Son quartier-général dans cette ville, 144. *V.* Campagne 1815 et Fouché.

Westphalie. Royaume créé pour Jérome Bonaparte, t. VI, 84. Régence, constitution, 236. Napoléon lui cède le Hanovre, conditions, t. VIII, 62.

Wrède (de), général bavarois. Campagne de Prusse, il est malade, t. V, 448. Lettre de Napoléon pour le consoler, 584. Il lui donne une belle dotation, t. VII, 407. Il coupe la retraite à l'armée française, t. IX, 416.

Wright. V. Complots.

Wurtemberg. Traité de paix, t. II, 404. D'alliance, t. IV, 456. Erigé en royaume, t. V, 64. Discussion entre le roi et Berthier, 371.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.

FAUTES A CORRIGER.

CONSULAT. — TOME I.

INTRODUCTION.

Pag.	Au lieu de	lisez :
IX	orgueil contre elle de l'indépendance.	orgueil de l'indépendance.
XII	prisonnier de Marie-Antoinette	prisonnier, de Marie-Antoinette.
XXXIV	chefs ou pliees de l'insurrection	chefs ou complices de l'insurrection.
101	de révoquer ses chefs.....	de révoquer ses chefs.
395	de rétablir les tathouder	de rétablir le Stathouder.

TOME II.

29	e corps des émigrés.....	le corps des émigrés.
139	cette échappatoire	cet échappatoire.
172	Gonsalvi.....	Consalvi.
272	le baromètre des relations....	le thermomètre des relations.
310	d'amener un prince	d'amener un Bourbon.
398	la promulgation du raité.....	la promulgation du traité.

TOME III.

63	des chapeaux brodés.....	des chapeaux bordés.
71	madame de Choiseull	madame de Choiseul.
75	qu'anralt poursuivis	qu'auraient poursuivis.
109	ils allaient à cheval	il allait à cheval.
128	à Saint-Domingue et libre....	à Saint-Domingue tout est libre.
187	(note), tome VII, p. 146.....	tome II, p. 146.
222	avait à Miadhéré.....	avait adhéré.
226	et qu'il n'y voyait pas.....	et qu'ils n'y voyaient pas.
275	que ne parviennent.....	qu'elles ne parviennent.
297	qui en étaient chargées.....	qui en étaient chargés.
452	pluviose an XII.....	pluviose an XI.
	Allemagne l'amiral Linois....	Allemagne, l'amiral Linois.
485	de toutes institutions.....	de toutes ces institutions.
513	porter l'habit noir.....	porter que l'habit noir.
523	parti du complot.....	partie du complot.

EMPIRE. — TOME I.

Pag.	Au lieu de	lisez :
2	son successeur : par ce motif la nation	son successeur par ce motif : la nation.
15	il voulu	il voulut.
78	point de liberté de tribunaux	point de liberté de tribunes.
98	Hesse-d'Armstadt	Hesse-Darmstadt.
135	Castelnan	Castelnan.
171	éclairer nn saison	éclairer nne saison.
174	Note. Solennité du champ-de-Mai.	solennité du champ-de-Mars.
213	on a vu (ch. II)	on a vu (ch. III.)
348	Decrès, consulté 3	Decrès, consulté 1.
376	dn nord d'Allemagne	du nord de l'Allemagne.
390	Nowosiltsof	Nowosilsof.
450	Eichstael	Eichstadt.
	Trnehingen	Treuehtlingen.
495	la Sulza	la Salza.
	Colling	Golling.
497	Ronti	Reitti.
503	Manthausen	Mauthausen.

TOME II.

13.	Posoritz	Posorzitz.
15.	L'envoyé russe en faisant à Napoléon le rapport de sa mission ne crut pas devoir dépasser Wisehan	L'envoyé russe ne crut pas devoir dépasser Wisehan. En faisant à Napoléon le rapport de sa mission, Savary.
24	le jour paraît	le jour parut.
42	le droit de le dire	le droit de la dire.
44	Davonst avait les divisions	Davonst avec les divisions.
55	dn conseiller lombard	dn conseiller Lombard.
78	ces jours paraîtront longs	ces jours paraîtraient longs.
90	fut chargée d'examiner	chargée d'examiner.
105	allaient évidemment	allait évidemment.
123	on le tronvait aussi redigée	on le tronvait aussi rédigé.
130	de la perte de la bataille	de la perte d'nne bataille.
140	9894, 240, 249	894, 240, 249.
143	dépenses fixes et invariables	dépenses fixes et variables.
199	en entourant, etc., de considérations	en entourant, etc., de considération.
207	suivant ces anciens erremens	suivant ses anciens erremens.
225	chargés de se pourvoir	chargés de pourvoir.
302	rentes annuelles	rente annuelle.
422	lord Landerdale déclarerait	lord Lauderdale déclarait.
470	c'était en effet de jennès vélites.	c'étaient en effet de jeunes vélites.

TOME III.

2	Kœnisberg	Kœnigsberg.
289	traité du 29 octobre	traité dn 27 octobre.
415	Quadalquivir	Guadalquivir.
425	le rappeler son au premier moment	le rappeler au premier moment.
474	ce n'était plus	ce n'étaient plus.

Pag.	Au lieu de	lisez
480	idées rétrogrades semprantées.	idées rétrogrades empruntées.
489	d'une aristocratie d'un corps intermédiaire	d'une aristocratie, d'un corps intermédiaire.
497	par me	par mer.

TOME IV.

1	sommaire. Réunion des provinvinces romaines à l'Empire.	réunion, etc., au royaume d'Italie.
24	séparé de parti de ses conseillers.....	séparé de partie de ses conseillers.
39	voyez appendice.....	voyez appendice n° 1.
107	c'était-là des détails.....	c'étaient-là des détails.
108	interroger l'inexpérience.....	interroger l'expérience.
121	arrachés à la faiblesse	arrachée à la faiblesse.
175	Benevente	Benavente.
181	les campagnes de 180 et 1807.	les campagnes de 1806 et 1807.
202	il est probable que cette lettre.	il est probable que cette pièce.
208	elle ne voulait rien.....	qu'elle ne voulait rien.
240	Nenoetting	Neu-Oetting.
319	et le de Hardeck	et de Hardeck.
	sentir le déraison	sentir la déraison.
384	Kosterneubourg	Kloster-Neuburg.
399	Bergtosgaden	Bergtolsgaden.
466	elle avant devait elle	elle avait devant elle.
476	pensions civiles 46,000,000...	pensions civiles 16,000,000.
569	le 1 corps	le 1er corps.
584	lignes 4 et 10—Gérard.....	Girard.

TOME V.

32	les tabacs... n'avait pas échappé.	les tabacs.... n'avaient pas échappé.
53	28, 327, 472	28, 237, 472.
145	que ne comportait son caractère et ses droits.....	que ne comportaient son caractère et ses droits.
183	entre Saint-Quentin et Cambrac.	entre Saint-Quentin et Cambrai.
192	on commençait les travaux ...	on commençait les travaux.
267	la division Gérard.....	la division Girard.
288	Cuidad-Rodrigo	*Ciudad-Rodrigo.*
352	ils y verraient le Code civil, le Code de commerce.....	on y verrait le Code civil, le Code de procédure civile, le Code de commerce.
372	sur un suel point	sur un seul point.
389	dans l'une comme dans les autres.....	dans les unes comme dans les autres.
412	avait le 1er janvier	avant le 1er janvier.
446	sans l'approbation du pape...	sauf l'approbation du pape.
473	voulait par des concessions ...	ou qu'il voulait par des concessions.
495	la réunion eut lieu le 17.....	la réunion des deux armées eut lieu le 17.

TOME VI.

13	hectolite	hectolitre.
24	éprimer	réprimer.

Pag.	Au lieu de	lisez :
79	le brigade	la brigade.
111	Vinkowo	Winkovo.
	sur celle Woronowo	sur celle de Woronowo.
191	on offrit d'entrer	on offrait d'entrer.
192	premier ban de la garde nationale	premier ban de la garde nationale ;
196	Vissenberg	Wessenberg.
212	la marhce des finances	la marche des finances.
229	la Prusse quatre-vingt	la Prusse quatre-vingt mille.
241	l'avait empêché	l'avait empêchée.
324	sur les Pyrénées, secondé par les armées espagnoles	sur les Pyrénées. Secondé par les armées espagnoles.
338	le terme était évidemment court.	le terme était évidemment trop court.
423	Reynier, duc de Massa	Régnier, duc de Massa.
430	ne convenat-iil plus	ne convenait-il plus.
478	contribution personnelle et immobilière	contribution personnelle et mobilière.
559	pour elle, pas une voix	pour elle pas une voix.
602	si le contreprojet contenait ces bases	si, le contreprojet contenant ces bases.
630	les partisans... lèvent tête	les partisans.... lèvent la tête.

TOME VII.

35.	Villemanzé	Villemanzy
61	était remis aux alliés.	était remise aux alliés.
71	pourraient être basées la capitulation	pourrait être basée la capitulation.
127	des plus vifs regerts	des plus vifs regrets.
129	en les prescrivant comme un signe	en les proscrivant comme un signe.
355	séance iupériale	séance impériale.
365	les fabriques de drap qui avait.	les fabriques de drap qui avaient.
374	de tonte les puissance	de toutes les puissances.
466	le 4, elle se mettait en marche.	le 4 elle se mettrait en marche.
	Paris fut évacué en trois jours.	Paris serait évacué en trois jours.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1882

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1851

Digitized by Google

Google

Digitized by Google